

# Les expéditions coloniales vers Saint-Domingue et les Antilles (1802-1810)

**Par Matthieu BREVET**

Thèse de doctorat d'Histoire  
*Mention Civilisations et monde modernes*

Dirigée par Olivier ZELLER

Présentée et soutenue publiquement le 27 mars 2007

Devant un jury composé de : Olivier ZELLER, Professeur des universités, Université Lyon 2, Directeur  
Natalie PETITEAU, Professeur des universités, Université d'Avignon, Rapporteur Bernard GAINOT,  
Maître de conférences HDR, Université Paris 1, Rapporteur Serge CHASSAGNE, Professeur émérite,  
Président



# Table des matières

<b>Introduction . .</b>	<b>1</b>
Contexte .	6
Napoléon Bonaparte et l'esclavage .	8
Situation des îles d'Amérique <sup>33</sup> .	11
Saint-Domingue . .	11
La Guadeloupe .	22
La Martinique . .	26
<b>Chapitre premier : Le corps des officiers supérieurs . .</b>	<b>29</b>
1 - Les critères de sélection .	29
1.1 - Politique et clientélisme . .	29
1.2 - L'expérience coloniale . .	38
1.3 - Dernières campagnes d'un pays en paix, derniers espoirs pour les officiers sans emploi .	45
2 - Ambitions et stratégies des officiers .	59
2.1 - Les bons conseils de Malenfant ... .	60
2.2 - Les officiers coloniaux deviennent propriétaires .	62
2.3 - Une affaire de famille . .	71
2.4 - Les promotions .	84
3 - Le vice et la vertu . .	86
3.1 - L'enrichissement sans scrupules . .	86
3.2 - Les bourreaux .	97
3.3 - Les « âmes d'élite » . .	104
4 - Destinée de ces officiers .	115
4.1 - La mort ou la captivité .	116

<sup>33</sup> Afin de ne pas alourdir ce récit de l'histoire des îles d'Amérique par de trop nombreux renvois de bas de page, je donne ici les auteurs des principaux ouvrages consultés (se reporter à l'*Annexe III : Sources et Bibliographie* pour les références précises) : Beaubrun-Ardouin, Bénot, Doriginy, Lacroix, Lacour, Martin & Yacou, Poyen, ...

4.2 - Le retour au bercail .	124
4.3 - La disgrâce et l'oubli .	136
4.4 - Une réhabilitation tardive . .	145
<b>Chapitre second : Composition des armées expéditionnaires .</b>	<b>157</b>
1 - Amalgames disparates ou armées ? .	158
1.1 - Une formation par couches successives . .	158
1.2 - Origine des corps des armées expéditionnaires .	172
1.3 - La Marine et les armées expéditionnaires . .	175
1.4 - Des sentiments mitigés .	183
2 - Recrutement des troupes coloniales .	195
2.1 - L'Ouest pressé .	196
2.2 - Les légions, dépôts et bataillons coloniaux . .	209
2.3 - Les troupes étrangères .	231
2.4 - Les soldats de couleur . .	266
<b>Conclusion générale .</b>	<b>289</b>
<b>Annexes . .</b>	<b>295</b>
1 - <b>Listes des officiers supérieurs passés aux colonies (1802-1810) .</b>	<b>295</b>
2 - <b>Biographies des principaux personnages cités . .</b>	<b>305</b>
3 - <b>Ordres de bataille des armées expéditionnaires .</b>	<b>444</b>
4 - <b>Eléments de correspondance .</b>	<b>444</b>
4.1 - « <i>Note de Bonaparte à l'attention de Berthier</i> » (7 octobre 1801) . .	444
4.2 - « <i>Leclerc à Napoléon</i> » (7 octobre 1802) .	447
4.3 - « <i>Colbert à Rochambeau</i> » (septembre 1803) .	448
4.4 - « <i>La lettre de Saint-Domingue</i> » (1803) .	450
5 - <b>Sources et bibliographie . .</b>	<b>468</b>
5.1 - <i>Sources</i> .	468
5.2 - <i>Bibliographie</i> .	472

# Introduction

Si les controverses entourant la commémoration du rétablissement de l'esclavage et la célébration du bicentenaire d'Austerlitz ont brièvement tiré de l'oubli les expéditions coloniales du Consulat et de l'Empire, force est de constater que celles-ci restent encore très peu étudiées. L'histoire des colonies et des politiques coloniales de Napoléon, en revanche, a vu ces dernières années la publication de travaux ayant su s'écarter d'une vision purement manichéenne, centrée principalement autour du rétablissement de l'esclavage, pour replacer ces opérations dans un contexte économique et géopolitique global<sup>1</sup>. Toutefois, malgré ce regain de publications dues au bicentenaire du rétablissement de l'esclavage et de divers autres événements (indépendance d'Haïti, ...), les expéditions coloniales ne restent de nos jours mentionnées que de manière périphérique dans le cadre de sujets plus vastes : rétablissement de l'esclavage, guerre maritime franco-britannique, ... Néanmoins, en 1801, l'ampleur de ces expéditions est telle que la si célèbre expédition d'Amérique menée vingt ans plus tôt apparaît alors comme dérisoire ; et il faudra encore attendre près de trente ans et la conquête de l'Algérie pour revoir une telle projection de force par mer, sur une distance toutefois nettement plus petite. Mais qui, aujourd'hui, sait qu'Haïti fut autrefois français ? Pas même le Président de la République française Jacques Chirac, semble-t-il, lorsque le 10 mars 2000, en déplacement à Pointe-à-Pitre pour assister au Cariforum (réunion des chefs

---

<sup>1</sup> L'ouvrage de Pierre Branda et Thierry Lentz (*Napoléon, l'esclavage et les colonies*, La Flèche, Fayard, 2006, 358 pages) est sans doute la plus récente des publications sur ce thème. Voir également les travaux et colloques de Yves Bénot, Marcel Dorigny, Carolyn Fick et David Geggus.

d'états et de gouvernements des Caraïbes), il répond à un journaliste qui le questionne sur l'engagement de la France en faveur du développement de son ancienne colonie d'Haïti : « *Haïti n'a pas été, à proprement parler, une colonie française, mais nous avons effectivement depuis longtemps des relations amicales avec Haïti dans la mesure où notamment nous partageons l'usage de la même langue. Et la France a eu une coopération et a toujours une coopération importante avec Haïti et elle continuera à l'avoir* »<sup>2</sup>. C'est oublier bien vite un siècle de colonisation officielle, sans compter une occupation de fait antérieure, un recours massif à l'esclavage, des massacres impitoyables de part et d'autre et la bataille de Vertières (18 novembre 1803) qui vit la première défaite en rase campagne d'une armée napoléonienne, certes décimée par la maladie ... Qui s'en souvient ?

Pourquoi un tel oubli, ou du moins un tel silence ?

La première raison réside sans doute dans la gêne des historiens napoléoniens à traiter un sujet découlant directement de la peu glorieuse réintroduction de l'esclavage dans des territoires français. Et ce d'autant plus que ces expéditions se sont soldées par la première grande défaite militaire des armées napoléoniennes et la perte au moins temporaire de toutes nos colonies. La campagne de Saint-Domingue, particulièrement, reste comme une tache indélébile sur la mémoire de Napoléon Bonaparte et de son épopée, tant certains officiers, au premier plan desquels Rochambeau, s'y distinguèrent par leurs exactions et leur cruauté. Cette campagne a mauvaise presse, et est devenue depuis près de deux siècles la cible des adversaires du « Petit Caporal », qu'ils soient royalistes, républicains, colons ou autres ... C'est principalement à la Restauration, sous le règne de Louis XVIII que ce phénomène se développe, avec les pamphlets<sup>3</sup> de colons dénonçant la politique de l'ex-empereur pour flatter le nouveau roi et l'inciter à envoyer une nouvelle expédition reprendre le contrôle de l'île. C'est la période de la « légende noire », et le désastre du corps expéditionnaire de Leclerc et Rochambeau alimente encore ce genre littéraire. Lorsque Charles X, depuis peu sur le trône, reconnaît l'indépendance d'Haïti le 17 avril 1825, Antoine Métral publie une étude sur l'histoire de l'expédition de Saint-Domingue<sup>4</sup> : il s'agit d'une œuvre de commande destinée à conforter la décision royale en opposant la politique cynique et criminelle de Napoléon à

<sup>2</sup> Conférence de presse conjointe de M. Jacques Chirac, Président de la République et de M. Percival J. Patterson, Premier ministre de la Jamaïque et Président du CARIFORUM (Pointe-à-Pitre), 10 mars 2000. Retranscription complète de la conférence disponible sur le site de la Présidence de la République : <http://www.elysee.fr/>

<sup>3</sup> Leborgne de Boigne (Claude-Pierre-Joseph), *Le nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue, combiné avec la création d'une compagnie de commerce pour rétablir les relations de la France avec cette île, précédé des considérations générales sur le régime colonial de la France dans les deux Indes*, Paris, Dondey-Dupré, 1817, 304 pages. Dorial (« aîné »), *Réflexions sur Saint-Domingue adressées à Son Excellence le ministre de la marine et des colonies le 18 octobre 1816*, Bordeaux, Lavigne Jeune, 1816. Berquin-Duvallon, *Lettre d'un colon de Saint-Domingue à un journaliste français, ou réponse aux provocations anti-coloniales de quelques folliculaires anglais, et autres*, Paris, Panckoucke, 1814, 26 pages, *Sentiments des colons de Saint-Domingue, envers leur monarque et leur patrie*, Paris, Panckoucke, 1814, 28 pages ...

<sup>4</sup> Métral (Antoine), *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue sous le consulat de Napoléon Bonaparte (1802-1803)*, Paris, Ed. Karthala, 1985, 348 pages

celle forcément sage et généreuse de Charles X ... Pour appuyer son propos, Métral reproduit et amplifie une bonne partie des crimes attribués à l'empereur déchu, les faits avérés comme les affabulations. On peut voir cet ouvrage comme le début du mythe selon lequel le gouvernement consulaire aurait sciemment envoyé à la mort à Saint-Domingue l'armée du Rhin, jugée trop proche de Moreau, trop républicaine. Nous verrons ce qu'il en est dans les faits. Toutefois, Métral va servir de référence à presque toutes les études postérieures du XIX<sup>e</sup> siècle concernant l'histoire ou l'expédition de Saint-Domingue/Haïti.

Un autre facteur réside dans la qualité des sources contemporaines à ces expéditions. La très grande mortalité dans les corps expéditionnaires, et le fait que l'aventure trouva le plus souvent sa conclusion dans les pontons anglais, n'a pas permis une aussi grande couverture littéraire de l'évènement que d'autres campagnes. De plus, on l'a dit, ces expéditions ont mauvaise presse, et la plupart des chroniqueurs, officiers supérieurs ou colons exilés, cherchent soit à se dédouaner d'un échec, pour eux-mêmes ou leur(s) supérieur(s), soit à pousser le gouvernement, qu'il soit impérial ou royal, à intervenir de nouveau. C'est dire le peu de partialité de ces mémoires et souvenirs. Quelques-uns émergent néanmoins, comme le récit de Jacques Marquet Montbreton de Norvins<sup>5</sup>, que Paul Roussier qualifie de « *touriste* »<sup>6</sup> : attaché comme simple secrétaire au général Leclerc qu'il accompagnait en ami, il raconte simplement ses souvenirs, sans chercher à polémiquer ; d'autres, trop rares, évoquent avec authenticité la vie des simples soldats, sous-officiers ou officiers subalternes, comme les mémoires du sergent Beaudoin<sup>7</sup>, celles des capitaines Peyre-Ferry<sup>8</sup> et Lemonnier-Delafosse<sup>9</sup>, ou des futurs généraux Bro<sup>10</sup> et Noguès<sup>11</sup>, alors simple hussard et capitaine aide de camp ; ou encore la correspondance des anciens voisins du négociant Foäche<sup>12</sup>, colon exilé en France. Enfin, la référence la plus impartiale sur le sujet, reste depuis bientôt deux siècles les mémoires du général Pamphile de Lacroix : régulièrement republiées, elles offrent une

<sup>5</sup> Norvins (Jacques de), *Souvenirs d'un historien de Napoléon. Mémorial de J. de Norvins*, Paris, Plon, 1896-97, 3 volumes

<sup>6</sup> Roussier (Paul), *Lettres du général Leclerc*, Paris, Société de l'Histoire des colonies françaises, 1937, p.13

<sup>7</sup> Beaudoin (sgt.-maj. Philippe), *Carnet d'étapes*, Paris, Librairie Historique F. Teissèdre, 2000, 139 pages

<sup>8</sup> Peyre-Ferry (Joseph Elysée), *Journal des opérations militaires de l'armée française à Saint-Domingue 1802-1803*, Paris, Editions de Paris, 2006, 285 pages

<sup>9</sup> Lemonnier-Delafosse (cne Jean-Baptiste), *Seconde campagne de Saint-Domingue, du 1<sup>er</sup> décembre 1803 au 15 juillet 1809 : souvenirs historiques et succincts de la 1<sup>ère</sup> campagne*, Le Havre, Brindeau & Cie Editeur, 1846, 304 pages

<sup>10</sup> Bro (Henry), *Mémoires 1796-1844*, Paris, Librairie des Deux Empires, 2001, 304 pages

<sup>11</sup> Noguès (gal Antoine), *Mémoires du général Noguès (1777-1853) sur les guerres de l'Empire*, Paris, Librairie Alphonse Lemerre, 1922, 314 pages

<sup>12</sup> Begouën-Demeaux (Maurice), *Mémorial d'une famille du Havre. Stanislas Foäche (1737-1806), négociant de Saint-Domingue*, s. l., Société d'histoire d'Outre-mer & Société libre d'émulation de la Seine-Maritime, 1982, 350 pages

vision militaire, politique mais aussi humaine sans concession, de la période du commandement du général Leclerc. C'est sa seule limite : reparti pour la France en mars 1803, peu après la mort de son frère, il ne commente pas la gestion de Rochambeau. Il existe certes bien d'autres mémoires de contemporains, témoins directs ou non des événements, mais ceux-ci sont beaucoup plus polémiques, partiels, et donc à utiliser avec la plus grande circonspection.

Enfin, l'éloignement géographique du sujet a contribué au désintéressement général. Les colonies se trouvent bien loin de l'Europe, où se joue principalement la destinée de Napoléon Bonaparte. Les expéditions coloniales partent à une époque où la France se réjouit de la paix, et où les plus grands événements sont législatifs (code civil), politiques (consulat à vie, proclamation de l'empire) ou économiques (relèvement de Lyon et de la Vendée), ... Plus tard, l'agonie des colonies sera couverte par le triomphe des armées impériales sur les champs de bataille d'Allemagne.

On a beaucoup étudié, disséqué même, les armées révolutionnaires, consulaires et impériales d'Europe, leur consacrant de multiples ouvrages. Mais les corps expéditionnaires de la Guadeloupe, de la Martinique et de Saint-Domingue n'ont jusqu'à présent pas fait l'objet d'un tel intérêt. Seuls les cousins Auguste ont dédié, ensemble<sup>13</sup> ou séparément<sup>14</sup>, plusieurs petits ouvrages aux corps expéditionnaires des Antilles, traitant à chaque fois d'un thème bien précis : la participation étrangère, les déportés, ... sans toutefois les étudier dans leur intégralité. Mais ces ouvrages, publiés ou diffusés principalement aux Antilles, ont rarement trouvé le chemin des librairies françaises. D'où la répétition régulière des mêmes mythes concernant la formation de ces corps de troupes, rumeurs devenues faits historiques de génération en génération ...

C'est en constatant cette lacune que j'ai décidé de dresser le portrait de ces armées oubliées, ces « *vagabonds de la gloire* »<sup>15</sup> comme le commandant Henri Lachouque avait surnommé les héros de ses biographies d'aventuriers coloniaux des XVIIIe et XIXe siècles. J'entendais alors faire la démonstration scientifique de la ségrégation orchestrée par le premier Consul lors de la sélection des officiers et régiments coloniaux. Pour cela, je me suis écarté des études déjà menées sur ces campagnes outre-mer, délaissant les faits militaires au profit des récits quotidiens d'acteurs ou témoins contemporains. Outre les mémoires et souvenirs déjà mentionnés, j'ai puisé dans les correspondances d'origines diverses : correspondances publiées de Napoléon et de Leclerc, mais également les nombreuses lettres d'officiers, colons, généraux, ministres ou consuls conservées aux archives nationales<sup>16</sup> ou militaires<sup>17</sup>. Mais ces dernières sont incomplètes concernant les

<sup>13</sup> Auguste (Marcel Bonaparte & Claude Bonaparte), *La participation étrangère à l'expédition de Saint-Domingue*, Montréal, Microméga, 1980, 163 pages *L'expédition Leclerc, 1801-1803*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1985, 350 pages *Les déportés de Saint-Domingue : contribution à l'histoire de l'expédition française de Saint-Domingue 1802-1803*, Sherbrooke, Naaman, 1979, 158 pages

<sup>14</sup> Auguste (Marcel Bonaparte), *L'armée de Saint-Domingue : dernière armée de la Révolution*, 1996, Sainte-Foy, s. n., 25 pages

<sup>15</sup> Lachouque (cdt Henri), *Les vagabonds de la gloire*, Paris, Editions Copernic, 1980, 244 pages.

<sup>16</sup> Centre Historique des Archives Nationales (CHAN), actuellement situé à l'hôtel Soubise.

événements aux Antilles, soit du fait de l'interception de nombreuses communications après la reprise de la guerre avec l'Angleterre, soit qu'elles aient été visiblement « expurgées » à une époque ou une autre. Ainsi, les motifs de renvoi de certains officiers restent livrés aux suppositions, comme celui du général Salme : il n'existe rien dans son dossier concernant ses quinze derniers jours à Saint-Domingue, avant son renvoi, alors que les avis à son sujet sont jusque-là très favorables, sur le plan purement militaire du moins. Qu'a-t-il fait ou dit pendant ces quinze jours qui lui vaille un renvoi et de nombreuses années de disgrâce à son arrivée en France ? Les explications d'ordinaire avancées concernant son opposition au rétablissement de l'esclavage semblent, au regard de ses actions, peu vraisemblables ... L'inventaire des papiers du général Rochambeau<sup>18</sup> détenus par la bibliothèque de l'université de Floride a également été d'un grand intérêt, malgré la nature quasi-aléatoire de l'orthographe des patronymes. Une fois les personnages identifiés, ces lettres ont néanmoins permis de reconstituer le parcours de nombre d'acteurs de la tragique expédition de Saint-Domingue.

J'ai donc passé plusieurs années à amasser un très grande variété de lettres publiées dans divers ouvrages ou sur Internet, dénichées dans des archives ou bibliothèques mineures, des catalogues de ventes aux enchères, etc. ou communiquées par des particuliers<sup>19</sup>. Mises bout à bout, toutes ces lettres de colons, hommes politiques, marins, officiers d'infanterie, d'état-major ou de santé, soldats français, polonais ou flamands dressent un portrait inédit de ces expéditions méconnues ...

C'est alors que j'ai dû réviser mon jugement initial, et reconnaître toute l'ambiguïté de ces campagnes coloniales, commencées dans l'euphorie et achevées dans l'oubli. On est loin du manichéisme et du cynisme de la « légende noire », quoique le gouvernement consulaire puis impérial puisse difficilement s'honorer des décisions politiques et militaires prises dans le cadre de ces expéditions. Pour illustrer cela, j'ai mené une étude approfondie du corps des officiers supérieurs, des chefs de bataillons aux capitaines généraux, et de la troupe, bataillon par bataillon, ayant servi aux Antilles et à Saint-Domingue entre le 4 février 1802 (débarquement de la flotte de Leclerc à Saint-Domingue) et le 6 février 1810 (capitulation de la Guadeloupe) : j'ai cherché à déterminer les motivations qui avaient pu les pousser à s'engager dans cette aventure ou qui les avaient vus contraints d'y participer ; leur état d'esprit ; leur expérience ; leurs états d'âme, s'ils en avaient, sur la mission déloyale qu'ils entreprenaient à l'égard d'hommes se battant sous les mêmes drapeaux qu'eux ; leur vision personnelle de la situation sur place ; et enfin leur destinée, dans les colonies et jusqu'à la chute de l'empire ... Le but de ces recherches étant de déterminer si ces expéditions coloniales furent, comme le prétend la légende, un outil politique destiné à permettre à Napoléon de se débarrasser de ses opposants, et si oui dans quelle mesure ? Si j'ai pris en compte les envois d'officiers et de troupes jusqu'à la chute de ces colonies, je n'ai pas inclus dans cette

<sup>17</sup> Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), situé au fort de Vincennes.

<sup>18</sup> Monti (Laura V.), *A calendar of Rochambeau papers at the university of Florida libraries*, Gainesville, University of Florida libraries, 1972, 326 pages.

<sup>19</sup> Remerciements particuliers à MM. Didier Davin, Jérôme Croyet, Robert Ouvrard & Didier Desnouveau.

étude l'expédition des généraux Lagrange et Lauriston aux Antilles, en 1805, car celles-ci n'avaient pour but que de ravager ou de s'emparer des petites possessions anglaises proches, mais bien peu de troupes furent finalement laissées aux garnisons coloniales. Aussi, les troupes débarquées entrent-elles dans le cadre de celles étudiées, ce qui n'est pas le cas de celles, ainsi que la plupart des officiers, qui sont restées à bord ou rentrées en France avec la flotte.

## Contexte

Il convient de s'entendre sur l'état des colonies entre 1800 et 1810. Suite au traité de Paris de 1763, qui mettait fin à la guerre de Sept-Ans, la France ne dispose plus, dans l'Océan Indien, que de quelques comptoirs le long de la péninsule indienne (regroupés autour de Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon et Chandernagor) et des îles de France, des Seychelles et de la Réunion<sup>20</sup> (les Mascareignes) ; en Amérique du Nord de l'île de Saint-Pierre et Miquelon et de la Louisiane ; de la Guyane en Amérique du Sud ; des comptoirs de Gorée et Dakar sur la côte de l'Afrique Occidentale. Mais les plus belles possessions coloniales de la France, ce sont les îles d'Amérique : la Martinique, la Guadeloupe et leurs dépendances (Sainte-Lucie, Tobago, etc.) et surtout Saint-Domingue.

La situation politique des colonies durant la révolution varie beaucoup, en fonction principalement de l'attitude adoptée vis à vis de l'esclavage. Celui-ci a été aboli à Saint-Domingue par les commissaires de la République le 29 août 1793, avant que la Convention n'étende la même mesure à toutes les colonies le 4 février 1794. Certains colons, plutôt que d'appliquer la décision du gouvernement, ont préféré livrer leur colonie aux ennemis de la France, anglais ou espagnols, comme à la Martinique ou à la Réunion. D'autres tombent dans l'anarchie et la guerre civile suite à l'application, même partielle, de l'abolition : c'est le cas de la Guadeloupe et particulièrement à Saint-Domingue, où les révoltes noires et leurs répressions tournent aux massacres.

Lorsque le général Bonaparte arrive au pouvoir par le coup d'état du 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799), la République a perdu presque toutes ses colonies : seule la Guyane et la Guadeloupe restent sous l'autorité directe du gouvernement ; les Mascareignes, si elles ont su résister aux Anglais, ont été suffisamment isolées pour se permettre de refuser l'application de certaines lois du gouvernement (comme l'abolition de l'esclavage) alors que Saint-Domingue, sous l'autorité de Toussaint-Louverture, se trouve dans un état proche de l'indépendance. Les autres possessions d'outre-mer sont aux mains des Anglais (Martinique, Tobago, Saint-Martin, comptoirs des Indes, etc.).

---

<sup>20</sup> Ex-île Bourbon, rebaptisée par décret de la Convention du 19 mars 1793



*Figure 1 : Colonies françaises des Antilles et des Caraïbes (1802)*

La France est alors toujours en guerre avec l'Angleterre, qui lui interdit la libre circulation de ses vaisseaux. Le premier Consul, préoccupé de relever la situation militaire européenne, ne peut se permettre d'envoyer que quelques maigres renforts aux garnisons des colonies qui restent encore à la République. La seule expédition coloniale d'une certaine envergure qui est alors préparée, l'envoi de plus de trois mille hommes de renfort à Saint-Domingue, est en fait un leurre : cette expédition est finalement dirigée sur l'Égypte. Ce sera d'ailleurs un fiasco.

La situation change du tout au tout lorsque les gouvernements français et anglais signent les préliminaires de paix de Londres, le 1<sup>er</sup> octobre 1801. L'Angleterre était le dernier ennemi encore en lice, et celui-là même qui gênait les communications navales. Six jours à peine après la signature de ces préliminaires, le premier Consul ébauche les grandes lignes de plusieurs expéditions militaires de grande ampleur, destinées à reprendre possession des colonies perdues et ramener dans le droit chemin celles qui se seraient « égarées » sur la voie de l'autonomie.

La première vague de ces expéditions est dirigée vers, ou contre, les Antilles : Saint-Domingue en premier lieu, mais également la Martinique et la Guadeloupe, et leurs dépendances. Une seconde vague, plus modeste, part ensuite en direction des îles et comptoirs de l'océan Indien et de la côte d'Afrique.

Malgré la futilité de la tentative, tant est grande la supériorité navale anglaise, le gouvernement consulaire, puis impérial, continuera d'envoyer des troupes pour tenir les îles des Antilles jusqu'en 1809-1810, années de leur prise par les Britanniques. Le

premier Consul, puis l'Empereur, n'attachera pas tant d'importance aux autres colonies, qui resteront isolées et sans secours pendant presque toute la guerre.

Car les îles d'Amérique sont les bijoux de l'empire colonial français. Ces îles font la richesse des grands ports français, par le commerce des denrées coloniales, comme le sucre, le café, l'indigo, le cacao, ...

## Napoléon Bonaparte et l'esclavage

Dès sa prise de pouvoir, le gouvernement consulaire s'intéresse au sort des colonies. Lors de la promulgation de la nouvelle constitution, il annonce que « *le régime des colonies françaises [serait] déterminé par des lois spéciales* »<sup>21</sup>. Rapidement, le premier Consul demande plusieurs rapports au ministre de la Marine et des Colonies concernant l'état de celles-ci et quels moyens seraient nécessaires au prompt rétablissement de leur prospérité passée. Mais c'est Saint-Domingue qui l'intéresse le plus : le 19 décembre 1799, soit à peine un peu plus d'un mois après le coup d'Etat, il souhaite envoyer l'amiral Lacrosse « (...) *à la vue de Saint-Domingue, s'il n'y a point d'inconvénient, afin de faire voir dans les mers le pavillon de la République* (...) »<sup>22</sup>. Une semaine plus tard, le 25, les Consuls envoient une proclamation aux habitants de Saint-Domingue, via un triumvirat de commissaires chargé de rétablir l'autorité de Paris sur la colonie en s'appuyant sur Roume, dernier représentant du gouvernement dans l'île, mais surtout sur Toussaint : il s'agit du général Michel (envoyé comme commandant en second de Toussaint), du colonel du génie Vincent (vétérane de la colonie, ami de Toussaint) et du mulâtre Raimond (qui avait déjà occupé cette fonction dans l'île de 1796 à 1798, et qui se trouvait être un abolitionniste convaincu, pour seconder Roume). Le choix de Vincent et Michel, des proches de longue date de Toussaint, et le fait que ce dernier lui délivre les papiers officiels le confirmant comme commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue, démontre bien que le gouvernement consulaire compte encore à cette époque s'appuyer sur Toussaint. D'ailleurs, c'est avec l'aide des commissaires du gouvernement que ce dernier parvient à vaincre et faire embarquer son adversaire Rigaud.

Deux jours plus tard, le premier Consul écrit au représentant de la Marine au conseil d'Etat pour que celui-ci lui présente « *un projet de gouvernement provisoire de Saint-Domingue, de la Guadeloupe et des Isles de France et de la Martinique. Faites-moi connaître également les idées de la section sur les moyens à prendre pour amener les deux dernières à l'obéissance qu'elles doivent à la patrie* »<sup>23</sup> : seules la Martinique, livrée aux Anglais par les royalistes, et l'Isle de France, ayant refusé l'application des lois de la

<sup>21</sup> Article 91 de la Constitution de l'an VIII.

<sup>22</sup> Napoléon Bonaparte à Ganteaume, 19 décembre 1799, *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup> publiée par ordre de l'empereur Napoléon III, n°4429*

<sup>23</sup> Napoléon à la section de la Marine au Conseil d'Etat, 27 décembre 1799, *Corr. de Napoléon n°4470*

République portant sur l'abolition de l'esclavage, sont considérées comme rebelles. Saint-Domingue est donc alors considérée, elle, comme loyale, et l'abolition, comme un acte officiel du gouvernement, applicable sans contretemps. Le 4 janvier 1800, il donne ses ordres à l'amiral Lacrosse<sup>24</sup>, qui devra harceler les forces navales britanniques faisant le blocus de Saint-Domingue.

Le premier Consul ne semble pas avoir d'a priori sur la question de l'esclavage : peu lui importe que les Noirs soient libres ou esclaves, tant que les colonies retrouvent leur valeur commerciale. Il s'en explique lors de la séance du Conseil d'Etat du 16 août 1800 : « *La question n'est pas de savoir s'il est bon d'abolir l'esclavage (...). Je suis convaincu que cette île [Saint-Domingue] serait aux Anglais, si les nègres ne nous étaient pas attachés par l'intérêt de leur liberté. Ils feront moins de sucre, peut-être ; mais ils le feront pour nous, et ils nous serviront, au besoin, de soldats. Si nous avons une sucrerie de moins, nous aurons de plus une citadelle occupée par des soldats amis (...). Ainsi je parlerai de liberté dans la partie libre de Saint-Domingue ; je confirmerai l'esclavage à l'île de France, même dans la partie esclave de Saint-Domingue [la partie dite « espagnole »] ; me réservant d'adoucir et de limiter l'esclavage, là où je le maintiendrai ; de rétablir l'ordre et d'introduire la discipline, là où je maintiendrai la liberté* »<sup>25</sup>.

Son opinion va peu à peu évoluer au contact des colons. On lit souvent que c'est en apprenant la promulgation par Toussaint de la constitution le nommant gouverneur à vie que le premier Consul se résigna à employer la manière forte. Pourtant, dès avril 1801, la rupture est consommée avec la métropole : le gouvernement apprend alors que Toussaint a prit possession de la partie espagnole de l'île, contre la volonté de Paris. Une expédition destinée à le renforcer et le nommer capitaine général de la partie française de Saint-Domingue est annulée in-extremis. Cette expédition devait également amener l'amiral Combis, nommé capitaine général de la partie espagnole, à prendre officiellement possession de cette dernière au nom de la France. Mais le gouvernement ne peut rien faire : toujours en guerre avec l'Angleterre, il est forcé de laisser Toussaint seul maître de l'île. Tout juste se contente-t-il de réclamer la libération de l'agent Roume, arrêté et emprisonné par Toussaint. Le ministre de la Marine et des Colonies continue de communiquer avec lui comme si de rien n'était, mais la décision de se débarrasser de lui sitôt la paix avec l'Angleterre acquise est prise. Son élévation au poste de capitaine général est évidemment annulée, et il est même rayé des cadres de l'armée en août.

De plus, outre le lobby colonialiste entourant Joséphine qui aurait influencé Napoléon (sans doute plus que cette dernière, que la légende a longtemps accusée), le ministère de la Marine et des Colonies et dans une moindre mesure celui de la Guerre subissent eux-mêmes la pression des colons exilés en métropole. Dès le 18 Brumaire, les ministres sont noyés sous une pluie de lettres de ces derniers, proposant des moyens pour reprendre l'île. Tous assurent qu'un petit corps expéditionnaire, bien choisi, saura ramener les Noirs dans l'obéissance. La paix avec l'Angleterre ne fait qu'accentuer la volonté des colons réfugiés en France de rentrer en possession de leurs propriétés

<sup>24</sup> Instructions pour le contre-amiral Lacrosse, 4 janvier 1800, *Corr. de Napoléon n°4494*

<sup>25</sup> Roederer (Pierre Louis), *Œuvres*, Paris, 1856, Ed. A. M. Roederer, p.334

perdues, et ils harcèlent les ministères de « projets » et de « mémoires » pour reconquérir l'île. Tous parlent de « *l'état de trouble et d'anarchie où la colonie se trouve plongée* »<sup>26</sup> et invite le gouvernement à ne plus renvoyer aux colonies « (...) *des hommes de philanthropie romanesque qui, par un principe d'égalité inexcusable, avilissent l'autorité du gouvernement, en lui faisant perdre ce respect qu'elle devrait toujours inspirer. Il ne faut pas qu'un agent du Premier Consul fasse verser des larmes à un hypocrite, mais qu'il fasse craindre et chérir son autorité* »<sup>27</sup>. Ils sont nombreux, même parmi les vétérans coloniaux, à croire que les Noirs n'oseront pas se battre, qu'ils retourneront à leurs champs devant une simple démonstration de force. Comme cet « *adjudant-commandant D...* »<sup>28</sup> cité par Malenfant, qui « (...) *voulait persuader qu'avec 4.000 hommes il réduirait tous les noirs* ». Un autre officier, un colon participant à l'expédition de Saint-Domingue, offre à Leclerc « (...) *d'arrêter Toussaint dans l'intérieur du pays, avec soixante grenadiers* »<sup>29</sup>. C'est ignorer alors que Toussaint-Louverture s'est forgé une armée calquée sur les troupes européennes et aguerries par plusieurs années de guerre civile.

Ces nombreux mémoires minimisant les capacités de résistance des Noirs tout en leur attribuant la responsabilité de tous les maux frappant alors Saint-Domingue ont eu une influence certaine sur le premier Consul, car on retrouve dans ses instructions à Leclerc des passages entiers de certains de ces projets de débarquement. Malheureusement, s'il en tint compte pour choisir les lieux de débarquements et la politique à employer vis à vis de la population pour rapidement en détacher la plus grande partie de la cause de Toussaint, on verra qu'il ne suivit pas aussi scrupuleusement les consignes concernant le choix des troupes ...

Mais l'élément décisif dans l'affermissement de la pensée du consul Bonaparte, ou du moins le prétexte à la mise en œuvre de sa nouvelle politique esclavagiste, semble être le rapport du général Kerverseau, le 12 septembre 1801. Celui-ci, en poste à Santo Domingo, a été renvoyé en métropole par Toussaint après que ce dernier eut illégalement pris possession de cette partie anciennement espagnole de l'île. Débarqué en France le 7 septembre, il présente son rapport au gouvernement cinq jours plus tard : « *C'est à la République à examiner si, après avoir donné des lois à tous les monarques de l'Europe, il convient à sa dignité d'en recevoir dans une de ses colonies d'un nègre révolté ... (...) Il faut avant tout, que tous les chefs actuels sortent de la colonie ; car tant qu'ils y seront, leur volonté sera plus puissante que la loi* »<sup>30</sup>. Appelant à une intervention militaire, Kerverseau la souhaite limitée et destinée « (...) *non pour asservir Saint-Domingue, mais*

<sup>26</sup> Dubois, propriétaire à Saint-Domingue, à Decrès, 12 octobre 1801, A.N. CC<sup>9A</sup><sub>28</sub>

<sup>27</sup> Raphaël, propriétaire à Sainte-Lucie, à Decrès, 12 octobre 1801, A.N. CC<sup>9A</sup><sub>28</sub>

<sup>28</sup> Malenfant (col), *Des colonies, et particulièrement de celle de Saint-Domingue*, Paris, Audebert, 1814, p.292-294. L'« *adjudant-commandant D...* » semble être, d'après les quelques détails donnés par Malenfant, Urbain **Devaux**.

<sup>29</sup> Ibid., p.299. Cet officier pourrait être le chef de brigade (colonel) **Charrier de Bellevue**, grand propriétaire à Saint-Domingue.

<sup>30</sup> Kerverseau à Forfait, 7 septembre 1801, citée in Beaubrun-Ardouin (Alexis), *Etudes sur l'histoire d'Haïti*, Paris, Dezobry & E. Magdeleine, 1854, t.4, p.451

*pour l'affranchir de la tyrannie de ses oppresseurs (...) »<sup>31</sup>. Il n'est que partiellement entendu, et le gouvernement n'attend même pas d'être informé, un mois plus tard, de la promulgation de la constitution de Toussaint par le retour du chef de brigade du génie Vincent pour opter pour la manière forte. Les préparatifs militaires vont déjà bon train, et la paix avec l'Angleterre a justement permis de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de cette politique.*

Dès lors que son idée est fixée sur le rétablissement de l'esclavage, le premier Consul œuvre entièrement dans ce sens : le lendemain de la paix avec l'Angleterre, il limoge le ministre de la Marine et des Colonies Forfait pour le remplacer par Decrès, favorable à l'esclavage. De même, il écarte l'amiral anti-esclavagiste Truguet, jusqu'alors un proche, et lui fait même cette réponse célèbre lorsque celui-ci essaye de prendre le parti des Noirs contre celui des colons : *« On suppose que les colons sont pour les Anglais ; mais je peux vous assurer qu'à la Martinique il y a de très bons citoyens. Les partisans des anglais y sont connus. Ils y sont peu nombreux ... On ne veut voir que des partisans des Anglais dans nos colonies, pour avoir le prétexte de les opprimer. Eh bien ! Monsieur Truguet, si vous étiez venu en Egypte nous prêcher la liberté des Noirs ou des Arabes, nous vous eussions pendu au plus haut d'un mât. On a livré tous les Blancs à la férocité des Noirs, et on ne veut pas même que les victimes soient mécontentes. Eh bien ! Si j'avais été à la Martinique, j'aurais été pour les Anglais, parce qu'avant tout il faut sauver sa vie. Je suis pour les Blancs parce que je suis Blanc. Je n'en ai pas d'autre raison et celle-là est la bonne »<sup>32</sup>. Plus qu'un véritable racisme, on peut reprocher à Bonaparte un ethnocentrisme aveugle, voire une cruelle indifférence à l'égard des Noirs, dont la condition et la liberté ne dépendent pour lui que du meilleur rendement qu'il peut en tirer : il avait bien l'intention de s'appuyer sur Toussaint à Saint-Domingue avant d'apprendre les initiatives politiques de ce dernier, contraires à ses vues.*

## Situation des îles d'Amérique<sup>33</sup>

### Saint-Domingue

La première des îles d'Amérique, c'est Saint-Domingue. Cette île, ou plutôt ce tiers d'île,

<sup>31</sup> Ibid, p.450

<sup>32</sup> cité in Césaire (Aimé), *Toussaint-Louverture, la Révolution française et le problème colonial*, Paris, Présence africaine, 1981, p.319-320

<sup>33</sup>

Afin de ne pas alourdir ce récit de l'histoire des îles d'Amérique par de trop nombreux renvois de bas de page, je donne ici les auteurs des principaux ouvrages consultés (se reporter à l'Annexe III : Sources et Bibliographie pour les références précises) : Beaubrun-Ardouin, Bénot, Doriginy, Lacroix, Lacour, Martin & Yacou, Poyen, ...

produit à elle seule plus de richesses que toutes les Indes britanniques. D'où la convoitise de Londres, qui tenta pendant cinq ans (1793-1798) de s'en emparer en s'appuyant sur les émigrés et colons blancs hostiles à l'abolition de l'esclavage : ce fut un désastre militaire (quatorze mille morts, principalement de maladies) et un gouffre financier ...

Saint-Domingue s'appelait à l'origine Haïti, le « *pays montagneux* » dans le langage des tribus Arawaks qui l'habitaient. Découverte par Colomb dès 1492, elle est revendiquée au nom du roi d'Espagne et rebaptisée Espanola (ou Hispaniola pour les navigateurs britanniques).

L'implantation commence, les pacifiques Arawaks servant rapidement d'esclaves aux nouveaux colons. En 1494, le camp de base de Colomb dans la baie de Samana reçoit officiellement le nom de San Domingo et devient la capitale de la colonie. Rapidement, ce nom s'étend à toute l'île. Les Espagnols ne cherchent pas à exploiter cette île, dirigeant tous leurs efforts vers les colonies de Nouvelle Espagne (Mexique) & Pérou, plus riches en or. Il faut alors attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour voir San Domingo se développer véritablement, principalement sous l'impulsion des flibustiers occupant l'île voisine : la légendaire île de la Tortue. Depuis ce repaire, les boucaniers, principalement français, emmenés par Bernard d'Oregon occupent peu à peu la partie occidentale de l'île, et mènent de nombreux raids en territoire espagnol. A tel point qu'en 1697, par le traité de Ryswick, l'Espagne reconnaît l'implantation française dans l'ouest de l'île, sous le nom de Saint-Domingue, la partie espagnole prenant le nom de Santo Domingo. Le gouvernement français soutient sa nouvelle colonie, dirigée par le gouverneur d'Oregon, en lui envoyant des prostituées et autres femmes indésirables en France. Ce n'est toutefois qu'en 1777, par le traité d'Aranjuez, que la frontière entre les deux parties est clairement fixée : Saint-Domingue occupe 27.844 km<sup>2</sup> à l'ouest, avec le Cap-Français pour capitale ; alors que la partie espagnole en occupent 50.000 km<sup>2</sup>, avec pour capitale Santo Domingo. Néanmoins, malgré cette disproportion, la partie française est rapidement mise en valeur, grâce notamment au recours massif à l'esclavage. Les boucaniers n'avaient pas attendu leur reconnaissance officielle pour y recourir : le premier contingent de trois mille esclaves noirs est introduit en 1690, venant non pas d'Afrique mais d'un raid sur la colonie anglaise de la Jamaïque. Saint-Domingue produit rapidement le sucre, le café, l'indigo, le cacao, le coton, ... en grande quantité, assurant jusqu'à la Révolution la prospérité des colons et des négociants de métropole. La Révolution de 1789, véhiculant les idées d'égalité et de respect du droit humain, jeta la colonie dans le chaos ... Ce furent d'abord les affranchis mulâtres qui réclamèrent les premiers pour eux des droits identiques à ceux des blancs. Devant l'opposition de ces derniers, une première révolte eut lieu dans le Nord, rapidement réprimée de manière sanglante, et aboutissant au supplice public des chefs Vincent Ogé et Jean-Baptiste Chavannes. Par contre, les succès remportés dans l'Ouest par Beauvais sur les colons, ainsi que la diffusion des idées révolutionnaires parmi les esclaves noirs, poussèrent ceux-ci à se révolter à leur tour. Une cérémonie vaudou tenue au Bois-Caïman dans la nuit du 14 au 15 août 1791 fut le déclencheur de l'insurrection : le sorcier Boukman appela à une révolte générale et au massacre des blancs. L'appel fut entendu, et partout dans le Nord les habitations<sup>34</sup> furent

<sup>34</sup> Le terme « *habitation* » désigne, aux colonies, de vastes domaines de colons, comprenant aussi bien les bâtiments que les terres ...

ravagées et les blancs massacrés. D'abord « simple » expression de la lutte des esclaves contre leurs oppresseurs, la révolte est rapidement récupérée par les affranchis noirs ou mulâtres, plus instruits, qui en font un mouvement de libération et d'autonomie. Cette guerre de maquis et de raids dure jusqu'en 1793, lorsque la République déclare la guerre à l'Espagne : le gouverneur de Santo Domingo propose alors aux principaux chefs noirs d'intégrer son armée en échange d'une promesse de libération générale des esclaves une fois les Français vaincus. Plusieurs acceptent, dont l'un qui va prendre l'ascendant sur ses compagnons : Toussaint Breda. À la tête de quatre mille hommes, il vole de succès en succès. Les Espagnols et leurs alliés noirs gagnant du terrain, les commissaires de la République dans la partie française, Sonthonnax et Polverel, décident de leur propre chef d'offrir la liberté immédiate aux esclaves afin de se les attacher. La proclamation a lieu le 29 août 1793. La Convention étendra finalement la décision à toutes les colonies françaises en février 1794. Ce qu'apprenant, les colons blancs de Saint-Domingue appellent les Anglais à leur secours, préférant livrer l'île que de renoncer à leur force de travail servile : ceux-ci débarquent sept mille cinq cents hommes dans l'île en mai 1794. Heureusement pour les commissaires de la République, l'abolition générale leur rallie les principaux chefs rebelles dans la guerre contre les envahisseurs et les émigrés : Toussaint Breda change de camp à la même époque, et restaure la situation des troupes françaises, ce qui lui vaut d'être élevé au grade de général de division. Les Anglais, décimés par la fièvre, capitulent devant le général noir, devenu « Toussaint-Louverture » en 1798, alors que l'Espagne avait demandé la paix en Europe dès 1795, et même cédé (de manière virtuelle jusqu'en 1801) sa partie de l'île à la France. En 1798, quand les Anglais et les émigrés ont évacué l'île, deux nouvelles factions s'affrontent : les mulâtres du général Rigaud et les anciens esclaves noirs du général Toussaint. Après presque deux ans de lutte, ce dernier l'emporte, forçant Rigaud et ses partisans à s'embarquer pour la France en août 1800. Resté seul maître de l'île, Toussaint essaye de relancer son économie en remplaçant, de manière autoritaire, les anciens esclaves au travail : une forme d'esclavage qu'ils acceptent venant d'un chef noir, mais qu'ils n'admettront pas sous Leclerc. Début 1801, il occupe la partie espagnole contre la volonté du premier Consul Bonaparte, qui voulait une prise de possession officielle par des troupes de France. Cette dernière initiative n'est particulièrement pas du goût du gouvernement consulaire, qui initie immédiatement les préparatifs d'une expédition d'envergure en vue de remettre la colonie au pas. Enfin, en juillet 1801, il se proclame gouverneur-général à vie de l'île, qu'une constitution taillée sur mesure a placé dans une autonomie de fait.

La principale expédition coloniale de l'ère napoléonienne y est donc destinée, sous le commandement du capitaine général Leclerc. Sa mission est de ramener, par la diplomatie ou par la force, les généraux et troupes noirs à la soumission, de les assurer du respect de leur liberté et de leurs droits, de les désarmer peu à peu en déportant les meneurs insurrectionnels, afin de faciliter la réintroduction de l'esclavage.

Les escadres quittent les ports de Brest, Lorient, Rochefort, Toulon et Cadix à partir du 14 décembre 1801, emportant une première vague d'environ douze mille militaires, sans compter de nombreux administrateurs ou d'anciens colons espérant récupérer leurs possessions dans le sillage de l'armée. Mais les escadres ratent les deux premiers points de rendez-vous et doivent donc se regrouper au cap de Samana, en vue de

Saint-Domingue, ce qui permet à Toussaint-Louverture d'apprécier la puissance dirigée contre lui et de s'y préparer. Après de brefs pourparlers, stériles, avec le général Christophe le 3 février 1802, le débarquement s'opère sur plusieurs points à partir du 4 février 1802 : la division Boudet à Port-au-Prince, celle de Rochambeau à Fort-Dauphin, un détachement sous Kerverseau à Santo Domingo, et le reste de l'armée (divisions Hardy & Desfourneaux, et divers détachements) au Cap. Si Kerverseau s'empare par ruse, sans un coup de feu, de l'ancienne partie espagnole, les autres colonnes doivent se rendre maître de leurs objectifs de vive force. Peu après, un autre détachement, commandé par le général Humbert<sup>35</sup>, est envoyé pour s'emparer de Port-de-Paix : si ce bouillant général s'acquitte vite de sa mission, il se laisse emporter et poursuit dans les terres le général Maurepas, l'un des meilleurs officiers de Toussaint. La sanction est sans appel : battu, Humbert est repoussé dans les forts de la ville, et seule la présence des canons de la flotte lui évite de se faire anéantir.



*Figure 2 : Réunion de la flotte au cap Samana et débarquement en plusieurs points.*

Pendant que les divisions du Nord (Hardy, Desfourneaux et Rochambeau) convergent sur les Gonaïves, repoussant devant elles les généraux Christophe & Toussaint-Louverture, Leclerc détache le général Debelle avec des renforts au secours de Humbert. Mais comme ce dernier, Debelle se fait tailler en pièces et trouve refuge dans Port-de-Paix<sup>36</sup>. Il faut finalement que Leclerc détourne la division Hardy et une partie de sa garde personnelle contre Maurepas pour finalement dégager ses deux impétueux et malheureux subordonnés, et contraindre le lieutenant de Toussaint à faire sa soumission. Le coup est dur pour Toussaint-Louverture, qui voit là l'un de ses plus brillants généraux faire défection, mais surtout être bien accueilli par Leclerc, qui le maintient dans ses fonctions. Cette habile manœuvre politique de la part du commandant de l'armée expéditionnaire ne manque pas de produire son effet, car les actes de soumission se font dès lors de plus en plus nombreux.

<sup>35</sup> Le fameux « *Lion amoureux* » de Ponsard ...

<sup>36</sup> On verra plus tard les dessous de cette affaire, dont la version officielle semble sensiblement différente de la réalité du terrain ...

Plus au sud, Boudet a lui aussi fait route vers les Gonaïves, mais Dessalines lui échappe après avoir incendié Saint-Marc. La manœuvre d'encerclement de Leclerc, qui voulait enfermer Toussaint et ses troupes entre ses divisions et la mer aux Gonaïves échoue, principalement du fait des mauvaises dispositions de Humbert et Debelle, et du talent de Dessalines à esquiver la colonne du général Boudet.

Toussaint-Louverture réunit celles de ses troupes encore fidèles et marche vers les montagnes de l'Ouest, où la population lui est acquise et où il entretient d'importants stocks d'armes et de nourriture. Il confie à Dessalines et à la garnison du commandant Lamartinière la défense de la redoute de Crête-à-Pierrot, position fortifiée construite par les Anglais, pendant l'occupation, sur le morne <sup>37</sup> du même nom.

De nouveau, les troupes françaises convergent sur ce point. C'est le général Debelle, officier d'artillerie placé à la tête de la Réserve de l'armée, qui y arrive le premier. Poursuivant une fois encore l'ennemi sans réfléchir, il se fait accueillir à coup de mitraille et doit être évacué, blessé comme beaucoup de ses hommes et presque tous ses officiers supérieurs. Boudet arrive à son tour le 11 mars : la même stratégie a les mêmes effets, et là aussi, Boudet est évacué avec une blessure ! Plus tard dans la journée, Leclerc arrive sur place avec la division Debelle ralliée et placée sous le commandement du général Dugua. Le commandant en chef lance immédiatement ce dernier à l'assaut, avec un résultat similaire aux deux précédentes attaques : Dugua est ramené grièvement blessé. Les deux divisions Boudet et Debelle ne comptent à elles deux plus un seul général valide, fût-il de brigade. C'est donc à l'adjudant-commandant Lacroix qu'est confiée la direction des deux divisions ! Leclerc décide finalement de mener un siège en règle, fait installer de l'artillerie et convoque les divisions Hardÿ & Desfourneaux pour compléter l'encerclement. Après presque deux semaines de siège, Leclerc ordonne de se tenir prêt à l'assaut pour le 25 mars. Mais Lamartinière le devance de quelques heures : ayant reçu de Dessalines (qui était resté à l'extérieur) l'ordre d'abandonner la position, il opère dans la nuit du 24 au 25 une audacieuse sortie qui, si elle ne se fait pas sans la perte d'un tiers de ses hommes, parvient à briser l'étau français et à rejoindre les lignes de Toussaint. Le corps expéditionnaire est maître de la position, mais au prix de pertes terribles. Ce brillant fait d'arme d'un simple commandant rebelle qui tint en respect les « vieilles bandes du Rhin » pendant deux semaines avant de leur échapper va jouer le rôle d'élément fondateur de la pensée indépendantiste haïtienne : si la résistance de Toussaint au corps expéditionnaire découle surtout de sa volonté de conserver un pouvoir personnel, la défense de la Crête-à-Pierrot apparaît comme le premier acte de résistance au pouvoir colonial esclavagiste en vue de l'indépendance. Lamartinière est élevé au rang de héros national (en oubliant qu'il mourra quelques mois plus tard, tué par les rebelles qu'il traquait pour le compte des Français) et sa compagne Marie-Jeanne, qui combattit toujours à ses côtés à la Crête-à-Pierrot en faisant régulièrement le coup de feu sur les remparts, devient une véritable Marianne haïtienne.

---

<sup>37</sup> A Saint-Domingue et dans les autres îles d'Amérique, le terme de « *morne* » désigne des collines.



Figure 3 : Débarquements dans la partie française de Saint-Domingue et mouvements des divisions de terre jusqu'à la Crête-à-Pierrot (4 février-4 mars 1802)

Mais fin mars 1802, la symbolique de cette bataille n'est que de peu d'utilité à Toussaint, qui a perdu là un de ses principaux point d'appui. De plus, ses lieutenants font défection un à un. Il pourrait se replier dans les montagnes et mener la guérilla, mais ses chances de reprendre le pouvoir dans l'île sont nulles. Il entre donc en pourparlers avec Leclerc, et accepte de faire sa soumission aux conditions accordées à ses lieutenants, c'est à dire la liberté et le maintien de son grade. Leclerc accepte, et la phase militaire de la campagne prend fin, le 3 mai 1802. De part et d'autre, c'est un jeu de dupes : Toussaint n'a accepté de se soumettre que pour avoir suffisamment de liberté pour attendre et préparer une nouvelle insurrection, lorsque la fièvre jaune, qu'il sait inévitable, frappera le corps expéditionnaire ; Leclerc pour sa part affecte de témoigner le respect dû à l'ancien maître de Saint-Domingue, afin d'endormir la méfiance des Noirs avant de les désarmer et de les rendre dociles et sans défense aux chaînes de l'esclavage.

Leclerc s'attache dès lors à administrer la colonie et à la relever après tant d'années

de guerre. Mais si le capitaine général se donne corps et âme à sa mission, il commet plusieurs erreurs politiques :

pour combler les lourdes pertes subies lors de la campagne contre Toussaint, et accentuées par les ravages naissant de la fièvre jaune, il s'appuie de plus en plus sur les troupes noires qu'il devait désarmer.

alors que les directives du premier Consul lui enjoignaient de s'attacher les « hommes de couleur » (les métis, dits aussi « mulâtres »), moins nombreux mais plus favorables aux blancs, pour neutraliser les noirs, Leclerc fait l'inverse : il déporte peu après son arrivée le général Rigaud, champion de la cause mulâtre, et plusieurs de ses officiers pour ne pas heurter les noirs. Par-là, il se prive d'alliés qui l'eussent solidement soutenu lors de la seconde insurrection.

les politiques agraires et de désarmement ordonnées par Leclerc, même seulement partiellement appliquées, génèrent des troubles et un très fort mécontentement. La première consistait à replacer de force si nécessaire les anciens esclaves sur les propriétés de leurs anciens maîtres pour les y faire travailler : du travail forcé déguisé, mesure préparatoire au prochain rétablissement de l'esclavage. La même politique appliquée par Toussaint n'avait pas causé tant de problèmes, mais sous l'autorité des blancs, elle devenait intolérable aux yeux des anciens esclaves.

De plus, d'autres facteurs indépendants de sa volonté vont encore venir compliquer sa tâche et celle de son successeur :

les maladies, et parmi elle la fameuse fièvre jaune, font rage à partir d'avril avec une ampleur rarement observée jusqu'alors, décimant les régiments européens et limitant grandement les moyens d'action de Leclerc.

l'attitude vexatoire de nombreux officiers ou colons rentrés avec le corps expéditionnaire, qui donnent à comprendre aux noirs que le retour de l'esclavage est proche.

la reprise de la guerre entre la France et l'Angleterre qui isole de fait, à partir de 1803, la colonie de la métropole, et donc des renforts dont elle a tant besoin.

le général Richepance, commandant l'expédition de la Guadeloupe avec les mêmes ordres que Leclerc, annonce le rétablissement de l'esclavage sans en prévenir son voisin. La nouvelle de ce rétablissement colporté à Saint-Domingue jette la stupeur dans les rangs de la population noire et de couleur. C'est là le facteur déterminant de la seconde insurrection.

la reprise de l'insurrection à partir d'août 1802 annule tous les efforts de Leclerc pour rétablir la colonie, le forçant à s'enfoncer dans son erreur consistant à s'appuyer sur les troupes noires, celles de l'expédition étant trop affaiblies par les maladies.

l'aide logistique apportée par les Etats-Unis, bien plus que par la Grande-Bretagne, aux insurgés, à qui ils fournissent armes et munitions. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la doctrine Monroe qui veut l'éviction de toutes les puissances coloniales européennes de la zone d'influence américaine.

Leclerc en est réduit à parer les coups que lui portent les rebelles. Ceux-ci sont

encore désorganisés, sans véritable chef. Le général noir Dessalines, qui deviendra l'unificateur de la résistance, sert longtemps encore les Français, profitant de la situation pour éliminer dans les rangs rebelles tous ceux qui pourraient s'opposer à ses futures prétentions au commandement de l'armée haïtienne, lorsqu'il aura à son tour fait défection. Pendant ce temps, les unités coloniales (exception faite des gardes nationales, généralement mulâtres) font défection une à une, ce qui entraîne en représailles la déportation voire l'élimination de certains chefs suspectés de vouloir les imiter. Le cas de Maurepas, impitoyablement torturé avant sa mise à mort, est symptomatique de cet état de paranoïa qui frappait le corps expéditionnaire.

Acculé de toutes parts, le corps expéditionnaire se voit même sur le point d'être balayé lorsque le 14 octobre 1802, le général Clervaux et son bras droit Pétion (futur président haïtien) qui viennent de faire défection à leur tour marchent sur le Cap où se trouve le gouvernement : cinq mille insurgés attaquent une ville défendue par moins d'un millier d'hommes, dont une bonne partie de la garde nationale locale. Un millier d'hommes supplémentaires de la 6<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, composée essentiellement de mulâtres, sont désarmés et enfermés à bord de la flotte avant les combats, Leclerc craignant qu'ils ne se retournent contre lui. La bataille fait rage pendant une partie de la nuit du 15 au 16, alors que les rebelles tentent de s'emparer des fortins de la défense extérieure de la capitale. Bien que la plupart des positions aient été conservées, au prix de contre-attaques sanglantes où disparaît la Garde du capitaine général, Leclerc est contraint de se replier sur les faubourgs de la ville le 16, par manque de combattants pour maintenir la défense des forts. Observant ce repli, les marins de la flotte croient la ville perdue et craignent que leurs prisonniers ne se soulèvent contre eux à cette occasion : le millier d'hommes de la 6<sup>e</sup> Coloniale est noyé sans pitié en peu de temps.

Leclerc, bloqué par terre dans le Cap, appelle des renforts et adopte une nouvelle stratégie générale : il ordonne l'abandon dans toute l'île des postes dans les terres, pour se retrancher dans quelques villes-clés sur les côtes (Jacmel, Jérémie, les Cayes, Port-au-Prince, Saint-Marc, Le Môle Saint-Nicolas, ...) en attendant l'arrivée de renforts de France qui pourront servir de masse de manœuvre pour dégager ces places. Mais le capitaine général est épuisé, et c'est sans doute à cette période qu'il contracte la fièvre jaune dont il décède le 2 novembre 1802, laissant le commandement au général Rochambeau.

Rochambeau, le fils du héros de la guerre d'indépendance américaine, est un excellent meneur d'hommes, un officier qui a su démontrer ses compétences militaires, mais qui va s'avérer un piètre administrateur et d'un racisme particulièrement inhumain. Placé à la tête de la colonie, il en devient une sorte de vice-roi, ayant sa cour, un véritable harem et donnant des fêtes somptueuses alors que ses hommes meurent de faim dans d'autres parties de la colonie. Recevant peu après sa prise de commandement les renforts si longtemps attendus par son prédécesseur, Rochambeau les lance à l'assaut de plusieurs positions perdues plutôt que des employer à soulager les places résistant encore : c'est que le nouveau capitaine général veut annoncer rapidement une victoire éclatante, comme la reprise de Fort-Dauphin. Lancés dans les combats dès leur débarquement, les renforts sont rapidement décimés par le feu et la maladie, et Rochambeau réduit à la même situation que Leclerc. Malgré quelques tentatives

généralement vouées à l'échec (comme la manœuvre concentrique du général Brunet autour des Cayes), l'année 1803 voit tomber les places fortes françaises une à une, le plus souvent reprises par les Anglais avec qui la guerre a recommencé, mais aussi par les insurgés dont l'armée expéditionnaire sait n'avoir aucune pitié à attendre.

Finalement, en octobre 1803, le général Dessalines qui a unifié sous son commandement toutes les bandes rebelles, et les a réorganisées en bataillons et demi-brigades, marche contre le Cap où se trouve Rochambeau. Celui-ci s'avance à sa rencontre, et s'installe sur la position retranchée de Breda, constituée d'un réseau de blockhaus et fortins, dont celui de Vertières qui donnera son nom à la bataille. L'affrontement a lieu le 18 novembre : Dessalines à vingt mille hommes avec lui, Rochambeau moins de la moitié mais occupe de solides positions. Pendant une bonne partie de la journée, l'armée « indigène » monte vaillamment à l'assaut des retranchements français (souvent au chant de la *Marseillaise*), jusqu'à ce que le général noir Capois s'empare d'une hauteur négligée par Rochambeau, la position Charrier. De l'artillerie y est hissée qui bombarde les fortins français en contrebas. Une averse tropicale stoppe les combats dans l'après-midi. Les troupes de Rochambeau tiennent toujours, mais les pertes ont été trop lourdes, et le bombardement depuis la position Charrier anéantit tout espoir de pouvoir continuer à tenir longtemps. Rochambeau ordonne la retraite et rentre au Cap.

La bataille de Vertières sonne le glas de la présence française à Saint-Domingue : Rochambeau comprend qu'il n'y a plus d'espoir, et entre en pourparlers avec Dessalines pour négocier l'évacuation de l'armée expéditionnaire. Celui-ci accorde aux Français jusqu'au 30 novembre pour quitter l'île paisiblement, mais la flotte britannique qui bloque le Cap n'entend pas être liée par cet accord et fait savoir qu'elle s'emparera de tout navire tentant de sortir. Rochambeau tente de négocier avec l'amiral anglais, mais celui-ci exige la capitulation totale du corps expéditionnaire. Le 30 novembre 1803, Dessalines annonce qu'il bombardera la flotte dans la rade du Cap si elle n'en sort pas sur l'heure, conformément aux accords passés. Chargé de blessés et de réfugiés, Rochambeau se sent incapable de forcer le blocus anglais et accepte finalement le jour-même de faire capituler son armée expéditionnaire devant les Anglais, à la condition que ses officiers et lui-même soient rapatriés en France. Condition qui lui est accordée, mais qui ne sera que très partiellement respectée.

Il ne reste plus alors de troupes françaises à Saint-Domingue qu'au Môle Saint-Nicolas, commandées par le général de Noailles. Durant le mois de décembre 1803, par une manœuvre audacieuse, il parvient à se faufiler de nuit avec plusieurs navires entre les mailles du filet tendu par la Royal Navy : il réussit l'exploit d'évacuer toute la garnison, ses blessés et la population blanche de la ville, avec lesquels il rallie d'autres rescapés français à Cuba, colonie espagnole toujours alliée à la France à cette époque.

Le général de brigade Lavalette du Verdier, officier le plus ancien parmi les rescapés, y reforme une petite brigade qui doit rejoindre Santo Domingo, la partie espagnole de Saint-Domingue, où quelques troupes françaises se trouvent toujours. Mais ces renforts périront presque tous en mer, au cours d'un naufrage dans les « Jardins de la Reine », récif de corail séparant Cuba de Saint-Domingue ...

Le général Kerverseau qui, on s'en souvient, avait été détaché à Santo Domingo dès les premiers jours du débarquement de février 1802, n'avait pas connu les mêmes difficultés que ses collègues dans la partie française. Certes, les troupes européennes sous ses ordres avaient été également décimées par les maladies, mais au moins la population noire restait calme, et les gardes nationales espagnoles parvenaient plus ou moins à contenir les incursions de rebelles venant de la partie française. Vers la fin de l'année 1803, de nombreux débris d'unités françaises en retraite, coupées du Cap et bloquées par mer par la Navy, se replient vers Santo Domingo et grossissent les forces de Kerverseau.

Lorsque le général de brigade Ferrand, qui commande les troupes sur la frontière entre les deux parties de l'île, apprend la capitulation de Rochambeau, il comprend que l'ennemi qui l'avait jusqu'alors laissé dans une certaine tranquillité va bientôt se tourner contre lui : il réunit tous ses détachements et ralliant à lui le général Barquier, se replie aussi vite que possible vers la ville de Santo Domingo Il y parvient le 20 décembre 1803, et réclame sur-le-champ le commandement supérieur des forces françaises de Santo Domingo, quoique Kerverseau fut plus ancien que lui, s'appuyant sur le fait qu'il se trouve à la tête de bien plus de troupes que ce dernier. Kerverseau désirait depuis longtemps rentrer en France : il « capitula » d'autant plus vite et s'embarqua pour la métropole.

Ferrand rallia à lui tous les soldats français, détachements perdus, officiers isolés, anciens colons volontaires, rescapés de Cuba ou des Etats-Unis, ... afin de se constituer une petite force capable de défendre l'ancienne partie espagnole. Finalement, il parviendra à regrouper un peu moins de trois mille hommes, en comptant les gardes nationales espagnoles.

Pendant toute l'année 1804, Ferrand administre efficacement ce dernier vestige colonial français à Saint-Domingue, s'attachant les Espagnols par une politique habile. A plusieurs reprises, il repousse les sommations de la flotte anglaise l'enjoignant de rendre la place.

Mais en février 1805, la guerre se rappelle à la garnison de Santo Domingo : Dessalines, ayant organisé le nouvel état voisin d'Haïti et mâté les derniers opposants à son pouvoir, a réuni une armée de huit mille hommes pour marcher contre la partie espagnole. Les avant-postes français sont repoussés et se replient sur la ville, devant laquelle l'armée haïtienne met le siège le 13 mars. Ferrand résiste pendant deux semaines, lorsque le 27 mars la cloche d'alarme de la ville annonce l'approche d'une escadre : c'est la flottille de l'amiral Missiessy, portant l'expédition du général Lauriston qui devait renforcer la Guadeloupe et la Martinique et s'emparer de plusieurs colonies mineures anglaises. Cette opération entraine dans le cadre de la grande manœuvre de Napoléon pour attirer Nelson loin de la Manche en vue de débarquer en Angleterre. En France, on était incertain quant à la présence de troupes françaises à Santo Domingo, les seules nouvelles à ce sujet venant de la Guadeloupe. C'est là que Missiessy & Lauriston eurent vent du siège : ils décidèrent alors d'aller s'en rendre compte par eux-mêmes, et firent irruption au plus fort de la bataille ! L'apparition de cette flotte battant pavillon français jette la stupeur dans les rangs de Dessalines, ce que Ferrand met à profit pour lancer une sortie de la garnison, qui s'empare de plusieurs retranchements ennemis. Dès le lendemain, l'armée haïtienne abandonne le siège. L'escadre française décharge des

vivres et des munitions, ainsi qu'un renfort de cinq cents Piémontais, avant de repartir, laissant de nouveau la garnison de Santo Domingo dans l'isolement.

Au moins sait-on désormais à Paris que Ferrand et une poignée d'hommes conservent une tête de pont dans l'île. Quelques maigres renforts leur sont encore envoyés en 1806.

Pendant deux ans, la situation reste calme. Mais en juillet 1808, la nouvelle parvient de l'invasion de l'Espagne par la France : la population de Santo Domingo, restée espagnole de cœur malgré son rattachement officiel à la France, se retourne contre les Français. Le gouverneur de Puerto Rico envoie à Santo Domingo un petit corps expéditionnaire autour duquel se greffent des milliers de colons espagnols de Santo Domingo. Ferrand n'a alors plus que mille cinq cents hommes pour toute garnison, ce qui ne l'empêche pas de marcher à la rencontre de l'ennemi dans les premiers jours d'octobre avec une colonne de seulement trois cent cinquante hommes, auxquels il attache en chemin une centaine de gardes nationaux espagnols qu'il croit fiables. Le 7 novembre, les quatre cent cinquante hommes de Ferrand rencontrent les deux mille hommes de don Ramirez à Ceybo (ou Palo-Inclinado pour les mémorialistes français). Malgré son infériorité numérique, Ferrand ordonne l'assaut, et se fait tailler en pièces, d'autant que les gardes nationaux et dragons espagnols qui l'accompagnent l'abandonnent au milieu du combat. Ses aides de camp entraînent le général loin du champ de bataille, mais celui-ci profite de la première halte pour se loger une balle dans la tête.

Les rescapés parviennent à rentrer dans Santo Domingo, où ils s'enferment sous le commandement du général Barquier. Une fois encore, la ville est assiégée, mais par les Espagnols cette fois-ci (à partir du 26 novembre 1808), et la seule escadre à paraître est celle de la Royal Navy qui bloque la rade à compter du 16 mai 1809. Cette fois-ci, la garnison ne se contente pas de soutenir les assauts ennemis, mais au contraire orchestre plusieurs violentes sorties qui mettent à mal les assiégeants, les contraignant même en une occasion (27 février 1809) à rompre le siège pendant plus d'une semaine, qui est mise à profit pour remplir les magasins de la garnison. Barquier et ses troupes réduites à quelques centaines d'hommes épuisés sont finalement contraints à capituler devant les Britanniques le 7 juillet 1809, toujours sous condition de rapatrier les officiers en France. Cette fois-ci, la Navy appliquent avec scrupule toutes les clauses, témoignant le plus grand respect aux spectres qui se rendent à eux. C'est le dernier acte de la présence française dans l'île de Saint-Domingue ...

Au total, on estime que seuls trois mille des soixante mille hommes <sup>38</sup> (officiers, soldats, marins, médecins, employés civils de l'armée ou du gouvernement) envoyés à Saint-Domingue entre 1801 et 1809 ont pu rentrer en France avant la première abdication de Napoléon, la grande majorité étant des officiers évacués pour raisons sanitaires. La première Restauration vit alors le retour de bon nombre de prisonniers, malheureusement très difficilement comptabilisables ...

Comme son nom arawak l'indique, Saint-Domingue est une île montagneuse : le

<sup>38</sup> Peyre-Ferry avance même le chiffre de quatre-vingt mille hommes.

centre et le sud sont couverts de petites chaînes de montagne, orientées nord-ouest / sud-est. Aux deux extrémités, celles-ci s'abaissent jusqu'à former une plaine où se trouve respectivement le Cap-Français & Santo Domingo. Ce relief accidenté rend les communications terrestres difficiles, c'est pourquoi celles-ci passent essentiellement par la mer, la plupart des implantations humaines de l'île étant de toutes manières situées sur les côtes. Le climat de l'île est très supportable pour les Tropiques : la température y est d'environ 18° C dans les hauteurs et de 28° le long des côtes. Les nuits y sont toutefois très fraîches. De décembre à mars, c'est la saison sèche, où les températures sont les plus chaudes. D'avril à septembre, c'est la saison des pluies : celles-ci inondent de vastes zones humides qui forment alors des marécages où pullulent les moustiques, vecteurs de la fièvre jaune. Pour les arrivants, souvent affaiblis par une traversée éprouvante, c'est la période la plus dangereuse, la fièvre pouvant tuer en quelques jours ...

### La Guadeloupe

---

La Guadeloupe est elle aussi découverte par Christophe Colomb, le 4 novembre 1493, lors de son second voyage. Elle est alors habitée par la tribu guerrière de Caraïbes qui a décimé peu auparavant les anciens occupants Arawaks, et s'appelle Caloucaéra (« *l'île aux belles eaux* »). Colomb la rebaptise Guadalupe, en hommage à Santé Maria de Guadalupe de Estramadura (la Vierge Noire), mais cette île inhospitalière n'intéresse pas les Espagnols. Cédée à la France en 1635, les premiers colons plus ou moins volontaires sont des agriculteurs bretons ou normands venus mettre cette terre en valeur pour le compte de la Compagnie des Isles d'Amérique. Mais les cultures étant initialement peu rentables, celle-ci cède l'île à Charles Houël en 1643. C'est lui qui introduit la culture de la canne à sucre, du café et du cacao. Les indiens Caraïbes ayant été rapidement exterminés par la maladie et l'alcool, les colons doivent se tourner vers une autre source de main-d'œuvre pour cultiver le cacao, le café ou la canne à sucre : dès 1642, la traite des esclaves d'Afrique commence, et avec elle se développe le commerce triangulaire. Pendant la guerre de Sept Ans, la Guadeloupe est occupée par les Anglais de 1759 à 1763. Durant l'occupation, de nouvelles cultures (coton et épices) sont introduites et Pointe-à-Pitre fondée. Trois ans plus tard, l'île est cédée à la Compagnie des Indes Occidentales, avant de passer sous l'autorité royale en 1774. La colonie est prospère, et exporte de grandes quantités de cacao. Mais la Révolution change la donne : lorsque les colons refusent d'appliquer l'abolition de l'esclavage votée par la Convention en 1794, les esclaves réclament l'application de leur droit et se révoltent. Les Anglais viennent en aide aux propriétaires terriens et occupent l'île en 1795. Ils ne s'y maintiennent que deux mois avant d'être chassés par Victor Hughes, envoyé du gouvernement, à la tête de quelques troupes républicaines et des esclaves révoltés. S'en suit une épuration anti-royaliste sanglante ... La Guadeloupe connaît alors avec un certain décalage les mêmes soubresauts politiques qu'en France, avec l'affrontement des diverses factions luttant pour le pouvoir.

La situation dans cette île est toute différente de celle à Saint-Domingue : restée en contact avec la métropole, elle n'a jamais quitté le giron de Paris, même si certains événements sont parfois venus entraver plus ou moins gravement la bonne exécution des

ordres du gouvernement. Dès février 1801, le premier Consul avait désigné l'amiral Lacrosse comme capitaine général de cette île, avec mission de reprendre en main l'armée. Lacrosse est aimé des troupes noires pour son rôle dans la proclamation de la République à la Guadeloupe en 1793. Mais comme il le dit lui-même dès son retour dans l'île le 30 mai 1801 : « *je ne suis plus le Lacrosse de 1793* ». Rapidement, son attitude vexatoire vis à vis des noirs et des mulâtres lui aliène l'armée, dont ils forment la quasi-totalité. Lorsque le général Béthencourt, commandant la force militaire dans l'île, meurt de maladie, Lacrosse refuse de nommer le noir Pélage comme son successeur, comme la règle hiérarchique le voudrait. A la place, il s'attribue cette charge en plus de celle qu'il occupe déjà. Si Pélage ne s'insurge pas, plusieurs de ses subalternes moins conciliants vont le faire pour lui : une mutinerie éclate entre les 21 & 24 octobre 1801, qui aboutit au renvoi de Lacrosse en France. Pélage, voulant éviter les massacres inhérents à une guerre civile, accepte de prendre la tête d'un gouvernement provisoire qu'il espère ainsi modérer. Immédiatement, il écrit au gouvernement français pour l'assurer de la fidélité de la Guadeloupe et lui faire savoir les raisons du renvoi du capitaine général. Malheureusement, le vaisseau portant Lacrosse est arrêté par la Royal Navy, qui détourne son passager vers l'île de la Dominique, d'où il donne sa version des faits aux Consuls, accusant Pélage et l'armée de révolte contre la métropole. Le gouvernement provisoire de la Guadeloupe se trouve dès lors isolé politiquement, puisque Paris ne communique plus qu'avec Lacrosse, considéré comme chef légitime en exil. La Royal Navy, désormais en paix avec la France, prête son concours à ce dernier en détournant sur la Dominique tout navire voulant se rendre à la Guadeloupe, puis sur Marie-Galante, reprise par le général Sériziat.

Malgré ses multiples tentatives visant à assurer le premier Consul de la fidélité de la Guadeloupe à la France, Pélage n'est donc pas entendu. A Brest, une expédition militaire est organisée, ayant pour but de mater la rébellion et de ramener l'ordre dans la colonie, en vue, comme à Saint-Domingue, de réintroduire l'esclavage. L'expédition pour la Guadeloupe ne quitte pour sa part le port de Brest que le 1<sup>er</sup> avril 1802. Elle porte une armée beaucoup plus réduite que celle de Saint-Domingue : un peu moins de quatre mille hommes, sous le commandement du capitaine général Richepance. Il entre dans la rade de Pointe-à-Pitre dans les premiers jours de mai 1802, croyant être accueilli à coups de canon alors que c'est une fanfare qui l'attend sur les quais. Pélage, malgré une nouvelle série d'humiliations, parvient à convaincre les officiers français des bonnes dispositions de l'île à son égard. L'affaire aurait pu s'arrêter là, si dans le sillage de Richepance ne se trouvaient de nombreux officiers qui avaient fui à la Dominique lors de l'insurrection d'octobre, et qui de retour se vengèrent de leur exil en faisant battre et désarmer des soldats noirs, les arrêtant et les enfermant à bord des vaisseaux. Ces vexations poussent de nouveau une partie des soldats coloniaux à se rebeller : trop peu nombreux pour tenir tête au corps expéditionnaire, ils s'enfuient jusqu'à Basse-Terre dont ils organisent la défense. Les meneurs de cette révolte sont les chefs de bataillon Ignace et Delgrès.

Lorsque Richepance se présente devant Basse-Terre le 10 mai, il est accueilli à coups de canon. Après onze jours de combats dans et autour de cette ville, il en expulse Ignace et Delgrès, qui sont ensuite encerclés isolément : vaincu à Baimbridge par Gobert et Pélage, Ignace se suicide le 26 mai pour ne pas être fait prisonnier ; le 28, Delgrès,

encerclé dans l'habitation Danglemont à Matouba, se fait sauter avec ses hommes et les premiers éléments de Richepance qui pénétraient dans l'habitation.

Comme la défense de la Crête-à-Pierrot à Saint-Domingue, la disparition de ces deux leaders va devenir une victoire morale malgré l'élimination de presque tous les insurgés. Mais leur sacrifice va servir de terreau aux germes de l'insurrection ...

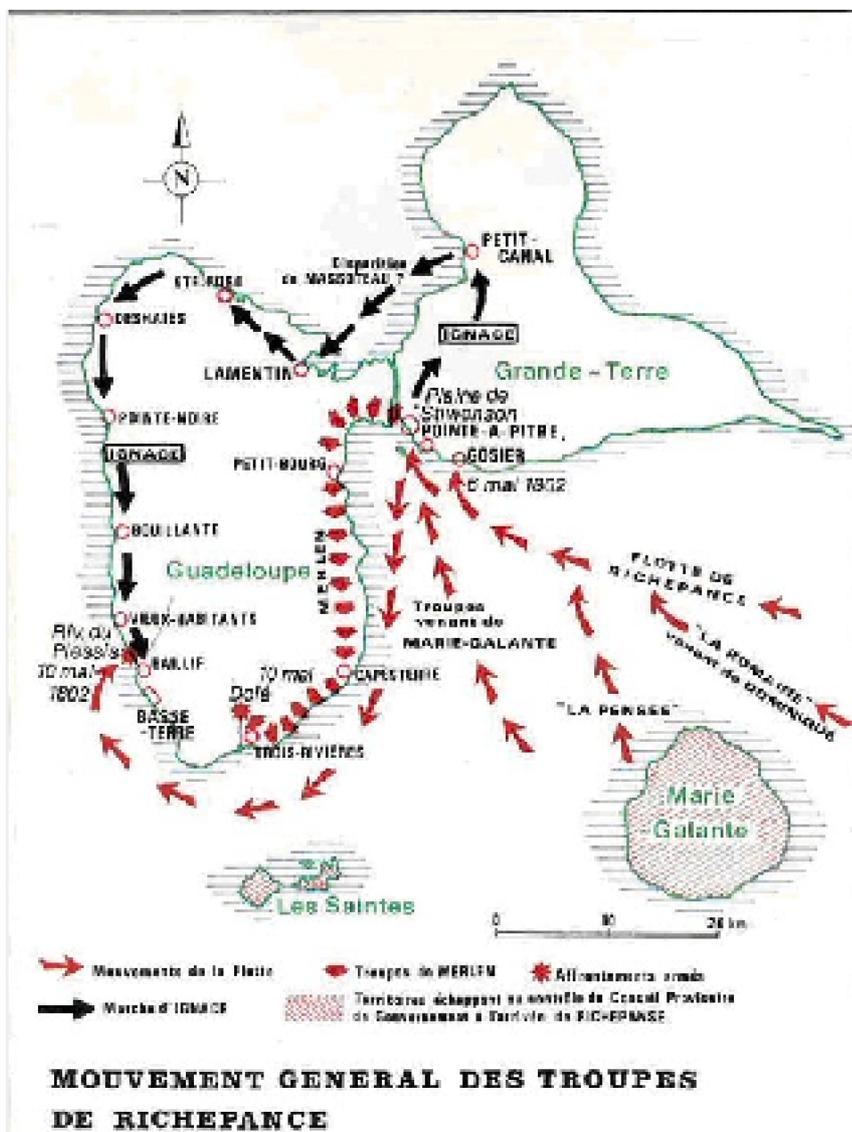
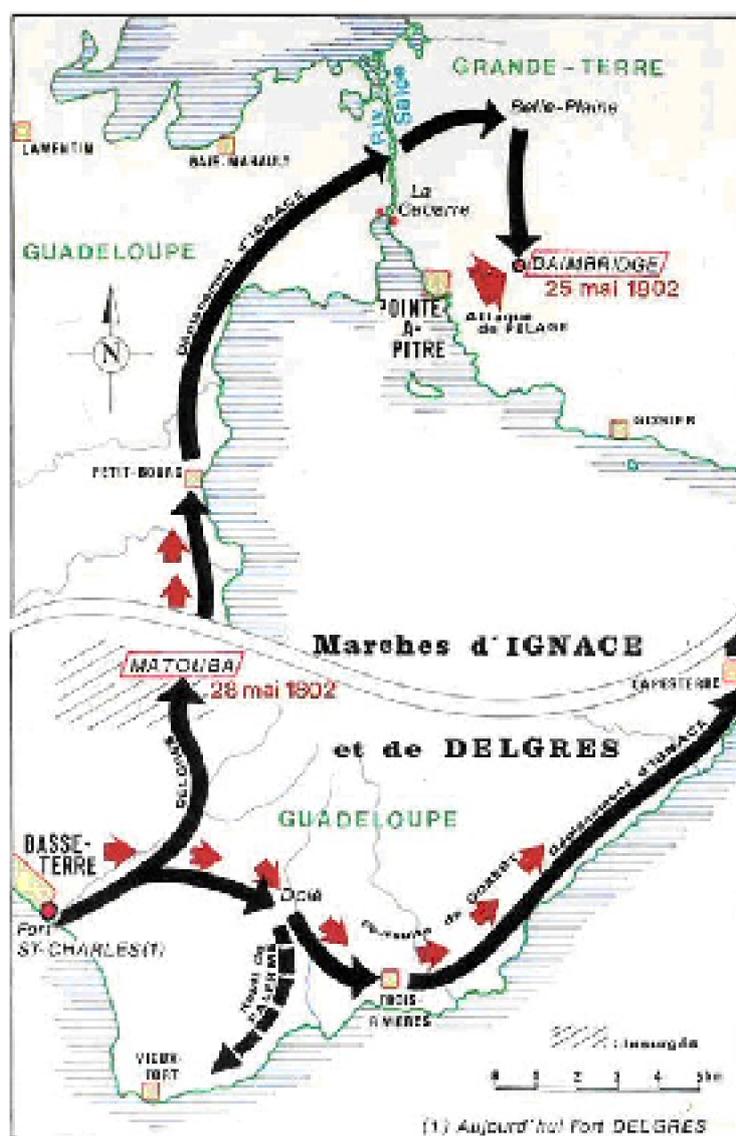


Figure 4 : Débarquement des troupes expéditionnaires à Pointe-à-Pitre, et premiers mouvements contre les insurgés (6-10 mai 1802)



*Figure 5 : Poursuites séparées d'Ignace et Delgrès après l'évacuation du fort Saint-Charles (10-28 mai 1802)*

Le calme revenu, Richepance fait déporter en France les officiers supérieurs de l'armée coloniale (dont le fidèle Pélage) et les membres du gouvernement provisoire. Comme Leclerc, Richepance fait de son mieux pour administrer et redresser la colonie. Il rappelle brièvement l'exécré Lacrosse et le replace comme capitaine général, pour punir les Guadeloupéens de leur révolte contre cet envoyé du gouvernement. Mais celui-ci ne devait être revêtu que d'une autorité nominale, celle de fait restant entre les mains de Richepance jusqu'à ce que Lacrosse lui transmette officiellement le titre, avant de partir prendre le commandement de Tobago. Mais Richepance est victime de la fièvre, qui l'emporte le 3 septembre 1802.

Lacrosse, qui n'était pas encore parti pour Tobago, manœuvre pour se retrouver de nouveau à la tête de la colonie, alors que le commandement aurait dû échoir au général Gobert, lieutenant de Richepance. Le nouveau capitaine général donne alors libre cours à son désir de revanche, traquant comme des bêtes les derniers insurgés, exécutant les

prisonniers avec mille raffinements, ... Cherchant à assurer sa main-mise totale sur l'île, il se débarrasse rapidement du général Gobert, puis du général Ménard à la fin de l'année 1802. De nouveau, l'exaspération de la population est à son comble et la situation prête à dégénérer. Heureusement, la métropole envoie le général Ernouf pour le remplacer. Ce dernier arrivé à la Guadeloupe, Lacrosse quitte définitivement l'île le 8 mai.

Dans les années qui suivent, la reprise de la guerre avec l'Angleterre donne l'impression d'une partie d'échec avec les gouverneurs britanniques voisins : chacun monte des opérations pour s'emparer d'îles périphériques, simples dépendances, sans s'attaquer vraiment au cœur du dispositif ennemi. Ce jeu du chat et de la souris dure ainsi jusqu'en 1809 : le blocus de l'île se fait plus serré, et Ernouf ne reçoit plus que de maigres renforts au prix de lourdes pertes navales.

En janvier 1810, les Britanniques débarquent une division dans la Basse-Terre. Après une brève résistance inégale, Ernouf capitule le 6 février 1810, livrant l'île aux Anglais.

L'île de la Guadeloupe forme sur les cartes une sorte de papillon, formée de Grande Terre (590 km<sup>2</sup>) côté atlantique, vaste plaine débouchant au nord et à l'est sur des falaises, et au sud-ouest sur la bande de terre marécageuse la reliant à la partie occidentale de l'île. Celle-ci, la Basse-Terre (842 km<sup>2</sup>) possède un relief montagneux où culmine le volcan de la Soufrière et une végétation tropicale beaucoup plus dense, cette partie étant beaucoup plus humide. C'est dans cette dernière que se trouve la capitale de la colonie, elle aussi baptisée Basse-Terre. L'île a également cinq dépendances : Marie-Galante (156 km<sup>2</sup>), la Désirade (27 km<sup>2</sup>), les Saintes (13 km<sup>2</sup>), Saint-Barthélémy (21 km<sup>2</sup>) et Saint-Martin (52 km<sup>2</sup>), une île partagée entre parties française et néerlandaise.

## La Martinique

---

La Martinique est la plus petite des trois grandes îles françaises des Antilles. Découverte elle aussi par Christophe Colomb, le 15 juin 1502, elle est peuplée là encore de farouches Caraïbes. Ceux-ci se recouvrent le corps de rocou, une teinture rouge les protégeant des moustiques : c'est de cette rencontre qu'est né le terme de « peaux rouges » pour les « indiens » d'Amérique. Craignant les Caraïbes, les Espagnols quittent l'île sans s'en préoccuper. La Martinique est elle aussi cédée à Pierre Belain d'Esnameuc au nom de la France en 1635 : c'est lui qui y développe les cultures du cacao, du sucre ou du café, et qui fait venir d'Afrique de nombreux esclaves. Après sa mort, l'île devient la propriété de la Compagnie des Indes en 1664, puis devient colonie du royaume en 1674, et colonie de la couronne en 1783. Convoitée par les Anglais, elle est occupée par ceux-ci dès 1794, et le décret d'abolition de l'esclavage n'y est jamais appliqué.

La situation à la Martinique pendant la Révolution est beaucoup plus simple que celle de ses deux sœurs : livrée dès 1793 aux Anglais par les colons royalistes, elle n'est rendue à la France qu'en 1802. Le 28 mai de cette même année, le gouvernement nomme l'amiral Villaret-Joyeuse capitaine général de cette île.

La prise de possession est effectuée le 10 juillet 1802, par le général de brigade Castella, le préfet colonial Bertin & un petit groupe d'officiers, précédant le capitaine général et les quelques troupes qui ont été désignées pour y tenir garnison. Les forces

d'occupation britanniques leur font très bon accueil, mais leur rendent des forts dépourvus de leur artillerie et sans munition. Villaret-Joyeuse arrive finalement le 3 septembre 1802 avec trois bataillons de ligne, qui avec les gardes nationales forment l'armée de l'île sous le commandement du général De Vrigny.

L'esclavage n'ayant jamais été aboli à la Martinique, il fut ré-instauré sans difficulté, et l'île ne connut pas les troubles de Saint-Domingue & la Guadeloupe. Néanmoins, la reprise de la guerre avec l'Angleterre en 1803 entraîne la capitulation rapide de Sainte-Lucie & Tobago (juin 1803), dépendances de la Martinique. Cette dernière est en état de siège à partir de juillet, mais elle reçoit plusieurs renforts de France dans le courant de l'été, augmentant sa garnison de plus de sept cents hommes, qui compensent toutefois à peine les pertes dues à la fièvre. Le général De Vrigny en fut lui-même victime, et fut remplacé temporairement par le général Castella, puis par Houdetot.

Du 13 au 28 mai 1805, Fort-de-France reçoit la visite de l'escadre de Missiessy, qui y débarque troupes (deux cent vingt-six Piémontais de la Légion du Midi) et munitions, avant d'assister Villaret-Joyeuse dans une expédition contre le rocher du Diamant. Ce piton rocheux sortant de la mer à quelques encablures de la côte martiniquaise avait été capturé par la Royal Navy, qui y avait hissé des canons lourds qui, tels plus tard ceux de Navarrone, bombardaient tout navire approchant l'île. Les Britanniques le croyaient inexpugnable, allant jusqu'à considérer le rocher comme un navire à part entière de leur flotte (« *Her Majesty Ship Diamond Rock* »). Il est néanmoins repris par l'action combinée de la flotte de Missiessy et des troupes de la Martinique.

La Martinique reçoit encore quelques renforts en 1806, particulièrement en officiers du génie, mais se trouve dès lors dans un isolement de plus en plus prononcé ...

Les Anglais débarquent finalement douze mille hommes dans l'île le 30 janvier 1809. Villaret-Joyeuse n'en a que six mille à leur opposer, pour plus de la moitié de gardes nationaux dont la fidélité est douteuse. En effet, lorsque les Britanniques annoncent qu'ils confisqueront les biens de tous les colons prit les armes à la main, ces derniers désertent en masse ... Le 2 février, Villaret n'a déjà plus que mille cinq cents hommes, presque sans combat ! Il se retranche alors dans fort Desaix, et repousse le 19 février un premier assaut malgré un bombardement préliminaire particulièrement violent. Mais le 24 février, après vingt-deux jours de siège, ayant la moitié de sa garnison hors de combat et presque tous ses canons démontés par l'artillerie ennemie, le capitaine général Villaret-Joyeuse capitule avec les honneurs de la guerre. La prise de cette île était le dernier pas des Anglais avant leur objectif final : la Guadeloupe ...



*Figure 6 : Attaque du fort Desaix par les Britanniques (19 février 1809)*

La Martinique a une superficie de 1080 km<sup>2</sup> baignée à l'ouest par la mer des Antilles et à l'est par l'océan Atlantique. Les côtes s'élèvent graduellement depuis le littoral vers les deux points culminants de l'île : la fameuse Montagne Pelée au nord-est, la montagne du Vauclin au sud. Une seule plaine, celle du Lamentin, occupe le centre de l'île. Celle-ci est densément couverte de forêt tropicale et de cours d'eau, d'où une végétation très variée qui lui a valu son ancien nom caraïbe de Madinina, l' « île aux fleurs ». Sa capitale est Fort-de-France.

Au total, ces trois expéditions coloniales vont mobiliser un peu plus de soixante-dix mille hommes (militaires essentiellement, mais également quelques employés civils de l'armée et du gouvernement) : Saint-Domingue accaparera près de soixante mille d'entre eux, les dix mille restant étant envoyés vers la Guadeloupe et la Martinique.

Comment ces hommes se sont-ils retrouvés dans les îles d'Amérique : désignation ou volontariat ? Le gouvernement a-t-il sciemment choisit les officiers et les unités qui allaient disparaître dans le mirage colonial napoléonien ? Ces expéditions n'avaient-elles pas un but politique, compensatoire ou discriminatoire ?

On lit souvent que le premier Consul Bonaparte a envoyé périr l'armée du Rhin à Saint-Domingue, afin de priver Moreau de ses appuis militaires. Que de même il s'est débarrassé de tous les officiers qui pouvaient le gêner en les envoyant mourir dans les îles insalubres d'Amérique. L'étude minutieuse du corps des officiers de ces expéditions et de la composition des troupes en faisant parties permet de faire le jour parmi les nombreuses légendes et propagandes entourant encore cette expédition.

# Chapitre premier : Le corps des officiers supérieurs

## 1 - Les critères de sélection

### 1.1 - Politique et clientélisme

---

Le premier Consul Bonaparte nomme d'abord personnellement les officiers supérieurs<sup>39</sup> qui devront commander chaque expédition. Le choix de ces officiers va se faire principalement selon deux critères : il s'agit de récompenser les hommes ayant prît fait et cause pour lui lors du coup d'état de Brumaire, et de tenter d'acheter la fidélité, ou du moins la neutralité, des lieutenants de ses adversaires, Moreau & Bernadotte, et leur proposant des postes honorifiques et lucratifs loin de leur maître.

Le premier commandant désigné pour l'expédition, encore très modeste, de Saint-Domingue est le général Delaborde<sup>40</sup>, le 1<sup>er</sup> juillet 1801 : c'est un divisionnaire de

<sup>39</sup> Se reporter aux Annexes 1 & 2 pour la liste exacte des officiers concernés et leurs biographies.

<sup>40</sup> Napoléon Bonaparte à Berthier, 1<sup>er</sup> juillet 1801, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 1

l'armée du Rhin, donc de Moreau. Toutefois, il venait de recevoir quelques jours plus tôt le commandement de la 3<sup>e</sup> division militaire et avait déjà quitté Paris, sa désignation fut donc rapportée le 18 du même mois. Mais cette nomination n'est qu'anecdotique, car l'expédition prévue à cette époque ne consiste qu'en un peu plus de quatre mille hommes de mauvaises troupes destinées à aller renforcer la garnison de Saint-Domingue.

### 1.1.1 - Les capitaines généraux

La donne change complètement début septembre, avec le retour du général Kerverseau, renvoyé de Saint-Domingue par Toussaint, qui rapporte au gouvernement les derniers événements survenus dans l'île et la montée en puissance du pouvoir personnel de Toussaint. Dès son rapport fait, l'expédition prend de l'ampleur, d'autant que les préliminaires de paix signés avec l'Angleterre (1<sup>er</sup> octobre 1801) permettent de faire sortir sans risque une importante expédition des ports de France : ce ne sont plus quatre mille, mais douze puis vingt mille hommes qui sont destinés à l'opération. Au commandement d'une telle armée, et pour remplacer Toussaint à la tête de la colonie, il faut un général ayant déjà commandé en chef ou occupé de hautes fonctions. Dès lors, la nomination du commandant en chef de l'expédition de Saint-Domingue est l'enjeu de nombreuses tractations, véritable vente aux enchères de cette « vice-royauté » synonyme de richesses facilement et rapidement gagnées. Bien que le fait ne soit nul part corroboré, Barras affirme dans ses mémoires qu'après le 18 Brumaire, le premier Consul voulant l'acheter lui fit proposer les ambassades d'Espagne, de Saxe ou des Etats-Unis, puis devant ses refus répétés « *on m'offrit le commandement de l'armée de Saint-Domingue* »<sup>41</sup>. Poste qu'une fois encore il aurait refusé. Si les assertions de Barras sont à prendre avec la plus grande précaution, elles révèlent tout de même le caractère politique de ce type de nomination, qui devient une sorte de « prime au ralliement ».

Bernadotte, alors commandant d'une armée de l'Ouest en pleine dissolution, convoitait pour lui-même le commandement de cette expédition, comme il avait convoité l'année précédente celui de l'armée du Portugal et de l'armée de réserve d'Italie, postes qui lui furent ravis par deux beaux-frères du premier Consul, respectivement les généraux Leclerc & Murat. Cette fois, Bernadotte semble assuré d'obtenir le commandement de l'expédition de Saint-Domingue, mais le 24 octobre 1801, c'est une fois encore Leclerc qui hérite de ce poste tant désiré. Cet espoir déçu de Bernadotte est à l'origine d'une rancune qu'il développe à l'encontre de Leclerc et du premier Consul qui, selon ses dires, lui aurait initialement promis ce commandement. Le fait est attesté par le récit de Jacques de Norvins, l'un des chroniqueurs de l'expédition. Celui-ci accompagnait le général Leclerc et son épouse à une réception donnée très protocolairement en leur honneur lors de leur passage à Brest, par le commandant de l'armée de l'Ouest : « *Nous fûmes mal reçus. Nous nous y attendions, car indépendamment du désagrément que devait éprouver Bernadotte de recevoir le chef de l'expédition qu'il disait lui avoir été promise par le premier Consul, il y avait encore pour lui l'embarras de soustraire à des yeux clairvoyants sans doute le mécontentement séditieux dont il se voyait accusé* [référence au « complot des libelles », dans lequel plusieurs de ses aides de camps furent impliqués]. *Malgré cela,*

---

<sup>41</sup> Barras (Paul), *Mémoires de Barras*, Paris, Hachette & Cie, 1896, tome 4, p.138

*son accueil fut hautain, presque menaçant, et il su si peu se contenir, qu'en ma présence et celles des aides de camps de Leclerc, il ne craignit pas de lui reprocher, pour ainsi dire, à lui et à sa femme, ce qu'il osa appeler le manque de foi du premier Consul ; aussi s'attira-t-il de leur part une vigoureuse réfutation »*<sup>42</sup>. Le diplomate anglais Jackson<sup>43</sup> écrit à la même époque de Paris que le général Lannes est irrité contre le premier Consul car il n'a pu obtenir de lui le commandement de l'expédition de Saint-Domingue pour son ami Bernadotte. Cette expédition est donc bien source de convoitise de la part des plus grands chefs militaires français, et de bien des tractations politiques.

C'est donc finalement le général Victoire-Emmanuel Leclerc, beau-frère du premier Consul, qui se voit confier l'honneur de ramener la colonie rebelle dans l'obéissance à la métropole. Contrairement à Bernadotte, il n'a pas cherché ce commandement. Au contraire, il accepte cette mission avec une certaine fatalité, voire en traînant les pieds. Il avance le fait de ne pouvoir quitter la France en laissant sa jeune sœur derrière lui, sans protecteur au cas où il lui arriverait malheur, ce à quoi Napoléon rétorque qu'elle sera mariée avant son départ. On a souvent rapporté l'anecdote cocasse du choix rapide de cet époux, en l'occurrence le général Davout qui fut le premier à entrer dans le bureau du premier Consul après le passage de Leclerc, et qui se serait ainsi vu imposer ce mariage de convenance. Le trait est sans doute exagéré, mais il est probable que le futur maréchal n'a en effet pas eu véritablement le choix ... Leclerc n'a plus d'excuse pour refuser le poste, pourtant il sait tous les dangers qu'il court à mener à bien cette mission : il est d'une santé fragile, et craint tout particulièrement les fortes chaleurs ! Or Saint-Domingue est réputé pour son climat chaud et humide et ses maladies saisonnières. Le 31 mars 1794, il écrivait au ministre de la Guerre : « *J'ai fait l'été dernier à Nice la triste expérience que les grandes chaleurs me sont contraires, pendant quatre mois les fièvres ne m'ont pas quitté »*<sup>44</sup>. Le mois suivant, il justifiait sa demande de transfert à l'armée des Alpes du fait que : « *le climat des Alpes est plus tempéré que celui d'Italie »*<sup>45</sup>. Georgette Ducrest, future femme de cour auprès de l'impératrice Joséphine, rapporte que Leclerc vint prendre congé d'une de ses tantes avant de quitter Paris : « *Je me souviens qu'il répondit aux compliments qui lui étaient adressés sur les suites de cette expédition : 'Madame, elles ne peuvent qu'être fâcheuses pour moi : si je réussis, on dira que je n'ai pas fait un mouvement qui ne m'ait été dicté par mon beau-frère ; si je succombe, ma mémoire ne sera pas même exempte de reproches. On assurera, pour flatter le premier Consul, que le plan de campagne était bon, et que mon incapacité seule a fait échouer ce qui avait été tracé par lui. Je pars triste (...)' »*<sup>46</sup>. A son beau-frère Davout, il écrit de

<sup>42</sup> Norvins (Jacques de), Op. Cit., t.2, p.310

<sup>43</sup> cité in Höjer (Torvald T.), *Bernadotte. Maréchal de France. Roi de Suède*, Châtillon-sous-Bagneux, Plon, 1971, p.286.

<sup>44</sup> cité in Champion (Jean Marcel), « Le général de division Victoire-Emmanuel Leclerc (1772-1802), éléments pour une biographie », Mémoire de la Société Historique de Pontoise, Pontoise, 1977, tome 67, p.11

<sup>45</sup> Ibid

<sup>46</sup> Ducrest (Georgette), *Mémoires sur l'impératrice Joséphine, ses contemporains, la cour de Navarre et de la Malmaison*, Saint-Amand, Mercure de France, 2004, p.255

Saint-Domingue : « *Je n'ai entrepris cette expédition que parce que j'étais vexé de l'état d'oubli dans lequel j'étais resté pendant la guerre, que parce que plein d'admiration pour Bonaparte qui se sacrifie toute la journée pour faire le bonheur de la France, j'étais indigné de voir les misérables qui par la nullité de leurs moyens n'auraient jamais dû jouer aucun rôle, non contents de la belle place qui leur avait été assignée, cherchent à se mettre à ses côtés et même à sa place* »<sup>47</sup>. Leclerc n'accepte donc cette mission que par devoir et par admiration pour son beau-frère, admiration qu'il pousse jusqu'au mimétisme, copiant sa tenue et ses manières, au point de se voir affubler du sobriquet de « Bonaparte blond » par ses soldats.

Pourquoi Leclerc ? Napoléon dispose autour de lui de bon nombre d'officiers plus anciens et plus expérimentés, et dont plusieurs comme Bernadotte rêvent de cette position. La réponse est sans doute partiellement donnée par son ami Norvins : « *Le premier Consul avait bien choisi. Un général qui n'eut été qu'un preneur de villes n'aurait pas suffi pour mener à bien une telle entreprise ; il fallait de plus un administrateur pour organiser la conquête et un diplomate pour traiter, soit avec les possessions espagnoles du golfe du Mexique, soit avec la Jamaïque, soit enfin avec les Etats-Unis, subsistances, commerce et crédit que les phases quelconques de notre expédition devaient nécessairement produire. Or, sous le rapport administratif et politique comme du point de vue militaire, Leclerc avait fait ses preuves* »<sup>48</sup>. Napoléon lui-même reconnaît ses talents : « *Le capitaine général Leclerc était un officier de premier mérite, propre à la fois au travail du cabinet et aux manœuvres du champ de bataille* »<sup>49</sup>. Leclerc a en effet démontré ses capacités militaires et sa bravoure comme commandant d'avant-garde, agent de renseignement, chef d'état-major, administrateur, ... Il a été le réorganisateur de l'armée d'Italie battue en 1799, puis un des artisans du coup d'état de Brumaire. S'il ne s'est jamais particulièrement distingué sur les champs de bataille, c'est néanmoins un travailleur acharné et intègre, et un excellent organisateur. Mais surtout, il est d'une fidélité sans faille au général Bonaparte qu'il admire, qualité qui fait défaut à un Bernadotte ou un Murat, fussent-ils membres de la famille eux aussi. De plus, il s'agit pour Leclerc de briller enfin, lui qui s'est toujours illustré dans l'ombre des bureaux. Le premier Consul l'avait bien nommé au commandement de l'armée du Portugal chargé de soutenir l'allié espagnol, mais la brusque « paix des Oranges » l'avait empêché de livrer le moindre combat : la campagne s'était limitée à une simple marche aller et retour. Comme Victor Hugo, on peut penser qu'alors « *déjà Napoléon perçait sous Bonaparte* »<sup>50</sup>, et que Leclerc était promis à devenir l'un de ses maréchaux. Mais pour cela, il lui fallait se faire connaître par une action d'éclat, comme la remise au pas de Saint-Domingue. Enfin, plus matériellement, cette nomination permettait à Leclerc de faire sa fortune, qui lui eut permis de tenir son rang, ainsi qu'à son épouse Pauline Bonaparte, dans la nouvelle société

<sup>47</sup> Leclerc à Davout, 8 mai 1802, cité in Mezières (Henri), *Le général Leclerc (1772-1802)*, Paris, Tallandier, 1990, p.127

<sup>48</sup> Norvins, Op. Cit., p.322

<sup>49</sup> Las Cases (Emmanuel de), *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, Flammarion, 1951.

<sup>50</sup> Hugo (Victor), *Les feuilles d'Automne*,

consulaire.

On a souvent dit, comme Métral<sup>51</sup>, que le premier Consul voulait se débarrasser d'un beau-frère aux origines trop modestes. L'argument est absurde, et ce pour plusieurs raisons : de ces beaux-frères, Murat, fils d'aubergistes et ancien garçon d'écurie, était d'origine bien plus modeste que Leclerc, qui provenait de la petite bourgeoisie. Et Leclerc a bien plus d'éducation que le Gascon. Lorsque le 2 mai 1800, Leclerc fait une dangereuse chute de cheval qui le force à abandonner temporairement le commandement de sa division à l'armée du Rhin, Napoléon s'enquiert<sup>52</sup> régulièrement de sa santé auprès du général Moreau. De plus, s'il voulait vraiment se débarrasser de son beau-frère, sans doute dans l'espoir de le voir mourir afin de trouver un meilleur parti pour sa sœur Pauline, pourquoi envoyer également celle-ci et son neveu Dermide aux Tropiques, de même que son frère Joseph et ses cousins Ornano et Arrighi ? Ce serait risquer bon nombre de ses parents pour s'assurer de la perte d'une seule « pièce rapportée », alors même que Napoléon a toujours eu un sens aigu de la famille, souvent pour son malheur. De plus, s'il savait partir pour un piège, pourquoi Leclerc aurait-il lui-même emmené plusieurs membres de sa famille dans son état-major ?

La nomination du général Leclerc à la tête de l'expédition de Saint-Domingue est donc la récompense des services d'un officier capable et fidèle, mais également une opportunité donnée à celui-ci de briller et de faire fortune pour tenir son rang à son retour en Europe. Sa mort fut l'occasion du premier « deuil de cour » de la France napoléonienne, observé par le gouvernement et les diplomates étrangers, et le retour de sa dépouille depuis Toulon donna lieu à diverses cérémonies. A. P. de Forges, biographe de Leclerc, s'appuyant sur les mémoires de Norvins, écrit qui plus est que Napoléon se serait écrié en apprenant la mort de son beau-frère : « *J'ai perdu mon bras droit !* »<sup>53</sup>.

La seconde expédition en préparation dans les ports de France est celle de la Guadeloupe, à partir du 7 janvier 1802. C'est le général de division Gobert, créole de la Guadeloupe lui-même, qui est chargé des préparatifs et du commandement par intérim le temps qu'un capitaine général soit désigné. Là encore, de nombreuses tractations vont avoir lieu. Le premier Consul, désireux de combler Bernadotte, mais sans doute aussi de l'éloigner quelques temps de France, fait sonder les intentions de ce dernier par son frère Joseph le jour même : « *Je crois que le général Bernadotte s'est rendu à Amiens. Qu'il y soit ou non, je désire qu'il te fasse connaître s'il lui convient d'aller à la Guadeloupe comme capitaine général. Cette île est prospère, sa culture est dans la plus grande activité; mais Lacrosse, s'étant indisposé les habitants et n'ayant avec lui que cinq cents*

<sup>51</sup> Métral (Antoine), *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue*, Paris, Ed. Karthala, 1985, p.28 : « [Napoléon] fut charmé d'avoir un prétexte de se séparer de lui [Leclerc], à cause d'une alliance qu'il jugeait peu digne de sa grandeur présente et future ».

<sup>52</sup> Napoléon à Moreau, 5 mai 1800, *Napoléon Bonaparte. Correspondance générale* n°5245 Napoléon à Moreau, 4 juin 1800, *Napoléon Bonaparte. Correspondance générale* n°5406

<sup>53</sup> Forges (A. P. de), *Le général Leclerc (Victoire-Emmanuel), beau-frère de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>*, Paris, Imprimerie Paul Dupont, 1868, p.33

*blancs, en a été chassé, et un mulâtre s'est mis à la tête de la colonie. Ils ignoraient alors la paix. On fait partir trois vaisseaux, quatre frégates et 3,000 hommes de bonne infanterie, afin de désarmer les noirs et de rétablir pour toujours la tranquillité. C'est une mission importante et agréable sous tous les points de vue, puisqu'il y a aujourd'hui quelque gloire à acquérir et un grand service à rendre à la République, en faisant rentrer pour toujours cette colonie dans l'ordre. D'ailleurs, c'est une position d'où l'on peut partir pour aller prendre possession de la Louisiane, et même de la Martinique et de Sainte-Lucie. Si ceci tente l'ambition de Bernadotte, comme il paraît que cela est, il faut que tu me le fasses promptement connaître; car l'expédition partira dans pluviôse, et ces missions aux colonies sont demandées par les généraux qui ont le plus de réputation. J'attends le retour du courrier pour y nommer. Il est utile que tu gardes le secret sur tout cela »*<sup>54</sup>. Bernadotte hésite quelques temps, puis décline. Napoléon lui offrira encore le commandement de l'expédition des Indes, puis l'ambassade de Vienne, sans plus de succès. Il se laissera un temps tenter par le poste de gouverneur de la Louisiane, mais les demandes en hommes et argent qu'il formule pour mener à bien cette mission apparaissant trop importantes aux yeux du premier Consul, qui craignait qu'il ne fonde une République de Louisiane indépendante, c'est finalement le général Victor qui sera nommé à cette fonction.

Ne pouvant ni corrompre ni se débarrasser de Bernadotte, le premier Consul se tourne vers Moreau. Celui-ci, il le sait, n'acceptera aucun commandement hors de France, le Consul s'attache donc à séparer de lui ses principaux lieutenants en les nommant aux plus hautes fonctions outre-mer, et en les éloignant. Ainsi, c'est finalement le général Richepance, l'un des lieutenants du commandant de l'armée du Rhin, qui est désigné<sup>55</sup> le 2 mars 1802 capitaine général de la Guadeloupe.

Contrairement à Leclerc, Richepance n'a pas besoin de cette mission pour faire sa réputation, déjà bien établie. Mais la promesse d'une fortune rapide le sépare facilement de son ancien chef et de ses idéaux républicains : c'est sans scrupule qu'il va réprimer le soulèvement d'Ignace et Delgrès, et rétablir l'esclavage à la Guadeloupe. Sarrazin écrit : « *Le général Richepance, capitaine général à la Guadeloupe, (...) n'avait consenti à quitter l'Europe que pour donner à sa famille une fortune analogue au rang où la révolution et ses talents l'avaient promu* »<sup>56</sup>. Moreau, rencontrant le colonel Malenfant lors de son exil aux États-Unis, aura pour son ancien subordonné et ami cette épitaphe : « *La conduite qu'il [Richepance] a tenu en arrêtant le colonel Pélage, qui venait le voir, le reconnaître comme gouverneur et lui demander ses ordres, n'est pas excusable. Si ce général vivait, il ne se pardonnerait jamais d'avoir commis une action qui a causé la mort à tant d'hommes, dont trois cents, comme les Spartiates, se sont fait sauter plutôt que d'être remis dans les fers. Il est heureux d'être mort ; sa conscience lui eût toujours reproché sa conduite* »<sup>57</sup>.

<sup>54</sup> Napoléon à Joseph, 7 janvier 1802, *Corr. de Napoléon* n°5916

<sup>55</sup> Berthier à Gobert, 2 mars 1802. L'annonce officielle ne viendra que le 6 mars.

<sup>56</sup> Sarrazin (gal Jean), *Guerres civiles des Français de 1789 à 1815*, Bruxelles, édité par l'auteur, 1842, p.462

Richepance détaché de la cause de Moreau, Napoléon nomme un autre de ses principaux divisionnaires, le général Decaen, capitaine général des Indes. Là encore, sous les honneurs et les promesses de fortune, se cache une volonté d'isoler politiquement et géographiquement Moreau de ses appuis militaires. Des autres généraux de division fidèles à ce dernier, Sainte-Suzanne fut couvert de titres mais mis en retraite dès l'Empire ; Gouvion Saint-Cyr envoyé comme ambassadeur en Espagne, puis soigneusement tenu éloigné de tous les théâtres d'opération majeurs (et par-là même des honneurs) pendant dix ans ; Lecourbe, le bras droit de Moreau, fut destitué et exilé dans le Jura jusqu'en 1814 pour avoir défendu son chef lors de son procès.

La troisième expédition, celle de la Martinique, donne lieu à moins de négociations. L'expédition est de taille réduite et son prestige n'équivaut pas celle de Saint-Domingue, pas même celle de la Guadeloupe. L'île est de petite taille, la population y est tranquille sous l'occupant anglais qui doit la restituer et il n'y a donc aucun honneur à y conquérir. Le poste de capitaine général de la Martinique est confié à l'amiral Villaret<sup>58</sup>. Cet officier de marine, second des amiraux par l'ancienneté (mais le plus ancien encore en service actif) était sans emploi et en résidence surveillée depuis plusieurs années au moment du coup d'état de Brumaire. Rappelé au service, il présida d'abord une commission chargée de dépoussiérer le tableau d'activité des officiers de la Marine consulaire. Il commande ensuite les forces navales transportant l'expédition de Saint-Domingue, où il s'entend fort mal avec le général Leclerc. Pourtant, à son retour en France, Villaret apprend qu'il a été nommé capitaine général à la Martinique le 3 avril 1802. Il ne commandera plus sur mer : c'est la retraite dorée d'un des vieux officiers (55 ans) de la Marine consulaire, le plus vieux à encore naviguer. Le premier Consul veut récompenser là un homme qui a aidé à la régénération du corps des officiers navigants et qui a activement contribué à la préparation et l'exécution de l'expédition de Saint-Domingue<sup>59</sup>. De plus, Villaret connaît la Martinique pour y avoir fait souvent escale au cours de sa longue carrière de marin. Mais désormais, il doit céder la place sur mer à ces jeunes capitaines et amiraux qu'il a lui-même distingué sur les tableaux d'avancement : les Villeneuve, Linois, Dordelin, ... Avant de rejoindre son poste, il obtient de substantielles gratifications, et l'affectation de son frère sous ses ordres comme commandant d'artillerie. Il demande et obtient également des renforts de troupes, jugeant celles qui lui sont attribuées insuffisantes.

L'affectation outre-mer, à des postes de commandement, se révèle donc bien être une arme, ou du moins un levier politique dans le jeu d'échec que se livrent le premier Consul Bonaparte et les généraux Moreau et Bernadotte, par « pions » interposés : le premier utilise Richepance et Decaen pour affaiblir Moreau, comme il met en avant son

<sup>57</sup> Malenfant, Op. Cit., p.99

<sup>58</sup> dit aussi « *Villaret-Joyeuse* », « *Villaret de Joyeuse* », ... Or il est assurément roturier, et « *Joyeuse* » est une adjonction à son nom dont l'origine est mal connue.

<sup>59</sup> Preuve de l'estime en laquelle le tient le premier Consul, puis l'Empereur : lorsque Villeneuve s'enferme dans Cadix, Napoléon le démet de ses fonctions et ordonne ( 22 août 1805) à Decrès, ministre de la Marine, d'envoyer la frégate la *Présidente* chercher Villaret à la Martinique et le ramener en France pour prendre le commandement en chef des forces navales. Trafalgar mit fin à ce projet ...

beau-frère aux dépens de Bernadotte. C'est bien un privilège recherché que de recevoir le titre de capitaine général de l'une des principales colonies de la République pacifiée. Privilège qui n'empêche pas certaines arrière-pensées, comme l'éloignement de lieutenants de Moreau, voire de Bernadotte lui-même s'il avait pu le convaincre d'accepter le commandement de la Guadeloupe ou des Indes.

### 1.1.2 - Les amis de Moreau

Mais ce travail de sape des appuis de Moreau ne s'arrête pas à ses premiers généraux, le premier Consul neutralise aussi ses amis, quel que soit leur rang : ainsi le cas du général de brigade Salme. Celui-ci a la particularité d'être l'ami, outre le général Moreau, des généraux Macdonald et Pichegru, ce qui ne le prédispose pas à une attitude très conciliante vis à vis du pouvoir consulaire. Lorsque le général Bonaparte lui propose une place dans son expédition d'Egypte en 1799, Salme refuse sur les conseils de son mentor Moreau, alors même qu'il est en disgrâce et harcèle le gouvernement pour obtenir un emploi. C'est dire l'antipathie qu'éprouve l'ardent républicain pour le héros d'Italie, ou du moins son abnégation face à Moreau. Rentré de captivité en 1801, c'est chez ce dernier et non au ministère de la Guerre ou chez le premier Consul que Salme se rend. Celui-ci lui fait part de ses critiques à l'égard du nouveau régime, et comme toujours, Salme acquiesce aux paroles de son chef, à qui il jure obéissance. Mais ces deux années de captivité l'ont laissé sans ressource, et lorsqu'il demande au ministère de la Guerre un emploi, il est immédiatement désigné pour Saint-Domingue. Pourquoi une telle faveur, alors que Salme n'est pas de la coterie du premier Consul, n'a aucun appui crédible (tous ses amis sont en disgrâce) et que les bureaux du ministère sont remplis de suppliques de généraux bien plus en cour que lui ? Sans doute, comme Richepance, Salme s'est fait acheter par la promesse de refaire rapidement sa fortune de manière peu scrupuleuse aux colonies. Toujours est-il que le gouvernement se satisfait de mettre par tous les moyens un océan entre Moreau et lui.

Autre proche de Moreau, le capitaine Jean-Baptiste-Marie Rapatel<sup>60</sup>, son ancien aide de camp. Il est aide de camp du général Brunet à Saint-Domingue : Leclerc le cite pour sa valeur dans son rapport au ministre de la Marine du 9 février 1802<sup>61</sup>, et demande pour lui une arme d'honneur. Le 18 mars<sup>62</sup>, le ministre répond que toutes les promotions et armes d'honneur demandées ont été accordées par le premier Consul, y compris donc celle de Rapatel. Pourtant, trois mois plus tard<sup>63</sup>, Leclerc précise qu'il a bien reçu toutes les promotions et brevets d'honneur, tous ... sauf celui de Rapatel. Encore cinq mois plus tard, Rapatel écrit en France, à un général dont le nom n'est nul part mentionné,

<sup>60</sup> Ne pas confondre avec Paul-Marie Rapatel, futur adjudant-commandant sous l'Empire, et général de premier plan lors de la conquête de l'Algérie, qui n'est alors que lieutenant et servant en Italie.

<sup>61</sup> Leclerc à Decrès, 9 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°16

<sup>62</sup> Decrès à Leclerc, 18 mars 1802, *Lettres du général Leclerc*, Annexe II, lettre n°2

<sup>63</sup> Leclerc à Decrès, 7 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°74

(peut-être Moreau lui-même ?) : « *Nous ne sommes plus dans un moment où un officier d'honneur peut quitter l'armée, aussi y resterai-je quoi que je suis le seul à y avoir été maltraité. Le général Leclerc vient de mourir. Il avait demandé pour moi un brevet d'honneur, il ne m'a pas été envoyé. Une seconde demande suivit de près la première. Comme je n'ai plus personne à Paris à qui écrire puisque mon malheureux frère est mort, pardonnez-moi, mon général, si je vous prie d'engager Le Marois à faire des démarches pour moi, près le ministre de la Guerre, afin d'obtenir ce qui m'a été accordé à la connaissance de toute l'armée* »<sup>64</sup>.

Il est intéressant de constater que ces deux officiers parmi les plus proches de Moreau, Salme et Rapatel, se virent tous deux refuser par le gouvernement de métropole la reconnaissance de leur promotion ou honneurs gagnés à Saint-Domingue ...

A l'inverse, d'autres qui s'obstinent dans leur opposition au premier Consul se voient privés de ce type de récompense. On a vu le sort réservé au général Lecourbe pour avoir défendu Moreau, il en fut de même pour un autre ami fidèle de ce dernier : le chef de bataillon (et futur général) Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, père du poète. En novembre 1802, il est chef de bataillon à la 20<sup>e</sup> demi-brigade et se morfond à ce poste. Il envoie sa femme à Paris pour solliciter de son ami Joseph Bonaparte une nouvelle affectation : « *Elle n'obtenait rien, malgré l'intervention active du frère du premier consul. Joseph Bonaparte ne parvenait pas à faire agréer le protégé de Moreau. Au lieu d'une faveur, le chef de bataillon eut un exil. On tria dans sa demi-brigade tout ce qu'il y avait d'aguerris et d'équipés pour l'expédition de Saint-Domingue, et, quand il n'y resta plus que des conscrits mal habillés, on les lui donna pour les conduire en Corse, puis à l'île d'Elbe. Voyant que les sollicitations aggravaient sa disgrâce, il écrivit à sa femme de revenir* »<sup>65</sup>. A la fin de 1802 encore, malgré les pertes terribles déjà subies par l'armée expéditionnaire de Leclerc, c'est une disgrâce, un exil, pour un officier que de n'être pas sélectionné pour participer à l'expédition.

Un autre cas intéressant parmi les amis de Moreau, celui du chef de brigade Malenfant. Cet ancien propriétaire de Saint-Domingue a combattu de nombreuses années dans son île, pour la République. Contrairement à bon nombre de ses collègues colons, il est favorable à la liberté des Noirs. Fort de son expérience, il est désigné en 1801 comme inspecteur aux revues pour l'expédition destinée à cette île. Au cours d'un repas donné à Brest chez le général Ledoyen, il se permet de contredire un officier qui affirme qu'une poignée d'hommes suffirait à contraindre les Noirs, puis énonce un pronostic pessimiste quant aux chances de succès de l'expédition si d'aventure le capitaine général en venait à l'affrontement avec Toussaint. Le lendemain, il apprend que Leclerc a donné l'ordre qu'il soit rayé des listes de l'expédition et renvoyé à Paris. Lorsqu'il en demande les raisons à son ami Daure<sup>66</sup>, celui-ci répond : « *C'est pour vos opinions sur les colonies, et un peu*

<sup>64</sup> Rapatel à un général anonyme, 11 novembre 1802, S.H.A.T., B 7 8

<sup>65</sup> Hugo (Adèle), *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, Paris, Ed. Lacroix, 1863

<sup>66</sup> Préfet colonial et commissaire-ordonnateur de l'expédition de Saint-Domingue. Il fut même capitaine général par intérim à la mort de Leclerc, en attendant l'arrivée de Rochambeau au Cap.

*pour vos liaisons avec Moreau »*<sup>67</sup>. D'ailleurs, le général Dugua lorsqu'il lui remet son ordre de débarquement le croit parent du général Moreau ... Plus tard, rentré à Paris, Malenfant se rend chez son ami Daru, qui s'amuse beaucoup de son renvoi sur la « *dénonciation qu'il aime les Nègres* »<sup>68</sup>. Et Malenfant de répondre « *Je ne dissimule point que c'est un peu cette raison ; mais la véritable, c'est la haine qu'il [Leclerc] porte à Moreau depuis sa dernière campagne. Il a voulu se venger sur moi* »<sup>69</sup>. « *Tout cela passera ; c'est l'affaire de quelques mois* », lui avait dit Daru : mais refusant de s'abaisser à aller plaider sa cause auprès du premier Consul, il est réformé ...

Enfin, un dernier éminent officier de l'armée de Moreau avait fait savoir son désir de passer à Saint-Domingue comme commandant de la cavalerie de l'armée de Leclerc : le général, et futur maréchal, Ney ! Il ne part pas avec la première vague de troupes de l'expédition, en décembre 1801, mais le premier Consul semble néanmoins désireux d'accéder à sa requête puisque dès que commencent les préparatifs pour les expéditions de renforts, il le désigne pour en commander les premiers éléments : « *De nouvelles expéditions vont partir (...) une de Rochefort, l'autre de Brest. Cette dernière sera commandée par le général Ney, s'il persiste dans son projet* »<sup>70</sup>. On sait que Ney ne passa finalement pas à Saint-Domingue : sans doute est-il finalement revenu, fort judicieusement, sur sa décision ...

## 1.2 - L'expérience coloniale

---

### 1.2.1 - Les vétérans d'outre-mer

C'est le 7 octobre 1801, dans sa « *Note pour l'organisation des troupes coloniales* », que le premier Consul dresse le plan de l'expédition de Saint-Domingue. Jusqu'alors, il ne s'agissait que d'y faire parvenir quelques renforts, mais les révélations de Kerverseau sur la situation dans l'île ont finalement fait pencher la balance pour l'intervention armée. Alors que les bureaux du ministère ont déjà commencé à diriger les troupes sur les ports désignés pour l'embarquement, Napoléon travaille à l'encadrement de celles-ci. Le 19 octobre, il écrit au ministre de la Guerre : « *Je vous prie, Citoyen Ministre, de me faire remettre une note de tous les officiers d'artillerie et du génie qui ont été à Saint-Domingue, de tous les officiers d'état-major qui ont été avec le général Hédouville, et les lieux où ils se trouvent aujourd'hui; de me faire réunir au dépôt des cartes tous les plans des places fortes et forts de Saint-Domingue* »<sup>71</sup>. L'un des premiers critères de sélection des généraux de divisions, mais également de nombreux officiers d'état-major,

<sup>67</sup> Malenfant, Op. Cit., p.295

<sup>68</sup> Malenfant, Op. Cit., p.302

<sup>69</sup> Ibid

<sup>70</sup> Napoléon à Berthier, 20 décembre 1801, *Napoléon Bonaparte. Correspondance générale* n°6689

<sup>71</sup> Napoléon à Berthier, 19 octobre 1801, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 1

sera donc leur expérience coloniale ou navale.

Sur les vingt-cinq généraux de brigades <sup>72</sup> désignés pour les îles d'Amérique avec la première vague des expéditions de Saint-Domingue (c'est à dire quittant les ports d'Europe entre le 14 décembre 1801 et le 1<sup>er</sup> juillet 1802), de la Guadeloupe et de la Martinique (tous ceux désignés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1803) neuf ont déjà été ou vécu aux colonies <sup>73</sup> (Egypte comprise) et trois ont déjà été engagés dans des opérations navales <sup>74</sup>. Douze généraux sur vingt-cinq, soit 48%, un peu moins de la moitié, sont des vétérans d'une ou plusieurs campagnes outre-mer, quel qu'en ait été le résultat. Ce pourcentage grimpe jusqu'au trois quarts dès lors qu'on s'intéresse aux onze généraux de divisions <sup>75</sup> (même conditions et période que précédemment, et en excluant les capitaines généraux déjà mentionnés), six ont déjà été ou vécu aux colonies <sup>76</sup> et deux ont déjà été engagés dans des opérations navales <sup>77</sup>, soit huit sur onze. Au total, ce sont donc vingt généraux sur trente-six participants à ses expéditions, 55,5%, un peu plus de la moitié, qui peuvent se vanter d'une quelconque expérience outre-mer. Ce fort pourcentage permet de penser que si ce critère n'a pas été déterminant en chaque occasion, le gouvernement aura tout de même pris le plus grand soin à sélectionner des officiers supérieurs expérimentés pour optimiser les chances de succès de ces expéditions.

D'ailleurs, si on pratique la même analyse sur les officiers généraux ayant été envoyés vers les îles d'Amérique après août 1802 (sous les mêmes conditions), on constate que le nombre de vétérans d'outre-mer parmi eux chute dramatiquement, preuve que par la suite, le gouvernement métropolitain mettra moins de soin à choisir des officiers d'expérience. Ainsi, sur huit <sup>78</sup> nouveaux généraux, un seul a déjà vécu ou servi aux colonies <sup>79</sup> et un seul également a participé à une opération navale <sup>80</sup>. En ce qui

<sup>72</sup> Brunet, Humbert, (Pierre) Boyer, Kerverseau, Le Doyen, Fressinet, Clauzel, du Barquier, Amey, Dutruy, Salme, Rigaud, Besse, L'Eveill , Villatte, (Claude) Cl ment, Ferrand, Tholos , (Maurus) Meyer de Schauensee & Jablonowski   Saint-Domingue ; Gobert, S riziat et Houdetot   la Guadeloupe ; De Vrigny   la Martinique et (Jean) Nogu s   Sainte-Lucie.

<sup>73</sup> **Kerverseau** et **Fressinet** ont servit pendant quatre ans   Saint-Domingue ; **Rigaud**, **Villatte**, **Besse** & **L'Eveill ** sont tous originaires de Saint-Domingue ; **Gobert** est un colon de la Guadeloupe ; Pierre **Boyer** a fait la campagne d'Egypte ; **Houdetot** a servit plusieurs ann es en Inde et   l' le de France.

<sup>74</sup> **Humbert** a d barqu  en Irlande ; **Meyer de Schauensee** & **S riziat** commandait sous Sahuguet les renforts destin s   l'Egypte en 1801.

<sup>75</sup> Rochambeau, Dugua, Desfourneaux, J. Debelle, Boudet, Desbureaux, Hard  & Quantin   Saint-Domingue ; Sahuguet   Tobago ; Villaret-Joyeuse   la Martinique. Lacrosse fut  galement envoy  de la Guadeloupe   Tobago, mais il ne s'y rendit pas, du fait de la mort de Richepance.

<sup>76</sup> **Rochambeau** a servit en Am rique, puis  t  successivement gouverneur de Saint-Domingue et de la Martinique ; **Desfourneaux** gouverneur   Saint-Domingue et agent particulier du gouvernement   la Guadeloupe ; **Boudet** commandant les troupes de la Guadeloupe ; **Dugua** a servi aux c t s de Bonaparte en Egypte. **Villaret-Joyeuse**, vieux marin, a longtemps stationn  aux Antilles, et **Lacrosse** fut un temps commandant   la Guadeloupe.

<sup>77</sup> **Hard ** participe   la seconde exp dition d'Irlande ; **Sahuguet** a dirig  la vaine tentative de secours de l'arm e d'Egypte en 1801.

concerne Sarrazin, nous verrons que son passé politique a pesé de sans doute beaucoup plus de poids dans la balance que son expérience coloniale au moment de le désigner ...

A côté de ces généraux, le gouvernement envoie un grand nombre d'officiers d'état-major à la suite, attachés à ceux-ci. Là encore, on retrouve de nombreux spécialistes des colonies, dont l'expérience outre-mer devait garantir le succès de l'expédition. Ainsi, Richepance emmène avec lui aux Antilles deux généraux de brigade, trois adjudants-commandants, un chef de brigade et quatre chefs de bataillon. Sur ce nombre, on a déjà vu plus haut que les deux généraux de brigade (Gobert et Sériziat) avaient tous deux une expérience des colonies ou des opérations outre-mer. Parmi les adjudants-général se trouve le Guadeloupéen Dugommier-Dangemont<sup>81</sup>. Quant aux chefs de bataillon, l'un, Arnould, est martiniquais, un autre, Pillet, sort des troupes de l'expédition de Sahuguet vers l'Égypte. L'adjudant-commandant Castella, ayant servi plus de quinze ans aux Antilles, est envoyé en avant du capitaine général de la Martinique pour se faire restituer cette colonie de la main des Anglais, etc.

A Saint-Domingue, le premier Consul affecte de nombreux officiers surnuméraires dont les connaissances tant géographiques que sociales peuvent faciliter la tâche du général Leclerc. C'est le cas par exemple de l'adjudant-commandant Huin, qui a servi à Saint-Domingue de 1792 à 1800, et est un ami personnel de Toussaint dont il accompagne les enfants. Le colonel Malenfant, colon de l'île, y ayant longtemps servi est placé auprès de Leclerc comme inspecteur aux revues. Ses précieux conseils n'étant malheureusement pas du goût de tous, il sera débarqué juste avant le départ de l'expédition. Les adjudants-commandants Lavalette du Verdier et (Urbain<sup>82</sup>) Devaux, le chef de brigade Charrier de Bellevue, ... y ayant servi et possédant des terres dans l'île, sont autorisés à y retourner à titre privé, pour affaires, avec le corps expéditionnaire : le premier sera intégré à la division Rochambeau avant même le débarquement, le second commandera à son arrivée les dragons de la milice avant d'entrer plus tard officiellement au service du corps expéditionnaire, le troisième finira inculpé pour dettes sans, semble-t-il, avoir été employé ...

Il en est de même dans les grades d'officiers inférieurs. Sur un état d'embarquement<sup>83</sup> pour Saint-Domingue datant de début janvier 1802, il apparaît que sur dix passagers militaires sans emploi, quatre y ont déjà fait un ou plusieurs séjours. Parmi eux le chef de brigade Boscus, qui s'y illustrera encore à plusieurs reprises.

<sup>78</sup> Watrin, La Poype, Sarrazin, Spital, Poinot & Morgan à Saint-Domingue ; Ernouf & Ambert à la Guadeloupe.

<sup>79</sup> **Watrin** a accompagné le général Hédouville à Saint-Domingue en 1798.

<sup>80</sup> **Sarrazin** a participé à la seconde expédition d'Irlande et a combattu avec Humbert.

<sup>81</sup> Fils du général Dugommier mort à la Montagne Noire en 1794.

<sup>82</sup> A ne pas confondre avec Pierre Devaux, qui fait également parti de l'expédition.

<sup>83</sup> Etat nominatif des employés civils, militaires et passagers non-commissionnés se rendant à Saint-Domingue à bord du vaisseau le « *Scipion* » le [?] Pluviôse an X, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 2.

Mais ces officiers expérimentés ne sont choisis que dans une optique : la guerre. Malgré les proclamations, adresses et lettres rassurantes du premier Consul, ce dernier n'envisage rien d'autre que la réduction de l'île par les armes. C'est pour cela, on l'a vu, qu'il choisit pour l'expédition un encadrement éprouvé pour ce genre de mission, alors que de l'avis de plusieurs officiers de marine ou colons ayant récemment fait la guerre à Saint-Domingue, les armes n'apporteront que ruine et désolation. Le gouvernement a choisi d'écouter les conseils et avis des colons exilés, souvent depuis le début des troubles, qui ignorent les changements gigantesques intervenus dans l'île depuis leur départ, plutôt que ceux de personnes ayant une connaissance plus récente de la situation. Les premiers assurent que les Noirs ne sont que des enfants, qui jetteront leurs armes de peur et retourneront gaiement aux champs dès lors que paraîtront les bonnets à poil de quelques grenadiers, alors que les seconds prédisent qu'il serait vain de croire que ceux qui ont goûté à la liberté et aux commandements y renoncent sans combattre. Mais l'avis de ces derniers est balayé par les certitudes du gouvernement et des commandants de l'expédition : « *On sait combien fut malheureuse cette expédition : elle fut combinée en France, et dirigée dans la colonie avec un profond mépris des observations unanimes des hommes qui connaissaient ces contrées* »<sup>84</sup>. Certes les avis étaient loin d'être aussi unanimes que le prétend le comte de Vaublanc, lui-même émigré, mais il est indéniable que le gouvernement s'est laissé endormir par les flatteries et les assurances de retour facile à l'ordre clamées par les colons favorables à l'épreuve de force et à la restauration de l'esclavage ...

### 1.2.2 - L'acclimatation et le mirage de l'Egypte

Bien sûr, les climats de Pondichéry, de l'Egypte ou de Saint-Domingue, ont peu en commun, mais dans l'esprit de l'époque, tous les pays chauds se ressemblent, et dès lors qu'on en connaît un, on les connaît tous. Ainsi, le premier Consul et ses proches fondent toutes leurs estimations de campagne vers les îles tropicales d'Amérique sur leur propre expérience de l'Egypte désertique. D'ailleurs, pour assister Leclerc, le premier Consul lui adjoint deux hommes de confiance ayant une solide expérience de l'Egypte pour encadrer la nouvelle armée expéditionnaire : le général Dugua comme chef d'état-major, mais surtout le commissaire-ordonnateur Daure, qui s'est déjà frotté au difficile problème du ravitaillement d'un corps expéditionnaire en campagne outre-mer. Le maître-mot est alors « acclimatation » : dès lors qu'un officier ou un régiment a survécu à une campagne outre-mer, il est censé pouvoir servir sans difficulté dans une autre colonie toute différente. Ainsi, Leclerc n'aura de cesse tout au long de son commandement à Saint-Domingue de réclamer des troupes et des généraux ayant servi en Egypte. Le 15 février 1802, il écrit successivement au ministre de la Marine et au premier Consul : « *Si, en renfort, vous m'envoyez des corps venus d'Egypte, ils perdraient certainement moins que tous les autres par l'effet du climat. Ils sont d'ailleurs habitués à un genre de guerre semblable à celui que nous avons à faire contre les Noirs* »<sup>85</sup> et « *Mes hôpitaux se remplissent toujours. Si vous m'envoyez des troupes d'Egypte, il y en aurait une*

<sup>84</sup> Vaublanc (comte de), *Mémoires sur la Révolution de France*, volume 3, Paris, Dentu, 1833,

<sup>85</sup> Leclerc à Decrès, 15 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°24

*consommation bien moindre* »<sup>86</sup>. Le 6 juin, il se plaint de ce que ses officiers du génie soient totalement inexpérimentés : « *Que ne m'envoie-t-on le général Bertrand et des officiers de génie qui aient fait la campagne d'Egypte ?* »<sup>87</sup>. Mieux encore, il réclame le régiment des Dromadaires rentré d'Egypte ! « *Citoyen ministre, je vous prie de demander au premier Consul que dans les renforts destinés pour l'armée de Saint-Domingue, soit compris le régiment des Dromadaires. Ce corps supportera avec moins de pertes que tout autre la température de ce climat. Vous verrez par la lettre ci-jointe qu'il ne demande pas mieux que de passer ici* »<sup>88</sup>. En effet, le chef de brigade Cavalier, commandant le régiment, lui avait fait savoir qu'il tenait un escadron de volontaires prêt à le rejoindre.

De même, les officiers français assimilent la guerre contre les insurgés de Saint-Domingue à celle contre les Mamelouks d'Egypte : « *C'est ici une guerre d'Arabes : à peine sommes-nous passés que les noirs occupent les bois voisins de la route et qu'ils coupent les communications* »<sup>89</sup>. Mais appliquant d'avance au même schéma tactique supposé les mêmes méthodes employées durant la campagne d'Orient, le corps expéditionnaire se complait dans un sentiment de supériorité qui s'avérera coûteux en vie humaine. Ainsi, le colonel Malenfant est stupéfait de ce que les officiers du corps expéditionnaire de Saint-Domingue réunis à Brest « *(...) n'avaient pas la plus petite idée de la colonie. Leurs souvenirs se portaient sur l'Egypte, parce que la chaleur est considérable dans cette partie de l'Afrique, et qu'ils savaient qu'à Saint-Domingue elle y est aussi très forte ; ils s'imaginaient que cette circonstance rendait ces deux pays semblables en tout* »<sup>90</sup>. Plus tard, il est tout aussi surpris de constater que l'on n'emporte presque pas de vivres pour l'expédition, si ce n'est des semis de blé que l'intendance entend semer dès son arrivée pour nourrir les troupes pendant la mauvaise saison : « *(...) je voyais à Brest qu'on parlait sans vivres, que les ordonnateurs, excepté Pérou, croyaient que Saint-Domingue ressemblait à l'Egypte, et que le bled [blé] y venait, (...)* »<sup>91</sup>. Or le blé n'y pousse pas, ou mal. Débarqué à Saint-Domingue, Leclerc fait bivouaquer ses hommes sur les places et les quais du Cap, les exposant au vent froid nocturne, le serein, et ce malgré les observations des habitants : « *Il [Leclerc] répondit (...) qu'on ne connaissait pas ses soldats ; qu'ils étaient accoutumés à tous les climats, à l'Italie, à l'Egypte, à la Syrie. Dès le lendemain, un grand nombre subit les effets du serein, bien plus dangereux dans ces contrées que la chaleur du jour* »<sup>92</sup>. Peu avant d'être renvoyé à Paris, avant même le départ de l'expédition de Brest, Malenfant a une entrevue avec

<sup>86</sup> Leclerc à Napoléon, 15 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°26

<sup>87</sup> Leclerc à Napoléon, 6 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°72

<sup>88</sup> Leclerc à Decrès, 24 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°83

<sup>89</sup> Leclerc à Napoléon, 19 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°34

<sup>90</sup> Malenfant, Op. Cit., p.286

<sup>91</sup> Ibid, p.297

<sup>92</sup> Vaublanc, Op. Cit., p.78

Leclerc qui lui reproche ses propos pessimistes. Lorsque le colon persiste à dire que la guerre contre les Noirs sera longue, difficile et incertaine, Leclerc balaye ses arguments : « *Nous avons bien vaincu les Mamelucks, qui sont plus braves que les Nègres (...) Les soldats français ne craignent ni la chaleur, ni les pluies ; ils l'ont prouvé en Egypte, où il fait aussi chaud qu'à Saint-Domingue ; la pluie seule manquait dans ce pays : elle nous rafraîchira dans cette colonie* »<sup>93</sup>.

En plus des troupes, Leclerc réclame des officiers ayant déjà une expérience coloniale qui les mettrait à même de survivre aux conditions climatiques : « *Envoyez-moi le général Bertrand pour commander le génie ; ce général s'est acclimaté en Egypte* »<sup>94</sup>. Ou encore, pour le remplacer alors que sa santé se détériore, Leclerc écrit : « *Je vous ai indiqué les généraux Béliard [Belliard] & Régnier [Reynier], comme pouvant être employés, l'un dans la partie française et l'autre dans la partie espagnole* »<sup>95</sup>. Encore deux vétérans d'Egypte<sup>96</sup>.

Mais Leclerc sera finalement bien forcé de constater que les « Egyptiens » ne résistent pas mieux que les autres aux ravages du climat, écrivant à propos de la fièvre jaune : « *vos Egyptiens n'ont rien vu de semblable en Egypte et sont atteints comme les autres* »<sup>97</sup>. Il n'en continuera pas moins à réclamer des officiers et bataillons ayant fait cette campagne ...

Pourtant, la fièvre jaune n'avait rien d'inconnu à l'époque. On savait fort bien les ravages qu'elle pouvait causer sur des corps de troupes européennes. En exemple : la campagne britannique de 1794-1798 à Saint-Domingue s'est soldée par la mort de quatorze mille hommes. Si ces chiffres ne sont pas alors connus exactement à Paris, nul n'ignore que c'est la maladie qui a anéanti ces troupes bien plus sûrement que le feu. Plusieurs colons ou officiers de marine tentèrent vainement, avant l'expédition, d'attirer l'attention du gouvernement ou des chefs militaires sur ce fait, comme le capitaine de vaisseau de Kérangal, commandant la *Duquesne*, et ses officiers qui « (...) *s'efforçaient de persuader ces militaires [leurs passagers : le général Debelle et deux autres généraux d'artillerie] que la guerre les conduirait tous au tombeau, et perdrait la colonie* »<sup>98</sup>. En vain : ceux-ci, n'ignorant pas les risques, tablaient sur une mortalité contrôlée et sur leur expérience des épidémies d'Egypte, comme la peste, pour en enrayer les méfaits. Le

<sup>93</sup> Malenfant, Op. Cit., p.300

<sup>94</sup> Leclerc à Decrès, 11 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°77

<sup>95</sup> Leclerc à Napoléon, 16 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°129

<sup>96</sup> Par ailleurs, il propose pour lui succéder, à la suite de ces deux derniers, un troisième officier dont il a entendu le premier Consul faire l'éloge mais que lui-même ne connaît pas : un certain général ... Soult. Quelle aurait alors été la destinée de l'Empire si ce dernier était allé mourir à Saint-Domingue avant Austerlitz et l'Espagne ? De même, Rochambeau réclamera Oudinot comme chef d'état-major ...

<sup>97</sup> Leclerc à Napoléon, 11 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°80

<sup>98</sup> Malenfant, Op. Cit., p.293

risque est connu, et accepté par tous. Ainsi, Malenfant précise : « *Tout blanc, tout Européen qui ne périt pas dans la première année, est presque sûr, avec un peu d'ordre et d'économie, de faire fortune* »<sup>99</sup>. D'autres en rient, comme Norvins, Debelle, Bourke, Boyer, Bachelu, ... et d'autres officiers : « *Nous poétisions ainsi notre avenir, insouciant déjà de cette mortelle fièvre jaune dont on nous avait prédit les fléaux. Ceci, un soir à Brest, chez le général Leclerc, nous avait inspiré l'idée d'une tontine au profit des survivants* »<sup>100</sup>. La tontine étant un système de capitalisation en vogue dans l'armée à l'époque, par lequel plusieurs personnes participaient à une cagnotte dont le contenu était par la suite reversé au(x) survivant(s) lorsqu'il n'en restait qu'un ou par consentement mutuel en cas de multiples survivants. En fait, si tous sont conscients du risque concernant l'armée expéditionnaire en général, aucun ne semble prendre en compte l'idée qu'eux-mêmes peuvent en être victimes. Même ceux qui devraient, plus que tout autre, être parfaitement conscient des risques font preuve d'un détachement alarmant à ce sujet, comme l'écrit à un ami, quelques jours avant son départ pour Saint-Domingue, l'officier de santé Guilmot : « *Nous savourons l'existence qui doit bientôt échapper à l'immense majorité d'entre nous, comme un malade aux jours de sa convalescence ; nous sommes gais. Faut-il tant de raison pour cela ? Au milieu des plaisirs d'un bal, quelqu'un s'est-il jamais attristé de l'idée de le voir finir pour aller prendre du repos ?* »<sup>101</sup>.

### 1.2.3 - Les officiers de couleur

La frégate la « *Vertu* » emporte pour sa part un contingent particulier d'officiers<sup>102</sup> vétérans des guerres de Saint-Domingue : tous sont de couleur. La plupart sont mulâtres, officiers entourant le général Rigaud, champion malheureux de cette faction contre Toussaint-Louverture, quelques autres sont noirs. Tous ont en commun d'être originaires de Saint-Domingue et d'être des adversaires plus ou moins prononcés de Toussaint. En plus de leur connaissance de l'île, leur poids politique peut s'avérer déterminant dans la lutte d'influence contre le gouverneur à vie de Saint-Domingue. Le premier Consul avait en effet donné pour consigne à Leclerc de s'appuyer sur les mulâtres contre les noirs en cas de résistance de Toussaint, afin de diviser les rebelles. Débarqués plusieurs jours après le reste de l'expédition, Leclerc les emploiera essentiellement comme chefs de gendarmerie ou commandants de place, ne les employant que rarement à encadrer les troupes locales ralliées à lui, comme ceux-ci l'auraient souhaité. En fait, à l'exception de Pétion, dont tous les membres de l'expédition vantent les mérites, aucun de ces officiers

<sup>99</sup> Ibid, p.291

<sup>100</sup> Norvins, Op. Cit., p.336

<sup>101</sup> Guilmot (André Nicolas Joseph), « *Journal de voyage d'un officier de santé à Saint-Domingue (1802)* », in *Journal et Voyage à Saint-Domingue (1802)*, Paris, Librairie Historique F. Teissedre, 1997, p.50-51

<sup>102</sup> Généraux de brigade **Rigaud**, **Villatte**, **Besse** et **L'Eveillé** ; adjudant-commandant **Pétion** (futur président d'Haïti) ; chefs de brigade « Mars » **Belley**, **Biro** et B. **Déléard** ; chefs de bataillon ou d'escadron E. **Saubate**, **Brébillon**, **Dupont**, **Brunache**, **Dupu**che, **Gautras**, Q. **Larivière** et M. **Bienvenu** ; capitaines J. P. **Boyer** (futur président d'Haïti), F. **Chevalier** et d'autres ..., ainsi que **Mme Rigaud** et ses enfants.

de couleur venus de France ne participe activement aux combats.

Plus tard, le premier Consul enverra encore en mission spéciale le chef de brigade « *Hercule* » Damingue. Cet ancien esclave noir cubain était entré en 1796 dans les guides de Bonaparte en Italie, et commandait en 1802 l'un des deux escadrons de chasseurs de la Garde Consulaire, sur le même pied qu'Eugène de Beauharnais. C'est sans doute du fait du privilège de la Garde que ce chef d'escadrons part en mission à Saint-Domingue comme chef de brigade. Il ne sera toutefois pas confirmé dans son grade à son retour ...

### 1.3 - Dernières campagnes d'un pays en paix, derniers espoirs pour les officiers sans emploi

---

#### 1.3.1 - Les volontaires

Une fois les cadres supérieurs désignés, le gouvernement n'a aucun mal à remplir les postes vacants tant les offres spontanées affluent. En effet, à la paix de Lunéville avait succédé la réforme de l'armée et la mise en non-activité, voire retraite, de nombreux officiers, même de hauts rangs. La réorganisation du tableau des états-majors de mars 1801 laissait ainsi de nombreux officiers de tous grades sans-emploi, et donc sans ressource. Certains se reconvertirent dans le civil, mais la plupart harcelait quotidiennement le ministère de la Guerre de lettres suppliant de les réintégrer en service actif.

Dès lors que furent connus les préparatifs de l'expédition de Saint-Domingue, puis plus tard de la Guadeloupe et de la Martinique, les volontaires furent légion. Ainsi, l'adjudant-commandant Lavalette du Verdier, sans-emploi depuis presque deux ans au moment du coup d'état de Brumaire, ne manque pas de noyer Berthier sous les demandes de réintégration dès la prise de fonction de celui-ci au ministère de la Guerre : il affirme même avoir sauvé la vie du général Bonaparte au moment du 18 Brumaire, puisqu'il remet à ce dernier à la fin de la journée « *un poignard prit sur un député* »<sup>103</sup>. Peut-être est-ce là l'origine de la légende des poignards du 18 Brumaire ? Toujours est-il que Lavalette est remis en activité à l'armée d'Angleterre dès le 8 décembre 1799, mais sans commandement, seulement comme surnuméraire. Aussi le 6 juillet 1801, il demande à passer à Saint-Domingue : « *Un des grands propriétaires de Saint-Domingue, j'ai quitté cette colonie en 1790 avec le second bataillon du régiment de Port au Prince que je commandais. Le Comité de Salut Public me donna deux fois l'ordre en l'an III et en l'an IV d'y repasser, mais désirant continuer de faire la guerre sur le continent, je le priais d'agréer mes refus qui furent acceptés. Les circonstances ayant changé, et la nature de mes affaires brigand impérieusement ma présence à Saint-Domingue, j'ose vous prier, citoyen ministre, de m'accorder des lettres de service pour être employé auprès du général Toussaint qui j'en suis certain m'accueillera très bien, puisqu'en ma considération, il a toujours laissé mon frère sur l'habitation. Je puis, citoyen ministre, être utile à mon pays. Je suis aimé de quelques hommes de couleur qui y sont marquants, et je ne*

<sup>103</sup> Lavalette du Verdier à Berthier, 13 novembre 1799, S.H.A.T., dossier « Lavalette du Verdier » 20.YD.64

*négligerai rien pour justifier la confiance que le gouvernement voudra avoir en moi »*<sup>104</sup>. Visiblement sans réponse, il réitère sa demande auprès du ministre de la Marine et des Colonies cette fois, qui semble y agréer puisque Forfait écrit à cet effet à son homologue Berthier le 22 juillet. Ce dernier lui répond le 27 qu'il accepterait bien volontiers la proposition de Lavalette « (...) *si cet exemple ne devait entraîner beaucoup de demandes semblables de la part des différents propriétaires, à qui je ne pourrais accorder titres militaires ou civils sans excéder les besoins du service et sans augmenter les dépenses que mon département ne peut depuis longtemps supporter »*<sup>105</sup>. Lavalette passe finalement au service de la Marine le 1<sup>er</sup> août, mais sous quelques conditions : « (...) *Mais comme il serait possible qu'arrivé dans la colonie, il ne fut point employé par le capitaine général [encore Toussaint à cette date] à la disposition duquel il est mis, il vous paraîtra sans doute juste de le conserver sur le tableau d'activité des adjudants-commandants sans appointements jusqu'à ce qu'il repasse à votre département »*<sup>106</sup>. C'est donc à sa demande, motivée par des intérêts personnels, que l'adjudant-commandant Lavalette passe à Saint-Domingue. Le chef de brigade Drouin, commandant la Légion de la Loire, tente d'embarquer sur un navire portant un détachement de son unité à Saint-Domingue. Devant le refus qui lui est fait, il adresse une lettre<sup>107</sup> directement au premier Consul, où il porte toute sa Légion volontaire pour le service colonial, ce qui est finalement accepté ...

De Toulon, le général de brigade Meyer de Schauensee remercie le ministre de la Guerre pour « *le choix qu'a bien voulu faire le premier Consul de moi pour commander un Corps de 3.000 hommes qui doit s'embarquer à bord de l'escadre du contre-amiral Ganthaume [Ganteaume]. Veuillez bien (...) être auprès [du Premier Consul] (...) l'interprète fidèle de mes sentiments reconnaissants (...)* »<sup>108</sup>. Il en profite également pour intercéder en faveur d'officiers subalternes, dont son frère, qu'il souhaite emmener avec lui. Dugua recommande au premier Consul le général Clauzel qui « (...) *arrivé hier de son département, demande instamment d'être de l'expédition. C'est un excellent officier (...)* »<sup>109</sup>. Leclerc écrit à son beau-frère : « *Le général de division Hardÿ désire venir avec moi, mais étant inspecteur en chef aux revues, je crains que cela ne vous convienne pas. Je désirerais l'avoir pour chef de l'état-major »*<sup>110</sup>. Si le capitaine général craint que le départ de Hardÿ ne lui convienne pas, c'est que le premier Consul destinait ce dernier à de hautes fonctions : le 26 septembre 1801, Berthier l'avait invité à dîner pour lui proposer le

<sup>104</sup> Lavalette du Verdier à Berthier, 6 juillet 1801, S.H.A.T., dossier « Lavalette du Verdier » 20.YD.64

<sup>105</sup> Berthier à Forfait, 27 juillet 1801, S.H.A.T., dossier « Lavalette du Verdier » 20.YD.64

<sup>106</sup> Forfait à Berthier, 2 août 1801, S.H.A.T. dossier « Lavalette du Verdier » 20.YD.64

<sup>107</sup> Drouin à Napoléon, 16 octobre 1801, S.H.A.T., B 1<sup>7</sup>

<sup>108</sup> Meyer de Schauensee à Berthier, 29 octobre 1801

<sup>109</sup> Dugua à Napoléon, 1<sup>er</sup> novembre 1801

<sup>110</sup> Leclerc à Napoléon, 29 octobre 1801, *Lettres du général Leclerc* n°1

poste important de ministre de l'Administration de la Guerre qui allait être créé six mois plus tard. C'est donc un officier de valeur, estimé du gouvernement, que le premier Consul laisse partir avec Leclerc à Saint-Domingue, non pas comme chef d'état-major comme celui-ci le souhaitait, car Dugua occupe déjà ce poste, mais comme divisionnaire. Le général Sériziat, sitôt connue la mort du général Béthencourt à la Guadeloupe, s'offre de le remplacer : « *La mort du général Béthencourt, employé à la Guadeloupe, laisse cette destination vacante. J'ai osé la demander pour moi au ministre de la Marine et c'est de son aveu que je vous prie de me l'accorder* »<sup>111</sup>. D'autres se montrent véritablement suppliants, comme l'adjudant-commandant Dugommier-Dangemont. Récemment libéré d'un asile où il était placé pour aliénation mentale, il avait obtenu du gouvernement de pouvoir rentrer chez lui à la Guadeloupe avec le corps expéditionnaire du général Richepance. Mais le ministre Decrès, jugeant son état de santé trop fragile, ne l'avait pas autorisé à embarquer, ce qui incita Dugommier-Dangemont à en appeler pathétiquement au premier Consul : « *J'étais flatté de ce doux espoir par l'arrêté que vous aviez pris dernièrement de m'envoyer à la Guadeloupe. Il s'est bientôt évanoui, car le ministre de la marine m'a fait part que vous l'aviez rapporté. Vous avez eu sans doute des motifs de le faire, que je ne dois pas chercher à pénétrer. Mais je vous prie de prendre en considération qu'il y a treize ans que je suis sorti de mes foyers avec mon cher père que j'ai eu le malheur de perdre, pour servir sous les étendards de la République que j'ai constamment suivis dès cette époque* »<sup>112</sup>. Et de conclure qu'il lui faut impérativement quitter Paris au plus tôt : « *(...) vous sauverez un jeune homme des dangers sans nombre qu'il a à courir dans cette ville immense et pernicieuse* »<sup>113</sup>. Passant finalement à la Guadeloupe, il n'y restera que peu de temps : frappé d'un nouvel accès de folie, il sera de nouveau interné et mourra au Val de Grâce entre 1810 et 1814.

L'état-major du général Noguès, commandant à Sainte-Lucie (dépendance de la Martinique) donne encore un bon aperçu des modes de sélection des officiers pour les colonies. Sitôt la nomination de celui-ci connue, son frère, le capitaine Antoine Noguès demande son transfert auprès de son aîné. Pourtant, Antoine Noguès occupe déjà une position enviable : aide de camp du général Lannes, il vient d'être nommé un des quatre adjudants supérieurs du château des Tuileries. C'est dire s'il est en faveur auprès du gouvernement. Mais il préfère les colonies aux ors des Tuileries. Et il n'est pas le seul : « *Mon vieil ami Montfort, mon ancien compagnon de guerre Lafitte, et Dupuy étaient alors à Paris. Les deux premiers désiraient aller à Sainte-Lucie, comme employés auprès de mon frère* »<sup>114</sup>. Montfort n'est finalement pas du voyage, car il souhaitait partir avec le

---

<sup>111</sup> Sériziat à Napoléon, 18 octobre 1801, citée in Ballaguy (Paul), *Un général de l'an deux, Charles Sériziat (1756-1802). Histoire d'une famille lyonnaise sous la Révolution*, Lyon, A. Rey, 1913, p.216

<sup>112</sup> Dugommier-Dangemont à Napoléon, 16 avril 1802, citée in Chuquet (Arthur), *La jeunesse de Napoléon*, Toulon, Armand Colin & Cie, 1899, p.299-300

<sup>113</sup> Ibid

<sup>114</sup> Noguès (gal Antoine), *Mémoires du général Noguès (1777-1853) sur les guerres de l'Empire*, Paris, Librairie Alphonse Lemerre, 1922, p.146

grade de chef de bataillon, alors que Laffitte « *plus heureux* »<sup>115</sup> passe à Sainte-Lucie. A Dunkerque, sur le point de s'embarquer, Antoine Noguès et Laffitte sont rejoint par de Fontenelle, « *lieutenant placé aide de camp de mon frère à la demande du consul Lebrun* »<sup>116</sup>. Ce sont donc des officiers appréciés de leur hiérarchie, recommandés par un ou plusieurs Consuls, ou du moins « chanceux », qui sont retenus pour faire partis de ces expéditions, fussent-elles de taille aussi réduites que celle de Sainte-Lucie.

De même lors de la formation de l'état-major de l'expédition de la Guadeloupe. Avant même que Richepance soit désigné pour la commander, le premier Consul et les ministres de la Guerre et de la Marine font tous les préparatifs nécessaires à l'opération, y compris la sélection des officiers et administrateurs qui y participeront. On a vu que c'était le général Gobert, Guadeloupéen lui-même, qui était chargé de commander ces préparatifs en attendant la nomination du capitaine général, et que Sériziat s'était porté volontaire pour y participer. Un rapport<sup>117</sup> du ministre de la Guerre proposant divers officiers pour cette expédition livre de précieuses informations quant à la sélection du reste de l'encadrement. Ainsi, outre les deux généraux cités précédemment, la liste mentionne le général Colli avec la mention « *Ce général a demandé d'être employé dans les colonies d'Amérique* » ; le général Claude Clément qui, bien que ce ne soit pas précisé dans ce rapport, avait vu lui échapper au dernier moment au profit du général Fressinet le commandement des troupes de l'armée de Batavie destinées à l'expédition de Saint-Domingue ; le général Gabriel Clément, frère du précédent « *en non-activité, mais il sollicite avec instance d'être employé aux colonies* ». Sur les cinq adjudants-commandants proposés, il y a peu à dire : tous sont sans emploi, et un seul, Sacqueleu<sup>118</sup>, a servi outre-mer, sur l'île d'Elbe. Le cas des commissaires est plus intéressant : le commissaire-ordonnateur ainsi que cinq des six commissaires des guerres reviennent d'Egypte. Concernant ces cinq derniers, il est explicitement précisé : « *ces commissaires des guerres étaient précédemment employés à l'armée d'Orient et demandent à servir dans les colonies d'Amérique* ». Quant aux huit capitaines adjoints à l'état-major, l'un a servi en Egypte, un autre aux colonies, mais « *tous ces officiers distingués par leurs services ont demandé d'être employés aux colonies* ». Encore une fois, les offres spontanées de service aux colonies sont majoritaires parmi les officiers proposés par le ministère de la Guerre.

Mais devant l'afflux de demandes d'emploi aux colonies, il est bienvenu pour les candidats d'être chaudement recommandés. Dès lors que les préparatifs d'une nouvelle expédition sont connus, les réseaux de relations, engageant parfois les efforts de familles entières, s'activent pour obtenir un commandement ou une place dans un état-major.

La plupart se font recommander par un supérieur, comme l'adjudant-commandant

<sup>115</sup> Ibid

<sup>116</sup> Ibid, p.149

<sup>117</sup> Rapport fait au ministre de la Guerre, 13 janvier 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 2

<sup>118</sup> Il sera finalement envoyé à Saint-Domingue. Son nom n'apparaît jamais orthographié deux fois de la même manière dans tous les ouvrages ou correspondances où il est mentionné : Sacqueleu, Saqueleu, Jaqueleu, Sarqueleu, Sacleux, ...

Cravey, dont la nomination dans la gendarmerie coloniale est soutenue par le général Moncey, inspecteur-général de la gendarmerie. Jacques de Norvins, s'il part sans grade, ne manque pas de quérir (et trouver) le soutien de Talleyrand, ami de sa famille. Celui-ci le conforte dans son projet (« *Attachez votre nom à cette grande chose !* »<sup>119</sup>) et le met en relation avec des colons exilés en métropole, qui le fondent de pouvoir pour rentrer en leur nom en possession de leurs propriétés. Le général Humbert, pourtant peu estimé de Bernadotte lorsqu'on lui demande son opinion sur le personnage (« *Je connais les insuffisances d'Humbert, j'ai aussi les mesures de sa capacité : il est brave, entreprenant mais ces qualités ne sont pas suffisantes pour diriger et concentrer les volontés de 5.000 hommes. (...) Je crains son esprit un peu aliéné* »<sup>120</sup>), obtient malgré tout une place dans l'expédition grâce à l'appui de l'amiral Villaret qui l'avait apprécié lors de sa glorieuse mais éphémère descente en Irlande quelques années plus tôt : « [Humbert] convient à la marine, et il serait impolitique de charger de ce commandement un autre général de même grade »<sup>121</sup>. On a vu que des généraux distingués, comme Clauzel ou Hardÿ, se font également recommander par pas moins que, respectivement, les généraux Dugua et Leclerc. Quant à La Poype, quoiqu'il ne débarque à Saint-Domingue que le 4 mars 1803, c'est à la demande particulière de Leclerc qu'il participe à l'expédition<sup>122</sup>.

Des plus hauts aux plus bas échelons de la hiérarchie militaire, le jeu des recommandations bat son plein : il ne faut pas moins que l'intervention<sup>123</sup> du général de division Joseph Morand (à ne pas confondre avec le prestigieux Charles Morand, l'un des trois « *immortels* » de Davout) pour placer un certain citoyen Villestiveau comme officier dans la Légion expéditionnaire, qui pourtant n'accepte d'ordinaire que du rebut. Quant au futur général Bro, âgé de vingt ans en 1801 et candidat malheureux au concours de Polytechnique, il s'engage au 1<sup>er</sup> Hussards qui doit envoyer un détachement à Saint-Domingue grâce à l'intervention de son père auprès du général Junot, ami du premier Consul. Sur place, il bénéficie encore de l'attention toute particulière du chef d'escadrons (puis de brigade) Abbé, commandant la Garde de Leclerc dont Bro fait parti, et qui lui fait grimper les échelons hiérarchiques à une vitesse prodigieuse.

Même les officiers de santé, qui pourtant n'ignorent pas les dangers sanitaires d'une telle expédition, se pressent pour se porter volontaires, comme André Guilmot, qui espère y trouver un avancement rapide.

A Paris, le général Louis-Auguste Jovenel des Ursins, comte d'Harville, est au centre d'un vaste réseau d'influence. Ayant servi sous les ordres du maréchal comte de

<sup>119</sup> Norvins, Op. Cit., t.2, p.308

<sup>120</sup> Bernadotte à Berthier, s.d. (sans doute août 1801), cité in Baeyens (Jacques), *Sabre au clair, Amable Humbert, général de la République*, Paris, Ed. Albatros, 1981, p.87

<sup>121</sup> Ibid

<sup>122</sup> Napoléon à Berthier, 28 juin 1802, *Napoléon Bonaparte. Correspondance général n°6966* : « *Le général Leclerc demande le général La Poype. Faites-moi connaître si cette destination de Saint-Domingue peut convenir à ce général* ».

<sup>123</sup> Morand à Rochambeau, 2 avril 1802, *Rochambeau's Papers n°177*

Rochambeau dans les premières campagnes révolutionnaires, dont il a épousé la fille, il est le beau-frère du général de Rochambeau, qui participe à l'expédition de Saint-Domingue. Si d'Harville n'a jamais mit le pied dans cette île, il est affilié par sa mère à plusieurs familles influentes de négociants de La Rochelle (famille Butler) ou de colons de Saint-Domingue (famille Souffour de Noville). Aussi, fort de ces connexions nombreuses, est-il régulièrement sollicité pour favoriser le passage vers (ou hors) les Antilles, de militaires ou colons : il recommande ainsi à l'attention de Rochambeau Mme de Chantelot<sup>124</sup>, propriétaire à Saint-Marc dont les biens ont été détruits dans l'incendie de la ville ; le général de brigade Morgan<sup>125</sup>, qui s'est porté volontaire pour passer dans l'île avec les renforts envoyés de France en décembre 1802 ; le sieur Desgouttes<sup>126</sup>, qui souhaite passer aux Antilles pour servir sous ses ordres ; le sieur Najac de Buissy<sup>127</sup>, colon à Saint-Domingue, qui lui souhaite au contraire obtenir un passeport pour la Jamaïque pour fuir l'île, ...

Pour ceux qui ne sont pas retenus, il reste la possibilité de passer sans affectation à Saint-Domingue, dans l'espoir morbide de profiter d'une vacance dans un commandement pour être employé sur place. C'est le cas de l'adjudant-commandant Urbain Devaux qui « *n'ayant pas été admis (...) à faire partie de l'armée d'expédition commandée en chef par le général Leclerc, m'a demandé l'autorisation de passer au Cap-Français, île de Saint-Domingue, où sa famille a des propriétés. Cette considération m'a déterminé à lui accorder la permission qu'il sollicite* »<sup>128</sup>. Dès son débarquement, Urbain Devaux prendra la tête de plusieurs compagnies de dragons coloniaux (de la garde nationale) et participera aux combats, étant plus tard officiellement intégré au corps expéditionnaire. Toutefois, on a vu avec le cas de Lavalette du Verdier que ces demandes étaient si nombreuses que les ministres de la Guerre et de la Marine hésitaient à les accorder de peur de voir une foule d'officiers demander à leur tour à passer à titre privé dans les îles.

Pour les officiers réformés ou sans emploi, ces expéditions sont le moyen d'être réintégré. Pour certains officiers ambitieux toujours en activité, cette dernière guerre, alors que la France est en paix, est la dernière occasion de gagner du galon. Le général Pierre Boyer, également en non-activité après son peu glorieux retour d'Égypte, écrit dans ses mémoires : « *La France, alors, jouissait des douceurs de la paix d'Amiens [parlant de 1801, il évoque en fait les préliminaires de paix de Londres du 1<sup>er</sup> octobre]. Une autre grande expédition maritime se préparait dans nos ports de l'Ouest : celle de Saint-Domingue. J'allais à Paris, je vis le général Leclerc, destiné et nommé capitaine général de cette colonie. J'avais fait avec lui les premières campagnes d'Italie. Tous deux*

<sup>124</sup> D'Harville à Rochambeau, 14 août 1802, *Rochambeau's Papers* n°806

<sup>125</sup> D'Harville à Rochambeau, 27 décembre 1802, *Rochambeau's Papers* n°1463

<sup>126</sup> D'Harville à Rochambeau, 10 mars 1803, *Rochambeau's Papers* n°1708

<sup>127</sup> Najac de Buissy à Rochambeau, 2 juin 1803, *Rochambeau's Papers* n°1909

<sup>128</sup> Berthier à Decrès, 13 novembre 1801, S.H.A.T., CC<sup>9a</sup> 29

*nous étions employés à l'état-major de l'armée. Je sollicitais et obtins de m'embarquer pour cette destination »*<sup>129</sup>.

Cet engouement pour le service colonial se retrouve à tous les niveaux. Les ministères reçoivent par exemple des demandes d'emploi au sein des troupes d'expédition de simples sous-lieutenants : « *Le citoyen Ernest de Burquet, adjoint surnuméraire du génie, demande (...) à faire parti de l'expédition qui se prépare pour Saint-Domingue, et à être employé dans cette colonie (...)* »<sup>130</sup>. De même, un « *état de situation de cent douze officiers qui ont reçu l'ordre de passer à Saint-Domingue* »<sup>131</sup>, on note que cent d'entre eux sont à ce moment-là réformés ou sans affectation. Sur ceux-ci, seuls sept ne prennent pas la mer : six car ils n'ont pas encore ou n'ont pu être joint à la date du départ, et un est suspendu car « *ne paraissant pas propre* ». Quant aux douze officiers en activité au moment de leur affectation, deux seulement ne partent pas : l'un parce qu'il n'a pu être joint, l'autre parce qu'il désire rester.

Dans la Marine, l'engouement pour les expéditions coloniales, et particulièrement celle de Saint-Domingue, est le même. Le jeune « chevalier » de Fréminville, affecté à sa demande en avril 1802 comme volontaire sur la frégate la « *Sémillante* », en partance pour Saint-Domingue, découvre à son arrivée à Brest que celle-ci est en réparation et ne prendra pas la mer avant longtemps. Il se présente alors au préfet maritime Caffarelli pour demander une nouvelle affectation. Celui-ci, séduit par l'ardeur de ce jeune aspirant de quinze ans, lui propose de passer sur le « *Berwick* » à destination de la Martinique : « *Mais je tenais à Saint-Domingue. (...) Le préfet sourit. Ma cause était gagnée - et même superbement gagnée. En effet, je n'étais que volontaire, et fus embarqué sur l' 'Intrépide', comme élève de seconde classe* »<sup>132</sup>. Gagnant sa nouvelle affectation, il découvre que le bâtiment compte déjà plus d'aspirants que nécessaire, tant les jeunes hommes de l'ancienne noblesse se pressent pour être de l'aventure : « *Son [M. de Péronne, capitaine de l'« Intrépide »] navire en avait déjà un nombre tel, qu'il ne savait plus où les caser. Je portai leur effectif à seize, le double de ce que comportaient les règlements, pour un navire à deux ponts* »<sup>133</sup>. Parmi ceux-ci se trouve même un aspirant bien particulier, âgé lui aussi de quinze ans : Philippe de Rochambeau, le fils du général (et futur capitaine général de Saint-Domingue) Rochambeau, un homme qui plus que tout autre aurait su les dangers que courrait son fils unique, si à l'époque on avait cru l'expédition destinée à envoyer mourir au loin des opposants.

Alexandre Moreau de Jonnès résume bien la situation : « *Au moment où la paix avait fait licencier les administrations de nos armées et réduit les fournisseurs de la République*

<sup>129</sup> Boyer (gal Pierre), *Historique de ma vie (1792-1848)*, Paris, La Vouivre, 2001, tome 1, p.59

<sup>130</sup> Berthier à Decrès, 27 octobre 1801, S.H.A.T., CC<sup>9a</sup> 29

<sup>131</sup> Etat de cent douze officiers qui ont reçu l'ordre de passer à Saint-Domingue, s. d. (fin janvier / début février 1802), S.H.A.T., B 7 2

<sup>132</sup> Herpin (E.), *Mémoires du chevalier de Fréminville (1787-1848)*, Paris, Librairie ancienne H. Champion, 1913, p.17

<sup>133</sup> Ibid

à chercher quelques autres spéculations, la nouvelle carrière qu'offraient les colonies avait fait naître les plus brillantes illusions. Une foule avide s'était précipitée vers ces pays lointains, que l'on se figurait devoir ressembler à l'El Dorado de Raleigh. Trois mille aventuriers, sortis la plupart de la capitale, s'étaient attachés au général Leclerc, et quand j'avais quitté le Cap Français, presque tous, au lieu de la fortune, avaient trouvé la mort qui les attendait sur le rivage. On ignorait encore leur destinée, à Paris du moins, où nos revers de Saint-Domingue étaient dissimulés par l'autorité, et même à moitié cachés au Premier Consul lui-même. Aussi, lorsque l'expédition de la Martinique fut préparée, la brigade et la faveur s'empressèrent-elles de la grossir. Les administrations furent portées au décuple de la nécessité et n'en restèrent pas moins impuissantes et incapables. Les états-majors furent aussi nombreux que brillants, mais sans aucune notion des devoirs qu'allaient leur imposer un climat si différent et des opérations militaires d'une diversité si grande. Enfin, il vint à la suite de l'armée une foule d'individus qui, sans destination, prétendaient être bons pour tout emploi et qui avaient les protections les plus superbes. Le général De Vrigny ne comptait pas moins de six secrétaires, dont pas un seul ne pouvait écrire sous dictée ; en sorte que, lorsque j'organisais les bureaux de l'état-major général, je dus recourir au service des fourriers des troupes. Ce fut partout à peu près ainsi, et chez le capitaine général, qui avait amené quarante écrivains, on se plaignait de n'avoir personne pour expédier une lettre »<sup>134</sup>.

Contrairement à la tradition qui veut que les expéditions coloniales vers les îles d'Amérique, et particulièrement Saint-Domingue, ne soient que le moyen de se débarrasser pour de bon d'opposants, ce sont davantage des courtisans et des proches des consuls, des ministres ou des principaux généraux des expéditions qui formèrent le gros des officiers des premières vagues. Certes, il se trouve quelques gêneurs qu'on veut éloigner, peut-être avec l'arrière-pensée de se les attacher en les laissant s'enrichir, comme Salme, mais l'écrasante majorité est constituée de volontaires. Les expéditions coloniales apparaissent donc davantage comme une opportunité de carrière ou même seulement d'emploi pour des centaines d'officiers qui demandent à y participer, activant tous leurs réseaux de relations pour s'assurer une place. Être retenu pour une de ces expéditions est un privilège, en être écartée comme Hugo ou Malenfant une disgrâce. Et ce, des capitaines généraux potentiels aux simples sous-lieutenants. Une remarque du général Sériziat concernant son affectation à l'expédition d'Égypte en 1800 résume tout aussi bien la réalité de l'affectation coloniale vers les Antilles : « *J'ai vu ici à son passage le général [en fait, adjudant-commandant (Pierre)] Devaux, qui retourne en Égypte avec une mission importante du gouvernement et qui m'a dit qu'il fallait que je fusse protégé particulièrement du premier Consul pour avoir reçu cette destination. Il m'a fait de ce pays le portrait le plus séduisant, et sous le rapport de l'agrément, et sous celui de l'intérêt* »<sup>135</sup>. Tout y est : la faveur du gouvernement et l'intérêt financier.

C'est en fait à la première Restauration, lorsque les colons émigrés en France pressent le roi d'intervenir de nouveau à Saint-Domingue, que naît la légende du sacrifice

<sup>134</sup> Moreau de Jonnés (Alexandre), *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*, Paris, Librairie Guillaume & Cie., 1893, p.279-280

<sup>135</sup> Sériziat à son frère (Pierre), 27 mars 1801, cité in Ballaguy, Op. Cit., p.202

volontaire du corps expéditionnaire par Napoléon, pour des motifs politiques. Comme en 1801, les colons de 1814 inondent alors les ministères de mémoires dénonçant les erreurs de la précédente expédition, qui sont aussitôt repris et amplifiés, déformés par la « légende noire » de 1814-1815. Antoine Métral publie en 1825 une histoire <sup>136</sup> de la campagne de Saint-Domingue, œuvre de commande pour le pouvoir royal, destinée à conforter la décision de celui-ci de reconnaître finalement l'indépendance de l'île. Pour cela, il oppose la sagesse du roi au cynisme du consul, accréditant de manière officielle le mythe de l'élimination délibérée des éléments républicains de l'armée ...

Le consul Cambacérès écrit pourtant fort à propos dans ses mémoires, concernant l'expédition de Saint-Domingue et sa réputation morbide : « *Il s'en faut bien qu'on regardât alors cette expédition comme le tombeau de ceux qui en feraient partie. A l'exception de quelques officiers du génie, les militaires de tout grade s'empressèrent d'offrir leurs services et de solliciter la préférence sur leurs compagnons d'arme* » <sup>137</sup>. Plusieurs années après, les colonies resteront pour certains le seul moyen de revenir en grâce et de gagner du galon, tel le colonel Fournier <sup>138</sup>, en disgrâce, qui reçoit le 12 mars 1805 l'ordre suivant : « *Le détachement de six cents hommes qui doit s'embarquer à l'île d'Aix sous les ordres du contre-amiral Magon sera commandé par le colonel réformé Fournier auquel l'Empereur veut bien donner cette occasion de se distinguer et réparer ses torts. Arrivé au lieu de sa destination, cet officier aura le titre d'adjudant-commandant* » <sup>139</sup>. Tout y est : la rédemption et la promotion. La destination de Fournier est la Martinique, mais il n'y débarquera pas, l'escadre faisant demi-tour. Fournier ne s'en arrogera pas moins le titre d'adjudant-commandant ...

### 1.3.2 - Le cas des officiers du génie

Si Cambacérès mentionne le cas des officiers récalcitrants du génie, c'est que ceux-ci se montrent beaucoup plus réticents à se rendre aux colonies que leurs collègues des autres armes. Le lieutenant du génie de Burquet pourrait même faire office d' « exception confirmant la règle », car si des officiers de tout horizon se pressent pour faire parti de l'expédition, ceux du génie au contraire font tout pour y échapper. Sont-ils mieux informés ? Le retour du colonel du génie Vincent, proche de Toussaint-Louverture et qui a tout fait, en vain, pour convaincre le premier Consul de ne pas employer la force contre celui-ci, y serait-il pour quelque chose ? Toujours est-il que Leclerc n'aura de cesse de se plaindre pendant de long mois de l'absence d'officiers supérieurs de cette arme à Saint-Domingue. Bien qu'il ait réclamé un général pour commander le génie déjà

<sup>136</sup> Métral (Antoine), *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue sous le consulat de Napoléon Bonaparte (1802-1803)*, Paris, Ed. Karthala, 1985, 348 p.

<sup>137</sup> Cambacérès (consul Jean-Jacques Régis de), *Mémoires inédites*, Saint-Amand-Montrond, Librairie académique Perrin, 1999, tome 1, p.589

<sup>138</sup> Le futur célèbre général Fournier-Sarlovèze ...

<sup>139</sup> Dupont (Marcel), *Fournier-Sarlovèze, le plus mauvais sujet de l'armée*, Paris, Librairie des Deux Empires, 2002, p.136-137

longtemps avant son départ, il ne dispose à son arrivée dans l'île que du chef de bataillon Moulut. Quelques jours plus tard, il écrit au ministre de la Marine et des Colonies : « *J'ai à me plaindre amèrement des officiers du génie. Le ministre de la Guerre avait ordonné au général de brigade Carnot de venir: il a refusé. Le même ordre a été donné aux chefs de brigades Quentin Beauvert, Catoire, et au chef de bataillon Polinier : aucun d'eux n'est venu. Cette manière de servir est indécente. Je vous prie de m'envoyer de suite un général de cette arme, avec deux chefs de brigades, et deux chefs de bataillon* »<sup>140</sup>. Le général du génie Carnot, dit « Carnot de Feulins » pour le distinguer de son frère le célèbre Conventionnel, sans doute alerté par ce dernier sur les motifs réels de l'expédition, se fait porter malade et préfère démissionner de l'armée que de participer à l'entreprise. Beauvert et Polinier parviendront également à s'esquiver, sans qu'il m'ait été possible d'en déterminer les conditions, alors que Catoire débarque finalement dans l'île le 6 mai 1802. Début juin, un mois à peine plus tard, il est mort de maladie ! Ecrivant directement au premier Consul, Leclerc se plaint de nouveau : « *Je n'ai pas un seul officier du génie, que je puisse mettre à la tête de cette arme. Je désirerais avoir l'un des généraux Bertrand ou Sanson ; ceux-là sont accoutumés à faire la guerre* »<sup>141</sup>. Là encore, des vétérans d'Egypte ...

Leclerc prend finalement une décision propre à rallumer l'impitoyable guerre de tranchées qui fait rage entre les directions parisiennes du génie et de l'artillerie, en plaçant à Saint-Domingue les premiers sous le commandement des seconds : « *J'ai été obligé de réunir le génie sous les ordres du général d'artillerie. Je me suis bien attendu que ceux qui ont obtenu leurs grades dans les antichambres du ministre crieraient contre moi. Je l'ai fait pour le bien de la chose* »<sup>142</sup>. En effet, les généraux du génie qui se contentaient jusqu'alors de freiner le départ de leurs officiers en profitent pour monter au créneau et attaquer le capitaine général de Saint-Domingue auprès du premier Consul, avec le soutien de Berthier. Celui-ci disculpe complètement tous les officiers du génie ayant refusé pour une raison ou une autre de se rendre à leur poste à Saint-Domingue : « *Le ministre de la guerre disculpe le corps du génie des plaintes portées contre lui dans une lettre du général Leclerc; il donne l'état des officiers de ce Corps qui ont rejoint l'expédition : leur nombre est plus grand que celui demandé par le général Leclerc. Les citoyens Quentin Beauvert, Pautinier et Carnot seulement ont été retenus en France par un état de maladie bien constaté* »<sup>143</sup>. Ce à quoi le premier Consul répond que « *si ces officiers, qui ont eu ordre d'aller à Saint-Domingue, étaient malades, il faut, pour l'exemple, qu'ils y aillent, actuellement qu'ils sont sans doute guéris* ». On a vu que Carnot de Feulins préférera démissionner, alors que Catoire sera le seul de ces officiers à être « sacrifié » par la direction du génie. Leclerc n'en démord pas : « *Ce que vous m'écrivez, Citoyen Ministre, relativement au génie, ne détruit nullement mon assertion que les officiers*

<sup>140</sup> Leclerc à Decrès, 9 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°16

<sup>141</sup> Leclerc à Napoléon, 15 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°26

<sup>142</sup> Ibid

<sup>143</sup> Berthier à Napoléon, 25 mars 1802, S.H.A.T., B 7 2

supérieurs du génie qui avaient ordre de venir à Saint-Domingue n'ont point exécuté cet ordre. Je conçois bien qu'ils auront réclamé contre ma lettre, mais ce n'est pas avec des mots qu'on détruit des faits. Vous me parlez de trois chefs de bataillon que j'avais ; c'est parce que je les avais employés que je savais qu'aucun d'eux n'était propre à commander l'arme, que je me suis plaint de n'avoir reçu aucun de ceux sur lesquels je pouvais compter. Le citoyen Catoire est arrivé, c'est un officier que j'aime et j'estime »<sup>144</sup>. Malgré son estime pour lui, il se retrouve de nouveau sans commandant du génie début juin ... Mais à Paris, la cabale menée contre lui par les officiers supérieurs du génie est telle que Leclerc doit faire amende honorable : « Les officiers du génie militaire employés à l'armée de Saint-Domingue ont cru voir dans ma relation du 20 Pluviôse [9 février], où je me plaignais amèrement de ce que des officiers supérieurs nommés pour servir à cette armée ne s'y étaient pas rendus, une marque de mécontentement de ma part de leurs services personnels ; cette idée n'est jamais venue à mon esprit, et à cette époque, je n'aurais pu me prononcer sur leur compte, parce que n'étant pas encore entré en campagne, je n'avais pu les juger ni en bien ni en mal. Pendant la campagne, je n'ai eu qu'à me louer de la manière dont ils ont servi. (...) Quant au citoyen Catoire, duquel je me suis plaint nominativement, j'ai su apprécier cet estimable officier à l'armée du Portugal, où il commandait le génie sous mes ordres. S'il ne s'est pas rendu plus tôt à Saint-Domingue, où il est arrivé le 1<sup>er</sup> Germinal, ce sont les occasions qui lui ont manqué, et en mon particulier je suis très flatté qu'il se soit rendu à son poste. Le Ministre de la Guerre m'annonce qu'il a donné ordre au général de brigade Tholosé de se rendre à Saint-Domingue. Cet officier d'ailleurs très estimable est peu propre à cause de son grand âge d'exercer à Saint-Domingue les fonctions de commandant du génie, qui exigent beaucoup d'activité. En conséquence, s'il n'était pas parti, je vous prie de contremander son départ. Le citoyen Catoire conserverait le commandement de l'arme du génie. Je vous prie de croire, Citoyen Ministre, que quand je me suis plaint de l'arme du génie dans mon rapport, je n'ai point entendu parler de l'arme elle-même, qui a rendu les services les plus importants dans toute la guerre que nous avons eu à soutenir. Le mécontentement ne portait que sur les personnes citées. Je vous prie, Citoyen Ministre, de rendre cette lettre publique par la voie de l'impression »<sup>145</sup>. Comme Leclerc le mentionne, la direction du génie s'est finalement décidée à lui envoyer un général de brigade pour prendre la direction de cette arme à Saint-Domingue : le général David-Alexis Tholosé, doyen des généraux du génie en activité, âgé de soixante-six ans ! Il débarque le 6 juillet 1802, accompagné de six officiers subalternes du génie, dont deux de ses fils. Le 12 juillet, tous sont morts de fièvre à l'exception du plus jeune des fils du général, le lieutenant Henri-Alexis Tholosé. Frappé par la perte de deux de ses parents, Leclerc autorise rapidement ce dernier à rentrer en France ...

Catoire et Tholosé morts peu de temps après leur débarquement, le commandement de l'arme du génie reste donc entre les mains du chef de bataillon Moulut, plus tard élevé au rang de chef de brigade. Mais si celui-ci est l'officier le plus ancien de cette arme, le véritable chef du génie sur le terrain reste aux yeux de tous les chroniqueurs le chef de

---

<sup>144</sup> Leclerc à Decrès, 6 mai 1802, *Lettres du général Leclerc* n°50

<sup>145</sup> Leclerc à Decrès, 7 mai 1802, *Lettres du général Leclerc* n°55

bataillon Bachelu, plus tard lui aussi promu. C'est à lui qu'est confié le siège de la Crête à Pierrot, Leclerc le prendra même par la suite comme aide de camp.

Ainsi, à défaut d'un général de brigade comme cela aurait du être le cas, ce sont deux chefs de bataillons qui dirigeront pendant tout le commandement de Leclerc l'arme du génie. Par ricochet, presque toutes les fonctions du génie dans l'île sont occupées par des officiers d'un grade, voire deux parfois, inférieur à celui ordinairement requis. Un facteur qui peut avoir joué un rôle important dans les assauts sanglants menés tout au long du commandement du premier capitaine général : la Ravine-aux-Couleuvres, Gros Morne, la Crête-à-Pierrot, ...

### 1.3.3 - Les émigrés

Tout au long de son règne, le premier Consul, puis l'Empereur, a cherché une forme de légitimité à son pouvoir en s'attachant l'ancienne noblesse. Pour cela, il a facilité le retour des émigrés, leur a ouvert les portes de son administration en les plaçant dans ses ministères ou des préfectures, et de son armée avec la formation des gendarmes d'ordonnance, des vélites de la Garde ou des gardes d'honneur.

Chaque campagne, menant toujours plus loin ses armées, mettait entre ses mains des officiers français ayant choisi, souvent à la Révolution, de servir les monarques étrangers ou l'ennemi intérieur : Roussel d'Hurbal, de Chambors, de Bourmont, ... A chaque fois, il acceptait de prendre à son service ceux qui en faisaient la demande, les envoyant généralement servir quelques temps dans l'armée d'un de ses frères ou sur un front secondaire le temps qu'ils fassent leurs preuves. Les expéditions coloniales de 1801-1803 furent, de ce point de vue, sans doute la première mise en œuvre de ce système.

En effet, de nombreux émigrés vont profiter de leur radiation des listes d'émigration pour rentrer en France et proposer leurs services au gouvernement. Certains, comme Norvins, sont pris dans les états-majors, d'autres obtiennent des commandements. Ainsi, le chef de bataillon Louis-Pierre Pillet, passé aux Autrichiens avec Lafayette en 1792, est-il recommandé par le général Meyer de Schauensee<sup>146</sup> pour un commandement sous ses ordres à Saint-Domingue. Il ira finalement à la Guadeloupe à la tête d'un bataillon expéditionnaire. Le lieutenant de Fontenelle cité par Noguès n'est autre qu'un aristocrate contre-révolutionnaire, ayant fait ses premières armes devant l'église Saint-Roch en 1795, « *contre ce même Bonaparte qui venait de le créer officier* »<sup>147</sup>. L'adjudant-commandant de Thouvenot, chef d'état-major de Desfourneaux et qui deviendra un temps chef d'état-major de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, était passé à l'ennemi avec Dumouriez en 1794. Ramel était en 1797 l'un des complices de Pichegru, en compagnie de qui il s'évade de Cayenne l'année suivante : inscrit sur la liste des émigrés en 1798, il en est rayé sur ordre du premier Consul en 1801. A Saint-Domingue, les frères Dalvimart servent l'un comme aide de camp de Rochambeau, l'autre comme agent secret de Leclerc : tous deux avaient prît les armes contre la France durant la Révolution, le premier

<sup>146</sup> Meyer de Schauensee à Berthier, 29 octobre 1801

<sup>147</sup> Noguès, Op. Cit., p.149

dans les rangs turcs, le second dans les rangs anglais à Saint-Domingue.

Ils peuplent les états-majors ceux, dans ce dernier cas, qui ont servi les Anglais ou dans une moindre mesure les Espagnols à Saint-Domingue pendant la Révolution. Tous furent immédiatement commissionnés par le gouvernement sur simple demande des généraux les employant, quoique le premier Consul limitât par la suite leur grade d'intégration à celui de capitaine devant la propension de Rochambeau à distribuer les épauettes de chef de bataillon ou d'escadron à tout un chacun. Outre Dalvimart, on trouve par exemple parmi ces colons ou officiers de troupes coloniales passés à l'ennemi pendant la Révolution, le capitaine Victor-Frédéric Chassériau<sup>148</sup>, qui mourra adjudant-commandant en pleine charge à Waterloo ; le capitaine Bruno Dessources, rendu célèbre pour avoir organisé et commandé pour les Anglais la Légion de Montalembert, qui s'était avérée la meilleure formation locale au service britannique ; les capitaines O'Gorman et Saint-James, ... Il n'en sera pas de même des officiers noirs ayant eux fidèlement combattu pour la République et dont beaucoup seront licenciés sans autre forme de procès ...

Mais le plus connu de ces émigrés rentrés au service de la France via le corps expéditionnaire de Saint-Domingue reste indéniablement Louis-Marie d'Ayen, vicomte de Noailles : monstre pour les uns, héros pour les autres. Sans doute les deux à la fois. Descendant d'une illustre famille militaire, il avait participé à la guerre d'Amérique avec son beau-frère Lafayette, siégé avec le tiers-état à la Révolution, réclamé l'abolition des privilèges et l'égalité des droits pour les Juifs, ainsi que d'autres mesures libérales ... Néanmoins, il émigra aux Etats-Unis pendant la Terreur. Rayé de la liste des émigrés sous le Consulat, il se rend directement à Saint-Domingue auprès de Rochambeau en décembre 1802 pour proposer ses services, et est réintégré dans l'équivalence de son ancien grade (mestre de camp, soit général de brigade). Sa première mission lui vaudra d'être cité dans presque tous les ouvrages traitant de près ou de loin de cette campagne : il est chargé, de concert avec le chef d'escadrons François-Antoine Lallemand<sup>149</sup> qu'on oublie souvent de citer dans cette affaire, d'aller négocier à Cuba l'achat de chiens de combat dressés pour traquer et dépecer les esclaves en fuite. Chiens que Rochambeau veut utiliser contre les insurgés de Saint-Domingue. Il s'acquitte sans scrupule de cette tâche peu honorable, et ramène les molosses, qui sont immédiatement exhibés dans une arène où Rochambeau leur livre des prisonniers de guerre. Certains comme Thouvenot ou Clauzel refusent d'assister à ce spectacle, quand d'autres comme Pierre Boyer<sup>150</sup>

<sup>148</sup> Grand-oncle du peintre Théodore Chassériau, dont le père Benoît Chassériau servait également dans le corps expéditionnaire de Leclerc comme payeur-ordonnateur.

<sup>149</sup> Futur général de cavalerie de la Garde et instigateur avec son frère, lui aussi général, du projet du *Champ d'asile* au Texas.

<sup>150</sup> Surnommé « *le Cruel* » par ses propres hommes, cet officier semble avoir été quelque peu dérangé, ou du moins de fort peu de moralité : il se bat en duel aux avant-postes avec un officier du génie venu en reconnaissance pendant la première campagne d'Italie, est renvoyé d'Egypte pour avoir comploté contre Menou, est accusé de vol de voiture par une dame de Reims, détourne des mulets de la Garde en Espagne où il se fait d'ailleurs encore une fois remarquer par ses exactions ... La légende l'accusait même d'avoir livré son propre domestique aux chiens, dans l'arène, mais Lemonnier-Delafosse qui témoigne du spectacle l'exonère de ce crime, attestant que la victime fut choisit parmi des prisonniers.

semblent y avoir trouvé grand intérêt. Mais leur emploi sur le terrain s'avère catastrophique. De Noailles et son « régiment » furent ainsi engagés au Petit-Goave en soutien du général Sarrazin : « *le général Noailles s'avança avec son régiment qui devait faire des merveilles. Au lieu de tourner la position des nègres, ces monstres disparurent, et se portèrent sur les derrières de la colonne [française] où ils mirent en pièces une douzaine de blessés qui se rendaient à l'hôpital* »<sup>151</sup>. Le fait est confirmé par Lenoir : « *Ces chiens ne furent employés qu'une fois, dans l'inutile expédition contre le Petit Goave, nous y perdîmes 400 hommes et les chiens dévorèrent quelques-uns de nos blessés (...)* »<sup>152</sup>. Dès que les dresseurs purent rallier les chiens, Sarrazin les fait fusiller. Il faut dire également que ces molosses consomment une quantité de viande supérieure aux maigres rations allouées aux hommes de la garnison ... De Noailles reçoit en juillet 1803 le commandement du Môle Saint-Nicolas, qui est complètement bloqué par l'ennemi le 24 septembre 1803. Le siège de la place s'organise, et malgré la capitulation de Rochambeau et le manque de vivres, de Noailles refuse de se rendre. Mais le blocus maritime Anglais se renforce des nombreux navires pris à Rochambeau au Cap, et de Noailles sait qu'il ne pourra plus tenir très longtemps. La nuit du 5 décembre 1803, après avoir secrètement chargé ses navires et embarqué la garnison et les blessés, de Noailles fait lever l'ancre à sa flottille composée d'un brick et de six navires de transport. A la faveur de l'obscurité, il se glisse hors du port, intègre un temps un convoi de navires français capturés au Cap parmi lesquels il n'attire pas l'attention, puis bifurque droit sur Santiago de Cuba. L'exploit attirera les éloges du premier Consul lorsqu'il l'apprendra le 4 août 1804, mais de Noailles sera déjà mort à cette date. Ayant débarqué ses malades, blessés et non-combattants à Santiago, il fait voile vers la Havane pour proposer aux officiers français qui y sont réfugiés de monter une expédition contre la Jamaïque anglaise. En route, le 31 décembre 1803, son bâtiment rencontre la corvette britannique « *Hazard* » qui, bien que disposant de deux canons de moins, peut compter sur de vrais artilleurs alors que de Noailles n'a que des fantassins reconvertis : souhaitant éviter le combat, il hisse l'Union Jack à son mât et hèle la « *Hazard* ». Parlant couramment l'anglais et ayant dissimulé ses grenadiers dans la cale, il se fait passer pour un bâtiment anglais. Le capitaine britannique, Hugh Cameron, l'informe qu'il a pour mission de traquer la flottille de ... de Noailles ! Ce dernier, sans se démonter, lui propose d'unir leurs forces et de naviguer de concert, ce qu'accepte son « collègue ». A la nuit tombée, de Noailles aborde la corvette à la tête de quinze grenadiers français et vingt polonais. La lutte est acharnée, mais le bâtiment est finalement capturé. De Noailles, grièvement blessé dans l'assaut, le rebaptise « *Isle de Cuba* » et entre triomphalement à son bord dans le port de la Havane. Il succombe à ses blessures six jours plus tard.

Entaché de manière indélébile par l'affaire des chiens mangeurs d'hommes, de Noailles aura néanmoins été l'auteur de deux des plus beaux faits d'armes de l'expédition : l'évacuation du Môle Saint-Nicolas et la capture de la « *Hazard* » ...

<sup>151</sup> Sarrazin (gal Jean), *Mémoires du général Sarrazin*, Bruxelles, Vancaulaert, 1848, p.167

<sup>152</sup> Lenoir (B.A.), « Notes sur l'état actuel de Saint-Domingue », citée in Darne-Crouzille (Nicole), *L'expédition Leclerc-Rochambeau, 1801-1803. Analyse de l'échec*, thèse de doctorat d'histoire, Le Mans, 1986, p.288

## 2 - Ambitions et stratégies des officiers

Pour beaucoup de ces officiers qui se portent volontaires pour les expéditions coloniales, la demande d'une telle affectation ne s'est pas faite uniquement dans le but de satisfaire un besoin belliqueux. Outre l'espoir d'avancement, beaucoup vont chercher outre-mer une fortune réputée facile ... et ne s'en cachent pas. Ainsi, alors que les généraux et membres éminents de l'expédition de Saint-Domingue dînent régulièrement ensemble à Brest pendant le mois précédant leur départ, Norvins entendait « (...) *dire journellement par certains gros bonnets de l'expédition : 'Ce n'est pas pour changer d'air que j'ai demandé à passer à Saint-Domingue !'* »<sup>153</sup>. Malenfant rapporte de même que Saint-Domingue semble être « (...) *un pays qui a pour proverbe : 'On ne vient pas dans les colonies pour changer d'air'* »<sup>154</sup>. Moins cynique, le général Hardÿ, qui avait promis à son épouse de ne plus s'engager dans des opérations maritimes suite à ses déboires d'Irlande, écrit à celle-ci qui lui fait part de son chagrin d'être de nouveau séparée de lui, d'autant qu'elle est sur le point d'accoucher et ne pourra le rejoindre avant longtemps : « *Crois-tu qu'il ne m'en coûte autant qu'à toi ? Je ne sais si mon sacrifice sera apprécié de ceux qui ont charge de m'en récompenser ; mais je ferai mon devoir, je travaillerai à l'amélioration de notre sort et, au retour, nous serons dédommagés. Ta sœur Agathe ne sera pas oubliée. C'est pour vous, mes bonnes amies, pour mes enfants, que je vais tenter la fortune ; elle se décidera peut-être à me sourire !* »<sup>155</sup>.

Beaucoup d'officiers ou d'administrateurs du gouvernement ou de l'armée croient fermement qu'en allant à Saint-Domingue ils n'auront à s'occuper que de faire leur fortune. Le jeune aspirant de marine de Fréminville est chargé à son arrivée à Saint-Domingue d'amener à terre de tels passagers : « *on débarqua (...) les passagers isolés qui étaient venus chercher fortune dans le nouveau monde, et avec une telle confiance que ces messieurs n'avaient pas apporté de France un sol vaillant, persuadés qu'ils étaient qu'à leur arrivée en Amérique, ils n'auraient qu'à se baisser pour y ramasser l'or à pleines mains. (...) Ils furent très embarrassés en y arrivant, ne sachant où aller gîter ni que devenir* »<sup>156</sup>. Le phénomène atteint une telle ampleur que le premier Consul est contraint de prendre un arrêté pour limiter leur passage dans les colonies : « *Beaucoup d'individus n'ont sollicité de l'emploi dans l'administration que pour obtenir leur passage dans la colonie aux frais du gouvernement ou pour se procurer des moyens d'existence momentanés et qu'ils se croient autorisés à se retirer du service lorsqu'ils trouvent celui*

<sup>153</sup> Norvins, Op. Cit., p.318

<sup>154</sup> Malenfant, Op. Cit., p.291

<sup>155</sup> Hardÿ à son épouse Calixte, 28 octobre 1801, cité in Hardÿ de Perini (gal), *Correspondance intime du général Jean Hardÿ, de 1797 à 1802*, Paris, Plon, 1901, p.260

<sup>156</sup> Herpin, Op. Cit., p.77-78

de se livrer à des spéculations particulières »<sup>157</sup>. Pour eux, la guerre contre les Noirs si elle a lieu ne sera qu'une formalité. Comme l'« *adjudant-commandant D...* » déjà cité par Malenfant, beaucoup, surtout parmi les officiers originaires des colonies ou y ayant servi avant la Révolution, entretiennent des préjugés raciaux quant à la valeur des troupes noires : « (...) ce sont des gueux auxquels on a donné des épauettes ; on doit leur arracher cette marque qui ne convient qu'aux blancs »<sup>158</sup> ; d'autres, s'ils reconnaissent leur valeur dans la lutte contre les Anglais et les Espagnols, n'imaginent tout de même pas les voir capables de résister aux « vieilles bandes » du Rhin, d'Italie ou de Vendée.

### 2.1 - Les bons conseils de Malenfant ...

---

Lors du repas qui lui coûte sa place (pour son plus grand bonheur) dans l'expédition de Saint-Domingue, le chef de brigade Malenfant donne son opinion sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer le succès de l'expédition. Selon lui, la victoire ne viendra pas des armes, mais de la bonne intégration des officiers expéditionnaires à la société coloniale. Si l'on parvient à éviter la guerre, les généraux mariés pourront « (...) affermer les habitations séquestrées ou nationales, comme l'ont fait beaucoup de blancs et de généraux noirs, qui ont fait de grandes fortunes »<sup>159</sup>. Ces fortunes assurant elles-mêmes la prospérité et la paix de la colonie. Quant aux célibataires, ils trouveront « (...) à contracter des mariages, soit avec des veuves propriétaires, soit avec de riches et jolies créoles qui repasseront, aussitôt que la tranquillité sera assurée, des Etats-Unis, de la Jamaïque et de France. La grande quantité de ces dames revenant dans la colonie, donnera la faculté à tous ces Français de faire des choix ; ces mêmes veuves ou demoiselles seront flattées d'accepter la main d'officiers supérieurs qui, par leurs grades et la gloire dont ils se sont couverts en Europe, leur assureront le premier rang dans la société »<sup>160</sup>. Selon lui, ces mariages se feront d'autant plus facilement que ces dames sont incapables d'administrer seules les plantations.

Une fois installés, ces généraux devront, toujours selon Malenfant, employer à leur service comme économes et gérants de jeunes officiers lettrés tirés de l'armée, dont ils feront également la fortune. A l'appui de ces dires, il compare les revenus d'un officier de l'armée du Rhin de Moreau à ceux qu'ils peuvent attendre de l'exploitation des plantations : « En sortant de l'armée du Rhin, ils [les généraux] savent que le partage que fit le général Moreau aux officiers de l'armée, ne se monta, pour un général de division, qu'à 24.000 francs, les généraux de brigade 12.000 francs, ainsi de suite ; sommes bien médiocres, puisque tous les généraux et officiers de cette armée sont pauvres, et qu'à Saint-Domingue, en ne faisant pas la guerre, ils peuvent revenir avec des fortunes de 50.000 jusqu'à 200.000 francs de rente, ce qui est bien au-dessus des fortunes qu'on a

<sup>157</sup> Arrêté du premier Consul, 18 mai 1802, S.H.A.T B 4<sup>7</sup>

<sup>158</sup> Malenfant, Op. Cit., p.294

<sup>159</sup> Ibid, p.286

<sup>160</sup> Ibid, p.287

*pu faire depuis vingt ans de guerre »*<sup>161</sup> .

Pour les officiers de grades inférieurs, comme les chefs de brigade ou de bataillon, il assure qu'ils peuvent également prospérer comme commandants de quartier en vivant dans l'intimité avec les colons et en se montrant juste envers les Noirs. Selon lui, ces derniers s'ils sont traités avec humanité le leur rendront en leur fournissant à profusion des denrées de table, d'ordinaire fort onéreuses aux colonies. De même « *les femmes d'officiers, qui suivent leurs maris (...) lèveront des boutiques ; elles trouveront à de longs crédits, chez les négociants, des marchandises de toute espèce, qu'elles vendront en détail aux blancs, aux mulâtres et aux noirs* »<sup>162</sup> .

Les soldats eux-mêmes peuvent faire leur fortune, car « *tous les soldats ouvriers qui sont dans l'armée, quels que soient leurs métiers, trouveront de l'ouvrage ; les tonneliers, les menuisiers, acquerront une grande aisance ; les maçons, les charpentiers, un peu instruits dans leur état, en peu d'années seront possesseurs de plusieurs millions, par l'immense quantité de bâtiments et de moulins qu'il faudra reconstruire* »<sup>163</sup> .

Malenfant considère donc que la victoire passe par la résurgence d'une élite bourgeoise de propriétaires terriens et de négociants, décapitée par les convulsions successives de la Révolution dans l'île. Selon lui, le corps expéditionnaire aura bien davantage un rôle de moteur économique et social que militaire. Il n'a de sens que comme réservoir de dirigeants et de gestionnaires : c'est le commerce seul, pas la guerre, qui ramènera la paix. Contrairement à la majorité de ses collègues, il ne revient pas sur la liberté des Noirs, sachant qu'il serait impossible de la leur retirer sans déclencher la guerre, qu'il souhaite à tout prix éviter.

Malenfant, et avec lui quelques officiers de marine, apparaît donc membre d'une minorité d'hommes bien plus consciente des changements politiques et sociaux que ne le sont les gouvernants métropolitains. Toutefois, malgré sa clairvoyance, il n'a pas su embrasser dans toute sa puissance la volonté d'émancipation des anciens esclaves, puisqu'il croit pouvoir reconstruire de toutes pièces l'ancienne structure sociale de l'île. Sans doute adepte de Rousseau, Malenfant voit les Noirs comme de grands enfants, de bons sauvages, que quelques témoignages d'humanité et de paternalisme replaceront rapidement dans le rôle laborieux qu'il leur réserve dans la société en paix qu'il idéalise. Cet état d'esprit est très répandu dans le corps expéditionnaire, qui s'imagine que les anciens esclaves rentreront docilement dans les plantations pour y travailler à la seule apparition des « vieilles bandes » d'Europe. C'est ainsi que Hardÿ écrit à sa femme une semaine avant le départ de l'escadre de Brest pour lui donner les dernières nouvelles reçues de Saint-Domingue : « *Les colons ont appris avec une joie indicible les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre. Les nègres désertent les drapeaux de Toussaint pour redemander du travail à leurs anciens maîtres. Tout fait espérer que nous serons bien accueillis ...* »<sup>164</sup> .

<sup>161</sup> Ibid, p.288

<sup>162</sup> Ibid, p.290

<sup>163</sup> Ibid, p.291

Et Malenfant de conclure : « *Si l'on fait la guerre, le chagrin, le désespoir, la famine, le massacre des blancs, des mulâtres et des noirs, l'incendie, la plus terrible des guerres civiles, conduiront l'armée au tombeau, et les colons n'auront plus d'autres ressources que la mort ou la plus horrible misère* »<sup>165</sup>, ce qui conduira à la perte des colonies. Bien que cette dernière prophétie se soit finalement avérée, on verra que ses conseils furent néanmoins mis en pratique par un certain nombre d'officiers généraux ...

## 2.2 - Les officiers coloniaux deviennent propriétaires

---

### 2.2.1 - L'installation

Sitôt Toussaint-Louverture contraint à la soumission, les officiers expéditionnaires s'installent avec le plus d'aise possible. Les plantations inoccupées sont mises sous séquestre par le capitaine général, puis placées entre les mains des généraux commandant les quartiers concernés, qui se chargent de les faire exploiter ... bien souvent à leur seul profit. De nombreux colons rentrés d'exil ont les plus grandes difficultés à faire reconnaître leurs droits sur leurs propriétés, les officiers expéditionnaires étant peu enclins à restituer ces sources de revenus. Ainsi Leclerc puis Rochambeau sont-ils sans cesse interpellés par des propriétaires pour arbitrer leurs différends avec les généraux commandant les zones militaires.

Dès la paix revenue, les généraux se partagent le gâteau, non sans quelques déchirements : le général mulâtre Rigaud exige<sup>166</sup> du général noir Laplume la restitution de ses propriétés saisies par Toussaint au moment de son exil, et depuis lors exploitée par Laplume. Ce dernier refuse et porte l'affaire devant le capitaine général qui, craignant la reprise de la guerre civile entre noirs et mulâtres, lui donne raison : jugeant que Rigaud « *ne peut contribuer au rétablissement de la colonie de Saint-Domingue* »<sup>167</sup>, il ordonne son renvoi en France. Ce qui est fait dans la journée, sous le prétexte de l'emmener en tournée d'inspection par bateau ... Reprendre les biens accaparés par un général de Toussaint peu après sa soumission, pour les remettre entre celles d'un officier du corps expéditionnaire eût certes été une faute politique, mais renvoyer Rigaud va irrémédiablement lui aliéner le parti des mulâtres, dont il était l'âme, vis-à-vis de Leclerc. Or les consignes du premier Consul étaient justement de s'appuyer sur cette caste contre les noirs. Leclerc payera très cher cette erreur, puisque l'un des artisans de la nouvelle insurrection de l'été 1802 sera l'adjudant-commandant Pétion, le bras droit de Rigaud, un officier aussi talentueux sur les plans militaires que politiques, et d'une rigueur morale exemplaire.

<sup>164</sup> Hardý à son épouse Calixte, 7 décembre 1801, *Corr. intime du gal Jean Hardý*, p.264

<sup>165</sup> Malenfant, Op. Cit., p.292-293

<sup>166</sup> Rigaud à Laplume, 11 mars 1802

<sup>167</sup> Leclerc à Dugua, 28 mars 1802

Les officiers qui étaient seulement venus chercher du galon demandent souvent leur autorisation de rentrer en France à l'issue de la campagne contre Toussaint. Leclerc pensant la partie militaire de sa mission achevée, donne initialement son accord sans trop de difficulté. Ceux qui restent ont l'intention de s'établir durablement dans l'île et d'y faire fortune. « *Les généraux cherchent des fermes, et des affaires* »<sup>168</sup>, note le colon de Treuil dans une lettre du 27 avril 1802. Initialement, ces initiatives plaisent aux colons, qui considèrent que si les officiers cherchent à s'installer, c'est qu'ils croient la guerre définitivement éteinte ... Malheureusement, la reprise des combats n'empêchera pas ceux-ci de s'enfoncer dans le luxe, bien au contraire. Le général Sarrazin qui arrive de France en février 1803 est surpris du déploiement de richesses et d'abondance qu'il aperçoit chez Rochambeau alors même que la ville du Cap est en ruine. Devant son étonnement, celui-ci s'en explique et lui promet le même traitement : « *Il faut bien se dédommager des désagréments de notre situation. Hier, dans une sortie, j'ai failli être tué par des nègres, embusqués derrière un buisson, et aujourd'hui, je suis plongé dans les délices. Voilà comme vous serez aux Cayes où vous commanderez* »<sup>169</sup>. Avant de rejoindre son affectation, Sarrazin passe saluer deux anciens camarades de l'armée d'Italie, les généraux Clauzel et Boyer : « *Je les trouvais ; comme Rochambeau, dans des logements superbes, avec des femmes charmantes* »<sup>170</sup>. Bien qu'il paraisse s'en offusquer, lui-même ne se privera de rien pendant la période de son commandement dans l'île.

On a vu que des officiers comme Lavalette du Verdier, (Urbain) Devaux, Charrier de Bellevue, ... à Saint-Domingue, Gobert et Dugommier-Dangemont à la Guadeloupe sont eux-mêmes propriétaires dans les colonies où ils servent (sans compter Arnauld, colon de la Martinique servant à la Guadeloupe). Plusieurs d'entre eux n'ont d'ailleurs accompagné les corps expéditionnaires qu'à titre de passagers, afin de régler des affaires privées. Bien qu'il en reprenne possession, l'adjudant-commandant Lavalette du Verdier laisse son frère Jean-Baptiste gérer ses propriétés : étant lui-même criblé de dettes et frappé de plusieurs retenues sur sa solde pour rembourser ses créanciers, peut-être était-ce là le moyen pour lui de conserver l'intégralité des revenus de ses plantations, son frère servant finalement d'homme de paille ?

Le capitaine Fontal, aide de camp de l'adjudant-commandant, puis général de brigade, Joseph-Louis d'Arbois de Jubainville, a laissé un état détaillé de la plantation achetée par celui-ci. Cette dernière était une de ces propriétés mises sous séquestre par le gouvernement car abandonnées par ses propriétaires à la Révolution. Cette propriété, une caféière située au Cap-Dame-Marie, quartier des Abricots, et qui appartenait autrefois à un certain sieur Laffite de Liestat, se compose de :

« *Jardins (surface effectivement plantée en caféière) : 20 carreaux*

*Vivres (places à vivres laissées aux Noirs pour leur subsistance : 10 carreaux*

---

<sup>168</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.203

<sup>169</sup> Sarrazin, *Mémoires* ..., Op. Cit., p.151

<sup>170</sup> Ibid, p.152

*Savanes et halliers : 20 carreaux*

*Bois debout (surface non cultivée, laissée en réserve) : 175 carreaux*

*TOTAL : 225 carreaux »<sup>171</sup>.*

Cette superficie exprimée en carreaux de Saint-Domingue correspond à environ 290,25 hectares. Soit une coquette demeure ... A cela s'ajoutent trois mulets et trente cinq « cultivateurs » (des Noirs émancipés). Selon Fontal, c'est à la suggestion des habitants de Jérémie qui l'appréciaient et souhaitaient se l'attacher que d'Arbois fit l'acquisition de ce bien. On verra plus loin l'opinion réelle sur ce général de la plupart de ceux qui l'ont côtoyé

Le général Fressinet, qui a obtenu de Leclerc de quitter l'île pour raison de santé<sup>172</sup>, le 1<sup>er</sup> septembre 1802, cherche avant son départ à échanger ses biens contre une cargaison de café qu'il pourra négocier à son retour en France. Durant les six mois passés dans l'île, il a accumulé dans la maison qu'il occupe au n°283 rue des Religieuses, selon la liste de ses biens publiés dans la *Gazette de Saint-Domingue* :

*« 30 barriques de vin de Bordeaux de 4 ans*

*10 idem de 12, vin blanc de Sauterne*

*10 idem de rouge Château-Margaux*

*30 paniers d'huiles d'Orléans*

*16 idem de chandelles à l'esprit de vin*

*11 idem de savon recuit*

*1 pipe genièvre d'Hollande*

*Fléau, étagères, meubles, argenterie et autres objets de comestibles.*

*Lesdites marchandises sont de première qualité et la maison dans le meilleur état possible »<sup>173</sup>.* Là où tous font négoce de café, sucre ou indigo, Fressinet semble avoir une prédilection pour les vins et spiritueux. A moins que la demeure qu'il occupe n'ait été précédemment celle d'un négociant en vin, réquisitionnée avec sa cave ...

Quelques-uns, plus intègres, ne réquisitionnent que le minimum, comme le général Hardÿ qui délaisse la demeure qui lui a été attribuée au Cap pour n'occuper, avec l'accord

<sup>171</sup> Fontal (cne), « *Précis des événements militaires qui ont eu lieu à la division commandée par le général d'Arbois de Jubainville depuis son arrivée à Saint-Domingue jusqu'à l'époque de sa mort* », in Deguilly (Jean), *Un Abois à Saint-Domingue*, Troyes, La Renaissance, 1978, p.40

<sup>172</sup> Malheureusement pour lui, Rochambeau le maintiendra en activité dans l'île dès sa prise de fonction comme capitaine général. Si Fressinet s'illustre le mois suivant en sauvant Saint-Marc, il ternit pour longtemps sa réputation en abandonnant à leur sort les habitants et la garnison de Jérémie, début juillet 1803, en échange de la vie sauve pour lui, une poignée d'officiers et le fruit de leur rapine.

<sup>173</sup> *Gazette de Saint-Domingue*, 23 octobre 1802, S.H.A.T., B 7. Cette gazette était publiée par Norvins et son ami Lenoir, autre secrétaire de Leclerc.

explicite de Leclerc, qu'un jardin fruitier ayant appartenu à des religieux dans lequel il se fait construire par ses aides de camp ... une case ! Disposant d'un point d'eau et de fruits et légumes de son jardin, il s'en montre fort satisfait dans une lettre à son épouse <sup>174</sup> . Leclerc, quant à lui, n'a pas la désinvolture de ses subordonnés quant aux entorses aux droits de la propriété, et demande au premier Consul de lui concéder « à titre de récompense » l'île de la Gonave, dont il a calculé pouvoir tirer « 200.000 francs de rente pendant 8 ans par le produit que je tirerais du bois » <sup>175</sup> . Récompense qui ne lui fut pas accordée ...

Il semble que Leclerc se soit initialement opposé à ce système d'exploitation des grandes propriétés par les généraux du corps expéditionnaire, mais il ne fut généralement pas obéi. Le général de division Debelle tente de faire appliquer ses directives dans sa division : « (...) nous devons rester étrangers à toutes les spéculations de fortune qu'ont pu faire ceux qui au milieu du chaos où la guerre a plongé ce pays, se sont flattés de saisir des circonstances heureuses pour réaliser leurs projets. Il faut que toutes les propriétés soient remises en entier à ceux à qui elles appartiennent et qu'elles deviennent une source de richesse pour l'armée. L'intention du capitaine général, bien prononcée, est qu'aucun militaire faisant partie de l'armée venue d'Europe ne s'immisce en rien dans les propriétés. Le militaire doit être circonscrit dans les bornes des attributions de son état qui doit s'exercer avec loyauté et honneur sans entrer nullement dans les projets de fortune qu'ont les hommes qui se sont voués au commerce, ainsi toute espèce d'arrangement qui a pu être fait entre des agents, des propriétaires, des fermiers et un homme de l'armée est condamnable. Je vous invite donc, citoyen général, d'annoncer à tous ceux qui seraient dans ce cas présumé qu'ils ont à se déporter et à abandonner l'exécution des conventions qu'ils ont pu faire, soit pour devenir propriétaire, fermier ou agent, ou partageraient le produit des récoltes suivant des conditions qui (quelqu'elles soient) ne peuvent être légales et débarrassées de soupçons injurieux pour eux » <sup>176</sup> . Vœux pieu : « Les généraux se comportent comme en pays conquis (une vraie nuée de sauterelles, se disputant le brin d'herbe). Au lieu de protéger les habitants blancs et de les remettre en possession de leurs biens, des généraux s'approprient des habitations, faisant perdre le nom de leur maître pour le remplacer par les leurs » <sup>177</sup> . Les difficultés financières rencontrées par le général Leclerc l'empêchant rapidement de payer la solde de ses officiers (sans parler des soldats), celui-ci ferme progressivement les yeux sur les activités malhonnêtes de ses généraux : « (...) Un général D. G., à qui on représente que la levée des séquestres est un excellent moyen de faire redémarrer la culture, en remettant les propriétaires chez eux, s'écrie : 'Que nous restera-t-il messieurs, si on lève les séquestres et si l'on remet les propriétaires chez eux ! (...)' » <sup>178</sup> . Il semble que tous les officiers renvoyés en France pour avoir trempé dans des affaires financières douteuses l'aient en

<sup>174</sup> Hardy à son épouse Calixte, 6 mai 1802, *Corr. intime du gal Jean Hardy*, p.287-288

<sup>175</sup> Leclerc à Napoléon, 7 mai 1802, *Lettres du général Leclerc* n°56

<sup>176</sup> Debelle à Clauzel, 1<sup>er</sup> juin 1802, S.H.A.T., B 4

<sup>177</sup> Déjourné (Gaillard), *Mémoire de Gaillard Déjourné*, A.N., Paris, CC<sup>9A</sup> 41

fait été pour d'autres motifs, plus personnels, et leurs malversations n'ont servi que de paravents.

Pendant toute la période de la guerre à Saint-Domingue, des colons vont tenter de rentrer en possession de leurs biens, souvent vainement. Avec Rochambeau particulièrement, règne l'arbitraire : ils n'hésitent pas à annuler les arrêtés préfectoraux de levées de séquestres ou de restitution pour défendre les intérêts de ses généraux indélicats, mais à l'inverse il distribue généreusement des concessions à ceux de sa coterie. Le 24 mai 1803, il accorde « à la dame Roberjot [de] Lartigues »<sup>179</sup>, l'une de ses maîtresses, la concession de trois lots entre le Quai Marchand et le Grand Quai de l'Etat sur l'emplacement prévu pour la construction du nouveau quai en agrandissement de l'ancien : si le développement de l'insurrection dans l'île ne permet pas la réalisation de ce projet, tout porte à croire qu'il s'agit de ce que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de délit d'initié. Mme Devigné-Valabrègue<sup>180</sup>, propriétaire dans l'île et épouse d'un chef de brigade du corps expéditionnaire, et accessoirement elle aussi maîtresse de Rochambeau, réclame la levée des séquestres sur sa propriété, située dans le nord de l'île, qui lui est accordée. Mme Gaudin<sup>181</sup>, veuve et sans doute moins intime du capitaine général, demande également restitution de sa plantation, transformée en hôpital militaire : elle est déboutée, quoique légèrement dédommagée. Le citoyen Antoine Jacques<sup>182</sup>, notable de Fort-Dauphin, qui réclame la restitution du café et du bois de construction qui ont été saisis sur sa propriété ne semble pas avoir eu cette chance ... Les cas sont légion, particulièrement sous l'administration du capitaine général Rochambeau : ses décisions se font au cas par cas, arbitrairement, avec pour seule constante que les plaignantes semblent être plus nombreuses que les plaignants à s'être vu rendre justice ... Le colon Morange écrit : « *Les prétendus envois en possession [restitutions des biens séquestrés ou affermés] ne sont rien. L'on remet toujours à une mesure générale qu'il serait peut-être dangereux de promulguer, parce que sûrement quelques indiscrets iraient se faire égorger sur leurs habitations, dont en attendant le Gouvernement tire quelques revenus ...* ».

Pire, certains perdent plus que leurs biens, ils perdent également la vie à dénoncer les spoliations des généraux : le jeune Collet, qui était rentré de France pour reprendre possession des biens de sa famille, trouve le général d'Arbois de Jubainville installé dans sa demeure et son mobilier. Devant le refus de ce dernier de les lui restituer, il est laissé sans ressource et annonce sa volonté de rentrer en France porter l'affaire en jugement. Il est alors traqué par les agents de d'Arbois, qui entretient un vaste réseau d'espions : ceux-ci parviennent finalement à capturer le jeune homme alors même que le bâtiment qui

<sup>178</sup> Anonyme, cité in Darné-Crouzille (Nicole), Op. Cit., p.215

<sup>179</sup> Concession de l'Etablissement de Trois Islets, 24 mai 1803

<sup>180</sup> Mme Devigné-Valabrègue à Rochambeau, s. d., *Rochambeau's Papers* n°2205

<sup>181</sup> Mme Gaudin à Rochambeau, s. d., *Rochambeau's Papers* n°2211

<sup>182</sup> Mr Jacques à Rochambeau, 12 décembre 1802, *Rochambeau's Papers* n°1430

le ramenait en France sortait de la rade de Jérémie. « *Quelques temps après, les matelots [hommes de main de d'Arbois] sont de retour couverts de sang, jurant que le jeune homme s'est débattu 'comme un beau diable' mais qu'il a fini par succomber !* »<sup>183</sup>. Et Collet n'est pas seul dans ce cas : d'Arbois et ses sbires sont réputés pour avoir fait noyer des dizaines, voire des centaines de personnes de toutes couleurs et de toutes conditions : « *il [d'Arbois] s'est joué des lois et des autorités supérieures, (...) il a vexé, fait assassiner ou noyer, sans preuve, sans jugement, des citoyens domiciliés, pères de famille, propriétaires, amis de la colonie, des lois et du gouvernement ... Les choses sont telles à Jérémie qu'un ami ne peut plus se confier à un ami, un parent à un parent, tout y tremble, tout y est terrorisé ...* »<sup>184</sup>. C'est le régime de la Terreur, d'où le qualificatif de « jacobin » qui accompagne souvent l'évocation du nom de d'Arbois : celui-ci a rapidement fait comprendre à ses administrés qu'il avait le pouvoir de vie ou de mort sur eux, et quiconque tentait d'entraver ses spéculations était impitoyablement châtié, souvent jusqu'à trépas.

Ceux des colons qui sont restés dans l'île malgré les troubles révolutionnaires ne sont pas non plus à l'abri de spoliations honteuses, comme celle de la citoyenne Bonite Cuperlier : l'amiral Latouche-Tréville occupe une de ses maisons sans en payer de loyer, malgré un bail passé avec elle au nom de la République, et entend se constituer un vaste domaine en joignant cette demeure à terrain mitoyen dont le capitaine général Rochambeau lui a cédé la propriété. Le préfet colonial Daure a beau rendre un arrêté le 11 juin 1803 stipulant que « *la citoyenne Bonite Cuperlier peut entrer dans sa maison, le bail étant échu (...)* »<sup>185</sup>, celui-ci est cassé par Rochambeau qui enjoint au commandant de la place de Port-au-Prince « *de ne laisser occuper la maison où loge l'amiral Latouche par qui que ce soit* »<sup>186</sup>, et ce malgré la production par la plaignante de ses titres de propriété en bonne et due forme. Ce cas n'est pas isolé, puisque la veuve Lafargue<sup>187</sup> se plaint auprès de Rochambeau de ce que le gouvernement n'honore pas les loyers qui lui sont dus pour la location de sa maison. Rien n'indique que sa plainte ait donné suite à des dédommagements ...

Quant à Norvins, s'il ne réquisitionne pas un hôtel particulier (comme Hardÿ, il préfère une demeure modeste hors de la ville), il envisage pourtant d'acquérir pour peu de choses des terres et de se faire planteur de tabac, en association avec des planteurs de Virginie. Mais la reprise de l'insurrection ruine son projet ...

Ainsi, les habitations placées sous séquestre par le capitaine général en l'absence de leurs propriétaires légitimes, qu'ils soient morts ou en exil, deviennent l'enjeu de

<sup>183</sup> Perière, *La révolution de Saint-Domingue 1799-1804*, cité in Darné-Crouzille, Op. Cit., p.325

<sup>184</sup> Chesneau de la Mégrière (substitut du gouvernement près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jérémie) à Ludot (Grand Juge de Saint-Domingue), 21 mai 1803, A.N., CC<sup>9B</sup> 22

<sup>185</sup> Arrêté préfectoral, 11 juin 1803, cité in Darné-Crouzille, Op. Cit., p.331

<sup>186</sup> Rochambeau à Panisse, 13 juin 1803, Ibid

<sup>187</sup> Mme Lafargue à Rochambeau, s. d., *Rochambeau's Papers* n°2218

spéculations foncières acharnées, qui détournent souvent l'attention des officiers supérieurs du corps expéditionnaire des problèmes militaires au profit d'intérêts privés. Bien que territoire français, Saint-Domingue est en effet considéré comme pays conquis par une majorité des généraux du corps expéditionnaire, qui n'hésite pas à déloger ou piller certains de leurs concitoyens. Par cette attitude, ils vont renverser l'opinion des colons qui leur était pourtant éminemment favorable à leur arrivée : eux qui étaient vus comme les libérateurs qui allaient les sauver de la tyrannie de Toussaint-Louverture deviennent peu à peu des « Jacobins » aux yeux des colons qu'ils rançonnent et violentent.

### 2.2.2 - Les généraux en société

Une fois plus ou moins luxueusement installés, les nouveaux propriétaires cherchent à s'intégrer à la haute société coloniale, voire même le plus souvent à en prendre la tête, comme le suggérait Malenfant. C'est ainsi que dans des villes en ruines, à demi calcinées et cernées par des ennemis qui les étouffent un peu plus chaque jour, les commandants de quartiers festoient dans l'abondance, alors même que leurs hommes meurent de faim. C'est sous le commandement de Rochambeau que ces excès ont principalement lieu. Ce dernier donne d'ailleurs l'exemple : lorsque le général Sarrazin va se présenter à lui à son arrivée dans l'île, il le trouve attablé avec une cinquantaine de convives, servis par une quinzaine de domestiques. Pour distraire la population, Rochambeau fait construire un amphithéâtre dans la cour d'un ancien couvent de religieuses, ou de Jésuites selon les versions, dans lequel il donne en spectacle ses chiens mangeurs d'hommes. La bonne société de la ville se précipite pour assister à ce nouveau divertissement : « *Toute la ville du Cap accourt à ce spectacle ; des banquettes sont préparées autour d'un amphithéâtre (...) qui rappelle les cirques ensanglantés des Romains : on s'y précipite, on s'empresse d'y prendre place* »<sup>188</sup>. Peu après, Rochambeau transfère le siège du gouvernement du Cap à Port-au-Prince : ce déménagement s'accompagne de fêtes somptueuses pour célébrer l'installation du capitaine général et de sa Garde dans la nouvelle capitale.

On donne également des bals à toutes les occasions, et à ce sport, Rochambeau est maître. Il organise son premier bal le 3 avril 1802 à Saint-Marc auquel il convie toutes les femmes blanches et de couleur de la ville, ainsi que tous les bons danseurs parmi les officiers de sa division. « *Jamais pareille fête ne fut plus messéante, plus inopportune et en même temps plus ridicule. C'est à Saint-Marc, c'est à dire dans une ville dont les ruines sont encore fumantes, et les rues encore teintées du sang de la presque totalité des malheureux blancs qui l'habitait (...) qu'un général français est assez éhonté pour proposer à quelques infortunées, miraculeusement échappées du massacre général, de venir prendre leurs ébats près des cadavres encore sanglants de leurs pères, de leurs époux et de leurs frères !* »<sup>189</sup>. Toutes les occasions sont bonnes : le 21 août 1802, Rochambeau, qui n'était pas encore capitaine général, décide de célébrer « *l'arrivée du*

---

<sup>188</sup> Bouvet de Cressé (Auguste-Jean-Baptiste), *Histoire de la catastrophe de Saint-Domingue (par J. Chanlatte)*, Paris, Peytieux, 1824, p.64-65

<sup>189</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.112

vaisseau qui lui avait amené d'Europe son fils unique »<sup>190</sup> et organisa un « un grand dîner qui fut suivi d'un bal ». Le colon Morange note que le 5 février 1803 « tandis que nos chefs se donnaient un petit bal et des sérénades, (...) les brigands ont surpris plusieurs de nos postes avancés dans le morne »<sup>191</sup>.

Le général Clauzel écrit à Hector Daure, ancien préfet colonial sous Leclerc, renvoyé par Rochambeau : « *Port-au-Prince est dans une position affreuse. On y meurt de faim ... [Les brigands, soutenus par les Anglais] exténueront nos cadavres ambulants par des fatigues et des bivouacs continuels (...)* » et de conclure cette vision sinistre par un post-scriptum dégoûté : « *Au reste on danse même ce soir chez le préfet ...* »<sup>192</sup>. Au Cap, Hardivilliers, un colon note à propos d'une fête donnée en l'honneur de l'anniversaire du premier Consul, le 15 août 1803 : « *Vous voyez qu'on ne peut mourir plus gaiement que nous le faisons : nous coulons bas tout doucement et au lieu de pomper et de chercher à nous tenir à flot, nous avons des fêtes, des bals, des concerts, nous faisons bombance et demain nous n'aurons plus de pain ...* »<sup>193</sup>.

S'ils se montrent prodigues envers leurs hôtes de marque, ces généraux-colons le sont généralement aux dépens de leurs hommes, dont ils détournent les rations pour garnir leur table. Le commissaire des guerres Colbert<sup>194</sup>, à qui Rochambeau demande des comptes, lui renvoie une lettre rageuse dans laquelle il exprime avec une sincérité (presque suicidaire quand on connaît la violence dont est capable son interlocuteur) le fond de sa pensée à l'égard de lui-même et de ses officiers : « *vous trouverez ci-joint l'état de situation des magasins de cette place qui sont aussi dépourvus de vivres que le sont de connaissances et de probité nécessaires les employés proposés. J'ai eu soin de distinguer la consommation autorisée par nos besoins, de celle usurpée par les généraux commandants, les chefs d'administration, et surtout le commandant en place, qui se réunissent pour épuiser nos ressources en faveur de leur sensualité & prodigalité. (...) Rappelez-vous les sommes, comestibles et denrées que vous avez injustement mis à votre disposition, en partant de cette ville, déduisez du restant les dépenses nécessaires et les vols infâmes, les consommations urgentes et les dilapidations énormes qui se sont faites jusqu'ici, et il vous sera facile de calculer notre existence. (...) plusieurs habitants meurent d'inanition, tandis que des généraux [Lavalette du Verdier et Sarrazin] prodiguent les mets les plus délicats* »<sup>195</sup>. Mais le plus intéressant en ce qui concerne cette lettre est qu'elle fut interceptée par Dessalines, qui la fit reproduire et placarder dans toute l'île,

<sup>190</sup> Herpin, Op. Cit., p.84

<sup>191</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.214

<sup>192</sup> Clauzel à Daure, 29 août 1803

<sup>193</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.221-222

<sup>194</sup> Frère des généraux de cavalerie Auguste & Edouard Colbert.

<sup>195</sup> Colbert à Rochambeau, septembre 1803, A.N., CC<sup>9B</sup> 22. Cette lettre passionnante est reproduite intégralement dans l'Annexe 4.4, p.526

faisant parvenir l'original à Rochambeau pour preuve d'authenticité. Ainsi les dissensions au sein de l'armée et les prévarications de ses chefs étaient-elles étalées au grand jour. Colbert jugea alors préférable de s'éclipser à Cuba, d'où il rentra finalement en France ...

La proximité de la mort, dit-on, exacerbe les plaisirs. Ce fut ainsi à Saint-Domingue, où alors que la maladie et les embuscades fauchaient les rangs de l'armée et de la population, certains généraux et propriétaires se livraient à une débauche de fêtes et de banquets, insensibles aux misères des simples soldats et habitants ...

Nommé capitaine général de la Martinique, l'amiral Villaret exige de Decrès un traitement astronomique. C'est que le premier Consul lui-même lui a enjoint de faire étalage de « *dignité, et même de luxe* »<sup>196</sup> dans sa nouvelle fonction. Il développe sa pensée trois jours plus tard, dans une seconde lettre « *l'intention du premier Consul est que le gouvernement actuel de la France soit représenté à la Martinique avec la dignité qui convient à la grandeur de la nation. Son attente serait trompée si le capitaine général de cette colonie y paraissait inférieur aux anciens gouverneurs et à ceux que l'Angleterre y avait établis* »<sup>197</sup>. Menaçant de démissionner si ses exigences ne sont pas acceptées, il obtient finalement gain de cause. Une fois à la Martinique, il s'adonne sans relâche à faire étalage de « *dignité et de luxe* » en menant grand train, organisant fêtes et réceptions et engageant de fortes sommes d'argent au jeu. Ce qui n'est pas pour plaire au préfet colonial Laussat, moins dispendieux ... Il fait également célébrer par d'immenses festivités début octobre 1804 la promulgation de la constitution impériale, puis un mois plus tard le sacre lui-même (en avance d'un mois sur celui-ci).

Mais si certains cherchent à s'intégrer dans la bonne société des colonies où ils servent, voire même d'en former l'élite, quelques-uns se contentent de faire régner la terreur pour afficher leur pouvoir. C'est le cas du sinistre général d'Arbois de Jubainville, sans doute l'un des pires exemples d'officiers supérieurs envoyés aux colonies : on a vu le cas du jeune Collet, mais ce général « *jacobin* » n'hésite pas non plus à choquer les habitants de Jérémie en revendiquant son mépris de la bourgeoisie locale et ses traditions : « *Le Vendredi-Saint, jour consacré par la religion au recueillement et à la piété, le général d'Arbois donne un bal public à toutes les négresses et mulâtresses de la ville ; le surlendemain, jour de Pâques, il fait environner de soldats le banc de l'église destiné au tribunal et le fait occuper pendant l'office divin par son état-major* »<sup>198</sup>. D'Arbois préfère la brutalité aux mondanités ...

La situation antérieure de la Martinique et la Guadeloupe n'ayant pas généré tant d'exilés que les diverses révoltes de Saint-Domingue, ce problème ne se pose pas dans celles-ci ...

---

<sup>196</sup> Villaret à Decrès, 17 juin 1802, cité in Ortholan (Henri), *L'amiral Villaret-Joyeuse des Antilles à Venise 1747-1812*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2005, p.243

<sup>197</sup> Villaret à Decrès, 20 juin 1802, Ibid

<sup>198</sup> Chesnau de la Mégrière à Ludot, 21 mai 1803, A.N., CC<sup>9B</sup><sub>22</sub>

## 2.3 - Une affaire de famille

---

On l'a vu, la plupart des officiers et membres de l'administration passent aux colonies dans le but de faire fortune. Dans cette optique, ils envisagent de devoir rester un certain temps dans les îles, et emmènent donc leur famille avec eux. Il peut s'agir de leur famille directe, épouses et enfant(s), mais également de militaires comme eux à qui ils font profiter de l'opportunité de servir aux colonies.

### 2.3.1 - Femmes et enfants

De l'avis de nombre de mémorialistes, les navires militaires transportant les troupes aux colonies étaient anormalement chargés de femmes et de civils surnuméraires. Des officiers de premier plan emmènent leurs épouses et leurs enfants à Saint-Domingue au cours de la première vague, à l'image de Leclerc et Debelle, imités en cela par leurs états-majors et les officiers de moindre grade : Lavalette du Verdier, Reignier, Dalton, ...

Même ceux qui, par leur expérience personnelle de l'île, auraient pu en craindre le climat pour leur proche, se font accompagner de leur famille : les chefs de brigade Valabrègue, dont l'épouse, propriétaire dans l'île, n'hésite pas à devenir la maîtresse de Rochambeau au su de tous pour rentrer en possession de ses terres, voire agrandir celles-ci ; Tousard, ancien lieutenant-colonel du régiment du Cap en 1792, rentre de son exil aux Etats-Unis avec sa jeune épouse américaine et ses enfants pour se placer au service de Leclerc comme commandant dans la garde nationale ; Charrier de Bellevue, colon exilé en France pendant la Révolution, dont l'épouse devra rapidement en appeler à Rochambeau pour qu'il intercède auprès de Leclerc afin de faire tirer son mari de prison, où il a été jeté pour malversations financières et dettes ; Reignier dont l'épouse recommande le jeune aspirant Drinot au capitaine Lhéritier, commandant l'« *Invincible* », ... A la Guadeloupe, le vieux chef de brigade Dumoutier, infirme, ne participe à l'expédition que pour permettre à sa jeune épouse Justine (fille de feu le général Dugommier) de rentrer en possession de ses biens et de retrouver sa mère, emprisonnée et spoliée du temps de l'occupation anglaise. Lui-même ne participera quasiment pas aux combats, et à la seule escarmouche où il fut engagé, il remet promptement le commandement au premier officier supérieur à paraître à ses côtés, en l'occurrence Pélage. Le préfet colonial Fréron vint au moins avec sa fille, puisque celle-ci se retrouve seule et sans moyen à sa mort, jusqu'à ce qu'elle soit prise en charge par son beau-frère le général La Poype. Le médecin-chef Peyre lui-même fait venir son épouse : s'il en est un seul dans l'île qui aurait dû connaître parfaitement l'étendue de la maladie, c'est bien lui ... Autre éminent médecin, le directeur des hôpitaux Salmon, qui désertera dans des conditions rocambolesques après avoir été acquitté par une commission militaire des charges de malversations qui pesait sur lui. Il avait emmené son épouse qui « *est morte la veille que son mari a été traduit devant cette commission* »<sup>199</sup>.

Plus tard encore, alors que les premières rumeurs des ravages terribles infligés par les maladies au corps expéditionnaire commençaient à se répandre dans les ports

---

<sup>199</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.132

d'embarquement, les officiers continuent d'emmener leurs familles : le chef de brigade polonais Dembowski emmène avec lui son épouse enceinte : leur fils Alphonse naîtra au Cap le 4 juillet 1803. Par miracle, tous survivront malgré la maladie, un naufrage et l'emprisonnement à la Jamaïque ; un autre Polonais, le chef de bataillon Zagorski, embarquera, pourtant en janvier 1803, avec son épouse italienne, Livia Risa ; le général, polonais lui aussi, Jablonowski n'ayant pas eu le temps de se marier avant son embarquement à Brest, signe devant le maire de Passy une « intention de mariage » avec Mlle Anne Penot de Lonet, une amie de longue date. Bien que n'étant pas officiellement mariés, elle l'accompagne à Saint-Domingue comme épouse, et est acceptée à ce titre par la société militaire de l'île. Les problèmes administratifs se poseront par contre à la mort du général : Mlle Penot n'ayant aucun papier justifiant de son mariage, elle ne se voit pas accorder le passage en France comme les autres veuves d'officiers. Elle appelle alors à son secours les collègues de son mari, comme le couple Watrin, qui l'hébergent pendant son séjour. Ce sont en fait des officiers subalternes polonais qui vont se démenier pour la faire rapatrier : l'adjudant Desargus, et surtout le capitaine Kobylanski, officier d'ordinaire de peu de scrupules qui démontre en cette unique occasion une certaine noblesse d'âme puisqu'il remue l'Europe pour faire accepter le mariage *de facto* de Wladislaw Jablonowski et Anne Penot. Finalement, sans doute sur intervention en France de Dombrowski auprès du ministre de la Guerre, celle-ci est bien reconnue veuve de l'adjudant-commandant, rapatriée en France et se voit gratifiée d'une pension. Mais le cas le plus emblématique de ces officiers arrivant tardivement aux colonies à Saint-Domingue est celui du général Watrin : l'arrivée de Mme Watrin fit plus pour restaurer le moral dans l'armée que toutes les dépêches de Paris, comme le rapporte Norvins : « [le général Watrin] *n'était pas venu seul : il amenait sa femme, personne charmante et pleine de distinction. C'était donc un gage de confiance qu'il donnait à notre destinée, puisqu'il venait la partager avec ce qu'il avait de plus cher. Aussi sa présence et celle d'un fort détachement venu avec lui relevèrent le moral du soldat et des officiers* »<sup>200</sup>. Il en est de même pour nombre d'officiers de marine, qui emmènent avec eux des membres de leur famille, comme le capitaine « Dh... » du vaisseau l'« *Industrie* », qui n'hésite pas à embarquer son épouse enceinte de huit mois. Elle accoucha en mer d'un garçon le 24 octobre 1802 : « *elle était sans forces, étique et avait été embarquée pour prendre l'air de la mer et des pays chauds* »<sup>201</sup>. Elle mourut trois semaines plus tard. Certes on l'envoyait juste au début de la saison chaude, au moment où la fièvre jaune cessait, mais dans une colonie en guerre, où la présence de tant de militaires rendait les épidémies fréquentes, et ce après un voyage à bord de bâtiments où l'entassement des troupes rendait les conditions d'hygiène dramatiques. Sur l'« *Industrie* » se trouvaient six autres femmes : « *une dame bien élevée, sur le déclin, mère d'une charmante enfant de treize ans. Deux autres, d'une figure passable, étaient passablement bêtes. Les autres encore pis* »<sup>202</sup>. Pourtant, avant que ce bâtiment ne quitte Brest, les officiers en partance savaient à quoi

<sup>200</sup> Norvins, Op. Cit., t.3, p.41

<sup>201</sup> Guilmot, Op. Cit., p.57

<sup>202</sup> Ibid, p.61

s'attendre : « Depuis trois mois, les feuilles nous disent que la maladie est terminée ; dernièrement encore, que le Tourville n'a pas perdu un seul homme. Tout Brest sait que le Tourville a perdu, en revenant, cent hommes d'équipage. Jugez du reste. Rien n'est affreux comme les nouvelles que nous apprenons de la bouche des officiers qui sortent de la quarantaine »<sup>203</sup>. Et malgré cela, les officiers et membres de l'administration continuaient d'embarquer avec, ou faisaient venir, leurs épouses et enfants.

Même les officiers subalternes, voire les sous-officiers, emmènent leurs épouses. C'est le cas particulièrement dans les troupes étrangères : lorsque la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise prend la mer à Livourne, le navire de transport « *Saint-Nicolas* » portant les 1<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies du second bataillon, fait naufrage. Seuls le capitaine Kastus et la moitié de l'effectif en réchappent. Ce dernier, dans son rapport au général Dombrowski, signale la perte entre autres de « *trois officiers (...), un sergent-major et sa femme et un sergent et son épouse, deux caporaux* »<sup>204</sup>. D'ailleurs, femmes et enfants des soldats polonais sont comptabilisés dans l'effectif de l'unité! Ainsi, l'ordonnateur Michaux, chargé d'organiser l'embarquement de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise à Livourne, écrit-il : « *La demi-brigade polonaise est forte d'environ 2.830 hommes y compris les officiers à la suite, les femmes et les enfants* »<sup>205</sup>. Il en va de même pour les compagnies de déserteurs étrangers qui « *traînent à leur suite 40 ou 50 femmes avec 70 ou 80 enfants dans la plus grande misère* »<sup>206</sup>. Sachant que les deux compagnies en question comptent deux cents combattants au total, cela nous donne en moyenne plus d'un homme sur deux ayant un membre de sa famille à charge.

Lorsqu'il rentre de Saint-Domingue à bord de l'« *Intrépide* », le capitaine Peyre-Ferry donne la composition des passagers du bateau. Sur sept femmes, deux sont veuves d'un capitaine et d'un lieutenant d'infanterie, trois autres sont la femme et les filles d'un enseigne de vaisseau.

A la Guadeloupe, le général Ambert et sa femme se retirent dès leur arrivée dans l'île sur les terres de Mme Ambert, créole et propriétaire dans cette île. Le général n'en sortira pas avant 1808, refusant de prendre part à la moindre opération militaire ... Le général Ménard y est également accompagné de son épouse.

Lorsqu'il est nommé capitaine général à la Martinique, et alors qu'il a eu l'occasion de voir les ravages de la fièvre jaune à Saint-Domingue l'année précédente, l'amiral Villaret n'en emmène pas moins son épouse avec lui. Celle-ci décède d'ailleurs le 13 novembre 1808, en pleine période des pluies aux Antilles, c'est-à-dire la période des épidémies de fièvre jaune ...

### 2.3.2 - Les « épouses de guerre »

<sup>203</sup> Ibid, p.50

<sup>204</sup> Kastus à Dombrowski, 14 juillet 1802, Archives centrales de Varsovie, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.160-61

<sup>205</sup> Michaux à Decrès, 28 avril 1802, cité in Auguste, *La participation étrangère ...*, Op. Cit., p.156

<sup>206</sup> Decrès à Berthier, 5 juin 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 4

Cette expression traduite de l'anglais « war brides » désignent les femmes épousées par des soldats faisant campagne à l'étranger. Si Saint-Domingue, la Martinique ou la Guadeloupe n'étaient pas des territoires étrangers, leur éloignement et leur isolement à l'époque de l'arrivée des corps expéditionnaires de métropole rendaient la situation assez semblable.

Ainsi, nombre d'officiers, mais aussi parfois d'hommes du rang, venus aux colonies en célibataires s'y marièrent. Le premier dans ce cas pourrait être le capitaine Victor-Frédéric Chassériau, passé simple lieutenant, célibataire, à Saint-Domingue en 1792 et obtenant le 9 novembre 1802 de Rochambeau l'autorisation<sup>207</sup> de rentrer en France avec son épouse. Toujours est-il qu'il est imité en cela par son neveu Benoît Chassériau qui convole en justes noces avec Marie-Madeleine Couret de la Blaquière, créole métisse de quatorze ans mais néanmoins héritière d'une riche famille de propriétaires terriens. Ainsi « *de jeunes et belles créoles, sans fortune et sans famille, avaient trouvé d'honnêtes consolateurs dans plusieurs de nos généraux et de nos officiers* »<sup>208</sup>. Jeunes et belles sans doute, mais rarement sans fortune ni famille ... Ainsi, d'après Norvins, Claparède fut le premier des nouveaux arrivants à passer la bague au doigt, suivi par les généraux Clauzel et Thouvenot, tous deux veufs. Dans l'entourage du capitaine général, les jeunes aides de camp de Leclerc ou Rochambeau trouvent également de bons partis : le capitaine Chaponnel épouse M<sup>lle</sup> Marie Cooper, fille d'un négociant américain ; le chef de brigade Netherwood, un Suédois qui commanda la Garde de Rochambeau, est peut-être le seul à faire un véritable mariage désintéressé avec une jeune créole « sans fortune ni famille », puisque c'est Rochambeau qui prit sur lui de doter et de faire office de père à la mariée, mais Netherwood est mortellement blessé le lendemain de la noce « *et ne laissa que son nom à sa veuve* »<sup>209</sup> ; le chef d'escadrons (François-Antoine) Lallemand épouse pour sa part M<sup>lle</sup> Henriette Roberjot de Lartigues, l'une des maîtresses de Rochambeau, âgée de seulement quinze ans en 1802 mais déjà considérée comme l'une des plus belles femmes de l'île. Mais ce sont sans doute le général de brigade Fressinet et le chef de brigade Panisse qui épousent les plus beaux partis en les personnes, respectivement, des sœurs Marie Adélaïde & Marie Geneviève Bellanger des Boulets<sup>210</sup>. Le père de celles-ci, un riche propriétaire, assure à ces officiers dix mille francs de rente en France.

Le colonel Faujas de Saint-Fond, aide de camp du capitaine général Ernouf à la Guadeloupe, épouse le 31 mars 1807 à Basse-Terre M<sup>lle</sup> Amélie de Clugny, veuve du

<sup>207</sup> Rochambeau à Chassériau, 9 novembre 1802

<sup>208</sup> Norvins, Op. Cit., t.3, p.10-11

<sup>209</sup> Ibid, p.26

<sup>210</sup> Marie Adélaïde Panisse, enceinte au moment de la capitulation de Santo Domingo, accoucha en mer lors du trajet de retour en France (décembre 1809). Quant à Marie Geneviève Fressinet, elle mit au monde en 1810 un enfant mort-né, alors que son mari était en disgrâce et interdit d'approcher à 40 lieux de Paris. Le ministre de la Guerre obtint de l'Empereur qu'il lève temporairement l'interdit pour que le général pu visiter son épouse en ce douloureux moment. Fressinet en profita-t-il pour plaider sa cause ? Ou l'Empereur le prit-il en pitié ? Toujours est-il qu'il reçut peu après sa nomination à l'armée de Naples ...

neveu d'Eloi de Vermont, commandant de la garde nationale de l'île (et parrain l'année suivante du premier enfant du couple).

A Sainte-Lucie, le capitaine Antoine Noguès rapporte l'altercation, puis la mésentente entre les capitaines Lafitte, aide de camp de son frère<sup>211</sup>, et Feburier, de l'artillerie, au sujet de M<sup>lle</sup> Alexander, fille d'un propriétaire anglais, sur laquelle le premier avait des prétentions mais qui semblait favoriser le second. Plus tard, il mentionne M<sup>me</sup> de Courville, « *belle et tendre veuve qui, à la manière des sauvages, nous régala d'une complainte sur les vertus de son ancien époux. Dans ces lamentations perçait son grand vouloir de lui trouver un successeur* »<sup>212</sup>.

Jean-Baptiste Drinot, jeune aspirant de marine, trouve à Saint-Domingue une tante éloignée qui « *voudrait me donner une compagne belle et riche* »<sup>213</sup>.

Le père du capitaine Peyre-Ferry, de la 71<sup>e</sup> demi-brigade, pense que de cette campagne de Saint-Domingue à laquelle son fils s'apprête à participer ne résultera pour lui « *que la conquête du grade d'officier supérieur, et celle non moins agréable, d'une jeune, belle et aimable créole, fille de quelque opulent colon* »<sup>214</sup>. Quant à sa mère, elle s'attarde longuement sur ce sujet : « *Si l'occasion de contracter un mariage à Saint-Domingue se présentait, malgré le désir que j'ai toujours eu de vous donner une épouse de mon choix, et qui n'aurait pour but que votre félicité mutuelle, je ne serai pas assez exigeante pour vous en détourner ; mais je ne saurais trop vous recommander de la choisir d'une famille honnête, et de vous fixer de préférence aux qualités de cœur et de l'esprit. Sans doute les dons de la fortune sont des avantages que l'ont ne doit pas dédaigner ; mais que sont-ils en l'absence des autres ? Je vous avoue que j'aurai la faiblesse de beaucoup tenir sur un autre point, c'est, peut-être, un préjugé, je ne puis même en disconvenir ; mais je l'ai reçu en naissant, et il est malheureusement enraciné chez moi. Ce préjugé est celui de la couleur. Il me serait impossible de vous voir former une alliance avec une personne issue de sang-mêlé. Je suis loin de penser que, dans cette classe, il ne se trouve des femmes très estimables, je suis même convaincue que dans le nombre il y en a beaucoup qui sont plus recommandables par leurs qualités, leurs mœurs et leurs vertus que bien des femmes blanches ; ce sont des créatures comme nous et valant souvent mieux que nous ; mais il est bien difficile de se défaire d'un préjugé dont on a été imbu en recevant le jour, et que ni la réflexion, ni la raison, ni même la religion n'ont pu vaincre [la famille Peyre-Ferry est créole de la Martinique]. Non, je vous le répète, il me serait impossible de me faire à l'idée qu'il pût couler, dans les veines de vos enfants, avec le sang que je vous ai transmis, celui d'une source provenant d'un nègre congolais ou de Guinée, enfin pour trancher le mot, d'un esclave ; aussi je suis bien persuadée que vous ne me causerez jamais ce désagrément* »<sup>215</sup>. Décidément, civils ou

<sup>211</sup> Le général de brigade Jean Noguès.

<sup>212</sup> Noguès, Op. Cit., p.161

<sup>213</sup> Drinot à ses parents, 4 avril 1802, cité in *Mourir pour les Antilles : indépendance nègre ou esclavage 1802-1804*, ss. dir. Yacou (Alain) & Martin (Michel), Paris, Editions caribéennes, 1991, p.78

<sup>214</sup> Mme Peyre-Ferry à son fils, cité in Peyre-Ferry, Op. Cit., p.12

militaires, tous ne semblent penser qu'à la noce ... On ne sait si Peyre-Ferry mit à profit les conseils de sa mère, toujours est-il qu'il mentionne à plusieurs reprises dans son journal, furtivement, le souvenir d'une femme, Caroline, « *tendre amie [qui lui] prodiguait tant de preuves du plus vif attachement* »<sup>216</sup>, morte comme tant d'autres de maladie ...

Si les officiers se marient, les soldats vivent plus maritalement avec des femmes du pays, souvent des mulâtresses. Ils n'en sont pas moins liés. Ainsi, le sergent-major Beudoin est, comme beaucoup de rescapés, sauvé de la fièvre par les soins de l'une de ces mulâtresses, une certaine Sophie. Comme souvent dans cette situation, la relation entre l'infirmière et son patient évolue : « *nous nous promîmes une union éternelle ; ensuite elle me proposa de vivre chez elle (...) et j'acceptai avec beaucoup de plaisir. (...) quand je n'étais pas occupé à mon devoir, j'allais passer mon temps avec elle et souvent j'y couchais. (...) C'est dans ce moment où je jouis du bonheur de la vie. Elle est jeune et belle, parfaite en tous genres. Il est impossible de trouver un caractère si bien fait ; en un mot, à mes yeux, c'est le modèle de la nature* »<sup>217</sup>. Malheureusement, au moment d'évacuer le Môle Saint-Nicolas, le général de Noailles interdit d'embarquer des civils : Beudoin la travestit en soldat en lui donnant l'identité d'un mort pour lui permettre de monter à bord des transports. Mais lui-même doit monter parmi les premiers, et alors qu'il est déjà à bord, il apprend que le subterfuge est éventé. « *Non, mon cœur ne peut se persuader d'en trouver une pareille. J'ai vécu sept moi avec elle, ils ne m'ont pas paru sept jours. (...) Hélas ! dans ce moment j'étais plus mort qu'en vie, me voyant éloigner de ce que je ne trouverai jamais plus* »<sup>218</sup>. Le futur général Bro, alors simple brigadier, rapporte qu'un de ses hommes, un Corse du nom de Paolo Versini, avait une servante mulâtre, Tricola, que tous trouvaient fort jolie. Comme elle se vantait de connaître Dessalines, qui servait alors encore sous la bannière de Toussaint, le général Hardy voulut l'employer comme espionne. Le Corse s'y opposa du fait du danger que celle-ci aurait à courir. Arrêté et enfermé dans un réduit, il fut délivré une nuit par Tricola, et tous deux furent ensemble dans les mornes. Les généraux, même les plus cruels, ne sont pas au-dessus des affaires de cœur : le terrible Pierre Boyer entretient une liaison avec M<sup>lle</sup> Marie-Claire Chapoteau, jeune femme de la bourgeoisie de Saint-Domingue, dont naîtra une petite Rose. Boyer sauva l'enfant du désastre, la faisant passer aux Etats-Unis sur un navire pour la Louisiane, avant de la rapatrier en France et de veiller à ce qu'elle reçoive une bonne éducation et qu'elle ait une situation convenable. Quant à Rochambeau, s'il fait preuve d'un racisme bestial vis-à-vis des rebelles, il ne montre pas la même répugnance quant à la gente féminine mulâtre ou noire, entretenant de nombreuses maîtresses de toutes les conditions et de toutes les couleurs. Et il n'est pas le seul, quoique d'après plusieurs témoignages, la fougue de ces amantes tue presque aussi sûrement que la fièvre : ainsi Debelle, « *le Pâris de l'expédition pour la beauté*

<sup>215</sup> Ibid, p. 13-14

<sup>216</sup> Ibid, p. 142

<sup>217</sup> Beudoin, Op. Cit., p.69

<sup>218</sup> Ibid, p.72

» <sup>219</sup>, ne survécu selon Sarrazin « *que de quelques heures à une partie de plaisir où se trouvait une charmante mulâtresse* » <sup>220</sup> ; Fréminville rapporte le cas de son camarade, élève officier comme lui, mort le 23 septembre 1802, « *ayant fait des excès avec une jeune mulâtresse qu'il avait trouvé à son gré, il en revint avec la fièvre* » <sup>221</sup> ; quant à Guilmot, il signale la mort d'un de ses collègues officier de santé comme lui, « *victime d'un tempérament excessivement vigoureux, et d'excès avec les femmes de couleur* » <sup>222</sup> ; etc.

### 2.3.3 - Les familles militaires

Que ce soit pour l'argent ou le galon, certains officiers se font accompagner en plus de leurs femmes et enfants, de leurs frères, cousins, oncles ou neveux, tous destinés à servir dans les armées expéditionnaires ou dans l'administration des colonies. On retrouve ainsi plusieurs générations d'une même famille, ou encore toute une fratrie, dans une même colonie.

Quant aux personnages influents du Consulat, s'ils ne s'aventurent pas eux-mêmes outre-mer, ils profitent de leur position pour assurer une place de choix à ceux de leur famille qu'ils veulent privilégier.

Les principaux emplois réservés aux proches des généraux participants aux expéditions, ou des membres du gouvernement, sont ceux d'aides de camp ou d'attachés à un état-major. Le clan Bonaparte est sans doute celui qui en offre le meilleur exemple : le premier Consul, outre le fait qu'il ait désigné son beau-frère Leclerc pour commander l'expédition de Saint-Domingue et poussé sa sœur Pauline à l'accompagner avec son neveu Dermide, a également impliqué son frère Jérôme comme aspirant de marine et ses cousins Ornano <sup>223</sup> et Arrighi <sup>224</sup> comme aides de camp de Leclerc. Le capitaine Louis-Nicolas Leclerc <sup>225</sup>, frère du capitaine général, et le chef d'escadrons Beaupré <sup>226</sup>,

<sup>219</sup> Norvins, Op. Cit., t.2, p.336

<sup>220</sup> Sarrazin, *Guerres civiles* ..., Op. Cit., p.456. Il est intéressant de noter que si tous les témoins évoquent la très grande beauté du général Debelle, tous précisent bien que c'était là sa seule qualité. Ainsi, Stendhal, dans ses *Privilèges*, écrit à l'article VI : « *Miracles. Aux yeux de tous ceux qui ne me connaissent pas, le privilégié aura la forme du général Debelle mort à Saint-Domingue, mais aucune imperfection* ».

<sup>221</sup> Herpin, Op. Cit., p.100

<sup>222</sup> Guilmot, Op. Cit., p.75

<sup>223</sup> **Philippe Antoine d'Ornano**, âgé de moins de 18 ans au moment où l'expédition de Saint-Domingue quitte les ports de l'Europe. Il est le seul membre de l'état-major du général Leclerc a n'avoir jamais souffert de la fièvre, et rentre en France en parfaite santé en mars 1803. Ses liens de parenté avec Napoléon I<sup>er</sup> et Napoléon III lui vaudront une carrière prestigieuse.

<sup>224</sup> **Antoine François André Arrighi**, frère du général Arrighi de Casanova, futur duc de Padou. Décédé de maladie dans la première moitié de février 1802, soit une dizaine de jours à peine après le débarquement de l'armée expéditionnaire. Il était en fait cousin de Laetitzia Bonaparte.

oncle du même, sont également attachés à l'état-major du général Leclerc. Toujours dans l'état-major, pléthorique, de ce dernier, on trouve encore bien trop d'homonymes de personnages illustres de la société consulaire pour que cela soit un hasard : les chefs d'escadrons Lebrun<sup>227</sup> et Kellermann<sup>228</sup> ; le chef de bataillon Delmas<sup>229</sup> ; les capitaines Savary<sup>230</sup>, Menou<sup>231</sup> et Dugua<sup>232</sup>. Pamphile de Lacroix a dans son état-major lors du siège de la Crête-à-Pierrot un chef d'escadrons du nom d'Hédouville<sup>233</sup>, etc.

Le général Rochambeau, qui n'ignore rien du danger du service aux colonies et à

<sup>225</sup> Pour différencier son nom de celui de son frère, **Louis-Nicolas Marin Leclerc** y avait fait accoler « **des Essarts** ». Le maréchal Davout, qui avait épousé la sœur du général Leclerc juste avant son départ pour Saint-Domingue, pris sous son aile à son retour le frère de celui-ci. C'est au sein du corps d'armée du maréchal Davout que Leclerc des Essarts fera toute sa carrière, de son retour en 1802 au siège de Hambourg (1813-1814). Il était alors général de brigade, et fut fait général de division aux Cent-Jours, grade non reconnu par les Bourbons.

<sup>226</sup> **Jean-Charles Musquinet de Beaupré**. Aide de camp de son neveu à Saint-Domingue, qui le fait adjudant-commandant. Comme Louis-Nicolas Marin Leclerc, il est « recueilli » à son retour par le maréchal Davout, et fait toute sa carrière sous les ordres de celui-ci. Général de brigade en 1807, il meurt à Berlin en février 1813 des suites des fatigues endurées pendant la retraite de Russie.

<sup>227</sup> **Anne Charles Lebrun**, premier fils du troisième Consul. Aide de camp du premier Consul, il avait été envoyé en Espagne (mars 1801) pour échanger les ratifications du traité d'Aranjuez : Napoléon chargeait alors l'ambassadeur de le présenter à la famille royale espagnole ! Aide de camp de l'amiral Villaret lors de l'expédition de Saint-Domingue, il reste auprès de Leclerc au départ de celui-ci. Il est rapatrié en France avec la dépouille de Leclerc (novembre 1802). Le « *Dictionnaire des colonels de Napoléon* » de Danielle et Bernard Quintin le donne au Corps d'Observation de la Gironde en 1802, puis colonel du 3<sup>e</sup> Hussards en février 1804 : il a pourtant été à Saint-Domingue entre-temps, d'autant que le Corps d'Observation de la Gironde a été dissout en 1802 et qu'il se serait alors trouvé sans affectation.

<sup>228</sup> Prénom inconnu : fils de Philippe-Hermann de Kellermann, frère du maréchal et capitaine au régiment d'infanterie de Salm-Salm en 1783.

<sup>229</sup> Peut-être un parent du général Delmas, l'auteur du célèbre bon mot sur le Concordat ? En 1801, celui-ci était justement inspecteur-général d'infanterie à l'armée de l'Ouest lors des préparatifs de l'expédition. Il aurait alors eu tout loisir de placer un proche ... Je n'ai malheureusement trouvé aucun détail concernant ce chef d'escadrons Delmas qui étaye ou infirme cette hypothèse.

<sup>230</sup> **Charles Joseph Louis Marie Savary**, frère du futur duc de Rovigo.

<sup>231</sup> **François-Louis de Menou du Mée** (ou **de Méez**), cousin au second degré du général Jacques François « Abdullah » de Menou (par sa mère Anne-Louise de Menou, cousine du général). Promu chef d'escadrons peu après son arrivée, il décède le 4 juin 1802 de la fièvre jaune. Un autre capitaine Menou, pendu par les rebelles lors de la prise de Jérémie début août 1803, se trouvait également à Saint-Domingue sans qu'il me soit possible de déterminer s'il avait lui aussi un lien de parenté avec le général ...

<sup>232</sup> Fils du général Dugua, Daure ordonne son retour en France avec la dépouille de Leclerc, comme bon nombre de personnages « éminents » (clan Bonaparte, protégés des Consuls, ...), mais il reste auprès de Rochambeau, qui le prend comme aide de camp ...

Saint-Domingue en particulier emmène comme premier aide de camp son neveu le duc Alphonse de La Châtre, tué parmi les premiers le jour même du débarquement de sa division, à l'assaut de Fort Dauphin, en emmenant ses troupes de l'avant chapeau en main tel Henri IV et son panache blanc. Il n'hésite pas pour autant à faire venir son fils unique, Philippe, âgé seulement de quinze ans, pour le placer chasseur à la 5<sup>e</sup> Légère avec comme consigne au général Fressinet qui commande cette unité : « *Mon fils (...) se rend à Saint-Marc comme chasseur de la cinquième légère. Je sais quel intérêt vous prendrez à ses succès dans la carrière qu'il va parcourir et j'attends de vous le service important de ne lui laisser échapper aucune occasion d'y faire un chemin rapide et brillant. Je désire, en conséquence, qu'aucune préférence marquante de votre part n'apporte en lui de refroidissement pour son état et n'altère les heureuses dispositions que je lui crois pour s'y faire honneur, surtout sous votre conduite ... Mettez, je vous prie, Philippe toujours sur la brèche, qu'il fasse son chemin à la pointe de son épée* »<sup>234</sup>. Et le capitaine général se réjouit de voir son fils au feu, comme il l'écrit à son épouse restée en France : « (...) *Nous sommes aux prises avec l'ennemi. Mon fils commence le bal, et le bal est diablement chaud (...)* »<sup>235</sup>. Toutefois, le jeune Philippe de Rochambeau est renvoyé en France fin juin de la même année pour « raison de santé », avec le grade de sous-lieutenant ... Un autre aide de camp de Rochambeau est le chef d'escadrons Duveyrier<sup>236</sup>, fils du tribun du même nom qui participa à la rédaction du Code Civil et oeuvra ardemment à la proclamation de l'Empire. Parmi ces aides de camp se trouve également placé le fils du général Verdière.

Le général Noguès, capitaine général de Sainte-Lucie, fait venir à lui ses deux frères, l'un, capitaine, comme aide de camp, l'autre comme lieutenant dans l'un des bataillons devant venir tenir garnison dans l'île, mais également leur neveu, l'aspirant de marine Gerbaut, qui meurt de la fièvre jaune pendant son séjour.

Ils ne sont pas la seule fratrie à partager les dangers de l'aventure coloniale. L'adjutant-commandant Joseph-Louis d'Arbois de Jubainville emmène avec lui comme aide de camp son frère Claude-François, dit « Franc », et un ami de leur village natal, Dominique Aubry. Un troisième frère d'Arbois de Jubainville, Léopold, est chef d'escadrons et chef d'état-major du général Desbureaux. Dominique Aubry, « Franc » et Léopold d'Arbois meurent en peu de temps de la fièvre jaune. Joseph-Louis, promu général de brigade, meurt à la Jamaïque, de la fièvre ou des mauvais traitements qui lui furent infligés par les Britanniques, le cas n'est toujours pas tranché ... C'est une génération complète de cette famille qui disparaît à Saint-Domingue ...

<sup>233</sup> Le général comte **d'Hédouville**, alors commandant l'armée de l'Ouest en cours de dissolution et ayant commandé une précédente expédition vers Saint-Domingue en 1797, aurait facilement pu placer un parent dans l'expédition de Leclerc.

<sup>234</sup> Rochambeau à Fressinet, 30 mars 1803, S.H.A.T., MR 594

<sup>235</sup> Rochambeau à Mme Rochambeau, 18 novembre 1802, A.N. Colonies, AF IV 1190

<sup>236</sup> Déjà en octobre 1801 le premier Consul s'intéressait à l'avancement de ce jeune homme : « (...) *me faire un rapport sur l'avancement dont seraient susceptible les citoyens Duveyrier (...)* », Napoléon à Berthier, 31 octobre 1801, *Napoléon Bonaparte. Correspondance générale* n°6247

Le général Spital, venu de France avec les renforts de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, emmène également avec lui ses deux frères : tous trois sont morts de maladie quelques jours après leur débarquement, à la suite d'une partie de chasse dans la forêt tropicale.

L'adjudant-commandant Lefebvre-Desvaux et ses deux frères ont plus de chance : ils sont capturés par les Anglais après le naufrage de leur navire, et emmenés captifs à la Jamaïque, d'où ils furent plus tard échangés ou libérés.

Le général Maurus Meyer de Schauensee, lorsqu'il apprend sa nomination au commandement des troupes de l'escadre de Toulon, s'empresse d'écrire au ministre pour le remercier, lui et le premier Consul, d'avoir bien voulu porter leur choix sur lui. Il n'oublie néanmoins pas de demander à avoir « à Toulon pour remplir auprès de moi les fonctions d'aide de camp Lieutenant »<sup>237</sup> son frère Bernard, simple sous-lieutenant. Ce dernier reviendra seul de Saint-Domingue, et deviendra par la suite général de brigade.

Le général Sériziat, partant en hâte pour la Guadeloupe où il doit remplacer le général Béthencourt, emmène dans ses bagages son frère Rodolphe et son cousin, le citoyen Rey, tous deux comme secrétaires. Leur sort reste inconnu.

L'adjudant-commandant Pamphile de Lacroix, le futur général auteur de si passionnantes mémoires sur la campagne de Saint-Domingue, emmène avec lui son frère Esprit, chef d'escadrons, comme aide de camp. Esprit de Lacroix sera tué le 18 février 1803 lors de l'audacieux raid (on parlerait de nos jours d'opération commando) du général noir Capois contre l'île de la Tortue, ce qui fera dire faussement à de nombreux mémorialistes que le général Pamphile de Lacroix a été tué à la Tortue<sup>238</sup>.

Le chef de bataillon, puis de brigade, Lux de la terrible 5<sup>e</sup> Légère, élite de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, emmène avec lui son frère, capitaine, comme adjoint à son état-major. Etant donné que le chef de brigade est mort dans le naufrage des navires de transport portant les restes de sa demi-brigade à Santo Domingo, et que seule une poignée de survivants en réchappèrent, les probabilités sont grandes que les deux frères aient péri durant cette campagne.

Les généraux La Poype et Pageot n'ont de cesse de proposer à Rochambeau les services de leur frère respectif, sans grade et sans emploi mais présents dans l'île : celui du premier sera finalement envoyé en mission diplomatique aux Etats-Unis, celui du second nommé payeur général de la division du Nord.

Le général de brigade Claude Clément passe à Saint-Domingue, alors que son frère Gabriel, qui voulait l'y suivre, se le voit refuser. Par contre, un troisième membre de la famille, neveu ou cousin, le chef d'escadrons de la Garde consulaire Jacques Valère Clément est également de l'expédition. Si le général meurt de la fièvre, le sort exact du commandant Clément reste inconnu.

On a vu précédemment le cas des frères Dalvimart, anciens émigrés rentrés au

---

<sup>237</sup> Meyer de Schauensee à Berthier, 29 octobre 1801

<sup>238</sup> Boyer, Op. Cit., p.64, au paragraphe « Révolte de la Tortue » : « Le général Lacroix qui veut rallier son monde est surpris dans ses intentions et massacré ».

service de la France via l'expédition de Saint-Domingue, et qui servent l'un comme diplomate-espion, l'autre comme capitaine d'infanterie ; ainsi que du capitaine Frédéric-Victor Chassériau et son neveu Benoît, commissaire des guerres. Tous survécurent à la campagne, et ce dernier vécut encore de nombreuses aventures en Amérique : chassé de Saint-Domingue par les Anglais, il devint agent secret de Talleyrand en Amérique du Sud, se lia à Bolivar, et fut consul aux îles Vierges puis à Porto-Rico, où il mourut.

Les amiraux aussi font en sorte de placer leurs frères dans les armées expéditionnaires : trois jours après avoir été promu contre-amiral, Magon profite des bonnes dispositions du capitaine général à son égard pour faire nommer son frère commissaire des guerres à la division Desfourneaux. L'amiral Villaret quant à lui, après avoir permis à son frère de participer à l'expédition de Saint-Domingue, réclame et obtient qu'il l'accompagne comme commandant de l'artillerie à la Martinique où lui-même vient d'être nommé capitaine général. Il n'aura dès lors de cesse de vanter ses mérites pour hâter sa promotion : « *Je ne finirais point sans recommander encore aux bontés de Votre Excellence MM Villaret, Sancé & Richaud aux talents desquels je dois en grande partie l'état formidable dans lequel se trouve la Martinique qui brave toute la morgue et tous les projets de la fière Albion* »<sup>239</sup>, puis trouvant sans doute que l'avancement ne vient pas assez vite pour son frère : « *Depuis longtemps je m'interdisais de vous parler de mon frère (...) les services essentiels qu'il rend depuis quatre ans à la Martinique, les talents qu'il a déployé dans l'armement des forts dont il a considérablement augmenté les moyens de défense, et l'organisation de son arsenal qui peut rivaliser avec les plus beaux établissements d'Europe me semblent lui donner de grands droits* »<sup>240</sup>.

Mais d'autres rapports familiaux existaient que ceux fraternels. Plusieurs générations d'officiers d'une même famille pouvaient également participer à ces expéditions.

Le vieux général de brigade du génie David-Alexis Tholosé débarque à Saint-Domingue le 6 juillet 1802, accompagné de ses deux fils et quatre autres officiers. Le 12 juillet, le lieutenant du génie Henri-Alexis Tholosé, le plus jeune du groupe, en est le seul survivant et est renvoyé en France.

L'arme du génie n'est pas plus épargnée à la Martinique, où le chef de brigade Dudézerseul, lui aussi d'un « *âge avancé, (...) accablé (...) d'infirmités graves et dangereuses* »<sup>241</sup> reste seul pour diriger cette arme après la mort successive de son fils unique et de son neveu, venus avec lui de France.

A Saint-Domingue, Norvins rapporte sa rencontre avec deux de ses amis : l'adjudant-commandant Achille de Dampierre, et son neveu, chef d'escadrons, fraîchement débarqués en pleine saison des pluies : « *peu de temps après ils n'existaient plus ! (...) L'oncle m'avait vu naître ; le neveu était à peu près de mon âge* »<sup>242</sup>.

<sup>239</sup> Villaret à Decrès, 28 novembre 1806, cité in, Poyen (col H. de), *La guerre des Antilles de 1793 à 1815*, Paris, Berger-Levrault, 1896, p.266

<sup>240</sup> Villaret à Decrès, 16 décembre 1806, Ibid, p.326

<sup>241</sup> Villaret à Decrès, 3 mars 1803, Ibid, p.325

Il n'est pas jusqu'aux chefs de bataillon, qui n'emmènent avec eux l'un des leurs, comme le commandant Miquet, du troisième bataillon de la 71<sup>e</sup> demi-brigade, qui se fait accompagner de son cousin le sous-lieutenant Durocher, qu'il entend faire monter en grade rapidement dans son bataillon, et avec qui il partage ses rapines. Tous ont « *payé le tribut du climat* »<sup>243</sup>, comme le note sans émotion le capitaine Peyre-Ferry, qui critique en de nombreux passages de son journal les deux hommes ...

L'adjudant-commandant Dampierre, ayant tout de même eu le temps de passer général de brigade, écrivait le 10 mai 1802 à Thouvenot : « *Aujourd'hui, on enterre le beau-frère du général Salme* »<sup>244</sup>. L'identité exacte de ce beau-frère reste inconnue. Et Salme n'est pas le seul à se faire accompagner, à défaut de famille directe, de l'époux d'une sœur ou du frère d'une épouse.

Quant au général La Poype, son beau-père n'est autre que le préfet colonial Fréron. Lorsque celui-ci décède de la fièvre, le général s'occupe de sa fille, sa propre belle-sœur, mais il ne peut, au moment de l'évacuation du Cap, faire plier le capitaine Le Bozec, de la « *Clorinde* » qui a ordre de ne pas embarquer de civils à son bord. Ce qu'il advint de M<sup>lle</sup> Fréron, je ne sais ...

A la Guadeloupe, le chef de brigade Dumoutier, outre sa femme créole, est accompagné de son beau-frère dément, l'adjudant-commandant Dugommier-Dangemont, à peine sorti de l'asile et sur le point d'y retourner.

Enfin, la cavalerie de la Garde du Général en chef, formée par Leclerc quelques jours à peine après son débarquement à Saint-Domingue, était commandée par le capitaine Mathis, du 1<sup>er</sup> Hussards, et en second par le beau-frère de celui-ci, le lieutenant Lapointe<sup>245</sup>.

L'aventure américaine des frères Pierre et Jean Laffitte<sup>246</sup>, tous deux capitaines d'artillerie à cheval dans l'armée expéditionnaire du général Leclerc, vaut d'être contée. Passés à Cuba lors de l'évacuation de la colonie, ils quittent dès lors le giron de l'armée française pour se lancer dans la guerre de course contre l'Anglais. Ils deviennent rapidement de redoutables corsaires, avant d'être expulsés de cette île par les autorités espagnoles. Ils s'emparent alors de la forteresse de Grande-Terre, installée sur une île dans la baie de Barataria, juste au sud de la Nouvelle-Orléans, dont ils contrôlent dès lors de fait l'accès à la mer. Ils deviennent des flibustiers craint et respectés, plus ou moins recherchés par les autorités de la Louisiane, bien qu'ils ne s'attaquent pas aux bâtiments américains, ce qui reviendrait pour eux à scier la branche sur laquelle ils sont assis.

---

<sup>242</sup> Norvins, Op. Cit., t.3, p.25-26

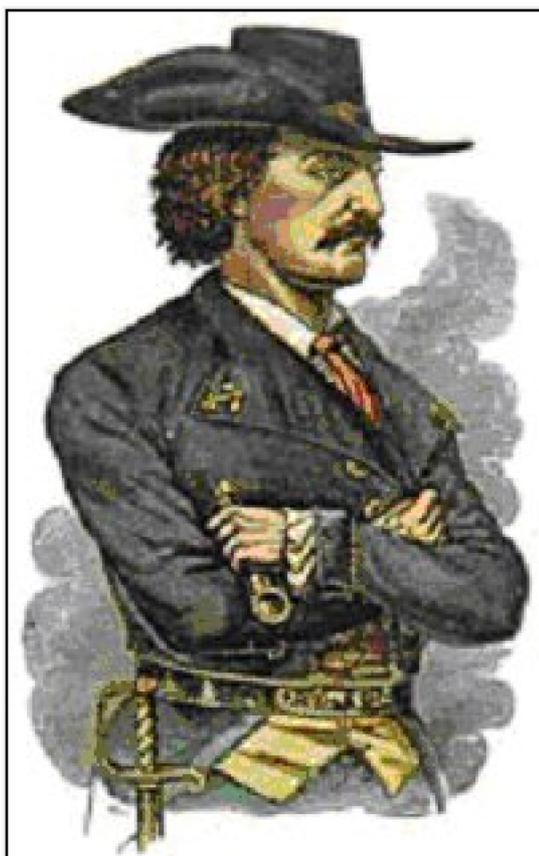
<sup>243</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.138

<sup>244</sup> Dampierre à Thouvenot, 10 mai 1802, S.H.A.T., B 4<sup>7</sup>

<sup>245</sup> Placé personnellement par Napoléon aux côtés de Leclerc au Portugal et à Saint-Domingue, il était lieutenant dans les chasseurs à cheval de la Garde consulaire.

<sup>246</sup> Aucun lien avec le Laffitte ami du capitaine Noguès ...

Pourtant, ils espionnent les Américains jusqu'en 1812 pour le compte de l'Espagne. Mais il refuse de faire de même pour les Britanniques en prévision de la guerre de 1812. Membres éminents de la société française de la Nouvelle-Orléans, ils y parquent malgré les primes offertes pour leur capture, n'hésitant pas à surenchérir pour la tête du gouverneur. Pierre Laffitte, l'aîné, est néanmoins arrêté en 1814 pour trafic d'esclaves, et Jean se fait alors un nom par lui-même. Malgré ses relations peu amicales avec les autorités américaines, il est parmi les premiers, avec le général Humbert, autre vétéran de Saint-Domingue, à offrir ses services à la jeune armée américaine lors de l'offensive britannique contre la Nouvelle Orléans en 1815. Et avec lui viennent bon nombre de vétérans de Saint-Domingue, d'anciens émigrés, de nostalgiques de l'Empire en exil, de pirates, ... Jean Laffitte joue un rôle déterminant dans le succès de la bataille de New Orleans (janvier 1815) en guidant les miliciens américains dans les marais qu'il connaît parfaitement, et en fournissant au général Jackson des pièces d'artillerie, de la poudre (tirés de son dépôt de Baratavia) et des flibustiers reconvertis artilleurs pour l'occasion. Pour leur participation à la bataille, Jean Laffitte et tous ses hommes sont graciés par le président Madison en personne des poursuites retenues contre eux. Pendant un an, il put marcher librement dans les rues de la Nouvelle Orléans. Mais ne résistant pas longtemps à l'appel de la piraterie, il fonde une nouvelle communauté de « corsaires » à Galveston : cette fois les autorités américaines ne lui laissent pas le temps de devenir une menace, et anéantissent sa base. Jean Laffitte s'enfuit alors au Mexique, étant vu pour la dernière fois dans le Yucatan au milieu des années 1820. L'histoire pourrait s'arrêter là, si dans les années 1940, un « Journal » de Jean Laffitte n'avait pas fait surface, présentant toutes les traces d'authenticité, tant par le papier centenaire que les faits et personnages cités. Jean Laffitte aurait vécu au Mexique jusqu'en 1850 comme un citoyen moyen aisé. Pourtant, ce journal a déclenché une controverse toujours sans réponse à ce jour quant à son authenticité ...



*Figure 7 : Jean Laffitte « The Corsair » (par E. H. Suydam)*

## 2.4 - Les promotions

---

Tous ne voient pas à si long terme : certains ne viennent à Saint-Domingue que pour prendre du galon, ce qui devient extrêmement difficile en Europe à l'heure de la paix continentale et de la réduction des effectifs actifs.

Le maréchalat n'existant pas avant 1804, époque où l'engouement pour les colonies a bien baissé, pour ne pas dire complètement passé de mode, aucun général de division issu des armées expéditionnaires n'atteint cette distinction enviée.

Sur les trente-trois généraux de brigade, européens ou de couleur, quatre<sup>247</sup> (12,1%) sont promus au grade supérieur de général.

Dans les mêmes conditions, onze<sup>248</sup> adjudants-commandants sur trente-neuf (28,2%) gagnent l'épaulette de général de brigade.

Sur soixante-trois chefs de brigade, cinq<sup>249</sup> passent adjudants-commandants, sept<sup>250</sup>

<sup>247</sup> **Brunet, Clauzel, Ferrand & Salme** à Saint-Domingue. Ce dernier ne fut toutefois pas reconnu dans ce grade à son retour en France. Quant à Ferrand, il était déjà mort lorsque sa promotion lui parvint ...

<sup>248</sup> (Pamphile) **de Lacroix**, (Joseph) **d'Arbois de Jubainville**, **Lavalette du Verdier**, **de Thouvenot**, **Dampierre**, (Jacques) **Boyé**, (Pierre) **Devaux**, **Desplanques**, **Claparède** à Saint-Domingue ; **Ménard** à la Guadeloupe ; **Castella** à la Martinique.

directement généraux de brigade. Soit 19% de promus à un grade ou un autre ...

Sur cent cinquante-sept commandants (chefs de bataillon et d'escadron), trente-deux<sup>251</sup> sont promus chefs de brigade, alors que huit<sup>252</sup> passent directement adjudants-commandants. Au total donc, 25,4% de commandants promus.

Donner la liste exhaustive des capitaines de l'armée est une tâche impossible, mais il est certains que la promotion était extrêmement rapide pour ceux qui survivaient. Peyre-Ferry raconte comment presque tous les capitaines de son bataillon en vinrent à commander un jour ou l'autre celui-ci, avant que la mort ne les force à céder à leur tour la place à un successeur moribond. Ainsi, il n'est pas rare de voir de jeunes capitaines promus plusieurs fois de suite, comme Cachedenier qui passe chef de brigade.

Les promotions sont donc très rapides jusqu'au grade d'adjudant-commandant, puisque dès lors, presque un quart des officiers de chaque grade est promu au grade supérieur, et parfois plus encore. Les proches des capitaines généraux et des officiers divisionnaires sont les premiers à bénéficier de ces honneurs ; Leclerc promeut ainsi son frère (Nicolas) et son oncle (Musquinet de Beaupré), le frère (Jérôme) et le cousin (Ornano) du premier Consul, Rochambeau son fils (Philippe), ... Le cas le plus impressionnant de promotion éclair à Saint-Domingue est celui du lieutenant Cordier, de la 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne : visiblement ancien chef d'escadrons d'artillerie légère dégradé, Leclerc le replace directement dans son ancien grade puis l'élève à la fonction d'adjudant-commandant. Le tout en moins de six mois. Le premier Consul ne tolérera toutefois pas ce saute-mouton hiérarchique : à Berthier qui lui demande « *s'il approuve la réintégration, faite par le général Leclerc, du citoyen Cordier dans le grade de chef d'escadrons d'artillerie. Cet officier n'était que lieutenant dans la 71<sup>e</sup> de ligne* », il répond « *Cela n'est pas juste. Refusé* »<sup>253</sup>.

A l'inverse, sur les trente-cinq officiers de couleur (Damingue compris) du grade de

<sup>249</sup> **Maillard, Boscus, Sabès**, (Joseph) **Bernard & Dembowski** à Saint-Domingue. Je ne compte pas d'Hénin, qui est par la suite promu une seconde fois, au grade de général de brigade.

<sup>250</sup> **Guériot de Saint-Martin, Guyonneau de Pambour, Vonderweidt, Drouin, Bon & (Guillaume) Rey** à Saint-Domingue ; (Jean-Marie) **Villaret-Joyeuse** à la Martinique. La promotion du chef de brigade Drouin semble n'avoir pas été reconnue par le gouvernement.

<sup>251</sup> **Aubry de la Boucharderie, Moulou, Lux, Dubreton, (D.) Baron, Cambrelin, Bachelu, Bourke, Abbé, Naverres, Desgrieux, Parnageon, (C.) Boyer, Mathieu, (Pierre) Aussenac, (Gaëtan) Dalvimart, Julliac de Manelle, Pesquidons, Félix, Miquet, Burres, (Louis), Bruny, Dalton, Bruguières, Jaumes, Jolicoeur, Duquesne & Roos** à Saint-Domingue ; **Cambriels & Arnauld** à la Guadeloupe ; **Madier de la Martine & Montfort** à la Martinique. Aubry de la Boucharderie, Boyer & Dalvimart ne seront pas reconnus dans leur nouveau grade par le gouvernement. Je ne compte pas **Montfalcon** et **Nairaud** (Saint-Domingue), ni **Miani** (Martinique) qui furent par la suite promu une seconde fois, à la fonction d'adjudant-commandant.

<sup>252</sup> **Grandsaignes, Lefebvre-Desvaux, Montfalcon, Nairaud, Musquinet de Beaupré, (Hilaire) Reynaud, d'Hénin de Cuvilliers** à Saint-Domingue ; **Miani** à la Martinique.

<sup>253</sup> Décision du premier Consul, 30 juillet 1802, *Corr. de Napoléon n°6217*

commandant à celui de général de brigade, un seul est promu : le chef d'escadrons Jolicoeur, qui passe chef de brigade de gendarmerie. Soit 2,9%, une poussière par rapport au total des officiers de leurs grades, preuve de la méfiance et de l'état d'esprit raciste des leaders des armées expéditionnaires, déjà tout occupés à préparer le rétablissement de l'esclavage. Pourtant, des officiers comme Labelinai ou Faustin Répussard, d'une grande droiture, efficaces et vantés par tous, eussent plus sûrement mérités une promotion qu'un Desgrieux ou un C. Boyé ...

### 3 - Le vice et la vertu

De par leurs exactions, les officiers et administrateurs civils des corps expéditionnaires du Consulat et de l'Empire ont laissé un souvenir vif et douloureux : autant les populations de couleur que les anciens colons témoignent qu'ils faisaient pour la plupart montre de fort peu de moralité, voire même de barbarie.

Pourtant, quelques-uns parmi eux sauront quitter l'île la tête haute ...

#### 3.1 - L'enrichissement sans scrupules

---

Si quelques-uns tentent de faire fortune honnêtement, comme Norvins qui veut se faire planteur de tabac, bon nombre de commandants de quartier se laissent aller à leurs habitudes de pays conquis, et pillent sans vergogne pour augmenter rapidement leur fortune. Tous les moyens sont bons pour cela ...

Le champion du pillage sans scrupules est une fois encore, sans conteste, Joseph-Louis d'Arbois de Jubainville. C'est à Jérémie, puis surtout aux Cayes à partir de mai 1803, qu'il va donner libre cours à ses penchants sadiques et criminels. On l'a vu, il n'hésite pas à recourir au meurtre pour couvrir ses méfaits, mais également pour s'approprier les biens de citoyens récalcitrants à les lui céder ou même seulement à se laisser spolier. Tout d'abord limitées, ces exécutions deviennent systématiques. Dès la prise de pouvoir de Rochambeau, en décembre 1802, d'Arbois n'hésite d'ailleurs pas à se débarrasser en les noyant du commandant de la gendarmerie de Petit-Trou, le chef de bataillon Bardet, et du commandant militaire de cette localité, le chef de bataillon Lemoine, tous deux mulâtres. Et avec Bardet son jeune fils, qui avait eu le tort de se trouver présent au moment de l'arrestation. Pourtant, Bardet s'était rallié aux troupes expéditionnaires dès la première journée du débarquement de celles-ci, amenant avec lui tout son bataillon et livrant sans combat le fort Bizoton. Par la suite, lui et ses hommes avaient activement combattu dans les rangs de Leclerc contre les troupes de Toussaint. Pendant ce temps, l'âme damnée de d'Arbois, le chef de brigade Berger, procédait aux Cayes à l'exécution en masse des détenus des prisons de la ville, et de certains membres mulâtres de la garde nationale, en les jetant à la mer pieds et poings liés, ce qu'on appelait alors les envoyer « *à la pêche au corail* »<sup>254</sup>. C'est ce pogrom qui poussa alors

<sup>254</sup> Darne-Crouzille, Op. Cit., p.325

---

les mulâtres de cet arrondissement, et derrière eux les noirs, à se rebeller à leur tour, alors que la région avait jusqu'alors été relativement calme sous l'administration du général Laplume. Mais ce dernier, quoique parmi les plus fidèles partisans de la métropole, n'en était pas moins noir et ne pouvait s'opposer aux atrocités de ses deux subordonnés sans risquer de passer pour un complice des « brigands » et subir le même sort ... Une fois débarrassé de ces victimes et des officiers de gendarmerie susceptibles de lui tenir tête, d'Arbois met le département en coupe réglée. Mais il a une autre méthode pour faire main basse sur les terres qu'il convoite. En effet, le corps expéditionnaire n'étant pas payé ou très irrégulièrement, la règle dans l'armée veut qu'une position reprise aux rebelles soit considérée « de prise », c'est-à-dire en termes moins protocolaires livrée au pillage. Ainsi, d'Arbois abandonne sciemment certaines propriétés qu'il est chargé de défendre, pour contre-attaquer ensuite, reprendre la ou les habitations aux « brigands » puis, prétextant qu'il s'agit là d'une position ennemie, la piller de fond en comble : « *on craint bien que le général [Sarrazin] ne puisse y arrêter longtemps les progrès que le général jacobin Darbois y a si cruellement propagés par les noyades et les évacuations concertées afin de piller en reprenant les lieux évacués* »<sup>255</sup>. Le magistrat Chesnau de la Mégrière, dans une lettre déjà citée précédemment et adressée au Grand-juge de Saint-Domingue, s'insurgeait des exactions de d'Arbois : « *comme simple individu, je n'ai point de plainte personnelle à élever contre lui, il a jusqu'ici respecté ma personne et mes propriétés, au moins jusqu'à un certain point. Mais il a avili la magistrature, pillé la fortune publique et les fortunes particulières* »<sup>256</sup>. En effet, en plus de dévaliser la population qu'il a à charge de protéger, il n'hésite pas à détourner des fonds gouvernementaux : il fait doubler ses frais de table, envisage de lever un impôt personnel de 600.000 Fcs, ... La population civile est écoeurée : « *Témoin, le général Darbois, dans le canton de Jérémie, riche de près d'un million, témoin x. x., tous ceux qui retournent de ce pays en France avec une espèce de fortune ou qu'ils font des remises considérables, ce ne sont pas les économies sur leur traitement, qui leur est mal payé, qui peuvent enfler leur trésor ou fournir à pareilles remises?* »<sup>257</sup>. Le général Brunet, qui commande aux Cayes, doit capituler aux Anglais le 10 octobre 1803, et la garnison dont fait partie d'Arbois est emmenée prisonnière à la Jamaïque, avec la promesse de respecter les biens des militaires et des habitants évacués. Une fois arrivés à destination, les Anglais ouvrent tous les bagages et pillent à loisir les officiers prisonniers. D'Arbois est rejoint dans sa cabine par plusieurs Anglais : « *Ici, je ne dois pas hésiter de le dire, on le déculotta, on le dépouilla d'une ceinture qu'il avait autour de lui. Et on lui pilla tout l'argent qu'il avait dans ses malles. Immédiatement après, on me [le capitaine Fontal, son aide de camp] fit descendre dans la chambre, ainsi que Mr. Decamp, second aide de camp du général ; et nous y subîmes le même traitement* »<sup>258</sup>. Nul doute que les Britanniques ont trouvé un confortable magot dans les bagages du général, qui après tant de rapines, ne serait sans

<sup>255</sup> Lettre ouverte de Pélage Marie Duboÿs, 28 avril 1803

<sup>256</sup> Chesnau de la Mégrière à Ludot, 21 mai 1803, A.N., CC<sup>9B</sup> 22

<sup>257</sup> Lettre ouverte de Pélage Marie Duboÿs, 20 mai 1803

<sup>258</sup> Fontal, Op. Cit., p.43

doute pas parti les mains vides. Mais qu'advint-il exactement au cours de cette entrevue musclée entre d'Arbois et ses geôliers ? Toujours est-il qu'il tomba « malade » sitôt après, et fut tenu au secret plusieurs jours à bord du bâtiment britannique « *Cumberland* » en rade à Kingstown avant que Fontal puisse lui rendre visite. Il fallut encore plusieurs jours avant qu'on ne l'autorise à être transféré à terre, où il mourut quelques jours plus tard, le 17 novembre 1803. Est-il mort de mauvais traitements comme le suggère le dictionnaire biographique<sup>259</sup> de Georges Six ? Ou bien cet homme à la santé de fer qui survécut sans problème aux combats, à deux vagues de fièvre jaune et bien d'autres maladies à l'œuvre à Saint-Domingue, tomba subitement malade face à la seule agression, à l'instar de Masséna<sup>260</sup>, capable d'atteindre son organisme : le vol du fruit de ses rapines ?

La méthode consistant à piller toute position reprise à l'ennemi n'est toutefois pas spécifique à d'Arbois : l'exemple de la reconquête de Fort Dauphin en est la parfaite illustration. A peine a-t-il prit les rênes du pouvoir que Rochambeau reçoit les renforts si longtemps attendus par Leclerc : afin de marquer par un coup d'éclat son accession au commandement, il détache une partie de ceux-ci à la capture de Fort Dauphin, position importante aux mains des rebelles. Cette opération donne lieu à ces fameuses « saisies » de propriétés des « brigands » : « *Il suffisait de chasser les révoltés d'une habitation pour envahir les meubles, effets, argent, bijoux, animaux et denrées que le propriétaire avait été obligé d'abandonner pour sauver sa vie. On peut à cet égard se remémorer tout ce qui s'est passé dans la ville du fort Dauphin, etc.* »<sup>261</sup>. Au cours de la reprise de cette ville, les troupes françaises semblent s'être consciencieusement remplies les poches aux dépens des habitants qu'ils venaient libérer : « *Beaucoup de témoignages s'accordent, pour dénoncer, lors de la prise de Fort-Dauphin, d'agissements peu scrupuleux d'officiers de l'armée française, qui se sont alors livrés à un véritable pillage sur les habitants et leurs maisons. Du reste, l'affaire donnera lieu, quelques temps après, à un calembour de la part du fils du général Verdière, aide de camp de Rochambeau, qui disait : 'que si l'action avait été chaude, on y avait trouvé des glaces à prendre'. Ceci pour expliquer que l'armée s'était permis de tout enlever (mobilier, effets particuliers, animaux, ...), de transporter le tout sur les bateaux qui avaient amené les soldats, de déclarer, tout, propriété de l'armée ... Le butin est chargé à bord de l'Hannibal, des frégates, et sur le Triomphant (le capitaine Chattelier, mis en réquisition, est contraint de charger pour le compte des*

<sup>259</sup> Six (Georges), *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, Paris, Georges Saffroy, 1934, 2 volumes

<sup>260</sup> En 1806, Masséna commandait l'armée d'Italie. Avec son chef d'état-major Solignac, il vendait illégalement des licences de commerce à des bâtiments faisant entrer des marchandises anglaises (donc de contrebande) dans le royaume de Naples. Il avait alors amassé une fortune de trois millions de francs, placée dans une banque de Livourne. L'apprenant, Napoléon lui demanda de bien vouloir faire un prêt gracieux d'un tiers de cette somme au Trésor Public. Masséna s'insurgea, plaidant la plus extrême misère pour justifier son refus. Napoléon fit alors saisir la totalité de la somme directement auprès de la banque. Apprenant que l'Empereur lui avait volé ses « *petites économies* », Masséna tomba malade. C'est le seul cas connu de maladie de ce maréchal particulièrement robuste ...

<sup>261</sup> Lattre (Philippe-Albert de), *Campagne des Français à Saint-Domingue et réfutation des reproches faits au capitaine général Rochambeau*, Paris, Locard, 1805, p.115

*officiers, tous les cafés, farines qui peuvent se trouver dans la ville). L'humanité est portée toutefois, jusqu'à laisser un baril de farine pour les pauvres »<sup>262</sup>.*

Ainsi, si d'Arbois est emblématique, il n'est malheureusement pas un cas isolé : « *Vous ne vous faites pas d'idée combien tous les généraux d'ici sont insolents, pillards, hautains (...) Voilà Boudet embarqué pour pillage »<sup>263</sup>. Le colon Morange écrit en France, le 24 août 1803 : « *On a découvert des farines mises en réserve par spéculation pour compte de quelques-uns de nos chefs : vous voyez par là que les négociants sont inutiles puisque le militaire le remplace »<sup>264</sup>. Une semaine plus tard, il ajoute : « *Les soldats qui veillent sur le marché de la Petite Anse vexent et pillent les noirs qui viennent vendre et acheter »<sup>265</sup>. Idem pour Duboÿs, écrivant à une amie, propriétaire dans l'île mais exilée à Bordeaux depuis la Révolution : « *Je ne puis résister au désir de vous instruire d'une circonstance du départ de cette expédition Petit-Goave faite, pour vous donner une juste idée de l'esprit désorganise l'armée de Saint-Domingue. Jusqu'au dernier sous-lieutenant, avait calculé sur le pillage qu'on s'en promettait et s'était muni en conséquence de sacs de café, qu'il se promettait de remplir aux dépens même des propriétaires. Car ils ont pour maxime que le propriétaire perd tout droit sur la propriété lorsqu'il a été forcé de l'abandonner par une évacuation quelle qu'elle soit, ne serait ce que pour quelques moments. Avec un pareil esprit, qui sera surpris des nouveaux désastres de ce pays et du peu de succès d'une armée qui ne rêve que de butin ? On ne butine, on ne s'engraisse promptement que dans le désordre et la dévastation. (...) Qu'attendre de gens qui ne remuent qu'au son de l'argent ? »<sup>266</sup>. Plus tard encore : « *Vos Leclerc et tous vos généraux n'ont fait et ne font encore que des sottises. (...) ils se (...) sont aliénés [les mulâtres] en les pendant, noyant et fusillant sans forme de procès et la plupart n'ayant d'autre tort que de tenter leur insatiable cupidité »<sup>267</sup>. Un autre chroniqueur, anonyme : « *tous ces officiers étaient arrivés dans le plus grand dénuement, et à peine y avait-il un mois qu'ils étaient dans l'île, que déjà ils affichaient un luxe et une dépense qu'un commandant en second, autrefois, à 36 mille livres de la colonie d'appointments, n'aurait pu soutenir. Déjà, plusieurs faisaient pour leur compte des chargements considérables de denrées »<sup>268</sup>. Quant à Pierre Colette, un colon lui aussi, il écrit à son ami Stanislas Foäche, en France : « *Je ne vous détaillerai pas tous les*******

<sup>262</sup> Dumont à Rochambeau, 7 janvier 1803, A. N. Colonies 135.AP carton 2

<sup>263</sup> cité in Darné-Crouzille, Op. Cit., p.327

<sup>264</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.222

<sup>265</sup> Ibid

<sup>266</sup> Lettre ouverte de Pélage Marie Duboÿs, 20 mai 1803

<sup>267</sup> Lettre ouverte de Pélage Marie Duboÿs, 3 juillet 1803

<sup>268</sup> Anonyme, *Précis historique des annales de Saint-Domingue de l'année 1789 à l'année 1799*, publié par Gabriel Debien, 2 volumes. David Geggus attribue ce précis au même **Pélage Marie Duboÿs**, substitut du procureur général du Conseil Supérieur de Port-au-Prince et auteur de la passionnante lettre ouverte citée ci-dessus ...

*malheurs dont nous sommes spectateurs, assez d'autres vous en instruiront ... C'est un pillage éternel. Quels besaciers l'on a envoyé dans ce pays ! (...) La France entière suffirait-elle pour satisfaire à la cupidité d'une légion de vautours qui nous sont arrivés sous différentes dénominations »<sup>269</sup> .*

Dans l'entrée de son journal datée du 16 février, soit moins de deux semaines après le débarquement des troupes françaises, le capitaine Peyre-Ferry fait déjà état de rumeur de détournement de stocks de denrées coloniales organisé par les officiers et administrateurs expéditionnaires, avec la complicité des capitaines de vaisseaux de la Marine : « *S'il faut en croire ce qui m'a été rapporté, il paraît que quelques chefs, tant dans le militaire que dans l'administration, ne passent pas, comme nos soldats, leur temps à faire de la limonade ; mais qu'ils s'emparent du café et du sucre qu'ils trouvent sur les habitations, ainsi que des autres denrées coloniales, et les font évacuer vers les ports les plus rapprochés pour les y faire embarquer soit sur des étrangers, soit sur des nationaux. On ajoute que plus d'un officier de notre marine est de connivence dans ces enlèvements illicites. Bien certainement le général Leclerc n'est pas instruit de ces criants abus qui ne peuvent jeter qu'un triste éclat sur notre armée. Mais cela doit-il étonner quand on entend dire publiquement à quelques officiers généraux qu'ils ne sont pas venus à Saint-Domingue pour changer d'air ! »<sup>270</sup> .*

De Treuil, un autre colon, écrit en France en décembre 1802 : « *Si les militaires sont insolents, pillards, despotes, c'est dans l'Administration que se font les grands coups. Vivres, habillement, hôpitaux, constructions, il faut que tout alimente une foule d'employés qui veulent faire fortune en 6 mois. Ces messieurs ne sont pas venus pour changer d'air. Les malades sont sacrifiés dans les hôpitaux d'une manière horrible. On les transporte à la Tortue sur le pont de navires mis en réquisition ; ils n'ont là ni eau, ni tisane, ni secours ; ils supportent la pluie et le soleil, ou bien plutôt ils succombent. Mais s'ils sont morts réellement pour la guerre, ils vivent encore pour les entrepreneurs, par une heureuse fiction qui met ceux-ci à même de payer les immenses rétributions dues aux inspecteurs, aux commissaires, aux généraux même. Le général Brunet, fameux pour le scandale de l'évacuation de Port de Paix et du Borgne, reçoit par mois des administrateurs de l'entreprise du Môle 2.000 gourdes (plus de 10.000 francs) : le mois dernier a été en retard, et il a écrit en plainte contre les hospitaliers des choses qui font frémir ... »<sup>271</sup> . Une vraie taxe de protection comme en vigueur dans la mafia contemporaine. C'est ce même Brunet qui, prenant plus tard le commandement des Cayes, écrit à Rochambeau que les troubles que connaisse cet arrondissement sont dus aux « *vexations que plusieurs officiers ont commis dans presque tous les quartiers (...) [où] tout n'a été conduit qu'avec esprit de rapine, pas l'ombre de politique. Aussi les hommes coupables ont-ils échappé et quelques hommes innocents ont été victimes. Le mal est fait, il faut des grandes mesures pour empêcher de nouveaux malheurs (...) »<sup>272</sup> . Même un homme de cœur comme le général Lacroix ne semble pas au-dessus de tout**

<sup>269</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.201-202

<sup>270</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.42-43

<sup>271</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.208

soupçon : « *Pamphile Lacroix, de son côté, ne négligeait aucune occasion de concussionner. Devoirs, services, tout était à prix ; on ne parlait que de désintéressement, mais des agents apostés faisaient, sous-mains, les propositions nécessaires* »<sup>273</sup>.

Un changement d'officier n'amène pas pour autant le soulagement des habitants. Ainsi, lorsque Rochambeau prend le commandement de l'armée expéditionnaire à la mort de Leclerc, il envoie le général Sarrazin, fraîchement arrivé, le remplacer à la tête de la « division du Sud et de Gauche », à Port-au-Prince. Celui-ci n'attend guère pour faire montre d'une rapacité aussi prononcée que son prédécesseur, quoique moins sanguinaire : « *Le général Sarrasin à pris le 10 de ce mois, le commandement de la division. A peine en fonction, sans égard au découragement général des habitants de cette ville, il s'est occupé des moyens de remplir les coffres du trésor de la division que le général Rochambeau avait vidés en partant. Il demande que ceux des habitants les plus riches de cette ville [Port-au-Prince] lui fournissent un dragon équipé et monté ou bien une gourde par jour, entre ses mains. Il débute par une concussion assez lourde, a quoi ne devons nous pas nous attendre ?* »<sup>274</sup>. Dès lors que la ville est bloquée par les rebelles, Sarrazin récidive : « *le général Sarrazin a établi une commission de siège et a rétabli la contribution de guerre que le général Leclerc, dans un moment moins désastreux de beaucoup, avait cru devoir rapporter au vendémiaire dernier. Sans argent, sans subsistance, pense-t-il que des commissions lui en procureront ?* »<sup>275</sup>. La situation dramatique de l'armée à la fin de l'été 1803 ne détourne pas Sarrazin et les hommes de son espèce des profits financiers qu'ils espèrent engranger. Ainsi, la principale cible de ce général n'est pas l'ennemi, mais le commissaire Colbert, qui malgré ses critiques<sup>276</sup> de l'administration Rochambeau semble ne pas avoir oublié de soigner ses finances : « *Le général Sarrazin, moins, par esprit de justice que dans le dessein d'amener Alphonse Colbert à lui faire part d'une partie de ses [?] et dilapidations, le pressait de lui rendre le compte de son administration et surtout de 150 milles rations dont la consommation ne paraissait pas justifiée. Colbert, mis aux arrêts, frète une felouque et s'échappe le 25 de ce mois à l'insu de la garde qui veillait à la porte, emmenant avec lui 17 malles tant grosses que moyennes ; il arrive heureusement à Santiago de Cuba* »<sup>277</sup>. Un exploit que de s'échapper discrètement de sa demeure avec dix-sept malles alors qu'un corps de garde veille devant sa porte ! A moins que les factionnaires ou Sarrazin lui-même aient finalement touché leur part du magot en échange de leur cécité temporaire ... Quant à Sarrazin, il s'apprête à évacuer la ville lorsqu'il reçoit son autorisation de rentrer en

<sup>272</sup> Brunet à Rochambeau, 6 mai 1803

<sup>273</sup> Anonyme [Duboÿs ?], *Précis historique* ..., Op. Cit.

<sup>274</sup> Ibid

<sup>275</sup> Ibid

<sup>276</sup> cf. *Infra*, p.92

<sup>277</sup> Lettre ouverte de Pélage Marie Duboÿs, 18 août 1803

France : « *Ses préparatifs étaient faits, ses richesses étaient chargées (...). A la réception de cette permission, il s'embarque sans différer et remet le commandement de la division au général Lavalette* »<sup>278</sup> .

A Saint-Domingue, le malheur des colons ou des simples soldats fait souvent le bonheur des officiers. Dans la nuit du 18 au 19 février 1803, le général noir Capois, avec cent cinquante hommes triés sur le volet (on parlerait aujourd'hui de commando) débarque discrètement sur l'île à l'aide de radeaux. Jouant de l'obscurité pour masquer leur nombre, les rebelles se répandent dans le camp français et les hôpitaux de la Tortue, jusqu'alors épargné par la guerre, y semant la mort et le chaos. Dans l'obscurité, les Français se fusillent, abattant leurs alliés de la garde nationale mulâtre, alors que les rebelles massacrent les blessés et les malades, et libèrent les esclaves des plantations de cette petite île. Les habitations sont ravagées, à l'exception des domaines privés du vieux Labattut (ou Labatut). Ce colon, l'un des notables de Saint-Domingue, commandant en 1802 la garde nationale de la Tortue dont il était propriétaire, est connu de tous pour son humanité vis-à-vis des Noirs. Selon Beaubrun-Ardouin lui-même, c'est « *un bon colon, chose assez rare* »<sup>279</sup> . Il avait d'ailleurs été cassé de son grade par Leclerc pour avoir fait preuve de modération vis-à-vis des meneurs d'une insurrection précoce dans son île en juillet 1802. C'est pourquoi Capois ordonne en février 1803 qu'on épargne ses propriétés. Mais cette générosité du chef noir va se retourner contre le colon, accusé au mieux de mollesse, au pire de collusion avec l'ennemi. A peine le jour se lève-t-il sur les ravages de ce raid nocturne que plusieurs officiers du corps expéditionnaire qui servait à la Tortue en profite pour faire main basse sur les stocks de café du colon : 80 milliers de café. Labattut écrit plus tard à l'ordonnateur Perroud : « *Le commandant Ramel, non content de m'avoir pillé et enlevé tout ce qu'il a pu sur mon habitation et s'être nanti de tous mes papiers a exigé au Cap, 400 gourdes pour les remettre qui lui ont été comptés par le citoyen Maurin mon commettant* »<sup>280</sup> . Le vieux colon, soutenu par Perroud et Ludot, demande justice à Rochambeau ... qui le jette néanmoins en prison sans procès. On lui fait finalement savoir que le capitaine général serait intéressé par l'achat d'une partie des terres de la Tortue. Labattut comprend le message, et la vente de plusieurs centaines de carreaux de terre se fait très officiellement chez les notaires Cormeau et Moreau, pour une bouchée de pain. Les bénéficiaires sont principalement Rochambeau, mais également son secrétaire Fontaine, l'amiral Latouche-Tréville et d'autres ... Labattut est alors libéré, toujours sans procès. Dégradé, dépouillé d'une partie de ses biens, il croit pouvoir enfin retrouver la tranquillité dans son île, quand un émissaire de Rochambeau vient lui faire savoir qu'une nouvelle cession de terre le mettrait tout à fait à l'abri d'éventuelles poursuites. Cette fois, le colon craint pour sa vie : il signe un nouvel acte de vente, mais s'exile aux Etats-Unis peu après ...

Placé à la tête d'un quartier ou d'un arrondissement, ces officiers indéliçats les mettent en coupes réglées. Les habitants du Gros-Morne sont par exemple victimes des

<sup>278</sup> Ibid

<sup>279</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.256

<sup>280</sup> Labattut à Perroud, 12 avril 1803, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.273

agissements du chef d'escadrons Guibert « fils », qu'ils accusent dans plusieurs lettres à Leclerc de vol, de pillage (dont « *onze millions en café à la veuve Régnier* »<sup>281</sup>), et de provoquer « *par ses exactions infâmes des troubles et des insurrections en frustrant nombre d'habitants du quart du revenu qui leur revient* »<sup>282</sup> avec la complicité du chef de bataillon Galbois. Ces plaintes sont confirmées par l'adjudant-commandant Huin et le chef de brigade de gendarmerie Lachaise<sup>283</sup>. Aucune indication n'est donnée dans la correspondance de Saint-Domingue quant aux suites de cette affaire.

Autre moyen de se constituer un pécule rapidement, la « méthode Blumer »<sup>284</sup>. Ce capitaine polonais fait parti à l'été 1803 de la garnison de Jérémie, commandée par le général Fressinet, lorsque cette ville est bloquée par les rebelles du général noir Ferrou. N'ayant plus qu'une garnison de sept cents hommes, aux trois quarts polonais, capables de tenir une arme, et presque à cours de vivres, le général convoque un conseil de guerre le 1<sup>er</sup> août pour évoquer l'évacuation de la ville. Malheureusement, il n'a pas les moyens d'évacuer toute la garnison, et devra laisser derrière les cent quarante Polonais détachés à la citadelle et les quarante Français tenant un poste avancé. En bref, Fressinet se propose de les abandonner à leur sort, sans les prévenir ... Seul le chef de bataillon Heurtand s'oppose à ce projet, demandant même à partager le sort des infortunés, mais le conseil entérine malgré tout la proposition. L'évacuation se fait donc dans le plus grand secret, afin de ne pas alerter le détachement de la citadelle. Seuls deux officiers, les capitaines Zymirski et le lieutenant Rusiescki, venus transmettre des documents ou chercher des ordres, découvrent la vérité. Loin de prévenir leurs camarades, ils font pression pour obtenir une place, entrant sans scrupule dans la conspiration. Rusiescki parvient même à obtenir le passage de sa femme et de ses enfants. Le 3 août de bonne heure, l'évacuation se fait en silence. Le détachement de la citadelle ne se réveilla à temps que pour voir Fressinet s'éloigner dans une barque. Mais avant de partir, le capitaine Blumer prend le temps de vendre les effets des officiers de son bataillon morts de maladie ou dans les combats : il dispose même, sur ordre de Fressinet, d'un des huit bâtiments de transport pour son seul personnel administratif. On peut imaginer que celui-ci était fort réduit, vu l'état du détachement polonais de Jérémie : pourquoi alors bénéficier d'un bâtiment complet, alors que la place manquait pour emporter les hommes de la citadelle (ses compatriotes) et du poste avancé ? On peut supposer qu'il emmenait avec lui ce qu'il n'avait pu vendre, et qu'un arrangement avait été conclu avec le général Fressinet ... D'ailleurs, la rumeur courrait après l'évacuation de la ville que Fressinet avait vendu à prix d'or aux habitants des passeports pour embarquer sur les bâtiments de l'évacuation, mais qu'au moment du départ « *il s'en [les embarcations des civils] était emparé pour y mettre ses propres effets et ce qu'il a pu de soldats, en laissant à terre*

<sup>281</sup> Attestation des habitants du Gros-Morne, 23 juillet 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 5

<sup>282</sup> Les habitants de la commune du Gros-Morne à Leclerc, 6 juillet 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 5

<sup>283</sup> Huin et Lachaise à Brunet, 22 juillet 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 5

<sup>284</sup> Capitaine commandant la 6<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon, 114<sup>e</sup> demi-brigade (ex-2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise), et officier polonais le plus gradé à Jérémie, donc en charge du détachement de la 114<sup>e</sup>.

ceux qui avaient payé et leurs effets »<sup>285</sup>. Le butin fut prit par les Anglais en tentant de quitter la rade de Jérémie, mais Blumer parvint à rejoindre le Cap « où il s'est joint à Kobylanski<sup>286</sup>, capitaine de la 113<sup>e</sup> demi-brigade, de la même espèce, qui de même a ramassé et vendu toutes les affaires des officiers morts de la 113<sup>e</sup> demi-brigade, et a touché la solde de 6 mois des officiers restants de cette brigade qui étaient envoyés à Palo-Prima, et de 3 mois des soldats »<sup>287</sup>. Une fois à terre, Blumer écrit à Rochambeau pour le supplier d'envoyer un bâtiment dégager les laissés pour compte de l'évacuation, se proposant même pour commander le détachement qui irait à leur secours. A cette date, aucun secours ne peut leur être envoyé, et Blumer le sait sans doute, cherchant seulement à se dédouaner vis-à-vis d'éventuelles critiques à venir, ou même uniquement pour soulager sa conscience ... Quant aux soldats abandonnés à Jérémie, les Français sont pendus<sup>288</sup> le 4 août à l'entrée des troupes de Ferrou, alors que les Polonais sont bien traités, le temps pour eux d'être évacués. Les Allemands et surtout les Polonais qui servaient dans l'armée française étaient généralement bien vus des insurgés, qui les traitaient avec générosité et tentaient de les enrôler dans leur armée. Ferrou avait d'ailleurs dans ses rangs un contingent de soldats de ces nations, ralliés à la rébellion. Dessalines lui-même, lorsqu'il organisa les bandes rebelles en une armée organisée, forma une garde personnelle de déserteurs polonais et d'Allemands ... Fressinet pour sa part fut conduit à la Jamaïque, où il s'attela immédiatement à la rédaction d'un journal destiné à le blanchir des accusations de lâcheté qui n'allaient pas manquer de s'abattre sur lui pour avoir abandonné ses hommes pour sauver sa peau. Rien n'y fit : rentré en France, il passa devant une commission militaire qui ne statua rien faute de témoins, mais Fressinet resta en disgrâce, sans emploi et interdit d'approcher de Paris jusqu'en 1810. Quant à Heurtand, son sort reste inconnu, à moins qu'il ne s'agisse, très probablement, du commandant Hurtaux<sup>289</sup>, officier d'artillerie de marine réformé servant à Saint-Domingue dans l'infanterie, et qui rentra en France dans l'année.

Pierre Chazotte, un colon propriétaire de la « plantation Gondole », donne l'opinion suivante du général Fressinet : « *c'est un voleur à épaulette (...) une sangsue à or et argent* »<sup>290</sup>, précisant que le général extorquait des droits de passage à tous les civils qui souhaitaient quitter la ville avant sa chute. Le même Chazotte jugeait déjà Sarrazin, le

<sup>285</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.222

<sup>286</sup> Officier d'habillement de la 113<sup>e</sup> demi-brigade (ex-3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise). Celui-là même venu au secours de la veuve (non reconnue comme telle) du général Jablonowski.

<sup>287</sup> Romanski à Dombrowski, 19 décembre 1803, Archives centrales de Varsovie, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.157-158

<sup>288</sup> Et parmi eux un certain capitaine Menou, peut-être un proche du général de l'armée d'Orient ...

<sup>289</sup> Aussi orthographié Hurto, Hurtaux, Heurtaux, Herteaux, ...

<sup>290</sup> Chazotte (Pierre Etienne), *Historical Sketches of the Revolution and the Foreign and Civil Wars in the Island of St. Domingo*, New York, William Applegate, 1840, p.35. Colon exilé aux Etats-Unis (où il devient instituteur à Philadelphie) à l'indépendance d'Haïti, il publie cet ouvrage en anglais : l'expression employée est "*an epaulated robber (...) a real gold and silver leech*".

prédécesseur de Fressinet au commandement de l'arrondissement de Jérémie, incompetent et corrompu.

Et lorsqu'ils ne peuvent s'accaparer l'arriéré de solde ou les effets des morts, ils peuvent encore dépouiller les vivants, comme Lavalette du Verdier qui regroupe à Cuba les rescapés de l'évacuation de la partie française en vue de rejoindre le général Kerverseau à Santo Domingo : « *Il nous a joué un tour de scélérat (...). [Il] nous promet de nous faire payer plusieurs mois de solde. Effectivement, il fit l'emprunt au gouverneur espagnol de quatre mois de solde ; il reçut 50.000 francs, mais, plutôt que de nous les donner, [il] alla jouer avec les Espagnols [et] perdit notre solde* »<sup>291</sup>.

Quant à ceux qui ne pillent pas directement, ils sont généralement couverts de présents par leurs subordonnés qui s'adonnent à ce sport, à l'image des nombreux présents fait à Rochambeau par le commissaire des guerres Benoît Chassériaux : une caisse de cigare le 11 mai 1803, une malle le 28 du même mois, ... Cela ne lui évitera pas d'être finalement arrêté le 25 août et ses comptes vérifiés par une commission spéciale. Malheureusement, il « oublie » d'emporter avec lui les livres en question lors de sa présentation devant la commission. Il est finalement défendu par le citoyen Lanchamp, anciennement payeur général de l'armée, qui explique qu'il ne s'agit que d'une erreur ... Il semble avoir été relâché peu après<sup>292</sup>.

Suivant l'exemple de leurs généraux, les officiers de moindres rangs se livrent également au pillage et aux exactions. Mais un chef d'escadrons n'a pas toute l'impunité d'un général, comme le montre la mésaventure du chef d'escadrons Provin, commandant l'« escadron expéditionnaire »<sup>293</sup> : ce sont certains des cadres de son propre escadron qui se plaignent au général Desfourneaux, commandant leur division, pour que soient punis « *les quelques scélérats qui déshonore le régiment en se livrant au pillage* »<sup>294</sup>, au premier rang desquels Provin. Ils rapportent ainsi que deux chasseurs ayant volé les outils d'un tonnelier alors qu'il s'était absenté de son échoppe, ce dernier était venu trouver le chef d'escadrons pour se les faire restituer : Provin sortit alors son pistolet qu'il plaça sur la tempe du civil, le menaçant de lui brûler la cervelle ... D'autres plaintes, quotidiennes, émanant du chef d'escadrons de gendarmerie Jolicoeur et de divers officiers et civils de l'arrondissement lui valent finalement d'être arrêté et déféré devant une cour martiale le 22 mars 1802<sup>295</sup>. Il semble qu'il ait simplement été condamné à être renvoyé en France ...

<sup>291</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.87

<sup>292</sup> *Rochambeau's Papers* n°1892, 1900, 2049, 2075, 2077 & 2304

<sup>293</sup> Escadron attaché à la Légion expéditionnaire : administrativement rattaché au 19<sup>e</sup> Chasseurs à cheval, il était en fait composé de quelques sous-officiers de ce régiment qui encadraient des « mauvais sujets » tirés de la dite Légion.

<sup>294</sup> Les chasseurs du « 19<sup>e</sup> Expéditionnaire » à Desfourneaux, 10 mars 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 3. La lettre est rédigée et signée par le fourrier Duval.

<sup>295</sup> Desfourneaux y fait référence le jour même dans une lettre à (Pierre) Boyer, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 3

Provin n'est pas seul dans ce cas : nombre de chefs de brigade, d'escadron ou de bataillon font un séjour par les prisons pour diverses malversations. Ils sont la plupart du temps relaxés sur intervention d'un divisionnaire ou du capitaine général appelé à leur rescousse, les cas les plus graves étant simplement renvoyés en France : l'adjudant-commandant Thouvenot est arrêté et même cassé de son grade pour des « *propos inconvenants* »<sup>296</sup> (malheureusement inconnus) à l'égard du capitaine général, mais est rétabli dans son grade sur intervention du général Salme auprès de Leclerc ; parmi les chefs de brigade, Allix de Veau pour avoir prétendument employé à la restauration d'une maison récemment acquise des matériaux destinés au parc d'artillerie, Mathieu est enfermé deux mois sur un navire sans jugement pour des tractations financières douteuses<sup>297</sup>, Baudin<sup>298</sup> est emprisonné sans en connaître la raison ; des commandants, Naverres est enfermé du 27 juin au 12 juillet 1802 avant d'être élargi par Rochambeau sans procès<sup>299</sup>, Charrier de Bellevue pour dettes dans la même affaire que Mathieu<sup>300</sup>, Hautière pour collusion avec l'ennemi<sup>301</sup>, Margeret est le sujet permanent de plaintes de la part<sup>302</sup> des notables de son arrondissement, tout comme le sont Guibert fils et Galbois<sup>303</sup> ; le directeur des hôpitaux Salmon est jugé pour malversation par une commission militaire qui l'acquitte, mais Rochambeau rejette le verdict et fait traquer ce fonctionnaire qui déserte, échappe au général Lavalette du Verdier lancé à sa recherche, puis disparaît totalement malgré la fouille de tous les navires<sup>304</sup> ; les capitaines Chaponel<sup>305</sup>, Ploy<sup>306</sup>, etc., passent eux aussi un temps par les prisons de la colonies, comme beaucoup d'autres ... Le citoyen Cavin, adjudant de place « *qui s'est permis de frapper des contributions sur les habitants de la ci-devant partie espagnole de Saint-Domingue, et notamment une de 1400 gourdes, sur la commune de Neybe, sera traduit sur-le-champ*

<sup>296</sup> Salme à Thouvenot, 2 mai 1802, S.H.A.T., B 4. Malheureusement, la teneur exacte de ces propos est inconnue, mais tout porte à croire qu'ils visaient le capitaine général ...

<sup>297</sup> *Rochambeau's Papers* n°2191 & 2251

<sup>298</sup> Baudin à Rochambeau, 18 novembre 1802, *Rochambeau's Papers* n°1339

<sup>299</sup> Naverres à Rochambeau, 27 juin 1802, *Rochambeau's Papers* n°561

<sup>300</sup> Mme Charrier de Bellevue à Rochambeau, s. d., *Rochambeau's Papers* n°2191

<sup>301</sup> Hautière à Thouvenot, 22 novembre 1802, S.H.A.T., B 7

<sup>302</sup> Margeret à Rochambeau, 5 juillet 1802, *Rochambeau's Papers* n°584

<sup>303</sup> cf. *Infra*, p.122

<sup>304</sup> *Rochambeau's Papers* n°405, 590, 603 & 2233 et Peyre-Ferry, *Op. Cit.*, p.132

<sup>305</sup> Chaponel à Rochambeau, 5 juillet 1802, *Rochambeau's Papers* n°962

<sup>306</sup> *Rochambeau's Papers* n°1288 & 1293

*des prisons du Cap dans celle de Santo Domingo, livré à une commission militaire, et jugé suivant la rigueur des lois »*<sup>307</sup>.

A la Guadeloupe, le préfet Lescalier écrit en novembre 1802 une longue lettre au ministre de la Marine et des Colonies afin de faire opérer un prélèvement sur la succession du général Sériziat, afin de compenser le trop perçu par ce dernier pendant son séjour à la Dominique et à la Guadeloupe. Après de savantes démonstrations mathématiques, le préfet affirme « *qu' il resterait encore à reprendre sur cette succession une somme de 20.848 fcs. 40. J'ai chargé le chef d'administration et particulièrement le contrôleur de s'informer des moyens provenus de cette succession, qui est administrée sans doute par les formes militaires, afin de voir s'il y a moyen de couvrir le Trésor Public de ce déficit. Je ne perdrai pas cet objet de vue. ( ... ) Et je vous cite ceci, comme un nouvel exemple de la nécessité des ordres les plus sévères de la part du gouvernement pour contenir les chefs militaires dans leurs attributions et régler leurs prétentions »*<sup>308</sup>.

Les officiers de marine ont un autre moyen de gagner de l'argent de manière peu scrupuleuse : ils cherchent à vendre comme esclave à Cuba, Puerto-Rico ou aux Etats-Unis les prisonniers noirs ou de couleur qu'ils sont chargés de déporter sur le continent. Le gouverneur de Puerto-Rico s'en plaint d'ailleurs à Leclerc, affirmant que le capitaine Broit a essayé de vendre « *quatre-vingt cinq nègres de la Guadeloupe »*<sup>309</sup>, et que d'autres tentatives ont eu lieu le long de ses côtes. Comme celui de Puerto-Rico, les gouverneurs voisins refusent, sans doute peu désireux de faire travailler sur leurs propriétés des leaders insurrectionnels potentiels ... Ce phénomène est plus fréquent chez les capitaines en station à la Guadeloupe qu'à Saint-Domingue, car ces derniers privilégient rapidement les noyades aux déportations.

Même les officiers subalternes, sous-officiers et simples soldats portent sur leurs généraux un regard extrêmement critique, comme Lemonnier-Delafosse : « *Comment ces généraux, si braves, ont-ils pu préférer les richesses à la gloire ? Est-ce que l'or posséderait la vertu de corrompre même les plus nobles cœurs ? (...) Quelles causes influèrent si malheureusement sur leurs résolutions ? Etait-ce la conservation de leurs richesses ? Mais ils les eussent bien plus facilement sauvées ... »*<sup>310</sup>.

### 3.2 - Les bourreaux

---

En plus d'une fortune malhonnête, certains officiers de l'armée expéditionnaire trouvent aux colonies un moyen de donner libre cour à des pulsions véritablement sadiques ...

La période de commandement de Leclerc n'est pas sans exécutions arbitraires. Et ce dès les premiers instants : Rochambeau débarquant le 4 février 1802, s'empare dans la

<sup>307</sup> Ordre du jour de l'armée de Saint-Domingue, 13 mai 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 4

<sup>308</sup> Lescalier à Decrès, 16 novembre 1802, cité in Ballaguy, Op. Cit., p.223-225

<sup>309</sup> Ramon del Cano à Leclerc, 30 octobre 1802, *Rochambeau's Papers* n°1265

<sup>310</sup> Lemonnier-Delafosse, Op. Cit., p.112

foulée de Fort Dauphin. Le jeune aspirant de marine Lemonnier-Delafosse, qui participe à l'assaut avec les troupes de marine (ce qui lui vaudra une blessure et un séjour de plus de sept ans dans l'île), assiste à la conclusion de l'opération : « *la garnison, prisonnière, fut passée au fil de l'épée* »<sup>311</sup>. Plus au nord, la division Hardÿ se lance sur les traces des troupes de Christophe qui ont incendié la ville en se repliant à l'intérieur des terres : au cours de la poursuite « *le général Salme s'empara d'un camp ennemi avec les bagages et passa deux cents hommes au fil de l'épée* »<sup>312</sup>. Plus loin dans le même rapport, il signale sans émotion un autre massacre, celui de ceux des hommes du commandant rebelle Lamartinière qui échouent à percer au travers des lignes françaises lors de la sortie de la garnison de la Crête-à-Pierrot : « *Les misérables furent passés au fil de l'épée* »<sup>313</sup>. Plus tard, Leclerc écrit au premier Consul, alors que l'insurrection redémarre : « *je fais des exemples terribles et puisqu'il ne me reste plus que la terreur, je l'emploie sur les révoltés, j'en ai fait pendre 60 hier ; aujourd'hui tout est dans un ordre parfait* »<sup>314</sup>. Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1802, alors que le Cap est assiégé par les rebelles du général Clervaux et de l'adjudant-commandant Pétion, qui servaient encore dans l'armée française encore une semaine plus tôt, Leclerc fait embarquer à bord de la flotte les quelques mille hommes de couleur de la 6<sup>e</sup> demi-brigade coloniale qui composait la moitié de ses troupes, car il doute de leur fidélité. Parmi eux, le chef de bataillon Jacques Clervaux, frère du général noir. Mais voyant la bataille à terre tourner en la défaveur des troupes expéditionnaires de Leclerc, les marins noient impitoyablement tous leurs prisonniers. Ce geste cruel envers des troupes qui étaient restées attachées aux Français, toute douteuse que fut leur fidélité, est d'autant plus barbare comparé à l'attitude de Pétion, quelques jours plus tôt : alors que Clervaux et lui font défection avec leurs demi-brigades coloniales, il fait enclouer les canons des artilleurs français attachés à leur brigade, mais renvoie ceux-ci sains et saufs vers leurs lignes ...

Brunet écrit d'ailleurs sans que cela soulève la moindre critique que le chef de brigade Grandet a « *usé de ruse pour (...) prendre et (...) faire fusiller* »<sup>315</sup> plusieurs « brigands », de sa propre autorité, sans jugement ni en référer à ses supérieurs. En fait, la réalité est bien plus sinistre encore puisque Grandet, qui avait organisé des pourparlers avec les rebelles, a arrêté ses invités au mépris de sa parole et les a fait non pas fusiller, mais étrangler<sup>316</sup> ! A la mi-octobre, la défection de Clervaux et Pétion met en danger tout le système défensif français, le général Lacroix, qui tient Fort Dauphin avec un millier

<sup>311</sup> Ibid, p.42

<sup>312</sup> Leclerc à Decrès, 9 mars 1802, cité in « Rapport fait par le ministre de la Marine et des Colonies aux consuls de la République », B.N.F.

<sup>313</sup> Ibid

<sup>314</sup> Leclerc à Napoléon, 6 août 1802, *Lettres du général Leclerc*, n°108

<sup>315</sup> Brunet, à Leclerc, 24 août 1802, S.H.A.T., B 6<sup>7</sup>

<sup>316</sup> « *Grandet a fait étrangler sept chefs de coquins* », Clauzel à Thouvenot, 21 août 1802, S.H.A.T., B 6<sup>7</sup>

d'hommes dont huit cents de troupes noires, reçoit l'ordre d'évacuer la place et de rallier le Cap par mer. Il s'embarque avec ses deux cents soldats blancs et ceux de couleur restés fidèles, et toute la population blanche et mulâtre de Fort Dauphin qui craignait de tomber aux mains des rebelles. Arrivé au Cap, Lacroix écrit : « *Les premières paroles que me dit le général Leclerc en m'accueillant firent saigner mon cœur : 'Général, qu'avez-vous fait ? (...) vous arrivez avec une population de couleur quatre fois plus nombreuse que les détachements européens que vous me ramenez ; vous ne savez donc pas que ces gens sont des tigres, des serpents que vous apportez dans notre sein ?' »*<sup>317</sup> . Lacroix ne dit pas pourquoi son cœur saigne, sans doute pour ménager la mémoire de Leclerc, mais le jeune chevalier de Fréminville en donne la raison : « *une grande partie de la garnison nègre du Fort Dauphin, restée fidèle à la France et qui lors de l'évacuation de cette place avait été ramenée au Cap [en fait, surtout des civils comme on l'a vu] par le major-général Pamphile de Lacroix fut à son arrivée conduite en rade à bord du vaisseau le Swift Sure [Swiftsure] et, la nuit suivante, noyée sans autre forme de procès par l'équipage même de ce vaisseau, qui prêta sans hésiter son ministère à cette horrible exécution »*<sup>318</sup> .

Lorsque le général Sarrazin fait route pour prendre le commandement en second de l'arrondissement des Cayes sous les ordres du général noir Laplume, à la mi-mars 1803, sa colonne de renfort tombe dans une embuscade. Alors qu'il résiste et poursuit sa progression pas à pas, l'ennemi cesse le feu et envoie un parlementaire, avec la revendication suivante : « *Nous désirons de vivre en paix avec vous, à condition que vous enverrez hors du département, le général Laplume, et le colonel Berger, qui commandent aux Cayes, et qui ont fait noyer plusieurs centaines des nôtres »*<sup>319</sup> . Laplume n'est pour rien dans les noyades, si ce n'est en n'osant pas s'opposer à son subordonné Berger de peur d'être accusé de favoriser les rebelles. Néanmoins, il n'hésitait pas à pendre quelques rebelles pris les armes à la main, comme en témoigne Fréminville : « *le général Laplume fit prévenir M. de Péronne qu'il devait faire pendre ce matin même quelques nègres assassins et incendiaires et [qu'il désirait] mettre à cette exécution un certain appareil pour en imposer à la population noire »*<sup>320</sup> . Mais Berger n'agit pas seul, il peut également compter sur l'exécuteur de ses basses œuvres, le lieutenant de port Kerpoisson. C'est lui qui emmène en mer les prisonniers désignés par Berger pour les jeter à l'eau pieds et poings liés. Dans le mois qui suivit l'arrivée de Sarrazin aux Cayes, Kerpoisson reçut la rançon de sa cruauté. Revenant de transporter des munitions à Jérémie, il est abordé et capturé par des corsaires de Dessalines : « *garrotté, fouetté, jeté à la mer pour lui rappeler seulement les noyades qu'il exécutait aux Cayes, il fut pendu aux Quatre-Chemins des Cayes ; on mit sur son cadavre un écriteau ayant ces mots : 'Le crime ne reste jamais impuni' »*<sup>321</sup> . Il est au moins tout à l'honneur de Sarrazin, général

<sup>317</sup> Lacroix (gal Pamphile de), *La révolution de Haïti*, Paris, Editions Karthala, 1995, p.376

<sup>318</sup> Herpin, Op. Cit., p.113

<sup>319</sup> Sarrazin, *Mémoires ...*, Op. Cit., p.158

<sup>320</sup> Herpin, Op. Cit., p.94

malhonnête<sup>322</sup> et pillard s'il en est, de faire cesser ces exactions aux Cayes pendant la brève période de son commandement. Berger restera calme quelques temps, mais trouvera en la personne du successeur de Sarrazin un nouveau complice : d'Arbois de Jubainville, dont on a déjà vu les nombreux crimes et méfaits.

Dès l'avènement de Rochambeau, les exécutions prennent un caractère systématique, voire génocidaire<sup>323</sup>, comme l'écrit le capitaine Rapatel, aide de camp du général Brunet, quelques jours après la mort de Leclerc : « *Si la France veut conserver cette colonie, il faut qu'elle y sacrifie encore 50.000 hommes, qu'on y égorge tout ce qui est nègre jusqu'à l'âge de cinq ou six ans. (...) sans ces mesures terribles et qui répugnent à l'humanité, mais on en a plus après six mois de colonie, pour les nègres. Depuis un mois nous en avons noyé près de 4.000, voilà, mon général, comme nous faisons la guerre avec ceux de l'intérieur, qui n'attendaient que le moment de nous égorger tous* »<sup>324</sup>. Leclerc lui-même avait fini par se rallier à cette option peu avant sa mort, mais n'avait pas eu le temps ou le courage de la mettre en œuvre : « *Voici donc mon opinion sur ce pays. Il faut détruire tous les nègres des montagnes, hommes et femmes, ne garder que les enfants au-dessous de 12 ans, détruire moitié de ceux de la plaine et ne pas laisser dans la colonie un seul homme de couleur qui ait porté l'épaulette. Sans cela jamais la colonie ne sera tranquille et au commencement de chaque année, surtout après les saisons meurtrières comme celle-ci, vous aurez une guerre civile qui compromettra la possession du pays* »<sup>325</sup>. Lorsque Rochambeau renvoie en France son chef d'état-major, le général « Pierre le Cruel » Boyer, il lui donne plusieurs requêtes à faire au gouvernement « *Il [Boyer] demandera le retour des noirs envoyés en France pour les supplicier ici, après qu'on y aura corroboré les codes noirs en donnant aux maîtres le droit de vie et de mort sur leurs esclaves. (...) Il instruira le ministre du bon effet que fera, ici, le renvoi de Toussaint-Louverture, Rigaud, Bellegarde, Pinchina, Martial Besse, Pascal ainsi que tous les coquins blancs ou noirs qui ont agité les colonies, afin de les y*

<sup>321</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.386

<sup>322</sup> Sarrazin à la particularité unique dans les annales de l'Empire d'être mort ... trois fois au cours de son existence ! La première fois à Saint-Domingue le 15 avril 1803, alors qu'une attaque de fièvre jaune le laisse dans un état sans doute de catalepsie puisqu'un avis de décès est rédigé et envoyé en France. « Ramené à la vie » par les soins d'une « *vieille négresse* », il obtient peu après de rentrer en France où il est maintenu dans des postes de seconde ligne jusqu'en 1810, époque à laquelle il fait défection aux Anglais. Il est alors condamné à mort par contumace, ce qui entraîne sa mort civile et donc l'annulation de tous les actes officiels par lui signé (dont son mariage). Remarié en Angleterre, il rentre en France en 1814, mais est condamné à dix ans de travaux forcés pour bigamie en 1819. Gracié trois ans plus tard, il s'installe à Bruxelles, où il meurt (pour de bon cette fois) en 1848.

<sup>323</sup> « *Un génocide est l'extermination physique, systématique, intentionnelle et programmée d'un groupe ethnique, national, religieux ou racial. C'est un cas extrême de crime contre l'humanité* ». Définition présentée à l'article VI du Statut de Rome, acte fondateur de la Cour Pénale Internationale (CPI). Si on ne peut pas réellement parler de génocide à Saint-Domingue puisqu'il ne fut pas mené à son terme, l'intention n'en était pas moins là ...

<sup>324</sup> Rapatel à (général anonyme en France), 12 novembre 1802, S.H.A.T., B 8

<sup>325</sup> Leclerc à Napoléon, 7 octobre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°145

*faire pendre. Il y ajoutera qu'il faut exterminer dorénavant tous les anciens généraux, officiers ou soldats, ainsi que les anciens fermiers, il laissera même entrevoir qu'on doit faire peau neuve dans la colonie »*<sup>326</sup>. Non seulement Rochambeau n'a pas assez de ses victimes locales, il veut encore que la métropole lui renvoie ceux que les déportations de Leclerc ont mis hors de sa portée ! Fréminville, qui était le camarade de bord de son fils Philippe, donne cette description du nouveau capitaine général : « *il était dur, implacable et cruel. Dès qu'il fut à la tête du gouvernement de Saint-Domingue, la guerre y prit un caractère atroce ; elle devint non seulement une guerre de partis, mais encore une guerre de couleurs. D'une part comme de l'autre, point de quartier aux prisonniers. Rochambeau rivalisa de barbarie avec les chefs des nègres et si ces derniers sciaient entre deux planches tous les blancs qui tombaient dans leurs mains, leur arrachaient les yeux avec un tire-bourre, les brûlaient tout vif, etc., tous les nègres pris par les Blancs étaient impitoyablement noyés sans distinction d'âge ni de sexe, par ordre du nouveau capitaine général. Il avait conçu l'absurde et horrible projet d'anéantir dans l'isle la population noire toute entière. En conséquence, il faisait mettre à mort tous les hommes de cette couleur, même ceux qui n'étaient point fauteurs de l'insurrection »*<sup>327</sup>. En plus d'augmenter en nombre, les exécutions de Rochambeau augmentent en « raffinement » : on a vu le cas de l'arène où se produisaient les chiens mangeurs d'hommes. « *Sous le plus léger prétexte, on faisait noyer ou fusiller les nègres et les mulâtres qui donnaient la plus petite marque d'insubordination, dans les villes comme dans les campagnes. Au Cap, on surpassa les fureurs de Carrier*<sup>328</sup>. *On fit brûler vif des nègres condamnés à mort. On se permit l'atroce plaisanterie de proposer aux arrivants d'Europe, un morceau de pâté de nègre, avec le même sang-froid que si on eût présenté du pâté de lièvre ou de foies gras de Strasbourg »*<sup>329</sup>.

Ainsi, on plaisante même de ces mises à mort sordides, comme le capitaine de la marine Tombarel, qui sort de la rade du Cap pour « *mettre de la morue à la trempé* »<sup>330</sup>, autrement dit jeter à la mer sa cargaison humaine ... Rochambeau se permet même une farce macabre, en organisant un bal en mars 1803 où il invite les mulâtresses de Port-au-Prince. Lorsque celles-ci paraissent dans la salle de réception, elles la découvrent tapissée de noir, de draperies à têtes de mort et de cercueils : Rochambeau leur annonce alors, au grand amusement des colons blancs présents, qu'elles assistent là aux funérailles de leurs frères et époux. Ceux-ci furent noyés ou exécutés dans les jours suivants ...

<sup>326</sup> Instruction de Rochambeau à Boyer, 24 avril 1803, cité in Boyer, Op. Cit., p.74

<sup>327</sup> Herpin, Op. Cit., p.113

<sup>328</sup> Tristement célèbre agent de la Convention, Jean-Baptiste Carrier est passé à la postérité lors de son passage à Nantes (1794) où sous prétexte de faire cesser la révolte de l'Ouest, il fait tuer ou noyer dans la Loire près de 30.000 personnes au cours de cérémonies macabres comme la « *déportation verticale* » ou autre « *mariage républicain* ».

<sup>329</sup> Sarrazin, *Guerres civiles ...*, Op. Cit., p.455

<sup>330</sup> Herpin, Op. Cit., p.112

Lemonnier-Delafosse rapporte que tant d'hommes étaient noyés quotidiennement dans la rade du Cap que, malgré les boulets qu'on accrochait à leurs pieds, des cadavres remontaient régulièrement à la surface : *« on vit (horrible spectacle !), les cadavres flotter dans la rade du Cap, et ces cadavres paraissaient blancs. La raison en est toutefois facile à déduire. Chez les nègres, le tissu cellulaire est noir, tandis que chez les blancs, il est rose ; la peau est donc la même chose chez les deux races. Or l'eau a la propriété de décolorer les tissus ; ainsi, elle enlève le noir à l'un, le rose à l'autre ; alors les corps, quelle qu'ait été leur couleur primitive, deviennent également blancs et verts après un long séjour dans les eaux »*<sup>331</sup>.

À la Guadeloupe, la situation est sensiblement la même. Si Richepance se contente de déporter massivement les chefs rebelles, son successeur Lacrosse applique pour sa part des méthodes bien plus proches de celles de Rochambeau et du Moyen-Âge : *« (...) La potence n'avait rien d'effrayant pour les coupables, mais la nature des nouveaux supplices fait aujourd'hui sur eux une impression dont les effets sont très sensibles. Les assassins sont rompus vifs, les incendiaires sont condamnés au feu »*<sup>332</sup>. Le 20 octobre 1802, Lacrosse crée même un tribunal spécial chargé de juger rapidement les prévenus de rébellion. Il nomme le commandant Arnauld à la présidence de cette institution, et lui donne le 29 les consignes suivantes :

*« L'objet principal, citoyen président, de la création du tribunal spécial, qui doit siéger à Sainte-Anne, est la punition des auteurs et complices des assassinats commis dans la nuit du 6 au 7 »*<sup>333</sup> ;

*En conséquence, vous y ferez traduire tout individu qui, d'après vos présomptions, serait prévenu d'y avoir participé directement ou indirectement.*

*Et comme les colonies doivent être régies par des lois spéciales, on ne peut, dans les circonstances extraordinaires où se trouve particulièrement la Guadeloupe, se dispenser de lui appliquer la rigueur de ce système et des principes qui la justifient.*

*Ainsi le genre de supplice à exercer contre les scélérats qui ont trempé dans le massacre de Sainte-Anne, doit offrir aux malintentionnés l'exemple le plus terrible.*

*Vous penserez donc comme moi, Citoyen, que le supplice de la potence n'expiant pas assez le crime de ceux des assassins que la loi condamne à la peine de mort, ils doivent être rompus vifs et expirer sur la roue.*

*Dans ce nouveau genre de supplice à exercer contre les grands coupables, il sera nécessaire que les jugements du tribunal soient précédés de considérants conformes à ceux qui ont motivé mon arrêté.*

*Les geôles de Pointe-à-Pitre et du Moule sont déjà encombrées : il faut les déblayer*

<sup>331</sup> Lemonnier-Delafosse, Op. Cit., p.65

<sup>332</sup> Lacrosse à Decrès, 16 octobre 1802, cité in *1802 en Guadeloupe et à Saint-Domingue : réalité et mémoires* (Actes du colloque de Saint-Claude, 2-3 mai 2002), Aubenas, Archives départementales de la Guadeloupe, 2003, p.25

<sup>333</sup> Une insurrection noire avait ravagé une vingtaine d'habitations, les colons présents ayant été massacrés de manière barbare, sans distinction d'âge ni de sexe.

le plus tôt possible »<sup>334</sup>.

On juge sur des présomptions, avec pour consigne de vider rapidement les prisons et de faire des exécutions un exemple. Le tribunal s'acquitta de sa tâche en prononçant rapidement une centaine de condamnation à mort par pendaison, bâton et strangulation, bâton et autodafé, ... Pendant que le tribunal condamnait, d'autres se chargeaient de le fournir en coupables, à l'instar du commandant Pillet : « *Les brigands sont bien certainement presque tous des nègres d'habitations. Vous ne les connaîtrez que par des appels de nuit. En faisant fusiller le jour ceux qui ont manqué aux appels, vous tomberez à coup sûr sur des coupables. Quant aux noirs conjurés pour une explosion dont j'ignore le moment, ordonnez qu'on visite tous les noirs, et ceux qui sont épilés sont dans la conjuration. Ceux tués à Fleur-d'Épée et tous ceux qu'on prend le armes à la main sont épilés. Il serait bon qu'il y eût un ordre général* »<sup>335</sup>. L'un des meneurs des troubles des 6 et 7 octobre, Barbet, préfère se suicider en prison plutôt que de subir le supplice auquel il avait été condamné. Deux de ses principaux complices, Barsse et Millet de la Girardière, comparaissent le 2 novembre. Le jour même, avant leur audition, l'un des juges écrit au commissaire du gouvernement : « *Le tribunal vous invite à faire dresser de suite un échafaud sur la place de la Victoire, propre à faire rompre des assassins qui vont être incessamment exécutés à la Pointe-à-Pitre. Il convient aussi que vous vous munissiez de quelques cordes de bois pour en faire brûler quelques autres* »<sup>336</sup>. Le premier inculpé avoue son crime, mais le second nie farouchement. Tous deux voient prononcer la peine de mort à leur encontre, ainsi détaillée : « *Condamne Pierre Barsse à être rompu et brûlé vif sur la place de la Victoire à Pointe-à-Pitre ; ordonne qu'il sera à cet effet dressé un échafaud sur ladite place, où il sera exposé trois heures sur la roue.*

*Condamne Millet de la Girardière à être exposé vivant dans une cage en fer qui sera à cet effet dressée sur la même place de la Victoire, à Pointe-à-Pitre, jusqu'à ce que mort s'ensuive* »<sup>337</sup>. Ce dernier supplice ne consistait pas uniquement à l'exposition dans une cage : le supplicié est, à l'intérieur de la cage, assis à cheval sur une lame tranchante, les pieds fixés de chaque côté dans des étriers. Il ne peut éviter le contact de la lame qu'en restant bien droit sur ses jambes. Mais au bout de plusieurs heures, voire d'une journée de cet effort, les muscles fatiguent et le condamné tombe inévitablement sur la lame, ce qui ne le tue pas forcément du premier coup. Une telle torture peut s'étendre sur deux jours ...

C'est donc le règne de l'arbitraire à Saint-Domingue et la Guadeloupe. La Martinique, épargnée par les troubles, ne connue pas ces débordements. Selon Lattre, ardent défenseur de Rochambeau, « *plus les personnes tiennent aux premières autorités, plus l'arbitraire qu'on exerce sans motif à leur égard est, en temps de troubles (...), utile au*

<sup>334</sup> Lacrosse à Arnauld, 29 octobre 1802, cité in Lacour (Auguste), *Histoire de la Guadeloupe : 1798-1803*, Basse-Terre, EDCA, 1976, p.413

<sup>335</sup> Pillet à Ménard, s. d., Lacour, Op. Cit., p.414

<sup>336</sup> Gatereau au commissaire du gouvernement, 2 novembre 1802, cité in Lacour, Op. Cit., p.415

<sup>337</sup> Condamnation de Barsse et Millet de la Girardière, cité in Lacour, Op. Cit., p.416

*gouvernement* »<sup>338</sup> .

Contrairement à ce qu'on lit souvent, Leclerc n'est en rien innocent. Comme le prouve sa lettre du 7 octobre 1802 à Napoléon<sup>339</sup> , il avait décidé comme Rochambeau l'élimination complète des Noirs de Saint-Domingue pour les remplacer par une nouvelle génération d'esclaves plus dociles. S'il s'est d'abord contenté de laisser faire ses subordonnés en les couvrant, privilégiant pour sa part une attitude en apparence plus conciliatrice pour tromper et déporter ses principaux adversaires, il en est peu à peu venu aux mêmes méthodes expéditives que Rochambeau. Même si Leclerc n'est pas forcément à l'origine de tous les massacres de prisonniers commis sous son commandement, il les couvre vis à vis du gouvernement, en assumant la responsabilité aux yeux de l'Histoire, comme dans cette même lettre du 7 octobre, où il écrit : « *Un bataillon de la 11<sup>e</sup> coloniale qui avait été réuni à la Légion du Cap, ayant fourni nombre de déserteurs, 176 hommes de ce bataillon ont été embarqués de Jacmel pour le Port-Républicain. Sur ce nombre, 173 se sont étranglés en route, le chef de bataillon en tête* ». Cent soixante treize hommes décidant subitement de s'étrangler, eux-mêmes ou entre eux, tels les Zélotes de Massada ! Le plus difficile à croire dans cette fable, c'est que les marins qui se sont chargés de cette basse besogne aient laissé en vie trois d'entre eux ... à moins qu'ils ne soient tout simplement parvenus à échapper au massacre en se jetant à l'eau ? La seule différence entre Leclerc et Rochambeau est que le beau-frère du premier Consul ne prit pas le même plaisir sadique, ni n'appliqua aux exécutions le même raffinement que le fils du héros de Yorktown. Mais surtout, il n'eut pas le temps et le courage, une fois sa résolution prise, de mener cette politique à son terme, ce qui ne fut pas le cas de Rochambeau ...

### 3.3 - Les « âmes d'élite »

---

Au milieu de ce triste portrait d'officiers sans scrupule, voire barbares, il convient de rendre hommage à ceux qui parviennent à accomplir leur mission sans faillir à l'honneur, ou même en s'opposant à la politique criminelle de leurs supérieurs ou collègues. Certains parviennent ainsi à s'intégrer dans cette société coloniale tout en conservant l'estime des colons, et parfois même de leurs adversaires, en se montrant humains et intègres, ou du moins simplement moins voraces que ceux évoqués plus haut ...

L'auteur haïtien Alexis Beaubrun-Ardouin, peu suspect de francophilie dans son histoire d'Haïti, écrit : « *Mais il était réservé à des âmes d'élite, à des cœurs généreux, de comprendre autrement leur devoir envers l'humanité et même leur patrie : de ce nombre étaient les généraux Desbureaux, Boudet, [Pierre] Devaux, Pamphile de Lacroix, Clauzel, Thouvenot, Claparède, Jacques Boyé et d'autres encore* »<sup>340</sup> . Chanlatte, qui dénonce également les crimes de l'armée française, ne manque pas non plus de saluer quelques

<sup>338</sup> Lattre, Op. Cit., p.113

<sup>339</sup> cf. Infra, p.52

<sup>340</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.248-249

âmes nobles : Fréron & Bénézech, préfets coloniaux ; Dugua, chef d'état-major de Leclerc, dont une légende tenace chez les auteurs haïtiens veut qu'il se soit suicidé dans un geste de désespoir après avoir informé<sup>341</sup> les chefs noirs de la future réinstauration de l'esclavage à laquelle il s'opposait ; Desbureaux encore ; « *Boudet, Humbert & Hardy, qui avez démontré que, même en désobéissant aux lois de son pays, il est une voie secrète que l'homme d'honneur sait écouter, et que, avant tout, il existe des considérations humaines que partout on doit respecter* »<sup>342</sup>. Clauzel, Claparède, Thouvenot et Daure s'attirent particulièrement des louanges pour avoir boycotté la « représentation » des chiens de Rochambeau dans un geste de protestation contre la barbarie du procédé.

On a vu le cas de Lacroix, qui évacue Fort Dauphin en emmenant avec lui toute la population, blanche comme de couleur, qui souhaite quitter la ville. L'humanité de ce général vis-à-vis de ses troupes noires et de la population civile en général lui vaudra d'évacuer Fort Dauphin dans des conditions particulièrement faciles : ces anciens subordonnés noirs, qui se sont mutinés, refusent de s'embarquer sur la flotte de crainte d'être noyés<sup>343</sup>, mais envoient le capitaine Germain, de la 1<sup>ère</sup> demi-brigade coloniale lui dire : « *Demandez tout ce dont vous pourrez avoir besoin dans la ville, tant que vous serez devant nous, vos ordres sur terre seront exécutés ; il n'y a que sur mer que nous ne voulons pas vous suivre* »<sup>344</sup>. Lorsque la décision d'évacuer fut connue, les deux camps se séparent de manière ordonnée : « *J'appelai dans le fort Dampierre (...) toute la population blanche et sang-mêlée, laissant à la population noire la faculté de rejoindre Toussaint Brave*<sup>345</sup>. *Ce triage singulier s'opéra de la manière la plus heureuse. J'étais à la tête de mes détachements européens, sur la place d'armes ; les Noirs, qui devaient la traverser pour se rallier aux leurs, me saluaient respectueusement, et nous disaient adieu en levant sur nous des yeux baignés de larmes* »<sup>346</sup>.

Dans la marine, seul un capitaine refuse ouvertement de participer aux noyades, malgré la menace d'être démis de ses fonctions : « *Aussi, tous s'y soumirent, il faut bien le dire à leur honte. Le capitaine Willaumez seul, commandant de la frégate « La Poursuivante », eut le courage de désobéir en répondant à l'ordre qu'il avait reçu que les officiers de la marine française n'étaient pas des bourreaux (...) Rochambeau n'osa accomplir sa menace et « La Poursuivante » conserva son noble capitaine* »<sup>347</sup>. Toutefois, Chanlatte, qui dénonce pourtant avec emphase les crimes des Français, relate

<sup>341</sup> Dans une lettre à Dombrowski, le capitaine Kobylanski de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise parle même de « *la trahison* [du général] *Dugua* » : Kobylanski à Dombrowski, 6 février 1803, Archives centrales de Varsovie, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.161

<sup>342</sup> Bouvet de Cressé, Op. Cit., p.87

<sup>343</sup> Et ils firent bien, on a vu le sort réservé aux militaires et civils noirs ou mulâtres rentrés au Cap avec Lacroix.

<sup>344</sup> Lacroix, Op. Cit., p.375

<sup>345</sup> Chef de brigade à la 1<sup>ère</sup> demi-brigade coloniale, il était l'un des bras droit de Lacroix avant de devenir le chef des mutins de la brigade. Aucun lien avec Toussaint-Louverture, déjà déporté à cette date.

<sup>346</sup> Lacroix, Op. Cit., p.374

que tous les officiers de marine, sous leur apparente docilité, ne furent pas des bourreaux, et loin de noyer leurs passagers, allaient les déposer à terre hors de vue : « *Plusieurs capitaines de haut-bord, chargés de noyer une grande quantité de femmes et d'enfants, au lieu d'exécuter cet ordre inhumain, les transportaient d'un bout de l'île à l'autre ; les faisant secrètement débarquer sur un point diamétralement opposé à celui de leur arrestation, ils les ont nourris et logés, à leurs propres frais, jusqu'au moment de leur départ pour la France* »<sup>348</sup>. Aux Cayes, le capitaine de frégate Le Bozec se permet de résister au lieutenant de port, le sinistre Kerpoisson, qui vient chercher dix-neuf des vingt-deux prisonniers retenus sur son navire pour les noyer. Kerpoisson n'ayant pas de liste nominative et réclamant finalement la totalité des prisonniers, Le Bozec le renvoie bredouille. Mais Kerpoisson n'est que l'exécuteur du chef de brigade Berger, commandant de la place, qui signe immédiatement un ordre de transfert pour les vingt-deux prisonniers. Le Bozec doit s'incliner ...

En octobre 1802, après la défection de Pétion et Clervaux, de nombreux officiers noirs ou mulâtres proches de ces derniers sont arrêtés et enfermés sur le *Dugay-Trouin* de l'amiral Latouche-Tréville. Parmi eux, le capitaine mulâtre Jean-Pierre Boyer, qui appelle à son secours un ami, un blanc ayant servi avec lui pendant toute la guerre civile dans les rangs des troupes mulâtres de Rigaud : l'adjudant-commandant Jacques Boyé. Alors que les noyades ont lieu chaque nuit sur le vaisseau, l'adjudant-commandant obtient la mise en liberté de son ami. L'accueillant à terre, il le confie à un officier du génie qui le présente au chef de brigade Moulou lui-même, commandant cette arme, « *un homme fort éclairé et de beaucoup d'humanité* »<sup>349</sup>, qui l'accueille et le protège. Jean-Pierre Boyer<sup>350</sup> sera parmi les derniers à abandonner la cause française ...

Le préfet colonial Daure profite également de son bref intérim à la tête de l'armée expéditionnaire, à la mort de Leclerc, pour remettre en liberté nombre d'officiers noirs ou de couleur enfermés sur les navires par ordres de Leclerc ... et dont le sort est facile à deviner. Ainsi, le 4 novembre 1802 il fait libérer deux capitaines de gendarmerie, Fouquet et Carbone<sup>351</sup>, et donne l'ordre que leur soit restitués leurs biens et soldes, bien évidemment saisis par leurs geôliers. Le même jour, dans une seconde lettre au même, il ordonne de « *libérer le citoyen noir René Vincent, au sujet duquel je n'ai reçu que de bons témoignages* »<sup>352</sup>. Deux jours plus tard, c'est à Jacques Boyé<sup>353</sup> qu'il ordonne de faire débarquer deux gendarmes de couleur enfermés sur un navire. Le 12, ce sont deux

<sup>347</sup> Herpin, Op. Cit., p.114

<sup>348</sup> Bouvet de Cressé, Op. Cit., p.87

<sup>349</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.328

<sup>350</sup> Ce n'est qu'en 1806 qu'il réapparaît du côté haïtien, aux côtés de son ami Pétion. Devenu général, il sera président de la République haïtienne en 1818, à la mort de celui-ci. Il chargea le général Jacques Boyé à qui il devait la vie, alors au service de la Russie, de représenter les intérêts d'Haïti auprès du gouvernement de Louis XVIII. Lorsque le général français vint plus tard visiter le président à Haïti, il y reçut de grands témoignages de gratitude et de considération de la part de ce dernier ...

<sup>351</sup> Daure à Claparède, 4 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

---

officiers du génie, Mauduy et Rome<sup>354</sup>. Le lendemain, il décide d'utiliser les prisonniers aux corvées des hôpitaux de la Tortue<sup>355</sup>, leur épargnant la noyade. Le 14, il ordonne la création de compagnies de « *gens de couleur* »<sup>356</sup> sur le modèle de l'infanterie légère ; mais le citoyen Lauvais ayant besoin d'hommes pour compléter les enrôlements volontaires, Daure demande à l'amiral Latouche-Tréville<sup>357</sup> de débarquer tous les mulâtres embarqués sur les vaisseaux, que le général Clauzel, autre opposant à la politique d'extermination, a signalé comme dignes de confiance. Par la même occasion, il fait libérer le chef d'escadrons Jolicoeur, officier de gendarmerie loué par tous, et sa famille<sup>358</sup>. Il envisage également de faire déporter en France, sur le bâtiment rapatriant Pauline Bonaparte et la dépouille de Leclerc, le général Maurepas et sa famille, déjà enfermé sur « La Guerrière » et dont il améliore les conditions de détention. Au dernier moment, il diffère l'ordre pour attendre la décision de Rochambeau. Mal lui en prit, car celui-ci fit torturer Maurepas et sa famille d'une manière si ignoble<sup>359</sup> que les quelques officiers et troupes noirs ou mulâtres encore fidèles aux Français en furent horrifiés et changèrent de camp. Mais Daure protège aussi les colons des exactions des officiers français : « *Je vous adresse (...) que le citoyen Boyer [dit « Boyer jeune » pour le différencier du général Pierre Boyer et du capitaine mulâtre Jean-Pierre Boyer], chef de brigade de gendarmerie est accusé de vexation envers le citoyen Bourgeois, notaire au Cap. Je vous prie de prendre lecture de cette pièce et de me la renvoyer en recommandant au citoyen Boyer de mettre dans sa conduite toute la circonspection & la décence que son grade & ses fonctions exigent d'un officier français* »<sup>360</sup>. Malheureusement, cet intermède sera trop court, Rochambeau prenant officiellement le commandement de l'armée à son arrivée au Cap le 18 novembre. Le nouveau capitaine général, n'appréciant pas les initiatives ni les critiques du préfet, le renverra en France six mois plus tard. D'ici là, Daure aura envoyé Norvins alerter le premier Consul sur les agissements de Rochambeau, mais la politique européenne ayant repris le pas sur le

<sup>352</sup> Daure à Claparède, 4 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

<sup>353</sup> Daure à Boyé, 6 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

<sup>354</sup> Daure à Boyer, 12 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

<sup>355</sup> Daure à Boyer, 13 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

<sup>356</sup> Daure à Boyer, 14 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

<sup>357</sup> Daure à Latouche-Tréville, 15 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

<sup>358</sup> Ibid

<sup>359</sup> Il fut ligoté au mât de la *Guerrière*, son chapeau cousu sur le crâne et ses épaulettes de général clouées aux épaules, alors qu'on noyait sous ses yeux sa famille et ses proches. Il fut ensuite à son tour exécuté, les versions différant sur le degré de raffinement de la méthode employée ...

<sup>360</sup> Daure à Clauzel, 16 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

rêve américain, son intervention sera de peu d'utilité. Le départ de Daure sera regretté par tous, tant Français qu'Haïtiens, qui reconnaissaient ses grandes qualités humaines. Boisrond-Tonnerre, secrétaire de Dessalines et un anti-français enragé<sup>361</sup>, écrit à son propos : « *Daure était plus fait à ramener les esprits ; il avait des talents et plus de mœurs que Rochambeau, ; il n'aimait pas le sang et en épargnant celui des noirs, il eût rendu ceux-ci plus avarés de celui de leurs compatriotes* »<sup>362</sup>. Il n'est qu'un homme que Daure enverra à l'échafaud : le chef de brigade Damage, rallié de mauvaise grâce à l'armée expéditionnaire en février 1802. Le premier acte du capitaine général par intérim aura été de le faire transférer du navire où il était retenu à terre pour le faire pendre sur-le-champ, le jour même de son investiture, affirmant : « *L'intention du général en chef Leclerc, capitaine général, était (...) de faire pendre le chef de brigade Damage, auteur de troubles au quartier de Jérémie. Vous voudrez bien en conséquence ordonner qu'il soit pendu aujourd'hui, 12 du courant. Je donne l'ordre au contre-amiral Latouche de vous le remettre* »<sup>363</sup>.

D'autres s'opposent ouvertement au projet de réinstauration de l'esclavage. C'est le cas particulièrement du général de brigade Pierre Devaux, promu à ce grade après sa vaillante conduite à la bataille de la Crête à Pierrot à la tête de la Légion expéditionnaire. Il est autorisé à rentrer en France pour raison de santé et embarque le 9 août 1802. Ce départ cache en fait une disgrâce : « *Au Port-au-Prince se trouvait le général Devaux, en qualité de commandant de l'arrondissement. Ce loyal français ayant des sentiments bien différents de ceux de Rochambeau, son chef immédiat, accueillait avec fraternité la population indigène : il se dégoûta bien vite des horreurs que faisait commettre son chef, et demanda au capitaine général l'autorisation de rentrer en France. Rochambeau lui-même n'était pas satisfait d'avoir sous ses ordres un officier dont les sentiments et la conduite contrastaient tant avec les siens. Leclerc consentit à l'éloignement de Devaux de la colonie. Un tel homme gênait le plan de l'expédition. (...)* »<sup>364</sup>. Avant d'embarquer pour la France, Devaux se rend aux Gonaïves, où il passe en revue Pétion et la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, composée entièrement de mulâtres ralliés parmi les premiers aux troupes expéditionnaires. A l'issue de la revue, il adresse à l'unité un « *discours énergique où il l'engageait à conserver soigneusement ses armes, pour défendre sa liberté menacée par le nouvel ordre des choses. C'était dire à chacun de ces anciens soldats de Rigaud, ce qui était déjà dans leur pensée et dans celle de leur chef actuel. On était alors aux derniers jours de juillet* »<sup>365</sup>. C'est à dire à quelques semaines seulement de la nouvelle insurrection, déclenchée principalement par les rumeurs de rétablissement de l'esclavage

<sup>361</sup> Sans doute parce que blanc lui-même, il lui fallait se montrer plus fanatiquement monstrueux que Dessalines et les siens pour ne pas être accusé de favoriser ceux de sa couleur ...

<sup>362</sup> Boisrond-Tonnerre (Louis), *Mémoire pour servir à l'histoire d'Haïti*, cité in Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.325

<sup>363</sup> Daure à Claparède, 2 novembre 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 8

<sup>364</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.255

<sup>365</sup> Ibid

à la Guadeloupe ... Mais Devaux ne s'arrête pas là. Le navire qui le ramène, comme celui qui l'accompagne, transporte des déportés vers la métropole : arrivé en France, il informe les autorités portuaires que ces hommes, innocents de tous crimes, ont en fait été pressés dans les rues pour compléter les équipages décimés, et réclament qu'ils soient traités avec humanité. Le portrait qu'en dresse le capitaine Peyre-Ferry, s'il ne remet pas en cause son humanité, altère néanmoins quelque peu la noble image de ce personnage : « *Il a la réputation d'être un peu timbré, et les propos saugrenus, indécents et malhonnêtes qu'il a sans cesse à la bouche, même en s'adressant aux femmes prouvent qu'il ne se pique guère ni de politesse, ni de civilité* »<sup>366</sup>. Précisons toutefois que ce portrait au vitriol fut rédigé quelques heures après que Devaux eut annulé à Peyre-Ferry une permission, ce qui peut avoir conduit ce dernier à quelques élans de rancœur ...

Même parmi les colons servant dans l'armée expéditionnaire se trouvent des hommes prêts à tout pour s'opposer aux menées criminelles de leurs chefs : le chef d'escadrons Lespinasse, commandant blanc de la garde nationale de Port-au-Prince, composée entièrement de soldats noirs ou mulâtres, est un jour convoqué avec celle-ci pour participer à un exercice de tir à la cible avec des troupes françaises. Mais Lavalette du Verdier, commandant la place, qui doutait de plus en plus de la loyauté de cette troupe, « *fit faire des cartouches blanches [à blanc] pour être délivrées à la garde nationale (...) : les troupes blanches auraient saisi ce moment pour assaillir les mulâtres et les noirs* »<sup>367</sup>. Alerté de ce projet, Lespinasse fait charger les fusils de la garde nationale à balles réelles et garnir les gibernes de munitions supplémentaires, avant de se rendre sur-le-champ de tir, où le général Lavalette du Verdier, chargé d'exécuter la basse besogne du capitaine général, lui présente les cartouches factices. Lespinasse les refuse et informe le général que les armes de ses hommes sont dûment chargées et prêtes à être employées, mais que la garde nationale ne participera pas au tir : ce furent donc les troupes françaises qui vidèrent leurs armes sur les cibles, ayant dans leur dos la garde nationale prête à faire feu ... Rochambeau avait déjà envisagé l'arrestation et l'exécution de la garde nationale de Port-au-Prince, le 31 mars 1803, au lendemain de l'échec et la quasi-annihilation de sa Garde à Petit-Goave : il avait cru apercevoir de la satisfaction dans les rangs de cette troupe à l'annonce de ce désastre. Mais Lespinasse avait interpellé publiquement Rochambeau, lui faisant savoir « *qu'il ne souffrirait pas un tel attentat sur une troupe qui rendait de grands services aux Français, contre les indigènes insurgés des environs de la ville* »<sup>368</sup>. Ne pouvant se venger des soldats noirs et mulâtres du Cap, Rochambeau s'en était pris aux familles des principaux insurgés, les arrêtant et, pour beaucoup, les noyant.

Lemonnier-Delafosse, si critique à l'égard des généraux et de leur goût immodéré de l'or, cite en exemple le cas du général Quantin : « *Plût à Dieu que tous les généraux de l'armée eussent pu dire comme le général Quantin lorsqu'il partit pour la France, au*

<sup>366</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p. 120

<sup>367</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.398

<sup>368</sup> Ibid

*grenadier qui portait ses bagages : 'Grenadier, dis à la garnison que le général Quantin est débarqué à Saint-Domingue avec trois malles, et qu'il s'en retourne avec un simple porte-manteau !'. Il savait ce qui se passait, et sa noble fierté voulait que l'armée comprit qu'il était resté pur ! Ces simples paroles adressées au soldat étaient la critique sanglante de la conduite de ses frères d'armes »<sup>369</sup> . Ce général refusait, à l'inverse de ses collègues, d'avoir un état-major pléthorique, et « a toujours repoussé les officiers qui cherchaient à s'introduire près de lui par souplesse, par adulation, ou par de bassesses soumissions »<sup>370</sup> . Le capitaine Peyre-Ferry a eu une relation particulièrement houleuse avec Quantin, ayant servi sous ses ordres après avoir refusé de devenir son aide de camp. Le décrivant, ce capitaine lui reconnaît peu de talents et beaucoup de défauts, mais admet : « Quoique intéressé, je le crois intègre. Il n'a jamais eu la réputation de mettre à profit ses commandements pour amasser des richesses par des voies illégales ; je suis persuadé que ses mains sont pures sous ce rapport. S'il possède quelque chose, elle provient de ses économies, et il doit nécessairement en faire puisque le luxe, le faste, la représentation, et toute espèce de dépenses sont bannis de chez lui »<sup>371</sup> . En bref, un vrai Spartiate ...*

Vient enfin le cas des conspirateurs. On a vu que Jacques Boyé, avec la complicité des plus hautes instances du génie, n'hésite pas à soustraire le mulâtre Jean-Pierre Boyer à la noyade et à le cacher. Peut-être en firent-ils autant pour d'autres proscrits, nul ne sait ... Toujours est-il qu'un autre groupe de personnages va chercher à influencer bien plus radicalement sur le cours sanglant des événements, en s'attaquant à rien moins que Rochambeau lui-même, alors capitaine général. Cette affaire, qui n'attire généralement qu'une ligne dans les récits de la campagne de Saint-Domingue, a en fait donné lieu à une vaste conspiration puis à une cour martiale houleuse, qui n'aboutit au final que sur peu de choses ...

Premier acte : les germes du complot sont semés entre janvier et début février 1803<sup>372</sup> . A la suite d'un dîner chez Rochambeau auquel ils ont été invités, les principaux officiers de la division du Nord se réunissent sans le capitaine général et discutent de la

<sup>369</sup> Lemonnier-Delafosse, Op. Cit., p.112

<sup>370</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.142

<sup>371</sup> Ibid, p.160

<sup>372</sup> La datation des débuts de la conspiration n'est pas chose aisée : outre que peu de détails existent à son sujet, Norvins ne donne pas de date pour le fameux dîner de Rochambeau, et la lettre de Delpech annonçant l'arrestation de Lallemand n'est pas datée. Toutefois, la cause de la grogne des généraux étant la dispersion des renforts, cela ne peut avoir lieu qu'après la reprise de Fort Dauphin, lorsque Clauzel est nommé commandant au Cap (19 décembre 1802) et même plus sûrement lorsqu'il est nommé au commandement de la division du Nord (18 janvier 1803). Norvins étant présent, la réunion n'a pu avoir lieu après le 12 mars 1803, date à laquelle celui-ci quitte la colonie pour la France. Or il embarque encore malade, juste après une grave rechute de fièvre qui l'aura clouée au lit depuis le 3 mars (crises chroniques, d'ailleurs sans doute plus dues au paludisme qu'à la fièvre jaune). La réunion devrait donc probablement avoir pris place entre le 18 janvier et les trois premières semaines de février 1803. Reste le cas de l'arrestation de Lallemand. La lettre de Delpech n'est pas datée, mais celui-ci ayant à son tour été décrété d'arrestation (puis déporté) le 14 mars 1803, l'arrestation de Lallemand est donc antérieure à cette date.

situation. Il y a là Norvins, Clauzel, Claparède, Pierre Boyer, Thouvenot et Daure. La conversation porte sur la dispersion absurde en de multiples postes des quatorze mille hommes de renfort venus de France au début de l'année, et qui périssent inutilement, alors que leur concentration eut permis de manœuvrer contre l'ennemi et de reprendre l'initiative : « *il n'y avait qu'un parti à prendre : il fallait embarquer Rochambeau pour la France (...), il serait rendu compte au premier Consul des motifs de cet acte, dont la nécessité suffisait pour justifier la violence ... Nous signerions tous cette déclaration, qui serait confiée au premier capitaine du vaisseau où Rochambeau serait embarqué (...). Le premier Consul serait éclairé, et bientôt les effets complémenteraient à ses yeux notre justification* »<sup>373</sup>. Mais Clauzel qui, par son ancienneté, aurait eu à succéder à Rochambeau, refuse finalement de mettre en pratique un tel projet. Notons que Boyer n'en était qu'à son deuxième projet de ce type : il avait déjà été renvoyé d'Egypte pour avoir voulu arrêter et embarquer de force le général Menou pour la France ! Lallemand était également présent, ou du moins informé des projets des conspirateurs, puisqu'il est arrêté en compagnie d'un certain Hulyse fils, dans le courant du mois<sup>374</sup>. Son arrestation semble figer les projets des conspirateurs, ceux-ci ne donnant plus signe de vie avant le 25 août. Toutefois, Lallemand n'a visiblement pas dénoncé ses camarades, puisque ceux-ci ne sont pas inquiétés avant le deuxième acte.

Deuxième acte : le procès de Lallemand. Norvins, Boyer et Daure sont rentrés en France, lorsque le 25 août 1803, Clauzel approche et sonde le préfet Magnytot, arrivé un mois plus tôt, dans le but de l'informer des projets des conspirateurs. Celui-ci fait mine d'adhérer à leurs vues mais informe Rochambeau de ce qu'on veut l'embarquer de force. Il semble alors que, plutôt que d'arrêter directement Clauzel et Thouvenot, dénoncés par Magnytot, Rochambeau opte pour une manière détournée de les neutraliser sans créer de remous dans l'armée : après tout, il n'a d'autre preuve que la parole d'un délateur, et Clauzel est apprécié aussi bien des colons que des militaires. Le 29 août, près de six mois après son arrestation, il ordonne que Lallemand soit traduit en justice<sup>375</sup>. C'est Minuty, grand juge de Saint-Domingue nommé à ce poste par Rochambeau quinze jours plus tôt, qui est chargé de la procédure. Le 30, Rochambeau lui envoie des « instructions » visant à ce que la sentence soit en mesure de prévenir toute récurrence d'un tel crime<sup>376</sup>. Toutefois, Minuty fait savoir au capitaine général que si son poste lui permet de diriger le procès, il ne peut en influencer le verdict<sup>377</sup>. Le procès implique alors de plus en plus de monde : le 6 septembre, Minuty se plaint auprès de Rochambeau de ce que quatre officiers refusent de s'expliquer devant le juge, alors même que les règlements militaires leur imposent de témoigner<sup>378</sup>. Le lendemain voit le même cas de

---

<sup>373</sup> Norvins, Op. Cit., t.3, p.49

<sup>374</sup> Delpech à Rochambeau, s. d., *Rochambeau's papers* n°2199

<sup>375</sup> Minuty à Delagarde, 29 août 1803, *Rochambeau's papers* n°2050

<sup>376</sup> Minuty à Rochambeau, 30 août 1803, *Rochambeau's papers* n°2053

<sup>377</sup> Minuty à Rochambeau, 31 août 1803, *Rochambeau's papers* n°2054

figure ... et les mêmes plaintes : pour Minuty, c'est « *sans précédent* »<sup>379</sup>, et si Rochambeau veut voir l'issue de ce procès, il lui propose de le déplacer en France, loin des passions. En attendant la décision de Rochambeau, l'instruction se poursuit : le 9 septembre, Minuty fait apposer des scellés sur les papiers du général Clauzel et l'un de ses aides de camp<sup>380</sup>. Deux jours plus tard, les deux hommes sont appelés à témoigner à leur tour contre Lallemand<sup>381</sup>. Mais là encore, c'est l'omerta ! Devant le mur de silence qui se dresse devant lui, Rochambeau n'a pas trouvé le moyen d'impliquer officiellement Clauzel et les autres conspirateurs. A l'exception de la parole de Magnytot, il ne dispose d'aucune preuve ni d'aucun témoignage, et ses officiers font visiblement front contre lui ...

Troisième acte : la mascarade. Le capitaine général se trouve alors devant un choix délicat : il peut passer outre l'absence de conclusion au procès et frapper Clauzel et les siens, qu'il sait coupables, ce qui serait dans le cadre de ses prérogatives, mais il risquerait alors de tourner l'armée contre lui ; il peut également transporter le procès en France, au risque de voir éclater tous ses méfaits au grand jour et contempler ainsi la victoire finale de Clauzel, si ce n'est devant un tribunal militaire, au moins devant l'opinion publique ; ou essayer de s'en tirer par une pirouette en ne condamnant personne mais en trouvant un autre prétexte pour éloigner les opportuns. C'est cette dernière option qui est retenue : en deux jours, il monte de toutes pièces une affaire de spéculation sur les denrées, peut-être basée sur quelques authentiques détournements, Clauzel étant plus connu pour son humanité que sa probité : « *on leur impute des projets bien sinistres contre le général R. [Rochambeau], on parle de poison, de mulâtres et de noirs impliqués (...)* »<sup>382</sup>. Version au moins partiellement défendue par l'un des partisans de Rochambeau, Philippe de Lattre : « *Le préfet Magnytot d'une part, avait prévenu le capitaine-général, que deux cents barils de farine avaient été soustraits à la consommation pendant la disette, pour être remis en circulation après sa déportation ; ils furent saisis. Il avait aussi annoncé avoir instruit par le contre-amiral Latouche-Tréville, le ministre de la Marine, qu'on avait formé le projet de déporter le capitaine-général* »<sup>383</sup>. Mais l'opinion publique de l'île n'est pas dupe : « *le capitaine Saint-Guirons, adjoint à l'état-major du général Lavalette, arriva du Cap où ce général l'avait envoyé, (...) il en rapporte la nouvelle du départ pour France ou pour les Etats-Unis, des généraux Clauzet [Clauzel], Laparde [Claparède], Chouvenot [Thouvenot] et Jules [?], tous employés au Cap et impliqués de fait dans un commerce de café avec les insurgés, aspect peu délicat mais très avantageux pour eux au surplus ; tel est le bruit. Quelle fut la véritable cause de*

<sup>378</sup> Minuty à Rochambeau, 6 septembre 1803, *Rochambeau's papers* n°2062

<sup>379</sup> Minuty à Rochambeau, 7 septembre 1803, *Rochambeau's papers* n°2066

<sup>380</sup> Minuty à Rochambeau, 9 septembre 1803, *Rochambeau's papers* n°2068

<sup>381</sup> Minuty à Rochambeau, 11 septembre 1803, *Rochambeau's papers* n°2074

<sup>382</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.223

<sup>383</sup> Lattre, Op. Cit., p.116

*cette disgrâce apparente, le public l'ignore. Les bruits chargent en outre le général Rochambeau d'atrocités de toutes espèces, tels que fusillades, noyades (...) »*<sup>384</sup>. La population ne doute donc pas que ces accusations ne soient qu'une façade pour masquer autre chose. D'ailleurs, les renvois pour malversations frappent généralement ceux qui justement ne sont pas, ou peu, concernés par ce genre d'activités : on verra plus bas le cas des généraux Salme et Humbert.

Thouvenot, Lallemand et Clauzel sont finalement embarqués pour la France dès le 13 septembre 1803 ! Le premier via Cuba, les deux autres via New York, après un naufrage sur les côtes de Floride. Claparède, également impliqué, avait été « autorisé » à rentrer en France pour raison de santé dès le 30 août, mais Rochambeau le gardera finalement avec lui alors qu'il était sur le point de partir, et il restera à Saint-Domingue jusqu'à la capitulation du Cap. Sans doute est-il revenu sur sa décision lorsque les derniers alliés noirs des Français, avec qui Clauzel et Claparède avait organisé des marchés dont dépendait le ravitaillement du Cap, avaient décidé de ne plus se mêler des affaires des blancs si on renvoyait ce général qu'ils appréciaient ...

A la Guadeloupe, le général Gobert, colon modéré quoique favorable à l'esclavage, tente de calmer les ardeurs revanchardes des officiers blancs et colons de retour de leur exil à la Dominique, où ils avaient été contraints de se réfugier lors du renvoi de Lacrosse : « *Et malgré mon ordre, malgré les ordres du général dont mes officiers étaient porteurs, on les [les troupes noires] désarma avec beaucoup d'humiliation avant de les embarquer »*<sup>385</sup>. De retour en France, il plaide en faveur de ces mêmes soldats noirs déportés : « *Ces hommes pourraient être employés, je vois, fort utilement à former des régiments pour les Indes orientales. Ces régiments dont tous les officiers seraient des blancs, serviraient bien, ils portent les armes depuis longtemps et les manient bien. On rendrait aux Noirs qui les composeraient leur courage et leur attachement pour la France en leur rendant les armes dans un pays où ils ne peuvent plus être nuisibles »*<sup>386</sup>. L'idée fut suivie, puisque le gouvernement demanda peu après au général Decaen d'embarquer pour les Indes un bataillon de six cents Guadeloupéens pris parmi les déportés ...

L'attitude malhonnête, voire criminelle, de la majorité des officiers supérieurs de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue a sans doute été l'un des facteurs de la perte de cette colonie. La barbarie revendiquée de quelques-uns, et l'inhumaine indifférence ou l'obéissance aveugle de la plupart, et ce à tous les échelons, n'ont fait que renforcer la détermination des Haïtiens à se battre jusqu'au bout. Pire, cela n'a fait que pousser à la défection davantage de troupes coloniales dont certaines, particulièrement les mulâtres, eussent pu continuer à servir dans les rangs de l'armée expéditionnaire. A l'inverse, Claparède et Clauzel, par leur politique humaine, en négociant avec les « Congos » de Labelinais, ont démontré que ceux-ci pouvaient être de précieux auxiliaires, puisque ce sont eux qui ont ravitaillé le Cap pendant de longs mois, et ils marchaient encore par

<sup>384</sup> Lettre ouverte de Pélage Marie Duboÿs, 9 octobre 1803

<sup>385</sup> Gobert à Berthier, 13 octobre 1802, cité in *1802 en Guadeloupe ...*, Op. Cit., p.22

<sup>386</sup> Gobert à Berthier, 13 octobre 1802, cité in *1802 en Guadeloupe ...*, Op. Cit., p.46

milliers aux côtés de La Poype contre Dessalines au moment de la bataille de Vertières.

La situation est différente à la Guadeloupe, car les principaux meneurs rebelles sont tués (Ignace et Delgrès) dans la courte campagne de Richepance, alors que le dernier homme à incarner les aspirations des troupes noires (Pélage) s'est sincèrement rallié aux troupes européennes. Dès lors, la poursuite de l'insurrection ne sera plus qu'affaires de brigandages, jamais les insurgés n'ayant été capables de mettre sur pied une force militaire unie et organisée comme à Saint-Domingue. Quant à la Martinique, restée calme, elle se voit épargner les atrocités d'un Rochambeau ou d'un Lacrosse ...

Mais outre la haine des anciens esclaves, les officiers et l'administration des armées expéditionnaires s'attirent également les foudres des colons qui, les ayant initialement accueillis avec joie, déchantent rapidement lorsqu'ils constatent la rapacité de leurs sauveurs. Ceux qui rentrent d'exil se trouvent spoliés dans leurs propriétés, ceux qui sont restés se voient régulièrement taxés par les capitaines généraux qui les considèrent comme un palliatif sans fin aux carences du trésor, qui n'est rapidement plus alimenté par des envois de métropole. Et lorsque cette source de revenus vint à faillir à son tour, Rochambeau n'hésita pas à faire assassiner l'un des colons mis en demeure de payer, le négociant Fédon. Ce crime retourne contre lui les derniers soutiens qu'il pouvait avoir dans la population, et les derniers espoirs de retour au calme de celle-ci ... A la Martinique et la Guadeloupe, la garde nationale, commandée par ces mêmes colons, abandonne bien vite les défenseurs de leur île lorsque les Anglais débarquent ...



*Figure 8 : Suicide du général Ferrand à Ceybo, 7 novembre 1808*

*Il s'agit là d'une vision héroïque du suicide d'un officier préférant la mort à la défaite. Pourtant, cette représentation comporte plusieurs erreurs. Premièrement, à Ceybo (ou palo-Inclinado), ce sont des troupes espagnoles, et non noires, que Ferrand a affronté. Deuxièmement, Ferrand ne s'est pas suicidé sur le champ de bataille, mais le soir, au bivouac, après que ses aides de camp l'aient éloigné des poursuivants espagnols. Enfin, Ferrand était chauve !*

## 4 - Destinée de ces officiers

Qu'advint-il de ces officiers une fois que leur destinée les eût conduits jusqu'aux Antilles ? Combien en revinrent ? Et de ce nombre, quel fut l'impact de leur implication dans ces campagnes lointaines et vouées à l'échec une fois de retour en France ?

Les statistiques ci-dessous se réfèrent à la liste des officiers donnée en annexe, les grades retenus sont ceux déjà acquis au moment de leur arrivée dans les colonies.

### 4.1 - La mort ou la captivité

---

#### 4.1.1 - La mortalité des officiers

Sur les dix-sept généraux de division envoyés aux Antilles et à Saint-Domingue entre 1802 et 1810, sept<sup>387</sup> sont morts en opération. Soit 41,1%, tous de la fièvre jaune ou d'autres maladies tropicales (paludisme, leptospirose, ...), bien qu'on puisse parfois, faussement, lire chez les auteurs haïtiens que le général Dugua se serait suicidé.

Sur les trente-trois généraux de brigade ayant servi aux colonies, soit envoyés de France soit intégrés sur place, douze<sup>388</sup> sont morts en opération ou en captivité. Soit 36,3%, dont deux seulement ont péri de mort violente : de Noailles, mortellement blessé au cours de l'abordage de la « *Hazard* » (1<sup>er</sup> janvier 1804), et Ferrand, suicidé après la bataille de Ceybo (7 novembre 1808). Le général Laplume, décédé en Espagne à son retour de Saint-Domingue, pourrait également être comptabilisé dans ce nombre, car mort des suites de ses blessures et d'un abcès au foie contracté au cours de sa dernière campagne. Il porterait alors le taux de mortalité à près de 40% ...

Sur les trente-neuf adjudants-commandants ayant servi dans les mêmes conditions, cinq<sup>389</sup> doivent être retirés car leur sort m'est totalement inconnu. Sur les trente-quatre restants, quinze<sup>390</sup> périssent au cours des campagnes outre-mer. Soit 44,1%, dont un seul est officiellement décédé de mort violente : Lavalette du Verdier ... noyé ; les autres succombant aux maladies tropicales. Reste le cas irrésolu des conditions du décès de d'Arbois de Jubainville<sup>391</sup> : maladie ou mauvais traitements ?

Sur les soixante-trois chefs de brigade (colonels) que j'ai pu répertorier<sup>392</sup>, douze<sup>393</sup>

<sup>387</sup> **Leclerc, Dugua, Debelles, Hardy & Watrin** à Saint-Domingue; **Richepance** à la Guadeloupe et **Sahuguet** à Tobago.

<sup>388</sup> **Le Doyen**, (Claude) **Clément**, **Ferrand**, **Tholosé**, (Maurus) **Meyer de Schauensee**, **Jablonowski**, **de Noailles & Spital** à Saint-Domingue ; **Sériziat** à la Guadeloupe ; **De Vigny** à la Martinique.

<sup>389</sup> **Gilly Vieux**, **Reignier**, **Darmont**, **La Fargue** et **Merck**, tous affectés à Saint-Domingue. Les quatre premiers sont portés sur plusieurs états d'officiers, mais n'apparaissent dans aucune autre lettre ou aucun mémoire ; quant au dernier, je perds sa trace dans l'île à partir du 15 novembre 1802.

<sup>390</sup> **D'Arbois de Jubainville**, **Andrieux**, **Lavalette du Verdier**, **Dampierre**, **Isar**, **Deplanques**, **Larocheblin**, **Valette de Brieu**, **Cravey** (ou Cravuy), **Crouzat**, **Dornemant**, **d'Aoust**, **Battencourt**, **Guibal & Saqueleu**, tous à Saint-Domingue.

<sup>391</sup> cf. Infra, p.116

<sup>392</sup> La liste se veut la plus exhaustive possible, mais à partir du grade de chef de brigade et inférieur, la possibilité augmente qu'un officier n'ait pas été découvert ... De plus, je n'ai pas inclus à ces calculs les colonels de la garde nationale, sauf s'ils venaient à commander des colonnes comprenant des éléments des armées expéditionnaires ...

doivent être retirés pour les mêmes motifs que précédemment. Sur les cinquante et un restants, dix-huit<sup>394</sup> sont morts en opération. Soit 35,2%, avec cette fois un pourcentage plus élevé de morts violentes, toutes à Saint-Domingue : cinq tués aux combats (Netherwood, Maillard, Angros, La France et F. Bernard), deux exécutés (Domage pendu sur ordre de Daure, Desravines fusillé par Berger) alors que les causes de la mort de Rey restent indéterminées. Encore une fois, l'écrasante majorité restante succombe aux maladies tropicales. Et il y a fort à parier que la majorité de ceux dont le sort est inconnu ait péri de la même manière ...

Sur les cent cinquante-sept commandants (chefs de bataillon et chefs d'escadron) répertoriés<sup>395</sup>, soixante-dix doivent être retirés pour les mêmes motifs que précédemment. Sur les quatre-vingt sept restants, vingt-cinq<sup>396</sup> périssent en opération. Soit 28,7%, dont seulement neuf de morts violentes : trois au combat (La Châtre, Bolesta & E. de Lacroix), quatre sont exécutés (Bardet, Lemoine, Ferbos & Désiré, tous noirs ou mulâtres), Jasinski se suicide alors que Lux se noie au cours du même naufrage que l'adjudant-commandant Lavalette du Verdier. Là encore, les décès par maladie sont les plus nombreux, et l'on peut imaginer que les manquants font majoritairement partie de cette catégorie ...

Ce qui donne un taux de mortalité de 34,6% pour l'ensemble des deux cent vingt-deux officiers de tous grades répertoriés et dont le destin nous est connu. Plus particulièrement, le taux de mortalité est de 40,4% chez les officiers généraux (adjudant-commandants et généraux) et 31,1% des chefs de corps (colonels et commandants), quoique ce dernier chiffre ne témoigne sans doute pas fidèlement de la véritable hécatombe des officiers de ces grades, du fait des lacunes existantes concernant le devenir de près de la moitié des commandants. On peut néanmoins imaginer que si on ne trouve plus trace de ceux-ci après ces campagnes, c'est qu'ils auront pour la plupart péri au cours de celles-ci ou moisissés sur les pontons anglais ...

On est donc assuré qu'au moins un tiers des officiers supérieurs d'origine des armées expéditionnaires a péri au cours de ces expéditions coloniales. Si on rapproche le taux de mortalité d'environ 40% des officiers généraux à la moyenne des pertes en officiers généraux établie par Georges Six<sup>397</sup> pour la période Révolution-Empire, soit un

<sup>393</sup> **Grandet, Drouin, Baudin, Valdony, Normand, Feriet, Artau, Vilain, Bon & Morin** à Saint-Domingue ; **Dudézerzeul et Sancé** à la Guadeloupe.

<sup>394</sup> **Netherwood, Maillard, Guériot de Saint-Martin, Guyonneau de Pambour, Vonderweidt, Rey, Lefebvre, Angros, Domage, Desravines, Catoire, La France, Maubert, F. Bernard, Lemaître & Mangin** à Saint-Domingue ; **Portalis** à la Martinique. **Anouilh**, de l'armée de Saint-Domingue, meurt de maladie sur le navire le ramenant en France, quelques jours à peine après son départ.

<sup>395</sup> Même remarque que pour les chefs de brigade ...

<sup>396</sup> **Lux, Fédon, (D.) Baron, Miquet, Lefebvre, Parnageon, Bardet, Lemoine, Ferbos, Désiré, Margeret, Bolesta, Zagorski, Jasinski, Laurent, Mangé, Aubry, de La Châtre, (Léopold) d'Arbois de Jubainville, Ferrari, (Esprit) de Lacroix, Jaumes, Dampierre** à Saint-Domingue ; **Goffard** à la Guadeloupe ; **Legrand** à la Martinique.

<sup>397</sup> Six (Georges), *Les généraux de la Révolution et de l'Empire – Etude*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2002, p.281

peu plus de 10% des généraux tués au combat, les campagnes coloniales et particulièrement celle de Saint-Domingue auront été au moins quatre fois plus meurtrières que la moyenne.

### 4.1.2 - Les prisonniers

De 1803 à 1810, les Britanniques vont directement ou indirectement faire tomber les colonies françaises. Au total, ils emmènent prisonniers quatre<sup>398</sup> des généraux de divisions d'origine, huit<sup>399</sup> des généraux de brigade, six<sup>400</sup> des adjudants-commandants, onze<sup>401</sup> des chefs de brigade et vingt-quatre des commandants<sup>402</sup>. Ce qui signifie que 23,8% des officiers de ces grades dont la destinée est connue, envoyés aux colonies entre 1802 et 1810, sont passés par les geôles britanniques.

Les officiers prisonniers sont emmenés à la Jamaïque pour y être détenus, alors que certains sont renvoyés sur parole en France via les Etats-Unis. Dembowski décrit son arrivée à Kingstown : « *Nous avons trouvé ici beaucoup de prisonniers français, des différents endroits évacués de Saint-Domingue. Leur situation nous afflige. En général, le prisonnier n'est pas bien traité, mal nourri et mal payé. Les officiers n'ont que 4 gourdes (20 francs) par semaine ; on ne fait point de distinction de grade pour la paye. Le logement, dans les rues les plus étroites et les plus malsaines, coûte de 20 à 25 gourdes par mois et 60 à 70 gourdes pour la nourriture si, comme moi, on est en famille. Une gourde de blanchissage pour chaque douzaine de pièces. Vous voyez donc que le gouvernement anglais ne paye que le septième de ce qu'il faudrait pour les premiers besoins* »<sup>403</sup>. Du fait de la présence de sa femme et d'un enfant en bas âge, Dembowski obtient rapidement de rentrer en France, où il débarque six mois après sa capture, via les Etats-Unis.

Les officiers à la Jamaïque sont prisonniers sur parole, alors que les hommes du rang sont entassés à bord des pontons dans la rade. Mais à terre, les officiers sont sujets aux

<sup>398</sup> **Rochambeau & La Poype** de l'armée de Saint-Domingue ; **Ernouf** de celle de la Guadeloupe ; l'amiral **Villaret-Joyeuse** faisant fonction à la Martinique.

<sup>399</sup> **Brunet**, (Pierre) **Boyer**, **Fressinet**, **du Barquier**, **Pageot & Morgan** de l'armée de Saint-Domingue ; à celle de la Martinique ; (Jean-François) **Noguès** à Sainte-Lucie.

<sup>400</sup> **Duveyrier**, **Huin**, **Claparède**, (Jacques) **Boyé**, **Dumont & Luthier** de l'armée de Saint-Domingue.

<sup>401</sup> **Panisse**, **d'Hénin**, **Boscus**, **Sabès**, **Berger**, **Luzy**, **Labelinai**, (Mathieu) **Lacroix**, **Borthon de la Motte & Dembowski** à l'armée de Saint-Domingue ; (Jean-Marie) **Villaret -Joyeuse** de celle de la Martinique.

<sup>402</sup> **Moulu**, **Dubreton**, **Chapelle**, **Cambrelin**, **Froment**, **Grandsaignes**, **Mathieu**, **Félix**, **Jumel**, **Nairaud**, (Gaëtan) **Dalvimart**, **Jumel**, **Malachowski**, **Groisne**, **Bruny**, **Lefebvre-Desvaux** & **d'Hénin de Cuvilliers** de l'armée de Saint-Domingue ; **Madier de la Martine**, **Montfort**, **Miani**, **Boyer-Peyrelau**, **Pinguet & Desprès** à la Martinique ; **Prost** à la Guadeloupe.

<sup>403</sup> Dembowski (Louis Mathieu), « *Voyage de retour de Saint-Domingue en France* », in *Journal et Voyage à Saint-Domingue (1802)*, Paris, Librairie Historique F. Teissedre, 1997, p.150

brimades, insultes et parfois agressions physiques des habitants, au point qu'ils ne se déplacent plus qu'en groupes de huit ou dix pour se défendre, car sous prétexte de les désarmer leurs geôliers leur ont même retiré leurs cannes.

La présence de tant de Français à la Jamaïque faisant craindre des troubles à la population locale, une partie des prisonniers est envoyée en Angleterre. Le gouvernement britannique privilégie particulièrement le transfert de ceux qu'elle considère à tort ou à raison impliqués dans les « *atrocités du Cap* »<sup>404</sup> : Rochambeau, La Poype, Pageot, (Pierre) Boyer<sup>405</sup>, de Ruault (« *exécuteur des meurtres de Rochambeau ; à bord des navires-prisons pour manquement à sa parole* »<sup>406</sup>), Boscus, Duveyrier, Félix, Meynard, Fontaine<sup>407</sup>, Leclerc<sup>408</sup>, Fiche (« *un assassin, il a tué dernièrement un homme nommé Cagnon* »<sup>409</sup>), O'Gorman<sup>410</sup>, Alègre<sup>411</sup>. En Grande-Bretagne, c'est souvent en Irlande ou en Ecosse que sont détenus les prisonniers.

L'amiral Villaret-Joyeuse à la Martinique est sans doute l'officier détenu le moins longtemps, puisque capitulant le 24 février 1809, il est débarqué en France le 27 avril de la même année. Les Britanniques ont alors respecté les clauses de la capitulation signée avec cet amiral, ce qui ne sera pas le cas de celles de l'armée de Saint-Domingue au Cap. Alors que les officiers devaient être ramenés en France, certains comme Brunet sont détenus jusqu'à la première abdication de Napoléon en 1814, soit presque dix ans plus tard ! Rochambeau ne fut échangé qu'au bout de quelques sept années, en 1811. Mais dans ce cas, Napoléon qui lui reprochait la perte de la colonie n'était pas plus pressé que les Anglais de le remettre en liberté ...

### 4.1.3 - Les officiers de couleur

Parmi ces officiers servant dans les armées expéditionnaires s'en trouvent plusieurs de couleur, particulièrement celle de Saint-Domingue. Le gouvernement espère ainsi profiter de leur expérience coloniale et de leur influence sur les troupes noires, mais également

<sup>404</sup> Public Record Office de Londres, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.429

<sup>405</sup> Il avait été capturé en avril 1803, alors qu'il rentrait en France pour informer le premier Consul sur la situation de l'armée de Saint-Domingue ...

<sup>406</sup> Lettre de Duckworth, 18 décembre 1803, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.429

<sup>407</sup> Secrétaire de Rochambeau, l'un des bénéficiaires de la vente forcée des terres du citoyen Labattut.

<sup>408</sup> Officier du génie n'ayant aucun lien avec l'ancien capitaine-général. Très mat de peau, il manqua d'ailleurs de peu de finir noyé, étant souvent prit pour un mulâtre ...

<sup>409</sup> Lettre de Duckworth, 18 décembre 1803, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.429

<sup>410</sup> Colon de Saint-Domingue, aide de camp de Rochambeau.

<sup>411</sup> Secrétaire et interprète de Rochambeau.

se débarrasser d'eux une fois les opérations militaires terminées, le calme revenu et l'esclavage réinstauré.

Ces officiers passant à Saint-Domingue sont les généraux de brigade Rigaud, Villatte, Besse & L'Eveillé, l'adjutant-commandant Pétion, les chefs de brigade « Mars » Belley, Birot & B. Déléard, et les commandants E. Saubate, Brébillon, Dupont, Brunache, Gautras, Q. Larivière & M. Bienvenu, ainsi que d'autres officiers subalternes. Pour la plupart mulâtres, du parti de Rigaud lors de la guerre civile, tous font voile vers Saint-Domingue à bord de la frégate la « *Vertu* ». Celle-ci, lors du débarquement des troupes expéditionnaires, avait ordre de rester en retrait de la flotte et de ne faire débarquer ses passagers que sur l'ordre du capitaine général. Les consignes étaient claires : si l'armée débarquait sans encombre et que Toussaint remettait sans résistance le pouvoir entre les mains de Leclerc, les passagers de « *La Vertu* », tous ennemis de Toussaint et donc vecteurs potentiels de troubles, auraient alors été déportés directement à Madagascar, sans autre forme de procès. Seule l'opposition violente de Toussaint pouvait leur permettre de débarquer pour saper son autorité auprès d'une partie de ses troupes mulâtres. « *Leur sort dépendait des événements : on attendait l'ordre de les débarquer ou de les déporter à Madagascar* »<sup>412</sup>. D'après Beaubrun-Ardouin, Pétion avait avant son départ éventé le projet et prévenu ses camarades d'odyssée : « *Si le gouverneur Toussaint-Louverture ne fait aucune résistance, nous irons tous à Madagascar* »<sup>413</sup>. « *Donc ces (...) généraux, ainsi que leur suite, n'étaient point destinés à mettre pied à terre, à moins qu'elle ne fut couverte de cendres et de débris* »<sup>414</sup>. Aussi la vue des flammes s'élevant de l'incendie de la ville du Cap, dans la nuit du 4 février 1802, les soulagent : « *Maintenant, nous n'irons plus à Madagascar* »<sup>415</sup>. Une fois débarqué, le 11 février, soit une semaine après les premiers combats, le nombre de ces officiers noirs ou mulâtres fut peu à peu grossi des ralliés faisant défection de l'armée coloniale de Toussaint : les généraux de brigade Clervaux et Laplume ; les chefs de brigade Dieudonné, Desravines, Damage, La France, Romain et Labelinai ; les commandants Bardet, Lemoine, Delpech, Neret, Ferbos, Desiré, Faustin Répussard, Segrettier, Borgella et Jolicoeur à Saint-Domingue. A la Guadeloupe, seul le chef de brigade Magloire Pélage se rallie à l'armée expéditionnaire de Richepance. Je n'ai pris ici en compte que les officiers à partir du grade de commandant (chef d'escadrons ou de bataillon) ayant rallié les troupes expéditionnaires sans jamais avoir pris les armes contre eux auparavant : ainsi des officiers comme Christophe, Dessalines, Toussaint, ou même le malheureux Maurepas, sans doute sincère dans son ralliement, mais trop tardif, en sont écartés ...

Soit six généraux de brigade, un adjudant-commandant, neuf chefs de brigade et dix-sept commandants noirs ou mulâtres servant dès le début des opérations à

<sup>412</sup> Louverture (Isaac), *Mémoires*, cité in Métral, Op. Cit., p.235

<sup>413</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.28

<sup>414</sup> Bouvet de Cressé, Op. Cit., p.54

<sup>415</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.29

Saint-Domingue dans les rangs de l'armée expéditionnaire.

Sur ces six généraux, l'un, Rigaud, est déporté de manière peu glorieuse<sup>416</sup> ; deux sont renvoyés avec plus (Laplume) ou moins (Besse) de ménagement. Le premier, malade et blessé en combattant pour la France, n'eut pas à subir durant le trajet les vexations endurées par ses collègues, mais se vit refuser de débarquer en France. Détourné sur l'Espagne, il meurt en quarantaine à Cadix. Deux autres meurent officiellement de maladie : Villatte d'apoplexie, et L'Eveillé de la fièvre jaune. Ces morts sont suspects, car outre le fait que la mort du général Villatte prêta à confusion, certains pensant qu'il avait été empoisonné, il est à noter que ces deux généraux meurent de maladies douteuses le même jour ! Et ce moins d'une semaine après la soumission de Toussaint, qui se plaignait de voir Leclerc accompagné de tous ses anciens ennemis. Le dernier de ces généraux, Clervaux, fait défection dans la nuit du 13 au 14 octobre 1802, à l'instigation de son lieutenant Pétion, et se retourne contre les troupes de Leclerc, donnant le véritable coup d'envoi de la seconde insurrection.

Pétion, comme on vient de le voir, après avoir fidèlement et brillamment combattu dans les rangs de l'armée expéditionnaire, fait défection avec ses troupes, entraînant dans son sillage son supérieur, le général Clervaux. Toujours digne d'éloges, il renvoie sain et sauf vers Leclerc les artilleurs européens qui servaient dans leur brigade, sans oublier toutefois d'enclouer leurs pièces.

Des chefs de brigade, trois (« Mars » Belley, Borno Déléard & Birot, tous venus à bord de la « Vertu ») furent déportés avec ou peu après Rigaud. Si Pélage ne fut pas officiellement déporté de la Guadeloupe, il n'en fut pas moins arrêté dès son arrivée en France. Un seul, La France, est tué à l'ennemi en combattant les rebelles sur la frontière entre les parties françaises et espagnoles : sa dépouille restée sur le champ de bataille fut décapitée, et sa tête envoyée comme présent à Dessalines. Deux autres meurent des mains des Français, alors qu'ils servaient dans leurs rangs : Desravines & Domage. Si le second s'était rallié de mauvaise grâce, sous la pression de ses subordonnés Ferbos, Désiré et J. Bernard, et oeuvrait à la reprise de l'insurrection lors de son arrestation, le premier était sans doute sincère, et fut exécuté en janvier 1803 pour avoir abandonné Tiburon dont il avait le commandement et qui était alors la cible d'un ennemi largement supérieur. Comme pour Bardet, il ne fut pas exécuté seul : son fils qui se trouvait près de lui fut également mis à mort. Labelinai, dont Norvins<sup>417</sup> vante les mérites et la probité, avait quitté les rangs de l'armée française lors des purges de Rochambeau, mais n'en avait pas moins continué à se battre pour eux : ralliant les « Congos », bandes d'anciens esclaves issus des derniers contingents « importés » d'Afrique et persécutés par Christophe et Dessalines, il en fait de précieux auxiliaires de l'armée expéditionnaire.

<sup>416</sup> Invité à bord d'un vaisseau sous prétexte de faire une tournée d'inspection de l'île en compagnie du capitaine général, il fut surpris d'être placé en état d'arrestation dès l'ancre levée ...

<sup>417</sup> Esclave affranchi, il avait protégé son ancien maître lors des émeutes de la Révolution, puis enterré la fortune de celui-ci sans y toucher pendant dix ans, jusqu'à l'arrivée de Leclerc. Alors seulement il avait déterré le trésor et demandé au nouveau capitaine général de le faire parvenir à son ancien maître, en France. « *Tant de vertu et de désintéressement avait été apprécié par Leclerc* » (Norvins, Op. Cit., t.3, p.20) qui le prit dans son état-major et lui témoigna toujours sa confiance.

Avec le général Clauzel, il organise même des marchés réguliers où habitants du Cap et « Congos » échangent des vivres ou autres produits, ce qui permet de ravitailler régulièrement cette ville. Lors de la bataille de Vertières, alors que Rochambeau attaque Dessalines sans attendre, Labelinai et ses hommes marchaient aux côtés des soldats de la division La Poype, qui auraient pu faire pencher la balance du côté français si le capitaine général avait eu plus d'à propos et de contenance. Labelinai se trouvait mêlé aux débris de l'armée expéditionnaire lors de la capitulation de Rochambeau, et fut vraisemblablement fait prisonnier de guerre des Anglais, quoique le fait ne soit pas assuré. Il réapparaît néanmoins en Haïti en 1816, pour se mettre au service de Pétion. Un seul passe en France sans y être contraint : Dieudonné. Loué par tous pour ses mérites et sa loyauté, il obtient de Rochambeau des passeports pour l'Europe peu avant la bataille de Vertières, craignant sans doute la vengeance de ses compatriotes. Quant à Romain, il fait défection peu après la mort de Leclerc, fédère les bandes d'insurgés autour du Cap, qu'il attaque le 5 février 1803 pour fêter l'anniversaire de l'incendie de cette ville un an plus tôt ! Il sera fait général de brigade dans l'armée de Dessalines.

Les simples commandants sont souvent encore moins heureux ... Le sort de trois d'entre eux, Brébillon, Gautras et Jolicoeur m'est inconnu, quoique ce dernier ait vraisemblablement été déporté avec sa famille. Par contre, sept<sup>418</sup> des douze restants sont positivement déportés en France, la plupart en même temps ou dans les dix jours suivant le renvoi de Rigaud (2-12 avril 1802). Seuls Delpech et Neret ne le sont qu'en mars et avril 1803, lors des purges de Rochambeau suivant le désastre de Petit-Goave. Segrettier<sup>419</sup> pour sa part est simplement renvoyé en France sans mesure disciplinaire quelques semaines après l'accession de Rochambeau au titre de capitaine général. Faustin Répussard, officier mulâtre de la garde nationale, auquel Leclerc comme Rochambeau n'hésitent pas à confier des unités européennes, parvient en 1804 à rejoindre Santo Domingo via Cuba, où il continue le combat avec Ferrand, puisqu'on retrouve sa trace jusqu'à la bataille de Ceybo (ou Palo-Inclinado) en novembre 1808. Martinien le donne de nouveau blessé à la défense de Santo Domingo, le 27 janvier 1809. Qu'advient-il de lui à la capitulation, six mois plus tard ? Soit il est compris dans la capitulation et est fait prisonnier de guerre, soit il est mort à cette date, mais ni Martinien, ni Lemonnier-Delafosse n'en font mention, ce qui paraîtrait surprenant pour un officier de cette envergure. Enfin, quatre sont exécutés : Bardet, Lemoine, Ferbos et Désiré. Bardet avait été le premier officier mulâtre à se rallier à l'armée expéditionnaire, avec tout son bataillon, accueillant Boudet et lui livrant le fort Bizoton. Placé officier de gendarmerie, il est exécuté avec son jeune fils par d'Arbois de Jubainville, plus sûrement pour avoir été le témoin ou le critique des exactions de ce dernier, que pour un quelconque soutien aux insurgés. Ferbos, battu et blessé par Léveillé<sup>420</sup> au Rochelois, s'était retiré à Aquin lorsqu'il est arrêté et noyé en avril 1803 sur l'accusation d'avoir ménagé les rebelles. Le

<sup>418</sup> E. Saubate, Dupont, Brunache, Q. Larivière, M. Bienvenu, Delpech & Neret.

<sup>419</sup> On le retrouve en 1804 comme chef de bataillon aux pionniers noirs, sans doute passe-t-il ensuite au service de Naples avec cette unité ...

<sup>420</sup> Chef de bande rebelle, ne pas confondre avec le général L'Eveillé.

commandant Désiré et tout son bataillon de la 12<sup>e</sup> demi-brigade coloniale sont mis à mort le 17 octobre 1802 après que certains de ses hommes eussent exprimé leur désir d'aller rejoindre Dessalines qui venait de faire défection : un seul homme en réchappât ... Ces deux derniers chefs de bataillon, Ferbos et Désiré, avaient été avec l'adjudant-commandant Joseph Bernard les artisans de la capture intacte de Jacmel, que leur supérieur Domage voulait incendier : ils en furent bien mal récompensés ... Enfin, le chef d'escadrons mulâtre Borgella, tenu en la plus haute estime par les Polonais de la 113e demi-brigade qui le voulaient pour chef, fait défection durant le mois d'octobre 1803, écoeuré par le comportement des officiers français, mais sans doute aussi sentant le vent tourner Il reste encore un cas particulier d'officier de couleur : le chef de brigade Joseph Damingue. Surnommé « *Hercule* » pour sa force, cet ancien esclave cubain a croisé la route du général Bonaparte en Italie en 1796. Attaché aux Guides de celui-ci, il s'illustre aussi bien dans la Péninsule italienne qu'en Egypte, gravissant les échelons militaires jusqu'à être commandant d'un des deux escadrons de chasseurs à cheval de la Garde des Consuls à la création de celle-ci, sur un pied d'égalité avec Eugène de Beauharnais. Il est spécialement choisi par Napoléon pour aller porter des plis à Saint-Domingue : « *Vous donnerez l'ordre, Citoyen Ministre, au chef de brigade* <sup>421</sup> *Hercule de partir le 5, pour s'embarquer sur le premier bâtiment qui partira. Il portera vos dépêches au général Leclerc, et servira dans son état-major* » <sup>422</sup> . Vraisemblablement débarqué dans l'île en fin juin ou début juillet 1802, il sert dans l'état-major de Leclerc jusqu'à la mort de celui-ci. Il est alors évacué en France avec tous les proches des consuls et des principaux dignitaires du régiment (Pauline Bonaparte, Nicolas Leclerc, Musquinet de Beaupré, Kellermann, Savary, Dugua, ...) formant la garde d'honneur de la dépouille du capitaine général : « *Vous donnerez les ordres nécessaires (...) aux citoyens Netherwood, chef de brigade aide de camp du général en chef Leclerc, Perrin aide de camp capitaine, Hercule chef d'escadrons de la Garde des consuls, de se rendre en France sur le vaisseau le Swiftsuire, ils accompagneront le corps du général en chef Leclerc* » <sup>423</sup> . C'est là une marque d'estime et d'importance. Pourtant à son retour en métropole, il n'est remplacé que comme chef de bataillon à la tête d'une unité pénale de pionniers de couleur ...

Les officiers de couleur servant la cause française sont ainsi bien mal payés en retour de leur fidélité. Au moins six d'entre eux meurent des mains même de leurs compagnons d'arme, alors que seul le cas de Domage pouvait justifier une telle mesure. Deux autres meurent dans des circonstances étranges, alors que l'indéfectible Laplume est laissé agonisant en Espagne sans que le gouvernement français fasse rien pour atténuer sa peine. On comprend dès lors que des hommes de cœur comme Pétion ou Borgella aient finalement franchi le pas et rejoint le camp des insurgés après avoir été les témoins des exactions du corps expéditionnaire. Quant à ceux qui, malgré tout, restent fidèles à la métropole, ils n'ont à de rares exceptions près (Laplume, Dieudonné, Labelinai, ...)

<sup>421</sup> « *Hercule* » Damingue est indistinctement donné comme chef de brigade ou d'escadron selon les lettres : cela découle sans doute du fait que hors de la Garde, les officiers de celle-ci comptaient comme ayant un grade supplémentaire.

<sup>422</sup> Napoléon à Decrès, 21 mai 1802, *Corr. de Napoléon n°6091*

<sup>423</sup> Daure à Boyer, 3 novembre 1802, S.H.A.T., B <sup>7</sup> 8

comme seules récompenses que la déportation vers la Corse, à l'image du chef de brigade Belley, premier député noir de la Convention, déporté en France par Leclerc pour avoir montré trop d'humanité dans la répression d'une émeute survenue sur l'île de la Tortue ...

### 4.2 - Le retour au bercail

---

Le retour en France n'est pas exempt de péripéties, tant dans le trajet lui-même que dans les causes du retour ...

#### 4.2.1 - Les officiers rentrés en France ...

On sait donc que plus de la moitié des officiers envoyés aux colonies ont donc été tués (34,6%) ou capturés (23,8%). Les autres sont rentrés en France pour diverses raisons ...

A Saint-Domingue, quatre généraux de division rentrent librement en France avant la capitulation : Desfourneaux, Desbureaux, Quantin et Boudet. Deux à la Guadeloupe : l'amiral Lacrosse, faisant fonction, et le général Ambert. Un seul officier promu à ce grade en cours de campagne rentre également : le général Clauzel.

Desfourneaux, est renvoyé pour des raisons politiques : gouverneur de l'île en 1797, il s'y était attiré l'inimitié des colons qui s'en plaignent quotidiennement à Leclerc à son retour en 1802. Celui-ci le renvoie pour des raisons d'ordre public, mais avec ménagement : *« je renvoie en France le général Desfourneaux ; je n'ai aucune plainte à faire contre lui, au contraire je n'ai qu'à me louer de son zèle, mais par les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé ici, je crois que sa présence ne peut produire un bon effet »*<sup>424</sup>. Il fait toutefois preuve de moins d'indulgence un mois et demi plus tard, lorsqu'il revient sur cette affaire : *« J'avais ôté le général Desfourneaux de la partie française, où par son peu de connaissance des hommes et des choses et son désir immodéré de faire parler de lui il ne pouvait que faire du mal. Je l'avais envoyé dans la partie espagnole, où il n'y avait rien à faire. Arrivé là, il a cherché à se faire un parti, il a vexé les hommes que j'y avais placés. Il a été jusqu'au point d'intercepter ma correspondance avec le général Kerverseau ; je l'ai rappelé »*<sup>425</sup>.

Desbureaux et Quantin rentrent pour des raisons morales. Tous deux s'opposent à la politique criminelle de Rochambeau et à la soif de pillage du corps expéditionnaire. On a déjà vu le départ du général Quantin<sup>426</sup>, Beaubrun-Ardouin rapporte ainsi celui de Desbureaux, peu après l'affaire des chiens mangeurs d'hommes de Rochambeau : *« Ainsi le général Desbureaux, qui se montra si humain, si honnête homme aux Cayes, dégoûté de ce qu'il voyait, demanda-t-il à partir pour la France : il agit comme le général Devaux, qui ne put supporter au Port-au-Prince ce qui se passait sous ses yeux »*<sup>427</sup>.

<sup>424</sup> Leclerc à Decrès, 6 juillet 1802, *Lettres du général Leclerc* n°91

<sup>425</sup> Leclerc à Decrès, 20 août 1802, *Lettres du général Leclerc* n°118

<sup>426</sup> cf. *Infra*, p.142

Comme pour Devaux, Rochambeau leur accorde sans tarder le droit d'embarquer, sans doute fort heureux de se débarrasser de ces hommes à la conscience trop encombrante ... Ils gênaient déjà Leclerc lorsque celui-ci était encore à la tête de l'armée, au point qu'il cherchât à plusieurs reprises à les dénigrer aux yeux du gouvernement métropolitain : « Vous m'avez envoyé les généraux Desbureaux et Quantin : le premier ne se remue point crainte de mourir ; le second ne connaît rien à la guerre »<sup>428</sup> ou encore « Le général Desbureaux est un homme sans énergie qui craint de mourir. Le général Quantin est un homme qui ne peut assembler deux idées »<sup>429</sup>. Opinion qui n'était visiblement pas partagée par son propre chef d'état-major, qui dans le rapport qu'il adresse au ministre de la Guerre à son retour de captivité écrit : « Le département du Sud qui, jusqu'alors s'était maintenu dans l'ordre éprouva aussi quelques secousses, des insurrections eurent lieu vers les quartiers d'Aquin et de Saint-Louis, mais le général Desbureaux en fit promptement justice et le calme s'y rétablit »<sup>430</sup>.

Boudet seul semble avoir été envoyé en France sans arrière-pensée, puisque Leclerc l'envoie rendre compte personnellement de la situation au ministre de la Marine et des Colonies et au premier Consul, mission des plus honorables, un mois avant sa mort : « Toute mon armée est détruite, même les renforts que vous m'avez adressés. Le général Boudet fera connaître au Premier Consul et à vous ma véritable position »<sup>431</sup>.

Quant à Lacrosse, il est « autorisé à rentrer en France pour raison de santé » le 8 mai 1803. En fait, il est renvoyé par son successeur, le général Ernouf, le jour même de l'arrivée de celui-ci ! La politique autoritaire de Lacrosse en 1801, ses fautes politiques à l'égard des troupes coloniales (comme le refus de nommer Pélage au commandement de l'armée à la mort du général Béthencourt) avaient mené à l'insurrection de celles-ci sous le commandement de Delgrès et Ignace. Exilé à la Dominique, il était rentré dans les bagages de l'armée de Richepance, avant d'être nommé capitaine général à Tobago. Un placard ! Mais Richepance meurt avant son départ, et Lacrosse s'autoproclame de nouveau capitaine général de la Guadeloupe. Il renvoie rapidement en France le successeur légitime de Richepance, le général Gobert, ainsi que divers opposants, avant de pratiquer une répression sanglante. Exacerbant de nouveaux les passions que Pélage et dans une moindre mesure Richepance avaient su apaiser, les critiques à son égard s'accumulent auprès du gouvernement qui envoie en urgence le général Ernouf pour le relever. C'est donc un nouveau désaveu pour l'amiral ...

Reste le cas du général Ambert. Arrêté et destitué par un arrêté de l'empereur le 19 mai 1808, qui lui reproche de « s'être retiré dans ces terres à la Guadeloupe sans faire

<sup>427</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.342

<sup>428</sup> Leclerc à Decrès, 13 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°127

<sup>429</sup> Leclerc à Decrès, 16 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°129

<sup>430</sup> « Rapport fait au gouvernement par le général Pierre Devaux, chef d'état-major de l'armée sur les événements survenus à Saint-Domingue depuis le mois de Messidor an X de la République », cité in Boyer, Op. Cit., p.72-73

<sup>431</sup> Leclerc à Decrès, 26 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°135

*aucun service et être resté volontairement spectateur des désordres et de la guerre civile dans la colonie* »<sup>432</sup>, il s'évade et parvient à rejoindre la métropole où il réclame un procès. Celui-ci l'acquitte à l'unanimité, mais pas avant 1812.

De Saint-Domingue, huit généraux de brigade rentrent en France avant la fin du corps expéditionnaire : Humbert, Salme, Kerverseau, Amey, Dutruy, Sarrazin & Poinsot. A la Guadeloupe, le général Gobert seul est de retour en métropole avant la capitulation de l'île. A ceux là s'ajoutent cinq officiers promus à ce grade en cours de campagne : de Lacroix, de Thouvenot et (Pierre) Devaux à Saint-Domingue ; Ménard à la Guadeloupe et Castella à la Martinique. On a vu également le cas des généraux de couleur ...

Dans la version officielle de la campagne de Saint-Domingue, telle que tirée de la correspondance de Leclerc, Humbert a lamentablement échoué à Port-de-Paix, dès les premiers jours du débarquement : s'emparant de la ville le 10 février 1802, il poursuit deux jours plus tard le général rebelle Maurepas dans les mornes (collines) à l'intérieur des terres, mais se fait durement repousser. Se repliant dans la ville, il doit s'enfermer dans la place et n'évite l'anéantissement que par l'intervention des marins de la flotte descendus à terre. Avec ce maigre renfort, Humbert se serait inconsciemment jeté de nouveau sur Maurepas, avec le même sanglant résultat. C'est en tout cas ce que lui reproche Leclerc devant le ministre de la Marine ou le premier Consul. Pourtant, à lire la correspondance entre Humbert et Leclerc, une autre version apparaît : c'est Leclerc qui ordonne à Humbert de poursuivre l'ennemi hors de Port-de-Paix, avec le seul renfort des marins, malgré les réticences de ce dernier, rendu plus prudent par son récent échec : « *Les 400 hommes [les marins] que vous m'avez envoyés par le « Jean-Bart » sont arrivés ici, mon général, au moment où j'allais m'enfermer dans les forts, ayant appris que l'ennemi travaillait dans son camp à faire des fascines et à nous livrer une attaque. Je suis fâché de vous dire que ce renfort est insuffisant pour l'objet que vous me demandez, celui de chasser l'ennemi à six lieues du Port-de-Paix. Les rebelles ont réuni leurs meilleures troupes. Ils sont infiniment plus nombreux que nous, ils occupent à trois lieues d'ici des mornes inaccessibles fortifiés par toutes les ressources de la nature et de l'art. Il faudrait au moins trois mille hommes, agissant par plusieurs colonnes à la fois pour les en débusquer. Je ne suis pas accoutumé, mon général, à marchander pour ce qui regarde mon devoir et mon métier. Mais quand je vous assure qu'avec les moyens que j'ai, il m'est impossible d'exécuter cette opération, vous pouvez [me croire]* »<sup>433</sup>. Humbert s'exécute pourtant, et est inévitablement battu, de nouveau, le 15. Leclerc écrit à Paris : « *J'avais ordonné au général Humbert de s'emparer de Port-de-Paix, et de s'y maintenir ; ce général a outrepassé mes ordres et maître de la place, il a voulu pousser en avant dans le pays. Je lui avais donné un vaisseau et une frégate, avec lesquels il devait enlever la place, s'y maintenir et rien de plus. Ce général a plus calculé sur sa bravoure que sur les règles de l'art militaire, il a attaqué l'ennemi dans une position retranchée qu'il occupait à trois lieues de Port-de-Paix et il s'est fait battre* »<sup>434</sup>. Quelques jours plus tard, il poursuit

<sup>432</sup> Six (Georges), *Dictionnaire des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, tome 1, Paris, Georges Saffroy, 1934, p.13

<sup>433</sup> Humbert à Leclerc, 14 février 1802, cité in Baeyens (Jacques), *Sabre au clair : Amable Humbert, général de la République*, Paris, 1981, Ed. Albatros, encart central.

---

dans cette voie : « *J'aurais désiré envoyer une colonne sur le Port-de-Paix pour réunir à nous à Plaisance et chasser les troupes qui se trouvent dans cette partie, mais le général Humbert qui se trouve dans cette partie m'a fait des sottises* »<sup>435</sup>. Le général Debelle, venu au secours d'Humbert avec une colonne de renfort le 17, attaque sans tarder malgré les conseils de prudence d'un Humbert échaudé : rien n'y fait, et les deux généraux français sont encore battus. Dans son rapport, Debelle rejette toute la responsabilité de l'échec sur Humbert, qui est de nouveau blâmé. Celui-ci s'en défend auprès du capitaine général : il est évident que Debelle veut lui faire porter le chapeau « *en représentant sous de fausses couleurs mes opérations militaires au Port-de-Paix (...) Je n'ai pas eu l'honneur de partager la confiance du général Debelle. Il a essayé un échec dans lequel je déclare que je ne suis absolument pour rien. Je lui ai offert tous les conseils que ma connaissance des localités me mettait à même de lui offrir, je l'ai secondé tant que j'ai pu* »<sup>436</sup>. Leclerc s'acharne à l'abattre aux yeux du gouvernement : « *Le général Humbert s'est déshonoré au Port-de-Paix par sa conduite lâche. Celui-là, je vous le renverrai en France, avec un rapport sur sa conduite adressé au ministre de la Marine* »<sup>437</sup>. Le jour même, le capitaine général ordonne sa mise aux arrêts à bord de la flotte. Humbert se défend de nouveau : « *J'ai reçu votre ordre qui m'ordonne les arrêts à bord ; étant malade et dans les traitements, j'ai écrit au général Boyer qu'il me laisse quelques jours à terre. Il ne m'appartient pas de vous demander les motifs de ma détention. Cependant, je présume que le général Debelle vous a fait quelque rapport désavantageux malgré que j'ai trop bonne opinion de moi pour y faire attention, je n'en suis pas moins mortifié pour avoir consigné au général Debelle mon mécontentement de ses fautes militaires* »<sup>438</sup>. Finalement réintégré à la division Salme, il y est apprécié de son supérieur, puis du successeur de celui-ci, le général Brunet. Mais une mésentente avec l'un de ses subordonnés, Grandet, va provoquer un nouveau faux pas de sa carrière. Ce chef de brigade n'a de cesse de se plaindre d'Humbert auprès du général Clauzel, successeur de Brunet à la tête de la division de Droite, allant jusqu'à l'accuser de collusion avec l'ennemi : « *Le général Humbert est arrivé avec 280 hommes, et nous avons commencé l'attaque de la colline du Margot. Il devait retourner à Port-Margot pour y prendre des troupes pour marcher par les hauteurs pendant que je m'avancerais par la colline. Je ne puis faire que ce que le général m'ordonne : nous sommes au Petit Bourg, il parlemente avec l'ennemi en attendant, j'ai trois détachements au Trou d'Enfer avec lesquels je ne puis communiquer. Je vois l'ennemi camper à un quart de lieue de nous* »<sup>439</sup>. En fait, c'est Grandet lui-même qui parlementait avec les rebelles, organisant des négociations

<sup>434</sup> Leclerc à Decrès, 15 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°24

<sup>435</sup> Leclerc à Napoléon, 17 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°28

<sup>436</sup> Humbert à Leclerc, 23 février 1802, cité in Baeyens, Op. Cit., p.93

<sup>437</sup> Leclerc à Napoléon, 5 mars 1802, *Lettres du général Leclerc* n°38

<sup>438</sup> Humbert à Leclerc, 5 mars 1802, cité in Baeyens, Op. Cit., encart central

<sup>439</sup> Grandet à Clauzel, s. d. (env. 30 juillet), cité in Baeyens, Op. Cit., p.99

pour se saisir par ruse des chefs rebelles et les faire étrangler<sup>440</sup> ! Humbert, exaspéré, fait mettre Grandet aux arrêts, mais Clauzel relève Humbert de ses fonctions et le rappelle au Môle Saint-Nicolas. Arrivé là, ce dernier semble demander l'intervention en sa faveur du général Brunet, son ancien chef, qui commande cette place. Celui-ci s'enquiert auprès de l'état-major de Clauzel des motifs de mécontentement à l'encontre d'Humbert<sup>441</sup>. Le même jour, Humbert offre de remettre sa démission à Thouvenot<sup>442</sup>, chef d'état-major de Clauzel, mais celui-ci ne peut l'accepter, ce droit étant réservé au capitaine général. Agissant sans doute à l'insu de son supérieur, Thouvenot commande au capitaine de gendarmerie Delion de mener une enquête « *sur la mésintelligence qui règne entre le général Humbert, d'une part, et le général Clauzel et le chef de brigade Grandet, de l'autre* »<sup>443</sup>. Finalement, Humbert se voit une fois de plus simplement déplacé, puisqu'il reçoit l'ordre<sup>444</sup> le 15 d'aller prendre la tête de la brigade du général Vonderweidt, mort une semaine plus tôt. Le lendemain, Delion rend un rapport évasif, n'osant même pas citer le nom d'Humbert : « *J'ignore s'il y a mésintelligence entre les officiers supérieurs dont vous me parlez ; ce que je sais c'est que généralement on m'a paru méfiant de « celui-là » [Humbert] entre autres les officiers qui ont marché avec lui (...)* ». Finalement, il est également lâché par le général Brunet, qui lui reproche le « *mécontentement général qu'il a excité* »<sup>445</sup> par ses rapines, prend la défense de Grandet contre lui et demande son rappel au Cap. Humbert est effectivement rappelé dès le lendemain ... Thouvenot lui signifie l'ordre de se rendre au Cap le jour même, puis de nouveau le lendemain. Mais Humbert refuse de quitter son poste, cherche de l'aide auprès de Thouvenot et Brunet. En vain : Thouvenot réitère le même ordre le 7 septembre<sup>446</sup>. Dix jours plus tard, c'est Brunet en personne qui lui écrit pour lui intimer d'obéir aux ordres<sup>447</sup>. Humbert obtempère finalement. Leclerc écrit alors au premier Consul : « *Je renvoie en France le général de brigade Humbert. C'est un ignorant, un faiseur d'affaires sales. Cet homme ne va pas même au feu* »<sup>448</sup>. Si les deux premières assertions sont sans doute exactes, la dernière est en contradiction complète avec les premiers rapports du capitaine général sur Humbert, qui lui reprochait : « *Ce général a plus calculé sur sa bravoure que sur les*

<sup>440</sup> Brunet à Leclerc, 24 août 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 6

<sup>441</sup> Thouvenot à Clauzel, 13 août 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 6

<sup>442</sup> Thouvenot à Humbert, 13 août 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 6

<sup>443</sup> Thouvenot à Delion, 14 août 1802, cité in Baeyens, Op. Cit., p.100

<sup>444</sup> Thouvenot à Humbert, 15 août 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 6

<sup>445</sup> Brunet à Leclerc, 24 août 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 6

<sup>446</sup> Thouvenot à Humbert, 7 septembre 1802, cité in Baeyens, Op. Cit., p.100

<sup>447</sup> Brunet à Humbert, 17 septembre 1802, cité in Baeyens, Op. Cit., p.101

<sup>448</sup> Leclerc à Napoléon, 7 octobre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°145

*règles de l'art militaire, il a attaqué l'ennemi dans une position retranchée* ». De plus, toutes les campagnes du général Humbert correspondent davantage à cette dernière remarque qu'à la précédente : que ce soit en Irlande ou à New Orleans, Humbert a toujours commandé depuis l'avant, chargeant sans jamais compter l'ennemi. Mais surtout, il semble que ce que l'on reproche vraiment à Humbert, c'est le fait que sa brigade ait « mal voté » lors du suffrage sur le consulat à vie. Le commandant Parnageon, qui a succédé à Humbert à Plaisance et Port-Margot, rapporte le 23 août à Thouvenot le vote défavorable de la 38<sup>e</sup> demi-brigade (sous les ordres d'Humbert deux semaines plus tôt, alors que s'organisait le scrutin), comme l'illustre le commandant : « *J'ai fait venir les deux hommes chez moi, et leur ai demandé le motif qui les avait engagé à mettre 'Non'. Ils m'ont répondu que Bonaparte les avait fait venir ici et qu'ils ne l'aimaient point. Enfin, ces enfantillages des hommes qui ne réfléchissent point : le caporal parle de la présente où on est* »<sup>449</sup>. Le « lâchage » d'Humbert par Brunet à lieu le lendemain même, et son rappel tout juste vingt-quatre heures plus tard. Embarqué pour la France le 17 octobre 1802, les motifs de ce renvoi ne sont envoyés à Paris que trois jours plus tard, par Pierre Boyer, le successeur de Dugua au poste de chef d'état-major de l'armée : « *Le général en chef me charge de vous rendre compte qu'il a ordonné le retour en France du général de brigade Humbert sur les plaintes qui lui ont été faites contre le général, qui s'est permis de détourner des magasins de l'armée des rations en les vendant à son profit. D'avoir eu des liaisons d'intérêt avec des gérants et conducteurs nègres de différentes habitations au détriment des propriétaires. D'avoir eu des relations coupables avec des chefs des brigands. Ces plaintes, jointes au mécontentement du général en chef contre ce général, l'ont engagé à lui ordonner de quitter l'armée et se rendre en France à votre disposition. Il est parti du Cap le 26 Vendémiaire sur le navire marchand l'Aimable Françoise, capitaine La Borgne allant au Havre* »<sup>450</sup>. C'est sur cette seule lettre qu'Humbert sera destitué et confiné à demeure, alors même qu'aucune autre preuve n'a alors été soumise au Conseil de guerre, puisque celui en fait la demande de communication ... Sans doute général de peu de talents, ni de scrupules, Humbert n'en a pas moins été à plusieurs reprises le bouc émissaire parfait pour expliquer les premiers revers du corps expéditionnaire. Soutenu par quelques collègues, il est ensuite complètement abandonné dès lors que ses troupes votent ouvertement contre le Consulat à vie, faute impardonnable dont il est une fois encore rendu responsable ... Comme souvent, le renvoi pour prévarications n'est qu'un leurre servant à couvrir d'autres griefs, plus politiques.

C'est également le cas du général Salme. Si l'on s'en réfère à la seule biographie existante concernant ce personnage, celle de Louis Heitz<sup>451</sup>, ce général aurait été la victime de son sens moral et de son humanité : « *Le général Salme, tout en remplissant bravement ses devoirs de soldat, ne pouvait s'empêcher de protester contre la violation de l'esclavage, et déplorait une expédition qui nous coûtait tant de sang : aussi la première mesure du général Leclerc en arrivant, au Cap, fut le renvoi en France du*

<sup>449</sup> Parnageon à Thouvenot, 23 août 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 6

<sup>450</sup> Boyer à Decrès, 20 octobre 1802, cité in Baeyens, Op. Cit., p.104

<sup>451</sup> Heitz (Louis), *Le général Salme (1766-1811)*, Paris, Henri Charles Lavauzelle, 1896, 184 pages.

*général Salme (mai 1802) »*<sup>452</sup>. La réalité semble toutefois un rien différente. Si l'on en croit ses exploits, Salme n'avait rien d'un philanthrope à l'égard de ses adversaires de couleur : formant l'avant-garde de la division Hardy à la poursuite de Christophe, « *le général Salme s'empara d'un camp ennemi avec les bagages et passa deux cents hommes au fil de l'épée* »<sup>453</sup>. Le 8 avril, il « presse » dans sa brigade tous les mulâtres et le bétail de la plantation Morin, et dresse un reçu pour « *les mulâtres et les vaches* »<sup>454</sup>, entre lesquels il ne semble pas faire grande différence. Enfin, trois semaines plus tard, Leclerc est contraint de le rappeler à l'ordre en personne suite à des plaintes formulées à son égard par le général noir Maurepas, à qui Salme a eu le manque de tact de demander des chaînes pour les prisonniers : « *Vous ne pouviez (...) prendre une envie plus nuisible à notre position dans la colonie que d'écrire la lettre que vous avez envoyée au général Maurepas en lui demandant des chaînes. Il ne faut jamais parler de chaînes dans la colonie. Certains mots effrayent les noirs. Nous avons devoir de conciliation et de surveillants. Une mission tout autant politique que militaire, ainsi je vous recommande de ne jamais rien dire ou faire qui puisse contrarier les intentions du gouvernement français qui sont d'établir ici la liberté et l'égalité* »<sup>455</sup>. Pour cette raison, Leclerc lui retire le commandement de Port-de-Paix. Soit que cette lettre ne lui soit encore pas parvenue, soit qu'il passe outre les conseils de modération, Salme fait une nouvelle fois preuve de peu de diplomatie dès le lendemain en désarmant toutes les troupes de couleur, ralliées aux Français, qui se présentent à son camp pour venir chercher des vivres. Leclerc leur fait immédiatement rendre leurs armes et cherche à atténuer l'attitude de Salme dans une lettre au général noir Christophe<sup>456</sup>. Les 4 et 5 mai, Salme donne normalement ses ordres<sup>457</sup>. Du 5 au 13, date à laquelle Leclerc annonce son renvoi, toute correspondance de ou vers Salme a disparu, aussi bien dans la correspondance de l'armée de Saint-Domingue que dans le dossier de ce général aux archives militaires. La seule référence qui y est faite est à chercher dans une lettre personnelle de Dampierre à Thouvenot, datée du 10 mai, dans laquelle il annonce « *aujourd'hui, on enterre le beau-frère du général Salme* »<sup>458</sup>. Qu'a pu faire Salme entre-temps qui justifie son renvoi ? A son beau-frère, Leclerc écrit : « *Le mauvais état de la santé du général Salme m'a engagé à permettre ce général de retourner en France. J'ai nommé ce général au grade de général de division, pour la conduite distinguée qu'il a tenu dans diverses*

<sup>452</sup> Ibid, p.145

<sup>453</sup> Leclerc à Decrès, 9 mars 1802, cité in « Rapport fait par le ministre de la Marine et des Colonies aux consuls de la République », B.N.F.

<sup>454</sup> Salme au capitaine Paul, 8 avril 1802, *Rochambeau's papers* n°210

<sup>455</sup> Leclerc à Salme, 27 avril 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 3

<sup>456</sup> Leclerc à Christophe, 28 avril 1802, cité in Bouvet de Cressé, Op. Cit., p.120

<sup>457</sup> Salme à Humbert, 4 & 5 mai 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 6

<sup>458</sup> Dampierre à Thouvenot, 10 mai 1802, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 6

---

*actions contre les rebelles. Je vous prie de le faire confirmer dans ce grade. J'ai chargé ce général de vous transmettre tous les renseignements dont vous auriez besoin sur la position actuelle de l'armée de Saint-Domingue* »<sup>459</sup>. Officiellement, c'est donc un renvoi pour raison de santé, avec comme ultime mission de rendre compte au gouvernement, une mission de confiance. Pourtant, un mois plus tard il écrit : « *Le général Salme faisait des affaires, je l'ai renvoyé mais avec ménagement parce qu'il a bien servi dans la campagne* »<sup>460</sup>. Lorsque Salme arrive à Paris le 13 juillet 1802, il écrit au ministère de la Marine et des Colonies pour se faire reconnaître dans son nouveau grade (il utilise d'ailleurs déjà du papier à en-tête lui conférant ce grade), transmettant au ministre la lettre de Leclerc du 13 mai, que ce dernier lui a remise ouverte. Le jour même, Decrès transmet la lettre au ministre de la Guerre. La lettre porte alors en marge, annotée deux jours plus tard par Berthier ou l'un de ses aides : « *Le Premier Consul a refusé la confirmation du grade de général de division* »<sup>461</sup>. Visiblement, des soupçons pèsent sur lui quant à son intégrité au cours de la dernière campagne, car celui-ci demande la publication de la lettre de Leclerc à son égard, et écrit à Berthier : « *Revenu de Saint-Domingue où j'ai fait la guerre comme à mon ordinaire, c'est-à-dire sans jamais avoir été battu et sans en avoir rapporté un sol, j'ai lieu d'être surpris (...) qu'à mon arrivée à Paris, la lettre que vous écrit le général en chef, le rapport qui me concerne, n'ai encore point été rendue publique. (...) Un militaire tel que moi (...) n'a jamais rien à redouter qu'on parle et je répondrai* »<sup>462</sup>. Dès lors, on le renvoie d'un ministère à l'autre, l'oubliant le plus vite possible. Salme continue un temps de se battre pour faire reconnaître sa promotion, mais sans grand espoir, car dès le 19 juillet, il raye lui-même la mention imprimée « *de division* » de l'en-tête de ses lettres pour corriger de sa main « *de brigade* »<sup>463</sup>. Deux mois et demi plus tard, sans nouvelle du gouvernement, il se rappelle au bon souvenir de Berthier, et demande à passer à Pondichéry avec le grade de général de division<sup>464</sup>. Preuve s'il en est que son séjour colonial ne fut pas pour lui un purgatoire. Pourtant, la seconde lettre de Leclerc concernant Salme, celle du 11 juin, et atténuant ses mérites d'accusations de malhonnêteté, n'a pu arriver avant lui : Salme paye-t-il alors encore son amitié avec Moreau ? Il semble bien, car il est rayé des cadres de l'armée le 16 octobre 1802. Retiré dans une propriété en Alsace où sa femme tentera de l'empoisonner, il éprouve des difficultés à se faire payer sa pension de retraite par le gouvernement, puis est surveillé par la police lors du procès de Moreau. Il ne reprendra du service qu'en avril 1810, en Espagne, et mourra un an plus tard lors du siège de Tarragone. Alors seulement Napoléon lui reconnut son grade de général de division, et fit déposer dans son cercueil le

<sup>459</sup> Leclerc à Napoléon, 13 mai 1802, S.H.A.T., 8.YD.469 (dossier Salme)

<sup>460</sup> Leclerc à Napoléon, 11 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°80

<sup>461</sup> Decrès à Berthier, 13 juillet 1802, S.H.A.T., 8.YD.469 (dossier Salme)

<sup>462</sup> Salme à Berthier, 16 juillet 1802, S.H.A.T., 8.YD.469 (dossier Salme)

<sup>463</sup> Salme à Berthier, 19 juillet 1802, S.H.A.T., 8.YD.469 (dossier Salme)

<sup>464</sup> Salme à Berthier, 6 octobre 1802, S.H.A.T., 8.YD.469 (dossier Salme)

brevet l'attestant ...

Le général Kerverseau, qui avait fait toute la campagne de Saint-Domingue isolé dans la partie espagnole de l'île, avait réussi par une politique avisée à y maintenir le calme malgré un cruel manque d'effectif. Après la capitulation de Rochambeau au Cap et l'évacuation des dernières places françaises de la côte, tous les détachements français isolés qui y parviennent le rejoignent à Santo Domingo, dont les généraux Ferrand et du Barquier<sup>465</sup>. Kerverseau, commandant dans la partie espagnole et le plus ancien en grade, doit logiquement prendre le commandement de l'ensemble des rescapés. Mais Ferrand, arrivé à la tête d'une troupe supérieure en nombre à celle de Kerverseau, ne l'entend pas ainsi, et en une nuit, il rallie à lui les soldats de celui-ci, le contraignant à quitter l'île. Kerverseau ne se fait pas prier : il demandait depuis longtemps à rentrer en France, et si la méthode est peu orthodoxe, il n'en rate pas l'occasion pour autant. De retour en France, il couvrira même les agissements de son collègue ...

Sarrazin obtient de rentrer en France après une grave crise de fièvre qui le laissera officiellement mort. Lorsqu'il reçoit l'autorisation d'embarquer pour Cuba, d'où il rejoindra l'Europe, il abandonne avec tant de précipitation son commandement de Port-au-Prince au général Lavalette du Verdier que beaucoup l'accuseront plus tard de désertion. Quant aux généraux Dutruy, Amey et Poinot, les deux derniers ne font qu'un très bref séjour dans l'île, sans occuper de commandement, avant de rentrer en France. Poinot n'y reste même pas un mois ! Dutruy pour sa part y séjourne près d'un an, mais ne semble pas non plus avoir occupé de postes indépendants. Lacroix demande à rentrer en France peu après le fameux raid de Capois contre la Tortue : il a perdu en cette occasion son jeune frère et toute la fortune qu'il avait accumulée depuis son arrivée. Démoralisé, dégoûté par la barbarie de cette guerre, il obtient de s'embarquer pour l'Europe à la fin de mai 1803. Thouvenot est, on l'a vu<sup>466</sup>, renvoyé avec le général Clauzel pour les mêmes motifs que ce dernier. Quant à (Pierre) Devaux<sup>467</sup>, peu après avoir obtenu ses galons de général, il quitte la colonie par opposition à la ré-instauration de l'esclavage qui se profilait.

Le départ de Gobert à la Guadeloupe présente des similitudes avec celui de Kerverseau à Santo Domingo. Lieutenant de Richepance, Gobert était en droit de réclamer pour lui le titre de capitaine général à la mort de son chef, mais Lacrosse s'autoproclama très vite à ce poste. Gobert ne semble pas avoir fait de difficulté, restant à sa place. Mais le nouveau capitaine général souhaite le voir éloigner au plus vite, aussi accepte-t-il immédiatement lorsque Gobert demande à retourner en France<sup>468</sup>. Il le pousse même à s'embarquer lorsque celui-ci, piqué au vif par des sous-entendus sur son sens du devoir émanant de Lacrosse (« *si les craintes que vous semblez concevoir sur l'état actuel de votre santé sont jugées par vous plus puissantes que les raisons d'utilité de service que je suppose, je ne refuserai pas à votre départ pour la France* »<sup>469</sup>), souhaite finalement

<sup>465</sup> Général de brigade, mais surtout ... chef de l'administration des hôpitaux !

<sup>466</sup> cf. Infra, p.143-146

<sup>467</sup> cf. Infra, p.140-141

<sup>468</sup> Gobert à Lacrosse, 4 septembre 1802, cité in *1802 en Guadeloupe ...*, Op. Cit., p.29

rester. Ménard est promu général par Lacrosse pour remplacer Gobert à la tête des troupes de l'armée de la Guadeloupe. Le capitaine général espère que cet officier qui lui doit sa promotion sera plus docile : il n'en est rien. Ménard s'insurge dès novembre 1802, deux mois à peine après sa promotion, contre les méthodes de Lacrosse : celui-ci le fait rien moins qu'« *arrêter et embarquer d'office pour la France [avec] plusieurs officiers : la crise menaçait de tourner, encore une fois, à l'état aigu. Heureusement, le gouvernement de la métropole y mit fin en rappelant Lacrosse, qui fut remplacé par le général de division Ernouf* »<sup>470</sup>.

Les adjudants-commandants, très nombreux à l'entrée en campagne car cherchant à gagner l'épaulette de général de brigade dont ils ont souvent la fonction sans le titre, ont généralement été exaucés ou tués, car ils sont peu nombreux à rentrer en France : (Urbain) Devaux, Idlinger, Villet, Ramel, David, Musquinet de Beaupré et (H.) Reynaud à l'armée de Saint-Domingue ; Reubell et Dugommier-Dangemont à la Guadeloupe.

Idlinger est renvoyé par Rochambeau car ayant été trop proche de Toussaint-Louverture sous les ordres de qui il a servi ; Musquinet de Beaupré est évacué à la mort de son neveu, le capitaine général Leclerc ; (H.) Reynaud, agent spécial du premier Consul, rentre en France une fois sa mission accomplie ; (Urbain) Devaux quitte Santo Domingo en janvier 1804 lorsque Ferrand organise sa petite armée ; David arrache un congé au capitaine général deux semaines avant la capitulation, ce qui lui permet d'échapper aux geôles britanniques ; Ramel est évacué sur blessure, quand Dugommier-Dangemont l'est sans doute pour une nouvelle crise de folie puisqu'il est de nouveau interné peu après son retour en France.

Un grand nombre de chefs de brigade rentre en France avant la fin de la colonie. Pour beaucoup, il s'agit d'anciens commandants ou même de capitaines ayant obtenu les galons qu'ils étaient venus chercher : Allix de Vaux, Lalance<sup>471</sup>, Drouin de Bercy<sup>472</sup>, Touzard, Langlet, Bachelu, Bourke, Abbé, (C., dit « *Jeune* ») Boyer, (Pierre) Aussenac, Dalton, Bruguières, Lallemand de l'armée de Saint-Domingue ; Dumoutier, Naverres, Cambriels et Arnauld à la Guadeloupe.

Allix de Vaux est arrêté sur plainte de malversations financières, mais déchargé de toute accusation et libéré, il demande à rentrer en France, ce qui lui est accordé. A-t-il négocié son blanchiment contre une « donation » au trésor de Rochambeau, ou bien ce

<sup>469</sup> Lacrosse à Gobert, 4 septembre 1802, Ibid

<sup>470</sup> Poyen, Op. Cit., p.260

<sup>471</sup> Général de brigade d'artillerie au service de la République Cisalpine. Mais le bureau de l'Artillerie à Paris ne le replace que comme capitaine à son retour (1800) au service français. Napoléon l'élève rapidement de nouveau chef de brigade, et l'affecte à l'expédition de Saint-Domingue pour lui permettre de récupérer ses épaulettes de général : « *Le citoyen Lalance, ex-général de brigade cisalpin, sera employé dans l'armée de Saint-Domingue, comme chef de brigade directeur du parc. Le général Leclerc lui donnera de l'avancement s'il s'en rend digne* », Napoléon à Berthier, 30 octobre 1801, *Napoléon Bonaparte. Correspondance général n°6620*

<sup>472</sup> Ne pas confondre avec le chef de brigade Drouin, commandant la Légion de la Loire.

procès était-il un avertissement pour l'inviter à quitter l'île ? Il ne serait pas le premier pour qui le renvoi pour malversations ne soit qu'une façade ...

Lalance, ancien compagnon de Bonaparte à Toulon et en Italie est renvoyé en France après la mort de Leclerc, avec les officiers « sensibles », c'est-à-dire proches des grandes familles politiques et militaires ou leurs aides de camp, comme c'est le cas pour Bachelu, Bourke, Abbé, Dalton ou Bruguières.

Drouin de Bercy, colon entré dans l'armée expéditionnaire directement comme chef de brigade dans l'état-major de Leclerc, retourne en France après la mort de Leclerc, se préoccupant plus de la manière de lutter contre la fièvre jaune que contre les insurgés. Toutefois, il sera à la Restauration l'un des ardents partisans de la reconquête militaire de l'île<sup>473</sup>.

Leclerc renvoie Langlet dès le 9 mai 1802 : « *Je renvoie le chef de brigade Langlet, non pas que je sois mécontent de lui, mais parce que ce brave, eut égard à son grand âge, est véritablement incapable de supporter les fatigues du climat. Je vous prie de bien traiter ce militaire respectable qui compte de longs services* »<sup>474</sup>.

Lallemand est renvoyé suite à la conspiration contre Rochambeau. Quant à Touzard et C. Boyer, la raison de leur retour m'est inconnue ...

A la Guadeloupe, Dumoutier rentre en France pour raison de santé. Presque infirme, il n'était passé à la Guadeloupe que pour accompagner sa femme venue retrouver sa mère, et avait fait la démonstration pendant la répression de l'insurrection d'Ignace et Delgrès de sa totale incapacité à assumer un commandement.

Naverres est renvoyé en France comme porteur des dépêches du capitaine général Ernouf, rôle qu'il avait déjà tenu entre Saint-Domingue et cette île.

Cambriels, démis de ses fonctions par ce même Ernouf pour avoir échoué dans un raid contre Sainte-Anne en 1808, est renvoyé en France en juillet 1809 pour y être jugé. Prit en route par les Anglais, il obtient de rentrer en France sur parole, et se défend alors à son procès des charges portées contre lui. Blanchi, il obtient le commandement du 31<sup>e</sup> de ligne ...

Quant à Arnould, il repasse en métropole à sa demande peu après le remplacement de Lacrosse par Ernouf : faut-il y voir une marque de fidélité à son ancien chef, ou de défiance à l'égard de son successeur ? Colon martiniquais, grand ami de Rochambeau qu'il regrette de ne plus voir à la tête de la Guadeloupe, ayant suivi Lacrosse lors de son exil à la Dominique, on peut raisonnablement penser qu'Arnould approuvait pleinement la ligne « dure » de l'amiral ...

### 4.2.2 - Les prisonniers libérés ou évadés

Restent ceux qui rentrent de captivité entre 1803 et 1814, sur parole, par échange ou par

---

<sup>473</sup> Drouin de Bercy (M.), *De Saint-Domingue, de ses guerres, de ses ressources et des moyens à prendre pour y rétablir la paix et l'industrie*, Paris, Hoquet, 1814.

<sup>474</sup> Leclerc à Berthier, 9 mai 1802, *Lettres du général Leclerc* n°62

évasion.

Les amiraux ou généraux de division tout d'abord : (Louis) Villaret est celui qui passe le moins de temps en captivité, rentrant en France en avril 1809, soit deux mois après la capitulation de la Martinique ; La Poype est autorisé à rentrer en France dès juin 1806, en attendant son échange officiel ; Ernouf se fait passer pour mortellement malade pour être autorisé par les Anglais à rentrer en avril 1811 mourir dans sa famille, mais se remet subitement une fois le pied posé en France ... ; Rochambeau n'est échangé qu'en décembre 1811 ; et Brunet n'est libéré qu'en août 1814, soit près de cinq mois après l'abdication de Napoléon.

Parmi les généraux de brigade prisonniers, Claparède et Morgan sont sans doute les premiers à repasser en métropole, échangés dès janvier 1804 ; (Jean) Noguès, ayant capitulé à Sainte-Lucie le 22 juin 1803, rentre en France sur parole début 1804 ; Fressinet obtient des Anglais une permission de quelques mois en France en février 1805, et est autorisé par l'Empereur à ne pas se re-constituer prisonnier à l'expiration de celle-ci ; (Pierre) Boyer rentre sur parole en juillet 1806 ; du Barquier est rapatrié de Santo Domingo début 1809 avec tous ses officiers, conformément à la capitulation passée avec les Anglais six mois plus tôt ; Pageot, (Jacques) Boyé et d'Hénin débarque en France en mars 1811, les deux premiers par échange et le dernier sur parole ; quant à Houdetot, fait prisonnier à la Guadeloupe en février 1809, il semble qu'il lui faille attendre la fin de 1813 pour revoir la France.

Quant aux adjudant-commandants captifs, dont la plupart ont été promus à cette fonction en cours de campagne, c'est Grandsaignes qui débarque en France le premier, sans doute sur parole, dès janvier 1804 ; d'Hénin de Cuvilliers et Huin en mai, Dembowski en juin de la même année rentrent à leur tour, ainsi que Dumont<sup>475</sup> vraisemblablement avant juillet ; Duveyrier est libéré sur parole en juin 1806 ; Néraud s'évade dans le courant de 1809 ; Miani, fait prisonnier à la capitulation de la Martinique, s'évade également d'Angleterre en 1812 mais meurt sans doute noyé pendant la traversée vers la France, car nul n'en entendit plus jamais parler ; Lefebvre-Desvaux enfin fait parti des malchanceux qui doivent attendre l'abdication de Napoléon pour rentrer, en juin 1814. Subsiste le cas de l'adjudant-commandant Boscus, qui est compris dans les prisonniers lors de la capitulation de Rochambeau au Cap le 30 novembre 1803, mais dont le sort n'est consigné nulle part ...

Enfin, les chefs de brigade : Montfort rentre début 1804, suite à la capitulation de Sainte-Lucie ; Moulut est libéré sur parole en juillet 1804, tout comme Dubreton ; Luzy

---

<sup>475</sup> Contrairement à ce qui est indiqué dans le *Dictionnaire des colonels* (Danielle & Bernard Quintin, Paris, S.P.M., 1996), p.306, Dumont n'est pas rentré en France à l'occasion de l'autorisation qui lui en a été donnée par Rochambeau le 28 septembre 1803 : commandant alors le fort Dauphin, il est capturé dix jours plus tard, le 7 octobre, par les rebelles qui l'attirent dans un guet-apens sous prétexte de pourparlers. Le capitaine de la Royal Navy William Bligh, ignorant ce détail, attaque le fort Dauphin au même moment et s'en empare facilement. Apprenant par les prisonniers le sort de leur chef, Bligh refuse alors de manière chevaleresque de tirer profit de sa victoire sur un ennemi ainsi décapité avant le combat : il fait libérer les prisonniers, leur rend leurs armes et leur poste, et intime l'ordre aux rebelles de lui remettre Dumont. Ceux-ci s'exécutent, mais Bligh ne pousse pas la générosité jusqu'à libérer également celui-ci, et le garde prisonnier, ce qui néanmoins lui sauve sans doute la vie ... Ne pas confondre le capitaine William Bligh ici mentionné, avec le capitaine John Bligh rendu célèbre par la mutinerie de son navire « *Bounty* ».

rentre en septembre et Berger à une date indéterminée de la même année ; Cambrelin, (Louis) Aussenac, Cachedenier et Panisse sont rapatriés en 1810 avec la garnison de Santo Domingo après la capitulation de du Barquier ; Félix est également libéré, sur parole ou par échange, la même année ; Madier de la Martine, fait prisonnier à la Martinique en 1809, s'évade d'Angleterre dix mois plus tard.

Sauf à faire embaumer sa dépouille, comme Leclerc, il n'existe donc que trois moyens de rentrer en France pour les officiers coloniaux : le renvoi pur et simple pour raison disciplinaire, le départ plus ou moins volontaire, et la libération des camps de prisonniers britanniques.

Les renvois, généralement justifiés par une attitude indigne ou incompétente, voire délictueuse, servent le plus souvent, on l'a vu, à masquer l'éviction politique d'un gêneur : Humbert sert de bouc émissaire pour justifier les échecs militaires du début de campagne ; Clauzel et Thouvenot pour leur projet de coup d'état contre Rochambeau ; Desfourneaux parce qu'il indispose les colons ... Le motif souvent invoqué de malversations financières ou de pillage n'est en fait jamais véritablement retenu contre les officiers supérieurs : d'Arbois de Jubainville, Brunet, Sarrazin ou Lavalette du Verdier, parmi les pires spécimens des armées expéditionnaires, ne sont jamais inquiétés tant qu'ils n'entrent pas en opposition avec la politique du capitaine général. Ce sont ceux qui la critiquent qui sont sacrifiés sur l'autel de la « justice » militaire. Si des officiers de tous grades sont parfois arrêtés et détenus, les cours martiales ne jugent aucun officier au-delà du grade de chef de bataillon ou d'escadron. Les commandants Provin et Hautière sont condamnés pour n'avoir pas compris cette règle : leur grade encore trop subalterne ne leur confère pas l'impunité de leurs supérieurs !

Ceux absolument inattaquables du point de vue de l'intégrité, tels Quantin ou Desbureaux, demandent ou se voient « autorisés » à rentrer pour raison de santé. Allix de Vaux entre sans doute également dans cette catégorie, inculpé pour n'avoir pas compris les premières invitations à s'éloigner, puis blanchi une fois le message rendu parfaitement clair. D'autres rentrent en France une fois leur fortune faite ou un nouveau galon obtenu, comme (Pierre) Devaux ou Pamphile de Lacroix.

Enfin, les prisonniers détenus par les Anglais sont libérés au compte-gouttes tout au long de l'Empire. Le peu d'empressement à échanger certains officiers majeurs, tels Rochambeau, Brunet ou le frère de l'amiral Villaret témoigne bien du courroux de l'Empereur à l'égard de ces officiers, soit qu'il les juge responsables de la perte des colonies à leur charge, soit qu'il leur tienne apparemment grief des méfaits qu'ils ont pu y commettre ... C'est ainsi que des officiers comme Brunet, Houdetot, Lefebvre-Desvaux ne sont jamais échangés et restent pour certains jusqu'à onze années en captivité.

### 4.3 - La disgrâce et l'oubli

---

Nous avons vu les diverses manières pour les survivants des campagnes coloniales de repasser en Europe. Toutefois, le retour sur le sol natal ne signifie pas pour autant la fin des difficultés : après l'isolement géographique les attend bien souvent la disgrâce ...

Nous allons désormais voir quel sort fut réservé à ces officiers une fois de retour en

métropole, à travers leur carrière une fois débarqués en France et jusqu'en 1815. L'échantillon utilisé pour cette étude reprend tous les officiers mentionnés comme rentrant en France dans le chapitre précédent, auxquels s'ajoutent les deux officiers de couleur rentrés librement<sup>476</sup> sans être déportés, et qui furent réemployés par la suite. Une seule exception : Miani, qui s'évade d'Angleterre mais qui disparaît entre cette île et la France.

### 4.3.1 - Lendemain d'expéditions ...

A leur retour en métropole, les officiers coloniaux repassent au service du ministère de la Guerre après plusieurs mois, voire années, au service du ministère de la Marine. C'est à celui-ci de les réaffecter dans la machine militaire impériale.

Sur les douze généraux de divisions, deux sont réformés (Ambert) ou retraités (Desfourneaux) dès leur retour en métropole ; deux autres sont mis aux arrêts et traduits devant une commission militaire pour juger de leur responsabilité dans la perte de la Guadeloupe (Ernouf) et de la Martinique (Villaret) : les commissions ne concluront rien et les deux hommes seront libérés, mais resteront longtemps écartés de tout commandement.

Les autres passent tous par une période de traversée du désert dans des postes territoriaux, administratifs ou à l'arrière du front avant d'être réemployés activement ... quand ils le sont finalement. L'amiral Lacrosse est préfet maritime du Havre pendant un an avant de commander de nouveau sur mer ; Desbureaux & La Poype sont cantonnés au commandement de divisions militaires ou gouvernements de places pour toute la durée de l'Empire ; ... Les deux ennemis Rochambeau et Clauzel ont en commun de n'être pas même employés pendant près de deux ans après leur retour. Mais l'un des cas les plus flagrants de ségrégation d'un officier divisionnaire revenant des colonies est sans doute celui du général Quantin : il reçoit à son retour le gouvernement de Belle-Isle, dépôt des troupes de marine, autrement dit bagne disciplinaire de l'armée française avant expédition de ces rebuts aux colonies. Quantin restera six ans dans ce purgatoire avant d'être admis à la retraite ...

Un seul sera employé aux côtés de Napoléon dès son retour : le général Boudet. Rentré en France avant même la mort de Leclerc et les nouvelles des désastres, auréolé de ses succès et de son prestige du début de campagne, le premier Consul n'a alors aucun grief à son encontre et l'affecte immédiatement aux troupes du camp de Boulogne. Boudet participe à la première campagne de la Grande Armée, celle de 1805, puis se trouve soudain relégué à commander la garnison de Trieste. Envoyé à l'armée d'Italie en 1806 alors que la Grande Armée se bat en Prusse, il est détaché aux basses besognes de siège (Colberg, Stralsund, ...) en 1807 quand la Grande Armée affronte les Austro-Russes en Pologne ... Il lui faudra attendre 1809 pour de nouveau, brièvement et tragiquement, combattre sous les yeux de l'Empereur.

Les généraux de brigades ne sont pas à meilleure enseigne : à l'exception de (Jean) Noguès, Claparède et d'Hénin, ceux qui ne sont pas employés rapidement à des postes territoriaux ou administratifs restent généralement au moins un an sans affectation avant

---

<sup>476</sup> Chefs de brigade « *Hercule* » Damingue & Pélage.

bien souvent d'en arriver aux mêmes emplois de seconde ligne. Des trois heureux élus, Noguès a un sérieux avantage : il est proche de Louis Bonaparte, qui le fait attacher au palais des Tuileries, puis le prend comme aide de camp alors que lui-même est placé sur le trône de Hollande. Sans cela, sans doute eût-il subi le même ostracisme qui frappait alors ses collègues coloniaux ... Claparède lui n'est réemployé que pour son expérience coloniale : il est affecté à la division du général Lagrange, qui doit mener à bien une diversion dans les Antilles au début de 1805, dans le cadre du plan de Napoléon visant à attirer Nelson hors de la Manche. D'Hénin pour sa part rentre à une époque, 1811, où l'ire de l'Empereur à l'égard des témoins et acteurs de la perte des colonies semble s'atténuer : aussi est-il immédiatement réemployer en Allemagne à son retour de captivité.

S'il n'a plus de commandement militaire, Kerverseau suit la même voie que Claparède : accompagnant l'expédition des généraux Lagrange et Lauriston aux Antilles, il est placé préfet colonial de la Guadeloupe de 1805 à 1810, avant d'être finalement fait prisonnier lors de la capitulation de cette île.

Un seul est immédiatement mis à la retraite. On a déjà évoqué son cas : c'est Salme, le malheureux camarades de Moreau, qui se voit refuser sa promotion de campagne et exiler dans ses foyers pendant huit ans, exception faite d'une brève réactivation lors du débarquement surprise des Anglais en Hollande en 1809. Et encore, ce rappel en activité n'est dû qu'à Fouché, et non pas à l'Empereur, qui s'empresse de le renvoyer chez lui dès son retour en France ... D'autres sont simplement mis en non-activité, autrement dit en demi-solde, pour une période plus ou moins longue : Dutruy, Gobert, Lacroix, Thouvenot, Ménard, Castella, (Pierre) Boyer, Houdetot, (Jacques) Boyé, Fressinet.

Ce même Fressinet, à peine mis en non-activité, est déféré devant une commission d'enquête à son retour en 1805 pour s'expliquer de la manière douteuse dont il a abandonné Jérémie, ainsi que la garnison de la forteresse. Une fois encore, la commission ne tranche pas et Napoléon se contente de le laisser sans emploi jusqu'en 1807, avant de l'exiler à quarante lieux de Paris jusqu'en 1810. Sans doute l'Empereur ne voulait-il pas faire de publicité aux événements de Saint-Domingue ... Humbert n'a pas cette chance et est encore plus mal traité : jugé à son retour pour diverses malversations qu'il aurait perpétré à Saint-Domingue, il est destitué en janvier 1803 malgré l'absence de preuve, puis réformé trois ans plus tard. Comme Salme, dont il partage décidément les malheurs, il est rappelé en activité par Fouché lors du débarquement anglais à Walcheren. Là encore, Napoléon s'empressera de le réformer de nouveau dès son retour.

De nouvelles îles/dépôts disciplinaires accueillent les rescapés coloniaux : Poinot est placé à la tête de l'île de Walcheren, de sinistre réputation. Les fièvres y enlevant tant d'hommes que Napoléon fera hâter la formation des régiments étrangers pour y tenir garnison, afin d'épargner ses soldats nationaux<sup>477</sup> : comme à Belle-Isle, un dépôt disciplinaire y est installé. Sarrazin commande l'île de Cadzand (dans l'Escault) en

---

<sup>477</sup> « J'attache une grande importance à voir ces deux régiments [Régiments irlandais & prussiens], comprenant au moins six bataillons, garder les îles de la Zélande et de la Hollande, car ces places sont si malsaines que les troupes françaises que j'y envoie sont détruites ; et je veux épargner à mes troupes de lignes ce fardeau », Napoléon à Berthier, t.4, 19 octobre 1811, *Correspondance inédite de Napoléon I<sup>er</sup>* conservée aux Archives de la Guerre, lettre n°6271, Paris, ed. Ernest Picard & Louis Tuetey, 1913, p.741.

1808-1809, avant d'en laisser le commandement à (Pierre) Devaux, autre vétéran de Saint-Domingue, qui lui-même avait commandé les deux années précédentes l'île d'Yeu. L'insularité reste le lot des survivants des colonies !

Les adjudants-commandants subissent le même sort : sans emploi, voire en demi-solde pour la plupart, les plus chanceux d'entre eux sont affectés à des postes administratifs ou de garnison dès leur retour. Musquinet de Beaupré & Duveyrier font figure de privilégiés. Le premier parce qu'il parvient à être attaché à l'état-major de Davout, non sans avoir passé dix mois dans une division militaire. Ses liens avec l'épouse du maréchal, sa nièce, ne sont sans doute pas pour peu de choses dans sa singulière fortune. Il en sera de même pour le frère de l'ancien capitaine général, Nicolas Leclerc, lui aussi affecté au corps de Davout. Duveyrier, rentré en 1806 seulement, est immédiatement attaché à la division du général Vandamme, avec laquelle il participe activement aux campagnes de Prusse et de Pologne, avant d'être mortellement blessé à Friedland. Là encore, les connections familiales semblent avoir fonctionné, puisque celui-ci n'est autre que le fils du tribun du même nom qui fit ardemment campagne en faveur de l'élévation du premier Consul à la dignité impériale.

Huin, qui avait été affecté à l'expédition de Saint-Domingue car il s'était lié d'amitié avec Toussaint lors d'un précédent séjour à Saint-Domingue, n'a évidemment pas tant de chance. Comme tant d'autres, il se retrouve relégué sur une île lui aussi, celle d'Elbe, en Méditerranée, où Napoléon lui-même connaîtra les affres de l'exil

Si aucun ne passe en jugement, l'un d'entre eux est interné en asile à son retour : Dugommier-Dangemont. Déjà mentalement fragile à son départ pour Guadeloupe, il en est renvoyé pour des raisons de santé nécessitant son internement ...

Les chefs de brigade bénéficient visiblement d'une plus grande clémence de la part de Napoléon, sans doute par ce que du fait de leur grade subalterne ils ne peuvent être tenus responsables de la perte des colonies, mais également parce que se trouve parmi eux une forte proportion d'officiers « pistonnés », généralement dans l'entourage de Leclerc, sur les intérêts desquels veillent leurs proches : Bourke devient aide de camp de Davout, qui décidément est le sauveur de bien des carrières mal engagées à Saint-Domingue ; Lallemand est pareillement attaché à Junot ; Dalton est employé auprès du ministre de la Guerre ; Bruguières, relégué en Italie, est sauvé de l'oubli par Joseph Bonaparte qui le prend comme aide de camp ; etc.

D'autres sont employés à leur retour, avec plus ou moins de bonheur : Abbé, qui commandait les Guides de Leclerc, est placé à la tête du 22<sup>e</sup> léger et envoyé croupir en garnison pendant près de trois ans en Corse, encore une île ; (C.) Boyer, pourtant nommé chef de brigade par Leclerc, est replacé comme chef de bataillon et reçoit le commandement du 1<sup>er</sup> bataillon colonial, troupe constituée du rebut des dépôts de la marine : jamais il ne passera colonel ; (Pierre) Aussenac tiendra garnison pendant deux ans en Allemagne avant de rejoindre finalement la Grande Armée en Pologne en 1807 ; Arnault sert dans l'état-major durant toutes les campagnes de la Grande Armée de Boulogne à Friedland ; Moulut est directeur des fortifications de Neuf-Brisach durant tout l'Empire et même pendant les Cent-Jours, effectuant au cours de sa carrière quelques missions en Italie et participant brièvement à la campagne d'Allemagne de 1809 ; Dubreton, relégué en Belgique à la tête du 5<sup>e</sup> léger, ne rejoint la Grande Armée qu'en

Pologne en 1807 ; Cachedenier et (Louis) Aussenac, rentrés avec les débris de la garnison de Santo Domingo en janvier 1810 sont immédiatement employés : le premier en Italie, front plus que secondaire entre 1805 et 1813 ; le second au corps d'observation de réserve d'Espagne avec le grade d'adjudant-commandant.

Mais tous ne sont pas si heureux dans la poursuite de leur carrière : Malenfant est mis en retraite d'office peu après être renvoyé de l'expédition par Leclerc, ce dont il est loin de se plaindre ; Allix de Vaux, bien qu'innocenté des charges de malversations pesant contre lui, est renvoyé dans ses foyers dès son débarquement, puis réformé dans le courant de la même année 1803 ; Dumoutier est réformé pour raisons de santé à son retour de la Guadeloupe ; Langlet et Tousard sont mis à la retraite à leur retour. Néanmoins, ce dernier poursuivra une carrière active aux Etats-Unis pour le compte de la diplomatie française. Cambrelin est réformé dès son retour de Santo Domingo en 1810. Quant à Madier de la Martine, revenu à la même époque, il est d'abord réformé avant d'être replacé colonel à la tête du régiment de Belle-Isle, encore une unité disciplinaire ... et un poste insulaire.

Naverres, employé un temps dans une division militaire, est réformé sans traitement pour tentative de corruption : il fuira à l'étranger quelques années plus tard pour échapper à ses nombreux créanciers qui l'avaient déjà fait condamner par deux fois à la prison ; Cambriels est arrêté et passe en jugement dès son retour de la Guadeloupe le 1<sup>er</sup> avril 1810 pour avoir, selon l'accusation de son supérieur Ernouf, fait échouer l'expédition contre Marie-Galante : il n'est blanchi qu'au bout de près de deux ans de procédures ; Magloire Pélage est également arrêté dès son arrivée en métropole en 1802 jusqu'à ce qu'une commission étudie son rôle dans le soulèvement des troupes de la Guadeloupe contre Lacrosse : lui aussi est innocenté en novembre 1803, et réformé trois mois plus tard.

Les autres partages le sort de leurs supérieurs : sans emploi pendant une période variant de quelques mois à plusieurs années, on les retrouve souvent exerçant des emplois administratifs dans des divisions militaires de l'intérieur, ou en garnison sur les arrières de la Grande Armée.

Reste le cas ambigu d'« *Hercule* » Damingue. Chef d'escadrons dans la Garde, il passe à Saint-Domingue avec le grade de chef de brigade dans la ligne. Néanmoins, à son retour en France, il est replacé chef de bataillon avec pour mission de constituer en un bataillon de sapeurs de combat les prisonniers noirs déportés de la Guadeloupe et de Saint-Domingue, et détenus à Mantoue. C'est là loin d'être une mission de prestige ! Pourtant, Damingue sera parmi les premiers à être nommé par Napoléon dans l'ordre de la Légion d'Honneur à la création de celui-ci. Blessé à la tête de son bataillon en décembre 1805, Damingue sera réformé avec pension. Tombé dans la misère, il en appellera à l'Empereur en 1809, qui lui accordera trois mille francs. De plus, alors qu'il commande ses pionniers, Damingue fait la demande pour eux d'une aigle, requête inhabituelle puisqu'il ne commande qu'un bataillon. La requête est pourtant acceptée, et le « coucou » restera utilisé alors même que le bataillon sera devenu un régiment de l'armée napolitaine. Alors : Damingue fut-il relégué à ce commandement pour l'éloigner ? Ou le premier Consul aurait souhaité le satisfaire en lui confiant ce bataillon qu'il avait peut-être réclamé ?

### 4.3.2 - L'éloignement

Peu à peu réemployés, ces hommes restent bien souvent éloignés de la personne de l'Empereur, et donc des honneurs récoltés par leurs collègues sous les yeux de celui-ci ...

Les armées d'Italie et de Naples, et leurs dépendances d'Illyrie et de Dalmatie, ou l'armée du Nord qui monte la garde en Belgique et Hollande, sont des théâtres d'opération mineurs qui accueillent nombre de ces exilés : Clauzel, Boudet, Dutruy, Lacroix, Castella, Fressinet, du Barquier, Villet, Ramel, Huin, Gandsaignes, Néraud, Bachelu, Abbé, Bruguières, Cachedenier, Damingue dans la péninsule italienne ou la côte adriatique ; (Pierre) Devaux, Claparède, Dubreton, dans le Nord, ainsi que Salme et Humbert, très brièvement.

Les colonies, outre Claparède qui ne fait qu'y repasser, voient le retour du général Kerverseau (Guadeloupe) et du colonel Montfort (Martinique) de 1805 jusqu'à la capitulation de ces îles en 1809-1810.

D'autres, réformés ou mis en retraite à leur retour en métropole, ne trouvent à être employés qu'en se mettant au service d'états satellites, souvent gouvernés par des parents de l'Empereur. La Westphalie de Jérôme Bonaparte s'adjoint ainsi les services de l'adjudant-commandant Reubell et du chef de brigade d'artillerie Allix de Vaux. Le premier connaîtra une carrière fulgurante (aide de camp de Jérôme en 1807, général de brigade à la fin de la même année, général de division l'année suivante) qui trouvera une fin brutale avec sa destitution et déchéance de tous ses grades et fonctions, le 7 août 1809, pour avoir laissé ses troupes westphaliennes piller la ville de Brunswick, une semaine plus tôt. Il s'exile alors aux Etats-Unis. Allix de Vaux atteindra également le grade de général de division westphalien, puis repassera au service de la France en 1814 avec celui de général de brigade seulement : il retrouvera ses galons de divisionnaire, français cette fois, au cours de cette campagne. Bruguières passe au service du roi de Naples, Joseph Bonaparte, en 1806, mais est assassiné la même année. (Jean) Noguès enfin est un cas particulier car son passage au service du roi de Hollande Louis Bonaparte ne lui fait perdre aucun de ses privilèges de général français. Humbert se morfond chez lui depuis qu'il est rentré de Saint-Domingue lorsqu'il est rappelé en activité en 1809 en Hollande. Mais ses espoirs sont vite déçus lorsque Napoléon le fait de nouveau réformer dès son retour d'Allemagne : comprenant n'avoir plus rien à attendre du gouvernement, il passe aux Etats-Unis en 1812, et sert dans les forces armées de cette nation lors de la bataille de New Orleans<sup>478</sup> en 1814 ...

C'est donc plus d'un tiers des officiers rentrés des colonies qui sont ostracisés, mis au placard sur des théâtres d'opérations secondaires, le plus loin possible de l'Empereur. Quant aux autres, ils sont purement et simplement rayés des tableaux d'activité, ou alors relégués à des postes administratifs ou à des garnisons à l'intérieur de l'Empire. Les seuls à ne pas être affectés par la censure impériale à leur retour sont ceux disposant de solides relations, familiales ou sociales, et qui trouvent facilement leur chemin vers les états-majors prestigieux de ce qui deviendra en 1805 la Grande Armée.

<sup>478</sup> En fait, plutôt une série de combats pour New Orleans, s'étendant sur décembre 1814 et janvier 1815 ...

Initialement, les premiers officiers à rentrer des colonies sans en avoir été renvoyés pour raison disciplinaire sont bien accueillis et immédiatement employés au camp de Boulogne, à l'image de Boudet. Ce n'est qu'au retour de la dépouille de Leclerc et de ses proches officiers, au début de janvier 1803, que le gouvernement commence à considérer Saint-Domingue comme une gêne ... « médiatique » pourrait-on dire aujourd'hui : une expédition si considérable, commandée par le propre beau-frère de Napoléon, ne pouvait se conclure sur un échec. Dès lors, les généraux envoyés en renfort ne sont plus des favoris du régime ou des vétérans coloniaux, mais des officiers de second plan (Spital, Poinot, ...), voire même des adversaires politiques (Sarrazin, Ambert, ...). C'est en tout cas ce qu'affirme Sarrazin dans ses divers écrits : « *Berthier se ressouvint de moi à l'occasion de ce désastre [l'annonce de la reprise de l'insurrection et des pertes terribles dues aux maladies], et il m'envoya l'ordre de me rendre à Toulon, pour y prendre le commandement de six mille hommes qui devaient se rendre à Saint-Domingue* »<sup>479</sup>, « *où on voulait me faire périr par la fièvre jaune, comme tant d'autres* »<sup>480</sup>. Toujours d'après lui, le général Kellermann (fils), informé de cette nouvelle affectation, serait venu le trouver pour le mettre en garde : « *Parmi les amis qui s'opposaient à mon départ, comme étant un arrêt de mort, je dois citer le général Kellermann (...). Dès qu'il fut question de mon départ pour l'Amérique, Kellermann vint chez moi, pour me dire qu'à ma place, il préférerait donner sa démission ; que l'armée était très mécontente de ce que Bonaparte venait de se faire nommer consul à vie, ce qui était l'équivalent de tyran perpétuel, et qu'il était l'interprète de Moreau, de Macdonald, de Lecourbe, et de plusieurs autres généraux qui me priaient de rester avec eux, au lieu d'aller de gaieté de cœur, me précipiter dans ce volcan politique qui ne tarderait pas à me dévorer. (...) Mais l'honneur et le devoir ne me permettaient pas de balancer. Nos camarades étaient acculés dans les garnisons. Ils attendaient des renforts. Je devais aller à leur secours. Kellermann avait de l'esprit et beaucoup de loyauté. Il me dit que mon raisonnement serait fort juste, si l'armée de Saint-Domingue était en danger ; qu'il n'était pas vraisemblable que des troupes d'élite en fussent réduites à la défensive contre des nègres mal armés et mal commandés, et qu'il regrettait de me voir donner tête baissée dans un piège qui m'était habilement tendu par des ennemis* ». <sup>481</sup> Quoique tout ce qui émane de Sarrazin soit à prendre avec la plus extrême précaution, ce témoignage s'il s'avérait exact démontrerait que le sort véritable de l'expédition est longtemps resté inconnu de la population, même d'un général si proche du pouvoir que Kellermann. Si lui-même n'est plus très en cour depuis Marengo <sup>482</sup>, son père reste l'un des premiers militaires du pays, et son propre cousin fait partit de

<sup>479</sup> Sarrazin, Op. Cit., p.145

<sup>480</sup> Sarrazin (Jean), *Histoire des guerres civiles des Français de 1789 à 1815*, Bruxelles, s.e. , 1842, p.VII

<sup>481</sup> Sarrazin, *Mémoires*, Op. Cit., p.145-146

<sup>482</sup> Auteur de la brillante charge qui renversa le sort de la bataille en faveur des Français au soir de Marengo, Kellermann se plaint dans une lettre à Murat de ce que le général Bonaparte ne lui en ai pas rendu justice, préférant donner les lauriers de la journée à Desaix : un cadavre étant assuré de lui faire moins d'ombre. Malheureusement pour Kellermann, sa lettre est interceptée par la police et mise sous les yeux de Bonaparte : celui-ci n'oubliera pas l'affront et Kellermann fils ne sera jamais maréchal, lui qui l'eut sans doute davantage mérité que Bessières, Victor, Oudinot ou d'autres ...

l'état-major de Leclerc à Saint-Domingue : Kellermann aurait donc toutes les chances d'être parmi les mieux informés ! Quant au général Decaen, Moreau s'exclame à son propos lorsqu'il apprend, dans le courant de juin 1802, qu'il va commander l'expédition pour Pondichéry : « *Ah ! En voilà encore un d'exilé !* »<sup>483</sup>.

Mais la véritable mise à l'écart des rescapés des corps expéditionnaires est progressive et assez tardive par rapport aux évènements des Antilles, les nouvelles mettant en moyenne un mois à parvenir à Paris, et Leclerc comme Rochambeau n'admettant qu'à demi-mots leurs échecs ou leur incapacité à rétablir la situation. La descente aux enfers de Norvins est emblématique de celles de ses compagnons d'infortune. Rentré en France début avril 1803, il a une entrevue avec le premier Consul le 12, au cours de laquelle il lui dresse un portrait sans concession de l'état de la colonie et des crimes déjà commis par Rochambeau avant son départ (n'oublions pas que Norvins a participé à la première réunion des conspirateurs contre ce dernier). Après l'avoir entendu, Napoléon lui témoigne sa satisfaction pour la précision de son rapport et lui promet une position dès lors qu'il sera rétabli. « *J'étais heureux : j'avais vu le grand homme, et il m'avait adopté. Je le crus alors* »<sup>484</sup>. Son entretien avec Decrès, son supérieur (son employeur plutôt, Norvins n'étant pas militaire) pour lequel il a développé à Saint-Domingue une haine inextinguible, considérant que ce dernier a abandonné Leclerc à son sort et est responsable de la situation misérable de l'armée expéditionnaire, se passe beaucoup moins bien : « *Je me retirai bien convaincu qu'il allait travailler à détruire dans l'esprit du premier Consul les dispositions favorables où je l'avais laissé pour moi* »<sup>485</sup>. Dès lors, Norvins s'empresse d'activer tous ses réseaux pour contrer l'influence de Decrès : il se rappelle aux bons souvenirs de ceux qui l'ont soutenu avant son départ ou dont il s'est fait connaître à Saint-Domingue : Cambacérès, Pauline & Joseph Bonaparte, Talleyrand, ... Il s'apprête même à entrer en diplomatie sous l'égide de ce dernier. Mais les détails des exactions de Rochambeau et des abandons successifs de places fortes sur la côte de Saint-Domingue enragent le premier Consul, qui désormais « *ne voulait pas qu'on s'occupât davantage de Saint-Domingue, ni directement ni indirectement* »<sup>486</sup>. En fait, il ne voulait plus entendre parler de cette expédition, et surtout voulait que nul n'en parlât. Aussi les témoins de cette désastreuse aventure sont-ils dès lors mis à l'écart, marginalisés, avec les conséquences qu'on sait. La première victime officielle est l'ordonnateur Daure, capitaine général par intérim, pourtant proche du premier Consul en Egypte : « *le retour de d'Aure [début août 1803], son ancien ordonnateur en Egypte, qu'il avait voulu spécialement favoriser en le plaçant à côté de son beau-frère à Saint-Domingue, nous prouva, par l'abandon total où il fut laissé, que le premier Consul ne pardonnait pas aux expéditions malheureuses, et que ceux qui en étaient revenus étaient pour lui des témoins désagréables de l'infidélité de la fortune. Il en eût été de*

<sup>483</sup> Decaen (gal Charles), *Mémoires et journaux du général Decaen*, Paris, Plon, 1911, t.2, p.258

<sup>484</sup> Norvins, Op. Cit., t.3, p.66

<sup>485</sup> Ibid, p.67

<sup>486</sup> Ibid, p.83

même pour le général Leclerc si, au lieu de revenir en France, il n'eût succombé au climat. Il connaissait cette disposition d'esprit de son beau-frère, quand deux jours avant sa mort il m'avait dit : 'Si le premier Consul ne fait pas ce que je lui demanderai pour mes amis, je ne remettrai pas les pieds chez lui et nous mènerons ensemble la vie de campagnards à Montgobert'. Notre proscription fut longue et s'étendit même aux généraux et aux aides de camps de Leclerc »<sup>487</sup>. Si l'assertion s'avère critiquable dans le cas de tous aides de camps, comme on l'a vu plus haut, Norvins a parfaitement saisi la pensée de Napoléon lorsqu'il conclut : « Il aurait voulu que l'expédition de Saint-Domingue fût regardée par tout le monde comme non avenue, ainsi qu'elle l'était réellement pour lui-même. Ce despotisme sur le passé, en présence de tant de témoins tels que nous, était une injustice si neuve, si hors de proportion même avec le pouvoir suprême dont Bonaparte était revêtu, qu'il en résulta pour moi dans ce génie extraordinaire le spectacle de deux natures puissantes, celle de l'homme et celle du souverain, qui devait à tout jamais dominer la première »<sup>488</sup>. Toutes les portes se ferment alors devant lui : « Cependant tout m'avait été fermé, même l'oreille de Cambacérès, qui me parut tout à coup m'avoir donné sa démission de mon avenir, sans que je la lui eusse demandée. Ce fut la différence de son accueil exclusivement officiel à ses réceptions qui me donna la mesure du parti pris du premier Consul à mon égard »<sup>489</sup>. Finalement, il obtient tout de même de Pauline Bonaparte d'être nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat, mais se fait congédier brutalement, dès son entrée en fonction, par Napoléon à qui il était venu présenter ses remerciements. Abandonné des ministres, il a toujours l'appui de Pauline et de Joseph, mais en vain ... Sans doute au bord de la crise de nerf, il se rend plus tard chez Decrès, qu'il insulte publiquement, ce qui n'arrange pas ses chances de faire carrière : « A sa malveillance naturelle, Decrès joignait intérieurement la satisfaction de remplir les intentions secrètes du premier Consul en éloignant les souvenirs et les hommes de Saint-Domingue ; et lui, il avait habilement et puissamment contribué à cette résolution, en raison de la périlleuse responsabilité que ses actes et nos témoignages, eussent fait peser sur sa tête dans toutes les phases de cette malheureuse expédition »<sup>490</sup>. Dès lors, Norvins se rend à toutes les réceptions publiques où doit paraître le premier Consul pour mesurer la « température » de ce dernier à son égard. Finalement, il acquiert la certitude de n'être pas en complète disgrâce, mais seulement écarté. Il obtient ensuite de son ami l'adjutant-commandant d'Arcambal de se faire nommer secrétaire général et directeur de son bureau au camp de Boulogne en 1805. Rencontrant l'amiral Bruix qui lui demande ce qu'il fait là, celui-ci répond qu'il « entend être préfet de Londres »<sup>491</sup>. Lorsqu'on lui rapporte ce bon mot, le nouvel Empereur n'a que cette réponse : « Et pourquoi pas ? »<sup>492</sup>. Finalement rentré en grâce, Norvins intègre

<sup>487</sup> Ibid, p.83-84

<sup>488</sup> Ibid, p.84

<sup>489</sup> Ibid, p.84-85

<sup>490</sup> Ibid, p.95

<sup>491</sup> Ibid, p.98

l'année suivante les gendarmes d'ordonnance ... On pourrait penser que ce chroniqueur aura gardé rancune de l'injustice qui lui a été faite, pourtant il développe un sentiment d'admiration pour Napoléon Bonaparte : « *cette proscription si contraire à tous principe d'équité et de gouvernement, loin cependant de surexciter en moi contre lui le sentiment d'un mécontentement bien naturel, loin d'abaisser mon esprit à une rancune vulgaire, le releva à la hauteur du mystère inconnu qui me frappait ; je me mis dévotement, c'est bien le mot, à subir une destinée où une sorte de merveilleux couvrait la tyrannie, et qui n'était pas et ne pouvait être pour mes amis et pour moi le dernier mot de la fortune* »<sup>493</sup>.

A l'image de Norvins, la proscription endurée à leur retour n'allait pas être le « dernier mot de la fortune » de bon nombre des officiers coloniaux, comme nous allons maintenant le constater ...

### 4.4 - Une réhabilitation tardive

---

Les officiers coloniaux, on l'a vu le plus souvent exilés sur des fronts secondaires, voire même renvoyés à la vie civile, vont néanmoins profiter des guerres impériales pour se frayer de nouveau un chemin à la pointe du sabre jusqu'aux premières loges de la Grande Armée.

Tous n'obtiendront pas la reconnaissance qu'ils méritent, et certains ne l'obtiendront même qu'à titre posthume

#### 4.4.1 - 1809 : la campagne d'Allemagne et l'armée d'Italie

La campagne d'Allemagne de 1809 va être véritablement la première occasion pour les anciens « coloniaux » de servir de nouveau sous les yeux du maître. Ceci pour deux raisons : la première, c'est qu'une bonne partie des cadres de la Grande Armée est en Espagne lorsque les nouvelles de l'armement de l'Autriche sont connues. Ne pouvant retirer ses vétérans de la Péninsule si rapidement, Napoléon doit faire avec ce qu'il a sous la main, c'est-à-dire les éléments laissés derrière en Allemagne, et des conscrits qu'il lui faut encadrer ; la seconde, c'est qu'au cours de la campagne, il va faire appel en renfort aux armées d'Italie et de Dalmatie, armées mineures dont ce sera la seule campagne entre 1805 et 1812. Dans les deux cas (garnisons d'Allemagne et armées du Sud, mais hors corps d'armée de Davout), ces troupes sont peuplées de généraux relégués à ces postes secondaires pour diverses raisons, et parmi eux nombre de vétérans des colonies.

Le premier d'entre eux, et le plus malheureux sans doute, est le général de division Boudet. On a vu précédemment la manière dont il avait progressivement été écarté de la Grande Armée malgré un retour quasi-triomphe de Saint-Domingue et de la Guadeloupe. Resté en Allemagne quand l'Empereur et la Grande Armée passent les Pyrénées pour entrer en Espagne fin 1808, il trouve l'occasion de revenir sur le devant de la scène lors de la campagne de 1809 contre l'Autriche. Il s'illustre même en résistant brillamment à

<sup>492</sup> Ibid

<sup>493</sup> Ibid, p.84

Essling les 21-22 mai 1809. Mais la perte malheureuse de son artillerie deux semaines plus tard lors de la bataille de Wagram lui vaudra de tels reproches de la part de l'Empereur qu'il en mourut, de chagrin selon les uns, par suicide selon les autres ... Sa division et celle du général Legrand, qui tenaient ensemble la gauche de la ligne française et comptaient environ dix mille hommes en tout, avaient été repoussées par près de quarante-cinq mille. Malgré tout, Boudet seul fut traité de cette manière ...

Le général de brigade Claparède est intégré au début de la campagne d'Allemagne de 1809 à la prestigieuse formation d'élite des « grenadiers d'Oudinot », qui n'a plus d'élite que le nom puisque les rangs des vétérans de 1805-1807 ont été submergés de conscrits pour faire de cette division un corps d'armée. Néanmoins, il ne s'agit pas moins d'une affectation prestigieuse, pour l'un de ceux qui rentrera sans doute le plus rapidement en grâce auprès de l'Empereur. Blessé au cours de cette campagne, il reprend du service un an plus tard en Espagne, avant d'être appelé en 1812 à participer à la campagne de Russie à la tête de la fameuse Légion de la Vistule, elle-même rattachée à la Garde impériale !

D'autres, comme Clauzel, Poinot<sup>494</sup>, Ménard, (Pierre) Boyer, Ramel, David, Huin, Grandsaignes, Lalance, Bachelu, Moulut, Dubreton, ... en profitent également pour revenir sur le devant de la scène. Huin y laissera la vie. Quant à Dutruy, engagé et grièvement blessé à Sacile (Italie) en avril 1809, il n'a pas l'occasion de faire jonction avec l'armée d'Allemagne et donc de combattre sous les yeux de l'Empereur : il sera de nouveau affecté à un poste isolé, en Hollande, à son rétablissement en 1811 ...

Musquinet de Beaupré, Bourke, Abbé et Dalton gagnent même du galon au cours de cette campagne : encore une fois, les anciens aides de camp de Leclerc restent largement privilégiés par rapport aux officiers ayant moins de relations, particulièrement ceux gravitant autour du maréchal Davout.

Mais avant d'être tout à fait rétabli dans l'opinion de l'Empereur, ces officiers vont devoir de nouveau faire la preuve de leur loyauté. Pour cela, la majorité des officiers cités plus haut reçoit dans l'année qui suit la campagne d'Allemagne son affectation pour le dernier théâtre de guerre impérial : la péninsule ibérique. Seuls Dutruy, victime de son excès de zèle ; David qui prend sa retraite ; Musquinet de Beaupré et Dalton qui restent auprès de Davout ; et Bachelu et Moulut, dont les fonctions d'officiers supérieurs du génie les appellent à des travaux de fortifications sur d'autres théâtres, ne seront jamais affectés en Espagne et Portugal.

### 4.4.2 - La Péninsule ibérique

L'Espagne et le Portugal vont de 1808 à 1813 être le purgatoire des troupes françaises. Tel le célèbre front de l'Est de l'armée allemande de 1942 à 1945, on y trouve beaucoup d'officiers punis pour leur conduite ou leur opposition politique, mais aussi, paradoxalement, des ambitieux bien notés venus chercher sur ce théâtre si dangereux des lauriers ou des galons qu'ils ne trouveraient pas sur d'autres fronts plus calmes.

---

<sup>494</sup> Qui outre le fait déjà fort désavantageux d'être l'un des témoins des désastres coloniaux du Consulat, avait en plus le malheur d'être l'un des acteurs de la capitulation de Baylen ...

L'Espagne, c'est l'occasion de briller lorsque le reste de l'Europe est en paix, de se voir citer dans le rapport élogieux d'un maréchal, mais également le risque d'y laisser la vie à chaque déplacement ... A l'exception de la brève incursion de la Grande Armée à la fin 1808, et de quelques renforts acheminés début 1810, à l'issue de la campagne d'Autriche, l'essentiel des troupes envoyées en Espagne est de faible valeur : conscrits, troupes étrangères à la loyauté douteuse, mercenaires, etc. Méprisant, à juste titre, la famille royale et l'armée espagnole, Napoléon ne prend pas en compte la fierté du peuple espagnol lorsqu'il fait entrer en Espagne et au Portugal des corps d'armée composés de jeunes conscrits à peine formés, des bataillons provisoires peu motivés, des fonds de dépôts mal encadrés. Pour commander ces mauvaises troupes, Napoléon ne ponctionne pas d'officiers dans ces armées existantes, il préfère en tirer d'autres de la retraite ou de l'oubli, à l'image d'un Laroche-Duboucat, qui est relevé à sa demande quelques semaines après la mise en marche du corps de Junot, pour raison de santé. Parmi les officiers composant ces piètres corps d'armée, on retrouve plusieurs officiers coloniaux laissés sans emploi à leur retour en métropole : Grandsaignes et Arnauld au 1<sup>e</sup> Corps d'observation de la Gironde sous Junot ; Poinot au 2<sup>e</sup> de Junot ; Gobert et Thouvenot au Corps d'observation des côtes de l'océan, sous Moncey ; Reynaud au Corps d'observation des Pyrénées Occidentales sous Bessières ; (Urbain) Devaux et (Pierre) Aussenac au Corps d'observation des Pyrénées Orientales sous Duhesme.

Lorsque Dupont capitule à Baylen le 22 juillet 1808, Poinot fait parti des prisonniers, alors que Gobert a été tué cinq jours avant cette date. Pourtant, Napoléon l'associe à Dupont et Vedel dans la responsabilité de ce désastre, alors même qu'il ne peut pas manquer d'ignorer sa disparition précoce, puisqu'il a fait interroger le capitaine Villoutreys, de l'état-major de Dupont : « *Je vous envoie des interrogatoires de Villoutreys, qui jettent des éclaircissements sur cette horrible affaire du général Dupont. Vous verrez que Vedel et Gobert étaient hors d'affaire, et que ces lâches entrèrent dans la capitulation pour sauver leurs bagages. Bon Dieu ! Des Français coupables de tant de lâcheté !* »<sup>495</sup>.

La contre-offensive espagnole contraint Napoléon à envoyer de nouvelles troupes en Espagne : en attendant de pouvoir paraître en personne avec une partie de la Grande Armée, qui doit marcher jusqu'au Pyrénées depuis l'Allemagne, il fait passer en urgence en Espagne les premiers renforts composés de quelques troupes de ligne, mais surtout de conscrits et de troupes hors ligne, voire de gardes nationaux. Pour commander ces renforts, il mobilise de nouveaux officiers disponibles en France, souvent sans emploi à ce moment-là, parmi lesquels encore de nombreux vétérans coloniaux : Claparède, David, Ramel, ... et même Pélage, transgressant ainsi les règlements qu'il a lui-même édicté de ne plus nommer d'hommes de couleur à des postes d'officiers !

Avec les colonnes d'Allemagne arrivent fin 1808 et début 1809 certains de leurs anciens collègues qui ont eu la chance d'être intégrés à la Grande Armée depuis leur retour des colonies : Dembowski, Lallemand et Amey. Mais cet apport est limité, attendu que Napoléon doit rapidement retourner sur le Danube pour faire face à l'Autriche : ne pouvant ramener avec lui les troupes de la Grande Armée engagées dans la Péninsule, il se contente d'en prélever les meilleurs officiers pour former les cadres des formations de

---

<sup>495</sup> Napoléon à Clarke, 25 août 1808, *Corr. de Napoléon n°14273*

conscrits qu'il compte injecter dans les rangs de l'armée d'Allemagne qui se réorganise. Parmi ceux-ci, un seul vétéran des expéditions coloniales : Claparède, qui servira sous Oudinot. A cela s'ajoutent Poinsot et Grandsaignes, qui ne sont rentrés en France que par l'application des capitulations, respectivement, de Baylen et Cintra, et qui se trouvent alors disponibles. Leur rappel d'Espagne n'est donc absolument pas du fait de Napoléon ...

Avec la phase initiale de 1808, c'est surtout à partir de 1810 que les gros contingent d'anciens « coloniaux » font leur apparition en Espagne et au Portugal. La paix avec l'Autriche libère des troupes, qui sont envoyées en renfort, encadrés comme on l'a vu<sup>496</sup> par nombre de vétérans de Saint-Domingue, la Martinique ou la Guadeloupe rentrés en grâce lors de la campagne d'Allemagne. Cette même année 1810 voit également la fin de la disgrâce de Salme. Elle aura duré près de huit ans, et n'a cessé que par l'intervention en sa faveur du général Amey, autre vétéran de Saint-Domingue : réactivité (comme simple général de brigade) à l'armée de Catalogne, Salme ne se ménagera pas pour justifier sa réhabilitation. Il mène en personne une contre-attaque visant à repousser une tentative de percée nocturne de la garnison espagnole du fort d'Olivo, dans la nuit du 27 au 28 mars 1811 lors du siège de Tarragon, et est tué net d'une balle dans la tête. A ces gros contingents de « coloniaux » de 1810 s'ajoutent, peu à peu, d'anciens collègues : Montfort, Dubreton, Cambriels, Morgan, ...

Au total, sur les soixante dix-huit généraux rentrés des colonies avant le déclenchement de la campagne de Russie (25 juin 1812, passage du Niémen) et encore vivants lors du déclenchement de la guerre d'Espagne (octobre 1807), vingt-six, soit exactement un tiers, sont engagés dans la Péninsule ibérique entre 1808 et 1813. Toutefois, rapporté au nombre de ces officiers effectivement employés dans cette période, ce pourcentage monte à près de 40%. Certains, comme Thouvenot, (Pierre) Aussenac, Arnauld, et à quelques mois près (Urbain) Devaux et Ramel restent dans la Péninsule pendant la totalité des cinq années de guerre ! Onze d'entre eux gagneront un galon. L'un, Dubreton, passé en Espagne comme colonel du 5<sup>e</sup> léger en août 1811, rentre même à Paris en décembre 1812 avec le grade de général de division : avec seulement deux mille hommes, il a tenu en échec pendant plus d'un mois Wellington en personne devant les murs de Burgos, le forçant même à lever le siège et faire retraite !

Parmi les vétérans des colonies engagés sur ce théâtre d'opération qui fit trébucher plus d'une carrière ascendante, à commencer par le grand Masséna lui-même, un officier sera parvenu à se démarquer particulièrement par ses talents : Bertrand Clauzel. Inemployé pendant deux ans après son retour de Saint-Domingue, errant encore près de trois années sur des théâtres secondaires (Hollande, Italie, Naples, Dalmatie), il arrive dans la péninsule ibérique en 1810 comme simple divisionnaire, pour la quitter trois ans et demi plus tard commandant de corps d'armée, baron et doté sur le Hanovre. Il poursuivra sa carrière jusqu'à commander en chef à deux reprises en Algérie (1830 et 1835-36), et accédera au maréchalat en 1831. Sa carrière militaire prendra fin avec l'échec du siège de Constantine en 1836, et la désastreuse retraite qui s'ensuit ...

<sup>496</sup> cf. Infra, chapitre précédent

### 4.4.3 - 1812 : la campagne de Russie

Dès 1811, Napoléon gonfle ses effectifs en Allemagne en vue d'une guerre avec la Russie. Pour encadrer les nouvelles unités créées, il a besoin d'officiers, qu'il va ponctionner dans les armées existant déjà, ou tirer de leur retraite.

Néanmoins, aucun des divisionnaires revenus des colonies ne sera appelé à y participer, quoique Rochambeau, rentré de captivité six mois avant le déclenchement des hostilités, ait été disponible. Mais à cette époque, Napoléon pouvait encore se permettre le luxe de refuser les services de celui sur qui on rejetait communément l'entière responsabilité de la perte de Saint-Domingue. Toutefois, deux vétérans des colonies participent à cette funeste campagne dans ce grade, acquis depuis leur retour sur le continent, mais à la tête de troupes étrangères : Allix de Vaux au service de la Westphalie, et Claparède à la tête des redoutables Polonais de la Légion de la Vistule. Claparède, donc, qui une fois encore se taille la part du lion, comme plusieurs anciens aides de camp de Leclerc gravitant toujours autour de Davout : Musquinet de Beaupré, Dalton, Leclerc de Essarts, et d'autres officiers d'état-major subalternes. On trouve également des officiers rentrés de Santo Domingo ou des geôles anglaises depuis peu, et qui n'ont pas eu autant à souffrir de l'ostracisme impérial que leurs prédécesseurs : (Jacques) Boyé, d'Hénin, Néraud et Cachedenier<sup>497</sup>. Enfin, outre Claparède rappelé d'Espagne pour l'occasion, trois officiers (deux généraux de brigade et un adjudant-commandant) seulement sont suffisamment bien vus de l'Empereur pour être tirés des armées de Hollande, d'Allemagne ou de Naples où ils servaient pour être employés à la Grande Armée : respectivement Amey, Bachelu et Néraud. Ce dernier, quoique aide de camp et commandant de la Garde de Rochambeau à Saint-Domingue, ce qui aurait du ruiner sa carrière, avait toutefois l'avantage d'avoir été un proche du général Bonaparte en Egypte, comme le faisait remarquer avec perfidie Pélage Marie Duboÿs, témoin de l'agonie de Port-au-Prince : « *L'ordre du jour en fait honneur au chef de brigade Nerond [Néraud], espèce de jacobin et de terroriste, mais ayant appartenu à l'armée d'Egypte et sous ce point de vue, officier intéressant pour le général Rochambeau, qui n'était pas fâché de faire la cour au 1er Consul, en proclamant ainsi un de ses compagnons d'Egypte* »<sup>498</sup>. Un autre colon, Hardivilliers, n'était pas plus tendre avec lui : « *Néraud (c'est une autre bête féroce, commandant de la place)* »<sup>499</sup>. Son ancienne relation privilégiée avec l'Empereur vaudra à Néraud d'être employé dès son retour et de ne croupir que deux ans en exil à l'armée de Naples ...

Ils ne sont donc pas nombreux, les « coloniaux », à goûter au froid de la Russie après les jungles tropicales des Antilles. Tout au plus une douzaine, en comptant Leclerc des Essarts. Par contre, ils sont étonnement nombreux à en revenir indemnes : si

<sup>497</sup> Toutefois, ce dernier n'est replacé que comme major dans les troupes de la Grande Armée en janvier 1810, alors que débarqué capitaine à Saint-Domingue en 1802, il avait atteint le grade de colonel sous Barquier à Santo Domingo en 1809 ...

<sup>498</sup> Lettre ouverte de Pélage Marie Duboÿs, 20 mai 1803

<sup>499</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.231

l'adjudant-commandant Néraud meurt à Wilna en décembre 1812, c'est des blessures reçues en défendant la ville. Seul le général Musquinet de Beaupré meurt d'épuisement ou de maladie en Allemagne à l'issue de la campagne : il faut dire qu'à soixante-quatre ans, l'oncle du général Leclerc a peut-être présumé de ses forces ... Un autre est perdu pour la cause impériale, mais n'est pas tant à plaindre : (Jacques) Boyé, fait prisonnier à la Bérézina, est conduit captif en Russie, s'y marie et se fixe à Saint Petersburg pour le restant de ses jours.

Toujours est-il que le froid pas plus que les maladies tropicales n'est parvenu à atteindre ces hommes à la santé de fer, et tous les survivants seront présents pour la campagne de Saxe, dans les corps de bataille pour la plupart, valides, ou à la tête d'une garnison pour Dalton, qui se remet d'une blessure reçue à Smolensk ...

### 4.4.4 - 1813 : la campagne de Saxe

1813, le crépuscule de l'Aigle, est l'occasion rêvée pour les vétérans coloniaux de rentrer en grâce. Peu mobilisés, comme on vient de le voir, pour la campagne de Russie, beaucoup vont être rappelés au service actif, souvent même au sein de la nouvelle Grande Armée en Allemagne, sous les yeux de l'Empereur. Au premier rang desquels on trouve Rochambeau en personne, finalement tiré de son exil pour commander une division de conscrits du V<sup>e</sup> Corps ; La Poype, vieux compagnon de Bonaparte à Toulon, qui moisissait depuis six ans à Bourges, est envoyé prendre le commandement de la garnison de Wittemberg, qui des arrières de la grande armée passe dans les premiers mois de 1813 aux arrières de l'armée coalisée, assiégée ; de même pour Castilla dans Pillau, qui doit capituler dès février 1813, et Berger à Dantzig ; Poinot, Bourke, Lallemand, Dubreton et Arnauld sont rappelés de l'armée d'Espagne, (Pierre) Devaux de celle de Hollande, Fressinet de celle d'Italie ; Panisse et Lacroix des garnisons d'Allemagne ; Ménard qui était en disponibilité se trouve propulsé pas moins que chef d'état-major d'Augereau. De leur côté, Ambert est tiré de sa retraite pour servir en Hollande ; Ramel, Villet et Morgan en Italie. Les « coloniaux » font donc un retour en force fracassant sur le devant de la scène ...

Il est à noter que le V<sup>e</sup> Corps de Lauriston semble avoir été particulièrement stigmatisé : outre que ce général est lui-même originaire de Pondichéry et a été envoyé aux Antilles en 1805 pour attirer Nelson hors de la Manche, il compte parmi ses trois divisionnaires initiaux les généraux Lagrange (qui avait accompagné Lauriston aux Antilles en 1805) et Rochambeau (ex-capitaine général de Saint-Domingue), ce dernier ayant lui-même sous ses ordres, comme dix ans plus tôt à Saint-Domingue, le général de brigade Pamphile de Lacroix. Enfin, une quatrième division d'infanterie de ce Corps, en cours de formation au Printemps 1813, a pour chef d'état-major l'adjudant-commandant Panisse.

Mais les pertes terribles de cette nouvelle campagne nécessiteront le recours aux dernières réserves en hommes et officiers d'une France exsangue ...

### 4.4.5 - 1814 : la campagne de France

Une fois de plus, la Grande Armée doit combler les vides laissés par la dernière

campagne, et par les défections successives. Mais certains voient déjà le vent tourner, et préfèrent prendre leur distance avec l'Empereur, à l'image de Morgan qui, désigné pour servir à l'armée d'Italie en 1813, ne s'y rend pas, puis récidive en 1814 lorsqu'il est nommé au commandement de la garde nationale de Soissons.

1814 voit le rappel en activité d'un véritable spectre des armées coloniales : Desfourneaux ! Mis à la retraite à son retour de Saint-Domingue onze ans plus tôt, il est réactivé lors de la campagne de France. (Pierre) Aussenac fut de même tiré de sa retraite pour servir à l'armée de Lyon, et son homonyme (Louis) Aussenac comme chef d'état-major de Macdonald.

« *Pierre le Cruel* » Boyer et Montfort sont à leur tour rappelés d'Espagne pour servir à la Grande Armée ; Allix de Vaux, officier divisionnaire westphalien, repasse au service de la France avec un grade inférieur mais est rapidement re-promu à son ancien grade par Napoléon lui-même.

Le général Amey se distinguera particulièrement dans cette campagne, à la tête d'une division composée de Marie-Louises et de gardes nationaux qui malgré leur inexpérience et leur infériorité numérique flagrante se feront tailler en pièces plutôt que se rendre à la Fère-Champenoise, le 25 mars 1814.

### 4.4.6 - 1815 : les Cent-Jours

Au retour de l'île d'Elbe de Napoléon, le corps des officiers supérieurs français est déchiré entre ceux qui restent loyaux aux Bourbons (par conviction ou par clairvoyance politique) et ceux qui viennent se remettre au service de l'Empereur.

A l'armée du Nord, qu'il commande en personne en Belgique, Napoléon est entouré d'un fort contingent d'anciens coloniaux. Au sein même de la Garde impériale, on trouve le général de division François-Antoine **Lallemand**<sup>500</sup> (Chasseurs à cheval), émissaire particulier de Napoléon à Saint-Domingue, et le général de brigade **Poret de Morvan** (3<sup>e</sup> Grenadiers), un ancien officier de la Garde de Leclerc. Dans la ligne le général de division (honoraire) Pamphile **de Lacroix**, chef d'état-major du général Reille (II<sup>e</sup> Corps d'armée) ; le général de division **Bachelu** (5<sup>e</sup> division d'infanterie) ; le chroniqueur et colonel **Lemonnier-Delafosse**, chef d'état-major du général de division Foy (9<sup>e</sup> division d'infanterie) ; l'adjudant-commandant Victor-Frédéric **Chassériau**<sup>501</sup>, chef d'état-major du général de division Milhaud (IV<sup>e</sup> Corps de réserve de cavalerie) ; l'adjudant-commandant **Lefebvre-Desvaux**, chef d'état-major du général Berthezène (11<sup>e</sup> division d'infanterie) ; le colonel **Bro** (4<sup>e</sup> régiment de chevau-légers lanciers). Deux généraux de division, vétérans de Saint-Domingue, furent également appelés à servir à l'armée du Nord, mais ne purent malheureusement rejoindre celle-ci avant l'ouverture de la campagne : **Allix de**

---

<sup>500</sup> Ne pas confondre avec son frère cadet, le général de brigade Henri-Dominique Lallemand, qui commande l'artillerie à pied de la Garde impériale au cours de cette même campagne.

<sup>501</sup> Chassériau aurait été élevé au grade de général de brigade le 16 juin 1815, jour de la bataille de Ligny et Quatres-Bras, mais la seconde abdication ne permit alors pas de le confirmer. Néanmoins, ç'eut-été à titre posthume, car Chassériau avait été tué au soir de Waterloo, menant la dernière charge des cuirassiers de Milhaud ...

**Vaux** (1<sup>e</sup> division d'infanterie) et le cousin de l'Empereur **Ornano** (Dragons de l'impératrice), ce dernier ayant été grièvement blessé en duel par le général Bonet, quelques semaines plus tôt.

Quant au brillant **Clauzel**, fort de son expérience de l'Espagne, il est placé à la tête du Corps d'observation des Pyrénées Occidentales, chargé de défendre la frontière avec l'Espagne.

Epaulant Clauzel, le Corps des Pyrénées Orientales est commandé par le général Decaen, qui s'il ne fait pas parti des officiers revenus des Antilles, a commandé à la même époque une expédition similaire vers les Indes, et a connu à son retour la même mise à l'écart que ses collègues d'Amérique (passage par les armées d'Espagne et de Hollande) avant de revenir sur le devant de la scène dans les heures tragiques de 1813-1814. Il a sous ses ordres le général de division **Fressinet** (27<sup>e</sup> division d'infanterie).

Le colonel d'artillerie **Lalance** sert à l'armée du Rhin (V<sup>e</sup> Corps) sous les ordres du général Rapp.

Le général Lecourbe, commandant le Corps d'observation du Jura (VIII<sup>e</sup> Corps), compte dans ses rangs le général de brigade **Montfort** (son chef d'état-major) et le général de division **Abbé** (18<sup>e</sup> division d'infanterie), ainsi que le colonel **Zevort** (commandant l'artillerie).

De plus, plusieurs garnisons, dont certaines de première importance, sont confiées à d'autres vétérans des colonies : les généraux de division **Desbureaux** à Haguenau, **La Poype** à Lille, **Bourke** à Givert-Charlemont, **Dalton** à Toulon, **de Thouvenot** à Bayonne ; le colonel guadeloupéen **Aurange** à Montmédy.

Si la garnison de Paris est confiée à Sébastiani, qui n'a jamais mis les pieds aux colonies, elle compte néanmoins dans ses rangs nombre de vétérans de ces expéditions lointaines : le général de brigade **Reynaud** (brigade de tirailleurs fédérés de la garde nationale) et l'adjudant-commandant Louis **Aussenac** (poste indéterminé). Ils y sont rejoints, quelques jours à peine avant l'entrée en campagne de l'Empereur en Belgique, par le général de division **Ambert** (poste indéterminé). L'adjudant-commandant **Cachedenier** se trouve également dans la capitale, comme attaché du ministre de la Guerre, le maréchal Davout. Plus tard, le général de division **Brunet**, ayant passé onze années en captivité, rejoint les défenseurs de Paris après l'annonce de la défaite de Waterloo, tout comme le général de brigade **Cambriels**, à l'armée de la Loire.

Enfin, une foule d'autres vétérans coloniaux se pressent pour reprendre du service ou conserver leur place actuelle auprès de Napoléon : **Amey**, **Poinsot**, **Dutruy**, (Pierre) **Devaux**, **Ménard**, (Pierre) **Boyer**, **Hénin**, **Ramel**, (Pierre) **Aussenac**, **Moulut**, **Lapointe** se rallièrent également à l'Empereur pendant les Cent-Jours, et furent employés dans l'intérieur, au commandement de troupes de la garde nationale, de dépôts ou de divisions militaires. Même **Morgan** se rallia à Napoléon, mais ne fut employé que très tardivement. **Berger** et **Pageot**, quoique ayant prêté serment de nouveau, restèrent également sans emploi. On peut concevoir que les réticences de Morgan en 1812 et 1813 et les exactions de Berger à Saint-Domingue aient pu leur conserver la rancune de Napoléon, mais Pageot fut en tout point exemplaire lors de sa campagne de Saint-Domingue.

A l'inverse, le général de division **Ernouf**, qui eut à subir les foudres impériales à son retour de captivité en 1811 et une instruction militaire de près de trois ans, car suspecté d'être responsable de la chute de la Guadeloupe, prit les armes contre Napoléon sous les ordres du duc d'Angoulême. Il combat les partisans de l'Empereur dans les Hautes-Alpes, avant d'être successivement trahi par ses troupes et repoussé sur la Durance. Il se rend finalement, pour être destitué et voir ses biens mis sous séquestre. Le général de division **Claparède**, qui ne fut pourtant pas le plus à plaindre des vétérans coloniaux, sert pour sa part sous les ordres du duc de Berry. Il ne fut que tenu à l'écart pendant les Cent-Jours, ce qui tranche avec la sévérité avec laquelle fut traité **Ernouf**, et qui démontre une fois de plus que **Claparède** devait être protégé par quelques puissants personnages de l'entourage de l'Empereur ... Quant à **Kerverseau**, **Dubreton** et **Arnault**, ils refusèrent de reconnaître l'Empereur. **Madier de la Martine** fut purement et simplement relevé et mis à la retraite lors des Cent-Jours. **Sarrazin**, enfin, est arrêté puis laissé en liberté sous surveillance dès le retour de Napoléon, pour sa trahison de 1810.

A cette date, vingt des officiers d'un grade au moins égal à celui de colonel recensés précédemment comme rescapés des colonies étaient déjà morts<sup>502</sup> ou incapables<sup>503</sup> de reprendre du service. Sept, mentionnés plus haut, se sont opposés au retour de Napoléon ou ont été cassés de leur grade par lui à son retour.

Ainsi, sur les quatre-vingt cinq officiers supérieurs rentrés des colonies entre 1802 et 1814 dans les grades de colonel ou général, ou avec la fonction d'adjudant-commandant, soixante-cinq seulement restaient susceptibles d'être employés, sans considération d'âge : trente-quatre, soit un peu plus de la moitié d'entre eux se rallièrent sans réserve à Napoléon, alors que seuls deux prirent les armes contre lui, et trois lui tinrent tête politiquement.

Le corps des officiers supérieurs des armées expéditionnaires de 1802 à 1810 est donc composé initialement de généraux souvent privilégiés à qui cette affectation est accordée sur la base de recommandations et de jeux d'influence, et de vétérans coloniaux dont l'expérience est considérée comme une garantie de succès. Quelques-uns, pris parmi les lieutenants des adversaires du premier Consul, sont également du voyage afin de les éloigner géographiquement de leur mentor, mais également dans le but de se les attacher par cette faveur.

Malheureusement, associant leur nom à la perte de ces colonies, à des exactions contre les colons et à des crimes inhumains dont la rumeur trouve peu à peu le chemin de la métropole, la faveur dont ils ont bénéficié se mue soudainement en une mise à l'index, qui plus est rétroactive : **Boudet** rentré avant la mort de **Leclerc** et la reprise de l'insurrection, est honoré à son retour mais se voit peu à peu ostracisé au fur et à mesure

<sup>502</sup> **Duveyrier** tué à Friedland en 1807 ; **Noguès** mort dans son lit et **Gobert** tué à Baylen en 1808 ; **Boudet** se suicide ou meurt de chagrin et **Huin** est tué à Wagram en 1809 ; **Pélage** mort de maladie en Espagne en 1810 ; **Salme** tué près de Tarragone en 1811 ; **Villaret** dans son lit, **Néraud** devant Wilna, **Dembowski** au cours d'un duel et **Grandsaignes** en Espagne en 1812 ; **Rochambeau** tué à Leipzig et **Musquinet de Beaupré** d'épuisement au retour de Russie en 1813 ; **Villet** est mort de maladie début 1815.

<sup>503</sup> (Urbain) **Devaux** est aveugle ; « **Hercule** » **Damingue** invalide ; (Jacques) **Boyé** installé à Saint-Petersburg ; **Naverres** et **Reubell** bannis pour des raisons judiciaires ; **Dugommier-Dangemont** interné en asile ...

que filtrent les nouvelles de Saint-Domingue auprès du gouvernement ... Seule une poignée d'officiers, généralement simples colonels ou commandants, le plus souvent aides de camp ou employés dans les état-majors et proches du pouvoir, échappent aux représailles politiques.

Le retour en métropole et la progression ultérieure de leur carrière fut donc pour ces officiers un véritable chemin de croix. A part pour quelques heureux aides de camp ou parents de personnages influents, on peut même parler d'expiation. Pour quel crime ? Celui d'être des témoins gênants, de campagnes mal organisées, mal dirigées, souvent de manière barbare, et pour un motif inhumain. Mais surtout, d'avoir été les témoins ou les acteurs des premières défaites des armées napoléoniennes. Aucune publicité ne devait être faite au sujet de ces fiascos, comme le démontre le cas de Fressinet : arrêté, jugé et cassé de son grade dès son retour en France pour son évacuation infamante de la ville de Jérémie, à Saint-Domingue, il n'est contraint de s'exiler à 40 lieux de Paris que deux ans plus tard, en 1807. Une lettre de Berthier à Napoléon, trois ans plus tard, en donne la raison : « *Madame Fressinet vient d'accoucher d'un enfant mort. Je tenais son mari à 40 lieux de Paris pour des propos faits dans un lieu publique mais qu'il nie avec beaucoup de constance* »<sup>504</sup>. C'est donc pour avoir parlé à son retour, et non pour ses actes à Saint-Domingue, que Fressinet est contraint de vivre loin de Paris ... Norvins a parfaitement saisi la pensée de l'Empereur lorsqu'il écrivait que celui-ci eut voulu que cette campagne n'eut jamais existé, et fit alors tout pour que cela soit ainsi ...

Un détail témoigne parfaitement de cette punition collective qui leur est infligé : l'attribution de la Légion d'Honneur. Créée le 19 mai 1802, cette distinction fut largement distribuée parmi les généraux quoique, selon Alain Pigéard : « *une cinquantaine de généraux seulement n'avaient pas obtenu cette décoration principale sous l'Empire* »<sup>505</sup>. Parmi cette cinquantaine se trouvent vingt-deux officiers ayant servi aux îles d'Amérique avec le grade de général<sup>506</sup>, ou avec le grade de commandant ou colonel<sup>507</sup> et passés plus tard généraux sous l'Empire, et sans compter les généraux de couleur déportés et emprisonnés à leur arrivée. Tous vivants et en activité pendant au moins une partie de l'Empire. A cela s'ajoutent sept<sup>508</sup> officiers généraux décorés seulement à la première Restauration par les Bourbons, un seul (Clauzel) uniquement aux Cent-Jours, et enfin le général Salme, décoré pendant l'Empire, mais après sa mort ! Les généraux rentrés ou issus des armées coloniales représentent donc à eux seuls plus de la moitié des officiers de ces grades n'ayant pas reçu cette décoration de la part de Napoléon, alors qu'ils ne représentent qu'une goutte d'eau sur les tableaux d'état-major de l'Empire ...

<sup>504</sup> Berthier à Napoléon, 8 octobre 1810, S.H.A.T., B<sup>7</sup> 11

<sup>505</sup> Pigéard (Alain), *Les généraux de Napoléon, 1<sup>e</sup> partie*, HS Tradition Magazine n°25, 2<sup>e</sup> trimestre 2003, p.5

<sup>506</sup> Humbert, Ambert, J. M. Villaret-Joyeuse, La Poype, Brunet, Sarrazin, Ménard, Morgan, Barquier, J. Boyé, P. Boyer, d'Hénin, Houdetot & Ferrand.

<sup>507</sup> Bachelu, Bourke, Dalton, Dubreton, Jumel, Lallemand, Musquinet de Beaupré & A. Noguès.

<sup>508</sup> Desfourneaux, Desbureaux, Kerverseau, Claparède, Pageot, Grenier & Montfort.

Heureusement, les guerres impériales allaient permettre à la plupart de redresser le cours de leur carrière. 1809 est le tournant : si quelques-uns trouvent un emploi avant cela, c'est surtout à la fin de 1808 en Espagne et en 1809 en Allemagne que la majorité est de nouveau appelée à un service actif. De plus, l'emploi des armées auxiliaires comme celles de Dalmatie ou d'Italie permet à des officiers relégués dans ces contrées de faire montre de leur valeur. Néanmoins, 1809-1812 reste une période de mise à l'épreuve, généralement sur le front de la péninsule ibérique. L'armée du Portugal et la lutte contre les partisans mobilisent bon nombre des anciens coloniaux, qui comme « *Pierre le Cruel* » Boyer sont passés maîtres dans l'art de la contre-guérilla, domaine où celui-ci peut exprimer toute la plénitude de sa sauvagerie. Enfin, les années 1813-1814 voient le retour en grâce des vétérans coloniaux, qui passent le temps de la retraite de Russie du statut d'indésirables à celui d'officiers expérimentés en voie de raréfaction. La réhabilitation de Rochambeau ou Desfourneaux, ou dans un autre registre du général Delmas, lui aussi en disgrâce depuis le Consulat pour son opposition au Concordat, en sont les exemples les plus frappants ... Le ralliement des « coloniaux » à Napoléon en 1815, s'il ne fut pas général, est néanmoins majoritaire sur la totalité, et sans appel en ce qui concerne ceux seuls qui prirent parti. Pourquoi reprendre du service auprès de celui-là même qui avait largement contribué à freiner leur carrière ? Tout simplement parce qu'à l'inverse des généraux de l'ancienne Grande Armée, qui ne se pressèrent pas pour rejoindre Napoléon, ces officiers issus des armées secondaires n'étaient pas gavés d'honneurs et de titres. Et pour la même raison n'étaient pas non plus les plus courtisés par le nouveau régime. Clauzel, commandant d'armée et simple baron, en est le vibrant exemple ... Leur fortune restait à faire, et pour cela, ils ont fait le pari des guerres impériales plutôt que de la paix royale ...

Pour beaucoup, de nouveau en disgrâce à la Restauration, ils vont souvent tenter leur chance à l'étranger, le plus fréquemment comme soldat, mais parfois en tant que colon, comme les frères Lallemand qui tentent d'établir une colonie française bonapartiste au Texas, le *Champ d'asile*, où se réunirent nombre de vétérans ou anciens planteurs de Saint-Domingue. Ce fut un échec ... Ceux qui exportent leurs talents militaires s'en vont servir des nations aussi variées que les Etats-Unis (Humbert), l'Egypte (Pierre Boyer), la Russie (Jacques Boyé), ... Vétérans des colonies et pour beaucoup, de l'Espagne, et donc particulièrement expérimentés dans le domaine de la contre-guérilla, on retrouve encore plusieurs d'entre eux en Algérie dans les années 1830, dans le cadre de la pacification : Clauzel, Pierre Boyer<sup>509</sup>, ...

Il n'en est finalement qu'un seul qui ne fut jamais pardonné, et qui paya toute sa vie sa participation à la funeste campagne de Saint-Domingue : c'est le général de brigade Humbert. Son revers à Port-de-Paix au début de la campagne ne peut expliquer les mesures de représailles que le gouvernement exerça sur lui, ni même les allégations de concussions invoquées dans son rapport par Boyer (celles de lâcheté ne tenant pas quand on connaît le caractère du personnage). On est donc en droit de penser que le motif de l'impériale ire fut plus personnelle, et donc donner crédit à la rumeur selon laquelle Humbert fut l'amant assidu de Pauline Bonaparte, au vu et au su de tous ... C'est sans doute là la véritable cause de son renvoi par Leclerc et de la rancune de Napoléon,

---

<sup>509</sup> Là encore, ce dernier mettra à cœur de mériter son surnom ...

lui qui avait insisté pour éloigner sa sœur de Paris du fait des scandales que sa conduite légère occasionnait. Voilà qu'à Saint-Domingue aussi elle défrayait la chronique ! Ne pouvant frapper sa sœur d'anathème, ce serait alors son amant qui aurait été puni ...

## Chapitre second : Composition des armées expéditionnaires

Comme on vient de le voir, les officiers affectés aux armées expéditionnaires<sup>510</sup> furent choisis avec soin, soit pour leur expérience coloniale ou maritime, soit pour leur proximité avec quelque personnage influent, soit pour quelques-uns avec des considérations politiques sous-jacentes ...

En fut-il de même pour les troupes placées sous leur commandement ? Les préliminaires de paix avec l'Angleterre, en octobre 1801, voient la multiplication de mémoires et autres études ayant pour but de démontrer la possibilité d'une remise au pas des colonies les plus émancipées. Néanmoins, si certains anciens colons de Saint-Domingue imaginent pouvoir neutraliser Toussaint avec cinq mille grenadiers, les plus sérieux estiment « *qu'il ne faut rien moins qu' une armée de 30.000 hommes de troupes choisies pour fixer le succès de l'expédition. (...) Tout dépend, on le répète, du choix des troupes et surtout de leur discipline »<sup>511</sup>. Ces conseils furent-ils entendus avec autant d'attention que ceux préconisant de séparer les mulâtres de la cause des noirs pour affaiblir Toussaint, ou d'opérer des débarquements sur plusieurs points ?*

<sup>510</sup> Voir les ordres de bataille exacts en Annexe 3, p.509

<sup>511</sup> « *Projet d'expédition pour Saint-Domingue ou précis des moyens d'y rétablir l'ordre et la tranquillité* », mémoire rédigé par le sieur Dubois pour Decrès, 12 octobre 1801, AN CC<sup>9A</sup> 28. Souligné par l'auteur.

Les unités choisies étaient-elles aussi désireuses d'aller chercher gloire, galon et fortune que les officiers supérieurs ? Quel était leur état d'esprit vis à vis de leur affectation outre-mer ? On a longtemps lu, et on lit encore, que Napoléon s'est débarrassé de l'armée du Rhin en l'envoyant à Saint-Domingue. Le fait est-il exact ? La désignation pour le service outre-mer pouvait-elle alors masquer une volonté politique délibérée d'épurer l'armée et des opposants au premier Consul ? La constitution d'unité à but purement colonial aurait-elle également été l'objet de considérations politiques sous-jacentes ?

L'étude de la composition des ordres de bataille des armées expéditionnaires, et plus particulièrement des unités que l'on peut qualifier de « coloniales » (Légion du Cap, Légion de Saint-Domingue, dépôts coloniaux, ...) s'avère essentielle pour répondre à ces interrogations ...

# 1 - Amalgames disparates ou armées ?

## 1.1 - Une formation par couches successives

---

Si les armées expéditionnaires de 1802 vers la Martinique et la Guadeloupe sont constituées assez rapidement et selon un schéma pré-arrangé, il n'en est rien concernant celle de Saint-Domingue, dont le noyau avait déjà été formé par amalgame de divers détachements depuis des mois ...

### 1.1.1 - L'armée de Saint-Domingue

Une première expédition dirigée officiellement sur Saint-Domingue devait quitter Brest en septembre 1800 sous le commandement de l'amiral Ganteaume. Il s'agissait néanmoins d'une ruse destinée à tromper les Anglais sur sa destination, car cette flotte avait pour consigne, une fois en mer, de faire cap au Sud et d'entrer dans la Méditerranée où elle irait porter ses troupes à l'armée d'Orient. Elle emporte la Légion expéditionnaire, unité inter-arme destinée aux opérations outre-mer. Dans les faits, elle ne pu sortir de Brest que le 24 janvier 1801, se réfugia à Toulon, puis échoua à deux reprises à débarquer ses renforts sur les côtes d'Egypte. Il ne s'agit donc pas d'un corps de troupes pour Saint-Domingue, toutefois, nous le retrouverons plus tard ...

Ganteaume n'avait pas encore quitté Brest que des renforts pour cette expédition étaient déjà organisés sur les côtes de l'océan. Le 6 janvier 1801, le ministre de la Guerre ordonne au général Desfourneaux<sup>512</sup> de se rendre diligemment à Rochefort pour y superviser la formation d'un bataillon expéditionnaire. Trois jours plus tard, ce même ministre fait part au premier Consul qu'ordre a été donné de réunir à Rochefort divers détachements destinés à former le commandement du général Desfourneaux : « *J'ai*

---

<sup>512</sup> Berthier à Desfourneaux, 6 janvier 1801, S.H.A.T. B<sup>7</sup> 1

*l'honneur de vous rendre compte, d'après la lettre que vous m'avez adressée hier, que j'ai donné des ordres le 27 pour faire rassembler de suite à Rochefort, sous le commandement du général Desfourneaux les troupes ci-après désignées :*

- *le dépôt des troupes de la Marine stationné à l'île de Ré (250 hommes)*
- *le dépôt des Antilles qui est à Rochefort (72 hommes)*
- *100 hommes pris dans les bataillons isolés des 21<sup>e</sup> et 107<sup>e</sup> de ligne, et 5<sup>e</sup> légère qui sont dans la 12<sup>e</sup> Division Militaire. (100 hommes)*
- *de la 14<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> d'artillerie à pied (83 hommes)*
- *pour 17 canonniers volontaires pour porter cette compagnie à 100 hommes (17 hommes)*

-----

*Total 522 hommes*

*Le général Desfourneaux est chargé de former ces troupes en un bataillon de 3 compagnies et de se concerter avec le préfet maritime pour l'embarquement ».*

Le dépôt des troupes de la Marine de l'île de Ré et le dépôt des Antilles sont des dépôts-prisons où sont enfermés, en attendant d'être expédiés au loin, des déserteurs étrangers, des réfractaires ou déserteurs français pris par la gendarmerie, des fortes têtes, des noirs tirés des demi-brigades ayant servi aux colonies ou en Egypte, voire des soldats condamnés pour divers crimes ... Ce sont là les hommes que le ministre compte employer pour former la moitié de l'effectif initial. Mais Desfourneaux préfère détourner des éléments des demi-brigades de ligne les plus proches, particulièrement les 21<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> demi-brigades, ce qui lui attire des remontrances de la part de Berthier<sup>513</sup>, qui s'y oppose. Néanmoins, Desfourneaux a finalement gain de cause, puisqu'on l'autorise à tirer les hommes de son bataillon expéditionnaire des troisièmes bataillons de ces deux demi-brigades. Il en profite pour renvoyer les éléments des dépôts coloniaux : « *Les troisièmes bataillons des 56<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> étant à ma disposition, je n'ai pris des dépôts que 73 hommes, mais la composition en est si mauvaise que j'aurais bien désiré que vous m'eussiez autorisé à n'en pas prendre* »<sup>514</sup>. C'est dire la valeur de ces hommes pour qu'il eût préféré ne pas les prendre du tout ! Le 31 janvier, le bataillon est prêt et est stationné ... à l'île de Ré : le moral des hommes destinés aux colonies étant rarement bon, ils sont donc placés sur une île pour éviter les désertions. Dans son rapport au ministre, Desfourneaux en donne la composition finale : « *140 hommes provenant du 3<sup>e</sup> bataillon de la 21<sup>e</sup> DB*

*106 hommes provenant du 3<sup>e</sup> bataillon de la 56<sup>e</sup> DB*

*59 hommes provenant du 3<sup>e</sup> bataillon de la 9<sup>e</sup> DB légère*

*58 hommes provenant du dépôt de l'Isle de Ré*

*28 hommes provenant de la Légion de la Loire »*

<sup>513</sup> Desfourneaux à Berthier, 18 janvier 1801, S.H.A.T. B 7 1

<sup>514</sup> Desfourneaux à Berthier, 28 janvier 1801, S.H.A.T. B 7 1

Soit trois-cent quatre-vingt onze hommes, auxquels s'ajoutent cinquante-six artilleurs du 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied et soixante-trois canonniers volontaires, pour un total de cinq-cent dix hommes, non compris l'état-major. Le 10 février, le bataillon est embarqué sur les frégates *Africaine* et *Régénérée*, prêt à faire voile pour l'Égypte. Il ne partira pas, et là encore, nous le retrouverons plus tard ...

C'est à partir du 3 mai 1801 que sont véritablement jetées les bases d'une nouvelle expédition pour Saint-Domingue. A cette date, le but est de renforcer l'armée de Toussaint-Louverture, et non de renverser celui-ci. De nombreuses troupes convergent alors des frontières, désormais tranquilles depuis la paix avec l'Autriche, vers l'Ouest de la France, où le problème vendéen n'est pas encore réglé. Le ministre de la Guerre ordonne à l'amiral Bruix<sup>515</sup> de rassembler à Rochefort des éléments du 1<sup>e</sup>/Légion de la Loire, 3<sup>e</sup>/68<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>/90<sup>e</sup> demi-brigades de ligne<sup>516</sup>, qu'il portera à un total de mille six cents hommes. Le lendemain, les Consuls ordonnent que soient réunis à Brest un bataillon de la 30<sup>e</sup> demi-brigade légère et des 31<sup>e</sup>, 71<sup>e</sup>, 77<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup> demi-brigades de ligne, chacun complété à six cents hommes, ainsi que seize pièces d'artillerie de différents calibres. Et de conclure : « *Cette armée expéditionnaire devra être prête dans la première décade de Prairial* »<sup>517</sup>. Soit entre les 21 et 31 mai. Parmi les demi-brigades ainsi désignées, les 71<sup>e</sup>, 77<sup>e</sup>, 82<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> sont des unités de très récentes formations, et donc peu expérimentées. Certaines même, comme la 82<sup>e</sup>, se sont même davantage illustrées par leur indiscipline et leurs pillages que leur valeur au feu comme l'avoue l'historique même du régiment, fait suffisamment rare pour être noté chez ce type d'ouvrages d'ordinaire hagiographiques : « *La pénurie de subsistances força le soldat à se répandre dans les campagnes et à tourmenter les paysans ; la désertion s'ensuivait et devint si considérable que dans l'espace de dix jours, 150 hommes de la 82<sup>e</sup> abandonnèrent leurs drapeaux* »<sup>518</sup>. Néanmoins, l'unité est également remarquée pour son esprit jacobin, particulièrement sous l'impulsion de son chef de brigade Pinoteau, « *l'une des créatures de Bernadotte* »<sup>519</sup>. Quant au bataillon de la 71<sup>e</sup>, il « *était presque entièrement composé de jeunes et vigoureux soldats belges et flamands* », autrement dit, des conscrits. A Saint-Domingue, Leclerc comparera ainsi les bataillons des 71<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup> demi-brigades : « *On m'annonce l'arrivée de troupes dans lesquelles se trouvent la 77<sup>e</sup>. C'est un bien mauvais calcul que d'envoyer des troupes de nouvelles formations. J'ai déjà reçu ici la 71<sup>e</sup>. Elle perd deux hommes sur un que perdent les autres. Vous m'envoyez*

<sup>515</sup> Berthier à Bruix, 3 mai 1801, S.H.A.T. B<sup>7</sup> 1

<sup>516</sup> Tout au long de cette 2<sup>e</sup> partie, les abréviations employées pour identifier les unités se présentent sous la forme « 1<sup>e</sup>/Légion de la Loire », « 3<sup>e</sup>/68<sup>e</sup> de ligne », ... Les chiffres suivis d'une virgule avant le / déterminent le(s) bataillon(s), la demi-brigade ou légion étant nommé après le /. Ainsi, l'exemple ci-dessus signifie « premier bataillon de la Légion de la Loire », « troisième bataillon de la 68<sup>e</sup> demi-brigade de ligne », ...

<sup>517</sup> Arrêté des Consuls adressé à Berthier, 4 mai 1801, S.H.A.T. B<sup>7</sup> 1

<sup>518</sup> Arvers (cne P.), *Historique du 82<sup>e</sup> de ligne*, Paris, 1876, Lahure, p.8

<sup>519</sup> Marbot, Op. Cit., t.1, p.183

la 77<sup>e</sup> . Il en sera de même. Ne m'envoyez jamais de recrues qui n'aient connu les fatigues de la guerre. Ce sont autant d'hommes perdus »<sup>520</sup> . Quant à la Légion de la Loire, il s'agit d'une unité formée d'un noyau de corps francs, expérimentés mais indisciplinés, dans lesquels ont été injectés de trop nombreux conscrits pour gonfler les effectifs : « ce bataillon étant absolument tout composé de nouvelles recrues, il serait bien important que vous lui fissiez un fond de 150 à 200 hommes qui eussent fait la guerre, et connaissent un peu le service »<sup>521</sup> . Si le 1,179<sup>e</sup> n'est pas de récente formation, il n'est pas pour autant une unité expérimentée, qui s'attirera de nombreuses critiques à Saint-Domingue (« [Andrieux] se plaint du bataillon de la 79<sup>e</sup> . (...) Ce corps à le malheur de n'être pas aimé »<sup>522</sup> , ou encore comparé à la Légion expéditionnaire par Leclerc : « Je suis très mécontent de la Légion Expéditionnaire et de la 79<sup>e</sup> . Ce sont de mauvaises troupes »<sup>523</sup> ). Seuls les bataillons des 31<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> demi-brigades de ligne, ainsi que de la 30<sup>e</sup> légère, sont des troupes véritablement expérimentées : trois bataillons sur neuf, à peine le tiers !

Bernadotte, alors commandant de l'armée de l'Ouest, propose de fournir la totalité de la 31<sup>e</sup> de ligne et un bataillon de la 5<sup>e</sup> légère plutôt que des bataillons épars de la 30<sup>e</sup> demi-brigade légère et des 31<sup>e</sup>, 71<sup>e</sup>, 77<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup> demi-brigades de ligne, ceci afin d'éviter une « « dissémination (...) nuisible au commandement »<sup>524</sup> , mesure approuvée par le premier Consul. En fait, il s'agit surtout pour Bernadotte d'épargner sa précieuse et très jacobine 82<sup>e</sup> demi-brigade, celle-là même que l'on retrouvera un an plus tard au centre de la « conspiration des pots de beurre » ou « conspiration des libelles », et la 30<sup>e</sup> demi-brigade légère, autre vieille unité de l'armée de l'Ouest. Ceci aux dépens de la 31<sup>e</sup> de ligne et du 2,15<sup>e</sup> légère, deux formations de vétérans récemment transférées dans l'Ouest depuis d'autres armées. Quoiqu'il en soit, les autres demi-brigades, un instant épargnées, n'en seront pas moins mises plus tard à contribution pour grossir les rangs de l'expédition. Les préparatifs s'accroissent : une compagnie d'artillerie est détournée sur Brest<sup>525</sup> , le 2,149<sup>e</sup> de ligne sur Bayonne<sup>526</sup> , d'où il sera ensuite dirigé sur Le Havre. Le ministre de la Marine et des Colonies n'est informé de la préparation de cette nouvelle expédition que le 9 mai<sup>527</sup> .

<sup>520</sup> Leclerc à Decrès, 8 mai 1802, *Lettres du général Leclerc* n°60

<sup>521</sup> Houdetot à Berthier, 8 octobre 1801, S.H.A.T. B 7 1

<sup>522</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.47

<sup>523</sup> Leclerc à Napoléon, 19 février 1802, *Lettres du général Leclerc* n°34

<sup>524</sup> Bernadotte à Berthier, 8 mai 1801, S.H.A.T. B 7 1

<sup>525</sup> Département de la Guerre à la Direction du génie, 5 mai 1801, S.H.A.T. B 7 1

<sup>526</sup> Berthier au commandant de la 14<sup>e</sup> division militaire, 9 mai 1801, S.H.A.T. B 7 1

<sup>527</sup> Berthier à Forfait, 9 mai 1801, S.H.A.T. B 7 1

Les préparatifs se poursuivent et l'expédition s'étoffe, les bataillons désignés étant sans cesse complétés, et divers détachements ajoutés, comme les dépôts de la Légion de la Loire et de la Légion expéditionnaire. Ces dernières, comme on le verra plus tard, « ratissent » les dépôts coloniaux ou les prisons pour recruter leurs membres. Mais la désertion est endémique ! Le bataillon expéditionnaire de Desfourneaux n'existe plus, miné par la désertion et la maladie : ses hommes sont maintenus à bord des navires depuis plus de trois mois, et le peu qui en subsiste est versé dans le dépôt de la Légion expéditionnaire. Le reste de cette unité, après son échec devant les côtes d'Égypte, est dispersé en mer par des avaries et seul le premier bataillon rentre à Toulon fin juin 1801, les autres jetant l'ancre en Espagne, alors alliée, d'où ils sont affectés au Corps d'observation de la Gironde du général Leclerc, opérant contre le Portugal. Dès son arrivée en France, le 1./Légion expéditionnaire est marqué pour le service colonial, des ordres étant donnés pour le ramener à son effectif plein <sup>528</sup> : là encore, c'est vraisemblablement dans les prisons que ce corps peu recommandable ira chercher ses recrues. Les corps de troupes se réunissent désormais à Brest et Rochefort, formant chacun une forte brigade.

Début juillet, quatre mille cent trente-deux hommes sont réunis à Brest. Ils proviennent des 1,2./31<sup>e</sup>, 3./71<sup>e</sup> et 2./79<sup>e</sup> de ligne, et du 2./5<sup>e</sup> légère. Ce total ne prend toutefois pas en compte le dépôt et l'escadron de la Légion expéditionnaire et le 1./Légion de la Loire. Les 71<sup>e</sup> et 79<sup>e</sup> devaient pourtant être épargnées, par la décision du 8 mai de Bernadotte. Il n'en ai rien. A l'inverse, les 82<sup>e</sup> de ligne et 30<sup>e</sup> légère, toutes deux vieilles formations de l'armée de l'Ouest, l'armée personnelle de Bernadotte, en restent exclues.

Les Anglais, dont les flottilles observent ces préparatifs, ne restent pas inactifs. Dans la nuit du 21 au 22 juillet 1801, un détachement de marins et de Royal Marines abordent par surprise la corvette « *La Chevrette* », à bord de laquelle était embarquée, voire détenue, une partie du dépôt de la Légion expéditionnaire. Après un combat au corps à corps <sup>529</sup> sur le pont du navire, celle-ci est finalement capturée et emmenée comme prise avec ses occupants.

---

<sup>528</sup> Berthier à Villaret-Joyeuse, 26 juin 1801, S.H.A.T. B 1 <sup>7</sup>

<sup>529</sup> Les légionnaires, appelés en urgence sur le pont, n'avaient pour la plupart pas eu le temps de récupérer, et encore moins de charger leurs fusils, et contre-attaquèrent donc principalement avec ce qui leur tombait sous la main : haches, piques, marteaux, sabres, ... Certains poussèrent jusqu'à aborder en retour les barques anglaises !



*Figure 9 : Capture de « La Chevrette » par des marins anglais, dans la rade de Camaret, 21 juillet 1801*

Source : d'après Lautherbourg, B.B.C. Hulton Picture Library

Le 11 août 1801, Bernadotte passe en revue les troupes expéditionnaires rassemblées à Brest. L'embarquement commence peu de jours après ... Bernadotte rédige ensuite un rapport pour le ministre de la Guerre : *« Dans mon séjour à Brest, j'ai passé en revue les troupes qui doivent faire partie de l'expédition commandée par l'amiral Villaret. Leur discipline, leur tenue, leur allure militaire ne laissent rien à désirer ; leur instruction est consommée, leur armement est bon, et leur administration est dans une situation satisfaisante ; en un mot, je n'en ai jamais vu de plus belles. Quant aux autres troupes qui restent à l'armée de l'Ouest, elles sont exténuées de fatigue. Celles placées sur les côtes montent la garde de deux jours l'un ; celles de l'intérieur sont excédées par les bivouacs fréquents et les marches continuelles. Jamais, mon général, ce pays-ci n'eut un plus grand besoin d'une augmentation de forces »*. La réalité est toute différente : les hommes des dépôts coloniaux ou des unités semi-disciplinaires (Légion de la Loire, Légion expéditionnaire) sont enfermés à bord des bâtiments pour en limiter la désertion, qui est catastrophique ; les hôpitaux de Brest sont surchargés de malades, dont beaucoup imaginaires qui ne cherchent qu'à éviter l'embarquement ; les troupes n'ont pas touché les trois mois de solde d'avance promise aux troupes d'expédition, et il leur est même dû un lourd arriéré de solde ; si l'équipement et l'armement des unités de ligne ne laissent sans doute pas trop à désirer, ceux des légions est dans un état pitoyable. Quant à l'armée de l'Ouest, du fait des renforts venus des frontières, elle n'avait jamais été aussi imposante ...

L'embarquement a déjà commencé depuis la mi-août quand sont signés les préliminaires de paix de Londres. Certains bataillons sont à bord, dans des conditions de vie et d'hygiène lamentables, depuis un mois et demi, sans parler des éléments des Légions expéditionnaire et de la Loire, qui sont embarqués depuis bien plus longtemps. Le moral de ces troupes est au plus bas. Les hôpitaux continuent à se remplir de vrais et faux malades. Le sergent Beaudoin, du 1/31<sup>e</sup> demi-brigade est de ces derniers : *« J'ai*

*obtenu mon débarquement pour aller à l'hôpital, par feinte de maladie, pour m'exempter de l'expédition pour Saint-Domingue. C'est ce qui nous a bien trompé, car sitôt que l'on nous a annoncé les préliminaires avec l'Anglais, nous croyions débarquer sous peu ; mais actuellement nous sommes destinés pour Saint-Domingue, dont nous sommes en partance, il ne nous manque que le vent pour sortir. Comme je ne suis point curieux de voir les colonies, c'est pourquoi je suis aller à l'hôpital pour tâcher de m'en exempter »*<sup>530</sup>

. S'il parvient à éviter ce premier envoi de troupes, ainsi que quelques autres par la suite, il n'en sera pas moins envoyé rejoindre sa demi-brigade à Saint-Domingue en mai 1802 ... Humbert, commandant temporairement les troupes de Brest, confirme cette « épidémie » : « (...) environ 800 hommes de ces troupes sont entrées dans les hôpitaux et qu'il se trouve dans les dépôts destinés à faire parti de l'expédition, environ 300 hommes hors d'état de servir, d'où il résulte un déficit au moins égal à la force d'un bataillon »<sup>531</sup>. Et d'observer avec gourmandise que la 77<sup>e</sup> demi-brigade, cantonnée non loin, pourrait facilement compenser ces pertes ... ce qui lui est accordé : la 77<sup>e</sup> qui ne devait fournir initialement que deux compagnies devra finalement envoyer tout un bataillon ! Les pertes par attrition sont telles que le gouvernement les fait combler par tout ce qui lui passe sous la main, ainsi le 3./68<sup>e</sup> reçoit en renfort : « les 117 hommes qui composent le dépôt des Antilles établi aussi à l'île de Ré »<sup>532</sup>. Et quand ce ne sont pas des fonds de dépôts disciplinaires qu'on injecte dans ces bataillons, ou encore des bataillons d'autres demi-brigades qu'on cannibalise, ce sont de jeunes soldats tirés des bataillons auxiliaires départementaux qui combler les rangs. Leur niveau d'instruction ferait passer les jeunes soldats de la 71<sup>e</sup> pour de véritables vétérans ...

Moins d'une semaine après la signature des préliminaires de paix, le premier Consul Bonaparte produit une note<sup>533</sup> à l'attention du ministre de la Guerre, qui brosse le portrait de ce que seront les expéditions coloniales de 1802. C'est l'acte fondateur des désastres à venir. La liberté qui lui est offerte par ces préliminaires de faire naviguer ses troupes sans risque vers les colonies permet à Bonaparte de voir les choses en grand. On a vu également qu'à cette date, le rapport de Kerverseau l'a définitivement orienté vers un règlement militaire du contentieux avec Toussaint. Il n'est donc plus question d'une seule division de troupes vers Saint-Domingue, mais de tout un corps d'armée. Sur le papier, ce sont quinze mille hommes d'infanterie, sans compter l'artillerie, la cavalerie et les services, qui sont destinés vers cette seule colonie. Cette fois, le ministre de la Marine et des Colonies est étroitement associé à la préparation de l'expédition, puisqu'il reçoit lui aussi, le même jour, une note détaillée.

La nomination officielle de Leclerc pour la commander n'interviendra que le 24 octobre, après les intenses tractations politiques que l'on sait. Son ancien Corps d'observation de la Gironde, stationné en Espagne et passé sous le commandement de

<sup>530</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.36-37

<sup>531</sup> Humbert à Berthier, 23 octobre 1801, S.H.A.T. B<sup>7</sup> 1

<sup>532</sup> Berthier au commandant de la 12<sup>e</sup> division militaire, 8 octobre 1801, S.H.A.T. B<sup>7</sup> 1

<sup>533</sup> Note à l'attention de Berthier, 7 octobre 1801, S.H.A.T. B<sup>7</sup> 1. Voir Annexe 4.1, p.519

Gouvion Saint-Cyr, doit lui aussi contribuer à la formation de l'armée de Saint-Domingue sous la forme d'une brigade devant embarquer à Cadix : « *Donnez l'ordre au général Saint-Cyr, commandant les forces françaises en Espagne, d'organiser un corps de 1,500 hommes à Cadix en y prenant : 1° La légion expéditionnaire, qui est sous les ordres du général Devaux ; 2° Le bataillon volontaire de l'Ouest et, s'il est nécessaire, le bataillon autrichien* »<sup>534</sup>. Pas d'unité de ligne ici, uniquement des troupes hors ligne : les 2,3/Légion expéditionnaire, le premier bataillon des Francs de l'Ouest et le bataillon allemand<sup>535</sup> du commandant Boyer. Toutes sont des unités au moins semi-disciplinaires. La Légion est, comme on l'a déjà vu et comme on le verra plus loin en détails, composée de fonds de dépôts ou même de prisons, de dépôts disciplinaires, d'étrangers, de conscrits pressés, ... Les bataillons des Francs de l'Ouest (celui de Cadix est le 1<sup>er</sup>) ont été formés par le général Brune, lors de l'apaisement de la guerre civile dans l'Ouest, pour enrôler les anciens Chouans et Vendéens et les occuper en les envoyant se battre loin de chez eux. Quant au bataillon allemand (ou autrichien), il est composé de déserteurs de nombreuses nationalités du Saint-Empire, principalement des pays composant la mosaïque autrichienne (avec une majorité de Hongrois). Si certains se sont engagés dans l'armée française par idéal révolutionnaire, la plupart ne rêve que de quitter l'armée, d'autant que le bataillon est accompagné d'une foule de femmes et d'enfants ... Enfin, un nouveau corps de troupe est organisé à Toulon, essentiellement autour du 1/Légion expéditionnaire, du 2,/74<sup>e</sup> demi-brigade et des artilleurs gardes-côtes et de marine rescapés comme eux de l'expédition navale de Ganteaume. D'autres troupes viendront peu à peu s'y greffer pour former une nouvelle brigade.

Il est intéressant de constater que dans la note à Berthier du 7 octobre, qui nomme les unités désignées pour le service colonial, on retrouve la fameuse 82<sup>e</sup> demi-brigade. Le premier Consul l'avait une première fois affectée en mai, mais Bernadotte était alors parvenu à détourner cet ordre. Cette fois, la 82<sup>e</sup> ira jusqu'à la mutinerie, avant d'être ramenée à l'ordre et dûment expédiée outre-mer. De plus, la 14<sup>e</sup> demi-brigade légère qui devait fournir initialement un bataillon pour Saint-Domingue est-elle aussi épargnée un temps. La 14<sup>e</sup> demi-brigade légère n'était autre que l'ancienne 1<sup>e</sup> Légion des Francs de l'Ouest, plus connue sous le nom de « Légion Noire » du fait de la couleur de son uniforme. Formée de soldats expérimentés mais indisciplinés, de « galériens d'élite » (dixit Hoche) tirés des prisons, mais encadrés par des officiers et sous-officiers triés sur le volet, cette unité avait quelque chose des « Douze Salopards » : « *Les seize hommes que dut lui fournir chaque compagnie n'étaient pas des demoiselles : c'étaient presque tous des maîtres d'armes ou prévôts, ferrailleurs, tapageurs, bouillants, peu façonnés au joug de la discipline, de vrais diables incarnés* »<sup>536</sup>. Redoutable au combat, admirée des officiers sous le commandement desquels elle combattit à l'armée d'Angleterre puis en

<sup>534</sup> Napoléon à Berthier, 8 octobre 1801, S.H.A.T. B 7 1

<sup>535</sup> Connu aussi sous les dénominations : 1<sup>er</sup> bataillon allemand (ou autrichien), (1<sup>er</sup>) bataillon de déserteurs allemands (ou autrichiens), ...

<sup>536</sup> Paris (cne Pierre-Auguste), « *Souvenir du 14<sup>e</sup> Léger (1805-1812) par un officier du corps* », in Carnet de la Sabretache, 2<sup>e</sup> série, n°134, février 1904.

Suisse, elle s'avéra également incontrôlable et particulièrement indisciplinée en garnison, se livrant même à de la contrebande à grande échelle lors de son séjour helvétique. Menacée de dissolution par le Directoire, elle fut néanmoins maintenue sur intervention des Moreau et Schauenbourg la commandant, et embrigadée officiellement en 1796, en tant que premier et second bataillon de la nouvelle 14<sup>e</sup> demi-brigade légère. C'est donc une unité, à défaut d'être disciplinaire, du moins indisciplinée, qui est désignée pour le service colonial. Toutefois, celle-ci obtiendra un sursis, sans doute une fois encore sur intervention de ses commandants. Elle sera tout de même mise à contribution en novembre 1802 pour envoyer un petit détachement en renfort à Saint-Domingue.

A la place de la « Légion Noire », c'est la 15<sup>e</sup> demi-brigade légère qui enverra ses deux premiers bataillons à Saint-Domingue. Là encore, ce n'est pas une unité anodine qui est désignée : les 1,2,15<sup>e</sup> légère ont été formés en 1796 essentiellement à partir de bataillons de tirailleurs, composés de patriotes belges venus chercher au début des guerres révolutionnaires l'aide de la France pour les libérer du joug des Autrichiens. C'est là encore une unité jacobine comme la 82<sup>e</sup>, mais ayant une forte composante étrangère ...

L'infanterie de la première vague de troupes envoyées à Saint-Domingue (c'est-à-dire arrivant avant la reprise de l'insurrection en août 1802), est composée de tout ou partie de vingt-sept bataillons légers ou de ligne, et huit bataillons hors ligne. Sept des bataillons réguliers peuvent être assimilés à des conscrits de par leur manque d'expérience au feu, alors que les troupes hors ligne sont d'une valeur généralement douteuse. D'un point de vue global, on peut estimer qu'au moins un tiers de la première vague de troupes quittant les ports de France est constitué de non-valeurs : conscrits sans expérience voire sans presque d'instruction, soldats trop jeunes et physiquement impropres aux terribles conditions de la guerre tropicale, mercenaires à la loyauté douteuse ou au moral défaillant, fonds de prisons, anciens Chouans, soldats embarqués depuis près de six mois et dans une condition physique déplorable, ... Pourtant, dès mai 1800, un collaborateur du ministre de la Guerre écrivait : « *Il est de la plus grande importance de bien composer les corps qu'on enverra. Si comme on l'annonce on y fait passer des déserteurs allemands, il ne faut prendre que les hommes sains, robustes, et capables de supporter de grandes fatigues. On parle d'y envoyer 1.500 de ces étrangers, la plupart épuisés, exténués, et dont le sang est irréparablement vicié. Sous le rapport de l'humanité, ce sont des hommes sacrifiés et qui mettront la mortalité parmi les équipages et dans le reste de l'armée. Sous le rapport de l'utilité, il faut bien se garder de les prendre, car ils tiendront à bord la place des hommes effectifs qu'il faut envoyer : leur passage coûtera beaucoup et au lieu d'avoir 4.000 hommes à débarquer, on aura qu'un mélange qu'il faudra peut-être réduire à moitié pour le service réel* »<sup>537</sup>.

La cavalerie de l'expédition est composée de détachements du 1<sup>er</sup> Hussards, des 10<sup>e</sup> & 19<sup>e</sup> Dragons, et de la totalité des escadrons organiques des deux légions : au total, environ sept cent soixante hommes. Les hussards ne sont qu'une trentaine à l'origine, sous le commandement du capitaine Mathis, destinés à former le noyau de la future garde montée du capitaine général qui doit s'organiser dès l'arrivée à Saint-Domingue. Quant

---

<sup>537</sup> Rapport anonyme au ministre de la Guerre, 23 mai 1800, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

---

aux dragons, ils disparaîtront des états de situation dès leur arrivée, et ce pour deux raisons : la plupart de leurs chevaux sont morts pendant la traversée, et ceux qui restent montés sont immédiatement reconvertis en gendarmes coloniaux ou intégrés à la garde du capitaine général. Si les conditions de voyage furent dramatiques pour les soldats passagers, elles le furent davantage pour les chevaux. Le bâtiment sur lequel sert le chevalier de Fréminville fait voile pour Saint-Domingue le 24 décembre 1801 : celui-ci raconte que dès le lendemain, leur escadre eut à subir un grain qui « *avait tué ou blessé grièvement plusieurs chevaux que portaient la corvette la Bacchante (c'étaient ceux du détachement de dragons portés sur l'Infatigable). On les jeta à la mer. Ceux qui n'avaient été que blessés nageaient vigoureusement et on voyait ces pauvres animaux se diriger successivement sur les bâtiments de l'escadre où ils espéraient pouvoir se sauver, mais bientôt ils disparurent* »<sup>538</sup>. Trois jours plus tard, suite à des avaries, plusieurs bâtiments de l'escadre font demi-tour pour réparer : « *Nous avons su de même que la corvette la Bacchante, qui portait les chevaux, retourna au Havre, où elle ne ramena pas un seul de ces animaux en vie* »<sup>539</sup>. Les dragons montés étant ridiculement peu nombreux, Leclerc ne pourra compter lors de sa campagne que sur les escadrons des légions. Si celui de la Loire est composé de volontaires ayant fait la guerre de Vendée, peu disciplinés mais expérimentés et habitués à la guerre d'embuscades, celui de la Légion expéditionnaire est, une fois encore, de la pire espèce. Le futur colonel Bro, embarqué comme simple hussard à Brest, gagne dès son arrivée à Saint-Domingue son premier galon, celui de brigadier<sup>540</sup> dans la garde du capitaine général, avec pour mission de former un peloton de cavaliers tirés des unités de cavalerie de l'armée : il a sous ses ordres « *plusieurs mauvaises têtes* »<sup>541</sup>, sans doute d'anciens légionnaires, dont un tricheur aux cartes qui finit à l'hôpital après un coup de pistolet reçu au cours d'une partie où il exerçait trop visiblement ses « talents », et deux Corses qui se prétendent cousins du général Bonaparte, rien de moins ! L'un de ces derniers désertera d'ailleurs durant la première semaine dans l'île ... L'escadron de la Légion expéditionnaire, ou « escadron expéditionnaire », fait théoriquement parti du 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. C'était ce régiment qui avait fourni un escadron à l'expédition de secours d'Égypte commandée par l'amiral Ganteaume en 1801 : il avait alors été rattaché à la Légion comme élément organique de cavalerie, mais continu parfois ensuite d'apparaître sous cet ancien numéro. En fait, il ne reste plus du 19<sup>e</sup> chasseurs que des cadres<sup>542</sup>, sans doute les survivants de l'expédition de secours, dans lesquels ont été injectés des recrues de la Légion sachant

<sup>538</sup> Herpin, Op. Cit., p.47

<sup>539</sup> Ibid, p.48

<sup>540</sup> L'équivalent dans la cavalerie du grade de caporal.

<sup>541</sup> Bro, Op. Cit., p.11

<sup>542</sup> Et parmi eux le lieutenant Follot : volontaire et maréchal des logis dans la Légion de Rosenthal dès sa création en 1793, sous-lieutenant peu après, puis fait lieutenant pour bravoure en Vendée en 1795, mais surtout ... « *cet officier est du sexe féminin* » ! (S.H.A.T X<sup>C</sup> 219, voir l'article électronique de Jérôme Croyet, *Une femme au 19e chasseurs*, sur le site de l'Association *Maréchal Suchet*). Follot ne survivra pas à la campagne de Saint-Domingue.

monter à cheval. Fréminville a l'occasion de voyager en compagnie d'un spécimen représentatif de cette unité : « *nous avons à notre bord quelques mauvais sujets faisant partie d'un bataillon colonial ; l'un d'eux, nommé Bologne, chasseur provenant du 19<sup>e</sup> régiment, ayant injurié et menacé un sergent et tenu ensuite des propos incendiaires, fut traduit devant un conseil de guerre assemblé à bord et composé d'une partie des officiers du vaisseau. Le conseil le condamna à recevoir trois coups de cale ; l'arrêt fut exécuté de suite. On mit en panne, on tira un coup de canon en arborant le pavillon de justice (pavillon rouge). Le coupable attaché à l'extrémité d'une manœuvre passée dans une poulie frappée au bout de la grande vergue, fut hissé à l'extrémité de cette vergue et, de là, plongé trois fois de suite dans la mer. Il avait perdu connaissance après la troisième immersion, mais il revint bientôt à lui et on le remit en liberté ; mais ce scélérat, loin d'être corrigé par cette punition, se répandit en imprécation contre ses juges et en nouvelles menaces disant qu'il mettrait le feu au vaisseau pour nous faire tous sauter. Comme, d'après sa conduite et les notes qu'on avait sur ses antécédents, on le croyait capable de tout, le commandant le fit mettre aux fers sur le gaillard d'avant cramponné par les quatre membres, pour n'être libéré qu'au moment du débarquement »<sup>543</sup>. Si le simple « chasseur expéditionnaire » semble relever de la psychiatrie, l'officier à la tête de l'unité, le chef d'escadrons Provin, n'est pas dans de meilleures dispositions mentales, comme nous l'avons vu précédemment<sup>544</sup>. On comprend mieux, quand on sait que l'escadron expéditionnaire était la plus importante unité constituée de cavalerie de l'armée de Saint-Domingue, que Leclerc se soit alors si largement appuyé sur les dragons coloniaux au cours de cette campagne, c'est-à-dire la cavalerie de la garde nationale locale !*

L'artillerie enfin est sans doute le meilleur élément, en terme général, de l'armée de Saint-Domingue. Les canonniers ne pouvant être jetés dans la bataille sans instruction, tous sont des artilleurs consommés. En plus des compagnies régulières d'artillerie, de nombreux canonniers réformés, pour la plupart anciens du Corps royal de l'artillerie des colonies, se portent volontaires pour faire partie de l'armée expéditionnaire. Ces hommes expérimentés et habitués au climat des Antilles s'avèreront précieux. De plus, on trouve deux formations d'infanterie issues des rangs de l'artillerie : une « demi-brigade » (elle n'en portera jamais le nom, mais en aura largement les effectifs) de marins et d'artilleurs de marine, redoutables dans les opérations de débarquement et les coups de main, mais particulièrement indisciplinés et parmi les plus insatiables pillards de l'armée : « *les soldats de la marine, tous en général mauvais sujets et qui chaque jour commettaient en ville quelque désordre* »<sup>545</sup> ; la seconde était composée de trois bataillons de canonniers gardes-côtes, servant également à pieds, mais qui ne semblent pas avoir pris part à beaucoup d'actions. On évalue généralement à quatre mille le nombre des artilleurs de la Marine qui servirent à terre à Saint-Domingue, quoique n'étant pas porté sur les effectifs de l'armée de terre, et environ deux mille celui des gardes-côtes. Si les premiers étaient des vieux loups de mer toujours prêts à faire le coup de feu à terre dans l'espoir de

<sup>543</sup> Herpin, Op. Cit., p.68

<sup>544</sup> cf. Infra, p.125

<sup>545</sup> Herpin, Op. Cit., p.110

quelque butin, les seconds, quoique composés de soldats expérimentés et même parfois anciens du Corps royal d'artillerie des colonies, ont été assignés à l'expédition malgré leur rôle régional et sont pour la plupart démotivés. Seuls une compagnie de gardes-côtes et quelques individus isolés se sont portés volontaires ...

Quant au génie, il compte à peine une compagnie de sapeurs, moins de deux cents hommes, qui périrent très vite, ce qui fut cause de la crise entre Leclerc et la Direction du génie à Paris <sup>546</sup> .

Par la suite, les éléments envoyés seront de deux types :

- d'un côté les grandes vagues de renfort décidées par le premier Consul suite aux appels urgents des capitaines généraux successifs. Il s'agira alors de troupes de ligne, généralement expérimentées : seuls quatre bataillons sur seize réguliers sont des troupes de récentes formations <sup>547</sup> ou des bataillons de dépôt <sup>548</sup> , composés essentiellement de conscrits. Par contre, le pourcentage de troupes hors ligne, et particulièrement étrangères, augmente considérablement : dix, dont deux demi-brigades polonaises <sup>549</sup> à trois bataillons chacune, un bataillon suisse <sup>550</sup> , deux bataillons « étrangers » <sup>551</sup> (principalement autrichiens) et un bataillon piémontais <sup>552</sup> . D'ailleurs, il est à noter que ces troupes étrangères sont essentiellement envoyées sur la fin : à partir de janvier 1803, les six derniers bataillons organisés à quitter les ports d'Europe pour Saint-Domingue sont tous des bataillons hors ligne composés d'étrangers ...

- de l'autre les petits envois réguliers de détachements destinés à renforcer les bataillons déjà sur place. Ces détachements sont réunis dans les dépôts de la Marine, les dépôts coloniaux ou les dépôts des déserteurs étrangers, et envoyés à Saint-Domingue par compagnie de cent <sup>553</sup> ou cinquante hommes sur tous les navires militaires ou marchands chaque fois qu'il en part un de France. Une fois sur place, ils sont intégrés dans des unités préexistantes. De plus, les dépôts des régiments réguliers envoient eux aussi des renforts à leur(s) bataillon(s) outre-mer. Ainsi, alors que le 3,<sup>e</sup>71<sup>e</sup> de ligne compte 814 hommes <sup>554</sup> au moment de son embarquement, effectif qu'il ne dépassera jamais sur place, le capitaine Peyre-Ferry qui y servait précise qu'« *il lui fut envoyé, en*

<sup>546</sup> cf. Infra p.71-74

<sup>547</sup> 2,3,<sup>e</sup>110<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, et un bataillon (non identifié) de la 77<sup>e</sup> .

<sup>548</sup> 3,<sup>e</sup>3<sup>e</sup> demi-brigade légère.

<sup>549</sup> La totalité des 2<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup> demi-brigades polonaises, devenues respectivement à leur arrivée à Saint-Domingue les 114<sup>e</sup> & 113<sup>e</sup> demi-brigades de l'armée française.

<sup>550</sup> 1,<sup>e</sup>3<sup>e</sup> demi-brigade suisse.

<sup>551</sup> 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons étrangers.

<sup>552</sup> 2,<sup>e</sup>Légion du Midi.

<sup>553</sup> Ces compagnies de cent hommes portent alors le nom de « *Compagnies de centenaires* » ...

*différentes fois des bataillons de ce corps restés en France, de 400 à 500 hommes, en sorte qu'il a pu compter successivement dans ces rangs de 1500 à 1600 »*<sup>555</sup>. Ces envois fréquents de renforts et de petites unités éphémères sont difficiles à quantifier, et rendent approximatives l'estimation du nombre exact des troupes envoyées à Saint-Domingue, mais on peut constater que l'effectif réel de la 71<sup>e</sup> à Saint-Domingue est en fait le triple de celui indiqué sur les documents officiels.

L'armée de Saint-Domingue, telle qu'elle quitte les ports d'Europe entre décembre 1801 et avril 1802, est donc constituée pour moitié de vieilles troupes, pour l'autre de conscrits mal dégrossis et d'unité peu fiables. La cavalerie initialement prévue sera décimée en mer et incapable de se remonter une fois débarquée, les seuls corps organisés subsistant véritablement à leur arrivée étant les disciplinaires des légions, plus dangereux pour les civils que les insurgés, et la garde nationale, efficace et très motivée mais à la disponibilité problématique (impossibilité de la maintenir en permanence sous les armes, « esprit de clocher », ...). Seule l'artillerie fait bonne figure, le génie étant quasiment inexistant.

### 1.1.2 - L'armée de la Guadeloupe

La formation d'une armée expéditionnaire pour la Guadeloupe est arrêtée par la même note du 7 octobre 1801. Ce sont les 2,3/66<sup>e</sup> qui sont désignés pour former le noyau de la garnison dans l'île et le 3,15<sup>e</sup> demi-brigade de ligne à Tobago. L'ensemble est renforcé de quelques détachements : deux compagnies de cent hommes chacune du 3,82<sup>e</sup> de ligne et dix-sept grenadiers de la 77<sup>e</sup> de ligne. A cela s'ajoute les deux tiers du 3,37<sup>e</sup> de ligne, initialement destiné à la Martinique, mais débarqué à la Guadeloupe et balayé par la fièvre avant de pouvoir être finalement transféré vers sa destination première : au 22 septembre 1802, lorsque l'amiral Villaret le réclame, il ne reste plus qu'un officier et un soldat des quatre cent douze hommes de l'effectif initial !

La préparation de cette expédition est moins chaotique que celle de Saint-Domingue : les troupes ne sont pas embarquées depuis des mois comme une partie de celles de Saint-Domingue, et la réunion des bataillons se fait de manière beaucoup plus réfléchie. Le fait que l'organisation de cette expédition ait été laissée aux bons soins du général Gobert, lui-même guadeloupéen, en attendant la désignation du commandant en chef de l'expédition, y est sans doute pour quelque chose. Les trois bataillons de ligne complets désignés pour faire partis de la première vague sont tous tirés de demi-brigade anciennes et expérimentés, de même que le 3,37<sup>e</sup>, présent « par hasard ». Quant aux détachements, celui de la 77<sup>e</sup> est pris parmi ses grenadiers, troupes d'élite d'une unité de conscrits, où l'on retrouve néanmoins la plupart des rares vieux soldats entrés dans la composition de cette demi-brigade avec les vestiges de leurs anciennes unités. Etant donné le très petit nombre d'hommes de cette formation embarqué, on peut supposer qu'ils auront été choisis avec soin, sans doute pour former le noyau de la Garde à pied du futur capitaine général. Quant à la 82<sup>e</sup> demi-brigade, elle a déjà été mentionnée plus haut

<sup>554</sup> Situation du corps des troupe au moment de l'embarquement, 14 octobre 1801, S.H.A.T B 7 1

<sup>555</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.104

... Enfin, on trouve un bataillon expéditionnaire, regroupant comme il se doit divers fonds de dépôt, ainsi que bon nombre de canonnières gardes-côtes pressés : en effet, comme le confirme le registre-matricule de l'unité, la majeure partie des soldats ont le grade de ... « canonnières »<sup>556</sup>, et seront versés dans l'artillerie à la dissolution du bataillon.

La cavalerie de l'armée n'est formée que d'un détachement de quarante chasseurs à cheval du 1<sup>er</sup> régiment, ainsi que d'une poignée de hussards destinés, comme à Saint-Domingue, à former le noyau de la Garde à cheval du capitaine général.

Quant à l'artillerie, elle reste le meilleur élément, quoique peu nombreux : la première compagnie du 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie, tous parfaitement entraînés. A cela s'ajoute un nouveau bataillon d'infanterie constitué de gardes-côtes, identique à ceux expédiés à Saint-Domingue.

Enfin, le gouvernement profite là encore de l'occasion pour se débarrasser des fonds de dépôts disciplinaires : un bataillon expéditionnaire est formé à partir de déserteurs français rentrés et de déserteurs étrangers, complété par quelques éléments tirés des dépôts de la Marine. Le tout est placé sous le commandement du chef de bataillon Pillet, lui-même émigré rentré et transféré de la Légion expéditionnaire !

Par la suite, outre les petits détachements identiques à ceux régulièrement acheminés vers Saint-Domingue, la Guadeloupe reçoit en mai 1805 le renfort du 1./26<sup>e</sup> de ligne et du 3<sup>e</sup> bataillon colonial, formé au dépôt colonial du Havre.

### 1.1.3 - L'armée de la Martinique

L'armée de la Martinique est très similaire à celle de la Guadeloupe, si ce n'est que la cavalerie y est si peu nombreuse qu'elle n'apparaît pas sur les documents officiels. A part une poignée de hussards, destinée comme les autres à former le noyau d'une Garde, il ne semble pas qu'aucune unité constituée de cette arme soit passée à la Martinique.

Le premier envoi de troupes, accompagnant le général Castella qui vient reprendre possession de l'île des mains des Anglais, est composé de divers compagnies éparses de déserteurs français et étrangers, réunis en un bataillon colonial une fois dans l'île. A cela s'ajoute plus tard la garnison régulière de la Martinique, comme le prévoit la note du 7 octobre 1801 : 3./ 82<sup>e</sup>, 3./84<sup>e</sup>, 3./90<sup>e</sup> et 2./107<sup>e</sup> de ligne. Le 3./37<sup>e</sup>, qui devait également entrer dans la composition de cette garnison, est comme nous l'avons vu plus haut restée retenue à la Guadeloupe jusqu'à sa complète disparition. La moitié de ces unités sont des bataillons issus de demi-brigades (82<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup>) de récentes formations et composées essentiellement de conscrits.

L'artillerie sera constituée, une fois les troupes de ligne arrivées, des canonnières du bataillon expéditionnaire, qui sera alors dissout.

Le seul renfort concret que recevra la Martinique au cours de la guerre sera celui, en mai 1805, du 1./Légion du Midi, unité composée de brigands piémontais. Néanmoins, elle recevra à intervalles irréguliers de petits détachements de France, soit tirés du dépôt du 4<sup>e</sup> bataillon colonial à Belle-Isle, soit du dépôt du 3./82<sup>e</sup> de ligne.

---

<sup>556</sup> Légion expéditionnaire à la Guadeloupe - an X, s.d. (février 1802), S.H.A.T. 43Yc37

### 1.2 - Origine des corps des armées expéditionnaires

---

On lit encore très fréquemment aujourd'hui que les colonies, et particulièrement Saint-Domingue, furent le tombeau de l'armée du Rhin<sup>557</sup>, l'armée de Moreau, trop fidèle à ce dernier et aux principes républicains pour ne pas être une menace pour le régiment de Bonaparte. Fait établi ou propagande de la légende noire de Napoléon ? Pour répondre à cette question, il faut déterminer l'affectation des bataillons désignés pour les colonies ...

Au moment où elles reçoivent l'ordre de s'embarquer, les bataillons de la première vague de troupes pour Saint-Domingue proviennent pour quatre<sup>558</sup> d'entre eux de l'armée de Batavie, sept<sup>559</sup> de l'armée du Rhin, onze<sup>560</sup> de l'armée de l'Ouest, trois<sup>561</sup> du corps d'observation d'Italie ou de l'ancienne armée d'Italie récemment dissoute, quatre<sup>562</sup> du corps d'observation de la Gironde et cinq<sup>563</sup> de diverses garnisons. Par la suite, jusqu'à la capitulation de Santo Domingo en 1809, les bataillons de renforts seront tirés des armées de Batavie pour trois<sup>564</sup> d'entre eux ; du Rhin pour cinq<sup>565</sup> ; de l'Ouest pour trois<sup>566</sup> ; d'Italie pour treize<sup>567</sup> ; de diverses garnisons pour quatre<sup>568</sup> autres. Toutefois, ce résultat

<sup>557</sup> « Bonaparte décida d'envoyer là-bas [à Saint-Domingue] une importante armée, l'armée du Rhin, sous le commandement de son beau-frère. (...) Ce faisant, il poursuivait un triple but : reconquérir Saint-Domingue et se débarrasser de Toussaint-Louverture, éliminer l'armée du Rhin, ancienne armée de Moreau dont les sentiments républicains n'étaient pas sans l'inquiéter » (Dr. Marcel Mouquin, « La mort du général Leclerc à Saint-Domingue 1802 », in La Presse médicale, 56<sup>e</sup> année, n°5, 24 janvier 1948, p.2-3) « Les régiments destinés à l'expédition de Saint-Domingue furent presque tous pris parmi ceux de l'armée du Rhin » (Marcellin de Marbot, *Mémoires*, Paris, 1983, Mercure de France, t.1, p.181) « L'expédition de la Guadeloupe, comme celle de Saint-Domingue, est aussi l'occasion de mettre à l'écart les soldats de l'armée du Rhin, réputés républicains et certainement peu favorables à une dérive monarchique du régiment consulaire » (Claude Ribbe, *Le crime de Napoléon*, France, 2005, Editions Privé, p.96)

<sup>558</sup> 1,2,3,11<sup>e</sup> demi-brigade légère ; 3,98<sup>e</sup> demi-brigades de ligne.

<sup>559</sup> 1,2,3,7<sup>e</sup> et 3,38<sup>e</sup> demi-brigades de ligne ; 3,14<sup>e</sup> et 1,2,15<sup>e</sup> demi-brigades légères.

<sup>560</sup> 3,30<sup>e</sup> demi-brigade légère ; 3,21<sup>e</sup>, 1,2,31<sup>e</sup>, 2,56<sup>e</sup>, 3,68<sup>e</sup>, 3,71<sup>e</sup>, 1,2,79<sup>e</sup> demi-brigades de ligne ; 1,2, Légion de la Loire (sans compter le dépôt de la Légion expéditionnaire).

<sup>561</sup> 3,12<sup>e</sup>, 1,19<sup>e</sup> et 1,28<sup>e</sup> demi-brigades légères.

<sup>562</sup> 2,3, Légion expéditionnaire ; bataillon allemand ; 1<sup>er</sup> bataillon franc.

<sup>563</sup> 1,2,5<sup>e</sup> demi-brigade légère à Gand (Belgique) ; 2,74<sup>e</sup> et 2,90<sup>e</sup> demi-brigades de ligne respectivement à marseille et Paris ; 1, Légion expéditionnaire dans les îles d'Hyères.

<sup>564</sup> 3,49<sup>e</sup> et 2,3,110<sup>e</sup> demi-brigades de ligne.

<sup>565</sup> 2,20<sup>e</sup>, 2,3,83<sup>e</sup> et 2,3,89<sup>e</sup> demi-brigades de ligne.

<sup>566</sup> Un bataillon de la 77<sup>e</sup> demi-brigade de ligne ; un bataillon de gardes-côtes et le 1<sup>er</sup> bataillon étranger.

est à nuancer par le fait qu'en 1801, de nombreuses unités venues du Rhin ou d'Italie avaient été dirigées en renfort vers l'Ouest pour mater l'insurrection dans cette région, les frontières étant alors en paix ... Certaines comme la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne était même sur le Rhin en 1799, en Italie en 1800 avant de passer dans l'Ouest l'année suivante ... Pour chercher l'ancrage véritable des demi-brigades les plus mobiles, il faut remonter à leur formation au second amalgame de 1796. L'armée française est alors encore constituée de très nombreuses unités de volontaires, de tailles très variables, et de beaucoup de débris de demi-brigades de précédentes formations, décimées et peu renforcées. La nouvelle loi de réorganisation militaire prévoit la refonte de l'armée en cent (très vite, ce chiffre sera porté à cent dix) demi-brigades de ligne et trente légères. « *Cette opération, confiée aux généraux commandants en chef des armées et mise à exécution dans les cinq premiers mois de 1796, fut réglée (...) sans avoir égard aux numéros des anciennes demi-brigades* ». Ainsi les demi-brigades étaient-elles formées par les chefs d'armée, avec des troupes servant déjà sur place. C'est à partir de cet amalgame que se crée véritablement l'esprit de corps des demi-brigades, et plus tard régiments, de l'armée française. La 31<sup>e</sup> de ligne, citée plus haut, est sans conteste une unité de l'armée du Rhin, malgré sa présence dans l'Ouest.

Ainsi, lorsque Bernadotte, commandant de l'armée de l'Ouest, propose de remplacer les bataillons épars des 30<sup>e</sup> demi-brigade légère, 31<sup>e</sup>, 71<sup>e</sup>, 77<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup> demi-brigades de ligne, désignés pour Saint-Domingue, par la totalité de la 31<sup>e</sup> de ligne et un bataillon de la 5<sup>e</sup> légère, il offre généreusement une unité (la 31<sup>e</sup> de ligne), certes de son armée, mais qui vient de lui être transférée du Rhin, et un détachement de la garnison de Gand de passage dans sa zone de commandement ! Il en est de même des 2,<sup>56</sup> et 3,<sup>68</sup> de ligne, eux aussi des renforts de l'armée de Moreau, désignés cette fois par le gouvernement ...

L'armée de la Guadeloupe compte sept bataillons tout au long de 1802 : quatre <sup>569</sup> tirés de l'armée du Rhin, et trois <sup>570</sup> de l'armée de l'Ouest. Par la suite, deux bataillons furent acheminés en renfort en 1804 : le premier d'Italie (1,<sup>26</sup> de ligne) et le second de l'ancienne armée de l'Ouest (3<sup>e</sup> bataillon colonial).

La marine transporte en 1802 vers la Martinique six bataillons d'infanterie : un seul provient de l'armée du Rhin (3,<sup>84</sup> de ligne), deux <sup>571</sup> de l'armée de l'Ouest, deux <sup>572</sup> des troupes d'Italie, et un (3,<sup>90</sup> de ligne) de la garnison de Paris. Le seul bataillon

<sup>567</sup> 1,2,3,<sup>86</sup> demi-brigades de ligne ; 2<sup>e</sup> bataillon franc ; 1,2,3,<sup>2</sup> et 1,2,3,<sup>3</sup> demi-brigades polonaises ; 3,<sup>3</sup> demi-brigade légère ; 3<sup>e</sup> bataillon étranger et le 2,<sup>7</sup> Légion du Midi.

<sup>568</sup> 3,<sup>7</sup>, 3,<sup>23</sup> et 3,<sup>60</sup> demi-brigades de ligne à marseille, Paris et l'île d'Elbe respectivement, et le 3,<sup>3</sup> demi-brigade suisse en Corse.

<sup>569</sup> 3,<sup>15</sup>, 3,<sup>37</sup> et 2,3,<sup>66</sup> demi-brigades de ligne.

<sup>570</sup> Un tiers du 3,<sup>82</sup> demi-brigade de ligne ; un bataillon de gardes-côtes et un bataillon expéditionnaire (sans compter un détachement de grenadiers de la 77<sup>e</sup> demi-brigade de ligne).

<sup>571</sup> 3,<sup>82</sup> demi-brigade de ligne et un bataillon colonial.

supplémentaire que recevra la colonie dans le courant de la guerre (hors des détachements de renforts pour ceux préexistants) prendra la forme du 1<sup>e</sup>/Légion du Midi, tiré d'Italie.

L'armée du Rhin a-t-elle été ponctionnée outre mesure ? Si l'on s'arrête aux seules premières vagues de troupes, celles de décembre 1801 à avril 1802 pour Saint-Domingue et 1802 en général pour les autres expéditions, l'armée de Moreau est indubitablement celle qui paye le plus lourd tribut aux armées expéditionnaires. Toutefois, une partie de celles-ci sont désignées pour cette affectation non pas par le gouvernement, mais par Bernadotte : celui-ci n'hésite pas à sacrifier les renforts récemment reçus des autres armées, ou même seulement des unités en transit par sa zone de commandement, au profit de la conservation de ses propres prétoriens. C'est bien à un véritable jeu d'échecs que se livrent, au moins pendant les préparatifs de l'expédition de Saint-Domingue, le premier Consul et le commandant de l'armée de l'Ouest, à ceci prêt que les deux camps jouent alors avec les mêmes pions, que l'un disperse alors que l'autre tente d'en conserver un noyau dur autour de lui, sacrifiant ses demi-brigades les plus inexpérimentées ou de moindre valeur (71<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup> de ligne, etc.) au profit de ses troupes les plus aguerries (30<sup>e</sup> légère) ou plus fidèles (82<sup>e</sup> de ligne)...

Mais par la suite, la donne change complètement. L'armée du Rhin est délaissée aux profits de troupes d'Italie, souvent hors ligne et étrangères. Au final, l'armée du Rhin et l'armée d'Italie (puis ces « descendants » après la dissolution de celle-ci) contribuent à peu près au même niveau à la composition des trois armées expéditionnaires et de leurs renforts, soit une vingtaine de bataillons chacun. L'armée de l'Ouest vient juste derrière, avec environ dix-sept bataillons embarqués pour les colonies. Néanmoins, on peut comprendre l'apparition de cette légende concernant l'exil de l'armée du Rhin du fait que celle-ci fut mise à contribution de la manière la plus visible, lors de la réunion de la première vague, la plus importante et celle à qui fut fait le plus de publicité. Les nombreux renforts envoyés par la suite furent plus discrets. Par contre, il est indéniable que les troupes françaises employées aux colonies furent essentiellement prises sur les armées des opposants au premier Consul : celles du Rhin et de l'Ouest. Si les renforts d'Italie passèrent inaperçus, c'est aussi parce que la majorité d'entre eux s'embarquèrent dans les ports étrangers ou insulaires : Italie, Corse, Elbe, ...

Le sacrifice volontaire de l'armée du Rhin est donc une construction de la « légende noire », quoique à l'époque, compte tenu des moyens d'information, elle ait pu être propagée de manière sincère par les opposants au premier Consul puis à l'Empereur. On ne peut nier que le gouvernement consulaire a sans doute sciemment éloigné de France plusieurs demi-brigades, ou du moins des détachements de celles-ci, trop attachées à ses adversaires, à l'annonce du Concordat et peu de temps avant le plébiscite sur le Consulat à vie : « *Le dernier acte commandé à l'armée de l'Ouest est le vote sur la question de savoir si Bonaparte serait Consul à vie, le 10 mai 1802. L'opposition se serait manifestée très vive, si la masse des républicains convaincus, qui y avaient passé, n'avait disparu, expédiée à Saint-Domingue et à la Guadeloupe* »<sup>573</sup>. Par ce moyen, ces unités placées

<sup>572</sup> 2,107<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et 3,4<sup>e</sup> demi-brigade de marine.

<sup>573</sup> Chassin (Charles-Louis), *La pacification de l'Ouest*, t.3, Paris, Paul Dupont, 1899, p.715

sous des chefs favorables au nouveau régime, il eût été plus facile de museler l'opposition de cette partie de l'armée à l'accession de Bonaparte à davantage de pouvoir personnel. Leclerc comprendra bien le message, lui qui fera de son mieux pour s'assurer un maximum de votes positifs. Ses officiers n'hésiteront pas à faire pression sur ceux des soldats qui voteraient par la négative au plébiscite, comme en témoigne cette lettre du chef de bataillon Parnageon au général Thouvenot : « *J'ai fait venir les deux hommes chez moi, et leur ai demandé le motif qui les avait engagés à mettre 'Non'. Ils m'ont répondu que Bonaparte les avait fait venir ici et qu'ils ne l'aimaient point. Enfin, ces enfantillages des hommes qui ne réfléchissent point : le caporal parle de la présente où on est* »<sup>574</sup>. De la même manière qu'il éloigne ces demi-brigades trop républicaines des armées de l'Ouest et du Rhin, le premier Consul exile pareillement plusieurs de ces généraux les plus turbulents : Lannes envoyé comme ambassadeur au Portugal, Victor au Danemark, Brune en Turquie, Ney en Suisse ; Bernadotte à qui le gouvernement propose le commandement de la Louisiane, puis de la Guadeloupe, et enfin toujours en vain l'ambassade d'Autriche ; Augereau et Masséna qui se trouve sans commandement ; etc. Tous ces hommes pouvaient gêner la direction autoritaire que prenait le régime consulaire, le premier Consul les a donc envoyés autant qu'il a pu se « rafraîchir les idées » quelques temps au loin, sans perdre de vue qu'il pourrait avoir de nouveau besoin de leurs services dans un avenir proche. Le mécanisme d'éloignement des armées expéditionnaires relève, selon moi, du même principe : les éléments les plus revendicatifs sont éloignés le temps pour eux d'apprendre la leçon de leur « jacobinisme », réel ou suspecté, dans l'espoir de les voir revenir plus tard plus dociles lorsqu'ils reprendraient leur place dans les rangs de l'armée métropolitaine.

### 1.3 - La Marine et les armées expéditionnaires

---

Leclerc et son secrétaire Norvins n'ont de cesse de pointer, l'un dans sa correspondance, l'autre dans ses mémoires, la responsabilité du ministre de la Marine et des Colonies, l'amiral Decrès, dans l'échec de l'expédition. Norvins le poursuivra d'ailleurs longtemps de sa haine : selon lui, il fut le pire ennemi de l'expédition de Saint-Domingue, loin devant les insurgés et la fièvre jaune ... Il est vrai que les dispositions prises par la Marine pour acheminer troupes et ravitaillement aux colonies laisseront à désirer ...

#### 1.3.1 - Le transport des troupes

Les conditions de transport sont dramatiques, les soldats entassés des semaines durant dans les cales des bâtiments, sans presque pouvoir sortir de toute la traversée, ou sur le pont pour les plus chanceux : « *les pauvres soldats passagers, à demi morts du mal de mer, n'avaient pas la force de se soutenir et roulaient sur le pont comme des barriques. Leurs officiers ne se montraient pas ; encore plus malades qu'eux, ils restaient dans leur hamac, sans mouvement ni sentiment, vomissant les uns sur les autres et maudissant la mer et la marine* »<sup>575</sup>. Mais comme on l'a vu, le navire portant le chevalier de Fréminville,

<sup>574</sup> Parnageon à Thouvenot, 23 août 1802, S.H.A.T B 6<sup>7</sup>

<sup>575</sup> Herpin, Op. Cit., p.47

auteur de ces remarques, dû faire demi-tour pour cause d'avaries. Embarqué sur un autre bâtiment, il décrit les conditions de voyage des nouveaux passagers : « *Les cinq cents soldats passagers ajoutés aux six cents hommes qui composaient notre propre équipage formaient un total de onze cents, nombre trop considérable, aussi ne pouvait-on presque se retourner ni dans les batteries ni sur les gaillards* »<sup>576</sup>. Enfin, voici l'avis « de l'intérieur » de l'un de ces soldats, le capitaine polonais Bolesta de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise : « *l'expédition a été calculée avec la plus grande économie, tant en ce qui concerne le nombre de bateaux de transport qu'au point de vue approvisionnement ; les hommes installés le plus incommodément et comme des harengs en caque* »<sup>577</sup>. Stefan Zeromski, écrivain polonais, est l'auteur en 1904 d'un roman intitulé « Les Cendres », dans lequel il relate l'épopée des Polonais ayant servi Napoléon. Pour rédiger cet ouvrage, l'auteur a consulté les centaines de volumes du « Mémorial d'officiers, de sous-officiers et de soldats polonais du temps du Grand-duché de Varsovie et du Royaume de Pologne »<sup>578</sup>, contenant les documents officiels et mémoires des vétérans des guerres napoléoniennes, dont il cite de nombreux passages dans son roman : « *nous n'avions ni nourriture ni boisson. Celui qui était allongé, inconscient, roulant d'un bout de la cabine à l'autre, sous le pont, ne pouvait pas être mis au travail par le capitaine. Mais celui qui pouvait au moins tenir sur ses jambes, filait sur le pont, aux cordages ! Nombreux sont ceux qui, frappés d'une vague, furent avalés par l'océan pour les siècles des siècles* »<sup>579</sup>. De plus, les capitaines de navire se voient affectés plus d'aspirants qu'il ne leur en faut ou même qu'ils peuvent loger, du fait du retour massif des émigrés ou des aventuriers qui par relations ont obtenu de pouvoir passer à bord des navires de guerre aux colonies, où ils espèrent faire fortune.

L'état des navires de transport est généralement déplorable, particulièrement pour les malheureux embarqués sur des transports espagnols. Déjà en janvier 1801, lorsqu'il organise son bataillon expéditionnaire, Desfourneaux écrit au ministre de la Guerre : « *C'est une frégate [l'Embuscade] de dernier rang, très mauvaise (...) et qui d'après les observations du général Martin compromettrait l'expédition* »<sup>580</sup>. Le général Pierre Boyer n'est pas mieux loti durant son voyage : « *J'étais sur le vaisseau le Duquesne (...) Il faisait cinquante quatre pouces d'eau à l'heure. On lui fit signe de manœuvre indépendante* ». Le *Duquesne* se détourna donc sur Cadix pour réparer ses avaries. Fréminville, lors de sa première tentative de traversée vers Saint-Domingue, connaît les mêmes déboires suite à une tempête : « *le maître charpentier, en faisant la visite de la mâture, s'aperçût que la*

<sup>576</sup> Ibid, p.61

<sup>577</sup> Bolesta à Dombrowski, Arch. centrales de Varsovie, cité in Darné-Crouzille, Op. Cit., p.162

<sup>578</sup> Le seul exemplaire de ce mémorial fut détruit lors de l'insurrection du ghetto de Varsovie en 1944, rendant impossible l'identification des citations *in extenso* de cet ouvrage et les éléments de fiction intégrés par l'auteur des « Cendres » ...

<sup>579</sup> Zeromski (Stefan), cité in Rutkiewicz (Jean), *Les Polonais à l'expédition de Saint-Domingue*, 2<sup>e</sup> partie, in Tradition Magazine n°210, avril 2005, p.5-6

<sup>580</sup> Desfourneaux à Berthier, 11 janvier 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

*caisse de notre grand mât de hune était toute fendue et que probablement le mât lui-même n'allait pas tarder à tomber. Sur le compte qu'il en rendit aussitôt, notre capitaine fit faire un signal pour demander au commandant de l'escadre la permission de relâcher afin de réparer cette avarie car le temps ne permettait pas de le faire à la mer. Cette permission fut accordée ; presque aussitôt les autres bâtiments firent la même demande et le commandant Meyne accorda à tous liberté de manœuvre »<sup>581</sup>. Ainsi au premier grain, toute la flotte s'égayait pour cause d'avaries, ce qui signifie plus de temps à bord pour les passagers, dans les conditions que l'on sait, car de peur que les troupes ne profitent d'une relâche pour tenter d'échapper à ce calvaire en désertant, nul n'est autorisé à descendre à terre.*

Toutefois, ces relâches ne sont pas toujours dues à des avaries, mais à la malhonnêteté de certains capitaines de navire qui, prétextant des réparations urgentes à faire, gardent ainsi à leur table les officiers passagers à son bord : *« Ne pensez pas à m'envoyer des troupes sur des vaisseaux hollandais. Comme les capitaines sont chargés de pourvoir à la subsistance des passagers et qu'ils font un bénéfice à raison du temps de passage ils allongent la traversée et ne sont jamais moins de trois mois en route ; témoin l'escadre hollandaise qui m'a portée la 7<sup>e</sup> DB de ligne, et la Sybille-Antoinette qui, partie du Texel le 15 Prairial a touché en Angleterre, à Madère, aux Canaries, aux Iles du Cap Vert et enfin à la Guadeloupe à la fin Fructidor »<sup>582</sup>. De même, d'autres officiers de marine, recevant des fonds avec lesquels ils sont censés acheter les vivres pour les passagers, réduisent les rations au strict minimum pour empocher le reste ...*

Les équipages des navires semblent également souvent mal formés car, outre le naufrage au sortir du port de Livourne d'un navire de transport à bord duquel se trouvaient deux compagnies d'infanterie polonaises et la collision de deux bâtiments de guerre dès le début de la campagne à Saint-Domingue, deux mémorialistes rapportent des incendies à bord durant leur traversée. Le capitaine Noguès, tout d'abord, sur le bâtiment le conduisant à la Martinique : *« le feu ayant prit à bord en vue de la Martinique et de la Dominique, nous courûmes les plus grands dangers. Ce sinistre fut causé par une chaudière de goudron qu'on fondait pour peindre l'extérieur du vaisseau. Si le koc (le cuisinier) n'avait promptement mouillé ma couverture de laine et n'en avait recouvert la chaudière en se couchant dessus, nous étions tous perdus »<sup>583</sup>. Quant à Beaudoin, à bord du Pellayo : *« Le feu a prit dans la cambuse, très rapidement, dans l'eau de vie à huit heures du matin, par imprévu du cambusier. Etant à faire la distribution de l'eau de vie pour le déjeuner, en mouchant la chandelle, elle tomba dans la baille d'eau de vie, ce qui causa de suite une grande flamme. Le cambusier, saisi de ce spectacle affreux, d'un coup de pied renversa la baille dans la cambuse, ce qui a fait le malheur plus grand »<sup>584</sup>. Il faudra douze heures à l'équipage et aux passagers de ce navire pour éteindre**

<sup>581</sup> Herpin, Op. Cit., p.48

<sup>582</sup> Leclerc à Napoléon, 7 octobre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°146

<sup>583</sup> Noguès, Op. Cit., p.152-153

<sup>584</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.42-43

l'incendie, puis vider la cale de toute l'eau utilisée contre les flammes qui s'y était accumulée par infiltration ... Plusieurs mémorialistes, dont Fréminville, signalent également l'indiscipline des équipages, y compris parmi les officiers de la marine elle-même. Les soubresauts de la Révolution ont fait le plus grand tort à la « Royale », et les réformes du Consulat n'ont pas encore eu le temps de produire leurs effets ...

### 1.3.2 - Santé des passagers

Ces conditions de voyage plus qu'éprouvantes, les hommes entassés et mal nourris, alors que bien souvent les temps de trajet s'allongent du fait d'avaries ou de la malhonnêteté des capitaines, entament la valeur combative des unités. Le futur académicien et géographe Moreau de Jonnés, alors simple aspirant, écrit : « *Les troupes de débarquement souffrirent beaucoup ; et quoique leur santé ne parût pas gravement altérée, elles furent mal disposées par cette pénible épreuve à celle plus dangereuse encore de leur acclimatation sous un ciel nouveau* »<sup>585</sup>. Fréminville aussi à pitié de ces passagers qu'il jugeait pourtant si encombrants : « *On ne laissa à ces pauvres militaires ni le temps de se rafraîchir, ni celui de se reposer des fatigues de leur traversée ; on les rangea en bataille sur le bord de la mer et l'instant d'après on les mit en marche (...). Ils entrèrent ainsi de suite en campagne ; aussi, deux mois après ... !* »<sup>586</sup>. Rochambeau mâche moins ses mots : « *Il nous arrive toujours de la troupe [les fameux renforts réguliers des dépôts coloniaux], mais il y a bien des abus à réformer de ces embarquements, on paye tant par homme et les armateurs les empilent comme des harengs en baril ; deux provençaux viennent d'arriver avec des cargaisons dans le plus piteux état ayant perdu cent à cent cinquante hommes, mais ceci n'égale pas encore le Théobald du Havre qui est parti avec cent cinquante hommes (...) ramassés dans les prisons, les hôpitaux (...) sans contrôle (...) avec soixante jours de vivres, un chirurgien et point de coffre de chirurgie. Ce malheureux navire a perdu cent cinquante hommes avant d'atterrir. Ces malades ont mit la peste à son bord, l'équipage s'est trouvé réduit devant le Cap à trois heures debout, il ventait gros faix, il n'a pu manoeuvrer, il a dépassé le Cap et est allé au Môle où il a débarqué environ cent hommes malades à l'hôpital et de tout le reste il est revenu au Cap avec dix-neuf hommes. Vous voyez bien que cette consommation d'hommes est l'effet de l'imprévoyance impardonnable de ceux qui ont été chargés de cet embarquement et qu'il faut y porter remède si l'on veut avoir des forces à Saint-Domingue, ceci point exagéré, c'est l'exacte vérité ...* »<sup>587</sup>. Ainsi, bon nombre des renforts tombent malades avant même d'atteindre la colonie, comme le démontre une notice<sup>588</sup> des dépôts coloniaux entre les ports de France et Saint-Domingue : la *Comète*, à sa sixième rotation, emporte trois cent quatre-vingt dix-neuf hommes, dont trente huit périssent en mer, deux cent vingt-sept entrent aux hôpitaux dès leur arrivée, laissant

<sup>585</sup> Moreau de Jonnés, Op. Cit., p.342

<sup>586</sup> Herpin, Op. Cit., p.79

<sup>587</sup> Rochambeau à Decrès, 30 juin 1803, A.N. Colonies, AF IV 1213

<sup>588</sup> cité in Darné-Crouzille, Op. Cit., p.202

seulement cent trente quatre hommes en état de tenir les armes immédiatement ; la *Sally*, lors de sa seconde rotation, emporte cent cinquante deux hommes, en perd quinze en route, a quatre-vingt onze malades en arrivant, laissant seulement quarante-six valides ; le *Nécessaire*, lors de sa troisième rotation, embarque quatre-vingt treize hommes, en perd dix-sept, a quarante-cinq malades en arrivant, laissant trente et un valides ; le *Mars*, au cours de sa seconde rotation, embarque trois cent cinquante-six hommes, en perd vingt et un pendant la traversée, a cinquante malades en arrivant, laissant deux cent quatre-vingt cinq valides ; quant au fameux *Théobald* mentionné plus haut, il embarque trois cent trente trois hommes, en perd cent trente cinq pendant la traversée, en dépose cent trente trois aux hôpitaux, laissant seulement soixante cinq valides. Au total, ce la représente 17% de pertes en mer, 41% de malades à l'arrivée et 42% de valides : plus de la moitié des renforts sont hors de combat avant même de toucher le sol de la colonie ! Or cette hécatombe ne peut être imputée à la fièvre jaune, car que feraient les moustiques, seul vecteur de la fièvre jaune, en haute mer ? De même, quelques jours à peine après leur débarquement, alors en pleine saison sèche, les hommes de Leclerc s'entassaient dans les hôpitaux : « *J'ai déjà 600 malades ; la plupart de mes troupes étaient embarquées depuis cinq mois* »<sup>589</sup>. Une semaine plus tard : « *J'ai plus de deux mille malades* »<sup>590</sup>. Il y a peu de chance que ces hommes aient contracté la fièvre jaune, qui ne sévit pas à cette période, pourtant ils sont placés dans la colonne des victimes de cette maladie, comme tous ceux morts aux colonies qui ne soient pas tombés directement sous les coups de l'ennemi. Cela laisse à penser que la fièvre jaune n'est pas seule responsable de l'hécatombe sanitaire des années 1802-1803, d'autant que contrairement à la croyance de l'époque, la maladie n'est pas transmissible de l'homme à l'homme, mais uniquement via les moustiques des familles *Aedes* et *Haemagogus*.

Les symptômes de la fièvre jaune sont « *de la fièvre, des douleurs musculaires (surtout dorsales), des céphalées, des frissons, une anorexie, des nausées et des vomissements. Souvent, la fièvre élevée est paradoxalement associée à un ralentissement du pouls. Au bout de trois à quatre jours, la plupart des malades voient leur état s'améliorer, avec disparition des symptômes. Chez 15% d'entre eux cependant, la maladie entre ensuite dans une phase "toxique" dans les 24 heures. La fièvre réapparaît et plusieurs systèmes sont atteints. Le malade devient rapidement ictérique [c'est-à-dire qu'il développe une jaunisse, principale caractéristique de la fièvre jaune] et souffre de douleurs abdominales accompagnées de vomissements. Des hémorragies peuvent se produire au niveau de la bouche, du nez, des yeux et de l'estomac. A ce stade, on trouve du sang dans les vomissements et les selles. On observe une détérioration de la fonction rénale, qui peut aller d'une protéinurie (albuminurie) à une insuffisance rénale complète avec anurie. La moitié des malades en phase toxique meurent au bout de 10 à 14 jours. Les autres guérissent sans séquelles organiques notables* »<sup>591</sup>. Or il existe plusieurs autres maladies présentant les mêmes symptômes, et inconnues à

<sup>589</sup> Leclerc à Napoléon, 9 février 1802, *Lettres du général Leclerc n°22*

<sup>590</sup> Leclerc à Napoléon, 17 février 1802, *Lettres du général Leclerc n°28*

<sup>591</sup> Définition de la fièvre jaune par l'OMS : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs100/fr/>

l'époque, qui avaient de grandes chances de sévir également dans les armées expéditionnaires : et parmi elles la leptospirose et le paludisme. Le paludisme présente les mêmes symptômes que ceux de la fièvre jaune, à l'exception des saignements, mais se caractérise par ses accès palustres, ou crises de paludisme, qui peuvent se reproduire sur des mois voire des années, alors que les survivants de la fièvre jaune sont généralement vaccinés. Jacques de Norvins affirme avoir été parmi les premiers atteints de la fièvre jaune (sans doute en avril 1802, quoiqu'il ne donne pas de date) et sauvé par une mulâtresse qui le soigne à base de tisanes. Il « *reprend la fièvre* »<sup>592</sup> en octobre 1802, puis une autre vraisemblablement en février 1803, période sèche où pourtant les moustiques *Aedes* et *Haemagogus* sont inopérants, suite à laquelle crise le préfet Daure l'invite à rentrer en France. Entre les 6 et 12 avril 1803, arrivé à Brest, il fait là encore une crise. Ces fièvres à répétition ressemblent davantage à des accès palustres qu'à des crises de fièvres jaunes, se répétant rarement, surtout en février ... De même, Peyre-Ferry parle de sa « *première et seconde crises* »<sup>593</sup>, puis de ses « *crises périodiques* ». On peut donc raisonnablement penser que le paludisme, bien plus mortel que la fièvre jaune, mais identifié seulement en 1880, était également à l'œuvre à Saint-Domingue, et sans doute également dans les autres colonies d'Amérique ... Le cas de la leptospirose est plus intéressant encore, car il expliquerait les pertes vertigineuses subies par les renforts de métropole au cours de leur transit vers les colonies à bord des vaisseaux de la marine. Là encore, les symptômes sont très proches de ceux de la fièvre jaune : « *forte fièvre, de violentes céphalées, des douleurs musculaires, des frissons, une rougeur oculaire, des douleurs abdominales, un ictère [la fameuse jaunisse, source vraisemblablement de tant d'amalgames], des hémorragies des membranes cutanées et muqueuses (y compris des hémorragies pulmonaires), des vomissements, une diarrhée et une éruption cutanée* »<sup>594</sup>. Toutefois, le mode de transmission de la maladie est tout à fait différent, puisque celui-ci se fait par « *contact direct avec l'urine des animaux infectés ou par contact avec un environnement contaminé par de l'urine, tels l'eau de surface, le sol et les plantes* »<sup>595</sup>. Les animaux vecteurs de cette maladie sont, entre autres, les chevaux, les chiens, les ovins, les porcs et les bovins, et surtout ... les rongeurs. La transmission interhumaine, quoique rare, est néanmoins possible par contact des plaies. Chaque bâtiment de la Marine transportait au moins les chevaux des officiers passagers du bord, sans compter ceux de la cavalerie ou de l'artillerie qui étaient répartis sur de nombreux vaisseaux ; bien que cela ne soit pas généralisé, des unités d'infanterie avaient des chiens comme mascottes ou même comme chiens de garde ; quant aux bétails, de nombreuses têtes avaient été embarquées pour fournir de la viande fraîche pendant la traversée ; les rongeurs enfin, et particulièrement les rats, sont si indissociablement liés à l'image de la marine à voile que leur présence à bord ne peut être mise en doute. Jean-Baptiste Drinot, aspirant de la Marine à bord de la Furieuse, confirme d'ailleurs que

<sup>592</sup> Norvins, Op. Cit., t.3, p.42

<sup>593</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.177

<sup>594</sup> Définition de la leptospirose par l'OMS : [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/diseases/leptospirosis/fr/](http://www.who.int/water_sanitation_health/diseases/leptospirosis/fr/)

<sup>595</sup> Ibid

ces derniers fournissaient également un supplément de viande, en plus du bétail : « *il y a aussi des bœufs, moutons, cochons, etc. Ainsi que beaucoup de rats. Ces derniers nous procurerons de la viande fraîche moyennant des attrapes* »<sup>596</sup>. Ou encore l'officier de santé Guilmot : « *Nous étions assourdis par les cris de vingt-quatre cochons entassés sous la chaloupe* »<sup>597</sup>.

Face à ces maladies, les armées expéditionnaires sont impuissantes. Comme on vient de le voir, elles assimilent sous le terme « fièvre jaune » à peu près toutes les infections générant l'ictère : la fièvre jaune elle-même, le paludisme, la leptospirose, mais aussi l'hépatite virale et même certains types d'intoxications. Le docteur Gilbert, médecin-chef de l'armée de Saint-Domingue, note scrupuleusement l'évolution de l'état de ses malades : s'il ne trouva pas de remèdes à la fièvre jaune, ses notes furent par contre d'une grande utilité aux générations suivantes. Grâce à lui, nous savons au moins avec certitude que les généraux Hardy, Le Doyen & Tholosé ont bien péri de cette maladie, et non d'une autre. Outre leur ignorance des maladies fort différentes qu'ils regroupaient sous le terme de « fièvre jaune », les médecins de Saint-Domingue étaient complètement privés de médicaments puisque ceux-ci, totalement avariés, avaient du être jetés à la mer : « *Quelques jours auparavant [avant le départ de la flotte de Brest], j'avais assisté au procès-verbal de réception des médicaments destinés à nos hôpitaux militaires. Cette opération, à laquelle intervint notre conseil médical, l'ordonnateur en chef Hector d'Aure, (...) le préfet colonial Bénézech, le général en chef, etc. eut pour résultat le refus de ces médicaments, dont l'avarie et la mauvaise qualité furent dûment constatées, mais, puisqu'il le faut le dire, inutilement. Car le ministre Decrès, l'autre ennemi de notre expédition, malgré un refus motivé si officiel, osa nous renvoyer au Cap ces mêmes médicaments condamnés à Brest, et on du, après nouveau procès-verbal, les jeter à la mer, où ils purent empoisonner les requins au lieu de nos malades* »<sup>598</sup>. Seize mois plus tard, tombant malade à bord du brick l'Argus, l'officier de santé Guilmot se trouve dépourvu : « *il est incroyable que sur une frégate, il n'y ait presque rien dans le coffre à médicaments* »<sup>599</sup>. Le cas n'est donc pas limité à la seule expédition de décembre 1801 ... Livrés à eux-mêmes, les médecins militaires tâtonnent, observant et testant de nouveaux procédés, très souvent au prix de la vie des « cobayes », condamnés de toutes manières faute de soins. Certains patients survivent néanmoins à ces traitements de choc, comme le jeune Fréminville, à qui on fait avaler un « *clystère de gomme adragante* »<sup>600</sup> pour lutter contre la dysenterie, autrement dit un lavement à base de colle de bureau ! D'autres promulguent des mises en garde farfelues, comme cette interdiction de « *se baigner dans la Rivière Salée, au clair de lune dont l'influence est très*

<sup>596</sup> Drinot à ses parents, 18 septembre 1801, cité in *Mourir pour les Antilles*, Op. Cit., p.70

<sup>597</sup> Guilmot, Op. Cit., p.52

<sup>598</sup> Norvins, Op. Cit., t.2, p.329

<sup>599</sup> Guilmot, Op. Cit., p.91

<sup>600</sup> Herpin, Op. Cit., p.102

*dangereuse* »<sup>601</sup>. Mais le seul traitement qui semble efficace reste celui employé par les femmes du pays, bien souvent des mulâtresses, qui prennent à leur charge des malades, le plus souvent par simple humanité, parfois contre argent, et les soignent en les abreuvant de tisanes : Norvins est sauvé par une certaine Zabo Larivière ; Beaudoin par sa chère Sophie ; Fréminville est constamment veillé par la femme d'un soldat déserteur ; Sarazin par une vieille domestique noire ; Peyre-Ferry par une créole, Mme Latour, qu'il avait « *le bonheur d'intéresser* »<sup>602</sup> ; etc. Elles seules semblent en mesure de stopper la progression de la maladie : « *elle me fit prendre un bain, après je me couchai et elle me fit de la tisane très bonne à boire. J'étais tenu d'en boire autant que je le pourrais. Au bout de quatre jours, je me sentais déjà soulagé. La tisane me faisait déjà aller comme une médecine (...). Le cinquième jour, elle me donna une médecine qui me purgea si bien que je me sentais déjà moitié guéri. (...) au bout de quinze jours je ne sentais plus aucun mal, il ne me manquait plus que les forces. Pour me fortifier, elle me donnait du chocolat deux fois par jour, ce qui me fortifia bien l'estomac* »<sup>603</sup>. Dans presque tous les cas, ces médecines traditionnelles sont à base de tisanes. Quelles vertus prêter à ces plantes ? Sans référence plus précise, impossible de le dire, mais l'hydratation permanente du malade permettait de compenser les pertes en eau générées par les fortes fièvres, ce qui leur donnait une plus forte chance de survivre à l'épreuve que leurs camarades restés à l'hôpital de la Providence ...

C'est donc, selon toute vraisemblance, autant des maladies contractées à bord des bâtiments de la Marine que de celles nombreuses sévissant dans les colonies qu'ont péri les armées expéditionnaires de 1802 et les nombreux renforts qui leur furent envoyés. Comme on l'a vu, moins de la moitié de ceux-ci était en état de tenir les armes à leur arrivée, les malades débarqués directement aux hôpitaux passant généralement très vite de vie à trépas. Les conditions de transport, les errements de certains bâtiments mal commandés ou en piteux état, et le manque de préparation, voire la criminelle avarice, des cadres de la Marine sont pour une bonne part dans le développement de ces infections, et ont ajouté aux difficultés des services de santé à endiguer ces phénomènes en ne leur fournissant pas les moyens de lutter efficacement. Décimés avant même d'avoir touché le sol, affaiblis de corps et d'esprit, ces renforts composés bien souvent de rebus de dépôts coloniaux n'étaient que de peu d'utilités dans les colonies ... Quelle part attribuer à Decrès dans ces malheurs ? Norvins le croit acharné à la perte de l'expédition et de ses survivants, pourtant il répond personnellement à chaque dépêche de Leclerc, l'assurant qu'il travaille de son mieux à satisfaire ses requêtes. Le capitaine général Rochambeau l'accuse d'asphyxier son armée en n'honorant pas les lettres de change qu'il envoie à Saint-Domingue, et que Rochambeau emploie comme mode de paiement avec les puissances voisines : « *Notre crédit est anéanti par les opérations du ministre de la Marine, nous sommes sans vivres, sans marine, sans argent puisqu'on laisse protester les lettres de change qu'il expédie avec peu de troupes* »<sup>604</sup>. Toutefois, dans l'affaire des

<sup>601</sup> Ordre du jour des divisions du Nord, 18 mai 1802, S.H.A.T B 4<sup>7</sup>

<sup>602</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.176

<sup>603</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.67

médicaments avariés réexpédiés après qu'ils aient été une première fois refusés, il écrit : « *J'ai vu avec peine que vos médicaments se sont trouvés avariés ; les envois ultérieurs qui ont eu lieu par La Danaë et autres transports étant partis dans une saison moins dure, seront probablement plus heureux* »<sup>605</sup>. Soit il fait là la preuve d'un cynisme terrible, puisque par deux fois il a reçu le procès-verbal de refus de ces médicaments, soit il ignore ce qui se passe dans son propre ministère, et quelques subalternes en profitent pour détourner des fonds destinés aux services de santé de l'armée expéditionnaire ! Dans un cas comme dans l'autre, sa crédibilité et sa compétence sont largement en cause ...

### 1.4 - Des sentiments mitigés

---

L'état d'esprit des corps de troupes destinés aux colonies varie selon les unités. Comme chez les officiers supérieurs, on trouve quelques unités désireuses d'ajouter de nouveaux honneurs à leur drapeau, ou plus matériellement se réjouissant d'avance des fortunes légendaires qu'on leur promet aux colonies ; mais de l'autre, la majorité ne se réjouit guère de cet exil, voire s'y oppose ouvertement ...

#### 1.4.1 - L'enthousiasme

Peu nombreuses sont les unités véritablement désireuses de passer aux colonies. En fait, presque toutes les propositions volontaires d'emploi outre-mer (hors officiers) proviennent d'artilleurs, soit de la Marine, soit d'anciens du corps royal d'artillerie des colonies. Ainsi, sur cent dix-neuf artilleurs intégrés à son bataillon expéditionnaire<sup>606</sup>, Desfourneaux compte soixante-trois canonniers volontaires, donc plus de la moitié. Certains gardes-côtes, eux-mêmes vétérans des colonies, se portent même volontaires en unité constituée, comme la 11<sup>e</sup> compagnie de cette arme du capitaine Maudon : « *Cette disposition est fondée sur la demande faite par le conseil d'administration de cette compagnie qui expose qu'elle est composée en majeure partie d'hommes accoutumés à la mer, au service colonial et au climat de l'Amérique et de l'Inde. J'ai l'honneur (...) de soumettre cette disposition à votre approbation* »<sup>607</sup>. L'offre est bien entendu immédiatement acceptée et ces hommes confiés au général Boudet : « *Cette compagnie forte de 88 hommes est composée en majeure partie d'hommes habitués à la mer et au service colonial* »<sup>608</sup>. L'enthousiasme de cette seule compagnie a-t-elle eu une influence quelconque sur la décision, plus tard, de presser en bataillons d'infanterie des centaines

<sup>604</sup> Rochambeau à Napoléon, 9 juillet 1803, cité in Branda (Pierre) & Lentz (Thierry), *Napoléon, l'esclavage et les colonies*, Paris, Fayard, 2006, p.332

<sup>605</sup> Decrès à Leclerc, 18 mars 1802, *Lettres du général Leclerc* n°III, annexe II

<sup>606</sup> Composition du bataillon expéditionnaire organisé le 11 Pluviôse an IX à l'Isle de Ré par le général Desfourneaux, S.H.A.T B 1<sup>7</sup>

<sup>607</sup> Berthier à Napoléon, 15 novembre 1801, S.H.A.T B 2<sup>7</sup>

<sup>608</sup> Berthier à Boudet, 15 novembre 1801, S.H.A.T B 2<sup>7</sup>

de gardes-côtes pour les envoyer à Saint-Domingue ou la Guadeloupe ? Toujours est-il qu'une seule autre unité se portera volontaire pour le service colonial : la Légion de la Loire. Alors qu'un bataillon *ad hoc* tiré de son dépôt a été embarqué dès le projet d'expédition de Desfourneaux, le chef de brigade Drouin qui commande la légion, ayant vainement tenté d'embarquer lui aussi, écrit au ministre de la Guerre pour porter l'intégralité de celle-ci volontaire, sur la base de ce que : « *les dispositions des trois corps qui forment la Légion de la Loire sont les plus favorables qu'on puisse rencontrer pour les expéditions d'outre-mer, seules expéditions dans lesquelles on puisse se rendre utile au gouvernement depuis la paix sur le continent* »<sup>609</sup>. Toutefois, impossible de savoir si son sentiment est partagé par les hommes sous son commandement, ou s'il n'agit que pour satisfaire sa propre ambition ...

Il y a également ceux qui, s'ils n'ont pas demandé à servir outre-mer, se satisfont de cette occasion d'accrocher de nouveaux honneurs à leur drapeau, comme les hommes de la 5<sup>e</sup> demi-brigade légère, troupe d'élite de l'armée de Saint-Domingue. Peu avant le débarquement, dont ils sont le fer de lance dans l'assaut contre fort Dauphin, chasseurs et carabiniers de cette unité prennent « *l'engagement réciproque de ne point reculer d'un pas dans aucune affaire et de seconder ainsi de tous leurs efforts des officiers qu'ils estimaient* »<sup>610</sup>. Rare unité encore constituée après l'évacuation de Saint-Domingue, ses survivants formeront à Cuba le noyau des renforts destinés à rejoindre le général Kerverseau à Santo Domingo, mais la majeure partie périra en mer avec le général Lavalette du Verdier, au cours d'un naufrage dans les récifs des *Jardinas de la Reina*. C'est d'ailleurs dans les rangs de cette demi-brigade que Rochambeau place son fils Philippe comme sous-lieutenant, pour qu'il soit « *toujours sur la brèche, qu'il fasse son chemin à la pointe de son épée* »<sup>611</sup>.

D'autres se portent volontaires, mais ne sont bizarrement pas retenus, comme le régiment des dromadaires<sup>612</sup> de l'armée d'Égypte : à une époque où l'on croyait tant en les vertus de l'« acclimatation » à la chaleur dans quelque pays tropical qu'on soit allé, cette unité représentait pourtant l'une des plus expérimentées et des mieux adaptées au service colonial. Mais le premier Consul ne prête pas les unités de sa Garde, ou ce qui sera bientôt telle ... Leclerc réclamait pourtant cette unité à grands cris.

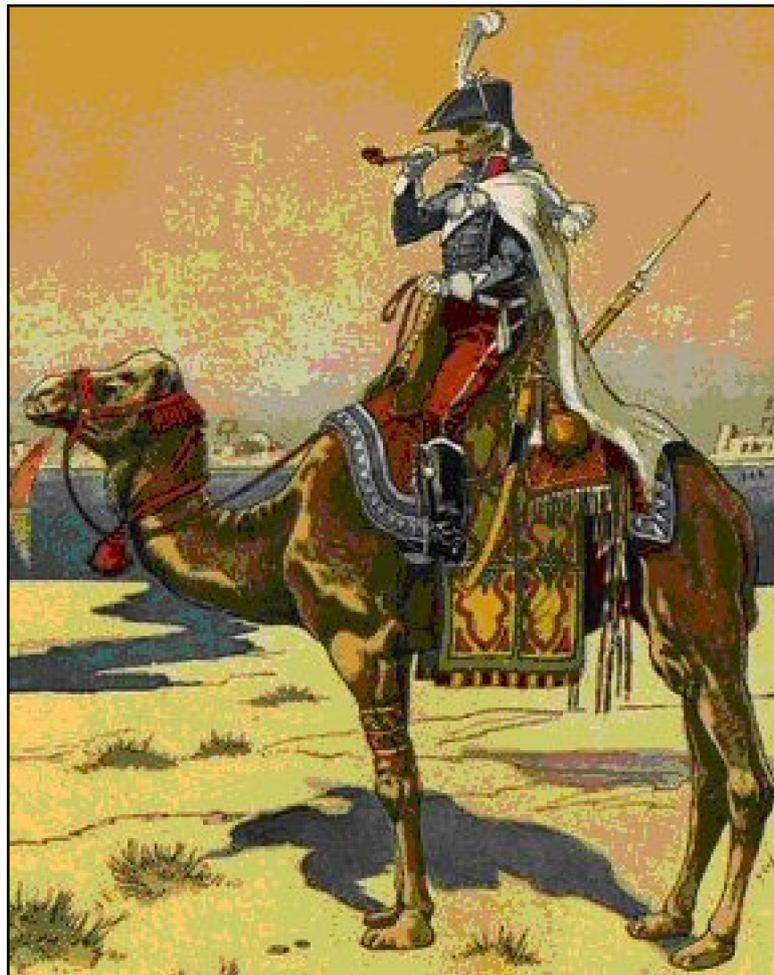
---

<sup>609</sup> Drouin à Napoléon, 16 octobre 1801, S.H.A.T B 1<sup>7</sup>

<sup>610</sup> Brisset (cdt), *Historique du 80<sup>e</sup> de ligne*, Paris, Librairie militaire J. Dumaine, 1876, p.14. Le 80<sup>e</sup> de ligne est le descendant du 5<sup>e</sup> Léger ...

<sup>611</sup> Rochambeau à Fressinet, 30 mars 1803, S.H.A.T., MR 594

<sup>612</sup> Cavalier (chef de brigade du régiment des dromadaires) à Leclerc, 23 novembre 1801. Lettre mentionnée mais non reproduite dans *Lettres du général Leclerc* n°83.



*Figure 10 : Cavalier du régiment des dromadaires en Egypte*

#### 1.4.2 - Les réfractaires au mirage colonial

A côté de ces quelques enthousiastes, la très grande majorité des unités désignées pour le service colonial n'acceptent cette destination que la mort dans l'âme ... voire ne l'accepte pas du tout !

L'exemple le plus flagrant est celui de la 82<sup>e</sup> demi-brigade de ligne. Celle-ci est formée tardivement (février 1799) à l'armée de l'Ouest à partir du noyau du vieux 2./141<sup>e</sup> de ligne, autour duquel s'amalgament des détachements de la 58<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et de la 28<sup>e</sup> légère, et de la 31<sup>e</sup> division de gendarmes à pied de première formation, ainsi que de très nombreux conscrits. Le 2./141<sup>e</sup> de première formation devient alors 2./82<sup>e</sup> de seconde formation, et fournit des cadres aux conscrits des autres bataillons. Or ce vieux bataillon revient justement de quatre années passées à Saint-Domingue et « *trois années de solde sont dues aux officiers et soldats dont ils n'ont pu obtenir le paiement, quoique leurs pièces soient en règle ; la 141<sup>e</sup> à son arrivée en France, qui a eu lieu le 27 Frimaire an VII [17 décembre 1798], a jeté une grande défaveur sur Saint-Domingue* »<sup>613</sup>. Dûment informé par les nombreux vétérans coloniaux de la demi-brigade de ce qui les attend à Saint-Domingue, les conscrits n'hésitent pas à désertir dès qu'on leur parle d'embarquement : « *Toutes les fois que la 82<sup>e</sup> reçoit l'ordre*

*de marcher sur Brest elle éprouva une défection considérable* »<sup>614</sup>. Il ne s'agit là encore que d'une forme de résistance passive, de désobéissance militaire, et lorsque la ponction reste limitée à deux compagnies du troisième bataillon, pour l'expédition de Saint-Domingue, le chef de brigade Pinoteau parvient à réunir le détachement demandé. Mais lorsqu'il est question d'expédier quatre nouvelles compagnies du 3/82<sup>e</sup>, à la Martinique cette fois, et de convertir la demi-brigade de ligne en demi-brigade coloniale dans cette même île, celle-ci est prête à prendre les armes. L'occasion lui en est donnée lors de la fameuse « conspiration des libelles », ou plus communément « conspiration des pots de beurre », en juin 1802. Plusieurs demi-brigades gagnées à la cause de Bernadotte et opposées au Concordat et à la dérive autoritaire du régime, devaient au cours d'une revue à Rennes se déclarer contre le gouvernement, et entraîner par leur exemple toute l'armée de l'Ouest, voire plus. Pour déclencher le mouvement, c'est la 82<sup>e</sup> demi-brigade et son chef Pinoteau qui doivent se déclarer les premiers. Mais l'opération est éventée, et l'arrestation de Pinoteau met fin au projet. S'il faut en croire Marbot, on frôla les combats de rue entre « putschistes » (82<sup>e</sup> demi-brigade) et « loyalistes » (79<sup>e</sup> demi-brigade et demi-brigade de gendarmerie) dans les rues mêmes de Rennes ! Napoléon fait arrêter Pinoteau, se penche personnellement sur l'affaire, puis destitue quatre nouveaux officiers. A cette occasion, il écrit à Berthier : « *Mon intention est de purger ce corps de tous les mauvais sujets* »<sup>615</sup>. Par conséquent, ce qui reste du troisième bataillon est expédié aux colonies, alors que les premier et second sont respectivement incorporés en mai 1803 dans les 10<sup>e</sup> et 106<sup>e</sup> demi-brigades, le numéro étant repris pour reconstituer la nouvelle 82<sup>e</sup> demi-brigade à la Martinique. Il s'agit là d'un licenciement plus ou moins déguisé ... Plus tard reformé en France, la 82<sup>e</sup> demi-brigade coloniale devenue entre-temps 82<sup>e</sup> régiment de ligne ira, comme beaucoup de rescapés des colonies, soldats ou officiers, expier dans la Péninsule sa participation à ces malheureuses expéditions outre-mer. Elle y sera rejointe par Pinoteau, finalement gracié et lui aussi envoyé au Portugal se racheter une conduite ...

Les déserteurs étrangers réunis dans les dépôts coloniaux ne sont pas plus satisfaits de leur nouvelle destination. S'ils ne prennent pas les armes contre le gouvernement comme la 82<sup>e</sup>, ils refusent d'embarquer : « *Quelques mauvais sujets mécontents, sans doute, de s'embarquer, ont cherché à opérer un soulèvement séditieux parmi cette troupe, en alléguant pour prétexte qu'il leur était dû quelque argent du chauffage et de leur décompte* ». C'est une mutinerie. A vrai dire, en cas d'échec de leur action, la sanction qui les attend en temps de paix pour ce crime est ... le dépôt colonial ! Ils n'ont donc pas grand-chose à perdre. Mais les autorités ne s'en laissent pas compter, et les fauteurs de troubles sont rapidement embarqués.

Il se peut que la 66<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, également marquée pour le service colonial par la note du 7 octobre 1801, ait elle aussi eut un mouvement d'humeur.

<sup>613</sup> Pinoteau [chef de brigade de la 82<sup>e</sup>] à Napoléon, décembre 1801, cité in Arvers (cne P.), *Historique du 82<sup>e</sup> de ligne*, Paris, Lahure, 1876, p.55

<sup>614</sup> Delaborde (commandant la 13<sup>e</sup> division militaire) à Berthier, janvier 802, cité in Arvers, Op. Cit., p.56

<sup>615</sup> Napoléon à Berthier, 13 septembre 1802, *Napoléon Bonaparte. Correspondance générale* n°7153

Malheureusement, la seule référence à l'évènement est assez vague, et ne garantit pas que cela ait un lien avec son embarquement : « *La 66e demi-brigade (...) doit continuer sa route. Je ne vois pas dans le rapport qui m'a été fait sur l'affaire de Caen la raison pour laquelle on a fait changer la 43e, ni la raison de ce désordre. Envoyez un courrier extraordinaire pour avoir des détails sur cette affaire, afin qu'on puisse prendre une mesure qui rétablisse la tranquillité* »<sup>616</sup>. La 66<sup>e</sup> était alors en marche sur Brest en vue de former le noyau de l'expédition de la Guadeloupe, et plus tard d'être convertie en demi-brigade coloniale. L'affaire ne peut-être un combat, puisque alors la Vendée elle-même est pacifiée ... S'est-elle mutinée en route, de passage à Caen, pour ne pas être embarquée ? La chose n'est pas impossible ...

Les mesures extrêmes de la 82<sup>e</sup> demi-brigade ne sont toutefois pas chose courante. La plupart des autres réfractaires optent pour une résistance plus passive. Ainsi, souhaitant laisser à d'autres l'honneur de ramener Saint-Domingue dans le giron de la métropole, le sergent Beaudoin se fait porter pâle<sup>617</sup>. Le 14 décembre, jour de départ de la flotte de Brest, il va la voir sortir puis « *je m'en fus boire une bouteille, du contentement que j'avais d'être exempt de l'expédition* »<sup>618</sup>. Le 7 février 1802, un détachement laissé en arrière de sa demi-brigade part à son tour : Beaudoin qui est toujours à l'hôpital, en cheville avec un chirurgien, craint que son exemption finisse par ne plus le protéger. Le 23 mars suivant, la ruse est éventée : « *M. Billard, médecin en chef de marine, de Brest, est venu passer la revue de l'hôpital de Morlaix, et a visité tous les malades. D'après sa visite, il en a fait sortir au moins les trois quarts, et tous destinés pour Saint-Domingue, dont je me trouve du nombre ; il n'a laissé absolument que ceux qui sont très malades* »<sup>619</sup>. D'autres encore, surtout dans les unités disciplinaires enfermées dans leurs transports depuis des mois, tentent de désertir, avec plus ou moins de bonheur.

En Italie, les soldats de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, ignorants leur destination finale mais récalcitrants au service outre-mer, sont embarqués sous la surveillance de deux autres demi-brigades, françaises celles-ci : « *on fit venir les 5<sup>e</sup> et 63<sup>e</sup> demi-brigades en armes, disposant d'ordres leur permettant d'utiliser la force en cas de notre résistance. Nous fûmes encerclés par ces forces supérieures en nombre et, sous la menace des gueules des canons chargés, on nous fit monter à bord des frégates* »<sup>620</sup>. Le déploiement de force est néanmoins inutile, les Polonais embarquant sans effusion. Par contre deux capitaines, Gieystztor et Slezynski, ainsi que quelques officiers subalternes, profitent de ce que les transports de la demi-brigade fassent relâche à Cadix, en Espagne, pour désertir. Pour les Polonais, le commandement emploie la menace, pour d'autres, c'est l'ivresse : les hommes de la 98<sup>e</sup> qui embarquent le 17 décembre 1801 sur

---

<sup>616</sup> Napoléon à Berthier, 13 novembre 1801, *Napoléon Bonaparte. Correspondance générale* n°6639

<sup>617</sup> cf. *Infra* p.211-212

<sup>618</sup> Beaudoin, *Op. Cit.*, p.37

<sup>619</sup> *Ibid*, p.40

<sup>620</sup> Zeromski, *Op. Cit.*, p.16

le bâtiment de Fréminville sont « *la plupart ivres (...) plusieurs de ces soldats embarrassés de leurs armes, de leur bagage et étourdis par la boisson tombèrent à la mer. (...) Leur arrivée à bord et celle de leurs officiers y causa un désordre, une confusion qui désespéraient les marins occupés alors à des manœuvres pressantes* »<sup>621</sup>.

### 1.4.3 - Désillusions et états d'âme

Arrivée dans les colonies, passé le moment du dépaysement et de l'excitation, les soldats coloniaux découvrent les horreurs de la guerre à outrance que se livrent européens et insurgés. Devant les massacres dont ils sont témoins, et parfois acteurs, certains invoquent la loi du Talion, mettant en avant les crimes de l'adversaire pour justifier les leurs, comme Beaudoin : « *Un autre [soldat français torturé par les insurgés], que nous avons trouvé, ils lui ont arraché les yeux, les ongles ; jusqu'aux femmes qui leur coupent les parties. Ils nous en ont arrangé plusieurs aujourd'hui de cette manière (...). Ainsi vous voyez que c'est une guerre guère agréable à faire. Sitôt qu'il en tombe à notre pouvoir, nous les fusillons tout de suite* »<sup>622</sup>. Pamphile de Lacroix raconte que lorsque sa brigade arriva au bourg des Verettes, elle découvrit les cadavres des habitants blancs, hommes, femmes et enfants, amoncelés sur la place du village : « *ce spectacle horrible, loin de les effrayer, ne les rendit que plus ardents dans le désir d'atteindre l'ennemi. Un de leurs détachements vint se présenter pour tirailler dans le moment même où nous visitions ce champ de carnage : je n'ai rien vu de pareil à l'ardeur qu'on mit à les poursuivre. (...) plusieurs d'entre eux se laissèrent atteindre, il payèrent de leur vie* »<sup>623</sup>. Dès le début des opérations, les massacres se succèdent : Rochambeau exécute toute la garnison de fort Dauphin, Salme qui fait l'avant-garde de la colonne principale de Leclerc ne fait pas de prisonniers ; alors que dans l'autre camp, Dessalines entraîne dans sa retraite de nombreux blancs sur lesquels ses hommes se vengent de leurs revers, ainsi que sur les habitants des villages traversés dans leur repli, comme aux Verettes, et Christophe eut fait de même des habitants du Cap après avoir incendié cette ville, si le maire Télémaque<sup>624</sup> ne l'avait empêché. Dans un camp comme dans l'autre, on venge les siens en redoublant de barbarie vis-à-vis de l'ennemi ... A Saint-Marc, le 24 octobre 1802, le capitaine Peyre-Ferry relate le massacre de la 4<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, seule unité noire de la garnison<sup>625</sup> : au cours d'une revue, le général Fressinet réunit les troupes sur la place de la ville, et leur fait faire l'exercice. Alertés du sort qui les attendait, les hommes de la 4<sup>e</sup> coloniale fuient en toutes directions « *et partout ils furent accueillis à coups de*

<sup>621</sup> Herpin, Op. Cit., p.42

<sup>622</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.50

<sup>623</sup> Lacroix, Op. Cit., p.328

<sup>624</sup> Cet ancien domestique noir, devenu maire du Cap, est loué par tous les chroniqueurs pour son esprit et son humanité. Cité par Leclerc dans une lettre au premier Consul pour sa conduite pendant l'incendie du Cap, il est maintenu dans ses fonctions par le capitaine général.

<sup>625</sup> Bataillons des 71<sup>e</sup> et 79<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, garde nationale (mulâtre) des Verettes et 4<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (noire).

*fusil, de baïonnette et de sabre. (...) Les soldats qui les poursuivaient à outrance, et qui avaient à venger le massacre récent de plusieurs postes de leurs camarades tuaient, sans distinction, toutes les figures noires qu'ils rencontraient ; de sorte qu'un grand nombre de domestiques, de cette couleur, dont beaucoup très attachés à leurs maîtres, furent victimes de la couleur de leur peau ; c'est ce qui fut cause que le nombre de morts se trouva supérieur à l'effectif des noirs, peu avant, sous les armes »<sup>626</sup>. Aucun remords chez ce capitaine pour qui ce massacre n'était qu'une « frappe préventive », la 4<sup>e</sup> coloniale étant selon lui sur le point de se retourner contre le reste de la garnison ... C'est une « guerre de couleur »<sup>627</sup>, dixit Leclerc, dans laquelle les mulâtres prêtent encore leurs bras à l'armée expéditionnaire ...*

L'image de ces massacres, des corps mutilés, des parents ou camarades disparus altère le moral des hommes. Tous tremblent à l'idée de subir le sort de leurs proches, qu'ils voient jours après jours entrer aux hôpitaux pour n'en plus sortir vivants. Norvins voit ainsi les officiers d'état-major et de la Garde de Leclerc dépérir à vu d'œil : « *il n'y en avait pas de plus braves que d'Alton et que Bruyère, ni que Mathis et Lapointe, qui commandaient les guides. Et bien, je les voyais dépérir moralement chaque jour, et enfin ils furent amenés à me confier le désir qu'ils éprouvaient, pour conserver leur vie, de repartir pour la France* »<sup>628</sup>. Et de conclure qu'à Saint-Domingue, on mourrait autant de peur de la fièvre jaune que de la maladie elle-même, de même que Lattre ([les troupes] furent frappées de la crainte de la mort, et perdirent toute la confiance qui avait été l'âme des premiers succès de l'armée »<sup>629</sup>) ou Fréminville (« *Chacun de nos gens, en allant enterrer son camarade, se disait : 'ce sera demain mon tour' et cette funeste prévision trop souvent justifiée jetait chacun dans un morne désespoir* »<sup>630</sup>) ... Les souvenirs terribles de ces campagnes hanteront longtemps les survivants. En 1819, plus de quinze années après son séjour à Saint-Domingue où il perdit un frère et beaucoup d'illusions, Pamphile de Lacroix écrit en introduction à ses Mémoires : « *Le temps, qui ne guérit point la douleur, mais qui apprend à la supporter, m'a enfin permis de tourner mes regards vers le passé* »<sup>631</sup>. Fréminville ne supporte plus non plus les atrocités dont il est le témoin : « *Les exécutions, les noyades journalières, me remplissaient d'horreur, je désirais vivement de quitter ce malheureux pays* »<sup>632</sup>. Rappelons que le chevalier n'a alors qu'une quinzaine d'années lorsqu'il assiste à ces scènes d'horreur, et que son quotidien à

<sup>626</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.168. Dans ces mémoires, Peyre-Ferry donne la demi-brigade coloniale comme étant la 4<sup>e</sup>, alors qu'il s'agissait en réalité de la 12<sup>e</sup>.

<sup>627</sup> Leclerc à Napoléon, 16 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°129

<sup>628</sup> Norvins, Op. Cit., t.3, p.26

<sup>629</sup> Lattre, Op. Cit., p.76-78

<sup>630</sup> Herpin, Op. Cit., p.99

<sup>631</sup> Lacroix, Op. Cit., p.43

<sup>632</sup> Herpin, Op. Cit., p.116

Saint-Domingue consiste entre autre à observer un sous-officier de son canot « *repousser avec sa gaffe [les cadavres de prisonniers noyés qui remontaient à la surface] pour que nous ne les coupassions pas en deux en passant par dessus* »<sup>633</sup>. Traumatisé par cette macabre expérience, la mort de la femme qu'il aimait en 1822 achèvera de le perturber, puisqu'il passera le restant de ses jours, dans l'intimité de sa demeure bretonne, à se travestir en sa Caroline, portant ses robes et se coiffant, fardant comme elle, allant jusqu'à signer des écrits du prénom de sa bien-aimé ...

Même s'ils n'hésitent pas à fusiller ou massacrer leurs adversaires, le malaise est fréquent chez les anciens soldats de l'an II et autres volontaires, lorsqu'ils font le parallèle entre leur propre combat contre la tyrannie, en France quelques années plus tôt, et la lutte de ces anciens esclaves pour leur liberté. Beaudoin, qui avoue sans hésiter qu'ils ne faisaient pas de prisonniers, écrit dans son journal : « *Ils se battent pour une cause plus légitime que la nôtre. Au commencement de la Révolution, on leur a donné la liberté et, maintenant, on veut leur ôter* »<sup>634</sup>. Lemonnier-Delafosse partage ce point de vue : « *50.000 hommes trouvèrent la mort, en se battant contre cette liberté, que la république française avait donnée et proclamée ! Pouvait-il en être autrement ? Ces hommes pour lesquels l'amour de la liberté était tout, tombaient plutôt que de se voir ravir le bien qu'ils avaient rêvé. Ces blancs, qu'ils avaient béni comme des bienfaiteurs, leur parurent des tyrans* »<sup>635</sup>. Même Peyre-Ferry, créole et peu suspect de sympathie pour les noirs, reconnaît au moins aux mulâtres la justesse de leur révolte : « *Tout cela [vexations, ordres arbitraires, déportations et exécutions en masse] n'était-il pas plus que suffisant pour les contraindre à tourner leurs armes contre les Français, et à faire cause commune avec les nègres, contre lesquels ils avaient une si forte antipathie (...)* »<sup>636</sup>. D'ailleurs, les vétérans des guerres révolutionnaires sont plus souvent favorables aux noirs qu'aux colons à leur arrivée, ces derniers étant généralement considérés comme des esclavagistes responsables de la guerre civile par leur attitude inhumaine envers leur ancienne main-d'œuvre. Mais immédiatement confrontés à une guerre d'embuscades particulièrement éprouvante, les opinions évoluent très vite : « *il suffit d'être propriétaire pour être suspecté, visité et regardé comme des lâches qui n'ont pas su conserver leurs propriétés et peut-être même qui ont contribué à les faire brûler par leur conduite envers les nègres. Cependant, à force de tirer des balles, les révoltés commencent à inoculer des vues et des principes différents* »<sup>637</sup>. Mais les plus tiraillés entre leur sens du devoir et leur conscience sont les Polonais : eux qui se sont engagés dans l'armée française et battus pour elle sur tous les champs de bataille d'Europe dans l'espoir de voir renaître en retour leur patrie, sont plongés dans une guerre visant à retirer leur liberté à des hommes

<sup>633</sup> Ibid, p.115

<sup>634</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.56

<sup>635</sup> Lemonnier-Delafosse, Op. Cit., p.3

<sup>636</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.239

<sup>637</sup> Begouën-Demeaux, Op. Cit., p.201

qui se battent pour leur pays. Nombreux sont ceux qui se sentent alors plus proches des insurgés que des officiers français qu'ils ne comprennent même pas. Et ainsi perdent toute volonté de vaincre, comme l'illustrent bien souvent les rapports des officiers supérieurs français qui les commandent : « *Ces hommes pesants et apathiques, étrangers à nos cœurs et à notre langue, transportés à une distance si immense de leur patrie, perdent ici toute énergie* »<sup>638</sup>. De son côté, l'un des ces hommes « apathique », le lieutenant Kulesza écrit dans ses mémoires qu'il a perdu foi dans la mission civilisatrice de la France après avoir été témoin de leur « *cruauté et inextinguible soif de pillage* »<sup>639</sup>. De désespoir, certains en viennent aux dernières extrémités plutôt que d'attendre la maladie ou de risquer de tomber entre les mains d'un ennemi dont ils savent ne devoir attendre que peu de pitié. Ainsi, le chef de bataillon Jasinski, commandant un poste isolé de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, conclut une lettre au général Fressinet, dans laquelle il exposait la perfidie du gouvernement français pour avoir envoyé les légions polonaises mourir si loin de leur patrie, par ces termes : « *Me voyant encerclé par plus de 3.000 nègres, je n'entrevois aucun espoir de tenir avec un si faible détachement, et plutôt que de tomber entre les mains de ce peuple sauvage combattant pour sa liberté, je préfère prendre ma propre vie* »<sup>640</sup>. Jasinski confia le pli à un messenger noir, puis se logea une balle dans la tête. La lettre parvint au capitaine polonais Blumer, dont nous avons pu précédemment constater l'intégrité<sup>641</sup>, qui jugea plus politique de ne pas faire remonter cette macabre protestation jusqu'à Fressinet ...

Quand certains désespèrent, d'autres s'insurgent. On a vu le cas du général Pierre Devaux, qui à la veille de son renvoi en France avertissait à demi-mot les hommes de la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale de ne jamais rendre leurs fusils. Plus bas dans la hiérarchie militaire, quelques officiers et soldats n'hésitent pas à mettre en accord leurs idées et leurs actes, et passent aux rebelles. Ainsi Gabriel Véret, un capitaine blanc dans les troupes coloniales, natif de Beauvais dans l'Oise : sur le point d'être renvoyé par Pétion avec tous les blancs de sa brigade, il aurait selon Beaubrun-Ardouin prononcé ses mots : « *Votre cause est celle de l'humanité ; je l'ai toujours défendu avec vous tous. Moi aussi je suis un soldat de la liberté, et j'abjure comme vous la France puisqu'elle est devenue injuste envers vous. Recevez-moi dans vos rangs* »<sup>642</sup>. Impossible de savoir si la citation est authentique, mais le parcours de Véret est sans équivoque : fait chef de bataillon sous Dessalines, il atteint le grade de général de brigade sous la présidence de Jean-Pierre Boyer, et décède paisiblement (fait rare pour un général dans l'histoire mouvementée d'Haïti!) aux Cayes en 1833, « *aimé et honoré de ses compagnons d'armes et de tous les*

---

<sup>638</sup> Thouvenot à Brunet, 10 mars 1803, S.H.A.T B<sup>7</sup> 9

<sup>639</sup> Kulesza (A.), *Od szkolnejlawy. Opowiadania z lat 1798-1813*, cité Pachonski (Jan) & Wilson (Reuel K.), *Poland's Caribbean tragedy, a study of Polish legions in the Haitian war of independence 1802-1803*, New York, Columbia University Press, 1986, p.360

<sup>640</sup> Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.192

<sup>641</sup> cf. Infra, p.122-123

<sup>642</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.294

*citoyens* »<sup>643</sup>. Quant au chef de bande Lafrédinière, c'« *était un de ces Français qui, comme Vêret, ne connaissait ni préjugés de couleurs ni antipathie de races : il avait été révolté des injustices de ses compatriotes* »<sup>644</sup>. Un Polonais dénommé Simon, qui devait la vie sauve au chef d'escadrons Borgella, s'attacha à sa personne. Celui-ci, un mulâtre combattant pour les Français, placé de fait à la tête d'une colonne polonaise à la mort de l'adjudant-commandant Bernard lors de l'offensive des Cayes en mars-avril 1803, avait réussi à se replier au milieu d'une nuée d'ennemis sans abandonner ses blessés à l'ennemi. Quand Borgella fit défection à la fin de l'année, il était accompagné, outre sa femme, de Simon et de deux domestiques, de son ami Verger, « *un blanc qui avait toujours été l'ami des hommes de couleur [et] d'un sergent français nommé Spané, dont les sentiments se révoltaient par les atrocités commises aux Cayes sur les indigènes* »<sup>645</sup>. Si, comme on le voit, des soldats français font défection, ce sont toutefois les étrangers du corps expéditionnaire de Saint-Domingue qui sont les plus nombreux à franchir le pas, et là encore en majorité des Polonais, car ils bénéficient d'un fort capital de sympathie de la part des insurgés qui les considèrent esclaves comme eux, ou du moins de simples jouets de la politique des Français. Thouvenot écrit encore au sujet des Polonais: « *il est impossible de les utiliser ailleurs que dans les places, encore serait-il dangereux de les leur confier si d'autres troupes n'en partageaient pas le service. La désertion aux rebelles n'est pas rare parmi eux* »<sup>646</sup>. Dessalines les appréciant particulièrement, il forme une garde du corps personnelle avec les transfuges polonais. Quelques Suisses et Allemands y sont également acceptés (« *Les Allemands sont bien traités par les chefs nègres dans la partie de Bombarde* »<sup>647</sup>) quoique ceux-ci soient moins nombreux à passer aux insurgés. La légende a toutefois enflé le nombre de ces défections dans les rangs polonais, s'appuyant sur le fait que Dessalines aurait formé une demi-brigade complète de ces défectionnaires : la 20<sup>e</sup> demi-brigade (haïtienne), surnommée « les Polonais ». Beaubrun-Ardouin donne l'origine réelle de ce sobriquet : « *un corps spécial, devenue plus tard la 20<sup>e</sup> demi-brigade, qui fut nommé les Polonais, parce qu'il entra dans sa composition beaucoup de vrais Africains qui parlaient le langage créole le plus grossier, et par allusion aux Polonais venus avec l'armée française, dont les indigènes ne pouvaient comprendre le langage* »<sup>648</sup>. Néanmoins, les Polonais auront toujours un statut privilégié, puisqu'une fois l'indépendance acquise, ils seront les seuls blancs admis à prétendre à la nationalité haïtienne. Même les miliciens espagnols préfèrent parfois la compagnie des insurgés à celle de leurs officiers français : « *Les nègres ont parmi eux un Espagnol qu'ils*

<sup>643</sup> Ibid

<sup>644</sup> Ibid, p.382

<sup>645</sup> Ibid, p.492

<sup>646</sup> Thouvenot à Brunet, 10 mars 1803, S.H.A.T B 9<sup>7</sup>

<sup>647</sup> Rapport des espions partis le 23 Vendémiaire, pièce jointe à une lettre de de Noailles à Rochambeau, datée du 19 octobre 1803

<sup>648</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.318

*ont affublé d'épaulettes de colonel (...) Ils ont pris dans le combat du 8, plus de 40 Espagnols, plusieurs sont demeurés volontairement avec eux. Tous ont été bien traités et renvoyés endoctrinés »*<sup>649</sup>.

Un autre moyen de supporter les horreurs et les disparitions dont ils sont témoins au quotidien est de s'abriter derrière une carapace d'indifférence, comme l'explique sans pudeur le général Dampierre à son ami Thouvenot : « *nous n'avons de moyens de nous préserver de l'impression que nous ferait dans toute autre circonstance la perte de gens qu'on a connu intimement qu'en se plastronnant d'une bonne dose d'insouciance et en devenant tout à fait français. C'est ce que je fais aussi j'ai écrit en Europe que j'avais suspendu ma sensibilité pour jusqu'au moment où je reverrais les climats fortunés où je laissais tous les objets de mes affections et je pris le parti de rire de tout même d'un Déprofundis »*<sup>650</sup>. Les sentiments sont les mêmes chez les simples soldats : « *Les cœurs devinrent de glace, l'acier de la baïonnette devint la seule loie en vigueur. Tout le monde était rongé d'une peur infâme, qui augmentait, s'il en est, l'avilissement général* »<sup>651</sup>.

Le moral de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue est donc loin d'être au beau fixe. Outre les pertes quotidiennes de camarades ou de proches, et la vision des tortures infligées aux prisonniers d'un camp comme de l'autre, nombre de soldats questionnent la justesse des motivations et des objectifs de la lutte qu'ils mènent dans cette île. A cela s'ajoute rapidement la certitude qu'une guerre menée contre une population entière prête à tout pour conserver sa liberté ne peut être gagnée ... Si la 86<sup>e</sup> demi-brigade débarque musique en tête de ses transports de troupe, l'enthousiasme généré chez certains par l'esprit d'aventure retombe très vite et se change au mieux en une indifférence qui le pousse à commettre sans sourciller les crimes les plus abjects ; au pire dans une complète démoralisation, un abattement total qui semble les prédisposer à la maladie et à la mort : « *chacun, las et usé, couvert de lambeaux d'uniforme, se demandait à quel moment il allait se faire repasser par la faucheuse. D'aucuns s'adonnaient à une débauche furieuse, se roulant dans le stupre et la fornication. Les uns buvaient à mort, se battaient à la baïonnette, pillaient les biens et la vertu, brûlaient leurs nuits parmi les Créoles, les Nègresses et les Mulâtresses ; les autres attendaient la mort dans le jeûne, allongé en croix à côté de leur couche. (...) La hiérarchie militaire s'écroula, l'ordre disparut. (...) »*<sup>652</sup>. Dans les autres îles de la Guadeloupe et de la Martinique, si la situation sanitaire est identique, l'absence de rébellion ou le rapide écrasement de celle-ci permet aux armées expéditionnaires d'envisager plus sereinement l'avenir : les blessés sont plus facilement évacués, et le problème de la désertion se pose moins, alors que celui de la défection à l'ennemi est inexistant.

Les armées expéditionnaires de 1802 sont donc globalement constituées d'un tiers

<sup>649</sup> Kerverseau à Rochambeau, mai 1803, A.N. Colonies 135 AP

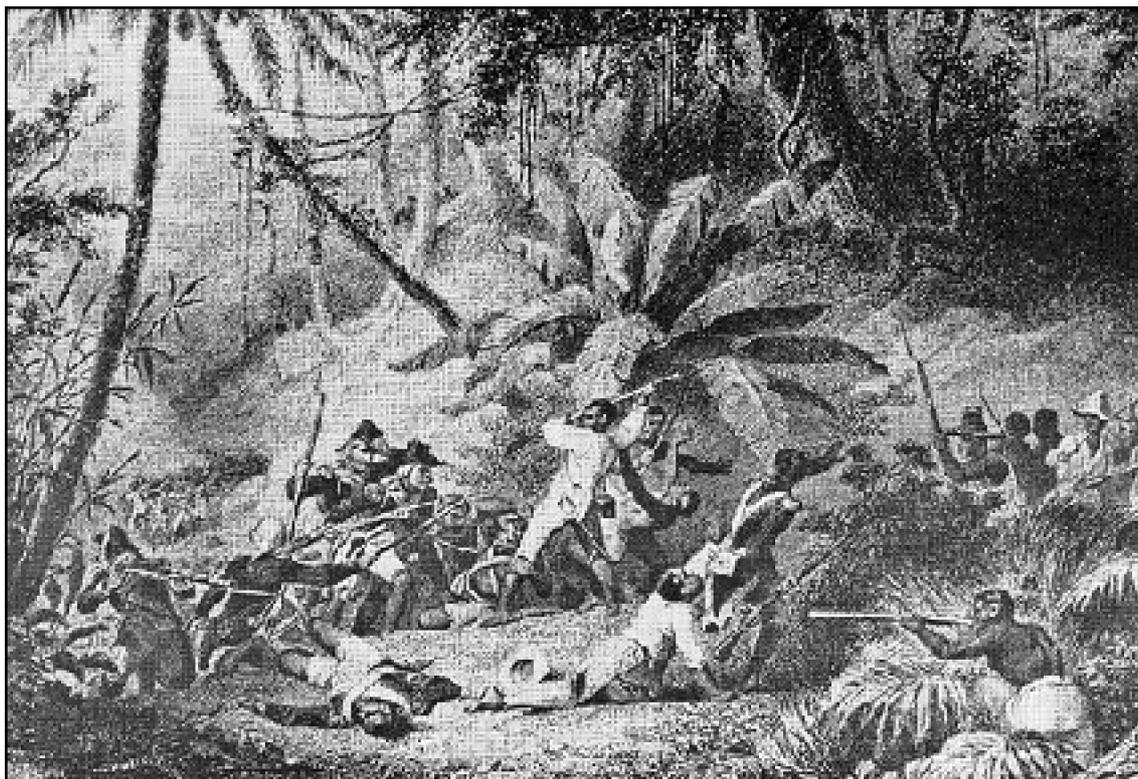
<sup>650</sup> Dampierre à Thouvenot, 10 mai 1802, S.H.A.T B 4<sup>7</sup>

<sup>651</sup> Zeromski, Op. Cit., p.7

<sup>652</sup> Ibid

d'étrangers ou de formations disciplinaires ou semi-disciplinaires françaises, le reste s'articulant entre demi-brigades expérimentées (45%), et conscrits ou gardes nationaux pressés (22%). De plus, on est loin de l'exil massif de l'armée de Moreau tels qu'il est mentionné dans tant d'ouvrages de contemporains à nos jours : si l'armée du Rhin fait partie des plus gros fournisseurs de troupes expéditionnaires, l'armée d'Italie n'est pas en reste. Parmi les plus importantes formations au début de 1801, inemployées du fait de la paix sur le continent, elles furent donc logiquement les plus mises à contribution. A quelques exceptions près, le moral des unités désignées n'est pas bon, les unités les moins disciplinées (souvent celles hors ligne) sont minées par la désertion dès lors qu'elles approchent des ports de l'Atlantique. Et même parmi les vieilles troupes, il s'en trouve pour tenter de passer entre les mailles du filet, comme le démontre le cas de Beaudoin. Contrairement aux officiers, les hommes du rang ne voient pas d'un bon œil le passage aux colonies, n'ayant pas comme ceux-ci l'espoir de faire fortune rapidement avant de rentrer en France. Du bataillon expéditionnaire et des conscrits locaux du détachement initial de la Légion de la Loire, réunis par Desfourneaux en janvier 1801, plus rien ne subsiste trois mois plus tard, tous les hommes ayant déserté ou étant entrés aux hôpitaux.

On peut déceler dans le choix des troupes de première vague une volonté d'éloigner aux colonies les unités les plus jacobines à l'heure où le gouvernement se rapproche du Saint Siège dans le cadre du Concordat, et quelques mois avant le plébiscite sur le Consulat à vie. Eloignement qui ne signifie pas, comme cela est souvent avancé, sacrifice volontaire : lorsque la situation dégénère aux colonies, particulièrement à Saint-Domingue, ce sont principalement les troupes étrangères qui seront jetées dans la fournaise, préservant ainsi les vétérans de Bernadotte et de Moreau aussi bien que les favoris de Bonaparte ...



*Figure 11 : Attaque de la Ravine-aux-Coulevres par les troupes expéditionnaires, Saint-Domingue (23 février 1802)*

## 2 - Recrutement des troupes coloniales

A l'article « Troupes coloniales » de son Dictionnaire de la Grande Armée, Alain Pigeard écrit : « *Il n'y a pas, sous le Consulat et l'Empire, d'infanterie coloniale distincte de l'infanterie de ligne. Les troupes employées aux colonies font parties des régiments de ligne et des corps hors ligne de l'infanterie* »<sup>653</sup>. C'est rigoureusement exact. Toutefois, certaines unités hors ligne sont plus que tout autre prédestinées au service colonial, ou du moins à servir le plus loin possible de la métropole. En 1800, à l'avènement du Consulat, l'infanterie hors ligne, française et étrangère réunies, représentait environ 10% de la masse totale de l'infanterie. Pourtant, au sein des armées expéditionnaires, cette infanterie hors ligne représente environ un tiers des envois initiaux, et plus de 40% de l'effectif total envoyé entre 1802 et 1805, et ce sans compter les détachements des dépôts coloniaux, envoyés au compte-gouttes et qui n'ont pas d'identité nationale particulière ! Il y a donc une surreprésentation flagrante de ces unités par rapport à la place qu'elles occupent dans l'armée, surtout dans les renforts envoyés après le mois de mai 1802 pour combler les pertes dues aux maladies.

La raison de cette surreprésentation est double. Tout d'abord, les troupes hors ligne,

<sup>653</sup> Pigeard (Alain), *Dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, Tallandier, 2002, p.574

au contraire des troupes régulières constituées et maintenues à un effectif standard par la conscription, se recrutent théoriquement sur la base du volontariat et sont destinées à attirer une certaine catégorie d'hommes en particulier selon l'unité. Ainsi lorsque le premier Consul décide la formation de la Légion du Midi dans les territoires piémontais récemment annexés à la France, il a l'ambition d'y réunir les anciens soldats inemployés du roi de Sardaigne, qui ont tendance à se tourner vers le brigandage. Ces unités ont donc souvent un caractère identitaire très marqué : Légion du Midi composée d'anciens soldats et brigands piémontais, bataillons francs de l'Ouest composés de Chouans, bataillons de déserteurs, ... Les caractères en question étant souvent peu recommandables, le gouvernement n'a généralement aucun scrupule à les envoyer au loin parmi les premières .... Le second motif est purement financier. Les troupes hors ligne sont souvent mieux payées que les troupes régulières, de manière à attirer les volontaires, et coûtent donc beaucoup plus cher que ces dernières. Or lorsque la paix est signée en Europe avec l'Autriche puis l'Angleterre, le gouvernement ramène l'armée sur le pied de paix et réduit donc considérablement les effectifs. Mais si les soldats issus de la conscription sont heureux de retourner dans leur foyer, l'attitude à adopter vis-à-vis des unités « mercenaires » est plus ambiguë? Les licenciés signifieraient renvoyer des hommes turbulents ou indésirables que l'on a tout fait pour éloigner de chez eux, mais les conserver en tant de paix représenterait un coût prohibitif pour une utilité minimale. C'est sans doute pour justifier ce coût que les troupes hors ligne furent envoyées en grand nombre aux colonies, et particulièrement sur la fin, lorsque cette fois les ravages de la maladie furent connus. Sans doute celles désignées avec la première vague le furent pour justifier leur paie, elles sont par la suite victime du cynisme économique du gouvernement : quitte alors à sacrifier des troupes, autant que cela soit des unités onéreuses et composées d'indésirables ...

A travers l'étude du mode de recrutement et de la composition de ces unités, nous verrons exactement quels types d'hommes sont ciblés au sein de celles de ces unités hors ligne envoyées aux colonies ...

## 2.1 - L'Ouest pressé

---

Si l'armée de l'Ouest est mise à contribution de manière raisonnable dans le cadre de la formation des armées expéditionnaires, auxiliaires et civils de son théâtre d'opération sont véritablement pressés dans les troupes coloniales ...

### 2.1.1 - Déportation déguisée des Chouans

Dès le coup d'état de Brumaire, la chouannerie <sup>654</sup> dépose les armes en échange d'une amnistie. C'est le traité de Pouancé, le 12 décembre 1799. Magnanime, le premier Consul ne s'en inquiète pas moins de la présence dans cette région des anciennes bandes armées, souvent contraintes au brigandage par la misère. L'Ouest reste une poudrière, et ces anciens Chouans pourraient être le noyau d'une nouvelle insurrection : il lui faut donc les éloigner avec le plus de ménagement possible. Mais la conscription restant fort

<sup>654</sup> Ne pas confondre avec la Vendée militaire, plus au Sud, qui restera active encore quelques temps ...

impopulaire en Bretagne comme en Vendée, le gouvernement n'ose appeler tout simplement ces hommes sous les drapeaux dans le cadre de cette loi ...

L'idée d'une formation particulière, réunissant ces hommes ayant combattu ensemble et tirant profit de leurs compétences particulières, germent rapidement dans l'esprit des dirigeants. Un mois et demi à peine après le traité de Pouancé, Berthier propose aux Consuls la formation de deux légions dans l'Ouest « *pour recueillir les individus ayant fait partie des bandes de Chouans qui, licenciés et abandonnés à eux-mêmes, seraient très dangereux [et qui] ayant contracté l'habitude des armes, s'ils étaient assouplis par la discipline militaire, pourraient être employés avec succès dans les opérations maritimes et même aux armées continentales* »<sup>655</sup>. Tout y est : des hommes suspectés d'être « dangereux » si livrés à eux-mêmes, et la volonté affichée de les éloigner. Toutefois, si l'idée des deux légions (Légion expéditionnaire et Légion de la Loire) levées dans l'Ouest sera menée à terme, elle ne concernera que marginalement les Chouans et Vendéens. Ceux-ci doivent entrer dans la composition de quatre bataillons, dit francs (ou des Francs) de l'Ouest, imaginés quelques jours plus tard : « *Vous aurez reçu (...) le règlement pour la levée de quatre bataillons francs dans les 3 divisions qui composent l'armée de l'Ouest, ainsi que dans la 14<sup>e</sup>. Vous chargerez le général Lefebvre du dernier, et le général Brune des trois premiers, vous autoriserez les généraux à nommer les officiers de ces corps, et leur ferez connaître que, l'intention du gouvernement étant de tirer tous les individus sans aveu, déserteurs, ancien contrebandiers, etc. de ces départements, ces généraux sont autorisés à confier le commandement de ces corps même à des hommes qui se seraient distingués dans les chouans. Il n'est pas besoin de dire que, dès l'instant que ces corps seront formés, on les dirigera sur l'armée du Rhin* »<sup>656</sup>. Encore une fois est évoquée clairement l'intention de débarrasser l'Ouest de ces hommes jugés indésirables ou dangereux. Les quatre bataillons sont répartis équitablement : les 1<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons dans les 12<sup>e</sup> (Nantes) et 22<sup>e</sup> (Tours) divisions militaires, soit exactement la Vendée militaire ; les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons dans les 13<sup>e</sup> (Rennes) et 14<sup>e</sup> (Caen) divisions militaires, secteur de la Chouannerie. Mais les anciens de l'armée catholique et royale ne sont pas les seuls indésirables dont le gouvernement voudrait se débarrasser : en novembre 1800, le premier Consul ordonne au ministre de la Guerre par intérim de former une nouvelle légion, dite Légion de la Loire. « *Le 1<sup>er</sup> bataillon du Finistère, la légion nantaise, les compagnies franches à pied et à cheval des Deux-Sèvres, et les autres compagnies isolées qui se trouveraient dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> & 22<sup>e</sup> divisions militaires, seront incorporées et formeront une légion, sous la dénomination de Légion de la Loire* »<sup>657</sup>. Ces compagnies franches étaient le pendant républicain des bandes de chouans et vendéens : des volontaires violents, incontrôlables, indisciplinés, ... devenus davantage brigands que soldats au fil de la guerre, et dont la conduite passée ne laisse pas augurer de la tranquillité future ... Déjà, le général Brune avait eu cette idée : « *je me sers des compagnies franches, inutiles et onéreuses, dans l'état où elles sont [pour] former une*

<sup>655</sup> Berthier aux Consuls, 27 janvier 1800, cité in Chassin, Op. Cit., p.597

<sup>656</sup> Napoléon à Berthier, 6 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4658*

<sup>657</sup> Napoléon à Lacuée, 2 novembre 1800, *Corr. de Napoléon n°5257*

*légion qui pourra bientôt aller aux frontières et mettre les jeunes gens de ce pays en goût de servir dans les armées de la République »<sup>658</sup>. Si Napoléon a distingué les bataillons francs des compagnies franches, c'est par calcul : « Je crains (...) qu'il n'y ait de l'inconvénient à amalgamer la Légion nantaise et les compagnies franches avec les bataillons de l'Ouest. Ces corps sont très opposés en principes et en habitudes. Si on proposait de faire deux corps différents, je verrais encore beaucoup d'inconvénients à réunir des individus de la nature de ceux qui composent les trois bataillons de l'Ouest en un seul corps qui pourrait avoir une opinion quelconque de sa force. Il vaut mieux les tenir séparés et n'ayant rien de commun entre eux »<sup>659</sup>. Non seulement il ne voit pas d'un bon œil, et c'est bien compréhensible, la réunion d'anciens frères ennemis au sein d'une même unité, ce qui aurait davantage tendance à exacerber les passions qu'à les atténuer, mais encore il se refuse à former une seule légion des anciens Chouans et Vendéens, de peur que cette unité, gagnant de l'assurance par sa force, ne puisse se retourner contre le gouvernement. Il préfère donc plusieurs petites entités, qu'il pourra aisément disperser.*

Tout au long de l'année 1800, le premier Consul n'a de cesse de hâter la presse des Chouans. Dans les bataillons francs bien sûr, mais également dans les expéditions partant, ou censées partir, pour l'Égypte : « *Comme il paraît que le nombre [de la Légion expéditionnaire] n'a pas été complété, envoyez [à Brest] sur-le-champ les bataillons de conscrits qui sont dans votre arrondissement, et tous les conscrits que vous pourrez ramasser, ainsi que tous les prisonniers que vous ferez aux chouans, chefs, soldats, etc. Dans le pays où ils iront, ils se trouveront Français et sous des hommes qui leur donneront un bon exemple »<sup>660</sup>. Il ne s'agit même plus là d'engagement volontaire dans les bataillons de l'Ouest, mais de déportation de prisonniers dans le but de les contraindre à combattre une fois arrivés sur le théâtre d'opération extérieur où on les envoie. Le même ordre est donné à l'amiral Bruix, il écrit : « *faire passer [à Brest] tous les prisonniers faits sur les chouans »<sup>661</sup>. A défaut de les envoyer outre-mer, il s'agit au moins de faire sortir ces bataillons de l'Ouest le plus tôt possible : « Il faudrait qu'ils pussent sortir le plus tôt possible de l'Ouest, et achever soit à Dijon, soit à Troyes, etc., leur entière formation »<sup>662</sup>.**

Pour lui, après avoir fait la paix, il s'agit de « déraciner la guerre », comme il l'explique au général Gardanne, commandant la 14<sup>e</sup> division militaire, à qui il ordonne de hâter la levée du 3<sup>e</sup> bataillon des francs : « *Le moment est favorable pour déraciner entièrement cette guerre ; ne le laissez pas échapper. Vous aurez rendu un grand service à la patrie si, par votre activité et par les mesures que vous prenez, vous remettez le*

<sup>658</sup> Brune à Napoléon, 10 février 1800, cité in Chassin (Charles-Louis), *La Vendée et la Chouannerie*, Paris, Paul Dupont, 1900, p.597

<sup>659</sup> Ibid

<sup>660</sup> Napoléon à Berthier, 14 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4592*

<sup>661</sup> Napoléon à Bruix, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4607*

<sup>662</sup> Napoléon à Brune, 2 mars 1800, *Corr. de Napoléon n°4631*

*calme dans la division que vous commandez »*<sup>663</sup>.

Mais le recrutement est lent, « *un assez grand nombre [de Chouans] parvint à se soustraire à cette mesure qui leur répugnait, et préférèrent continuer leur vie aventureuse et vagabonde »*<sup>664</sup>. Le général Brune, chargé de l'organisation de trois de ces bataillons, se montre le plus délicat possible à l'égard des anciens insurgés, de peur de les voir reprendre les armes : « *Je ne l'envoie pas [le 2<sup>e</sup> bataillon franc] à Brest encore parce que cela m'ôterait les moyens d'avoir les autres et détruirait dans tous les départements de l'ouest, l'opinion que le gouvernement veut les laisser tranquilles en ne forçant point la réquisition. (...) Les Chouans rentrent et ce sont eux principalement que j'embataillonne. Dans quinze jours je pourrais les mettre en marche ... Il m'est revenu un assez grand nombre de déserteurs, hommes vigoureux mais dont l'ardeur et l'égarement appellent une forte surveillance »*<sup>665</sup>. En janvier 1801, les 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons francs de l'Ouest sont affectés au corps d'observation de la Gironde, qui doit opérer contre le Portugal ; le 3<sup>e</sup> étant plus tard envoyé en Italie. Fortement réduit par la désertion, les trois bataillons au Portugal sont regroupés en octobre 1801 sous le numéro 1, alors que le 3<sup>e</sup> prend dès lors le numéro 2. Ces bataillons reformés seront tous deux envoyés à Saint-Domingue avec la première vague de troupes : Chouans et Vendéens sont donc définitivement déportés de l'Ouest, but recherché par le gouvernement depuis les origines de ces bataillons. A Saint-Domingue, ils disparaissent des états de situation en à peine six mois, décimés par la maladie et les survivants amalgamés dans les unités de ligne ...

### 2.1.2 - Le recours massif aux conscrits locaux

La loi du 28 juin 1799 créait les « bataillons auxiliaires » : tous les conscrits éligibles pour le service et non compris dans la levée des 200.000 hommes décidée l'année précédente, devaient néanmoins être regroupés en bataillons par département. Chaque bataillon prenait le nom de son département, et s'il y avait suffisamment de conscrits, plusieurs bataillons numérotés étaient créés. Leur rôle était de servir à l'intérieur des frontières de leur département, libérant ainsi les troupes régulières appelées en urgence sur les frontières, principalement en Italie, suite aux désastres du début de l'année 1799. Arrivé au ministère de la Guerre le 13 septembre 1799, Dubois-Crancé voulait les utiliser pour renforcer les unités régulières, moribondes, bien que la loi l'empêchât d'intégrer ces bataillons auxiliaires directement dans les demi-brigades. Il mit alors au point un artifice, consistant à « attacher » chaque bataillon auxiliaire à une demi-brigade existante, en tant que quatrième bataillon, ou bataillon de dépôt. Ainsi, les blessés et infirmes seraient transférés dans les bataillons auxiliaires, dont l'existence se poursuivrait, mais leurs membres pouvaient ainsi passer de ces bataillons à la ligne sans difficulté. Toutefois, le coup d'état de Brumaire ne lui permit pas de mener à bien complètement cette opération.

Réunissant entre ces mains bien davantage de pouvoirs que les précédents

<sup>663</sup> Napoléon à Gardanne, 20 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4610*

<sup>664</sup> Patu-Deshautschamps (lt.-col F. L.), *Dix années de guerre intestine*, Paris, G. Laguionie, 1840, p.608

<sup>665</sup> Brune à Napoléon, 10 février 1800, cité in Chassin, *La Vendée et la Chouannerie*, Op. Cit., p.597

gouvernants, le premier Consul Bonaparte ne prend pas tant de précautions pour puiser dans ce réservoir humain : il fait simplement modifier la loi par le nouveau ministre de la Guerre, Berthier. Le 24 janvier 1800, une nouvelle loi autorise l'incorporation des bataillons auxiliaires dans les demi-brigades de l'armée.



*Figure 12 : Soldats des bataillons auxiliaires (par Bernard Coppens)*

Sitôt ce nouveau texte voté, les bataillons auxiliaires de l'Ouest<sup>666</sup> deviennent l'une des principales matières premières des troupes coloniales. Chaque fois qu'un détachement de troupes régulières sur le point de partir aux colonies ou en Egypte doit être augmenté à la dernière minute, les généraux en charge de l'organisation de ces expéditions puisent dans les bataillons auxiliaires plutôt que de perdre du temps à faire compléter les bataillons de ligne via leur dépôt. Le premier Consul lui-même prescrit cette méthode (qu'il emploiera sans ménagement pour constituer l'armée de réserve qui mènera quelques mois plus tard en Italie) : « faire passer à Brest des bataillons de

---

<sup>666</sup> Les départements de la Sarthe, l'Orne, la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Loire-Inférieure et le Maine-et-Loire, encore en proie à la guerre civile, bénéficient d'une exception : en lieu et place de bataillons auxiliaires, ces départements formeront des *compagnies franches*, dont on a vu plus haut le sort ...

conscrits, faisant 2 à 5.000 hommes. (...) Il serait bien essentiel qu'ils fussent à Brest ; ils retardent notre expédition navale »<sup>667</sup>. On a vu également plus haut les ordres du 14 février 1800 à Brune, consistant à « envoyez [à Brest] sur-le-champ les bataillons de conscrits qui sont dans votre arrondissement »<sup>668</sup> pour porter l'effectif de la Légion expéditionnaire à trois mille six cents hommes. A Bruix, il écrit : « que tous les conscrits et troupes de marine qui se trouvent dans la 13<sup>e</sup> division militaire se rendent sur le champ à Brest »<sup>669</sup>, et à Najac, commissaire ordonnateur à Brest, chargé d'équiper les troupes sur le point de s'embarquer : « Je désirerais que l'amiral Bruix embarquât au moins 3.000 hommes. Le général va envoyer, pour cet objet, tous les conscrits à Brest »<sup>670</sup>.

Lorsqu'il est décidé de gonfler le dépôt de la Légion de la Loire pour en faire un bataillon expéditionnaire, le ministre de la Guerre ordonne au général Chabot d'en porter l'effectif à cinq cents hommes, et « de ne prendre que des conscrits »<sup>671</sup>, ce qui fait dire au général Houdetot, commandant les troupes d'expédition : « ce bataillon étant absolument tout composé de nouvelles recrues, il serait bien important que vous lui fissiez un fond de 150 à 200 hommes qui eussent fait la guerre, et connaissent un peu le service »<sup>672</sup>.

Ces mesures sont d'ailleurs les mêmes à Toulon, où les généraux Meyer de Schauensee et Cervoni se voient féliciter par le ministre de la Guerre pour le zèle qu'ils mettent à réunir les troupes expéditionnaires devant partir de ce port, et les invite à « compléter les 3.000 hommes de l'expédition par des conscrits, dans le cas où les bataillons ne pourraient être portés au nombre (...) prescrit »<sup>673</sup>. Néanmoins, les effectifs expéditionnaires réunis à Toulon étant bien moindres que ceux réunis en vue d'embarquement dans l'Ouest, les bataillons auxiliaires locaux ont moins à subir le poids de ces expéditions ...

Dans sa première lettre appelant à l'incorporation, le premier Consul donne le chiffre de « deux à cinq mille » conscrits de l'Ouest employés pour compléter les effectifs des troupes embarquées pour les colonies, particulièrement la Légion expéditionnaire. Estimation vague, la seule toutefois qui soit donnée : dans son acceptation la plus mince, cela représente environ un sixième de la première vague d'assaut de Saint-Domingue, et presque la moitié dans son acceptation la plus large. Mais « le corps expéditionnaire, plusieurs fois déjà embarqué et ne pouvant quitter Brest, se dissolvait de lui-même. Les

<sup>667</sup> Napoléon à Brune, 9 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4576*

<sup>668</sup> Napoléon à Berthier, 14 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4592*

<sup>669</sup> Napoléon à Bruix, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4607*

<sup>670</sup> Napoléon à Najac, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4608*

<sup>671</sup> Berthier à Chabot, 21 septembre 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

<sup>672</sup> Houdetot à Berthier, 8 octobre 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

<sup>673</sup> Berthier à Meyer de Schauensee, 17 novembre 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 2

bataillons [auxiliaires] de jeunes gens du pays et la légion franche [Légion expéditionnaire] de Humbert avaient disparu en partie »<sup>674</sup> : mobilisés très tôt, dès l'expédition avortée de renforts pour l'Égypte, dans les rangs de la Légion expéditionnaire, beaucoup des premiers incorporés sont morts de maladie sur les bâtiments de Ganteaume, encombrant les hôpitaux ou ont déserté avant le départ des différents convois pour Saint-Domingue à partir de décembre 1801 ...

Toutefois, ils s'en trouvent encore en grand nombre à cette date dans les rangs des deux légions, comme le démontre la présence du capitaine Savart à la Légion expéditionnaire. Créole de la Guadeloupe, il avait été fait prisonnier par les Anglais en 1794 avec le grade de lieutenant. Libéré en 1799, il se trouvait sans emploi en France quand il fut utilisé pour encadrer les conscrits du bataillon auxiliaire d'Indre-et-Loire, à l'armée de l'Ouest. Mais « le 19 août 1800, affecté à la Légion expéditionnaire de Saint-Domingue, il y est nommé capitaine de 2ème classe à la 6ème compagnie de Fusiliers du 1er bataillon. Ses adjoints, Soulier et Revel, qui l'accompagnaient déjà au bataillon d'Indre-et-Loire, sont toujours à ses côtés, respectivement lieutenant et sous-lieutenant »<sup>675</sup>, de même que la majeure partie de son bataillon ... Savart participe ainsi à l'expédition manquée de Ganteaume en Égypte et est du nombre des très nombreux malades ramenés par celui-ci à Toulon. Rétabli, il est alors de l'expédition de Saint-Domingue, où il s'illustre à la défense du poste Bayonnais. Il passe ensuite en juin ou juillet 1802 à la Martinique où se sont installés ses parents, mais son épouse et sa fille décèdent au cours du voyage. Embarqué pour la France à bord de la frégate Cléopatra en 1805, il est fait prisonnier en route par les Anglais, et ne sera libéré qu'en 1814, après la première abdication ...

### 2.1.3 - Les routes nettoyées, les prisons vidées

En plus du recours aux Chouans et Vendéens, et aux conscrits des bataillons auxiliaires, le premier Consul donne des ordres pour que la gendarmerie ratisse les départements de l'Ouest afin d'enrôler de force dans les troupes coloniales tous les marginaux ou délinquants qu'elle trouverait, mais également des prisonniers de droit commun, « *l'intention du gouvernement étant de tirer tous les individus sans aveu, déserteurs, ancien contrebandiers, etc. de ces départements* »<sup>676</sup>. Les « individus sans aveu » sont des vagabonds, ouvriers saisonniers dont personne ne peut attester clairement de l'identité, ... Deux semaines plus tard, il réitère ceux-ci, indiquant clairement l'emploi qu'il compte faire de ces hommes pressés dans les troupes coloniales : « *arrêter tous les gens sans aveu, et lorsque vous en aurez deux ou trois cents, les envoyer sous bonne escorte à Brest, où il y a des ordres pour les enrôler dans les troupes de Saint-Domingue* »<sup>677</sup>. Le

<sup>674</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.37

<sup>675</sup> Chaneaux (Jacqueline), « Marie Antoine Savart (1768-1845) », in *Généalogie et Histoire de la Caraïbe* n°40, juillet-août 1992, p.620

<sup>676</sup> Napoléon à Berthier, 6 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4658*

<sup>677</sup> Napoléon à Gardanne, 20 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4610*

même sort est réservé « *aux malandrins normands que Lefebvre enrôle de force sur les quais de Rouen* »<sup>678</sup>.

La mesure aurait pu être dictée par l'urgence, lors de l'arrivée au pouvoir du triumvirat des Consuls, confronté au péril de l'invasion étrangère et se trouvant dans l'incapacité de se départir du moindre soldat pour des opérations maritimes. Pourtant, la méthode va s'affiner, dévoilant une purge parfaitement organisée des plus basses classes de la société française. Disparaissant de la correspondance du premier Consul ou des généraux de l'Ouest pendant un temps, les « sans aveu » sont de nouveau mentionnés lors de la mise en place de six dépôts coloniaux le 11 décembre 1802 : « *faire diriger sur ces dépôts, d'abord tous les hommes de bonne volonté, ensuite tous les soldats déserteurs de leurs corps, et enfin tous les hommes en état de servir et qui seraient sans aveu* »<sup>679</sup>. Quelques semaines plus tard, cette mesure, jusqu'alors limitée aux seuls départements où se trouvent ces dépôts coloniaux, est étendue à la France entière, comme le prouve cette note du ministre de la Guerre au préfet de Saône-et-Loire, pourtant bien loin des opérations coloniales : « *Je dois vous prévenir que l'intention du gouvernement est qu'indépendamment des hommes de bonne volonté et des déserteurs qui seront conduit à ces dépôts, ils puissent aussi servir à recevoir (...) les déserteurs étrangers qui n'ont pas un domicile fixe et des moyens connus d'existence, ainsi que les gens sans aveu en état de servir qui sont répandus sur le sol de la République. Cette mesure doit à la fois assurer la tranquillité de l'intérieur en éloignant des individus justement suspects, et faciliter le recrutement des troupes dans les colonies. Vous sentez qu'elle doit être exécutée sans qu'aucune publicité en avertisse ceux qu'elle puisse concerner et qui doivent être, en route et au dépôt, l'objet d'une surveillance particulière* »<sup>680</sup>. Par la suite, elle s'étend également aux territoires récemment annexés sur le Piémont, et particulièrement la région de Nice : « *Faites envoyer, par la gendarmerie, au dépôt de Marseille tous les gens sans aveu ou que vous soupçonneriez avoir été dans les Barbets, et qui seraient cependant capables de servir ; et si le nombre en devenait considérable, je ne verrais pas d'inconvénient à former un nouveau dépôt à Nice* »<sup>681</sup>. Les Barbets étaient ces Niçois tentant de résister, et ce jusque pendant l'Empire, à l'intégration de leur comté dans la République française.

Dans le même temps, des ordres sont donnés pour que des recrues soient tirées des prisons. Outre les prisonniers de guerre fait aux Chouans et Vendéens, le premier Consul ne rechigne pas à employer des droits communs : « *prendre à Brest tous les hommes qui seraient en prison ou détenus pour une raison quelconque, hormis les galériens, condamnés pour crime. Tout Français en prison, pour désertion ou autre délit contre la discipline, doit être embarqué* »<sup>682</sup>. En novembre 1802, on recourt de nouveau à cet expédient : « *Donner des ordres pour que les cent prisonniers qui étaient aux fers au*

---

<sup>678</sup> Morvan (Jean), *Le soldat impérial*, t.1, Paris, Librairie Historique F. Teissèdre, 1999, p.9

<sup>679</sup> Napoléon à Berthier, 11 décembre 1802, *Corr. de Napoléon n°6486*

<sup>680</sup> Berthier à Roujoux, 3 janvier 1803, AD de l'Ain

<sup>681</sup> Napoléon à Menou, 9 avril 1803, *Corr. de Napoléon n°6675*

*Havre et auxquels on a fait grâce, soient formés en compagnie et envoyés sous le moindre délai à Saint-Domingue pour être incorporés dans les différents corps. Faire connaître au général Leclerc les raisons pour lesquelles chacun de ces individus était aux fers et pour lesquelles on leur a fait grâce, en le prévenant que ceux qui avaient été punis pour quelques délits déshonorant en ont été extraits et envoyés aux galères à Brest »<sup>683</sup>. Ce mode de recrutement rejoint celui des « Légion des francs de l'Ouest » et les fameux « galériens d'élite » du général Hoche, que le commandement français voulait tout simplement déverser dans les campagnes anglaises pour les ravager ...*

Le commandant du dépôt de la Légion de la Loire à l'île de Ré, qui devient par la suite l'un des six dépôts coloniaux, décrit ainsi ses pensionnaires : « *de mauvais sujets dont le corps et la société ont été purgés* »<sup>684</sup>. Les capitaines généraux qui reçoivent ces renforts ne peuvent s'empêcher de prendre la plume pour s'en plaindre. Leclerc en appelle directement à son beau-frère pour se plaindre des « garnements » : « *Je suis extrêmement mécontent de la manière dont les expéditions de la Marine se font pour Saint-Domingue. Le vaisseau Le Zélé vient d'arriver, il portait 351 hommes appartenant à divers corps de l'armée ; ils sont arrivés ici sans fusils, sans souliers et sans habits. Il portait en outre 60 garnements & 50 coquines. Il était possible que l'ancien gouvernement voulu se débarrasser de la crasse de la nation en l'envoyant dans ses colonies, où il existait un régime assez fort pour les comprimer ; mais envoyer aujourd'hui cette espèce de gens à Saint-Domingue, qui n'a pour habitants que la lie de la nation française, c'est assurément compromettre l'existence de cette colonie. (...) Les Ministres de la Guerre et Ministres de la Marine et des Colonies m'envoient ici tous les hommes dont ils ne savent que faire* »<sup>685</sup>. Mentionnant plus spécifiquement le dépôt de la Légion expéditionnaire, il écrit : « *300 [hommes] faisant partie du dépôt de la Légion Expéditionnaire, sont un composé de brigands de la Provence, moitié a déserté avec les brigands et l'autre moitié est incapable de rendre aucun service* »<sup>686</sup>. Quant à Rochambeau, on a vu son opinion des passagers du *Théobald*, portant « *150 hommes (...) ramassés dans les prisons, les hôpitaux (...) sans contrôle* »<sup>687</sup>.

A la Guadeloupe, Richepance en arrive localement à la même mesure, puisqu'il choisit parmi les insurgés prisonniers dans les cales de la flotte « *600 hommes qui furent incorporés dans les bataillons français et auxquels on confia naturellement les corvées les plus pénibles* »<sup>688</sup>.

Et quand ils ne sont pas incorporés de force, certains prisonniers n'en sont pas moins

<sup>682</sup> Napoléon à Bruix, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4607*

<sup>683</sup> Berthier à Lomet, 24 novembre 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 8

<sup>684</sup> Mutel à Berthier, 7 janvier 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 2

<sup>685</sup> Leclerc à Napoléon, 1<sup>er</sup> avril 1802, *Lettres du général Leclerc n°41*

<sup>686</sup> Leclerc à Decrès, 13 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc n°127*

<sup>687</sup> Rochambeau à Berthier, 30 juin 1803, AN Colonies AF IV 1213

envoyés aux colonies à titre de peine. Rochambeau se voit notifier, alors que les effectifs de son armée fondent à vue d'œil, que « *le gouvernement vient d'ordonner que le nommé Antoine Dubois de la Motte, frère du préfet du Gard, serait mis en surveillance au-delà des mers. C'est un mauvais sujet, déshonoré par des escroqueries et des faux (...) Il appartient à une famille considérée par le gouvernement (...)* »<sup>689</sup>. Cette lettre nous révèle deux éléments: tout d'abord que l'envoi aux colonies était très officiellement utilisé comme sanction pénale ; la seconde, c'est qu'en février 1803, le gouvernement semblait toujours ignorer la situation sanitaire réelle à Saint-Domingue, puisqu'elle y envoie un membre, certes peu scrupuleux, d'une famille « considérée par le gouvernement ». Eut-il agit ainsi s'il avait été réellement informé de la mortalité réelle parmi les Européens envoyés outre-mer ?

### 2.1.4 - Indésirables et aventuriers

En plus de vider les prisons et de faire nettoyer les routes par la gendarmerie, le gouvernement, les officiers supérieurs de l'expédition et de la flotte autorisent le passage à bord des bâtiments de guerre d'une foule de personne sans emploi, aventuriers désargentés persuadés de faire fortune aux colonies. La plupart ne seront que des poids morts pour les expéditions, prenant la place de soldats sur les navires, et se faisant employer dans les colonies dans l'administration, où ils démontreront généralement leur incompétence et leur malhonnêteté dans divers trafics. Quelques autres se battent à titre personnel, comme Norvins qui débarque et fait le coup de feu avec la division Hardÿ, vêtu et équipé en corsaire !

Moreau de Jonnés parle de « *trois mille aventuriers, sortis la plupart de la capitale, [qui] s'étaient attachés au général Leclerc, et quand j'avais quitté le Cap Français, presque tous, au lieu de la fortune, avaient trouvé la mort qui les attendait sur le rivage* »<sup>690</sup> ; puis plus tard lors de la préparation de l'expédition de la Martinique, « *il vint à la suite de l'armée une foule d'individus qui, sans destination, prétendaient être bons pour tout emploi et qui avaient les protections les plus superbes. Le général Devrigny ne comptait pas moins de six secrétaires, dont pas un seul ne pouvait écrire sous dictée ; en sorte que, lorsque j'organisais les bureaux de l'état-major général, je dus recourir au service des fourriers des troupes. Ce fut partout à peu près ainsi, et chez le capitaine général, qui avait amené quarante écrivains, on se plaignait de n'avoir personne pour expédier une lettre* »<sup>691</sup>. Fréminville, décrivant la gêne causée à bord des navires par les soldats, n'oublie pas non plus cette autre catégorie de passagers : « *Je ne dois pas oublier (...) une quinzaine d'aventuriers, de ces chevaliers d'industrie qui battent le pavé de la capitale en vivant aux dépens de qui il appartiendra et qui allaient chercher à faire des*

<sup>688</sup> Poyen, Op. Cit., p.235

<sup>689</sup> Regnier à Decrès, 9 février 1803, AN Colonies CC9B 21

<sup>690</sup> Moreau de Jonnés, Op. Cit., p.370

<sup>691</sup> Ibid

*dupes dans les colonies. Je ne sais à quel titre ces messieurs avaient obtenu un passage sur les vaisseaux de l'Etat, mais ils n'étaient pas les moindres incommodes de la bande* »<sup>692</sup>. Plus tard, il est chargé de les mener à terre : « *on débarqua (...) les passagers isolés qui étaient venus chercher fortune dans le nouveau monde, et avec une telle confiance que ces messieurs n'avaient pas apporté de France un sol vaillant, persuadés qu'ils étaient qu'à leur arrivée en Amérique, ils n'auraient qu'à se baisser pour y ramasser l'or à pleines mains. (...) Ils furent très embarrassés en y arrivant [à terre], ne sachant où aller gîter ni que devenir* »<sup>693</sup>.

Le général Hardy, mentionnant ces hommes qui pullulent soudainement à Saint-Domingue dans les bureaux de l'administration, se lamente auprès de sa femme au sujet de « *ces coquins d'administrateurs qui, pendant notre absence, ont mis le vol et le gaspillage à l'ordre du jour* »<sup>694</sup>. Pourtant, ces aventuriers sont presque assurés de trouver un emploi dans l'administration militaire ou coloniale dès leur arrivée tant la maladie fauche leurs rangs : « *Mes comptables sont morts les uns après les autres et les morts successives n'ont pas permis de dresser des inventaires, ce qui a donné lieu à des friponneries sans nombre* »<sup>695</sup>, « *les pertes que nous faisons en officiers et employés d'administration, sont hors de toute proportion avec celles que la troupe éprouve* »<sup>696</sup>.

Mais la carrière de fonctionnaire n'est qu'une étape pour ces hommes, qui se tournent bien vite vers la spéculation privée, le plus souvent en lien avec les marchés militaires, au point que le premier Consul prend un arrêté à leur sujet : « *Beaucoup d'individus n'ont sollicité de l'emploi dans l'administration que pour obtenir leur passage dans la colonie aux frais du gouvernement ou pour se procurer des moyens d'existence momentanés et qu'ils se croient autorisés à se retirer du service lorsqu'ils trouvent celui de se livrer à des spéculations particulières* »<sup>697</sup>. Sur place, Leclerc essaye d'enrayer cet afflux d'indésirables en jugeant ceux qui sont pris la main dans le sac, comme le citoyen Denayve, « *ex-administrateur de la Marine* »<sup>698</sup>, déféré devant une commission militaire aux Cayes. Benoît Chassériau, dont j'ai évoqué le cas plus haut<sup>699</sup>, en est un autre exemple. La seule sanction, quand une sanction est prononcée, semble être le renvoi en métropole ...

<sup>692</sup> Herpin, Op. Cit., p.61

<sup>693</sup> Ibid, p.77-78

<sup>694</sup> Hardy à son épouse Calixte, 3 avril 1802, *Corr. intime du gal Jean Hardy*, p.280

<sup>695</sup> Leclerc à Napoléon, 15 août 1802, AN Colonies AF IV 1713

<sup>696</sup> Leclerc à Decrès, 11 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°76

<sup>697</sup> Arrêté du premier Consul, 18 mai 1802, S.H.A.T B 4<sup>7</sup>

<sup>698</sup> Dugua à Rochambeau, 4 juin 1802, S.H.A.T B 4<sup>7</sup>

<sup>699</sup> cf. Infra, p.98-99 & 125

Pourvus de recommandations, certains entrent dans l'armée comme officiers ou sous-officiers, principalement dans les légions coloniales<sup>700</sup> ou dans la garde nationale. Les administrateurs survivants après la capitulation de Rochambeau sont eux aussi mis sous les armes, puisque le général Ferrand à Santo Domingo les réunit en une « *compagnie administrative* »<sup>701</sup> de soixante sept hommes qui fait le service au sein de la garnison de la ville. Habiles courtisans, ils obtiennent sans difficulté à Paris, dans les ministères, des commissions dans les troupes coloniales. Leclerc enrage : « *Comment peut-on penser à envoyer des hommes qui ont été renvoyés de leur corps par défaut de moralité ou de capacité, pour être employés comme commandants de place ou officiers de gendarmerie, dans un pays qui ne connaît pas d'autre dieu que l'argent* »<sup>702</sup>. Rochambeau n'en pense pas moins : « *je vous supplie de n'envoyer ici que des officiers jeunes, actifs, et avides de gloire, et non quelques mannequins dont on se débarrasse avec plaisir* »<sup>703</sup>.

Sous couvert d'amnistie et de pacification douce des anciens départements insurgés de l'Ouest, le gouvernement entreprend une authentique épuration de cette région. Ce ne sont pas seulement les vaincus, envers lesquels le premier Consul s'est montré officiellement si magnanime, qui sont exilés mais également une partie de leurs anciens adversaires. Outre les unités les plus jacobines de l'armée de Bernadotte, cette mesure frappe également les soldats indisciplinés des légions franches, les conscrits auxiliaires, les vagabonds, les prisonniers de droit commun ... En bref, tout ce qui porte une arme, est susceptible d'en porter une ou même suspecté de pouvoir un jour porter atteinte à l'ordre public est arraché à cette région pour être envoyé hors des frontières dans un premier temps (Italie, Espagne, vers l'Egypte ou simplement de garde sur les vaisseaux), puis aux colonies dans un second. En plus de ces mesures coercitives, gouvernement et leaders militaires (sans doute sur ordre) laissent librement passer aux colonies des milliers d'aventuriers désargentés, parasites de la capitale qui vivent aux crochets des ministères ou de mécènes, parmi lesquels nombre de petits nobles rentrés d'émigration ou d'anciens membres des services administratifs des armées révolutionnaires, licenciés avec les réductions d'effectif amenées par la paix. Comme au temps de l'implantation en Nouvelle France ou, dans le futur, de la conquête de l'Algérie, le gouvernement n'hésite pas non plus à envoyer en exil aux colonies, hors du cadre des armées, des individus de peu de moralité ou des prostituées, les fameuses « coquines » mentionnées par Leclerc. Comme le soutient Leclerc, cette politique pouvait porter ces fruits lorsqu'il existait aux colonies un gouvernement civil capable d'intégrer ces nouveaux arrivants, mais en 1802 ou 1803, l'envoi de ce type d'individus est doublement dommageable : non seulement il n'existe plus, dans le chaos de l'insurrection et de la maladie, d'autorité civile nécessaire à

<sup>700</sup> Alors qu'elles faisaient voiles vers Saint-Domingue, la Légion expéditionnaire et la Légion de la Loire furent respectivement rebaptisées Légion de Saint-Domingue et Légion du Cap, et leurs dépôts transférés dans l'île.

<sup>701</sup> Ferrand à Decrès, 10 avril 1805, S.H.A.T B<sup>7</sup> 11

<sup>702</sup> Leclerc à Napoléon, 6 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°72

<sup>703</sup> Rochambeau à Napoléon, 14 avril 1803, cité in Branda & Lentz, Op. Cit., p.329

l'encadrement de ces personnes ; mais surtout les places occupées à bord des navires de transport par ceux-ci sont autant de soldats de renfort en moins pour les généraux, et davantage de problèmes ! On comprend alors les charges violentes de Leclerc et Rochambeau contre ces envois ...

Ainsi, les colonies servent, dès l'avènement du régime consulaire, de soupape de sécurité servant à « *assurer la tranquillité de l'intérieur en éloignant des individus justement suspects* » comme cela est parfaitement explicite dans la note de Berthier à tous les préfets : c'est une véritable purge nationale, destinée à renforcer la sécurité à l'intérieur du pays et à imposer le Consulat comme un régime d'ordre en une période troublée.

### 2.1.5 - Retour en France

Les soldats rescapés des colonies, le plus souvent des malades et blessés ou des cadres évacués avant la capitulation finale des corps expéditionnaires, et plus tard des prisonniers échangés ou évadés, sont à leur arrivée en métropole regroupés au sein de trois régiments : le 66<sup>e</sup> de ligne pour ceux qui rentrent de la Guadeloupe, du 82<sup>e</sup> de ligne pour ceux de la Martinique, et du 86<sup>e</sup> de ligne pour les survivants de Saint-Domingue. Ces régiments, exception faite des détachements aux Antilles, restent en garnison dans le Sud-Ouest pendant toute la période 1805-1807, et ne sont finalement employés que pendant la guerre d'Espagne et du Portugal, théâtre d'opération que l'Empereur ne visitera que brièvement fin 1808. Les rescapés de Santo Domingo, rapatriés plus tardivement, sont répartis dans les régiments de l'armée du Portugal, la plus isolée de Paris à cette date. A leur retour en métropole, les officiers et sous-officiers de ces régiments se voient généralement refuser la reconnaissance de leur(s) grade(s) acquis au cours d'une campagne de parfois sept années pour les plus anciens d'entre eux<sup>704</sup>, l'administration privilégiant les cadres ayant acquis leur grade à l'ancienneté en France ; leurs arriérés de soldes leur sont contestés par le gouvernement qui, *in fine*, ne les paiera pas. « *Pour couronner tous ces actes d'iniquité, le 86<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne (...) ne reçut pas une seule croix. C'était l'époque où cette nouvelle décoration venait d'être distribuée à tous les corps de l'armée : le 86<sup>e</sup> seul en fut privé* »<sup>705</sup>. De même, ces régiments relégués pendant tout l'Empire dans le Sud-Ouest puis dans la péninsule ibérique, ne combattront sous les yeux de l'Empereur qu'à partir de 1813, date à laquelle leur proscription n'a plus lieu d'être devant la pénurie de bonnes troupes causée par le désastre de Russie. Néanmoins, malgré cet apparent retour en grâce, il est à noter qu'outre l'injustice qui leur est faite à la remise des légions d'honneur, ces régiments sont parmi ceux ayant le moins de noms de bataille (ou « Honneurs de bataille ») au drapeau : le 82<sup>e</sup> n'en a qu'un datant de 1793, et le 86<sup>e</sup>, celui des vétérans de Saint-Domingue, le plus injustement traité, n'en a pas un ! Cette distinction accordée personnellement par l'Empereur aux régiments méritants ne le fut que deux fois aux coloniaux sous l'Empire,

<sup>704</sup> Lemonnier-Delafose a été blessé au tout premier jour de la campagne de Saint-Domingue (4 février 1802) et n'a quitté cette île que par la capitulation de Santo Domingo (27 juillet 1809) !

<sup>705</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.220

au 66<sup>e</sup> de ligne <sup>706</sup> .

Peyre-Ferry et Lemonnier-Delafoffe, rentrés le premier en 1803, le second en 1809, rapportent tous deux les mêmes traitements tracassiers, parfois humiliants, de la part des employés du ministère de la Guerre à l'encontre des débris d'armée qui revenaient des Antilles. Lemonnier-Delafoffe, aspirant de marine ayant servi pendant plus de cinq ans comme officier du génie à Saint-Domingue, se voit refuser sa reconnaissance par ce corps. Il est placé dans l'infanterie en 1810, au 31<sup>e</sup> Léger, une unité destinée à faire campagne au Portugal avec Masséna. Il s'agit là de la seule armée devant combattre les Britanniques, or tous les officiers rescapés de Santo Domingo ont donné leur parole, en échange de leur retour en Europe, de ne pas servir contre les Britanniques : « *Tous nos officiers appartenant à l'infanterie reçurent cette même destination : on faisait, comme on voit, bon marché de notre parole de prisonnier ; nous qui ne devons pas combattre contre les Anglais ni même contre leurs alliés pendant trois ans, on nous envoyait devant une de leurs armées : en faire l'observation pouvait nuire* » <sup>707</sup> .

Peyre-Ferry veut croire Napoléon ignorant du traitement qui est infligé aux vétérans de Saint-Domingue, mais il conclut : « *Il est douloureux de penser qu'il existe un système de haine bien caractérisé contre les officiers qui ont servi à Saint-Domingue. La conduite qu'on ne cesse de tenir envers ceux du 86<sup>e</sup> régiment (...) en est la preuve la plus irréfutable* » <sup>708</sup> .

## 2.2 - Les légions, dépôts et bataillons coloniaux

---

La Légion expéditionnaire et la Légion de la Loire, ainsi que les dépôts coloniaux et les bataillons (coloniaux ou expéditionnaires, selon les appellations) qui en émanent, sont l'archétype des troupes purement coloniales, et non pas des unités de ligne désignées occasionnellement. Leur composition reflète parfaitement l'idée que le gouvernement se faisait alors de ce type de troupe.

### 2.2.1 - La Légion expéditionnaire

Sans doute la plus emblématique de toutes, puisque pensée dès sa création pour le service outre-mer. Berthier propose la création de deux légions dans l'Ouest dès le 27 janvier 1800, mais la réunion des premiers éléments de la Légion expéditionnaire ne débute qu'à partir du 15 mars. Le nom n'est pas choisi au hasard : cette unité doit partir renforcer Kléber en Egypte, mais le gouvernement fait tout pour que les Anglais croient qu'elle va partir pour Saint-Domingue. Or une première Légion expéditionnaire avait été créée en 1766 à Saint-Domingue, vite rebaptisée Légion de Saint-Domingue, qui allait devenir le régiment du Cap en 1772. Elle doit être formée de trois bataillons d'infanterie

<sup>706</sup> « *Oporto 1809* » et « *Fuentes de Oñoro 1811* ».

<sup>707</sup> Lemonnier-Delafoffe (cne Jean-Baptiste), *Campagne de 1810 à 1815 : Souvenirs militaires*, Le Havre, Imprimerie du Commerce, 1850, p.15

<sup>708</sup> Ibid, p.221

légère, à une compagnie de carabiniers, une de fusiliers et huit de chasseurs chacun. Soit un peu plus de trois mille sept cents hommes au total, du moins sur le papier ...

C'est à Rennes qu'elle est constituée, sous la direction du chef de brigade Fessler. Au 22 août 1800, elle compte trois mille trois cent vingt-neuf hommes :

- mille six cent cinquante-huit d'entre eux proviennent des bataillons auxiliaires départementaux, dont on a déjà parlé. Les conscrits représentent donc dès la création la moitié de l'effectif ...

- un fond de troupes réglées est constitué autour de cent soixante-quatorze hommes tirés de la 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et six cent quatre-vingt-quatre de la 77<sup>e</sup>. On a vu la valeur de ces unités, résumée cyniquement par Leclerc : « *On m'annonce l'arrivée de troupes dans lesquelles se trouvent la 77<sup>e</sup>. C'est un bien mauvais calcul que d'envoyer des troupes de nouvelles formations. J'ai déjà reçu ici la 71<sup>e</sup>. Elle perd deux hommes sur un que perdent les autres. Vous m'envoyez la 77<sup>e</sup>. Il en sera de même. Ne m'envoyez jamais de recrues qui n'aient connu les fatigues de la guerre. Ce sont autant d'hommes perdus* »<sup>709</sup>. Or, seuls des détachements de ces deux demi-brigades ont été versés à la Légion expéditionnaire. Beaudoin a justement assisté à leur sélection : « *on a pris deux hommes par compagnie ainsi que dans la 71<sup>e</sup> pour embarquer à bord de l'Invincible, vaisseau à trois ponts. Je ne sais pour quel motif, on a pris les plus mauvais sujets* »<sup>710</sup>, et plus tard, mentionnant la capture de la *Chevrette* : « *une corvette nommée la Chevrette (...) était sur son départ pour les colonies. Il y avait les hommes que l'on avait pris dans chaque compagnie comme mauvais sujets* »<sup>711</sup>. Les hommes des 71<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup> détachés à la Légion expéditionnaire sont donc le rebut, les « mauvais sujets », de deux formations complètement inexpérimentées.

- six cent quatre vingt-trois déserteurs étrangers allemands ou autrichiens, la qualification variant selon les occasions. Ce sont autant des volontaires étrangers que des prisonniers de guerre pressés. Ils ne semblent pas être non plus des troupes dans le meilleur état de préparation, et traînent derrière eux leurs femmes et enfants. Le 18 février 1800, Bonaparte écrit à Berthier : « *Les 1.500 déserteurs autrichiens ne sont point armés ni habillés (...)* »<sup>712</sup> ; et à Najac, commissaire ordonnateur à Brest : « *Douze ou quinze cents déserteurs autrichiens (...) se rendent à Brest pour s'embarquer. Procurez-leur, par tous les moyens possibles, des effets d'habillement, même pris dans les dépôts de la marine* »<sup>713</sup>. S'il précise « même pris dans les dépôts de la marine », c'est que ceux-ci sont destinés aux unités disciplinaires : les uniformes qui sont généralement distribués à ces troupes sont des uniformes usagés des troupes revenues d'Égypte ! Le même jour,

<sup>709</sup> Leclerc à Bonaparte, 8 mai 1802, *Lettres du général Leclerc* n°60

<sup>710</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.33

<sup>711</sup> Ibid, p.33-34

<sup>712</sup> Napoléon à Berthier, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon* n°4606

<sup>713</sup> Napoléon à Najac, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon* n°4608

dans une lettre à Bruix, il écrit : « *Vous pourrez incorporer les prisonniers autrichiens dans les cadres de conscrits, afin de pouvoir exercer une surveillance sur eux* »<sup>714</sup>. C'est dire la confiance en laquelle ils sont tenus, pour qu'on les place sous la surveillance de conscrits eux-mêmes prompts à la désertion... Enfin, une note émanant du cabinet de Berthier exprime bien l'opinion générale à leur sujet : « *On parle d'y envoyer 1.500 [à Saint-Domingue] de ces étrangers, la plupart épuisés, exténués, et dont le sang est irréparablement vicié. Sous le rapport de l'humanité, se sont des hommes sacrifiés et qui mettront la mortalité parmi les équipages et dans le reste de l'armée* »<sup>715</sup>.

- cent dix hommes sont tirés des prisons locales. Là encore, on a vu ce qu'il en était : ce sont autant des criminels de droit commun que de simples vagabonds, des « sans aveu », arrêtés sur les routes par la gendarmerie, ou des déserteurs et réfractaires repris.

- une vingtaine d'officiers noirs ou mulâtres attachés à la suite de la Légion, dont le gouvernement veut se débarrasser. Parmi eux, le sous-lieutenant Placide Toussaint-Louverture, fils du maître de Saint-Domingue. Ceux-ci, pour la plupart antillais et espérant retourner chez eux, font partie du plan de désinformation quant à la destination véritable de l'escadre de l'amiral Ganteaume.

Tout au long de l'Eté et de l'Automne, les troupes sont embarquées et débarquées au gré des annulations successives. La désertion et la maladie sévissent, mais elles ne sont pas les seuls fléaux à éclaircir les rangs : la corruption fait également des ravages. Un jeune soldat flamand s'en insurge : « *Nous avons quitté le navire et nous campons à côté de la côte. Les Anglais se trouvent avec d'innombrables navires au large de la côte. C'est ainsi que les Français donnent beaucoup de congés aux soldats et aux matelots. Tout le monde ayant de l'argent peut acheter son licenciement* »<sup>716</sup>. Au total, les trois bataillons de la Légion embarquent deux mille neuf cent quatre-vingt dix-huit hommes, auxquels s'ajoutent cent quatre-vingt-neuf artilleurs du 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied et deux cent soixante et un cavaliers du 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval<sup>717</sup>. Sept cents légionnaires manquent déjà à l'appel lorsque l'escadre de l'amiral Ganteaume fait finalement voile le 24 janvier 1801. Mais elle entre en Méditerranée et se réfugie sans attendre à Toulon le 19 février, où elle est de nouveau bloquée. Un mois plus tard, un état de situation<sup>718</sup> donne les effectifs de la Légion à Toulon à seulement mille six cent quarante-huit hommes pour l'ensemble des trois bataillons ! L'escadre parvient finalement à sortir le 25 avril 1801, laisse le premier bataillon et l'artillerie en garnison à l'île d'Elbe, et poursuit sa route vers l'Égypte. Les deux autres bataillons tournent ainsi en rond sur la Méditerranée, avant de faire route vers la France, mais des avaries les détournent vers l'Espagne fin juin. Ils comptent alors à peine un millier d'hommes à eux deux<sup>719</sup>. Ils sont

<sup>714</sup> Napoléon à Bruix, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4607*

<sup>715</sup> Rapport anonyme au ministre de la Guerre, 23 mai 1800, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

<sup>716</sup> Joannes Pauwels à son frère Jacobis, 28 juillet 1800, *Vlaamse Soldatenbrieven uit de Napoleontische tijd n°287*

<sup>717</sup> Situation de la Légion expéditionnaire, 21 décembre 1800, S.H.A.T 43Yc150

<sup>718</sup> Situation de la Légion expéditionnaire et des divers troupes qui lui sont adjointes, 12 mars 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

alors dirigés vers le Portugal avec leur escadron pour renforcer l'armée de Leclerc, puis plus tard l'infanterie sur Cadix alors que l'« escadron expéditionnaire » est rappelé en France. Pendant ce temps, le premier bataillon et l'artillerie sont rapatriés de l'île d'Elbe aux îles d'Hyères où ils n'ont « *ni habits, ni solde, ni viande* »<sup>720</sup>. C'est de là que ces différents détachements embarqueront pour Saint-Domingue, en ordre dispersé, sous le commandement supérieur de l'adjudant-commandant Pierre Devaux ... A quelques exceptions près, la Légion ne s'attirera pendant son existence que des critiques pour sa discipline et même sa tenue au feu. Rebaptisée Légion de Saint-Domingue, c'est son premier bataillon qui assure la surveillance de Toussaint-Louverture, retiré dans sa propriété d'Ennery, que les légionnaires pillent régulièrement. C'est pour discuter avec Brunet du redéploiement de ces troupes que l'ancien maître de l'île est attiré dans un traquenard par ce dernier. Le 1<sup>er</sup> juin 1802, l'unité forme un quatrième bataillon par amalgame dans ses rangs de l'ancienne 10<sup>e</sup> demi-brigade coloniale de l'armée de Toussaint. Mais sa réputation ne s'améliore pas, pas plus que sa valeur militaire : « *Je suis très mécontent de la Légion expéditionnaire et de la 79<sup>e</sup>. Ce sont de mauvaises troupes* »<sup>721</sup>. Le général Humbert n'hésitera d'ailleurs pas à convertir cinquante d'entre eux en brancardiers, mais là encore leur prestation attire les critiques : le général Brunet fait écrire à Humbert qu'il « *ne peut approuver que le service de l'infirmerie se fasse par un détachement de la légion expéditionnaire ; d'ailleurs, les hommes que vous prenez ainsi sont plus aptes à mettre du désordre dans un hôpital que de soulager les malades et leur donner des soins que l'humanité seule peut faire supporter* »<sup>722</sup>. Par suite des ravages de la maladie, la Légion amalgame successivement la 114<sup>e</sup> demi-brigade de ligne (ex-2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise) et les deux bataillons francs de l'Ouest, sans compter les petits détachements de renforts reçus régulièrement des dépôts coloniaux de France. Pourtant, elle ne compte plus que quatre cent cinquante hommes à la capitulation de Rochambeau, au Cap, le 30 novembre 1803. Quelques éléments parvenus à rallier Santo Domingo, où se tient toujours Kerverseau, seront incorporés dans la Légion du Cap (ex-Légion de la Loire) : c'est la fin de la Légion expéditionnaire / de Saint-Domingue.

L'historique du corps ayant été dressé, intéressons-nous de plus près aux hommes le composant. Pour cela, j'ai consulté le registre-matricule<sup>723</sup> de l'unité au moment de son embarquement définitif pour l'Égypte, le 21 décembre 1800. A cette date, elle se compose de trois bataillons forts, respectivement, de mille seize, mille soixante-dix neuf et neuf cent trois hommes. Sur le total des trois bataillons, 39,5% des légionnaires est composé d'étrangers, le pourcentage par bataillon oscillant entre 37,8 et 42,1 %. Parmi ceux-ci, ce

<sup>719</sup> Etat de la Légion expéditionnaire composant l'expédition d'Égypte aux ordres du général Meyer à l'époque du 16 Prairial an IX, 5 juin 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

<sup>720</sup> Napoléon à Berthier, 21 juin 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

<sup>721</sup> Leclerc à Napoléon, 19 février 1802, *Lettres du général Leclerc n°34*

<sup>722</sup> Thouvenot à Humbert, s.d. (sans doute juin-juillet 1802), cité in Baeyens, Op. Cit., p.98

<sup>723</sup> Situation de la Légion expéditionnaire, 21 décembre 1800, S.H.A.T 43Yc150

sont les Belges qui sont les plus représentés, 10,8% de l'ensemble des effectifs de la Légion, et plus particulièrement ceux provenant des départements de la Lys et de l'Escaut. Comme je l'ai déjà mentionné, de nombreux déserteurs autrichiens ont également intégré cette unité, pour environ 10,6% de l'effectif total. En fouillant plus avant le cas des Autrichiens, on découvre qu'il s'agit surtout de Hongrois (75% de la dénomination « Autrichien »), ce qui peut laisser à penser que ceux-ci n'étaient pas insensibles aux arguments républicains d'émancipation des peuples opprimés. Les autres étrangers viennent principalement, par ordre d'importance, des états allemands (hors Prusse), d'Italie, de Pologne et de Prusse. Parmi les nationalités plus hétéroclites, on trouve douze Turcs et huit Suédois. C'est une véritable tour de Babel, et on peut imaginer les problèmes que cela ait pu engendrer dans la chaîne de commandement ... Le pourcentage d'étrangers est tel qu'à Saint-Domingue, le capitaine Peyre-Ferry dont le bataillon de la 71<sup>e</sup> demi-brigade faisait parti de la même division, celle de Rochambeau, que la Légion expéditionnaire, la mentionne en plusieurs occasions sous le nom de « Légion germanique » : « *le 10 Ventôse [1<sup>er</sup> mars 1802] (...) à quatre heures de l'après-midi on a fusillé un chasseur de la légion germanique qui hier, étant soûl, avait provoqué un officier de son corps et lui avait porté un coup de couteau* »<sup>724</sup>. Ainsi, la piètre opinion concernant cette unité était-elle partagée tant par les officiers supérieurs que par les soldats ou officiers subalternes.

Parmi les Français, l'écrasante majorité des membres de la Légion est originaire de Charente Inférieure : 16% de l'effectif total de la Légion, et 22,2% des Français. Après les habitants de ce département, les recrues de la Légion proviennent essentiellement de Haute-Vienne, d'Indre-et-Loire et du Calvados. Il s'agit là des bataillons auxiliaires départementaux que nous avons déjà évoqué.

Le parcours militaire de ces hommes est plus difficile à retracer, les détails étant maigres à ce sujet, c'est pourquoi je me suis principalement concentré sur la compagnie de carabiniers, c'est à dire la compagnie d'élite, de chaque bataillon.

Les carabiniers du premier bataillon, forts de cent trente-cinq hommes au 21 décembre 1800, sont ceux comportant le plus de soldats ayant déjà fait campagne, sous un drapeau ou autre. En effet, deux sous-officiers ont déjà servi et 28% des membres de la compagnie sont des déserteurs d'origine étrangère, principalement du Saint Empire Germanique, Prusse et Autriche comprise. Excepté ce fort recrutement allemand, il n'est pas de forte majorité nationale ou même régionale : les Belges et les membres des bataillons auxiliaires départementaux, qu'on a vu très nombreux dans l'ensemble de la Légion, ne représentent ici que 7,3% de la compagnie pour les premiers, 8,1% pour les seconds. Les sous-officiers, par contre, sont français à 89,4%, le reste (deux sous-officiers) étant belge. Au total, 19,2% de ces légionnaires d'élite sont des déserteurs repris, de la Légion même ou d'un autre corps, ramenés au dépôt par la gendarmerie. Quant au sergent-major commandant la compagnie, il se fait porter pâle au moment du départ ...

Les carabiniers du second bataillon sont d'une autre trempe : 72,9% de l'ensemble des soldats du rang sont des conscrits inexpérimentés de l'an VII, provenant des

<sup>724</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.51

bataillons auxiliaires départementaux, principalement de Haute-Vienne. En fait, tous les Français et Belges de la compagnie sont des recrues. Seuls quelques sous-officiers peuvent se vanter d'une certaine expérience militaire. Restent 27% de soldats étrangers (hors Belges), dont on peut supposer que la plupart sont des déserteurs. Une fois encore, les Allemands représentent l'écrasante majorité des légionnaires étrangers, hors Belgique. 13,5% de l'ensemble des carabiniers de cette compagnie sont des déserteurs repris.

La compagnie d'élite du troisième bataillon est en tout point semblable à celle du second bataillon. Sur vingt officiers, seize sortent directement des bataillons auxiliaires, principalement de Charente Inférieure, et quatre proviennent de la 77<sup>e</sup> demi-brigade, de toute récente formation. Dans la troupe, la situation est la même qu'au second bataillon : Français et Belges sont tous des recrues sans expérience. Seuls les 35% de recrues étrangères, principalement hongroises dans cette compagnie, peuvent pour certaines avoir une quelconque expérience militaire. Mais leur parcours antérieur à leur engagement dans la Légion étant inconnu, la valeur exacte de ces hommes reste globalement vague.

Il s'agit là des unités de l'élite de la Légion, regroupant théoriquement les meilleurs soldats ! Les compagnies de fusiliers sont donc, comme on peut l'imaginer, composées presque intégralement de recrues inexpérimentées, principalement des bataillons auxiliaires, mais aussi de Belgique. Le pourcentage de mercenaires étrangers est par contre moindre chez les fusiliers que chez les carabiniers. Quant aux sous-officiers, épine dorsale des armées, une bonne moitié provient des bataillons auxiliaires, qui eux-mêmes avaient été nommés dans ces bataillons « *par le Directoire exécutif parmi les officiers surnuméraires, réformés et démissionnaires, si possible domiciliés dans le département* »<sup>725</sup>. Si ces officiers peuvent donc avoir une certaine expérience, on ne peut qualifier d'idéal un encadrement formé de démissionnaires rappelés de force ou d'invalides réformés. Le reste des sous-officiers provient vraisemblablement des détachements tirés des troupes de ligne (71<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup> demi-brigades) ou de quelques étrangers, surtout des Suisses et des Allemands (hors Autriche), sans doute jugés plus fiables du fait de la longue histoire entre ces mercenaires et la France. Enfin, il est à noter qu'il se trouve en moyenne un sous-officier par compagnie originaire des Antilles, le plus souvent de la Guadeloupe. Ils sont même plus nombreux dans les postes de sous-officiers que de simples carabiniers ou fusiliers : les premiers sont le plus souvent créoles, voire éventuellement mulâtres, les seconds portant la mention « nègre ». Le conseil d'administration de la Légion a-t-il sciemment élevé les Antillais blancs à des postes d'autorité du fait de l'orientation coloniale de l'unité ? C'est fort possible, espérant ainsi qu'ils feraient bénéficier à leurs hommes de leurs expériences des climats tropicaux : on a vu la croyance profonde de l'administration militaire française en l'« acclimatation » des troupes, et en le fait que des hommes habitués au climat chaud des Antilles pouvaient servir sans difficulté en Afrique et inversement ...

Rentrés en France ou arrivés à Cadix, les bataillons et l'escadron de la Légion doivent remettre leurs effectifs à niveau en vue de l'expédition de Saint-Domingue. Mais

---

<sup>725</sup> Loi du 28 juin 1799

dispersés entre Toulon, Cadix et Rochefort, le dépôt de la Légion à Lesnerez peut difficilement renforcer tous ces détachements. Le premier bataillon, à Toulon, convertit les artilleurs qui lui sont attachés en une petite unité d'infanterie d'état-major, et semble en revenir au système classique de l'incorporation de recrues directement depuis les bataillons auxiliaires locaux ou les prisons, ce qui expliquerait l'expression de « brigands de la Provence »<sup>726</sup>. Ce bataillon est d'ailleurs dans un état pitoyable, comme s'en émeut le général Meyer de Schauensee, chargé de sa remise en forme : « *je dois plus particulièrement appeler votre sollicitude sur la Légion expéditionnaire. Ce corps que je porte à 1200 hommes est, vous le savez, dénué de tout. On l'a embarqué à Brest sans précaution et un séjour de 8 mois & 21 jours à la mer, pendant lequel il n'a rien reçu, l'a mis dans l'état de dénuement le plus affreux* »<sup>727</sup>. L'escadron étant seul revenu au dépôt, il est le seul à être renforcé des recrues de celui-ci, injectées dans les cadres survivants du 19<sup>e</sup> Chasseurs à cheval. Les renforts destinés aux bataillons de guerre à Cadix formeront donc un bataillon de dépôt, qui sera transporté tel quel à Saint-Domingue, où il sera alors reversé dans les autres bataillons.

Ce bataillon de dépôt<sup>728</sup>, au 9 septembre 1801, compte sept cent quarante et un hommes. Parmi ceux-ci, cinquante-trois (7,1%) sont des prisonniers de guerre étrangers, dont huit sont des déserteurs repris de l'armée française. Cela signifie que ces huit hommes s'étaient déjà engagés dans une unité française après leur capture, mais qu'ils en avaient déserté, sans doute pour tenter de rejoindre leur pays. Cent trente-deux autres (17,8%) sont des déserteurs français ou belges repris, dont dix-neuf réussiront avec succès à re-déserté de la Légion cette fois. Cinq sont directement transférés de prison à la Légion. Soixante-six (8,9%) proviennent du dépôt du bataillon des Antilles. Le reste du contingent est composé de recrues locales, indifféremment conscrits ou vagabonds de l'Ouest ... C'est de ce dépôt que le général Desfourneaux, chargé de former un bataillon expéditionnaire, écrivait : « *je n'ai pris du dépôt que 73 hommes, mais la composition en est si mauvaise que j'aurais désiré que vous m'eussiez autorisé à n'en pas prendre* »<sup>729</sup>. Au sein même de la Légion expéditionnaire, un soldat flamand confirme n'être pas en compagnie d'enfants de cœur : « *je suis mal maintenant dans une légion avec beaucoup de monde. Ils attaqueraient un homme pour l'argent. Ce n'est pas étonnant car nous n'avons plus été payés déjà quatre mois* »<sup>730</sup>. Embarqué sur la flotte, il essaye même de déserté avec d'autres légionnaires : « *J'ai essayé de partir, mais nous nous sommes fait tirer dessus par les sentinelles et quelques-uns d'entre nous ont été abattus* »<sup>731</sup>.

<sup>726</sup> Leclerc à Decrès, 13 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°127. Sans quoi on s'explique mal ce que ces brigands provençaux feraient dans la Légion expéditionnaire, qui se recrutait dans l'Ouest ...

<sup>727</sup> Meyer de Schauensee à Berthier, 3 novembre 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 2

<sup>728</sup> Inf. Légère. Dépôt de la Légion expéditionnaire, 9 septembre 1801, S.H.A.T 43Yc178

<sup>729</sup> Desfourneaux à Berthier, 28 janvier 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

<sup>730</sup> Joannes Pauwels à son frère Jacobis, 28 juillet 1800, *Vlaamse Soldatenbrieven uit de Napoleontische tijd* n°287

<sup>731</sup> Joannes Pauwels à son frère Jacobis, 4 janvier 1801, *Vlaamse Soldatenbrieven uit de Napoleontische tijd* n°289

Sur l'ensemble de ce dépôt, soixante-treize hommes, soit presque 10%, en désertent sans être repris avant leur embarquement, et ce malgré les mesures prises pour les y maintenir !

### 2.2.2 - La Légion de la Loire

Le décret officiel de formation de la Légion de la Loire est publié au *Bulletin des lois de la République* du 13 novembre 1800. Il est spécifié que celle-ci sera formée de deux bataillons d'infanterie légère et d'un escadron de cavalerie, à partir du 1<sup>e</sup> bataillon du Finistère, de la Légion nantaise (dite aussi Légion de la Loire Inférieure), des compagnies franches à pied et à cheval des Deux-Sèvres, et de toutes les compagnies isolées des 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> & 22<sup>e</sup> divisions militaires. Pourtant, la meilleure et la plus importante de ces unités, la Légion nantaise, est finalement intégrée à la 24<sup>e</sup> demi-brigade légère de seconde formation, la Légion de la Loire ne récupérant éventuellement que son dépôt. Pour atteindre l'effectif qui lui a été fixé à sa création, la Légion de la Loire se rabat donc sur les dépôts des troupes coloniales, qu'elle amalgame, pour alimenter le sien à Saint-Martin-de-Ré. C'est dire la valeur des recrues, comme en témoigne une revue du dépôt en 1802 : « *s'il y a quelques hommes de la Légion de la Loire Inférieure, la majeure partie est formée avec tous les mauvais sujets de dépôts de recrues de l'armée et de la Marine et en outre de tous les hommes de couleur qui se sont trouvés dans les ports de la République* »<sup>732</sup>. Alors que la Légion s'organise, le général Desfourneaux reçoit l'ordre de former un bataillon expéditionnaire pour Saint-Domingue et « pioche » dans son dépôt : vingt-huit hommes sont prélevés le 31 janvier 1801, le 3 mai ce chiffre est passé à quatre cents, et encore soixante hommes de plus sont embarqués sur la flotte de l'amiral Villaret-Joyeuse le 26 juin. Cette affectation ne semble pas être du goût des heureux élus, car le ministre de la Guerre précise que « *tout officier qui refuserait de s'embarquer sera considéré démissionnaire* »<sup>733</sup> et d'inviter l'amiral à dénoncer ceux se trouvant dans ce cas. Comme on l'a déjà vu, le 21 septembre, le général Chabot reçoit l'ordre d'injecter cinq cents recrues des bataillons auxiliaires dans les éléments de la Légion pour compléter ce qui est désormais le premier bataillon de celle-ci. Le ministre de la Guerre reçoit en réponse que le bataillon est déjà entièrement composé de soldats inexpérimentés, peu à même d'encadrer de nouveaux conscrits sans un fond de sous-officiers expérimentés. Le 23 novembre 1801, le général Leclerc nommé à la tête de l'expédition passe son armée en revue : « *[L'armée expéditionnaire] est assez bien composée, à l'exception du 2<sup>e</sup> bataillon de la Légion de la Loire, du dépôt de la Légion Expéditionnaire et de l'escadron de la Légion de Loire qui sont de mauvaises troupes ; sa force est de 7.600 hommes tout compris* »<sup>734</sup>. Quelques lignes plus loin, il qualifie ces mêmes bataillons et escadrons de « *mauvaises troupes* ». Rappelons que le premier bataillon est composé presque entièrement de recrues ... et il est pourtant le seul élément de cette légion à trouver grâce aux yeux du général en chef ! Trois jours plus tard, Leclerc

<sup>732</sup> Revue de la Légion de la Loire, s.d. (1802)

<sup>733</sup> Berthier à Villaret-Joyeuse, 26 juin 1801, S.H.A.T B 7 1

<sup>734</sup> Leclerc à Napoléon, 23 novembre 1801, *Lettres du général Leclerc n°6*

enfonce le clou : « *Je suis content de l'esprit des troupes. La légion expéditionnaire et celle de la Loire me fourniront 800 hommes que j'aurai bien de la peine à rendre bons* »

735 .

En route pour Saint-Domingue, la Légion de la Loire est rebaptisée Légion du Cap, et devra une fois sur place amalgamer les restes de l'ancienne légion du même nom. Toujours alors que la Légion est en mer, en janvier 1802, le premier Consul ordonne qu'on envoie à Saint-Domingue tout ce qui reste au dépôt de celle-ci, et que ce dernier soit transféré dans l'île. Le problème, c'est que la Légion de la Loire a la particularité d'avoir deux dépôts : celui de l'ancienne Légion nantaise à Morlaix et celui des troupes coloniales à Saint-Martin-de-Ré, ce qui semble poser d'insolubles difficultés au capitaine Mutel, commandant ce dernier. Pendant tout le mois de janvier, il va harceler le gouvernement de lettres<sup>736</sup> pour faire fermer le dépôt concurrent : il sait que celui des deux qui subsistera ne partira pas immédiatement au Cap, contrairement aux ordres, car il doit recevoir sous peu les débris du bataillon des Antilles et de plusieurs autres unités coloniales. Mutel espère assurer ainsi son poste et rester en métropole le plus longtemps possible ... Il ne gagnera qu'à moitié, puisque le ministre de la Guerre décidera le maintien des deux dépôts : l'un à Saint-Martin-de-Ré et l'autre au Cap, où celui de Morlaix est transféré, par ordre du 5 février 1802. Au moins le commandant du dépôt de Saint-Martin-de-Ré est-il maintenu à son poste en métropole, ce qui était vraisemblablement sa principale préoccupation ...

A Saint-Domingue, contrairement à sa consœur la Légion expéditionnaire, la nouvelle Légion de la Loire se distingue en plusieurs occasions, notamment ses carabiniers qui, réunis sous le commandement du capitaine Fontal, aide de camp du général d'Arbois, font l'avant-garde des troupes qui libèrent les villes du Sud : Petit Goave, l'Anse-à-Veau, Les Cayes, Jérémie. Bien qu'ayant évité les combats les plus meurtriers (Ravine aux Coulevres, Crête-à-Pierrot, etc.), l'effectif<sup>737</sup> des deux bataillons d'infanterie est tombé, à la soumission de Toussaint, à seulement sept cent cinquante hommes, principalement du fait de maladies, soit exactement 50% de leur force initiale ! La cavalerie, détachée à la division Rochambeau, n'est plus comptabilisée avec le reste de la Légion. Postée en garnison dans la partie espagnole, elle est renforcée par les restes du bataillon de soldats blancs de l'armée de Toussaint et par les trois cent soixante-neuf survivants de l'ancienne Légion du Cap. Le 1<sup>er</sup> juin 1802, Leclerc ordonne d'amalgamer le second bataillon de l'ancienne 11<sup>e</sup> demi-brigade coloniale de Toussaint à la Légion du Cap, en tant que troisième bataillon de celle-ci. Mais malgré les efforts pour les maintenir à un niveau normal, les effectifs de la Légion fondent à vue d'œil : dans une lettre au premier Consul, Leclerc rapporte le 12 juillet qu'« *un bataillon de la Légion du Cap a 300 hommes sur 600 après trois jours de marche* »<sup>738</sup>. Le 23 septembre 1802, au

<sup>735</sup> Leclerc à Napoléon, 26 novembre 1801, *Lettres du général Leclerc n°7*

<sup>736</sup> Mutel à Berthier, 7 janvier 1802, S.H.A.T B 2<sup>7</sup>

<sup>737</sup> Etat de situation de l'armée de Saint-Domingue, 8 mai 1802, *Lettres du général Leclerc n°60*

<sup>738</sup> Leclerc à Decrès, 12 juillet 1802, *Lettres du général Leclerc n°101*

plus fort de la période des fièvres, un état de situation <sup>739</sup> de l'armée de Saint-Domingue donne la Légion du Cap (premier et second bataillon, et l'escadron de cavalerie) à un total de trois cent trente-six hommes. Le récemment constitué troisième n'apparaît plus, les soldats noirs le composant auraient, selon la version officielle, tous optés pour l'auto strangulation : sur cent soixante seize soldats noirs qui restaient à ce bataillon, cent soixante treize « *se sont étranglés en route, le chef de bataillon en tête* » <sup>740</sup> lors d'un transfert par mer de Jacmel à Port-au-Prince.

A la mort de Leclerc, Rochambeau choisit de réorganiser ses unités décimées en les fondant les unes dans les autres. La Légion du Cap se renforce donc par amalgame de divers débris et connaît alors sa première augmentation d'effectif depuis longtemps, puisque les deux bataillons d'infanterie et l'escadron totalisent quatre cent cinquante-six hommes <sup>741</sup>. Le 2 mai 1803, elle amalgame encore les restes de plusieurs unités étrangères décimées : 2,<sup>e</sup> 113<sup>e</sup> demi-brigade (ex-3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise), le 3,<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> demi-brigade helvétique et 3<sup>e</sup> bataillon de déserteurs étrangers (essentiellement autrichiens). Par contre, l'escadron n'existe plus : la Légion est réduite à deux bataillons. Toujours en poste dans la partie orientale, donc espagnole, de l'île, la Légion du Cap échappe au désastre retentissant des troupes de Rochambeau, forcées de capituler devant les Anglais et emmenées en captivité. La Légion continue d'amalgamer toutes sortes d'unités décimées, des rescapés de la partie occidentale, comme quelques éléments de la Légion de Saint-Domingue (ex-Légion expéditionnaire), ou même une cinquantaine de marins britanniques capturés. Pendant plus d'un an, la garnison de Santo Domingo, formée de rescapés français et de gardes nationales ou volontaires espagnols, garde la frontière entre les parties françaises et espagnoles, la guerre se limitant alors à des escarmouches d'avant-postes ...

Début février 1805, l'armée de Dessalines attaque ces avant-postes et pénètre en territoire anciennement espagnol. Le 13 mars 1805, les derniers éléments des troupes frontalières rejoignent Santo Domingo. La ville est fermée, et Ferrand dresse un état de ses moyens de défense : sept cent trente cinq soldats de ligne français (dont cent quatre-vingt douze à la Légion du Cap), et près de deux mille miliciens français ou espagnols, dont la moitié armée seulement de lances, ainsi qu'une cinquantaine d'artilleurs. Pendant deux semaines, la garnison va soutenir le siège de l'armée de Dessalines, forte d'environ huit mille hommes. Dégagée par l'arrivée inopinée de la flotte de l'amiral Missiessy, la garnison reçoit le renfort d'un bataillon de la Légion du Midi. Celle-ci est rapidement dissoute et ses éléments répartis entre les 5<sup>e</sup> Léger, 89<sup>e</sup> de Ligne et la Légion du Cap, alors que les cadres sont renvoyés en France à la première occasion. Suit une période de trois ans de calme, où les Haïtiens fraîchement indépendants sont plus occupés à se disputer le pouvoir qu'à chasser les derniers débris de l'armée française. Quelques escarmouches ont toutefois lieu, et c'est ainsi que la

<sup>739</sup> Situation par ordre numérique des troupes à Saint-Domingue à l'époque du 1<sup>er</sup> Vendémiaire an XI, 23 septembre 1802, S.H.A.T B 7

<sup>740</sup> Leclerc à Napoléon, 7 octobre 1802, *Lettres du général Leclerc n°145*

<sup>741</sup> Récapitulatif par colonie, s.d. (décembre 1802-janvier 1803), S.H.A.T B 9

Légion du Cap perd encore un officier tué et quelques hommes dans un accrochage le 11 mars 1807.

Mais en 1808, l'annonce aux Antilles de l'invasion de l'Espagne par la France achève de détacher la population hispanique du camp français, et une expédition militaire menée par le gouverneur de Puerto-Rico débarque à Santo Domingo à la mi-septembre. Ferrand, au 1<sup>er</sup> septembre, dispose alors d'exactly mille cinq cent trente-huit hommes (dont deux cent soixante-sept soldats et onze officiers de la Légion du Cap) en tout, milices comprises. Dédaignant les conseils de prudence du colonel don Augustin Franco, commandant de la région du Cibao et resté fidèle, qui l'informe du ralliement massif des populations rurales aux troupes de Puerto-Rico, le général français marche droit sur l'ennemi avec une force dérisoire de trois cent cinquante hommes, dont soixante légionnaires, qu'il renforce en chemin d'une centaine de miliciens espagnols. La rencontre a lieu à Ceybo (ou Palo-Inclinado pour les chroniqueurs français) le 7 novembre 1808. Malgré le rapport de force extrêmement défavorable (plus de un contre quatre), Ferrand lance immédiatement ses troupes à l'assaut, à la baïonnette : c'est un désastre, les milices espagnoles changeant de camp au cours de l'assaut et la cavalerie espagnole chargeant le flanc des maigres troupes françaises, semant la panique plus que la mort. Ferrand se suicide le soir même, et ses troupes rentrent par petits groupes désordonnés à Santo Domingo : au total, seule une cinquantaine d'hommes manquent à l'appel, non compris les milices qui se sont ralliés aux envahisseurs. La Légion du Cap a ce jour-là quatre tués et trois blessés.

Santo Domingo est de nouveau assiégée. La garnison, sous le commandement du général du Barquier qui a succédé à Ferrand, se défend avec vigueur, lançant des contre-attaques qui forcent à plusieurs reprises les Espagnols à lever le siège. Le 25 janvier 1809, au cours de l'une d'elles, la Légion du Cap a trois tués, un mortellement blessés et trois blessés. C'est sa dernière apparition sur un état officiel : lors d'une autre sortie le 27 février, la Légion n'y est déjà plus portée. A la capitulation, la garnison comptait cent cinquante officiers et administrateurs et trois cent vingt sous-officiers, soldats et marins. Là encore, la Légion du Cap n'apparaît plus sur l'état de situation dressé alors par le capitaine Lemonnier-Delafosse. Elle a sans doute été dissoute en février 1809, quoique aucune date précise ne soit nulle part mentionnée ...

La Légion de la Loire ressemble en de nombreux points à sa consœur la Légion expéditionnaire, c'est en tout cas ce qui ressort de l'étude de sa composition à Saint-Domingue au moment de sa transformation officielle en Légion du Cap le 11 mars 1803<sup>742</sup>. Un peu plus de la moitié (53%) des légionnaires, soldats ou officiers, sont originaires des départements compris dans les quatre divisions militaires délimitant l'Ouest insurgé, particulièrement le Finistère. Les étrangers y représentent environ 18% de l'effectif, presque tous d'origine germanique (Prusse comprise), les quelques autres provenant de la mosaïque autrichienne, voire de Suisse, de Russie ou même de Turquie. Toutefois, on note par rapport à la Légion expéditionnaire l'absence complète de Belges, très nombreux dans cette dernière mais inexistant à la Légion de la Loire.

Mais si la troupe des deux légions est somme toute assez semblable, il n'en est rien

---

<sup>742</sup> Légion de la Loire incorporée dans la Légion du Cap le 20 Ventôse an XI, 11 mars 1803, S.H.A.T 43Yc152

du corps des officiers : ceux-ci ont en moyenne presque quatre années d'ancienneté dans le grade de lieutenant. Et si l'on s'en tient aux seuls chefs de bataillon et capitaines, cette moyenne monte à près de six années et demi. En fait, il apparaît probable que les officiers chargés de diriger bataillons et compagnies aient été choisis parmi ceux des compagnies franches républicaines ayant déjà fait la guerre en Vendée, les autres parmi les officiers sans emploi ou en retraite des divisions militaires concernées ; alors que la plupart des lieutenants et sous-lieutenants proviennent des bataillons auxiliaires, et n'ont que rarement derrière eux deux années de service dans le grade d'officier. Seul 4% du corps des officiers sont étrangers, et comme de coutume, ce sont les Suisses qui sont seuls jugés dignes de cette marque de confiance ... Chez les sous-officiers en revanche, pas un étranger, et près de 90% proviennent des compagnies ou légions franches des départements de l'Ouest. Les antécédents militaires des autres ne sont pas mentionnés, à l'exception du tambour-major, Philippe Munich, un Alsacien de trente-neuf ans dont vingt passés sous les drapeaux.

Un état de situation du dépôt de la Légion de la Loire à l'île de Ré, en mars 1802, dont certains des hommes ci-dessus sont sans doute issus, indique que légionnaires noirs et mulâtres représentent un peu plus de 27% du total des deux cent soixante-quatre hommes du dépôt, et le même pourcentage d'officiers et de sous-officiers. Mais ces derniers sont tous mulâtres ... Sans doute s'agit-il là du dépôt des Antilles amalgamé par celui de la Légion. Ces hommes n'apparaissent pourtant plus dans la composition de la Légion de la Loire lorsque celle-ci est transformée en Légion du Cap, comme on l'a vu plus haut. Nul doute que la plupart auront déserté au profit des rebelles, ou auront été massacrés ou déportés « préventivement » ...

Sur le total du dépôt, presque 20% des légionnaires sont considérés infirmes et en état d'être réformés, dont un peu plus du tiers est noté comme « mauvais sujets ». Une observation en marge du tableau d'effectif précise : « *les hommes portés dans la colonne des mauvais sujets, quoique dans le cas de la réforme, sont dangereux pour la société. Il y en a 15 en jugement pour vol, dont 10 susceptibles d'être utilisés et 5 à réformer comme infirmes* »<sup>743</sup>. Même infirmes, les pensionnaires des dépôts des troupes coloniales restent considérés comme des menaces contre la société ! On a vu que, de l'aveu même du commandant du dépôt de la Légion à l'île de Ré, le capitaine Mutel, celui-ci est « *composé en presque totalité que de mauvais sujets dont le corps et la société ont été purgés par les conseils de guerre* »<sup>744</sup>, et qu'il serait « *très dangereux de le sortir d'ici où il est mieux tenu que partout ailleurs* »<sup>745</sup>.

Un autre état de juin 1802, alors que le dépôt de la Légion à l'île de Ré doit être entièrement embarqué pour Saint-Domingue, indique que celui-ci est de « *301 hommes dont 127 noirs* »<sup>746</sup>. Parmi ceux-ci, treize sont sur le point d'être réformés, six de recevoir

<sup>743</sup> Dépôt de la Légion du Cap, 13 mars 1802, S.H.A.T 43Yc153

<sup>744</sup> Mutel à Berthier, 7 janvier 1802, S.H.A.T B 2<sup>7</sup>

<sup>745</sup> Ibid

<sup>746</sup> Lapoype à Berthier, 13 juin 1802, S.H.A.T B 5<sup>7</sup>

leur retraite, neuf sont infirmes, un n'est qu'un enfant et trente-six sont aux hôpitaux. Sur les deux cent trente-six qui restent aptes au service, on en trouve dix en jugement au corps pour crime et « 55 mauvais sujets chassés de différents corps pour inconduite. (...) L'officier qui le commande [le dépôt] observe qu'ils n'ont rien qui les dispensent de servir, et que s'ils en étaient exempts, à cause de leur inconduite, cet exemple serait dangereux »<sup>747</sup>. Comme à la Légion expéditionnaire, il apparaît dangereux pour le conseil d'administration du corps de relâcher dans la société civile les individus qui composent ce dépôt de troupe coloniale ...

### 2.2.3 - Bataillons et dépôts coloniaux

Depuis le 25 juillet 1781, un « bataillon auxiliaire des régiments des colonies », ayant son dépôt à la citadelle de l'île de Ré, en face de La Rochelle, avait pour but d'alimenter en recrues les régiments du Cap, de Port-au-Prince, de Martinique, de Guadeloupe, de l'Isle-de-France, de l'Isle-Bourbon, de Pondichéry et de Port-Louis, en garnison dans les colonies de la couronne. Ce dépôt vit les débuts militaires de deux gloires de la Révolution et de l'Empire : Jean-Baptiste Jourdan, vainqueur de Fleurus et futur maréchal, et Dominique Vandamme, futur général de division et comte d'Unsebourg. Mais le 29 juin 1792, les régiments des colonies cessent d'exister, leurs survivants formant les régiments d'infanterie de ligne 106 à 111 au service de l'armée de terre : il n'existe plus de troupes officiellement désignées comme coloniales ! Le « bataillon auxiliaire des régiments des colonies » disparaît, mais la citadelle est maintenue : elle sert successivement de prison pour les prêtres réfractaires ou les officiers de l'armée Catholique et Royale, d'antichambre de Cayenne pour les prisonniers girondins ou jacobins selon les soubresauts de la Révolution, ... Le 25 octobre 1795 sont instituées sept demi-brigades d'artillerie de marine, chargées de tenir garnison dans les ports et sur les vaisseaux, ayant leurs dépôts à Brest, Lorient, Rochefort (île de Ré) et Toulon : la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, si elle ne perd pas son rôle de prison, redevient dépôt de troupes de Marine, et accueille en plus des prisonniers politiques des conscrits réfractaires. Se recrutant théoriquement comme les troupes de terre, c'est-à-dire par enrôlements volontaires et par voie de conscription, les troupes de la Marine suscitent toujours aussi peu de vocation et en reviennent aux méthodes anciennes d'engagements comme sanction disciplinaire pour des militaires de la ligne. A Saint-Domingue, Leclerc qui pourra compter tout au long de son commandement sur le soutien d'environ quatre mille de ces hommes écrit lors de son débarquement : « J'ai bien des matelots qui sont à bord de l'escadre, mais je crois qu'il serait dangereux de les employer par l'exemple de l'insubordination et du pillage qu'ils donnent tous les jours »<sup>748</sup>. Le dépôt du « bataillon des Antilles »<sup>749</sup> qui était à Landernau et réunissait la plupart des volontaires de couleur,

<sup>747</sup> Ibid

<sup>748</sup> Leclerc à Decrès, 9 février 1802, *Lettres du général Leclerc n°20*

<sup>749</sup> Bataillon formé à Brest en 1794 à partir de la compagnie franche des Antilles et des hommes de couleur. Elle embarque pour la Guadeloupe le 23 janvier 1795, forte d'environ sept cents hommes, dont deux cents noirs. Parmi eux, deux des futurs héros tragiques de l'histoire guadeloupéenne : Magloire Pélage et Louis Delgrès.

est également transféré à l'île de Ré. C'est dans ce même dépôt que le général Desfourneaux est autorisé à prélever des éléments pour constituer son bataillon expéditionnaire, en janvier 1801, quoiqu'il eut préféré ne pas en prendre du tout tant il en juge la composition mauvaise. Par la suite, en novembre 1801, le dépôt de la Marine de l'île de Ré est rattaché à la Légion de la Loire (qui possède un autre dépôt à Morlaix) : elle amalgame ainsi les conscrits réfractaires et les soldats de couleur du bataillon des Antilles. Le bâtiment sur lequel sert le chevalier de Fréminville en juillet 1802 porte à son bord cinq cents soldats, ainsi qu' « *une vingtaine de mauvais sujets de soldats tirés du dépôt colonial de l'isle de Ré et qui rejoignaient je ne sais quel corps à Saint-Domingue. Le moins coupable de ces 'honnêtes gens' avait mérité les galères* »<sup>750</sup>.

Pendant ce temps, un nouveau dépôt colonial voyait le jour au Havre, par décret du 25 décembre 1801 : là encore, il s'agit de regrouper des déserteurs français ou étrangers, des réfractaires, des soldats de couleur, ... Ce dépôt sert pour la première fois à compléter l'effectif du « bataillon colonial de la Guadeloupe »<sup>751</sup>, créé par arrêté du 9 janvier 1802, sous le commandement du chef de bataillon Pillet, et embarqué en février. « *Composé des compagnies de gardes-côtes les plus rapprochées de Brest, complétées à cinq cents hommes* »<sup>752</sup>, il aligne même cinq cent quatre-vingts soldats au total lors de son embarquement<sup>753</sup>. 72% de ce bataillon d'infanterie est alors composé d'artilleurs, c'est-à-dire des gardes-côtes, le reste ayant été prélevé sur le dépôt colonial. On ne trouve qu'une faible proportion d'étrangers (5%), d'origines germaniques ou slaves, dont la moitié est placée comme sous-officiers, l'autre souvent dans les grenadiers : il s'agit d'encadrer les gardes-côtes manquant d'expérience et peu habitués au service d'infanterie. Quelques sous-officiers sortis de l'artillerie sont pourtant des anciens du Corps royal de l'artillerie des colonies. Au milieu de ces étrangers et de ces gardes-côtes se trouvent même quelques volontaires ! Ainsi, le ministre de la Marine signalait-il en juin 1802 la présence à l'île de Ré d'un « *détachement d'environ onze sous-officiers et soldats blancs revenus dernièrement des prisons d'Angleterre, qui demandent à être transportés à la Guadeloupe pour rejoindre le 1<sup>er</sup> bataillon de la Réunion auquel ils déclarent appartenir* »<sup>754</sup>. Ceux-ci adressent même une pétition<sup>755</sup> directement au ministre de la Guerre pour lui demander de leur accorder ce passage ! Leur demande est entendue, et

<sup>750</sup> Herpin, Op. Cit., p.61

<sup>751</sup> Plus souvent appelé dans les documents officiels « bataillon expéditionnaire », et parfois même à tort « Légion expéditionnaire à la Guadeloupe ».

<sup>752</sup> Notice des mesures qui ont été proposées par le Bureau des opérations militaires et du mouvement des troupes, relativement à l'expédition réunie en ce moment à Brest sous la direction du général Gobert, 11 février 1802, S.H.A.T. B 7 2

<sup>753</sup> Légion expéditionnaire à la Guadeloupe - an X, s.d. (février 1802), S.H.A.T. 43Yc37

<sup>754</sup> Berthier à Decrès, 16 juin 1802, S.H.A.T. B 7 4

<sup>755</sup> Les sous-officiers et soldats blancs du dépôt de l'île de Ré au ministre de la Guerre, s.d. (entre les 16 et 24 juin 1802), S.H.A.T. B 7 5

Berthier ordonne leur embarquement le 24 juin. Le bataillon sera par la suite dissout et les survivants incorporés dans les 15<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> demi-brigades, ou dans l'artillerie pour les canonniers.

Le nouveau dépôt du Havre fournit aussi divers détachements et compagnies de déserteurs à la Martinique, qui furent réunies sur place en mai 1802 en un « bataillon colonial de la Martinique », ainsi qu'aux deux légions coloniales.

Finalement, devant l'afflux de déserteurs français rentrant au pays, un bataillon en est officiellement formé par arrêté du 22 mars 1802<sup>756</sup>, ayant toujours son dépôt au Havre, plus tard déplacé à Dunkerque. Un centre de regroupement est même organisé à Rocroy pour réunir ces déserteurs et les diriger ensuite sur le dépôt. Les préfets des départements ou commandants des divisions militaires de l'Est et du Nord donnent régulièrement le détail de ces hommes rentrés après avoir servi dans l'émigration, l'armée autrichienne ou même britannique, voire s'étant seulement réfugiés à l'étranger. Ils sont d'abord réunis à Rocroy, avant d'être transférés sur le dépôt au Havre, voire parfois directement sur Dunkerque pour embarquement immédiat, sans passer par le dépôt. Le commandant de la division militaire de Strasbourg, celle par laquelle rentre le plus de déserteurs venant d'Autriche, écrit ainsi au ministre de la Guerre : « *J'ai l'honneur de vous informer que le 5 de ce mois, j'ai fait diriger sur Rocroy, pour y être à votre disposition, le nommé Louis Clément Mello, âgé de 66 ans, natif de Métairie, département de la Vendée, maréchal des logis au ci-devant régiment de Royal-Picardie. Lequel, suivant sa déclaration, ayant été forcé en sa qualité de gentilhomme, de quitter son corps en 1792 pour passer à l'étranger, vient de rentrer en France en vertu de l'amnistie accordée aux émigrés qui n'ont point porté les armes contre leur pays* »<sup>757</sup>. Arrivant d'abord isolément, les déserteurs rentrent de plus en plus en nombreux : Leval envoie donc régulièrement des rapports au ministre pour lui signaler la mise en route pour le centre de réunion de détachements de déserteurs français, tous « *rentrés en France dans la persuasion que la loi concernant l'amnistie leur était favorable* »<sup>758</sup>. Le 10 juillet, il en envoie un autre groupe, là encore « *rentrés en France dans la persuasion que l'amnistie leur était favorable* »<sup>759</sup>. Environ dix jours plus tard, nouvel envoi et même remarque : « *tous ces hommes sont rentrés sur le territoire français dans la persuasion que la loi portant amnistie leur était favorable* »<sup>760</sup>, ... Et ainsi de suite : à partir de juillet les envois se font environ trois fois par semaine depuis Strasbourg, et portent toujours sur des détachements d'une dizaine d'hommes au plus, à une écrasante majorité français, qui croyaient tous être amnistiés à leur arrivée. De Vérone, c'est le chef d'état-major de

<sup>756</sup> Berthier à Dejean, 1<sup>er</sup> avril 1802, S.H.A.T B 3<sup>7</sup>

<sup>757</sup> Leval à Berthier, 27 mai 1802, S.H.A.T B 4<sup>7</sup>

<sup>758</sup> Leval à Berthier, 17 juin 1802, S.H.A.T B 5<sup>7</sup>

<sup>759</sup> Etat des déserteurs français rentrés de l'étranger par la 5<sup>e</sup> division militaire, qui ont été dirigés pour y être à la disposition du ministre de la Guerre, s.d. (env. 10 juillet 1802), S.H.A.T B 5<sup>7</sup>

<sup>760</sup> Dejean à Berthier, 20 juillet 1802, S.H.A.T B 5<sup>7</sup>

l'armée d'Italie en personne qui se charge de cette opération, rendant compte de l'envoi sur Toulon d'un détachement de « *déserteurs impériaux* »<sup>761</sup> composé de dix-huit Autrichiens (dont un certain Andrew Smith, sans doute un mercenaire anglais), cinq Hongrois, quatre Polonais, deux Navarrais, un Savoyard, un Tyrolien et un seul Français, qui servait dans le régiment d'infanterie de l'archiduc Joseph. De Caen, le général Vaufreland-Piscatory envoie au Havre « *dix-sept Français et huit étrangers, tous déserteurs du régiment de Mortemart* »<sup>762</sup>, l'un des régiments d'émigrés au service de l'Angleterre, etc. A l'été 1802, les déserteurs français semblent rentrer en masse, attirés par les sirènes de l'amnistie ...

Mais le bataillon ne sera jamais réuni, puisque chaque compagnie de cent hommes est envoyée séparément aux colonies et amalgamée sur place. Formées de « *tous les déserteurs français qui ont servi dans les armées autrichiennes* »<sup>763</sup> et qui doivent « *être composées d'autant de compagnies qu'il y aura de fois cent hommes et toutes destinées à passer à l'armée de Saint-Domingue* »<sup>764</sup>, ce sont les équivoques « *compagnies de centenaires* » ! L'une de ces compagnies, partie le 22 mars 1803<sup>765</sup> et forte de trois officiers et cent hommes de troupe, nous révèle qu'environ 90% d'entre eux reviennent en effet du service étranger, principalement l'Autriche, quelquefois l'Angleterre. En fait, seuls les officiers et sous-officiers ne sont pas dans ce cas. Les recrues de l'Ouest, à la différence des légions coloniales, y sont rares. Seuls les départements du Nord et du Pas-de-Calais émergent comme entités régionales fortes, représentant près de 18,5% du total, sans doute parce que la guerre ayant longtemps été sur leur sol, ils ont été mobilisés dès le début de la guerre, et s'en sont lassés plus vite et en plus grand nombre ... Les autres recrues françaises proviennent de tout le pays. Les étrangers forment un peu plus de 23% de l'effectif, les Belges à eux seuls comptant pour 16,5%. Les trois officiers (un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant) sont des volontaires de l'an I ou II, voire des anciens de l'armée royale. Comme toujours, on trouve un créole parmi la structure de commandement, en l'occurrence le lieutenant Guillaume Villon, originaire de la Martinique. La moitié des sous-officiers provient de la ligne (4<sup>e</sup> régiment d'artillerie, 24<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> demi-brigades légères), l'autre moitié étant tirée des troupes de la Marine (1<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> demi-brigades d'artillerie de la Marine). Il semble que l'administration de ce corps ait cherché à fournir à ces compagnies un encadrement solide, expérimenté, capable de faire face à la mauvaise volonté de leur troupe souvent récalcitrante.

Le 11 décembre 1802, Napoléon se plaint auprès de Berthier de ce qu'on ne le tienne « *pas assez instruit (...) des mesures qui ont été prises pour le recrutement des corps*

<sup>761</sup> Charpentier à Berthier, 25 juillet 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 5

<sup>762</sup> Vaufreland-Piscatory à Berthier, 31 juillet 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 5

<sup>763</sup> Ibid

<sup>764</sup> Ibid

<sup>765</sup> Extrait de revue des centenaires embarqués en ce fort sur le navire particulier le Sully, commandé par le capitaine de frégate Hubert destiné pour Saint-Domingue, 22 mars 1803, S.H.A.T 43Yc160

dont les bataillons sont à Saint-Domingue »<sup>766</sup>. Le jour même, ordre est donné de vider le dépôt colonial du Havre et d'expédier ses pensionnaires aux colonies, alors que le dépôt des légions coloniales à l'île de Ré subit ou a déjà subi le même sort : le gouvernement fait place nette afin de réorganiser le recrutement des troupes pour les colonies. Ce même 11 décembre 1802, un arrêté établit finalement la formation de six dépôts pour les colonies : le 1<sup>e</sup> à Dunkerque, le 2<sup>e</sup> au Havre, le 3<sup>e</sup> à Nantes (au château), le 4<sup>e</sup> à Rochefort (à l'île de Ré), le 5<sup>e</sup> à Bordeaux et le 6<sup>e</sup> à Marseille (au château d'If). Si les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> dépôts disposent déjà d'infrastructures capables d'éviter toute « déperdition » de recrues par voie de désertion, il n'en est pas de même des trois autres, qui reçoivent par conséquent la consigne de tenir « *un bâtiment amiral à Dunkerque, au Havre et à Bordeaux pour enfermer les individus que les commandants des dépôts auraient lieu de craindre qu'ils ne s'échappassent* »<sup>767</sup>. Le registre-matricule<sup>768</sup> du dépôt de Dunkerque pour l'an XI fait ressortir que sur six cent neuf recrues passées par ce dépôt entre le 17 janvier et le 2 avril 1803, quatre cent cinq (66,5%) l'y ont été conduits de force, parfois enchaînés, par la gendarmerie. Quarante-trois sont spécifiquement des déserteurs repris, dont vingt-neuf re-désertèrent du dépôt (et seulement trois ou quatre seront repris de nouveau et ramenés) ; quant aux autres, d'après les motifs indiqués, il s'agit de conscrits réfractaires dénichés par les forces de l'ordre et de sans aveux, mais également de voleurs et de mendiants. Trois déserteurs Prussiens et un Polonais s'engagent volontairement, alors que deux Autrichiens et un Anglais, sans doute moins enthousiastes, sont menés au dépôt entre des gendarmes ... Deux autres hommes sont spécialement transférés au dépôt par le général Vandamme : sachant que celui-ci est passé par un dépôt colonial au début de sa carrière, on peut imaginer que les deux hommes qu'ils destinent à cette même institution ne devaient pas être des anges. Le tiers restant ne porte malheureusement pas de mention particulière : si on peut envisager que quelques-uns se soient engagés volontairement, sans doute la plupart d'entre eux ont-ils également été placés là par mesure disciplinaire ... D'ailleurs, il est à noter qu'à l'exception des sous-officiers, tous portent la mention « enrôlé volontairement », y compris ceux amenés par la gendarmerie et qui tenteront de nouveau de désertir au cours de leur séjour au dépôt. Les sous-officiers quant à eux, au nombre de treize, sont tous transférés de demi-brigades de ligne par le ministre de la Guerre en personne.

Le premier Consul attache de l'importance aux préparatifs de ces renforts pour les colonies, lorsqu'il dépêche le général Lauriston : « *Vous vous rendez au Havre (...) Vous verrez la situation du dépôt colonial, celle de son habillement, de son armement ; les bâtiments préparés pour l'embarquer (...). De là vous vous rendez à Caen, aux îles Marcouf, à la Hougue et à Cherbourg. Vous y prendrez des renseignements sur les mêmes objets* »<sup>769</sup>. Il semble ainsi que Napoléon eut alors le projet d'embarquer en une fois tous les bataillons coloniaux, et l'affaire semble suffisamment sérieuse pour qu'il

<sup>766</sup> Napoléon à Berthier, 11 décembre 1802, *Corr. de Napoléon n°6486*

<sup>767</sup> Napoléon à Berthier, 11 décembre 1802, *Corr. de Napoléon n°6486*

<sup>768</sup> 1<sup>er</sup> dépôt colonial à Dunkerque (1<sup>er</sup> volume) - an XI, S.H.A.T 43Yc180

envoi en tournée d'inspection auprès des dépôts coloniaux son propre aide de camp. Cette mission ne peut avoir été un leurre, comme celle destinée à couvrir les préparatifs de renforts pour l'Égypte en 1800, car à l'inverse de cette époque où le gouvernement fit courir des bruits d'expédition vers Saint-Domingue, il est cette fois bien spécifié à Lauriston de tout observer « *sans inquisition et sans exciter d'alarme* »<sup>770</sup>.

Mais la reprise de la guerre avec l'Angleterre en mai 1803 vient chambouler cette nouvelle réorganisation et les projets de renforts. Les dépôts ayant dès lors des difficultés à faire passer leurs détachements aux colonies, les recrues s'accumulent dans les dépôts coloniaux. Pour les désengorger, particulièrement celui de Marseille, deux nouveaux sont créés : le 7<sup>e</sup> à Villefranche-sur-Mer le 15 juillet 1803, complètement subordonné à celui de Marseille dont il n'est en fait que l'extension, et le 8<sup>e</sup> à Ajaccio peu après. Dans le même temps, le rêve colonial de Napoléon s'estompe alors qu'il arme contre l'Angleterre : ces dépôts deviennent donc un réservoir de recrues rapidement disponibles pour les régiments métropolitains. Ainsi le premier Consul écrit-il à Lacuée, conseiller d'État : « *Vous avez donné, pour le Hanovre, à peu près 500 hommes de la réserve par demi-brigade, c'est suffisant. D'abord, il faut les habiller ; ensuite 2.000 hommes des dépôts coloniaux ont augmenté l'effectif des corps* »<sup>771</sup>. Les troupes destinées à passer aux colonies sont alors une nouvelle fois réorganisées par arrêté du 16 août 1803<sup>772</sup> : le 5<sup>e</sup> dépôt, à Bordeaux, est supprimé et amalgamé dans le 4<sup>e</sup> à Rochefort, et chacun des quatre dépôts coloniaux de la façade atlantique doit dès lors former un bataillon colonial de cinq compagnies de cent hommes et trois officiers, qu'ils doivent envoyer aux colonies par détachements de trente hommes en profitant du départ de n'importe quel navire, fût-il marchand ou corsaire. Le reste des recrues est prélevé pour renforcer les régiments<sup>773</sup> de l'armée de terre. Les dépôts coloniaux ne reçoivent alors plus que les conscrits réfractaires et les déserteurs repris, les déserteurs français rentrés volontairement du service étranger et les étrangers eux-mêmes étant dès lors complètement séparés. D'ailleurs, le dépôt du 1<sup>e</sup> bataillon colonial est rapidement transféré de Dunkerque à Flessingue, en Hollande, cette première ville devenant le lieu de réunion des déserteurs français rentrés. Les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons coloniaux envoient des détachements à Saint-Domingue, le 3<sup>e</sup> à la Guadeloupe et le 4<sup>e</sup> à la Martinique.

A sa création, d'après son registre-matricule<sup>774</sup>, le 1<sup>er</sup> bataillon colonial dispose des cadres de trois compagnies de dépôt et un état-major, soit onze officiers (un chef de bataillon, trois capitaines, trois lieutenants, trois sous-lieutenants et un chirurgien-major),

<sup>769</sup> Napoléon à Lauriston, 25 avril 1803, *Corr. de Napoléon n°6713*

<sup>770</sup> Ibid

<sup>771</sup> Napoléon à Lacuée, 9 août 1802

<sup>772</sup> Belhomme (lt-col Victor), *Histoire de l'infanterie en France*, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, env. 1900, t.4, p.275

<sup>773</sup> Les demi-brigades reprenant l'ancienne désignation de régiments à partir du 24 septembre 1803.

<sup>774</sup> 1<sup>er</sup> bataillon (1<sup>er</sup> volume) - an XI-1809, S.H.A.T 43Yc208

---

quarante-six sous-officiers et tambours, et cent quarante-huit fusiliers. Parmi les officiers, les antécédents du sous-lieutenant Ponce Houillier sont inconnus. Quant aux dix autres, six sont issus de l'ancienne armée royale, le sous-lieutenant Claude Godin, trente-deux ans, étant même enfant de troupe depuis l'âge de sept ans ; les quatre autres sont tous des volontaires de l'an II. Soit un minimum de dix années de service pour tous ces officiers chevronnés. L'un d'entre eux, le capitaine Bockmann, est d'origine suédoise. Comme toujours, on trouve des créoles dans des postes de commandement, le capitaine François Achard et le lieutenant Claude Montegut, tous deux de la Martinique ; ainsi qu'un vétéran des colonies, le chef de bataillon Boyer<sup>775</sup>, tout juste rentré de Saint-Domingue. Il s'agit bien là d'officiers expérimentés, tous nommés sur ordre du ministre de la Guerre, ce qui d'ailleurs ne semble pas plaire à tous, puisque le capitaine Martin Bousquieret n'hésite pas, malgré son grade, à désertre ! Les sous-officiers ne sont pas choisis avec autant de soins : trois sont des conscrits en retard, déserteurs repris et sans aveux (ces deux derniers désertent) ; cinq obtiennent leur réforme peu après leur nomination ; trois désertent (dont le seul tambour, Michel Coquerot) en plus de deux mentionnés plus haut ; quinze sont rapidement cassés de leur grade, dont l'un, le caporal Melin, est même condamné à deux années de détention dès sa première année au corps, sans que le motif ne soit indiqué. Dix-sept de ces sous-officiers sont des volontaires. En fait, ces derniers sont si rares que beaucoup sont immédiatement promus à des grades de sous-officiers, comme Auguste Provenhere, engagé le 20 avril 1803, promu sergent le jour même malgré son absence d'antécédents militaires, et promu sergent-major le 5 mai suivant ! A défaut d'expérience, le conseil d'administration doit espérer pouvoir compter sur leur motivation : ce n'est toutefois pas toujours le cas, puisque deux de ces volontaires seront du nombre des déserteurs ... Néanmoins, la moitié environ des sous-officiers sont de vieux soldats de l'an I ou II, ou même de l'armée royale, comme le sergent-major Louis-Denis Gougis, engagé vingt ans plus tôt. Quant à la troupe, elle est fidèle à elle-même : quarante (27%) déserteurs repris, quarante-trois (29%) conscrits en retard et trente-deux (21,2%) sans aveux ; avec toutefois une nouveauté en les personnes de dix-sept (11,5%) volontaires, la plupart très jeunes (seize ans en moyenne), sans doute attirés par les promesses d'aventures et de richesses exotiques que leur auront servi les sergents recruteurs ... Les seize restants ne portent aucune mention de leurs antécédents sociaux, militaires ou judiciaires. La nationalité n'étant pas mentionnée, on ne peut que se fier à la sonorité des patronymes : toutefois, le pourcentage d'étrangers semble nettement moindre que dans les anciennes formations coloniales. Parmi la troupe, deux personnages retiennent l'attention : le fusilier Reÿdre, « *déserteur du corps et condamné par contumace à 14 ans de boulet et 1.500 francs d'amende* » pour un motif inconnu, peine qu'il purgera après avoir été repris ; et le fusilier Aimable Cousin, un conscrit en retard amené par la gendarmerie, qui déserte du dépôt, est repris, gracié puis réintégré au corps ... dont il re-déserte, avant d'être repris de nouveau et cette fois condamné à une lourde peine. Un soldat flamand récemment transféré de prison au 1<sup>e</sup> bataillon colonial à Flessingue, en 1806, décrit ainsi son quotidien à ses parents : « *Je vous laisse savoir que je suis sorti de prison car j'y suis resté longtemps mais je suis maintenant remis en liberté mais je ne suis plus dans le même régiment, je suis dans le*

---

<sup>775</sup> Que nous avons déjà croisé à Saint-Domingue commandant du bataillon allemand, puis d'une légion de gendarmerie.

*régiment dénommé le Bataillon colonial de Flessingue. Bien chers Père et Mère je fais appel à vous pour que vous ayez la bonté de m'aider à sortir de ce bataillon car c'est pour moi impossible d'y rester. Je fais appel à vous si vous avez quelque connaissance ou ami qui pourrait parler pour moi au préfet pour me remettre dans le même régiment qu'avant. Dans le régiment où je suis, je ne peux pas rester car il n'y a qu'une bande de suppôts de Satan »<sup>776</sup>.*

Pour clarifier, l'Etat militaire de l'an XIII (1804-1805) donne l'organisation suivante pour les divers dépôts de troupes coloniales ou assimilées :

- bataillon des déserteurs français rentrés : à Bergues (Dunkerque), commandant Thomas.

- un premier bataillon des déserteurs étrangers : au Fort Impérial.

- un second bataillon des déserteurs étrangers : à l'île d'Elbe.

- 1<sup>e</sup> bataillon colonial : à Flessingue, en Hollande, commandant Boyer.

- 2<sup>e</sup> bataillon colonial : aux îles Marcouff (Le Havre), commandant Delespine.

- 3<sup>e</sup> bataillon colonial : à l'île de Ré (Rochefort), commandant Castex.

- 4<sup>e</sup> bataillon colonial : à Belle-Isle (Nantes), commandant Lepetit-de-Courville.

- 6<sup>e</sup> dépôt colonial : à Marseille, commandant Delmas<sup>777</sup>.

- 7<sup>e</sup> dépôt colonial : à la suite du 6<sup>e</sup>, commandant Lefevre.

- dépôts militaires où doivent être conduits les conscrits condamnés comme réfractaires avant leur transfert vers les dépôts coloniaux : citadelle de Lille (pour ceux des 1<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> divisions militaires) ; citadelle de Givet (pour ceux des 2<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> divisions militaires) ; place de Luxembourg (pour ceux des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions militaires) ; citadelle de Strasbourg (pour les 5<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> divisions militaires) ; citadelle de Besançon (pour les 6<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> divisions militaires) ; place de Briançon (pour les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> divisions militaires) ; citadelle de Perpignan (pour la 10<sup>e</sup> division militaire) ; citadelle de Bayonne (pour les 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> divisions militaires) ; place de Saint-Martin de l'île de Ré (pour les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> divisions militaires) ; château de Caen (pour les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> divisions militaires) ; citadelle d'Alexandrie (pour la 27<sup>e</sup> division militaire).

Le 8<sup>e</sup> dépôt colonial, celui d'Ajaccio, est devenu dépôt du « régiment d'infanterie légère corse », autre unité disciplinaire où le père de Victor Hugo est officier. Le 3<sup>e</sup> bataillon colonial est entièrement embarqué à bord de l'escadre de l'amiral Missiessy fin 1804, et débarqué à la Guadeloupe en mai 1805. Quelques détachements embarquent encore par la suite, mais la chute des colonies d'Amérique rend bientôt leur existence inutile ...

La plupart des bataillons et dépôts coloniaux sont supprimés peu à peu au cours de l'année 1810. Les réfractaires continueront pour leur part d'être regroupés dans des régiments pénaux, ayant leur dépôt là où se trouvaient auparavant ceux de la Marine ou

<sup>776</sup> Jean La Roi à son père Frans, 28 juin 1806, *Vlaamse Soldatenbrieven uit de Napoleontische tijd* n°89

<sup>777</sup> Sans doute ici aussi le même officier que celui présent dans l'état-major de Leclerc à Saint-Domingue.

des colonies : régiments de l'île de Ré, de Belle-Isle, de Walcheren, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> de la Méditerranée.

Quatre bataillons coloniaux sont reformés en 1810 et 1811 à Flessingue, en Corse, à Oléron et à Belle-Isle, mais ils ne servent que d'unités disciplinaires, uniquement destinées à accueillir les pires éléments de l'armée par transfert depuis d'autres unités : conscrits, vagabonds, étrangers, ... laissent la place aux criminels les plus endurcis des armées, chargés de tenir garnison dans les îles d'Europe.

Entre sa création et le 27 mars 1809, le 1<sup>e</sup> bataillon colonial voit passer deux mille quatre-vingt quinze soldats dans ses rangs. Au fil du temps, les principes de sélections restent les mêmes, mais le nombre d'étrangers baisse régulièrement pendant les premières années de l'Empire : Napoléon en fait un bien meilleur emploi dans ses troupes étrangères, formations tant politiques que militaires finalement revenues en grâce. Pour ceux de ses étrangers qui trouvent encore le chemin des dépôts coloniaux les nationalités changent, Belges et Allemands cédant la place aux réfractaires des nouveaux territoires annexés, officiellement français : Piémontais au début de l'Empire, mais surtout Hollandais à partir de 1807, jusqu'à devenir plus nombreux que les Français dès 1808. A partir de 1809, ce sont les prisonniers de guerre ennemis, Espagnols et Autrichiens, qui viennent gonfler les rangs, jusqu'à mettre à leur tour les Français en minorité. Quelques Belges, Polonais ou même Danois subsistent, isolés, dans les rangs de ces unités qui n'ont plus de coloniales que le nom. On y retrouve également régulièrement, sous la dénomination d'« Egyptiens », des recrues originaires du Moyen-Orient, principalement de Syrie, et rentrées en France avec l'armée d'Orient.

Les états de situation <sup>778</sup> des derniers envois de renforts vers les colonies d'Amérique, principalement la Guadeloupe, en 1808 et 1809, confirment cette évolution. Sur les quatre cent douze hommes conduits aux colonies dans cette période, par détachements de deux à cent hommes, tous sont français (ce qui inclus les annexés). Ils ont en moyenne vingt-trois ou vingt-quatre ans, tous conscrits réfractaires de l'an X à 1807 pris par la gendarmerie. Fait rare, le registre-matricule indique leur situation sociale : ce sont essentiellement des laboureurs, viennent ensuite des maçons, puis des tisserands, charpentiers, vigneron ou meuniers. Ils ne viennent plus exclusivement de l'Ouest, mais de toutes les régions du Grand Empire : les treize hommes embarqués pour la Guadeloupe sur l'escadre de l'amiral le 29 mai 1808 sont tous originaires de la Corrèze ou du Lot. La réticence de ces recrues à servir aux colonies ne semble pas s'améliorer avec le temps, puisque le commissaire principal de la Marine à Bayonne signale que sur un contingent de douze hommes partis du dépôt, quatre ont déserté en route et six sont subitement tombés malades en arrivant au port et sont entrés à l'hôpital ... laissant seulement deux hommes valides à embarquer pour la Guadeloupe le 13 décembre 1808 <sup>779</sup> !

Par la suite, et bien que cela sorte de ce champ d'études, une réorganisation des dépôts et bataillons coloniaux en 1810 en expurge tous les étrangers, ne laissant que des

<sup>778</sup> Conscrits réfractaires embarqués pour diverses colonies, (entre le 21 mai 1808 et le 2 octobre 1809), S.H.A.T 43Yc203

<sup>779</sup> Gourband à Clarke, 14 décembre 1808, S.H.A.T 43Yc203

réfractaires et déserteurs français, ce qui inclut toutefois les ressortissants de nations plus ou moins récemment annexées au Grand Empire. Détail surprenant, on y trouve de nombreux soldats transférés de la Garde impériale ! Et non pas, comme on pourrait le penser, dans des postes de sous-officiers visant à encadrer une troupe indisciplinée, mais bien comme simples fusiliers, même pour d'anciens grenadiers ou chasseurs à cheval. Un manquement à la discipline stricte de la Garde aurait-il pour conséquence immédiate un transfert dans les bataillons coloniaux ? La rédemption leur est néanmoins accordée à l'été 1813, période à laquelle les bataillons coloniaux sont vidés de 80% de leurs membres envoyés renforcer les troupes en Allemagne pendant l'armistice. Les étrangers étant de nouveau suspects après les défections successives de 1813, les dépôts coloniaux s'en remplissent de nouveau, issus principalement des régiments allemands de la Confédération du Rhin ou alliés supprimés par le décret du 25 novembre 1813, comme le 2<sup>e</sup> bataillon colonial qui reçoit les restes du régiment d'Illyrie ...

Quant aux régiments pénaux, ils seront convertis en trois régiments de ligne (131<sup>e</sup> à 133<sup>e</sup>) et deux légers (35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup>) en vue de la campagne de Russie, formant ensemble la 32<sup>e</sup> division d'infanterie du général Durutte, sorte de « division pénale ». Gardés initialement sur les arrières de la Grande Armée au sein du XI. Corps du maréchal Augereau, ces réfractaires vont se retrouver à couvrir la retraite de celle-ci, s'illustrant particulièrement le 11 novembre 1812 au pont de Wolkowick par leur brillante tenue, eux que rien ne prédisposait pourtant à cela ! Se trouvant, du fait de leur implication seulement tardive dans la retraite de Russie, l'une des formations les mieux conservées de la Grande Armée de 1813, la 32<sup>e</sup> division d'infanterie prendra une part importante dans la campagne de Saxe : elle sera d'ailleurs la première à subir les effets de la trahison des ex-alliés saxons à la bataille de Leipzig, puisque combattant à leurs côtés quelques instants avant leur défection, elle sera ensuite la cible de leur artillerie ...

Officiellement destinés à recevoir des enrôlements volontaires et des conscrits réfractaires, les dépôts et bataillons coloniaux prennent bien vite l'habitude d'accueillir la lie des régiments de ligne, soldats indisciplinés ou même criminels. Ils sont le dépotoir des armées napoléoniennes. Pour preuve, cette requête du maréchal Davout en septembre 1811<sup>780</sup>, demandant à ce que tous les anciens membres de la Légion hanovrienne incorporés dans le 9<sup>e</sup> régiment de cheveau-légers lanciers en soit retirés et transférés vers un bataillon colonial !

### 2.2.4 - Les prisonniers rentrés

Parmi les soldats rentrés de l'étranger et dirigés sur le dépôt des déserteurs français se trouvent pourtant des hommes qui n'ont jamais déserté, mais se sont seulement trouvés captifs des nations ennemies. Malheureusement, aucune différence n'est faite entre eux et les déserteurs. Le 14 juin 1802, le général Dufour, commandant la 11<sup>e</sup> division militaire à Bordeaux, signale au ministre de la Guerre l'arrivée deux jours plus tôt, dans le port de cette ville, du navire marchand « L'Espérance », venant de l'Isle de France et portant cent trente-deux officiers, sous-officiers et soldats rescapés de cette colonie, et « destinés à

---

<sup>780</sup> Davout à Clarke, 2 septembre 1811, cité in Dempsey (Guy C.), *Napoleon's mercenaries : Foreign units in the French army under the Consulate and Empire, 1799-1814*, Londres, Greenhill books, 2002, p.169

*passer au dépôt de l'Isle de Ré »*<sup>781</sup>. A l'exception de quatre officiers « *du service de Tipoo Sultan* », tous proviennent d'unités françaises envoyées successivement en garnison dans l'Inde ou aux Mascareignes : ci-devant régiments d'infanterie La Marine, Isle de France et Pondichéry et du Corps royal de l'artillerie des colonies ; 68<sup>e</sup> demi-brigade de ligne ; garde nationale de l'Isle de France ; police de Pondichéry ; artillerie de la Marine ; et même trois officiers du corps des Cipayes ! Même les hommes au service du sultan ne peuvent véritablement être considérés comme des déserteurs ayant servi dans une armée étrangère, car il s'agissait généralement d'aventuriers, civils, qui servaient à encadrer l'armée de cet allié de la France contre l'influence grandissante de l'Angleterre en Inde.

Quelques mois plus tard, tentant de réunir rapidement des renforts pour Saint-Domingue en pressant bagnards et prisonniers de droits communs, le ministre de la Guerre écrit : « *Donnez des ordres pour former en compagnie les 100 déserteurs du dépôt de Dunkerque et les 100 hommes sortant de la marine anglaise qui sont à Douai. Ces deux compagnies s'embarqueront à Dunkerque pour Saint-Domingue* »<sup>782</sup>. Si les premiers sont effectivement des déserteurs français, ceux « sortant » de la Marine anglaise sont en fait des prisonniers de guerre en Angleterre récemment rapatriés par la Navy !

### 2.3 - Les troupes étrangères

---

Si les troupes hors ligne sont particulièrement impliquées dans la formation des armées expéditionnaires, plus de 40% d'entre elles sont des unités étrangères au service de la République française, de ses Républiques-sœurs ou de ses alliés. Totalisant environ quarante-huit mille hommes au début du Consulat (avril 1800), les troupes étrangères ne représentent plus que le tiers de ce nombre lorsque reprend la guerre continentale<sup>783</sup>. A l'exception de la bataille de Hohenlinden en décembre 1800, le seul théâtre d'opération à voir l'engagement de ces troupes pendant cette période est celui des colonies d'Amérique. Certes, certains bataillons ou légions ont été intégrés à part entière dans l'armée française (26<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, 31<sup>e</sup> demi-brigade légère et 111<sup>e</sup> de ligne formés de Piémontais ; 27<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval et 112<sup>e</sup> demi-brigades de ligne de Belges, ...) et comptent désormais comme tels, mais cela n'explique pas entièrement cette dramatique réduction d'effectifs ... En plus des troupes étrangères « officielles », c'est-à-dire hors ligne, on trouve également dans les armées expéditionnaires, particulièrement celle de Saint-Domingue, plusieurs unités « françaises » à forte identité étrangère ...

#### 2.3.1 - Les déserteurs étrangers

<sup>781</sup> Dufour à Berthier, 14 juin 1802, S.H.A.T B 7 4

<sup>782</sup> Berthier à Lomet, 24 novembre 1802, S.H.A.T B 7 8

<sup>783</sup> Dempsey, Op. Cit., p.17

Après avoir initialement supprimé les régiments de mercenaires jugés contre-révolutionnaires, les divers régimes qui vont se succéder à la tête de la France de 1792 à 1800 vont faire leur maximum pour attirer à eux les soldats des armées ennemies. La technique du débauchage n'est pas nouvelle, mais elle en appelle cette fois davantage à la fibre politique ou nationaliste de ces étrangers, qu'à l'appât du gain : « *la nation française adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté ; elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France* »<sup>784</sup>. Quelques mois plus tard, l'Assemblée Nationale « *considérant que les hommes libres ont une seule patrie ; que celui qui abandonne une terre asservie pour se réfugier sur celle de la liberté ne fait qu'user d'un droit légitime, (...) que si la cause de la liberté appartient à tous les hommes, et s'il est de leur devoir et de leur intérêt à tous de se dévouer à sa défense, la France n'en doit pas moins (...) des marques de sa reconnaissance à ces guerriers étrangers qui viennent se ranger sous ses drapeaux* »<sup>785</sup>, est prête à accorder à ses étrangers cocardes, brevets, pensions viagères, grades, ... s'ils rejoignent ses rangs. Belges et Allemands répondront immédiatement et massivement à cet appel, comme plus tard les Polonais.

Que reste-t-il de ces troupes sous le Consulat ? La plupart des troupes étrangères de 1792 et des premières années de guerre a été amalgamée une ou deux fois dans les troupes françaises. Les principales formations étrangères à subsister à la paix de Lunéville et ses conséquences sont les trois légions polonaises d'Italie, les trois demi-brigades helvétiques et le bataillon allemand, ce dernier au Corps d'observation de la Gironde. Mais dans le même temps, les dépôts de la Marine regorgent de déserteurs le plus souvent autrichiens ou allemands dont le gouvernement ne sait plus que faire. Après avoir été invités à désertre à grands renforts de rhétorique révolutionnaire, ces hommes sont désormais une gêne. Très vite, alors qu'il s'agit encore d'envoyer des renforts à Toussaint, le premier Consul n'hésite pas à s'en servir pour compléter ses expéditions : « *Faites également presser le départ des déserteurs autrichiens* »<sup>786</sup>. Mais ces hommes ne sont pas dans un état de préparation idéal, « *point armés ni habillés* »<sup>787</sup>. Pourtant, il insiste pour les faire embarquer au plus vite : « *faire passer [à Brest, pour embarquement] tous les prisonniers faits sur les chouans, et tous les déserteurs autrichiens. (...) Vous pourrez incorporer les prisonniers autrichiens dans les cadres de conscrits, afin de pouvoir exercer une surveillance sur eux* »<sup>788</sup>. Le premier Consul ne semble pas leur accorder une grande confiance. Les proches du ministre de la Guerre mettent même

---

<sup>784</sup> Déclaration de guerre de la France à l'Autriche, 20 avril 1802, cité in Fieffé (Eugène), *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, Paris, C. Terana, 1990, t.2, p.5

<sup>785</sup> Décret du 2 août 1792, cité in Fieffé, Op. Cit., p.6

<sup>786</sup> Napoléon à Brune, 9 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4576*

<sup>787</sup> Napoléon à Berthier, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4606*

<sup>788</sup> Napoléon à Bruix, 18 février 1800, *Corr. de Napoléon n°4607*

celui-ci en garde contre l'emploi de telles troupes aux colonies, les jugeant inutiles, voire préjudiciables à la colonie de Saint-Domingue où on compte les envoyer, ces hommes étant « *la plupart épuisés, exténués, et dont le sang est irréparablement vicié* »<sup>789</sup>. Une centaine d'entre eux sera pourtant embarquée et partira dès le 14 décembre 1801, d'autres détachements étant destinés à les suivre à intervalles réguliers.

Le « bataillon allemand » qui sert déjà dans l'armée française depuis deux ans en 1801, embarque à Cadix le 18 janvier 1802, fort alors de huit cent treize hommes. Là aussi, cette affectation ne semble pas faite pour leur plaisir, puisque « *les bataillons français et allemands qui doivent s'embarquer à Cadix font beaucoup de difficultés* »<sup>790</sup>. Contrairement à leurs confrères des dépôts de la Marine mentionnés plus haut, les soldats du bataillon allemand s'attireront des éloges, si ce n'est pour leur esprit d'initiative, au moins pour leur bravoure : « *un bataillon allemand qui formait la tête de la colonne d'assaut fut repoussé trois fois au pied du fossé et soutint le feu le plus meurtrier avec l'intrépidité calme et froide qui caractérise ces soldats étrangers* »<sup>791</sup>. C'est que les Allemands, à l'instar plus tard des Polonais, marchent à l'ennemi comme en Europe, en colonne serrée, et se font tailler en pièces sans fléchir ni penser à se battre en tirailleurs ... De telles hécatombes associées aux débuts de la maladie voient la diminution rapide des effectifs, malgré les renforts successifs envoyés du dépôt des déserteurs étrangers. Le 1<sup>er</sup> mars 1802, sur les quelques huit cents hommes du bataillon, ils ne sont déjà plus que cent quatre-vingt treize survivants, dont environ un quart aux hôpitaux, incapables du moindre service<sup>792</sup>. Pourtant le commandant de l'unité, le chef de bataillon Boyer, affirmait qu'ils étaient encore deux cent quatre-vingt cinq à cette date, ce qui lui vaut un rappel à l'ordre de la part du général Desfourneaux, qui a vérifié ses chiffres. Boyer espérait-il ainsi empocher la solde et les rations de la centaine de « fantômes » qu'il avait fait apparaître sur les registres ? Un mois plus tard, l'effectif réel a triplé, sans doute sous l'effet de compagnies de renfort envoyées de France<sup>793</sup>. Un mois plus tard, apparaissant sous le nom de « Légion allemande » comme elle est souvent mentionnée dans les mémoires de contemporains, le bataillon a de nouveau perdu plus d'un tiers de ses effectifs<sup>794</sup>. De nouveau renforcé en mai 1802, il aligne désormais six cent dix-sept hommes<sup>795</sup>. Au plus fort de la saison des fièvres, le bataillon est anéanti : ils ne sont plus que cent quatre-vingt quatre en septembre 1802<sup>796</sup> ; puis cent soixante-dix huit hommes

<sup>789</sup> Rapport anonyme au ministre de la Guerre, 23 mai 1800, S.H.A.T B 7 1

<sup>790</sup> Leclerc à Napoléon, 14 décembre 1801, *Lettres du général Leclerc n°10*

<sup>791</sup> Villaret-Joyeuse à Decrès, 4 mars 1802, cité in Auguste, *La participation étrangère ...*, Op. Cit., p.130

<sup>792</sup> Situation du bataillon allemand au 10 Ventôse an X, 1<sup>er</sup> mars 1802, S.H.A.T B 7 2

<sup>793</sup> Situation des troupes composant la division à l'époque du 8 Germinal an X, 29 mars 1802, S.H.A.T B 7 3

<sup>794</sup> Etat de situation quintidaire des troupes cantonnées dans l'arrondissement faisant parti de la division commandée par le général de division Salme à l'époque du 10 Floréal an X, 30 avril 1802, S.H.A.T B 7 3

<sup>795</sup> Etat de situation de l'armée de Saint-Domingue, 8 mai 1802, *Lettres du général Leclerc n°61*

dont seize enfants de troupe et trente-six malades le 7 octobre<sup>797</sup> ; cent vingt-cinq dont onze malades cinq jours plus tard<sup>798</sup> ; etc. Le mois suivant, ses débris sont versés dans la 11<sup>e</sup> demi-brigade légère.



*Figure 13 : Bataillon allemand (d'après H. Knötel)*

Pendant ce temps, en France, le gouvernement continu de faire partir des compagnies d'une centaine d'hommes chaque fois que les dépôts de la Marine ont réuni ce nombre. Finalement, un arrêté du 23 mars 1802 porte qu'il sera « *formé au Havre un*

<sup>796</sup> Situation par ordre numérique des troupes à Saint-Domingue à l'époque du 1<sup>er</sup> Vendémiaire an XI, 23 septembre 1802, S.H.A.T B 7

<sup>797</sup> Situation du-dit bataillon à l'époque du 15 Vendémiaire et des hommes tués et blessés par les brigands à la prises du grand fort du Port-de-Paix, 7 octobre 1802, S.H.A.T B 8

<sup>798</sup> Etat de situation du-dit bataillon au 19 Vendémiaire an XI, 11 octobre 1802

*bataillon de dépôt composé de déserteurs étrangers et que ce bataillon sera embarqué pour rejoindre l'armée de Saint-Domingue »*<sup>799</sup>. Il prend le nom de « 1<sup>e</sup> bataillon étranger » et a pour mission d'envoyer des renforts aux colonies par détachements de cinquante hommes. Le même jour, deux autres bataillons sont institués en Italie, à Gênes et Alexandrie, baptisés premier et deuxième « bataillons de déserteurs étrangers ». Le 21 juillet 1802 est créé un « bataillon de déserteurs allemands » à Crémone, encore en Italie, rapidement rebaptisé « 3<sup>e</sup> bataillon de déserteurs étrangers » pour ne pas le confondre avec le « bataillon allemand » organisé en 1799 et parti de Cadix avec l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue. Ces similarités de noms posent de gros problèmes d'identification, car les officiers chargés de tenir le compte des troupes embarquées pour les colonies abrègent souvent les « bataillons de déserteurs étrangers » en « bataillon étranger », créant de fait la confusion entre ces deux formations. Ainsi, lorsque le « 1<sup>e</sup> bataillon étranger » est indiqué comme partant pour Saint-Domingue, il s'agit bien de celui du Havre ; par contre le « 3<sup>e</sup> bataillon étranger » embarqué à Gênes en février 1803 est en fait le « bataillon de déserteurs allemands » ou « 3<sup>e</sup> bataillon de déserteurs étrangers ».



---

<sup>799</sup> Berthier à Saint-Hilaire, 1<sup>er</sup> avril 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 3

*Figure 14 : Bataillons de déserteurs étrangers (d'après H. Knötel)*

Alors que les précédentes compagnies d'étrangers envoyées à Saint-Domingue étaient tirées du millier de déserteurs autrichiens ou allemands qui se trouvaient réunis à Aix avant le Consulat et qui avaient été déplacés à Brest par ordre du premier Consul, les nouveaux dépôts accueillent des recrues de toutes les nationalités, et provenant de toute la France et même de l'Italie. Le jour même où il annonce la création des deux premiers bataillons de déserteurs étrangers, le ministre de la Guerre transmet également personnellement l'ordre aux généraux commandant les divisions militaires frontalières de l'Allemagne, les plus susceptibles de recevoir des déserteurs étrangers, de les mettre en route sur Rocroy, où ils seront regroupés avant transfert au dépôt étranger<sup>800</sup>.

Deux mois plus tard, deux compagnies de cent hommes ont été rassemblées au Havre, mais dans quel état ! Le ministre de la Marine alerte son collègue de la Guerre sur le fait que « *presque tous ces individus sont perdus de gale, qu'ils sont sans vêtements et qu'ils traînent à leur suite 40 ou 50 femmes avec 70 ou 80 enfants dans la plus grande misère. Le préfet observe, avec raison, que ce nombre considérable de femmes et d'enfants, augmentera sans utilité celui des consommateurs dans la colonie, et quant aux hommes, leur état est tel, qu'il faudrait dès le moment de leur débarquement les transférer dans les hôpitaux* »<sup>801</sup>. Et de conclure que selon lui, « *le meilleur parti à prendre, serait de garder en France ces étrangers dans quelque ville de l'intérieur et de les remplacer par des troupes déjà formées et bien portantes* ». Berthier, à la lecture de ce rapport, l'annote en ces termes avant de le présenter au premier Consul : « *Propose de suspendre l'embarquement des 200 déserteurs étrangers qui sont couverts de gale, sans vêtement & traînant à leur suite femmes & enfants. Propose de la garder dans l'intérieur et de faire embarquer 200 hommes ailleurs* ». Mais ce dernier se contente de paraphraser : « *Il est très important de les tous rembarquer* ». Berthier s'exécute, et répond au directeur de l'Administration de la guerre que « *l'intention du gouvernement est que ces troupes soient embarquées le plus promptement possible, je vous invite (...) à donner les ordres nécessaires pour qu'il soit pourvu à ce besoin et pour que les galeux soient traités sur les lieux* »<sup>802</sup>. Les prisonniers traités, le ministre de la Guerre transmet à son homologue de la Marine l'ordre de « *faire embarquer les femmes et les enfants des militaires du corps des étrangers qui embarque au Havre* »<sup>803</sup>. Mais le problème sanitaire ne semble pas avoir été résolu, puisque Berthier revient sur le sujet une dizaine de jours plus tard, avec les mêmes réponses du premier Consul : les soigner sur place et les embarquer au plus vite avec femmes et enfants. Les deux compagnies de déserteurs étrangers, leurs femmes et leurs enfants sont finalement embarqués et font voile à partir du 3 août, bien que « *quelques mauvais sujets mécontents, sans doute, de s'embarquer, [aient] cherché à opérer un soulèvement séditieux parmi cette troupe, en alléguant pour prétexte qu'il leur*

<sup>800</sup> Berthier aux généraux commandants les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> divisions militaires, 1<sup>er</sup> avril 1802, S.H.A.T B 7 3

<sup>801</sup> Decrès à Berthier, 5 juin 1802, S.H.A.T B 7 4

<sup>802</sup> Berthier à Dejean, 11 juin 1802, S.H.A.T B 7 4

<sup>803</sup> Berthier à Decrès, 19 juillet 1802, S.H.A.T B 7 5

*était dû quelque argent du chauffage et de leur décompte. (...)Les auteurs de ce mouvement ont été de suite arrêtés et mis aux fers où ils resteront pendant toute la traversée »*<sup>804</sup>. Peu avant leur départ, les deux compagnies avaient été renforcées d'une cinquantaine de marins anglais, anciennement prisonniers de guerre et dont le caractère volontaire de l'engagement dans les armées françaises n'est pas assuré ...

Dans le même temps, le centre de regroupement de Rocroy reçoit des recrues de toutes nationalités provenant des frontières de l'Est. Ceux plus proche du Havre les envoient directement au dépôt, comme Vaufreland<sup>805</sup> qui envoie de Caen des déserteurs français et étrangers du régiment de Mortemart. Les déserteurs provenant d'Angleterre sont d'ailleurs de plus en plus nombreux, mais ne concernent pas des soldats britanniques : celle-ci se débarrasse de nombre de ses mercenaires étrangers, qu'elle licencie à la paix, en les débarquant dans les ports français, comme le signale le secrétaire du préfet de la Manche au ministre de la Guerre : « *Depuis quelques temps le gouvernement anglais congédie un grand nombre de militaires, étrangers de nation, qui étaient à son service : quoiqu'ils ne soient pas déserteurs, l'autorité administrative le remet à la disposition des chefs militaires »*<sup>806</sup>. Et puisqu'ils n'ont aucun moyen d'existence, « *il est à craindre que le besoin ne les mette dans le cas de se répandre dans les campagnes et de s'y livrer au brigandage »*<sup>807</sup>. Dans la Manche, le préfet s'inquiète de ce que « *depuis la paix maritime surtout, un grand nombre de déserteurs des troupes anglaises arrivent dans ce département. Ils sont tous hollandais ou allemands et avaient débarqué, jusqu'à ce jour, de la côte de Cherbourg »*<sup>808</sup> : une semaine plus tard, il lui est prescrit « *de les réunir aux autres déserteurs qui sont au Havre en attendant d'être embarqués, de manière à être également transportés à Saint-Domingue »*<sup>809</sup>. De même, à Caen, le général Vaufreland reçoit un afflux de soldats français ou étrangers licenciés de la Légion d'Orange britannique, parmi lesquels il opère un tri entre Français et étrangers, les ventilant sur les dépôts adéquats<sup>810</sup>.

Le 17 août 1802, deux semaines après le départ des deux premières compagnies de déserteurs étrangers, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies sont organisées au dépôt du Havre<sup>811</sup>. Une semaine après, cinq cents hommes sont tirés du dépôt pour former un bataillon

<sup>804</sup> Saint-Hilaire à Berthier, 5 août 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 6

<sup>805</sup> Vaufreland-Piscatory à Berthier, 31 juillet 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 5

<sup>806</sup> Clément à Berthier, 3 août 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 6

<sup>807</sup> Ibid

<sup>808</sup> Montalivet à Berthier, 11 juin 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 5

<sup>809</sup> Rapport anonyme, 19 juin 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 5

<sup>810</sup> Vaufreland-Piscatory à Berthier, 3 août 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 6

<sup>811</sup> Arcambal à Lomet, 17 août 1802, S.H.A.T B <sup>7</sup> 6

expéditionnaire pour la Louisiane, et dirigés sur la Hollande où le général Victor réunit un corps expéditionnaire pour cette destination. L'expédition, on le sait, n'aura jamais lieu du fait de la cession de cette colonie aux Etats-Unis.

D'abord limité aux frontières du Rhin et aux principaux ports, le recrutement des déserteurs étrangers s'étend à toute la France avec la fameuse circulaire de Berthier aux préfets<sup>812</sup>, dans le cadre de la création des dépôts coloniaux qu'il faut alimenter en permanence : il n'est pas jusqu'au commandant de la division militaire de Toulouse, Gudin, qui ne soit mis à contribution dans ce grand effort de ratissage des soldats étrangers résidant sur le sol français, envoyant une poignée d'anciens mercenaires suisses, allemands ou anglais de l'armée espagnole<sup>813</sup>. Car la source semble se tarir : le Havre n'est pas encore affecté, mais les dépôts d'Italie ont du mal à remplir les rangs de leurs compagnies. Le premier Consul, par l'organe du ministre de la Guerre, invite donc le général Murat, qui commande dans cette péninsule « à prendre toutes les mesures nécessaires afin que le [3<sup>e</sup>] bataillon de déserteurs étrangers qui se forme à Crémone soit le plus tôt possible porté au complet de 600 hommes ; il pourra, si cela est nécessaire, y faire entrer des Polonais et des Suisses, et même des italiens. Cette formation offrirait ainsi le moyen d'éloigner les hommes turbulents dont la présence peut nuire à la tranquillité de l'Italie »<sup>814</sup>.

Comme pour les troupes hors ligne françaises déjà mentionnées plus haut, la décision du gouvernement d'employer ces bataillons de déserteurs ou d'isolés étrangers aux colonies relèvent clairement d'une volonté délibérée de « nettoyer » la France et ses états satellites, principalement ceux récemment annexés à la République ou l'Empire, de tous les éléments potentiellement perturbateurs, qu'ils s'agissent d'opposants politiques ou simplement de criminels.

### 2.3.2 - Belges et Piémontais

On l'a vu, les Belges sont très largement représentés au sein des troupes expéditionnaires, particulièrement les légions coloniales à Saint-Domingue ou les dépôts coloniaux. Il s'agit là le plus souvent de recrues sans expérience, conscrits en retard ou réfractaires des nouveaux départements belges rattachés à la République française. Malheureusement, il n'existe aucun élément dans la correspondance des gouvernants et généraux de l'époque permettant d'expliquer cette surreprésentation de la Belgique dans les expéditions coloniales de 1802-1803 : le fait n'est mentionné nulle part explicitement ... Pourtant il ne peut être fortuit, car outre ces très nombreux conscrits incorporés dans les troupes hors ligne, on retrouve dans l'ordre de bataille de l'expédition de Saint-Domingue trois unités « françaises » plus ou moins majoritairement belges : la 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, et les 11<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> demi-brigade légère.

La 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne est formée de jeunes conscrits belges<sup>815</sup> issus

<sup>812</sup> cf. Infra, p.260-261

<sup>813</sup> Gudin de la Sablonnière à Berthier, 28 août 1802, S.H.A.T B 6<sup>7</sup>

<sup>814</sup> Napoléon à Berthier, 9 février 1803, *Corr. de Napoléon n°6574*

---

principalement de la Lys, de l'Escaut et de la Dyle, encadrés par des officiers et des sous-officiers français tirés de la ligne. Ce sont là des conscrits de l'an VII, sous les drapeaux depuis environ deux ans au moment de leur embarquement, le 20 février 1802<sup>816</sup>, mais sans grande expérience. Le fait est confirmé par le capitaine Peyre-Ferry, qui servait au troisième bataillon de cette demi-brigade, celui-là même envoyé à Saint-Domingue : « *Nos soldats, composés en grande partie de jeunes Flamands de la première conscription de l'an 7<sup>e</sup>, ne trouvant pas suffisamment de vivres pour rassasier leur dévorant appétit, s'occupait tout le jour à faire du café* »<sup>817</sup> ; ainsi que Beaudoin : « *Est arrivé dans cette ville [Brest] un bataillon de la 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, dont ils sont presque tous Flamands et jeunes gens* »<sup>818</sup>. Un autre capitaine de la 71<sup>e</sup> raconte à Peyre-Ferry comment vingt-deux hommes de sa compagnie, « *tous flamand* »<sup>819</sup>, ne connaissent pas l'usage des troupes françaises consistant à envoyer quelques hommes chercher de la nourriture pour partager avec ceux qui se chargent des corvées : lorsqu'ils trouvent un bœuf égaré, ils l'abattent et le dévorent cru à pleines mains, jusqu'à s'en rendre malades, plutôt que de partager avec leurs camarades. De constitution fragile d'après leurs officiers, parce qu'encore très jeunes, ces soldats sont balayés encore plus vite que leurs aînés par les maladies : « *sans doute tous les corps qui ont fait cette malheureuse expédition n'ont pas autant souffert que le bataillon de la 71<sup>e</sup> demi-brigade, par la raison que, nonobstant les fatigues qu'il ne cessa d'éprouver, les privations de tout genre qu'il essuya (...), il était presque entièrement composé de jeunes et vigoureux soldats flamands qui ne perdaient jamais l'occasion de satisfaire leur ardente passion pour les liqueurs fortes* »<sup>820</sup>. Peyre-Ferry estime que parti de Brest fort de plus de cinq cents hommes, le 3<sup>e</sup>/71<sup>e</sup> de ligne a été porté par l'envoi de renforts successifs de France à mille cinq cents ou mille six cents hommes. Mais malgré de minutieuses recherches de sa part, il ne lui a « *pas été possible de découvrir au-delà d'une dizaine d'hommes rentrés en France. Encore étaient-ils blessés, malades ou infirmes* »<sup>821</sup>. Et de préciser que « *sur quarante-huit officiers qui ont fait partie du 3<sup>e</sup> bataillon de la 71<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne, trente-cinq sont morts de la fièvre jaune, deux en combattant l'ennemi, trois assassinés par Dessalines ou par ses ordres, un tué par les sauvages, deux passés dans d'autres corps, deux dont le sort est inconnu, et trois seulement sont*

<sup>815</sup> Le terme de « Flamands » employés le plus souvent par les contemporains fait référence à la totalité de la Belgique, et non de la seule partie flamande actuelle de ce pays, puisque la majorité des soldats de la demi-brigade proviennent des départements de la Dyle (Bruxelles), la Lys (Bruges) et de l'Escaut (Gand).

<sup>816</sup> Contrôle de la 71<sup>e</sup> demi-brigade partie de Brest le 1<sup>er</sup> Ventôse an X, 20 février 1802, S.H.A.T 43Yc132

<sup>817</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.42

<sup>818</sup> Beaudoin, Op. Cit., p.33

<sup>819</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.50

<sup>820</sup> Ibid, p.104

<sup>821</sup> Ibid

*rentrés en France* »<sup>822</sup>, y compris lui-même. D'ailleurs, sur ces trois officiers survivants<sup>823</sup>, deux dont Peyre-Ferry sont des créoles ... Si ces chiffres étaient avérés, cela signifierait que la 71<sup>e</sup> a été anéantie à 99%. C'est ce que tendrait à confirmer le registre-matricule<sup>824</sup> d'embarquement, puisque sur les cinq cent soixante dix-sept soldats partis les premiers en février 1802, seuls huit noms (1,4%) portent mention de leur retour en France, quoique le sort de trente neuf (6,7%) d'entre eux ne soit pas consigné. Pourtant, ce registre a été tenu jusqu'à la Restauration, puisque certains survivants ne rentrent qu'en 1814. Ainsi dans le plus heureux des cas, cette unité belge n'aura été détruite qu'à 91% environ ! C'est l'anéantissement de la première vague de conscription levée en Belgique, puisque le millier d'hommes de renfort reçu par le troisième bataillon à Saint-Domingue était tiré « *des bataillons de ce corps restés en France* »<sup>825</sup>, ce qui représente au mieux la moitié de l'effectif total de cette demi-brigade, dans l'hypothèse peu probable qu'elle ait été à son effectif théorique maximum !

La 11<sup>e</sup> demi-brigade légère, dissoute en 1798 pour mutinerie, est reformée l'année suivante à partir d'un encadrement prélevé sur les 9<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> demi-brigades légères, dans lequel sont incorporés les bataillons auxiliaires du Bas-Rhin et de Jemmapes. Ce bataillon auxiliaire de Jemmapes était le seul bataillon de ce type levé en Belgique : la 11<sup>e</sup> demi-brigade étant envoyée en totalité à Saint-Domingue, ces conscrits n'y échapperont pas ...

Quant à la 15<sup>e</sup> demi-brigade légère, c'est au contraire celle qui regroupe les plus anciennes troupes belges au service de la France. Lorsque les troupes françaises pénètrent en Belgique, dès 1792, de très nombreux régiments, bataillons ou même simples patriotes belges demandent à se battre aux côtés des troupes révolutionnaires pour libérer leur pays de l'occupation autrichienne. Organisés et réorganisés à de nombreuses reprises en 1792 et 1793, ces volontaires sont finalement formés en cinq « bataillons de tirailleurs », qui ne sont pas embrigadés au premier amalgame de 1794. En 1796 toutefois, au second amalgame, ces bataillons sont complètement intégrés dans l'armée française : le 1<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs entrant dans la composition de la 30<sup>e</sup> demi-brigade légère ; le 2<sup>e</sup> dans la 13<sup>e</sup> légère ; les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dans la 15<sup>e</sup> légère ; le 5<sup>e</sup> dans la 14<sup>e</sup> légère : à l'exception de la 13<sup>e</sup> légère, les trois autres demi-brigades sont concernées par l'expédition de Saint-Domingue. Quant à la 15<sup>e</sup> demi-brigade légère, la plus belge d'entre toutes, elle envoie ses deux premiers bataillons, qui contiennent tous les anciens volontaires d'outre-Quévrain, puisque le troisième bataillon de cette unité est composé entièrement de chasseurs basques. Quant aux autres demi-brigades, on peut supposer que les patriotes belges y sont également nombreux, puisque les demi-brigades de ligne désignées pour les colonies devaient former leur(s) bataillon(s) d'expédition avec leurs plus anciens soldats, comme dans la 20<sup>e</sup> demi-brigade de Léopold Hugo : « *on tria*

<sup>822</sup> Ibid

<sup>823</sup> Capitaine Peyre-Ferry, lieutenant Bosse et sous-lieutenant Faitache.

<sup>824</sup> Contrôle de la 71<sup>e</sup> demi-brigade partie de Brest le 1<sup>er</sup> Ventôse an X, 20 février 1802, S.H.A.T 43Yc132

<sup>825</sup> Peyre-Ferry, Op. Cit., p.104

dans sa demi-brigade tout ce qu'il y avait d'aguerris et d'équipés pour l'expédition de Saint-Domingue »<sup>826</sup>. Nul doute que les vétérans de ces demi-brigades envoyés à Saint-Domingue comptaient une forte proportion d'anciens tirailleurs belges dans leurs rangs !



*Figure 15 : Les départements belges « français » sous la République et l'Empire*

Les Belges payent donc un très lourd tribut aux expéditions coloniales, et principalement celles de Saint-Domingue. Ils y retrouvent d'ailleurs le « père » des troupes belges, le grand organisateur des bataillons de tirailleurs de 1793 : l'adjudant général Pierre Devaux ! S'agit-il de mater l'opposition à la conscription de ces nouveaux citoyens français en leur donnant très tôt l'exemple de ce qui les attend en cas de résistance à la loi ? Ou bien cette mobilisation massive des Belges est-elle à rapprocher de l'esprit qui prévalut à la création (et au maintien jusqu'à ce jour) de la Légion étrangère : personne ne pleure un étranger mourant pour la France comme un de ses

<sup>826</sup> Hugo (Adèle), Op. Cit.,

filis ?

Le Piémont, cédé à la France en 1798, constitue à partir d'avril 1801 la nouvelle 27<sup>e</sup> division militaire, formée des départements de la Doire, du Pô, de Marengo, de la Sesia, de la Stura et du Tanaro. Malgré la création dès août 1801 des 111<sup>e</sup> et 112<sup>e</sup> demi-brigades de ligne à partir des débris des régiments du roi de Piémont-Sardaigne<sup>827</sup>, de nombreux soldats démobilisés et sans emploi de l'ancien régime refusent de reprendre du service pour la République, continuant d'infester les routes et de se livrer au brigandage pour survivre. Aussi le premier Consul prend-il coup sur coup deux mesures : il ordonne la création le 20 avril 1803 d'un « Bataillon expéditionnaire piémontais », destiné au service colonial, et le 18 mai de quatre Légions piémontaises, dans l'intention d'y attirer tous ces soldats désœuvrés, et ainsi ramener la tranquillité et la sécurité dans la région.

Mais de par sa fonction coloniale même, le « bataillon expéditionnaire » rencontre peu d'adhésion. Son nom est changé le 24 septembre 1803 en « Bataillon des tirailleurs du Pô ». Dès sa création, le premier Consul ne cache pas son intention d'employer cette unité pour purger la région des soldats de ses anciens ennemis : « *Ordonnez une revue particulière du Bataillon pour en éliminer tous les soldats qui ne seraient pas nés en Piémont ; l'une des principales raisons d'être de cette unité est de me permettre de débarrasser le Piémont des soldats de l'ancien régime qui pourraient favoriser leur ancien prince* »<sup>828</sup>. Le bataillon ne sera finalement jamais expédié aux colonies. Après des problèmes de recrutement et une instruction bâclée, il est passé en revue par l'Empereur en octobre 1805, qui s'en trouve fort mécontent. Sur l'avis du maréchal Soult, il place à sa tête le commandant Hulot de Mazerny, qui parle le dialecte de ces hommes. Celui-ci fait des miracles, et en deux mois restaure la discipline et le moral<sup>829</sup> : le 2 décembre à Austerlitz, flanqué du « Bataillon des tirailleurs corses », les Piémontais tiennent Sokolnitz avec une rare ténacité contre des forces éminemment supérieures, perdant la moitié de leur effectif engagé mais jouant une part non négligeable dans le grand succès de cette journée. Le bataillon participe ensuite aux campagnes de 1806-1807, toujours au corps de Soult, puis s'illustre de nouveau particulièrement en 1809 à Ebensberg, Essling et Wagram. Dissout en 1811, il entre alors dans la composition, toujours avec les Tirailleurs corses, d'un nouveau 11<sup>e</sup> Léger (troisième formation) qui se distinguera encore en Espagne. Les indésirables vétérans du roi de Sardaigne auront finalement bien mérité de la Grande Armée ...

Quant aux quatre Légions piémontaises, elles connaissent-elles aussi de telles difficultés de recrutement que le premier Consul en limite l'organisation à une seule, qui prend le 30 juin 1804 le nom de « Légion du Midi ». L'idée qui prévaut à la formation de

---

<sup>827</sup> Régiments de Savoie, de la Reine, de Piémont, de Montferrat, de Saluces, d'Aoste et de Lombardie. La 112<sup>e</sup> « piémontaise » n'aura qu'une existence éphémère : elle est dissoute le 6 avril 1803 et ses membres replacés dans la 111<sup>e</sup> de ligne et la 31<sup>e</sup> légère, alors qu'une nouvelle 112<sup>e</sup> sera bientôt recréée, composée entièrement de Belges.

<sup>828</sup> Napoléon à Berthier, 27 juillet 1804, *Corr. de Napoléon n°7875*

<sup>829</sup> Entre autre en organisant de temps à autre des distributions ... de *polenta* !

cette légion est la même que pour le « bataillon expéditionnaire piémontais » : « *Il me paraît étonnant qu'il y ait en Piémont un si grand nombre de brigands. Il peut y avoir beaucoup d'hommes avec peu de moyens d'existence qui peuvent entrer dans les légions qu'on lève dans le pays. Activez la levée de ces légions* »<sup>830</sup>. Mais le recrutement est de piètre qualité, comme l'indique le général Frésia, chargé de l'organisation de l'unité : « *la désertion continue, les hommes ne se sont engagés que par misère, fainéantise, débauche et toutes sortes de vices* »<sup>831</sup>. Le commandant Chevillard de Marlioz, ancien de la marine sarde et infirme, n'a pas l'allant d'un Hulot pour transformer ce ramassis de « mauvais sujets » en une troupe disciplinée : la Légion du Midi ne connaîtra jamais de sursaut salvateur comme les Tirailleurs du Pô. Un état de situation<sup>832</sup> du premier bataillon donné par Frésia en juin 1804, indique que neuf cent cinquante-quatre volontaires se sont engagés à cette date, mais que deux cent quatre-vingt quatre ont déjà déserté, treize ont été condamnés aux fers, quatorze sont morts et vingt et un ont été congédiés pour raison médicale. Lorsqu'il signale avoir entamé la formation du second bataillon, le même Frésia précise que « *le recrutement est meilleur qu'au 1<sup>er</sup> qui a été fait en partie dans les prisons et les dépôts* »<sup>833</sup>. Lorsque l'inspecteur Montchoisy passe les quatre premiers bataillons de la Légion en revue à l'Automne 1804, il la trouve « *constituée d'une espèce d'hommes généralement belle* »<sup>834</sup>, mais « *n'a qu'une légère teinte de la tenue et de la discipline des troupes françaises* » ; quant aux officiers, ils sont « *d'anciens militaires, de bonne volonté, mais peu instruits. En raison de leur âge ; ils perdront difficilement les habitudes contractées au service du roi de Sardaigne* ». Début 1805, sur trois mille cent quarante-quatre volontaires engagés dans la Légion, neuf cent quatre-vingt dix-neuf auront déserté, soit un bon tiers ! Malgré tout, la Légion du Midi est considérée apte à prendre du service ...

Les premiers emplois qui en sont fait démontrent que Napoléon n'a pas perdu de vue les motivations qui l'ont poussé à lever cette troupe : se débarrasser de ces loyaux serviteurs du roi de Sardaigne. En septembre 1804, le sous-lieutenant Victor Duplan, vétéran de l'armée de Piémont-Sardaigne, est envoyé avec soixante hommes renforcer la garnison du comptoir de Gorée, au Sénégal<sup>835</sup>. Fin 1804, l'intégralité des premier et deuxième bataillons fait route sur Rochefort pour être embarquée sur l'escadre de l'amiral Missiessy : une cinquantaine d'hommes du premier bataillon profite du trajet entre Montpellier et Rochefort pour désertier et gagner la frontière espagnole. En novembre,

---

<sup>830</sup> Napoléon à Berthier, 25 juillet 1803, *Corr. de Napoléon n°6939*

<sup>831</sup> Frésia à Berthier, 8 octobre 1803, cité in Berjaud (Frédéric), *Des Légions piémontaises à la Légion du Midi 1803-1811*, in *La revue Napoléon* n°13, février 2003, p.76

<sup>832</sup> Frésia à Berthier, 21 juin 1804, cité in Berjaud, *Op. Cit.*, p.77

<sup>833</sup> *Ibid*, p.77-78

<sup>834</sup> cité in Berjaud, *Op. Cit.*, p.78

<sup>835</sup> Dempsey, *Op. Cit.*, p.148

arrivés à Rochefort, les deux bataillons sont victimes des maladies régnant dans les ports, y compris la gale. Ils n'en sont pas moins embarqués sur l'escadre le 5 janvier 1805, fort respectivement de six cents et six cent quatre-vingt dix-sept hommes, et font voile pour les Antilles le 11. Le premier bataillon est débarqué à la Martinique le 20 février<sup>836</sup>, et le second à Santo Domingo le 27 mars<sup>837</sup>, juste après la levée du siège de cette ville par Dessalines. A peu près au même moment en Europe, les dépôts des deux premiers bataillons sont à leur tour embarqués sur l'escadre du contre-amiral Magon pour renforcer le premier envoi<sup>838</sup>, ainsi que deux compagnies du troisième bataillon qui ne sont pas débarquées et qui forment la garnison des vaisseaux. Très vite, les deux bataillons aux colonies connaissent le sort de toutes les troupes récemment arrivées : ils sont décimés par la maladie ! Sur deux cent vingt-six hommes restant au premier bataillon au 5 août 1805, soit six mois après son arrivée, cent quatre-vingt trois sont malades. Paradoxalement, le bataillon de Santo Domingo semble moins souffrir de la maladie, mais l'état d'esprit est mauvais : dès le lendemain de son débarquement, le commandant du bataillon en personne réclame son retour en France ! Ferrand écrit à propos de cette unité, deux mois seulement après son arrivée : « *il y a peu de discipline, les officiers français et piémontais vivent mal ensemble. La plupart ne connaissent pas leur métier, les sous-officiers non plus, les soldats sont insubordonnés* »<sup>839</sup>. Rappelons que des deux premiers bataillons, celui-ci est censé avoir bénéficié d'un recrutement de bien meilleure qualité ! Les Piémontais en viennent bien vite à se quereller très régulièrement avec le reste de la garnison de Santo Domingo, jusqu'à ce qu'en mai 1806 l'un d'entre eux tue un soldat français dans une altercation au couteau. Cette fois, Ferrand décide de dissoudre immédiatement le bataillon : ses membres sont versés dans d'autres unités de la garnison (5<sup>e</sup> Léger, Légion du Cap, 89<sup>e</sup> de Ligne, ...), alors que les officiers sont renvoyés au dépôt en France, presque tous « *se prétendant malades, mariés ou fils unique* »<sup>840</sup>. Et Ferrand de conclure : « *Ne m'envoyez plus de pareilles troupes* »<sup>841</sup>. A la Martinique, les survivants du premier bataillon sont incorporés dans le 82<sup>e</sup> de ligne colonial.

En Europe, Napoléon décide en février 1806 de frapper un grand coup pour ramener de l'ordre dans cette unité, en y remplaçant tous les officiers supérieurs. Le premier bataillon reformé et un détachement du second sont ensuite envoyés au Portugal avec Junot, fin 1807. Par la suite, la Légion du Midi continuera de servir en Espagne, participant à certaines batailles majeures comme Bussaco ou le « siège » des lignes de

<sup>836</sup> Poyen, Op. Cit., p.278

<sup>837</sup> Ferrand à Decrès, 10 avril 1805, *Corr. de Napoléon avec le ministre de la Marine et des Colonies*, Paris, Deloye & Lecou, 1837, p.320-380

<sup>838</sup> Napoléon à Berthier, 6 avril 1805, cité in Dempsey, Op. Cit., p.148

<sup>839</sup> cité in Berjaud, Op. Cit., p.79

<sup>840</sup> Ibid

<sup>841</sup> Ibid

Torrès Vedras par Masséna. Elle joue un rôle important à Fuentes de Onoro, en faisant partie de la brigade Ferey qui s'empare temporairement du village éponyme, avant d'en être rejetée. La Légion s'est cette fois bien comportée, et laisse la moitié de son effectif de départ sur le champ de bataille. Paradoxalement, c'est peu après cette première action d'éclat que Napoléon décide sa suppression, et le transfert de ses membres aux 11<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> Léger.



*Figure 16 : Grenadier, fusilier et chasseur de la Légion du Midi, 1804 (d'après Boisselier)*

Le 30 octobre 1802, six mois avant le décret d'organisation du bataillon expéditionnaire piémontais, Napoléon avait déjà envisagé un moyen de se débarrasser des officiers piémontais sans emploi. Dans une lettre à Berthier, il écrivait : « *Je vous prie (...) de choisir parmi les officiers réformés piémontais qui ont la solde de réforme deux chefs de brigade, quatre chefs de bataillon, dix capitaines, trente lieutenants et sous-lieutenants auxquels vous donnerez l'ordre de se rendre dans le plus court délai à Saint-Domingue* »<sup>842</sup>. L'intention de se purger le Piémont des anciens soldats du roi de

<sup>842</sup> Napoléon à Berthier, 30 octobre 1802, *Napoléon Bonaparte. Correspondance générale* n°7249

Sardaigne n'était donc pas nouvelle ... Toutefois, je n'ai pas trouvé trace de leur passage effectif à Saint-Domingue : sans doute le projet fut-il abandonné devant le peu d'entrain des désignés à gagner leur nouvelle affectation ...

### 2.3.3 - Les demi-brigades polonaises<sup>843</sup>

En 1772, le royaume de Pologne est une première fois victime des ambitions territoriales de ses voisins, et le traité de partition qui est signé le 17 février entre la Prusse, l'Autriche et la Russie l'ampute d'environ 30% de son sol et 40% de sa population. Le 3 mai 1791, une nouvelle constitution plus libérale, fondée sur le principe de monarchie parlementaire, est instituée. Les opposants à cette constitution se rendent à Saint-Petersburg, et persuadent Catherine II d'intervenir pour restaurer l'ancien régime par les armes. Le 14 mai 1792, ces conspirateurs, rejoints par quelques éléments de l'armée, déclarent la fin de la nouvelle constitution, entraînant quelques jours plus tard l'intervention russe. Lâchée par la Prusse dont elle s'était rapprochée, la Pologne remporte initialement quelques victoires, sous l'égide de Tadeusz Kosciuszko et du prince Jozef Poniatowski, futur maréchal de l'Empire, mais plie finalement sous le nombre. La Pologne capitule, l'armée est dissoute, l'ancien régime restauré. Les Russes occupent les provinces de l'Est et les Prussiens, pour ne pas être en reste, envahissent le Nord du pays. Le second traité de partition, signé par la Russie et la Prusse le 23 septembre 1793, ampute le pays de plus des deux tiers des territoires et plus de la moitié des habitants qui lui restaient. Le 23 mars 1794, une insurrection nationaliste menée par Kosciuszko secoue la Pologne et ses anciens territoires désormais annexés à la Russie. Là encore, la lutte tourne initialement à l'avantage des Polonais, qui libèrent plusieurs villes, mais la révolte est matée dans le sang par les troupes russo-prussiennes. Ce qui restait de la Pologne est complètement annexé en 1795 par la Prusse, l'Autriche, mais surtout la Russie.

C'est alors que de nombreux patriotes polonais, officiers comme soldats, fuient en France, par affinité avec les idéaux révolutionnaires. Le général Kellermann en forme un bataillon complet au sein de la 21<sup>e</sup> demi-brigade dès avril 1795. Un accord signé par le général Dombrowski et la nouvelle République lombarde, sous l'égide du général Bonaparte, permet en janvier 1797 de lancer un appel à tous les volontaires polonais pour former une légion. Mille deux cents hommes se présentent dans le mois qui suit, et ils sont plus de six mille en mai. La plupart sont des exilés, révolutionnaire de 1794, mais également des prisonniers de guerre ou des déserteurs des armées autrichiennes ou prussiennes, incorporés dans les régiments de ces nations après l'annexion de leur région par celles-ci. L'enthousiasme des patriotes polonais ne se dément pas, et le nombre de légions augmente : une seconde est créée en Italie, une troisième sur le Rhin et un bataillon provisoire de mille hommes à Lille. Au total, environ quinze mille hommes s'engageront dans les différentes légions entre 1797 et 1800. Combattant leurs anciens ennemis autrichiens et russes sur tous les fronts, ces hommes n'aspirent qu'à voir la République française les récompenser de leurs efforts en les aidant à recréer le royaume

---

<sup>843</sup> Trois sources principalement concernant les demi-brigades polonaises consulaires : - Dempsey, Op. Cit., p.95-101 - Pachonski & Wilson, Op. Cit. - Nafziger (Georges), Wesolowski (Mariusz T.) & Devoe (Tom), *Poles and Saxons of the Napoleonic Wars*, Chicago, The Emperor's Press, 1991, p.72-74

de Pologne. Leurs attentes sont pourtant déçues lorsque la France, désireuse de faire rapidement la paix avec l'Autriche, signe la paix de Lunéville avec cette dernière sans même évoquer le sort de la Pologne. Le nombre et l'organisation de ces troupes polonaises subissent de profondes modifications de 1797 au Consulat, jusqu'à être réorganisées par ordre 10 décembre 1801 en trois demi-brigades polonaises, qui passent du service français à celui de la République cisalpine (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> demi-brigades) et du royaume d'Etrurie (3<sup>e</sup> demi-brigade), pays satellites, pour ne pas irriter les anciens ennemis de la France. « *Ce fut là notre dernier beau moment. La paix de Lunéville ! Puis les âmes s'ombragèrent. Nous savions que la dernière pétale était tombée de la corolle de l'espoir. (...) Plus personne ne pouvait dire ce qui se passerait ensuite. D'aucuns prétendaient qu'on allait entrer au service du roi d'Etrurie ; d'autres à la solde transalpine. La populace soldatesque prit peur. Il y eut des désertions ; le désordre régnait. C'est alors qu'arriva au quartier général de Modène le général Vignolle, afin d'y instaurer une nouvelle organisation [la réorganisation en trois demi-brigades] et discipline* »<sup>844</sup>.

Les Polonais se sont montrés dans ces campagnes révolutionnaires d'aussi ardents républicains que leurs camarades français, principalement ceux ayant combattu sur le Rhin avec Moreau et formant après réorganisation la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise. Ainsi Kosciuszko, commandant en chef nominal de toutes les forces polonaises au service de la France, refuse de servir le gouvernement consulaire depuis le coup d'état de Brumaire, sauf à voir Bonaparte se prononcer ouvertement en faveur de la cause polonaise. Le 3 mai 1801, en signe de protestation, le général Kniaziewicz et « *bien d'autres officiers de tempérament avaient laissé tomber l'uniforme* »<sup>845</sup>, n'attendant plus rien de Bonaparte en faveur de leur patrie, appelant même à la dissolution des légions, dont la raison même d'être est désormais dévoyée ...

Ceux qui restent et continuent à croire que la France se souviendra un jour de leurs aspirations nationales voient leurs espérances bien malmenées lorsqu'ils perdent successivement leurs commandements lors du passage de l'armée sur le pied de paix : le premier d'entre eux, le général Dombrowski, se voit retirer le commandement supérieur de ses Légions polonaises d'Italie pour le titre ronflant mais sans grande autorité d'« *Inspecteur général des forces armées polonaises* » ; les généraux Wielhorski et Jablonowski de l'ancienne Légion du Danube sont retirés du service actif et placés en demi-solde ; ... « *Les onze bataillons d'infanterie furent réduits à neuf (...) Près de cent officiers perdirent leur place en récompense de leurs mérites* »<sup>846</sup>. On comprend dès lors le ressentiment et la désillusion des troupes polonaises, particulièrement de la très jacobine et républicaine 3<sup>e</sup> demi-brigade lorsqu'elle passe au service du roi d'Etrurie, monarque d'opérette mais vrai despote, placé sur ce trône par la France pour satisfaire son allié espagnol. Et pour ne rien arranger, ce dernier comme la République cisalpine ne payent les Polonais que très irrégulièrement : « *C'est ainsi que* [les demi-brigades

---

<sup>844</sup> Zeromski (Stefan), cité in Rutkiewicz (Jean), *Les Polonais à l'expédition de Saint-Domingue*, 1<sup>e</sup> partie, in Tradition Magazine n°209, mars 2005, p.16

<sup>845</sup> Ibid

<sup>846</sup> Ibid

polonaises] furent dispersées, annonçant le crépuscule des Légions. Lorsque cela fut accompli, durant quelques mois, la solde de la troisième demi-brigade fut suspendue »<sup>847</sup>. La 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, la plus revendicative, menace même de se dissoudre elle-même, ce qui aurait poussé le premier Consul à envisager la déportation d'une centaine des plus mécontents à Madagascar. La mutinerie est proche en avril 1802 lorsque le premier Consul la désigne pour le service colonial, en l'occurrence pour faire partie des renforts envoyés à Leclerc à Saint-Domingue.

Officiellement, la destination est tenue secrète jusqu'à ce que les navires de transport aient prit la mer, mais ce n'est qu'un secret de polichinelle, au moins parmi les officiers, comme le fait remarquer ironiquement le commandant du deuxième bataillon, W. Bolesta : « Bien que les Antilles soient notre lieu de destination, il plaît à tous de considérer notre destination comme secrète »<sup>848</sup>. Même pour ceux qui l'ignorent encore, comme le lieutenant Rogalinski, certains détails ne trompent pas : « Personne ne connaît notre destination (...) nous avons trois mois de provisions à bord. Il semble, toutefois, que nous fassions voile vers l'Amérique (...) pour voir les nombreuses merveilles des îles découvertes par Colomb »<sup>849</sup>. Et très vite, beaucoup font le lien entre cette affectation, l'attitude trop ouvertement républicaine et hostile au gouvernement des Polonais, et le coût que représente le maintien de ces unités étrangères pour le trésor de la République ou de ses alliés : le bruit commence à courir que Bonaparte utilise les guerres coloniales pour se débarrasser des éléments de l'armée politiquement indésirables. Un mois à peine après la désignation de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise pour Saint-Domingue, un écrivain allemand, J. G. Seume, qui ne semble rien ignorer de la destination de celle-ci, écrit en conséquence à Dombrowski : « Avec ses manières subtiles Bonaparte veut éliminer les parties de l'armée qui pourrait s'opposer à ses plans de conquête de l'Europe »<sup>850</sup>. O. Orchowski, un républicain polonais, prédit de même une destinée tragique pour « ces malheureux hommes qui ne verront plus jamais leur patrie tourmentée. Leurs os et leurs cendres seront un jour maudits pour ceux qui les envoyés contre leur volonté pour ramener l'esclavage à Saint-Domingue. (...) La France a démontré que la cause polonaise lui est tout à fait étrangère »<sup>851</sup>. Un autre écrit, toujours à Dombrowski, peu après le départ de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise : « Mais ceux qu'on a relégué sur les rochers brûlants de Saint-Domingue pour lutter contre les nègres, les fièvres et le désespoir, ceux-ci ne sont malheureusement que trop à plaindre. Je bénis les contretemps qui s'opposaient sans cesse à mon voyage pour Livourne. Je me suis

<sup>847</sup> Ibid

<sup>848</sup> Bolesta à Dombrowski, 21 juin 1802, Archives centrales de Varsovie, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.162

<sup>849</sup> Rogalinski à sa famille, s.d. (le 14 ou 15 mai 1802, puisqu'il écrit à bord du navire qui doit le transporter), cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.82. Le lieutenant Jan Rogalinski, commandant le 2<sup>e</sup> compagnie du 1/3<sup>e</sup> DB polonaise, sera tué au combat moins de deux semaines après son arrivée, lors d'un accrochage avec les rebelles.

<sup>850</sup> Seume à Dombrowski, mai 1802, cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.74

<sup>851</sup> Orchowski à Dombrowski, juin 1802, cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.74-75

*épargné une des plus cruelles douleurs d'être le triste spectateur de leurs adieux déchirants sans doute »*<sup>852</sup>.

Pourtant, afin de faire « passer la pilule », le gouvernement français décide de reprendre la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise à son service, puis plus tard de la convertir en 113<sup>e</sup> demi-brigade de ligne française<sup>853</sup>, accordant ainsi à tous la citoyenneté française et les avantages qui vont avec. Les hommes reçoivent également leur paie du mois de mai, ainsi que cinquante jours de paie en retard, ce qui a l'effet, vraisemblablement recherché, de les rendre plus réceptifs à leur nouvelle affectation. Peu avant le départ, les Polonais touchent également des tenues tropicalisées. Peu d'officiers, pourtant informés de leur destination, cherchent à se soustraire au service colonial : au contraire, ceux qui sont néanmoins dans ce cas sont facilement remplacés par des volontaires provenant des officiers licenciés à la réduction d'effectifs. Ces derniers le regretteront plus tard amèrement, comme le lieutenant Zadora : « *Je t'écris probablement pour la dernière fois avant ma mort, car de la 3<sup>e</sup> demi-brigade, nous ne sommes restés que trois cents hommes et quelques officiers (...) tout le reste est mort, parmi lesquels ton frère, dont le sort a été de mourir quelque mois après son arrivée de sa propre mort ; je t'écris dans le dernier désespoir, en me reprochant ma sottise, mon désir d'aller en Amérique. (...) Quel malheureux moment, quand je me rappelle la sottise faite par ma propre volonté malgré tant de persuasion ; persuade Téodor (...) qu'il n'embarque pas, que de nous deux au moins il vive »*<sup>854</sup>. Et si les officiers polonais manquent, ce sont des Français qui se portent volontaires, comme le capitaine Tyssot, qui obtiendra au sein de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise le commandement par intérim du troisième bataillon, après que le commandant nominal se soit fait porter pâle ...

Toutefois, pas mesure de précaution, les quelques deux mille cinq cents hommes de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise sont embarqués à Livourne les 14 et 15 mai 1802, entre « *les cinquième et soixante-troisième demi-brigades [françaises] en armes, disposant d'ordre leur permettant d'utiliser la force en cas de (...) résistance »*<sup>855</sup>, et emportant avec eux une multitude de femmes et d'enfants qui vont considérablement réduire la place à bord et les rations de voyage. A peine sortie du port le lendemain, la flottille portant les renforts pour Saint-Domingue est prise dans une tempête au cours de laquelle le bâtiment de transport « *Madona Saint-Nicolas* » sombre avec deux compagnies du troisième bataillon : « *de deux cent quatorze hommes tant officiers que sous-officiers et soldats, il n'est sauvé qu'un capitaine, un lieutenant et cent soixante sous-officiers et soldats. (...) J'ai perdu un sergent-major et sa femme, un sergent et son épouse, deux*

<sup>852</sup> Anonyme à Dombrowski, 4 juin 1802, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.161

<sup>853</sup> Elle ne devient officiellement 113<sup>e</sup> demi-brigade de ligne que le 4 septembre 1802, soit deux jours après son arrivée à Saint-Domingue. Le temps que la nouvelle transite jusqu'à l'île, la demi-brigade avait déjà été virtuellement anéantie ...

<sup>854</sup> Zadora à un anonyme, 30 mars 1803, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.156. Jozef Zadora, malgré le ton tragique de cette lettre, survécut à la campagne et rentra en France (sans permission) fin 1803. Son frère Michael qui l'accompagnait s'est pour sa part rendu à Santo Domingo pour poursuivre la lutte ...

<sup>855</sup> Zeromski, Op. Cit., p.16

*caporaux* »<sup>856</sup>. L'expédition commence mal, d'autant que les hommes sont entassés à bord, malgré les recommandations faites par leur commandant, le chef de brigade Bernard, auprès des autorités maritimes. La tempête ayant causé des avaries, la flottille relâche deux semaines à Cadix où plusieurs officiers en profitent pour désertir, alors que d'autres, parmi lesquels le commandant du premier bataillon, le chef de bataillon Wodzinski, donnent leur démission ... qui est refusée. Ce n'est qu'après le départ de ce port que les militaires sont officiellement informés de leur destination, quoique comme on l'a vu, tous les officiers étaient déjà au courant, et l'information avait du transpirer jusqu'aux hommes du rang. Le moral des hommes est alors au plus bas : « *à l'œil nu nous pouvions voir le vieux continent. Silencieux, ils faisaient leurs adieux au continent qui les avait vu naître. Une tristesse terrible* »<sup>857</sup>.

La 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise arrive à Saint-Domingue le 2 septembre 1802, après près de trois mois passés à bord des bâtiments de transport. Pourtant, les hommes ne sont pas autorisés à passer à terre : « *Cette légion est arrivée depuis deux jours et l'insurrection est si violente dans le Nord que j'ai été obligé de la faire marcher de suite* »<sup>858</sup>. Les Polonais sont donc divisés en trois groupements opérationnels, forts d'un bataillon chacun, qui seront débarqués directement sur le point où leur présence est requise<sup>859</sup>, sans leur laisser le temps de s'acclimater et de se remettre de leur long périple. Leclerc n'ignore pourtant pas leur état : « *La Légion Polonaise est nue, mal armée et il lui est dû plusieurs mois de solde* ». De plus, des officiers de l'état-major ayant passé les Polonais en revue sur les transports, il ressort que ceux-ci sont « *émaciés, leurs vêtements en lambeaux, indisciplinés et manquant d'esprit combatif, inspirant difficilement confiance (...)* Pendant cent dix jours aucun des soldats n'a posé le pied à terre bien qu'ils aient passé quelques temps à Malaga (...) et la plupart du mois de juillet à Cadix (...) tant était grande au sein de l'état-major la crainte que les Polonais puissent désertir, comme cela s'était déjà passé en Italie. Durant la longueur d'un voyage chaud et épuisant, les exilés révèrent peu de distinctions militaires. Ni les honneurs ni leur patrie ne seraient leur récompense pour leurs services au-delà des océans. Ils n'aspiraient qu'à sentir un sol ferme sous leurs pieds, à noyer leurs nombreux chagrins dans la boisson, à ressentir la joie du baiser d'une femme »<sup>860</sup>. L'alcool semble en effet faire cruellement défaut à ces hommes, pour que Leclerc mette en garde le général Boudet à ce sujet : « *Vous avez aujourd'hui le 1<sup>e</sup> bataillon de la Légion polonaise fort de 750 hommes au Haut du Cap, empêchez ces hommes de se livrer à la boisson* »<sup>861</sup>. Dès leur arrivée, déjà quatre cent

<sup>856</sup> Kastus à Dombrowski, 14 juillet 1802, cité in Darne-Crouzille, Op. Cit., p.160-161

<sup>857</sup> Zeromski, 2<sup>e</sup> partie ..., Op. Cit., p.6

<sup>858</sup> Leclerc à Decrès, 13 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°127

<sup>859</sup> « *J'en ai placé un bataillon dans la division de gauche du Nord, un dans celle de Plaisance et le troisième pour le Sud & l'Ouest* ». Leclerc à Napoléon, 16 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°129

<sup>860</sup> Salkowski (A.), *Polacy na San Domingo 1802-1803*, Poznan, Gebether i Wolff, 1921, p.53, cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.81-82

quarante-deux malades sont dirigés sur l'hôpital de la Tortue. Et Leclerc de conclure, comme Ferrand plus tard au sujet de la Légion du Midi : « *Ne m'envoyez pas de troupes nues et avec un arrière considérable comme les Polonais, ils étaient mal armés* ».

Engagés immédiatement, les Polonais débloquent en peu de temps la situation, leur arrivée produisant « *un bon effet* »<sup>862</sup> partout où ils sont engagés : « *l'insurrection reprenait par défaut de moyen de compression. (...) L'arrivée de la légion polonaise a un peu changé les choses* »<sup>863</sup> ; « *depuis l'arrivée des 634 non 700 hommes polonais au Borgne, le général Clauzel a repris toutes les positions qu'occupaient les brigands* »<sup>864</sup>. Il faut dire que malgré les privations, trois mois en mer dans des conditions terribles ont transformé leurs appréhensions ou états d'âme à servir dans cette guerre en un désir ardent de poser le pied à terre coûte que coûte ; et à la première vue, l'île tant redoutée de Saint-Domingue leur apparaît même comme un paradis exotique : « *Tu [Saint-Domingue] nous es apparue tel un paradis terrestre lorsque nous vîmes de loin le sommet du mont Cibao couronné de pins et de cyprès. La chaleur humide émanait vers nous de tes savanes, tandis que les palmeraies nous faisaient miroiter les éclairs des flamants multicolores, pareils aux fleurs volantes. Où l'œil se posait avec joie, il y avait des figuiers, des champs de canne à sucre, d'arbres à cacao, tabac, riz, seigle, maïs. Mais un cruel réveil viendra assez tôt* »<sup>865</sup>.

<sup>861</sup> Leclerc à Boudet, 11 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°126

<sup>862</sup> Leclerc à Napoléon, 16 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°129

<sup>863</sup> Ibid

<sup>864</sup> Brunet à Leclerc, 18 septembre 1802, cité in Auguste, *La participation étrangère* ..., Op. Cit., p.135

<sup>865</sup> Zeromski, 2<sup>e</sup> partie ..., Op. Cit., p.8



*Figure 17 : Troupes polonaises au combat à Saint-Domingue*

Pourtant très vite l'opinion à leur sujet s'inverse : les désertions se multiplient, et ceux qui restent se contentent de se faire tuer par devoir pour une cause qu'il leur répugne de défendre : « *Les Polonais, quoique braves, sont trop lents et se font tuer par les noirs* »<sup>866</sup> (Leclerc) ; « *Le général Brunet et les autres commandants de colonne se plaignent avec amertume du peu d'ardeur des Polonais . Ces hommes pesants et apathiques, étrangers à nos cœurs et à notre langue, transportés à une distance si immense de leur patrie, perdent ici toute énergie* »<sup>867</sup> (Thouvenot) ; « *on ne peut taxer ses étrangers de lâcheté puisqu'ils se font tuer de pied ferme, mais (...) il est impossible de les lancer et de leur donner l'impulsion nécessaire dans les moments difficiles* »<sup>868</sup> (Rochambeau) ; « *malheureusement les polonais n'ont pas, comme les Français, l'amour de vaincre* »<sup>869</sup>

<sup>866</sup> Leclerc à Napoléon, 16 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°129

<sup>867</sup> Thouvenot à Brunet, 10 mars 1803, S.H.A.T B<sup>7</sup> 9

(Brunet).

Lents, pesants, apathiques, manquant d'ardeur, d'énergie ou d'impulsion ... c'est que le cœur n'y est pas. Quelques jours après sa défection, à la mi-octobre 1802, Dessalines explique dans une lettre les raisons de son geste à son ancien collègue, le général Quantin : il y dénonce la trahison de la France vis-à-vis des anciens esclaves, et affirme compter dans ses rangs « *de nombreux soldats européens qui sont inquiets, loyaux et tourmentés parce que ce sont des hommes qui, comme moi, ont pris les armes pour leur propre liberté, et je les considère comme mes amis* »<sup>870</sup>. Tout porte à croire, même si Dessalines ne l'indique pas clairement, que ces transfuges sont Polonais : Dessalines ne faisait pas de prisonniers, à l'exception des ces derniers et de quelques Suisses ou Allemands. De plus, les Polonais vont être profondément marqués par un, voire deux massacres, dont ils vont être les témoins ou les acteurs. Les différentes versions de cette affaire sont très confuses : le lieu, la date et l'identité de l'unité qui en fut victime varient grandement, quoique le mode opératoire reste le même, ce qui m'amène à penser qu'il y eut deux massacres que les historiens ou les mémorialistes écrivant longtemps après les faits auraient tendance à mélanger. La première affaire a lieu dès le lendemain de la défection de Dessalines, soit le 17 octobre 1802. Ce dernier appelle les unités de couleur de l'armée expéditionnaire à rejoindre l'insurrection. Toutes les demi-brigades coloniales qui en eurent l'occasion suivirent Dessalines, mais un bataillon de la 12<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (noire), commandé par le chef de bataillon Désiré<sup>871</sup> et fort de quatre cents hommes, n'en eut pas le temps. Il faisait partie de la garnison des Verettes avec le bataillon polonais du commandant Bollesta<sup>872</sup> et la garde nationale (mulâtre) de cette localité, sous le commandement supérieur du chef de bataillon mulâtre Faustin Répussard, commandant cette dernière. Les hommes de la 12<sup>e</sup> demi-brigade coloniale entendaient bien rejoindre Dessalines. L'apprenant, Faustin Répussard alerta le général Fressinet, commandant la brigade : « *Il était impossible pour notre seul bataillon [polonais] de garder efficacement tant de noirs ; ils n'y avaient pas d'autres alternatives que de les exterminer jusqu'au dernier. L'exécution d'un tel plan requérait une application décidée et rapide : le général Fressinet, notre commandant, ordonna aux noirs de se présenter pour l'inspection, sans arme comme à l'ordinaire. Quand ils furent rassemblés pour la revue, le bataillon de Bollesta, armes au poing, les entoura soudainement et les tua à la baïonnette. Après avoir accompli une action aussi meurtrière, le bataillon polonais monta sur un navire à Saint-Marc et arriva à Port-au-Prince* »<sup>873</sup>. Wierzbicki voit ce massacre comme

<sup>868</sup> Rochambeau à Berthier, mars 1803, cité in Darné-Crouzille, Op. Cit., p.154

<sup>869</sup> Brunet à Rochambeau, 6 mai 1803

<sup>870</sup> Dessalines à Quantin, 24 octobre 1802, cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.103

<sup>871</sup> Celui-là même qui sauva Jérémie des visées incendiaires de Damage à l'arrivée de Leclerc. C'est lui-même qui informe Répussard de la volonté de ses hommes de passer à Dessalines : il n'en fut pas moins massacré avec eux ...

<sup>872</sup> 2./3e demi-brigade polonaise

<sup>873</sup> Lux (Kazimierz) & Wierzbicki (Piotr Bazily), *Historia Legionow Polskich*, non publié, cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.102

un meurtre, mais d'autres sont plus fatalistes : « *Les laisser libres, c'était renforcer l'armée ennemie ; les traîner derrière soit, c'était s'exposer à la trahison au pire moment. (...) Nous empoignâmes nos armes et, vu qu'ils étaient sans défense, nous les massacrámes à la baïonnette (...) jusqu'au dernier. Une demi-heure ne s'était pas écoulée, et plus un seul ne respirait. La guerre, c'est la guerre* »<sup>874</sup>. Ces faits sont également corroborés par Beaubrun-Ardouin : « *Faustin Répussard (...) avait sous ses ordres un bataillon de polonais et un autre de la 12<sup>e</sup> coloniale (...). Les soldats de la 12<sup>e</sup> laissèrent percer leur satisfaction des événements de la Petite-Rivière et leur désir de prendre parti avec Dessalines ; (...) et tout ce bataillon, y compris son chef, fut mis à mort* »<sup>875</sup>.

Une fois les troupes noires des Verettes exécutées, Fressinet, Répussard, les Polonais et la garde nationale mulâtre de cette localité se replient sur Saint-Marc, où le bataillon de Bolesta embarque pour Port-au-Prince. Soit il laisse deux compagnies derrière pour renforcer la garnison, soit il est contraint de les renvoyer dès son arrivée à Port-au-Prince : toujours est-il que cent quinze polonais sont présents à Saint-Marc le 24 octobre 1802, quand se joue le second massacre. La garnison de la ville est alors formée du 3,<sup>e</sup> 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, du 2,<sup>e</sup> 79<sup>e</sup>, de la garde nationale des Verettes, des deux compagnies du 2,<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise et de la 4<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (noire). Apprenant, ou suspectant, la trahison imminente de cette dernière unité, Fressinet décide de réitérer la manœuvre des Verettes : il ordonne de faire l'exercice à toutes les troupes sur la place de la ville, avant de sonner l'hallali de la 4<sup>e</sup> coloniale, comme nous l'avons vu à travers les mémoires de Peyre-Ferry<sup>876</sup>. Or celui-ci ne cite pas les Polonais, certes en petit nombre, dans son récit de ce « fait d'arme », pas plus que Madiou qui corrobore ses dires. Toutefois, ce dernier précise en note : « *Nous profitons de l'opportunité pour observer que les troupes polonaises se battaient avec peu d'enthousiasme contre les forces indigènes depuis que des tentatives avaient été faites de réintroduire l'esclavage. Ils déclaraient fièrement que seul le devoir militaire pouvait les contraindre à brûler leur poudre contre la liberté* »<sup>877</sup>. Les Polonais participèrent-ils à ce dernier massacre ? Il se peut qu'ils aient refusé, dégoûtés par leur précédente expérience dans ce domaine aux Verettes ; à moins que contraints et forcés, ils aient là aussi obéi en manquant d'ardeur ... Ces massacres allaient toutefois laisser des traces dans l'esprit des Polonais, tant ils reviennent souvent dans les lettres et mémoires des participants. Est-ce là l'élément déclencheur de leur prise de conscience ? « *En quelques semaines, de notre bataillon, qui comptait mille gaillards ne restaient en vie qu'une vingtaine* »<sup>878</sup>. On entraît alors en pleine saison des fièvres, mais ne peut-on également supposer qu'au moins quelques-uns de ces farouches républicains, écoeurés, aient été rejoindre Dessalines ?

<sup>874</sup> Zeromski, 2<sup>e</sup> partie ..., Op. Cit., p.9

<sup>875</sup> Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.314

<sup>876</sup> cf. Infra, p.243

<sup>877</sup> Madiou (Thomas), *Histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Département de l'instruction publique, 1923, t.2, p.344

<sup>878</sup> Zeromski, 2<sup>e</sup> partie ..., Op. Cit., p.8-9

La 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise paye comme toutes les autres unités le tribut à Saint-Domingue : forte de deux mille deux cent soixante-dix<sup>879</sup> hommes à son arrivée le 2 septembre 1802, elle est réduite à neuf cent soixante-six<sup>880</sup> une vingtaine de jours plus tard, par la fièvre ou les combats violents dans lesquels elle est immédiatement jetée ou encore, comme on l'a vu, par la désertion. Dans les semaines qui suivent, le premier et le troisième bataillons sont réduits à environ une centaine d'hommes chacun, seul le second parvenant à stabiliser longtemps son effectif autour de quatre cents hommes. En février, « *après d'importantes pertes en officiers, le bataillon premier au nombre de 7 hommes, et le 3<sup>e</sup> au nombre de 48, ont été attachés à la 74<sup>e</sup> & 31<sup>e</sup> demi-brigades. Le 2<sup>e</sup> bataillon lui-même reste à ce jour triste de notre désorganisation, outre les maladies qui règnent à l'ordinaire* »<sup>881</sup>. Malgré tout, elle est l'une des unités les plus résistantes parmi les renforts : « *la maladie les a atteints et à l'exception de la légion polonaise, tous les renforts sont anéantis* »<sup>882</sup>. C'est dire l'état des autres bataillons venus en renfort !

Pendant ce temps, en Europe, le premier Consul préparait une nouvelle expédition de renfort. Les terribles nouvelles venant de Saint-Domingue semblent avoir été confinées aux membres du gouvernement, car Murat lui-même se porte volontaire pour en faire partie ! Et lorsque Napoléon lui demande de désigner l'une des deux demi-brigades polonaises restantes pour l'expédition, il choisit sans hésiter la 1<sup>e</sup>, dont il ne cesse de vanter les mérites et dont le chef de brigade, Grabinski, est un ami. Sans doute n'aurait-il pas montré tant d'enthousiasme s'il avait su ce qui se passait réellement aux Antilles ... Par contre, Grabinski, ayant vraisemblablement reçu des nouvelles de ses compatriotes de la 3<sup>e</sup> demi-brigade via le courrier de ceux-ci ou via Dombrowski, que tous les officiers à Saint-Domingue tenaient largement informés, refuse catégoriquement cet « honneur ». Il se lance dès lors dans une vaste campagne de lobbying pour sauver sa demi-brigade (et lui-même par la même occasion) de la destruction. L'effort semble payant lorsque le gouvernement désigne finalement la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise en lieu et place de la 1<sup>e</sup>. Grabinski et ses hommes sont soulagés, mais n'ignorent rien des conséquences de leur chance, comme l'écrit le capitaine Paul Fadzieski : « *Notre bonne fortune fait l'infortune d'un autre (...) [La 2<sup>e</sup> demi-brigade] laissera la patrie derrière elle, peut-être pour toujours, pour voyager vers des pays vides pour combattre des Nègres pour leur propre sucre* »<sup>883</sup>

Mais ce qu'ils ignorent, c'est que le lobbying de Grabinski n'est pas le seul responsable de ce retournement de situation. Au même moment, la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise se faisait remarquer pour son attitude de plus en plus ouvertement républicaine

<sup>879</sup> Leclerc à Decrès, 13 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°127

<sup>880</sup> Situation par ordre numérique des troupes à Saint-Domingue à l'époque du 1<sup>er</sup> Vendémiaire an XI, 23 septembre 1802, S.H.A.T B 7

<sup>881</sup> Kobylanski à Dombrowski, 6 février 1803, cité in Darné-Crouzille, Op. Cit., p.161

<sup>882</sup> Leclerc à Decrès, 13 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°127

<sup>883</sup> Fadzieski à son père, 30 mars 1803, cité in Dempsey, Op. Cit., p.95

et anti-bonapartiste, au point d'attirer l'attention des polices françaises et italiennes. Une loge maçonnique est mise à jour au sein de l'unité, dirigée par un ex-officier napolitain : H. M. Aurora, ardent républicain qui avait perdu ses illusions vis-à-vis de la France lorsque celle-ci avait fait dissoudre sa Légion napolitaine, dont l'existence heurtait la sensibilité autrichienne. Le Consulat avait autorisé le renouveau en France de la Franc-maçonnerie, dans les cercles militaires principalement, de même qu'en Italie. Mais très vite, le Grand Orient d'Italie avait commencé à montrer des marques d'hostilité à l'encontre de la politique française d'occupation de la péninsule. Et Aurora était de ceux-là. Démasqués, lui et ses sympathisants sont accusés de conspiration anti-française, arrêtés, mais les Polonais sont rapidement relâchés. C'est le chef de brigade Aksamitowski, commandant la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, qui a lui-même dénoncé ses hommes ! Seul Aurora est enfermé dans un asile, pour éviter un procès embarrassant. Il n'en fallait pas plus pour convaincre le gouvernement français d'envoyer cette demi-brigade rejoindre la 3<sup>e</sup> à Saint-Domingue pour méditer sur ses errements politiques. La nouvelle est annoncée officiellement à la 2<sup>e</sup> demi-brigade fin novembre. Cette fois, personne ne se fait d'illusion sur le sort qui l'attend : ni l'augmentation de la paie de 50% pour service colonial, ni les rêves de pays exotiques ne peuvent contredire les lettres morbides reçues régulièrement de proches de la 3<sup>e</sup> demi-brigade à Saint-Domingue.

La 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise quitte ses casernes le 3 décembre 1802 pour se regrouper à Reggio avant d'embarquer à Gênes. A Reggio, une enquête<sup>884</sup> est menée au sein de la demi-brigade pour découvrir qui propage au sein des troupes polonaises des rumeurs concernant l'extermination inutile des Polonais. Le 16 décembre à Parme, où Murat devait les passer en revue avant leur départ, les Polonais traversent une ville vide et aux fenêtres et volets clos : des rumeurs persistantes de mutinerie ont incité les autorités à la prudence, et Murat lui-même n'ose se présenter devant eux comme promis. C'est un de ses aides de camp qui annonce officiellement l'incorporation de la demi-brigade dans l'armée française comme 114<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, et l'attribution automatique de la nationalité française à tous ses membres. La nouvelle semble avoir atténué les rancœurs accumulées depuis de long mois par les Polonais : les exilés ont de nouveau une patrie, et ils saluent la décision par des cris de « Vive le premier Consul ».

Malgré cette apparente bonne volonté retrouvée, la nouvelle 114<sup>e</sup> demi-brigade de ligne est escortée jusqu'à Gênes par un détachement du 3<sup>e</sup> Chasseurs à cheval, officiellement là pour faciliter la liaison avec le haut commandement, mais plus sûrement pour surveiller la colonne. Le commandant Kosinski mentionne « *un escadron de cavalerie française gardant notre demi-brigade alors qu'elle marchait (...) au cas où une seule malheureuse victime voulait échapper au coup porté par l'avarice meurtrière d'Aksamitowski* »<sup>885</sup>. Peu avant l'embarquement, le général Gardanne passe les Polonais en revue, et découvre que leur armement est dans un état déplorable<sup>886</sup>. Il donne des ordres pour leur faire livrer mille cinq cents nouveaux fusils, mais ceux-ci

<sup>884</sup> Salicetti à Talleyrand, 22 décembre 1802, cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.142

<sup>885</sup> Kosinski à Godebski, s.d. (janvier 1803), cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.144

<sup>886</sup> Gardanne à Berthier, 9 janvier 1803, cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.146

n'arriveront pas à temps : la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise part avec environ 60% de ses fusils considérés comme impropres au service ! Ils partent également sans toucher leurs arriérés de paie, sans parler des trois mois d'avance promis aux troupes coloniales. Par contre, ils reçoivent leurs tenues tropicalisées. Aksamitowski qui sait n'avoir plus aucune autorité sur ses hommes, qui le méprisent et le considèrent comme un véritable Judas, se voit ordonner par Murat (après une entrevue entre les deux dont rien ne filtrera) de rester en Europe pour clôturer les comptes de la désormais défunte 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise. La commission spéciale formée pour l'occasion est composée de deux membres, Aksamitowski lui-même et le capitaine Darewski. Mais comme la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, dans la même situation, avait nommé trois membres, le chef de brigade s'empresse de nommer son cousin H. Falkowski pour compléter le trio qui restera derrière, en Italie, s'attirant par là de nouvelles critiques quant au sacrifice qu'il a fait de ses hommes tout en sauvant sa vie et celle de son cousin. Les tensions sont telles au sein de la demi-brigade polonaise que des rumeurs parviennent aux oreilles des généraux français, selon lesquelles un parti a émergé parmi les officiers, refusant purement et simplement d'embarquer tant qu'Aksamitowski n'est pas remplacé par Kosinski. Ce dernier clame par voie de presse n'être pour rien dans cette affaire, affirmant préférer la retraite plutôt que ce commandement : il est entendu et rapidement mis en retraite avec le grade de général de brigade. Néanmoins, un vif échange de lettres entre Aksamitowski et Kosinski amène les deux hommes à s'affronter en duel au pistolet : après trois tirs manqués de chaque côté, les deux hommes se séparent toujours brouillés. Kosinski rentre alors en Pologne, et Aksamitowski qui doit rester en Italie est remplacé à la tête de la 114<sup>e</sup> demi-brigade de ligne par le commandant Tomasz Zagorski.

C'est sous son commandement que la 114<sup>e</sup> demi-brigade embarque les 24 et 25 janvier 1803. « *Esclave du devoir, ils partirent garder les prisons où l'Européen avare et dégénéré torture le malheureux Nègre* »<sup>887</sup>. La demi-brigade compte alors deux mille quatre cent quatre-vingt sept hommes, mais six cents ne peuvent être embarqués et restent à terre en attendant un prochain envoi. C'est justement à cette période que se répand en Italie la nouvelle du retour de la dépouille de Leclerc, et avec elle les témoignages de première main de nombreux officiers de sa garde d'honneur. Il n'existe alors plus aucun doute sur les ravages qu'occasionnent les maladies à Saint-Domingue, le moral des troupes chargées de renforcer l'armée expéditionnaire est au plus bas. Le général Sarrazin, qui doit commander les troupes partant de Toulon, le constate : « *Enfin j'arrivai à Toulon, le 6 janvier 1803, au même moment où le vaisseau qui portait le cadavre du général Leclerc entra dans la rade. (...) Je m'embarquai sur-le-champ, et ma présence contribua à calmer le premier bataillon de la 7<sup>e</sup> demi-brigade légère qui, après s'être abouché avec les arrivants de Saint-Domingue, avait témoigné son mécontentement d'avoir une telle destination* »<sup>888</sup>. L'état d'esprit est le même à Gênes : « *Je me passerais de sucre pour le restant de mes jours, et prendrait mon café avec du poivre si je pouvais éviter un tel voyage* »<sup>889</sup>.

Mais le capitaine Fadzielski n'a pas cette chance : l'escadre du contre-amiral Bedout

<sup>887</sup> Kosinski à Godebski, s.d. (janvier 1803), cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.139

<sup>888</sup> Sarrazin, *Mémoires* ..., Op. Cit., p.149

fait voile le 27 janvier 1803. Dispersée par une tempête, les transports arriveront à Saint-Domingue en ordre dispersé entre les 9 et 29 mars. Les six cents hommes restés en arrière et embarqués plus tard sur de plus petits bâtiments profitent de vents plus favorables et arrivent même à Saint-Domingue avant l'expédition principale ! Si pour ces derniers les conditions de voyage ne sont pas trop éprouvantes (rations complètes, quarante-deux jours de voyage seulement contre plus de soixante pour le reste de l'escadre, espace suffisant à bord), ce n'est pas le cas pour le gros des troupes. Arrivés à Saint-Domingue, la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise est accueillie par les restes de la 3<sup>e</sup> : « *Notre poignée de survivants les attendait sur la berge, afin de leur rendre les honneurs. Lorsqu'ils nous virent, ils se mirent à trembler ; et plus encore lorsqu'ils apprirent qu'ils voyaient là la moitié de la première Légion* »<sup>890</sup>.

Comme leurs malheureux prédécesseurs de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, les soldats de la 2<sup>e</sup> sont engagés sans attendre. Le capitaine général Rochambeau a ordonné une vaste contre-offensive dans le Sud, principalement autour des Cayes, sous le commandement du général Brunet. Cette fois encore, la demi-brigade polonaise est divisée en trois groupements opérationnels de la force d'un bataillon chacun, qui vont former le noyau d'autant de colonnes : le premier bataillon polonais (commandant Malachowski) et la garde nationale locale formeront la première colonne sous le fameux général d'Arbois de Jubainville ; le second bataillon polonais (commandant Jasinski), des détachements des garnisons de la côte Sud et de la garde nationale forment la seconde sous l'adjudant-commandant Lefebvre-Desvaux ; le troisième bataillon (capitaine Tyssot) et des gardes nationaux forment la troisième sous le général Spital, venu de Gênes à bord des mêmes transports que les Polonais et qui meurt trois jours à peine après son débarquement, remplacé pendant l'opération par l'adjudant-commandant Saqueleu ; enfin une quatrième colonne est constituée, forte seulement de cinq cents hommes sous les généraux Laplume et Sarrazin, autour des restes du 3<sup>e</sup>/14<sup>e</sup> demi-brigade légère et de la garnison des Cayes. Le plan du général Brunet prévoit un mouvement concentrique des quatre colonnes autour des Cayes pour écraser les rebelles. Celles-ci se mettent en marche à partir du 26 mars ... et dès lors tout va mal tourner. Le général insurgé Ferrou, jouant sur les lignes intérieures, concentre ses forces sur les colonnes françaises l'une après l'autre, neutralisant pendant ce temps les autres à l'aide de petits détachements leur tendant des embuscades et menant une guerre de harcèlement. La colonne de Lefebvre-Desvaux est la plus malmenée : l'adjudant-commandant Bernard, envoyé par d'Arbois de Jubainville à son secours, est tué à la tête des Polonais qu'il ne parvient pas à lancer à l'assaut des positions ennemies, ceux-ci ne comprenant visiblement pas le français et se faisant tuer en formation serrée sans bouger ... Laujon, qui reconnaît aux Polonais une grande valeur dans les guerres conventionnelles ou les sièges de forteresses, affirme qu'ils sont totalement inadaptés dans la guerre contre les noirs, s'acharnant à attaquer en colonnes d'assaut, drapeaux déployés et musique jouant à tout rompre, ce qui en fait des cibles faciles dans une guerre d'embuscade<sup>891</sup> : « *Au premier coup de fusil des nègres, les Polonais déchargent leurs armes tous ensemble et veulent*

<sup>889</sup> Fadzielski à son père, 30 mars 1803, cité in Pachonski & Wilson, Op. Cit., p.154

<sup>890</sup> Zeromski, 2<sup>e</sup> partie ..., Op. Cit., p.10

*subitement prendre la fuite. Jacquелеu [Saquелеu] qui avait été envoyé des Cayes au secours de Lefebvre [Lefebvre-Desvaux] charge Bernard qui commandait la colonne de Darbois [d'Arbois de Jubainville] de contourner les insurgés. Mais les Polonais au lieu d'exécuter le mouvement en silence battait la charge, poussait des cris affreux (...). Deux goélettes qui suivaient la marche des troupes canonnèrent la gauche des rebelles, on croit le moment favorable pour faire donner les Polonais. Jacquелеu se précipite à leur tête mais ils préfèrent rester en place exposés au feu de l'ennemi sans faire un seul pas en avant pour attaquer les retranchements. Bernard qui avait tourné la droite des nègres fut tué, le désordre se met parmi ses gens. La colonne du centre lâche pied et se retire sur les Coteaux »<sup>892</sup>.*

Par la suite, les Polonais s'accrochent aux villes côtières, comme les autres troupes de l'armée expéditionnaire. La plupart tombent aux mains des Anglais lors des diverses capitulations, voire dans celles des insurgés, comme à Jérémie où Ferrou se montrent magnanimes. Ces derniers ont plus de chance que leurs frères d'armes français, puisqu'ils sont bien traités avant d'être remis aux Anglais, et même autorisés à s'installer définitivement à Saint-Domingue pour ceux qui le désirent. Environ quatre cents de ces derniers, prisonniers ou déserteurs, choisirent cette dernière option, et il s'en trouvait encore des descendants pour informer le pape Jean-Paul II de l'existence de cette communauté d'origine polonaise lors de sa visite à Haïti en 1983.

---

<sup>891</sup> Lajon (A. P. M.), *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue*, Paris, Delafolie, s. d. (vers 1806), p.176-178

<sup>892</sup> Rochambeau à un destinataire inconnu, s. d. (fin mars/début avril), cité in Auguste, *La participation étrangère ...*, Op. Cit., p.140



*Figure 18 : Soldat polonais en tenue tropicalisée (d'après R. S. Haykowski)*

Un petit nombre, anciens du 2./3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, le seul bataillon de cette demi-brigade à avoir gardé une certaine structure malgré la maladie, parvint à s'échapper du Môle Saint-Nicolas lors de l'audacieuse sortie du général de Noailles. Par la suite, ils l'accompagnèrent dans son voyage jusqu'à Cuba, et c'est à la tête de grenadiers français et polonais que ce général s'empara de la « *Hazard* » dans la nuit du Jour de l'An 1803-1804<sup>893</sup>. Réunis ensuite sous le commandement du général Lavalette, soixante légionnaires des deux demi-brigades périrent avec lui lors de son naufrage dans les « Jardinas de la Reina ». Bien que les relations de contemporains donnent des chiffres aussi alarmistes que deux cents survivants seulement pour les deux demi-brigades, Pachonski et Wilson estiment qu'environ sept cents rentrèrent en France tout au long du Consulat et de l'Empire, via Saint-Domingue même, Santo Domingo pour ceux qui rejoignirent Ferrand, Cuba ou même les Etats-Unis où ils s'étaient réfugiés pour d'autres. Il faut mentionner le parcours du capitaine Blumer : passé à Cuba, il réunit à lui d'autres rescapés polonais pour former un équipage de corsaires de cette nation au service de la

<sup>893</sup> cf. *Infra.*, p.78

France, sans doute le premier et unique équipage de flibustiers polonais sévissant dans les Antilles ! Il passe ensuite en Floride, et y séjourne chez les tribus indiennes locales. Il rentre finalement en Europe en 1812, à temps pour participer à la campagne de Russie. Ces exploits furent même rapportés au Tsar Alexandre I<sup>er</sup>. Installé en Pologne à la chute de l'Empire, il meurt à Varsovie pendant l'insurrection de 1831, dans un combat contre les cadets pro-russes des lanciers polonais.

Quant aux autres survivants, ils partagent le sort des autres unités de l'armée française : dépouillés par les Anglais, ils sont conduits à la Jamaïque pour y être détenus. Là, ils sont entassés à bord de pontons particuliers avec les autres prisonniers suisses et allemands, afin de les contraindre à prendre du service dans l'armée britannique. Cinq cents d'entre eux signent leur engagement dans le 60<sup>th</sup> Regiment of Foot, les « *Royal Americans* »<sup>894</sup>, dont ils formeront avec d'autres prisonniers étrangers de Saint-Domingue le cinquième bataillon. Un tiers de ceux-ci désertèrent ce bataillon pendant la guerre d'Espagne pour repasser dans l'armée française et s'engager dans la Légion de la Vistule.

Un état de situation des troupes aux colonies, rédigé au début de 1803 indique que la force totale des deux demi-brigades polonaises aux colonies, soit six bataillons, est de cinq mille cent soixante-six hommes<sup>895</sup>. Les survivants mentionnés plus haut se montent à au moins mille six cents hommes, soit environ 30% des Polonais envoyés aux colonies, ce qui les placerait presque parmi les unités les moins meurtries par la campagne ! Paradoxalement, ces soldats d'Europe centrale semblent avoir résisté bien mieux que les Français au climat des Tropiques : alors que Suisses et Allemands périrent presque jusqu'au dernier, les Polonais ont subi d'énormes pertes au feu dès leur débarquement, et malgré cela un tiers d'entre eux a survécu aux maladies.

Sacrifiés sur l'autel de la normalisation des relations avec l'Autriche et la Russie, des réductions de budget militaire et surtout victimes de cet esprit républicain qu'ils avaient embrassé en même temps que la cause française, les Polonais payent chers leurs aspirations nationales. Ces hommes, quelles que soient leurs origines sociales, sont pour la plupart des patriotes ayant volontairement choisi l'exil dans le but de reconquérir un jour l'indépendance de la Pologne, et sont par conséquent très politisés et non de vulgaires mercenaires attirés par la solde, que d'ailleurs ils ne touchent pas souvent. La paix de Lunéville fait pour eux l'effet d'une douche froide, marquant la trahison par la France de leur cause : leur amertume se reporte alors sur le Consulat, et particulièrement le premier Consul, accusé de les abandonner.

Peu enthousiastes à aller servir aux colonies, ils finissent par accepter cette assignation d'autant plus facilement que tenus dans une misère terrible par l'absence de

<sup>894</sup> L'origine du 60<sup>th</sup> Regiment of Foot (*Royal Americans*) remonte à 1757, quand le régiment est formé en Pennsylvanie de colons d'origine allemande. Resté fidèle à la couronne pendant la guerre d'indépendance américaine, le régiment est peu à peu devenu la « légion étrangère » anglaise, formé principalement de colons loyalistes, de mercenaires suisses et allemands, de quelques émigrés français et de prisonniers polonais. Unité d'élite, le régiment a survécu jusqu'à nos jours en devenant un des bataillons des *Royal Green Jackets*.

<sup>895</sup> Récapitulation des troupes aux colonies, s. d. (début 1803), S.H.A.T B<sup>7</sup> 9

paie, cette campagne leur laisse espérer, comme d'autres avant eux, une fortune rapide, ou au moins une amélioration de leur sort. Faisant preuve dans les premières semaines de leur engagement d'une efficacité louée par leurs chefs, la nature inhumaine et immorale de cette guerre les rattrape bien vite, les plongeant dans des abysses de tourments moraux. Ils perdent dès lors leur ardeur et leur valeur, d'autant qu'ils ne s'adaptent pas à cette guerre d'embuscade, ni ne comprennent les ordres des officiers français qui les commandent. « *Ainsi finirent, après cinq ans entiers de lutttes et de travaux, les légions polonaises d'Italie, si fidèles à leur cause adoptive et si mal récompensées de leur fidélité. Ces patriotes exilés servirent une république menacée dans son indépendance, et tandis qu'ils versaient leur sang pour faire triompher ses armes, ils ne purent obtenir d'elle un appui pour la conquête de leur patrie et de leur liberté* »<sup>896</sup>.

Pourtant, malgré ces épreuves, les survivants qui rentrent en France, plus nombreux proportionnellement que les membres des demi-brigades françaises, reprennent immédiatement du service auprès de cette France que beaucoup considéraient pourtant les avoir trahis : « *Sans encombre, je suis arrivé en France. On nous laissa prendre quartier à Châlons-sur-Marne, on nous paya une demi-solde. Mais une fois que l'homme est revenu à lui, la nature le poussait à nouveau dans les rangs ... On annonça une nouvelle campagne. Avec quelques camarades, nous nous sommes engagés dans une unité française. Et à nouveau - en avant marche !* »<sup>897</sup>. Placés dans des régiments ou bataillons étrangers, puis versés selon l'époque de leur retour dans la 1<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, la Légion polacco-italienne ou plus tard la prestigieuse Légion de la Vistule, ils continueront de se battre pour la France dans l'espoir de voir ressusciter en retour le royaume de Pologne, espoir qu'ils croiront un temps à leur portée avec l'éphémère Grand Duché de Varsovie.

### 2.3.3 - Les Suisses

Lorsque le gouvernement français organise le second envoi de renforts à Saint-Domingue qui voit la désignation de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, il affecte également à cette expédition le premier bataillon de la 3<sup>e</sup> demi-brigade helvétique, qui tenait garnison en Corse : « *réunir à Ajaccio un bataillon de la demi-brigade helvétique, de compléter ce bataillon à 600 hommes, et de le tenir prêt à s'embarquer sur un bâtiment de guerre qui se rendra à cet effet dans le port d' Ajaccio* »<sup>898</sup>. Celui-ci embarque le 20 janvier 1803, fort de six cents hommes dont une centaine de déserteurs étrangers du dépôt d' Ajaccio, incorporés afin d'amener ce bataillon à l'effectif fixé.

Les Suisses sont entassés comme les autres dans les transports de troupes, et acheminés vers Saint-Domingue où ils débarquent vraisemblablement courant mars 1803. Là, il semble qu'ils disparaissent de manière record des ordres de bataille : le

<sup>896</sup> Chodzko (Léonard), *Histoire des Légions polonaises en Italie*, 1831

<sup>897</sup> Zeromski, 2<sup>e</sup> partie ..., Op. Cit., p.10

<sup>898</sup> Napoléon à Berthier, 23 novembre 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 8

bataillon est même suffisamment réduit au 2 mai, moins de deux mois après son arrivée, pour être incorporé dans la Légion du Cap (ex-Légion de la Loire). Seuls onze hommes de ce bataillon rentreront un jour en Europe ! Certes, certains ont pu s'engager dans le 5<sup>e</sup>/60<sup>th</sup> Foot « *Royal Americans* » comme une partie des prisonniers polonais, mais la destruction du bataillon est indéniable ...



*Figure 19 : Fusilier de la 3<sup>e</sup> demi-brigade helvétique, 1803*

En janvier 1805, la 1<sup>e</sup> demi-brigade helvétique, qui était stationnée sur les côtes de l'Atlantique, fournit plusieurs compagnies comme garnison sur les vaisseaux *Algésiras* et *Achille*. L'une de ces compagnies, au nombre de cent hommes, est débarquée à la Guadeloupe pour renforcer la garnison de cette île, et sans doute incorporée au 3<sup>e</sup> bataillon colonial. Les autres compagnies restent à bord, et se trouvent de fait impliquées dans la bataille navale de Trafalgar.

Si les Suisses à Saint-Domingue ou la Guadeloupe ne font pas grandement parler d'eux, étant annihilés à une vitesse stupéfiante, même pour les critères de

Saint-Domingue, par les maladies tropicales, leur désignation pour ces expéditions aura des conséquences sur les rapports militaires entre la France et la Suisse. En effet, lorsque Napoléon décide de signer avec le gouvernement helvétique une nouvelle capitulation générale<sup>899</sup> pour la levée de quatre régiments suisses au service de la France, celle-ci comprend une clause inédite, l'article XVIII : « Les troupes suisses qui seront au service de la France, ne seront jamais employées que sur le territoire continental de l'Europe ». C'est que les Suisses, parfaits mercenaires, ont les moyens de dicter leurs conditions, se permettant même de refuser de se battre en cas de défaut de solde : « Point d'argent, point de Suisses » ... Cet article XVIII leur permettait de se prémunir contre l'emploi prioritaire de ces mercenaires aux colonies, comme cela fut le cas pour les Suisses principalement à la Restauration, mais également pour la 1./3e demi-brigade helvétique à Saint-Domingue. Echaudés, les Suisses continueront à servir l'Empire, puis la Restauration et constitueront une bonne partie des éléments fondateurs de la première Légion étrangère<sup>900</sup> à la monarchie de juillet, mais toujours sur le continent européen.

Dans leur ensemble, les troupes étrangères ont payé le prix de la paix de Lunéville. Les raisons qui expliquaient leur grande utilité en temps de guerre étaient quadruples :

- elles servaient d'étendards à toutes les minorités nationales opprimées par les ennemis de la République, et inspiraient ainsi la dissension à l'intérieur de ces territoires qui voyaient là une occasion de lutter contre leurs oppresseurs. Le plus vibrant exemple de ce type étant les Polonais ;

- conséquemment à leur aptitude à favoriser les troubles ethniques chez les adversaires de la République, les troupes étrangères attiraient des patriotes qui étaient autant de déserteurs pour l'ennemi, donc une perte de potentiel militaire, et inversement autant de recrues pour l'armée française ;

- elles permettaient également d'employer des soldats ennemis vaincus, qui livrés à eux-mêmes auraient pu représenter une menace sur les arrières de l'armée française ou tout simplement sur la tranquillité des provinces conquises, alors qu'en les employant, le coût supérieur des troupes étrangères étaient compensés par celui épargné pour les opérations de police ou la garde de prisonniers ;

- enfin, plus cyniquement, elles permettaient de ménager l'opinion publique française car celle-ci se soucie moins de la mort d'étrangers que de ses fils ... raison qui prévaut encore, et même plus que jamais, aujourd'hui au maintien en activité de la Légion étrangère.

Mais la guerre finie, le gouvernement français faisait son possible pour normaliser ses relations avec ses anciens ennemis russes et autrichiens, les deux principales mosaïques de peuples que visaient les appels à la désertion de la République. Les très

---

<sup>899</sup> Nom donné au traité militaire conclu entre les cantons suisses et les gouvernements alliés, permettant de lever des troupes auxiliaires suisses pour le service des puissances contractantes.

<sup>900</sup> Créée en 1831, la première Légion étrangère fut cédée à la reine d'Espagne en 1835, et une seconde Légion étrangère, ancêtre directe de l'actuelle, fut recrée en décembre de la même année en Algérie.

---

nombreux déserteurs autrichiens, principalement hongrois, qui ont fait défection durant les précédentes campagnes, deviennent soudain gênants pour un régime qui cherche la reconnaissance de ses voisins. Comment parler de paix quand on finance des troupes dont le but avoué est de retirer des provinces entières à la tutelle de ces empires ; Hongrois vis-à-vis de l'Autriche, Polonais vis-à-vis de la Russie, la Prusse et l'Autriche, ... ? Le coût exorbitant des troupes étrangères ne se trouve plus justifié par aucune des raisons évoquées précédemment, si ce n'est la dernière, à condition qu'il reste un théâtre d'opération où « réduire la masse salariale », pour employer une expression moderne. Ce théâtre, ce sera les colonies. La présence étrangère y sera d'abord assurée par les rebuts des bataillons coloniaux, puis lorsqu'il apparaît évident que les renforts que l'on y enverra seront inévitablement décimés à leur tour, par des unités « politiquement incorrectes » comme les Polonais, indésirables comme les Piémontais, ou particulièrement onéreuses comme les Suisses. Dans son étude sur les troupes étrangères au service de la France, Eugène Fieffé conclut ainsi le chapitre traitant du Consulat : « *La plupart des troupes étrangères au service de la République trouvèrent leur tombeau dans cette colonie. (...) Le sort des légions polonaises était alors celui de toutes les troupes étrangères au service de France ; elles avaient à peu près disparu de l'armée. Ce n'était pas qu'il n'y eût encore dans ses rangs des Belges, des Allemands, des Italiens, des Suisses, des Polonais, des Piémontais, des Irlandais, des Grecs, des Turcs, des Egyptiens, etc. toujours fidèles au drapeau qu'ils avaient vu si souvent flotter sur les champs de bataille ; seulement, la plupart de ces auxiliaires, dépouillés de leur caractère primitif, disséminés dans les divers régiments français, y servaient comme troupes nationales. Le règne des corps étrangers était donc fini ; mais il va bientôt resplendir d'un plus vif éclat, car les destinés de la République sont accomplis, celles de l'Empire commencent* »<sup>901</sup>. Il est vrai que les étrangers sont encore nombreux dans l'armée française, mais leurs légions, bataillons ou compagnies indépendantes ont été amalgamés et noyés dans la masse des demi-brigades françaises. Certaines nationalités restent particulièrement représentées, quand ils ne forment pas l'intégralité, dans certaines demi-brigades, comme les Piémontais dans les 111<sup>e</sup> et 112<sup>e</sup> de ligne, 31<sup>e</sup> légère et 26<sup>e</sup> chasseurs à cheval piémontais ; les Belges dans les 71<sup>e</sup> de ligne, 15<sup>e</sup> légère et 27<sup>e</sup> chasseurs à cheval ; la 30<sup>e</sup> légère est un amalgame de Belges, Hollandais et Allemands ; ... Ceux qui restent, isolés, sont regroupés dans les bataillons étrangers ou les bataillons coloniaux qui, on l'a vu, tiennent davantage du bagne disciplinaire qu'autre chose. Mais qu'ils le veuillent ou non, ces hommes sont désormais français et ne se battent plus sous leurs étendards : même certains chants particuliers, comme celui des Allemands de la Légion germanique<sup>902</sup>, ont été supprimés par décret. L'esprit de corps des troupes françaises a remplacé le sentiment national. Pourtant, même au sein de ces troupes désormais françaises, il apparaît clairement que les Belges ont été mis en avant : le gouvernement craignait-il que les anciens volontaires brabançons et bataves, dès lors la paix revenue, réclament

<sup>901</sup> Fieffé, Op. Cit., p.110-111

<sup>902</sup> „O Brüder, Teutsches blut, ihr noch bethoerten kriegler, Sagt eurer knechtschaft ab, seid ferner freiheits sieger; Er kaempft euch dieses recht das man in Frankreich lehrt, Sterb frey, lehrt, sucht und macht, das euh die nachwelt ehrt“ Chant de la Légion germanique, supprimé par ordre du 27 juin 1793.

l'indépendance de la Belgique et de la Hollande ? Ou bien craignait-il particulièrement leur vote lors du plébiscite sur le Consulat ?

### 2.4 - Les soldats de couleur

---

La présence de soldats noirs ou mulâtres dans les rangs de l'armée royale française n'était pas chose rare à la Révolution. Les régiments revenus de la guerre d'Amérique en avaient incorporé un grand nombre sur place ou à Saint-Domingue, comme le futur général Martial Besse. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen et l'abolition de l'esclavage avaient vu de nombreux anciens esclaves noirs ou libres de couleur s'engager dans l'armée pour se battre pour la cause de cette liberté que la Révolution leur accordait. Le cas du général Dumas, père de l'auteur du « Comte de Monte-Cristo », reste sans doute le plus connu ... Outre les régiments entiers facilement levés aux colonies elles-mêmes, particulièrement Saint-Domingue et la Guadeloupe, de nombreuses compagnies franches d'hommes de couleur s'étaient formées dans les ports faisant commerce avec les colonies, où se trouvaient d'importantes communautés d'anciens esclaves. Enfin, la campagne d'Egypte et de Syrie avait vu le renforcement des demi-brigades européennes décimées de nombreux esclaves libérés.

Les nombreux bataillons blancs envoyés aux colonies tout au long de la Révolution, comptaient ainsi dans leurs rangs beaucoup de soldats de couleur, pour ceux qui rentraient un jour en France. Le cas du 1<sup>e</sup> Bataillon de l'armée de la Guadeloupe est emblématique de ces unités blanches métissées aux colonies : elle est créé en 1793 sous le nom de Bataillon des Sans-Culottes, à Espelette dans le pays basque, à partir de huit cents hommes de compagnies franches du Sud-Ouest, cent vingt hommes de ligne et deux cent cinquante artilleurs. Commandé par le futur général Boudet, il est rebaptisé « 1<sup>e</sup> Bataillon de la première demi-brigade de la Guadeloupe » à son arrivée à la Guadeloupe en 1794. Il prend une part active aux combats contre les Anglais et les royalistes. Dans un état de situation du 16 septembre 1797, on apprend que le 1<sup>e</sup> Bataillon est alors composé de « 280 blancs, 559 noirs, 16 capres, 225 mulâtres, 34 métis »<sup>903</sup>. De nombreux bataillons de volontaires rentrent ainsi à la Révolution avec la chute de colonies comme la Martinique ou après mutinerie à Saint-Domingue. Dans le cas du 1<sup>e</sup> Bataillon de l'armée de la Guadeloupe, celui-ci reste en poste outre mer jusqu'à l'arrivée de l'armée expéditionnaire du général Richepance en 1802. C'est de ses rangs qu'Ignace et Delgrès tireront leurs derniers partisans. Après la mort de ce dernier dans l'explosion de la Matouba, le Bataillon est dissout : les quelques blancs sont incorporés dans les troupes venues de France, les autres sont désarmés et organisés en pionniers ou déportés. Il ne restait que douze hommes des huit cents volontaires initiaux des compagnies franches de 1793 !

#### 2.4.1 - Epuration de la société et de l'armée

Les compagnies franches de soldats de couleur levées dans les ports de France dès le

---

<sup>903</sup> Armée des Antilles. Situation des troupes au 30 Fructidor an V, cité in Anduse (Roland), « L'histoire singulière du 1<sup>er</sup> Bataillon de l'armée de la Guadeloupe : loyalisme révolutionnaire et révoltes militaires », in *Mourir pour les Antilles*, Op. Cit., p.60

début des guerres révolutionnaires étaient tout spécialement désignées, aux yeux du gouvernement, pour servir aux colonies : l'acclimatation était toujours le dogme ! La première unité noire à se constituer est la « Légion franche des Américains et du Midi », formée en 1792 à Paris d'Africains et d'anciens soldats de couleur du corps expéditionnaire de Lafayette et Rochambeau aux Etats-Unis, et dans laquelle servirent Dumas père et le chevalier de Saint-Georges : dissoute en 1793, sa seule compagnie montée est dirigée sur Brest pour être envoyée à Saint-Domingue mais, heureusement pour elle, ne peut être embarquée et est désignée avec divers autres détachements isolés de cavalerie pour former le 13<sup>e</sup> régiment bis de Chasseurs à cheval, plus tard fondu dans le 13<sup>e</sup> Chasseurs à cheval. Une première « compagnie franche des Antilles » est envoyée en décembre 1792 à Saint-Domingue, « où elle disparut »<sup>904</sup>, alors qu'une seconde est formée en mars 1793. En octobre, c'est un « Bataillon des Antilles » qui est institué à Brest, formé « avec la compagnie franche et des hommes de couleur »<sup>905</sup>. Ce bataillon est embarqué le 23 janvier 1794 pour la Martinique, alors que son dépôt reste à Landernau. En mai, le bataillon à la Martinique a cessé d'exister, preuve que l'acclimatation tant vantée des soldats noirs aux théâtres d'opération tropicaux n'était pas si évidente.

Dès lors, ce sont essentiellement des bataillons de volontaires blancs qui sont affectés aux Antilles, alors que rentrent les débris des bataillons de l'ancienne armée royale envoyés entre 1789 et 1794. Parmi eux se trouvent donc de nombreuses recrues de couleur, ce qui incite le Directoire à ordonner, le 21 mai 1797, « de former à Rochefort quatre compagnies d'hommes noirs de cent hommes avec des nègres et des hommes de couleur débarqués des Antilles. Les officiers étaient tous des hommes de couleur »<sup>906</sup>. Le recrutement cesse dès lors d'être volontaire, et devient une mesure discriminatoire, du moins du point de vue des intéressés, visant à retirer de leurs demi-brigades les soldats de couleur y servant depuis parfois plusieurs années. Toutefois, elle ne touche encore que les militaires. Mais comme ces compagnies se recrutent mal, elles sont envoyées à Mantou et réduites à deux compagnies le 1<sup>er</sup> août, puis une seule le 20 mai 1798. Trois jours plus tard, ordre est donné d'organiser « à l'île d'Aix une nouvelle compagnie d'hommes noirs »<sup>907</sup>. Mais en juillet et août 1799, sans doute faute de recrues, les deux compagnies (celle de Mantoue et celle d'Aix) sont licenciées. Les soldats et sous-officiers sont versés dans le dépôt du bataillon des Antilles, les officiers sont temporairement inemployés ...

Telle est la situation des soldats de couleur en métropole à l'avènement du Consulat. La plupart des officiers sans emploi sont des mulâtres, ayant été contraints de fuir Saint-Domingue avec Rigaud lors de la défaite de celui-ci. Pour le nouveau gouvernement, qui cherche initialement à s'attacher Toussaint en le faisant nommer

---

<sup>904</sup> Belhomme, Op. Cit., t.4, p.9

<sup>905</sup> Ibid, p.54

<sup>906</sup> Ibid, p.135

<sup>907</sup> Ibid, p.180

commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue, ces officiers sont gênants, peu propices à favoriser la paix avec le chef des Noirs, dont ils étaient les ennemis ou du moins les opposants. C'est ce qui ressort d'une note d'un fonctionnaire du ministère de la Guerre : « *La division destinée pour Saint-Domingue ne doit être commandée que par des officiers blancs. Je sais qu'il y a dans celle-ci beaucoup d'officiers noirs ou mulâtres. Tout est perdu s'ils partent. Je sais qu'on veut s'en débarrasser, mais ce ne doit pas être en les envoyant à Saint-Domingue, sinon l'expédition est manquée ; il ne faut pas qu'il en parte un seul* »<sup>908</sup>. En conséquence, ces officiers, du général de brigade au sous-lieutenant, sont attachés à la suite de la Légion expéditionnaire dans son infructueuse épopée égyptienne<sup>909</sup>, en leur affirmant que celle-ci est destinée à Saint-Domingue et donc les ramène chez eux. Mais une partie d'entre eux, sans doute informés de la destination réelle de l'escadre (Pétion semble avoir eu un ou des informateurs bien renseignés au ministère de la Guerre ou de la Marine), refusent de s'embarquer ou s'abstiennent de se présenter à l'embarquement. Au total, ils sont vingt-neuf à monter à bord des vaisseaux « *La Bravoure* », « *La Créole* » et « *Le Desaix* ». Parmi eux, L'Eveillé ou « Mars » Belley. Ils sont désagréablement surpris au départ de Brest d'apprendre que leur véritable destination est l'Égypte. Aussi, lorsque l'amiral Ganteaume trouve refuge à Toulon, ceux qui avaient manqué leur chance de rester à terre refusent-ils de réembarquer à destination de ce pays. L'adjudant-commandant Battencourt, qui devait également faire parti de l'expédition mais est parvenu à ne pas embarquer en prétextant de sa santé « *délabrée* », les dénonce au ministre de la Guerre : « *Vous avez sans doute été informé (...) qu'aucun des officiers de couleur n'a embarqué. Cette mauvaise volonté paraît avoir été inspirée par plusieurs de ces officiers qui sont en activité dans la Légion, se sont joints à ceux à la suite de l'expédition, tous sont maintenant réunis dans cette place* »<sup>910</sup>. En réponse, les Consuls ordonnent que ceux-ci soient privés de solde<sup>911</sup>, de même que ceux restés à Brest. Ce sont ces mêmes officiers qu'on retrouvera plus tard à bord de la « *Vertu* »<sup>912</sup>, lors de l'expédition de Saint-Domingue ...

Début 1801, le dépôt du Bataillon des Antilles est amalgamé à la Légion de la Loire. En septembre, le dépôt de la Légion expéditionnaire a reçu un important apport, près de soixante-dix hommes, provenant intégralement de la 35<sup>e</sup> demi-brigade de ligne<sup>913</sup>. Tous les soldats mutés de cette manière sont originaires des colonies et la plupart n'ont souvent (eux-mêmes ou leurs parents) qu'un prénom sans nom de famille, voire sont nés de parents inconnus : pour la plupart des anciens esclaves noirs, voire des mulâtres. Il

<sup>908</sup> Rapport anonyme au ministre de la Guerre, 23 mai 1800, S.H.A.T B 7 1

<sup>909</sup> Situation de la Légion expéditionnaire, 12 mars 1801, S.H.A.T B 7 1

<sup>910</sup> Battencourt à Berthier, 25 avril 1801, S.H.A.T B 7 1

<sup>911</sup> Les Consuls à Meyer de Schauensee, 14 septembre 1801, S.H.A.T B 7 1

<sup>912</sup> cf. *Infra*, p.60 & 155

<sup>913</sup> *Inf.* Légère. Dépôt de la Légion expéditionnaire, 9 septembre 1801, S.H.A.T 43Yc178

s'agit là d'une « régurgitation » par la 35<sup>e</sup> demi-brigade de ligne de débris du Bataillon des Antilles, qu'elle avait amalgamés en 1800. En juin 1801, une compagnie d'hommes de couleur, dite « Légion expéditionnaire du Sénégal »<sup>914</sup>, avait déjà été formée de pareille manière : trente-six (29,5%) des cent vingt-deux membres de la compagnie provenaient de cette même 35<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, et là encore, tous étaient originaires des colonies.

Le phénomène observé ici avec la 35<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et ses membres issus du Bataillon des Antilles, se retrouvera avec les demi-brigades ramenées d'Égypte. Le cas le plus marquant est celui de la 21<sup>e</sup> demi-brigade légère, dont le général Kléber avait complété l'effectif au moyen de recrues locales : « *les caravanes d'Éthiopie amenaient beaucoup d'esclaves noirs en Égypte. Le général en chef en fit acheter une grande quantité, et compléta la 21<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère par cette classe d'hommes, qui (...) contractèrent en peu de temps les habitudes du soldat français, et se battirent fort bien à Héliopolis* »<sup>915</sup>. A leur arrivée en France, ces Éthiopiens sont à leur tour arrachés à leur demi-brigade et leurs frères d'armes d'Égypte pour être transférés vers les dépôts coloniaux ou des compagnies de couleur. Lorsque le 3/37<sup>e</sup> demi-brigade de ligne s'apprête à embarquer pour la Martinique, le ministre de la Marine et des Colonies s'assure auprès de son homologue de la Guerre que celui-ci « *a bien fait retirer tous les soldats noirs ou de couleur du détachement (...) qui doit s'embarquer à Brest* »<sup>916</sup>.

Bien qu'aucun ne soit des déserteurs repris, le premier Consul Bonaparte se débarrasse là de tous les hommes de couleur engagés dans l'armée française : à l'exception de ses mamelouks, et du Bataillon des Chasseurs d'Orient qui regroupent tous les Égyptiens, Syriens, Coptes, Grecs, Turcs, ... rentrés d'Égypte avec l'armée d'Orient, les Africains et assimilés (les esclaves noirs des Antilles, même nés dans ces îles, continuent d'être mentionnés comme des « Africains ») sont bannis des unités de l'armée française pour être regroupés dans les troupes coloniales, principalement les deux légions à Saint-Domingue (« expéditionnaire » et « de la Loire ») afin de leur faire quitter le plus vite possible le sol de la métropole. Le rétablissement de l'esclavage et les lois anti-noirs d'avril et mai 1802 se profilent à l'horizon ...

Après avoir soigneusement vidé les rangs de l'armée de tous ses éléments noirs ou de mulâtres en les expédiant aux Antilles, le gouvernement dévoile peu à peu ses intentions vis-à-vis de l'esclavage : le 6 avril 1802, un arrêté des Consuls instaure une commission chargée de « *discuter et rédiger un projet d'organisation judiciaire pour les colonies, et fixer l'état des noirs* »<sup>917</sup>. Le 20, la commission ayant statué, une loi est promulguée qui interdit « *le séjour de Paris et des villes côtières aux militaires noirs et mulâtres* »<sup>918</sup>. Une semaine plus tard, le premier Consul écrit au second Consul pour lui demander de rédiger un projet d'arrêté pour, entre autres, « *défendre l'arrivée des noirs*

<sup>914</sup> Première compagnie franche, dite Légion expéditionnaire du Sénégal, 1<sup>er</sup> juin-19 juillet 1801, S.H.A.T 43Yc11

<sup>915</sup> Fieffé, Op. Cit., p.49

<sup>916</sup> Decrès à Berthier, 19 juin 1802, S.H.A.T B 5<sup>7</sup>

<sup>917</sup> Arrêté des Consuls, 6 avril 1802, *Corr. de Napoléon n°6027*

sur le continent de la République, et remettre en vigueur les règlements qui existaient sur cet objet »<sup>919</sup>, arrêté qui se traduira par une loi en ce sens le 2 juillet. Le 17 mai 1802, Napoléon Bonaparte rétablit officiellement l'esclavage aux Antilles. Le 29 mai enfin, il exclut de l'armée tous les officiers de couleur. La mesure frappe même le très républicain général Dumas, qui est destitué le 23 juillet suivant, puis mis à la retraite le 13 septembre. Ainsi, lorsque le « Swiftsure » arrive en juillet 1802 de Saint-Domingue, ayant à son bord des officiers mulâtres de l'entourage de Rigaud, renvoyés par Leclerc, le ministre de la Guerre demande des instructions à leur sujet. Le premier Consul lui répond : « *donner ordre que les mulâtres mauvais sujets soient renvoyés du service, et pour donner qu'on leur ôte l'épaulette, vu qu'ils ne sont point brevetés par le ministre et ne font partie d'aucun corps; leur défendre de porter l'habit militaire* »<sup>920</sup>.

Le jour même où il exclut de l'armée les officiers de couleur, le premier Consul décrète la formation de trois « compagnies d'hommes noirs » aux îles d'Hyères, d'Aix et d'Oléron. Cette fois, le recrutement se fait par presse : tout individu mâle de couleur se trouvant sur le territoire, qu'il soit militaire ou civil, est dirigé sur ces dépôts qui, comme on l'a vu précédemment, sont également ceux d'unités disciplinaires. Le seul moyen d'échapper à ce sort est de disposer d'un passeport émis par le préfet du département, sésame évidemment distribué avec la plus grande parcimonie. Marcel et Claude Auguste affirment même que ces trois compagnies étaient constituées de soldats noirs qui avaient servi dans l'armée française en Egypte et qui étaient rentrés avec elle<sup>921</sup>. Si le fait est avéré, il y a fort à parier qu'il s'agit là des Ethiopiens de la 21<sup>e</sup> Légère ou de quelques autres anciens esclaves des Mamelouks dans le même cas ... En janvier 1803, six nouvelles « compagnies d'hommes noirs » sont formées à Brest (les futurs et éphémères « Chasseurs africains »), avec des insurgés déportés de Saint-Domingue ou de la Guadeloupe.

Alors qu'il combat la rébellion d'Ignace et Delgrès, le général Richepance, à la Guadeloupe, décide d'employer une partie des troupes noires désarmées à son arrivée et enfermées à bord des vaisseaux : il renforce chacun des 2,3/66<sup>e</sup> et 3,15<sup>e</sup> demi-brigades de ligne par incorporation de deux cents noirs levés localement, et fait passer le Bataillon colonial de cinq à huit compagnies. Mais le 17 juillet 1802, une fois l'insurrection matée, Richepance rétablit officiellement l'esclavage à la Guadeloupe. En conséquence, il réorganise ses troupes : « *les gens de couleur furent exclus des troupes françaises, à l'exception d'un petit nombre réservé pour les corvées des casernes et de cent cinquante ouvriers pour le corps des sapeurs* »<sup>922</sup>, ces derniers étant désarmés ... Peu après, pour lutter contre les dernières bandes d'insurgés, Richepance lève trois compagnies de

<sup>918</sup> Arrêté des Consuls, 20 avril 1802, cité in Benot (Yves), *La démenche coloniale sous Napoléon*, Paris, La Découverte, 1992, p.96

<sup>919</sup> Napoléon à Cambacérès, 27 avril 1802, *Corr. de Napoléon n°6053*

<sup>920</sup> Décision du premier Consul, 29 juillet 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 5

<sup>921</sup> Auguste, *Les déportés ...*, Op. Cit., p.77

<sup>922</sup> Poyen, Op. Cit., p.243

« Chasseurs de la Guadeloupe » recrutés « *parmi ceux qui étaient propriétaires ou dont la fidélité avait été bien éprouvée au cours de la lutte contre la rébellion* »<sup>923</sup>. Enfin, le 6 juillet 1802, il prend un arrêté organisant dans chaque commune une « *troupe de volontaires destinés à faire la chasse aux hommes des bois, assimilés à des bêtes sauvages* »<sup>924</sup>. Ces hommes formèrent un ensemble de quatre cents hommes, baptisés « Chasseurs des bois », sous le commandement des ex-émigrés de Vermont et d'Estrehan. Ceux-ci sont très nombreux au sein de ces unités paramilitaires : ils forment l'encadrement en officiers et sous-officiers, mais les simples soldats sont tous de couleur. Ces unités reçoivent des primes du gouvernement pour chaque tête ou fusil ennemi rapporté : elles se feront connaître par leur cruauté et leurs exactions, les émigrés trouvant là l'occasion de se venger de leur exil en traquant dans les montagnes les esclaves en fuite et les lambeaux de troupes rebelles cachés dans les montagnes.

A Saint-Domingue, outre les bataillons ou demi-brigades coloniales de l'armée de Toussaint que Leclerc amalgame à ses troupes décimées, des soldats noirs mais surtout mulâtres entrent massivement dans les rangs de la gendarmerie, sous les ordres du chef de brigade noir Jean-Baptiste « Mars » Belley, comme la 7<sup>e</sup> demi-brigade coloniale qui « *est passée presque toute entière dans la gendarmerie* »<sup>925</sup>. Si Leclerc remplit les rangs de sa gendarmerie d'anciens soldats de Toussaint, c'est que celle-ci est détruite « *par la maladie* »<sup>926</sup> plus que toute autre unité, du fait de son déploiement dans les terres, et que les soldats des demi-brigades blanches éprouvent la plus vive répugnance à servir dans ce corps. Le commandant Baron, du 2/31<sup>e</sup> de ligne, demande même s'il doit contraindre les hommes de son corps qui ont été désignés pour ce service et qui témoignent leur dégoût pour cette affectation<sup>927</sup> ... A l'inverse, les soldats des demi-brigades coloniales se réjouissent de cette affectation, pour laquelle ils touchent une prime à chaque prise de déserteurs ou d'esclaves en fuite. Daure ira plus loin durant son intérim à la tête de la colonie, en créant à partir du 14 novembre 1802 des compagnies franches de gens de couleur<sup>928</sup>, composées de « *mulâtres dignes de confiance embarqués sur les vaisseaux* »<sup>929</sup>. Le 16 novembre, ils créent dans le département du Nord des « *'compagnies franches du Nord' (...) composées d'hommes noirs ou de couleur et organisées en infanterie légère (...), commandées par des officiers blancs (...), [formant] un nombre de compagnie indéterminé* »<sup>930</sup>, le registre restant ouvert « *tant que le zèle et le dévouement porteront des volontaires à s'y inscrire* »<sup>931</sup>.

<sup>923</sup> Ibid

<sup>924</sup> Lacour, Op. Cit., p.349-350

<sup>925</sup> Etat de la force de la division du général Desfourneaux, marchant en trois colonnes, 17 février 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 2

<sup>926</sup> Leclerc à Decrès, 2 août 1802, *Lettres du général Leclerc* n°107

<sup>927</sup> Baron à Thouvenot, 8 juillet 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 5

<sup>928</sup> Daure à Boyer, 14 novembre 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 8

<sup>929</sup> Daure à Latouche-Tréville, 15 novembre 1802, S.H.A.T B<sup>7</sup> 8

## 2.4.2 - Double déportation ou déportations inverses ?

Mais à l'exception de ces quelques compagnies franches ou renforts ponctuels, la plupart des troupes noires intégrées dans les armées expéditionnaires en ont été retirées dès le calme revenu pour être déportées, quand elles ne l'ont pas été directement. Déjà le projet de désarmer et déporter une partie des officiers et conseillers noirs (et même quelques blancs) de Toussaint était inscrit dans les instructions au capitaine général : « *par des insinuations délicates le général ... et le citoyen ... sauront faire naître dans l'esprit de Toussaint des idées de réformation (...). C'est ainsi que le général pourra obtenir des déplacements utiles, des licenciements de noirs armés pour les rendre à la culture (...)* »<sup>932</sup>. Le premier Consul est encore plus clair dans une lettre à son beau-frère Leclerc : « *Suivez exactement vos instructions, et, dès l'instant que vous vous serez défait de Toussaint, Christophe, Dessalines et des principaux brigands, et que les masses de noirs seront désarmées, renvoyez sur le continent tous les noirs et hommes de couleur qui auraient joué un rôle dans les troubles civils* »<sup>933</sup>. Mais à Saint-Domingue, Leclerc ne révèle pas immédiatement ces directives. Il se contente de renvoyer Rigaud et quelques-uns de ces partisans comme menace potentielle à la tranquillité dans l'île, mais la mesure a davantage pour but de satisfaire les officiers noirs. Leclerc agit ensuite par petites touches, se gardant bien de pratiquer des rafles trop voyantes, son but étant d'isoler Toussaint de ses soutiens sans l'effrayer : « *par la conduite que j'aie tenu à l'égard des siens, il lui restera fort peu de partisans. Aussitôt que je me serais assuré de sa personne, je le ferais partir pour la Corse et je donnerai ordre qu'il soit enfermé dans un château de cette île. C'est là que j'enverrai une grande partie de ceux dont je voulais me débarrasser. J'en fais partir aujourd'hui une cinquantaine sur La Muiron. J'écris au citoyen Miot qu'il peut les employer aux travaux publics. Je n'envoie que les hommes qui peuvent être dangereux à la colonie* ». La « Muiron », qu'il expédie en France avant la déportation de Toussaint lui-même « *est chargée d'une cinquantaine de brigands chefs noirs. Je lui ai ordonné de les déposer en Corse et j'écris au cit. Miot de les employer aux travaux publics* »<sup>934</sup>. Leclerc passe finalement à l'action le 7 juin 1802, arrêtant Toussaint et le déportant en France dans les jours qui suivent. Dès lors, les arrestations et déportations se multiplient. Le général Pierre Boyer y révèle son vrai visage : lui qui a joué le jeu de l'apaisement veut désormais pas moins que déporter tous les officiers de couleur. « *Tous les généraux nègres et mulâtres applaudirent à cette mesure [la déportation de Toussaint]*

<sup>930</sup> Gazette officielle de Saint-Domingue, 16 novembre 1802, S.H.A.T B 7 8

<sup>931</sup> Ibid

<sup>932</sup> Instructions pour le général ..., nommé commandant général de toute l'île de Saint-Domingue, octobre 1801, S.H.A.T B 7 1. Les mentions laissées en blanc dans le titre et dans le texte sont dues au fait que ces instructions ont été rédigées avant la désignation officielle du général Leclerc et du préfet Daure pour Saint-Domingue.

<sup>933</sup> Napoléon à Leclerc, 16 mars 1802, *Corr. de Napoléon n°5997*

<sup>934</sup> Leclerc à Decrès, 11 juin 1802, *Lettres du général Leclerc n°79*

(...) et tous revinrent au Cap après son départ pour féliciter le général en chef sur la prise importante de cet homme (...). Cette réunion de généraux nègres et de plus de cent vingt autres chefs subalternes commandant les quartiers et colonels commandant les régiments nègres tous bien organisés, m'inspira de conseiller au général en chef de faire main basse sur tous ces hommes. Ils étaient tous réunis à dîner chez le colonel Netherwood (...). Rien n'était plus facile que de les arrêter tous et de les embarquer. Mais le général en chef (...) hésita, et malgré mes instances, il refusa »<sup>935</sup>. Dans le même temps, Leclerc déporte également plusieurs blancs qui ont participé à l'élaboration de la Constitution de Toussaint de 1801, ou étaient du moins proche de ce dernier. Les plus impliqués auprès du régime de Toussaint sont envoyés en France : « j e vous envoie par Le Conquérant, Borgella et Collet, deux de ses constituants. Je vous ai envoyé par l'Union, Viard, autre constituant, ils resteront en prison à Brest à la disposition du gouvernement français; je me purge peu à peu »<sup>936</sup> ; les plus insignifiants n'ont pas cette chance : « Je vais faire partir incessamment pour Cayenne une vingtaine de coquins affidés de Toussaint »<sup>937</sup>.

Quant à la Guadeloupe, Decrès ne tarit pas d'éloge vis-à-vis de la politique musclée du général Richepance qui « a soumis la colonie par la force de ses armes. Il l'a subjuguée et purgée. Il a désarmé tous les noirs. Il déporte 1500 hommes, je ne sais où »<sup>938</sup>. A l'origine « 3000 soldats noirs, débris de l'ancienne armée de la Guadeloupe, furent embarqués sur des frégates et transportés aux Etats-Unis, qui refusèrent de les recevoir. Elles allèrent alors en déposer 2000 dans les possessions inhabitées de la côte Ferme, mais les gouverneurs espagnols s'étant récriés, l'autre millier fut conduit à Brest et enfermé au bagne »<sup>939</sup> : ce ne sont donc que la moitié des déportés de la Guadeloupe qui atteignent Brest, les autres ayant été abandonnés sur les côtes des colonies espagnoles des Antilles. En fait, Richepance a même essayé de les vendre comme esclaves, mais ni les Etats-Unis ni les colonies espagnoles ne veulent voir ces anciens rebelles « contaminer » leurs esclaves avec leurs récits d'émancipation. Les motifs de ces déportations sont très variés : « espion », « brigand », « homme dangereux », ou plus simplement « coquin décidé », « fin et rusé », « suspect », « insubordonné », « mauvais sujet », « scélérat »<sup>940</sup>, ... En fait, c'est encore l'arbitraire qui prime : les vrais meneurs sont généralement exécutés après passage devant des commissions militaires sommaires, ceux qui sont déportés sont souvent les moins dangereux, voire même des

<sup>935</sup> Boyer, Op. Cit., p.63

<sup>936</sup> Leclerc à Decrès, 11 juin 1802, *Lettres du général Leclerc* n°79

<sup>937</sup> Ibid

<sup>938</sup> Decrès à Napoléon, 10 août 1802, cité in *1802 en Guadeloupe ...*, Op. Cit., p.79

<sup>939</sup> Poyen, Op. Cit., p.243

<sup>940</sup> Etat du 20 Pluviôse an XI, cité in Coppolani (Jean-Yves), « Des Antillais déportés en Corse à l'époque napoléonienne », in *Mourir pour les Antilles*, Op. Cit., p.193

ralliés de la première heure à Richepance, comme Pélage, et Leclerc, comme Delpech et Néret, dont le seul tort est leur épiderme ...

Lorsque ces premiers déportés de Saint-Domingue et de Guadeloupe arrivent en métropole, l'arrêté y interdisant l'« importation » de noirs ou mulâtres est entré en vigueur, et seuls Toussaint, sa famille et les blancs sont débarqués sur le continent. Le sort des autres reste un temps indéterminé, d'autant qu'aucune pièce justificative ne vient donner le moindre indice sur les motifs de leur déportation. Le ministre de la Marine et des Colonies s'en plaint à Leclerc : « *Si l'arrivée de ce grand coupable eût été accompagnée, comme il était désirable, de quelques-unes des pièces indispensables pour baser l'acte d'accusation, une commission militaire eût déjà fait justice de sa scélératesse. Il en est de même des brigands que porte La Muiron* »<sup>941</sup>. Il lui donne d'ailleurs des détails sur les modalités à respecter pour les prochaines déportations : « *C'est dans l'île de Corse que vous continuerez à envoyer tous ceux de ces hommes dont la scélératesse bien démontrée exige l'expulsion de Saint-Domingue, sans cependant vous laisser des preuves assez évidentes pour les faire fusiller* »<sup>942</sup>. Leclerc accuse réception : « *Je continuerai à envoyer en Corse ceux que je déporterai* »<sup>943</sup>. Pourtant, à partir de cette date, les déportations depuis Saint-Domingue vont laisser peu à peu place aux noyades pures et simples. Le premier Consul lui-même étudie les différents cas : sur vingt-quatre déportés de la Guadeloupe détenus à la prison de la Grande Force, il estime que vingt et un « *doivent plutôt être considérés comme des hommes faibles ou trompés, que comme auteurs, instigateurs ou même complices du délit du 2 brumaire* [l'arrestation et le renvoi de Lacrosse]. *En conséquence, vous ordonnerez de les mettre en liberté* »<sup>944</sup>. Toutefois, considérant « *dangereux de leur permettre de retourner encore à la Guadeloupe* »<sup>945</sup>, les prisonniers ne seront « libérés » que dans les dépôts coloniaux pour Saint-Domingue dans le cas des blancs, et en Corse pour les mulâtres et les noirs !

Les premiers déportés de Guadeloupe et de Saint-Domingue arrivent à Brest, les envois suivants faisant voile directement sur la Corse. Ceux de Brest entrent en partie dans la composition des « compagnies d'hommes noirs » qui forment le Bataillon des Chasseurs africains en janvier 1803. Le reste est dirigé sur la Corse pour, selon la gravité des crimes qui leur sont imputés, y être soit placés en résidence surveillée, soit emprisonnés au bagne créé spécialement pour ces déportés de couleur : « *ce bagne devait utiliser les locaux de l'église et du couvent des Capucins ; mais ces bâtiments étaient en très mauvais état, nécessitaient des réparations, et l'on dut chercher d'autres implantations. On envisagea même des pontons flottants* »<sup>946</sup>. Finalement, les déportés sont dispersés autour d'Ajaccio, le bâtiment des Capucins ne servant que de lieu de

<sup>941</sup> Decrès à Leclerc, 28 juillet 1802, *Lettres du général Leclerc* n°X, annexe II

<sup>942</sup> Ibid

<sup>943</sup> Leclerc à Decrès, 26 septembre 1802, *Lettres du général Leclerc* n°79

<sup>944</sup> Napoléon à Berthier, 27 mai 1802, *Napoléon Bonaparte. Correspondance Générale* n°6918

<sup>945</sup> Ibid

trriage. Ils sont soumis au régime militaire, organisés en compagnies placées sous les ordres d'officiers vétérans blancs, et employés aux travaux de voirie, d'assèchement, de fortifications, voire parfois placés comme domestiques auprès de hauts fonctionnaires. Quelques-uns sont envoyés du bagne d'Ajaccio à celui de Porto-Ferraio, sur l'île d'Elbe, où les conditions de détentions étaient encore plus dures : le commissaire général Briot écrivit d'ailleurs à Decrès en faveur du citoyen Annecy, ex-député noir au Conseil des Anciens, qui y est alors « *au bagne, les fers aux pieds* »<sup>947</sup>, de même que le chef d'escadrons Desruisseaux. Briot n'hésite pas à plaider en leur faveur, affirmant même au ministre que « *tous les noirs détenus à Porto-Ferraio faisaient preuve d'une douceur, d'une patience digne d'intérêt* »<sup>948</sup>. D'autres sont émus par le sort de ces malheureux déportés, comme le préfet maritime de Brest qui reçoit les premiers déportés : « *ces gens sont sans vêtements, sans ressources, et vraiment leur sort fait pitié* »<sup>949</sup>. Cafarelli parvient même à émouvoir Decrès qui écrit aux Consuls « *que la plupart des déportés étaient sans vêtements, sans ressources, qu'il était nécessaire de leur en donner vu l'approche de l'Hiver* »<sup>950</sup>.

Ils sont plusieurs milliers à passer, si ce n'est par le bagne, par le centre de triage d'Ajaccio. Parmi eux, les Guadeloupéens sont au départ à peine moins nombreux que les Haïtiens, alors que la population de cette dernière île était à l'époque trois fois plus nombreuse. Mais très vite, les Guadeloupéens deviennent l'écrasante majorité<sup>951</sup> : Leclerc, puis Rochambeau, ne prennent même plus la peine de déporter les prisonniers, préférant les noyer en mer ! Il apparaît également que les mulâtres sont très minoritaires parmi les déportés, essentiellement des noirs. Le bagne est fermé début 1805, faute de déportés à garder : il reste alors moins de deux cents hommes. Bon nombre des détenus ont été incorporés comme sapeurs ou musiciens dans les 23<sup>e</sup> Léger, 3<sup>e</sup> Suisses ou dans les bataillons d'infanterie légère corse. Ceux qui restent à Ajaccio sont soit en résidence surveillée, soit formés en compagnies régulières de sapeurs, ayant des officiers pris parmi eux et la solde normale. Les plus démunis touchent même un secours de quarante francs par mois, comme Annecy.

Mais si leur sort s'améliore, quelques-uns jugés parmi les plus dangereux restent sous étroite surveillance, et ne bénéficient pas de ces adoucissements. C'est le cas de l'ex-commandant mulâtre Quayé Larivière, dont le parcours vaut d'être abordé plus en détail, tant il est représentatif des pérégrinations de ces soldats et officiers de couleur,

<sup>946</sup> Coppolani, Op. Cit., p.195

<sup>947</sup> Briot à Decrès, 20 juillet 1803, cité in Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.335

<sup>948</sup> Ibid

<sup>949</sup> Cafarelli à Decrès, s.d. (sans doute début octobre 1802), cité in Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.335

<sup>950</sup> Decrès aux Consuls, 15 octobre 1802, cité in Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.335

<sup>951</sup> Liste des membres de la 1<sup>e</sup> compagnie, 14 janvier 1805, cité in Coppolani, Op. Cit., p.194 Liste des membres de la 2<sup>e</sup> compagnie, 13 janvier 1805, cité in Coppolani, Op. Cit., p.194

ballottés par les vicissitudes de la politique raciale napoléonienne. Chef de bataillon à Saint-Domingue en 1799 dans la Légion de l'Ouest, noyau de l'armée mulâtre de Rigaud lors de la guerre entre ce dernier et Toussaint-Louverture, il est contraint de s'embarquer avec son chef à la défaite de celui-ci. En France, il est laissé sans emploi puis attaché, avec les autres officiers de couleur présent sur le sol métropolitain, à la Légion expéditionnaire dans son périple en direction de l'Égypte. Il n'est pas de ceux qui refusent d'embarquer à Brest, comme Rigaud et Pétion, car il se trouve porté sur la liste des officiers de couleur embarqués<sup>952</sup>. Par contre, il refuse de rembarquer à Toulon. Privé de solde, il est finalement rappelé pour participer à l'expédition de Leclerc : comme ses camarades, le gouvernement entend profiter de son expérience si d'aventure des combats étaient nécessaires pour contraindre Toussaint à l'obéissance, ou le déporter à Madagascar si ce dernier se soumet. Embarqué sur la « Vertu », Larivière ronge son frein avant d'être autorisé à débarquer au Cap, plusieurs jours après les troupes de l'expédition. Le 24 février 1802, à Saint-Marc, plusieurs bandes d'insurgés mulâtres, ayant appris le retour de Rigaud, viennent prêter serment à ses officiers et à l'adjudant-commandant Pamphile de Lacroix qui commande dans cette ville. Celui-ci les emploie immédiatement, les faisant encadrer par Pétion et les autres anciens de la Légion de l'Ouest, dont Larivière. Rapidement, le nombre de ces volontaires s'accroît, d'autant que la nouvelle du retour de Rigaud se répand et qu'un grand nombre de ses anciens soldats, réfugiés à Cuba, est rapatrié par la flotte française et placé sous ses ordres. Ceux-ci, organisés par Rigaud en personne, aident à la garnison de Saint-Marc et de la région. Mais la soumission de Toussaint, qui voit d'un mauvais œil le retour de ses anciens adversaires, pousse rapidement Leclerc à privilégier le chef des noirs, plus influent, contre celui des mulâtres : le 10 avril 1802, les vaisseaux « Jean-Bart » & « Rhinocéros » ramènent Rigaud et plusieurs de ses officiers, dont Quayé Larivière, en France. Débarqué à Brest, Rigaud est placé en résidence surveillée avant d'être incarcéré au fort de Joux, où il retrouvera son ancien ennemi Toussaint-Louverture. Ses lieutenants sont envoyés en Corse. Quayé Larivière est considéré avoir « *des moyens, mais il est dangereux* »<sup>953</sup> : il fait parti des déportés les plus surveillés. Il proteste pourtant de son innocence, de son attachement à la République, interpelle régulièrement le ministre de la Marine et des Colonies et le préfet du Liamone entre 1802 et 1804<sup>954</sup>. Le ministre de l'Intérieur, Chaptal, s'intéresse même particulièrement à son cas, mais influencé par Decrès, ne lui vient finalement pas en aide. Larivière n'est pas compris dans les transferts vers des unités de ligne, ni même dans l'organisation des compagnies régulières de sapeurs, et encore moins dans l'obtention des quarante francs de secours. Ses appels restant sans suite, il se décide finalement à s'évader début juin 1804 : le sous-commissaire aux relations commerciales de la république française en Sardaigne signale « *qu'il est arrivé ici le 16 du courant douze hommes et une femme nègres provenant d'Ajaccio* »<sup>955</sup>. Pris pour des Turcs par la population, ils sont capturés, mais

<sup>952</sup> Situation de la Légion expéditionnaire, 12 mars 1801, S.H.A.T B 1<sup>7</sup>

<sup>953</sup> cité in Beaubrun-Ardouin, Op. Cit., p.334

<sup>954</sup> Coppolani, Op. Cit., p.198

vite remis en liberté : « *alors huit se sont engagés dans les chasseurs sardes, les quatre autres parmi lesquels est un nommé Jean-Baptiste et Monsieur Larivière se sont présentés chez moi en me demandant conseil, secours et protection* »<sup>956</sup>. Se considérant toujours citoyen français, Larivière cherche la protection de ce gouvernement ! Toutefois, il ne pousse pas la naïveté jusqu'à retourner sur le sol français : il s'embarque d'une manière ou d'une autre sur un navire américain, qui le ramène finalement à Haïti, où comme tant d'autres il a dû rejoindre les rangs des troupes de Pétion ...

### 2.4.3 - « Chasseurs Africains » et « Pionniers Noirs »

Nommé au commandement de l'expédition en préparation pour reprendre possession des comptoirs des Indes, le général Decaen s'apprête à quitter Paris pour Brest au début de janvier 1803, lorsqu'il est convoqué par le premier Consul qui lui annonce que Richepance l'a « *embarrassé de 1500 noirs qui sont arrivés à Brest, qu'il a extraits de la Guadeloupe (...), ces hommes ont été déposés au bagne en attendant qu'on leur donne une destination* »<sup>957</sup>. Et de conclure : « *Ne pourriez-vous pas nous en débarrasser d'une partie ?* ». Decaen s'engage alors à remplacer l'un des bataillons de Cipayes qu'il devait lever à son arrivée par un bataillon de ces hommes, mais ne peut en prendre que six cents, sans quoi ils seraient plus nombreux que le reste de son expédition. Ce général est, on le sait, un autre proche de Moreau, républicain dans l'âme et opposé à l'esclavage, mais qui a su se rapprocher du premier Consul pour obtenir d'être employé. Il a lui-même réclamé de servir en Inde : Napoléon trop heureux d'écartier ce lieutenant de Moreau tout en le contentant, accéda immédiatement à son désir, non pas en le plaçant comme subordonné, mais en tant que capitaine général ! Néanmoins, malgré ses compromissions avec ses idéaux, Decaen désapprouve le sort infligé par son ancien compagnon d'armes Richepance à ces déportés : « *les noirs dont il s'agit avaient servi à la Guadeloupe pour repousser les Anglais et conserver cette colonie à la République. Je crois que si le premier Consul avait été bien informé de ce qui s'était passé dans cette île, le général Richepance aurait reçu d'autres instructions que celles qui lui furent données. Mais on avait commis la même faute à Saint-Domingue, de vouloir y rétablir le même régime qu'avant la Révolution* »<sup>958</sup>. Decaen est persuadé qu'en les traitant bien, c'est-à-dire comme des soldats français, il en tirera un bon parti. Il rédige un projet d'organisation de cette unité en six compagnies d'une centaine d'hommes, qui est approuvé par le premier Consul le 14 janvier 1803, entérinant la formation d'un « *Bataillon de Chasseurs africains composé de 614 noirs qui faisaient autrefois partie de la force armée de la Guadeloupe* »<sup>959</sup>. Decaen charge son lieutenant, le général Vandermaesen,

<sup>955</sup> Ibid

<sup>956</sup> Ibid

<sup>957</sup> Decaen, Op. Cit., p.280

<sup>958</sup> Ibid

<sup>959</sup> Decrès à Decaen, 20 janvier 1803, cité in Decaen, Op. Cit., p.282

secondé par le préfet maritime Caffarelli, de choisir les hommes parmi les déportés, et de s'occuper de l'organisation, l'habillement et l'équipement du bataillon. Peu avant le départ, il le passe en revue : « *Ce bataillon était superbe. C'étaient tous hommes de taille de grenadiers. Ils étaient presque tous créoles de la Guadeloupe, et presque tous mulâtres de deuxième, troisième ou quatrième génération. (...) Ils étaient parfaitement exercés, ayant été enrégimentés aux colonies. (...) ce bataillon pouvait être mis en parallèle avec ceux d'ancienne formation, et tous ces hommes paraissaient satisfaits et reconnaissant du changement à leur précédente et malheureuse situation, et qu'on les eût si bien organisés. Les officiers attachés à ce bataillon de chasseurs les commandaient avec plaisir* »<sup>960</sup>. Ces hommes n'étant pas originellement prévus dans les plans de l'expédition, puisque ce bataillon devait être formé de Cipayes levés en Inde, les Chasseurs Africains ne sont pas embarqués avec le reste de l'expédition, mais doivent suivre plus tard à bord de transports marchands. Mais très vite, leur santé décline dans un environnement aussi froid que les dépôts maritimes de Brest : de six cent quatorze hommes au 21 janvier 1803, ils ne sont plus que cinq cent neuf dix jours plus tard du fait de maladie ...

Finalement, le bataillon ne sera pas embarqué. Deux de ces compagnies partent fin mars 1803 pour Mantoue. Le reste du bataillon, complété à l'aide d'hommes de couleur (domestiques, civils, ...) se trouvant en métropole depuis la loi d'interdiction du territoire, suit à partir du 30 avril ...

Les trois compagnies d'hommes de couleur créées par l'arrêté du 29 mai 1802 et formées dans les îles y étant de peu d'utilité, le premier Consul décide d'en faire un emploi plus actif. Le 21 mars 1803, il les dirige sur Mantoue, en Italie. A ces trois compagnies, le premier consul adjoint deux des compagnies des Chasseurs africains, stationnés à Brest. En chemin pour la péninsule, ces détachements sont logés, non pas chez l'habitant comme les autres unités de l'armée française, mais dans les prisons ! Le 2 mai 1803, de Mantoue, le chef d'escadrons (devenu chef de bataillon) « Hercule » Damingue rend compte qu'il a prit le commandement du « Bataillon de couleur », bien que cette unité n'existe pas encore administrativement. C'est chose faite par l'arrêté du 11 mai, qui prescrit que « *les compagnies d'hommes noirs qui se trouvent à Mantoue et celles qui s'y rendent* »<sup>961</sup> formeront un bataillon sous le nom de « Bataillon de pionniers », rapidement changé en « Bataillon de pionniers noirs » : il aura dix compagnies. Dans les faits, il n'en aura jamais plus de neuf : les trois compagnies des îles, les deux compagnies détachées dès mars 1803 des Chasseurs africains, et enfin les quatre compagnies restantes de ce dernier bataillon. Il ne semble pas que la dixième ait été formée.

Le ministre de la Guerre se démène pour trouver des recrues pour compléter le Bataillon. En janvier 1804, il envoie une circulaire à tous les préfets, leur demandant de « *dresser l'état de tous les noirs ou hommes de couleur sans aveu* [dans leur département

---

<sup>960</sup> Decaen, Op. Cit., p.314

<sup>961</sup> Arrêté des Consuls, 11 mai 1803, cité in Carles (cdt Pierre), « *Un régiment noir sous le premier Empire* », in *Carnet de la Sabretache* n°434, 1967

qu'il espère pouvoir employer] *utilement*. [Le ministre] *est informé que dans plusieurs villes de l'Empire, il se trouve une quantité d'hommes de couleur, sans aveu et sans profession, que l'oisiveté, le vagabondage, ou le défaut de moyens d'existence rendent dangereuses pour la tranquillité publique ; que l'intention du gouvernement [est] d'affermir la sûreté intérieure par toutes les voies possibles, et d'utiliser dans un service public cette classe d'individus. (...) que ses renseignements soient pris sans éclat, jusqu'à ce que le gouvernement ait adopté des mesures définitives* »<sup>962</sup>. Mais à l'Automne 1805, seuls quatorze individus concernés ont été identifiés ... Berthier ne baisse pas les bras, et interpelle le ministre de la Police concernant ce problème : « *Comme (...) il est nécessaire d'entretenir ce Bataillon au complet, le ministre pense qu'on pourrait y faire passer les hommes de couleur que l'on jugerait convenable de ne pas laisser dans l'intérieur de la France. Le chef de bataillon annonce même qu'il en existe dans les différents ports de mer et qui étant désœuvrés pourraient être envoyés au corps* »<sup>963</sup>. Un dépôt est donc installé à Chambéry, des recruteurs sont envoyés dans les ports de l'Atlantique et de la Méditerranée pour l'alimenter ... mais là encore sans grands résultats.

<sup>962</sup> Circulaire du ministère de la Guerre, janvier 1804, cité in Sibalis (Michael D.), « *Les Noirs en France sous Napoléon : l'enquête de 1807* », in *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises*, ss. dir. Bénot (Yves) & Dorigny (Marcel), Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, p.96

<sup>963</sup> Ibid, p.96-97



*Figure 19 : Pionnier noir*

Les Pionniers noirs sont en grande majorité composés de soldats d'expérience, soit vétérans de la campagne d'Egypte, soit ayant participé à la défense des colonies pendant les guerres révolutionnaires. Bon nombre de ces derniers ont également combattu ensuite dans les insurrections contre Leclerc ou Richepance, ou même sous les ordres de ces derniers, contre leurs frères d'armes. Ils ont presque tous vu le feu et sont généralement des spécialistes de la guérilla.

Théoriquement, le bataillon devait être encadré exclusivement par des officiers blancs, ce qui ne fut pas le cas dans les faits, du moins dans les compagnies de déportés. Le corps des officiers des trois compagnies d'hommes noirs venant des îles d'Hyères, d'Aix et d'Oléron, est pour sa part presque entièrement blanc, et particulièrement pittoresque : on y trouve deux commandants réformés, Guérimand et Picquet, le premier faisant office de capitaine de la compagnie de l'île d'Aix, le second simple sous-lieutenant dans la même ; le capitaine De Beer de celle des îles d'Hyères « *avait fait un an de prison pour s'être battu en duel avec un sergent* »<sup>964</sup>. Tous sont relativement âgés ... Les officiers des compagnies des Chasseurs africains sont d'une autre trempe : une partie

<sup>964</sup> Carles, Op. Cit.

d'entre eux est issue des bataillons de ligne de l'expédition de Decaen en Inde, et sont donc des officiers ou sous-officiers expérimentés. Contrairement à ce qui est spécifié dans l'arrêté d'organisation, le reste des officiers est tiré des rangs même des déportés, au titre d'« officiers provisoires », c'est-à-dire simples lieutenants. On retrouve là plusieurs membres de l'entourage de Rigaud, acquittés par les tribunaux militaires chargés de juger les déportés : Birot et Borno Déléard, anciens chefs de brigade ; Brunache et Papillon, anciens chefs de bataillon ; le chef de bataillon Ségrettier, indéfectible allié des Français à Saint-Domingue ; ... Ces hommes devaient encadrer les compagnies en attendant la nomination d'officiers blancs, ce qui les replacerait alors comme simples soldats. Mais la plupart restèrent finalement officiers, ces postes étant dédoublés à tous les niveaux. Il faut dire que les officiers blancs ne semblent pas de la meilleure espèce : « *le capitaine Deshorties, accusé d'insubordination par le capitaine Froment et acquitté par le conseil de guerre de Brest tandis que Froment lui-même après vérification, n'est plus considéré que comme lieutenant* »<sup>965</sup>. De plus, pour renforcer l'encadrement, « *le bataillon a reçu aussi trois officiers blancs détenus à la prison de la Grande Force* »<sup>966</sup>.

C'est que le premier Consul n'entend pas les envoyer au feu, comme le précise l'article IV de l'arrêté du 11 mai : « *le Bataillon sera armé de mousquets, mais il devra plus particulièrement être employé aux travaux de fortifications sous les ordres d'officiers du génie* »<sup>967</sup>. Il s'agit donc essentiellement de main d'œuvre pour le génie, peu importe donc que les officiers soient aptes à se battre, puisque leur rôle se limitera à faire travailler leurs hommes ...

Courant 1805, le Bataillon reçoit sa première affectation : fort alors de neuf compagnies, il est envoyé en Frioul et Vénétie pour pratiquer des travaux de fortifications rendus nécessaire par la guerre contre l'Autriche. Pourtant, il est rapidement employé de manière plus active, en décembre 1805, au siège de Fiume. Un assaut contre la forteresse le 19 de ce mois cause les premières pertes à l'unité, parmi lesquelles le chef de bataillon Damingue, dont la gravité de la blessure l'obligea à demander sa retraite. Dès lors, les Pionniers noirs deviennent une unité de ce que l'on qualifierait aujourd'hui de génie d'assaut : Napoléon met à la retraite tous les officiers jugés inaptes par leur âge ou leur manque de moralité<sup>968</sup>. En février 1806, les Pionniers noirs sont envoyés à l'armée de Naples, commandée par le prince Joseph Bonaparte. « *Le bataillon comptait alors 680 hommes dont 58 officiers, soit 68% de son complet. Les neufs compagnies avaient chacune deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant ; l'état-major comptait dix personnes dont quatre officiers ; il y avait quatre officiers à la suite dont deux Noirs et quatorze officiers réformés tous Noirs et lieutenants* »<sup>969</sup>. Début mars, il est envoyé à Gaète pour participer au siège de cette ville. Celui-ci est particulièrement pénible, de mai

<sup>965</sup> Ibid

<sup>966</sup> Ibid

<sup>967</sup> Arrêté des Consuls, 11 mai 1803, cité in Carles, Op. Cit.

<sup>968</sup> Parmi ces derniers, le capitaine De Beer, dont on se débarrassera en l'envoyant ... à Santo Domingo. Il y sera employé dans son grade au détachement du 89<sup>e</sup> de ligne, et sera blessé le 22 février 1809, lors du siège espagnol.

à juillet 1806, les Napolitains livrant une impitoyable guerre de partisans sur les arrières des assiégeants : les Pionniers noirs sont employés aussi bien contre la forteresse que contre les partisans, sans doute du fait de leur grande expérience de la guérilla. Repérés par les assiégés et leurs alliés anglais, les Pionniers noirs deviennent la cible d'une active campagne de propagande et de débauchage de leur part, des libelles étant introduits dans leur camp : « *Aux soldats du corps noir, Avis fraternel et salutaire : Les Français vous ont toujours traités comme des chiens, et ils ne vous ont emmenés ici que pour vous faire massacrer. Sauvez-vous ; il en est temps encore ; laissez les Français vos tyrans, avant qu'ils ne vous en ôtent les moyens ; souvenez-vous du sort malheureux de vos compatriotes qu'ils ont égorgés dans les Indes occidentales. Rappelez à votre mémoire le brave Toussaint Louverture qu'ils ont conduit en France et fait mourir en prison, pour prix de les avoir bien servis pendant plusieurs années. Venez à Gaëte, vous y aurez en abondance de quoi boire et manger sans rien faire. A la paix, vous serez libres de retourner dans vos foyers, revoir vos frères, vos amis, et jouir dans le sein de vos familles des douceurs du gouvernement de votre grand empereur Dessalines, qui a su vaincre et tailler en pièces tous les Français à Haïti ; il est l'ami du roi de Naples et des Anglais et l'ennemi juré de Bonaparte* »<sup>970</sup>. Néanmoins, cette tentative de subversion ne semble pas avoir porté ses fruits. Parmi les officiers tués ou blessés tout au long du siège, on relève la présence des « *capitaines noirs Lapommeraye et Hypolite* »<sup>971</sup>. Non seulement les officiers provisoires, simples lieutenants, n'ont pas été remplacés comme soldats, mais certains d'entre eux ont atteint le grade de capitaine, et ce en violation complète de l'arrêté de création de l'unité, mais également de la loi du 29 mai 1802 qui interdit le métier d'officiers aux hommes de couleur.

Joseph Bonaparte, placé entre-temps sur le trône de Naples, a pu apprécier la valeur de cette unité pendant le siège de Gaëte, et demande à son frère de la lui céder pour l'aider à former sa nouvelle armée napolitaine. C'est chose faite le 14 août 1806. Plusieurs détachements sont immédiatement envoyés combattre les partisans de « *Fra Diavolo* » (Le Diable) dans les Abruzzes, où là encore leur expérience de la guérilla leur attire des éloges du colonel Hugo. Ils seront d'ailleurs souvent employés dans ce rôle, de 1806 à 1808, se faisant ainsi connaître des Napolitains qui les appellent « *I Mori* » (Les Maures). Le 10 novembre 1806, le « Bataillon des pionniers noirs » devient le régiment napolitain « *Reale-Africaine* » (Royal-Africain) ... alors qu'il est au moins à plus des deux tiers composé d'Antillais ! Malgré ce changement de titre, il reste à un seul bataillon, son recrutement particulier posant problème. Son effectif tombe à trois cents hommes (un tiers de son effectif initial) en octobre 1807 : sur les instances du colonel Guyard, commandant le « régiment », le ministre de la Guerre napolitain, le général Mathieu Dumas<sup>972</sup>, écrit à son homologue français pour lui suggérer « *d'ordonner à tous les corps de l'armée*

<sup>969</sup> Carles, Op. Cit.

<sup>970</sup> cité in Mangin, La force noire, Paris, Hachette, 1910, p.163

<sup>971</sup> Carles, Op. Cit.

<sup>972</sup> Aucun lien avec le général mulâtre Alexandre Dumas (père).

*française d'envoyer à Naples tous les noirs qui peuvent s'y trouver [ou] d'autoriser les recruteurs de ce corps à engager dans toutes les villes de France les noirs qui y sont »*<sup>973</sup>. Concernant la première option, Clarke répond par la négative, puisque la quasi-totalité des soldats de couleur servant dans les rangs de l'armée en ont déjà été retirés pour être envoyés à Saint-Domingue ou, justement, aux Pionniers noirs, et qu'il ne reste « *dans les différents corps, qu'un petit nombre de noirs qui sont engagés comme musiciens »*<sup>974</sup>. Or cette indispensable touche d'exotisme que constituent les timbaliers et porteurs de chapeaux chinois ne saurait être sacrifiée ! Quant à la seconde option, elle avait déjà prouvé son inutilité ... Comme Berthier deux ans plus tôt, Clarke se tourne vers le ministre de la Police pour lui fournir des recrues de couleur, lui demandant de « *proposer à l'Empereur quelques mesures tendant à débarrasser la France de beaucoup de nègres domestiques ou sans fortune dont la présence ne peut que multiplier les individus de sang mêlé »*<sup>975</sup>. En attendant de trouver une solution à plus long terme, Clarke se contente d'ordonner le transfert à Naples d'un millier de noirs assignés à résidence en Corse<sup>976</sup>. Il s'agit là des déportés de la Guadeloupe et des Antilles placés en résidence surveillée après la fermeture du bague d'Ajaccio en 1805. L'un des fonctionnaires du ministère de la Guerre écrit à leur sujet « *que le climat de Naples est plus analogue à leur tempérament, qu'en les employant on leur ôte les occasions de devenir vicieux, que leur mélange est essentiellement nuisible à la pureté de la population, que Sa Majesté le Roi de Naples a été satisfait des services du régiment et met beaucoup d'intérêt à son recrutement, que c'est une vengeance bien douce envers des individus qui ont, à Saint-Domingue, supprimé l'espèce blanche, que de l'exercer en les faisant participer à l'honneur de servir leur Prince »*<sup>977</sup>. Mais la désertion et la maladie prélèvent un lourd tribut sur ce renfort, et en septembre 1808, ils ne sont que cent neuf sur les mille promis à s'être rendus au corps.

Dans le même temps, Clarke, en plus du ministre de la Police, a alerté le ministre de la Marine et des Colonies, Decrès, pour qu'il se penche sur le problème, l'application des lois interdisant aux personnes de couleur d'entrer sur le territoire national étant de son ressort. Or ce dernier a constaté depuis longtemps que ces décrets n'étaient pas appliqués, du moins pas avec la rigueur requise. En juillet 1807, il se lance dans un vaste recensement de la population de couleur vivant en métropole, adressant par l'entremise du ministre de la Police une circulaire en ce sens à tous les préfets de France : « *Avant de prendre les ordres de S.M., je désire pouvoir mettre sous ses yeux un tableau numératif divisé par couleur, sexe, âge, profession, lieu de domicile et époque de l'arrivée en France des noirs, mulâtres ou autres gens de couleur des deux sexes qui s'y trouvent*

---

<sup>973</sup> Dumas à Clarke, octobre 1807, cité in Sibalis, Op. Cit., p.97

<sup>974</sup> Clarke à Dumas, 9 novembre 1807, cité in Sibalis, Op. Cit., p.97

<sup>975</sup> Clarke à Fouché, 29 octobre 1807, cité in Sibalis, Op. Cit., p.97

<sup>976</sup> Carles, Op. Cit.

<sup>977</sup> Texier au ministère de la Police Générale, s. d. (vers février 1808), cité in Sibalis, Op. Cit., p.97-98

*aujourd'hui* »<sup>978</sup>. Fouché informe Clarke de ce recensement : « *Ce n'est qu'après le résultat de cette opération que je pourrais contribuer au recrutement de Royal Africain* »<sup>979</sup>. Les résultats de ce recensement sont connus six mois plus tard, en janvier 1808, mais ceux de la région parisienne ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Pour le reste de l'ancienne France, comprenant de manière marginale des portions des départements annexés, l'enquête de 1807 révèle la présence de « *821 individus noirs ou de couleur de sexe masculin, 461 de sexe féminin, et 13 dont le sexe n'est pas précisé (ces derniers sont tous des enfants), c'est-à-dire un total de 1295* »<sup>980</sup>. Ce chiffre n'inclut toutefois pas Paris, ni les personnes en résidence surveillée en Corse ou ceux employés dans les arsenaux de la Marine à Brest. D'après Michael Sibalis, auteur de l'étude sur ce recensement, le nombre de mille six cents ou mille sept cents pour tout l'Empire serait le plus proche de la réalité. Les plus grandes concentrations se trouvent en Charente Inférieure et Gironde, autour de Rochefort et Bordeaux, et de manière générale dans les ports. Un quart du total est composé d'hommes ayant entre vingt et trente-neuf ans, soit en âge de servir. Ils sont originaires de Saint-Domingue pour la moitié d'entre eux, puis de la Martinique, d'Égypte, de la Guadeloupe et enfin des plus petites îles des Antilles, ou des comptoirs des Indes ou du Sénégal. Beaucoup exercent la profession de domestique, mais également dans le secteur de l'habillement (tailleur, cordonnier, coiffeur, perruquier, ...) ou du bâtiment (charpentier, maçon, menuisier, ...).

A la lumière de ces résultats, Clarke écrit à Fouché : « *Il ne doit pas s'y trouver [de personnes de couleur] plus de 2000 et dans ce nombre plus de 400 que leur âge rend susceptibles de servir, mais on doit considérer que dans ce dernier nombre il en est qui sont propriétaires, d'autres qui sont venus en France pour faire leur éducation et d'autres qui exercent des professions utiles, que le surplus se compose en grande partie d'hommes qui sont en état de domesticité ou qui exercent des métiers qui leur procurent des moyens d'existence et qu'on ne peut lorsqu'ils se conduisent bien, les forcer à entrer en service militaire* »<sup>981</sup>. Ce moyen de recrutement du « Reale-Africaine » est donc abandonné : Clarke ne peut rien faire de plus que le transfert des prisonniers politiques pour renforcer ce régiment ...

En août 1808, Murat devenu à son tour roi de Naples conserve le régiment en l'état, mais n'a pas plus de moyens que son prédécesseur pour débaucher des recrues dans les ports, il en appelle donc à l'administration corse pour obtenir le complément de renforts promis. Par contre, « *il y avait du moins, toujours assidûment à la suite, un grand nombre d'officiers noirs qu'on n'arrivait sans doute pas à placer ailleurs* »<sup>982</sup>. A partir de mai 1809, l'effectif de couleur du régiment ne cessera plus de diminuer, au point que Murat

---

<sup>978</sup> Circulaire du ministère de la Police Générale, 20 juillet 1807, cité in Sibalis, Op. Cit., p.98

<sup>979</sup> Fouché à Clarke, 12 novembre 1807, cité in Sibalis, Op. Cit., p.98

<sup>980</sup> Sibalis, Op. Cit., p.99

<sup>981</sup> Clarke à Fouché, 20 janvier 1808, cité in Sibalis, Op. Cit., p.103

<sup>982</sup> Carles, Op. Cit.

ordonne le 17 décembre 1810 de former un 7<sup>e</sup> régiment de ligne napolitain ayant le « Reale-Africaine » pour noyau, mais se recrutant pas conscription. C'est la fin du « régiment noir » !

Lors de la campagne de Russie en 1812, le 7<sup>e</sup> régiment de ligne napolitain est affecté à la 33<sup>e</sup> division d'infanterie, intégralement napolitaine, du général Destrée (XI. Corps du maréchal Augereau), chargée de tenir garnison en Prusse sur les arrières de la Grande Armée. Moins de quatre cents soldats de couleur issus du « Reale-Africaine » y figuraient encore<sup>983</sup>. En 1813, le 7<sup>e</sup> de ligne napolitain fait partie de la garnison de Dantzig. Celle-ci est intégralement faite prisonnière par les Coalisés, en totale violation de la convention signée entre eux et le général Rapp, le 27 novembre 1813. Ce qu'il advint ensuite des soldats noirs encore vivants n'est consigné nulle part ...

Le destin de l'un d'entre eux, Bertrand Rousselle, est au moins partiellement connu, et particulièrement surprenant : « *originaire de la Guadeloupe (...) il annonce avoir [servi] tant dans les troupes de cette colonie, que dans le bataillon africain en France* »<sup>984</sup>. Il s'agit donc d'un déporté de la Guadeloupe, le bataillon « africain » ne pouvant être que celui des Chasseurs africains ou celui des Pionniers noirs. A-t-il servi par la suite dans le « Reale-Africaine » ? Ce n'est pas sûr, car il a « *reçu en 1819 à Vienne en Autriche, son congé émané du Ministère de la guerre, au nom de Sa Majesté Louis XVIII* »<sup>985</sup>. Si c'est le ministre français qui lui envoie son congé, c'est qu'il n'est jamais passé au service de Naples. Sans doute a-t-il déserté ou fait défection du côté autrichien en 1805 ou 1806, et n'a régularisé sa situation qu'à la Restauration. On le retrouve au moins à partir de 1827 et 1828 au service du roi de Bavière comme « *Maure de l'Etat-major de l'Ecuyer Colonel* »<sup>986</sup>. Cet état-major avait pour rôle l'entretien des écuries et des haras de ce monarque. Etant donné qu'il s'adresse directement à ce monarque en 1825 pour lui demander l'autorisation de se rendre en France, on peut supposer qu'il était alors déjà à son service. Sa supplique est d'ailleurs entendue, puisqu'il se rend dans le courant de 1825 à Paris, où il « *voulait alors réclamer au ministère de la Guerre français la somme de 3000 francs lui revenant encore sur sa solde d'avant en tant que soldat dans un bataillon africain et obtenir personnellement son congé de l'armée* »<sup>987</sup>. Son congé reçu en 1819 n'était-il pas valable ? Il rentre ensuite à Munich sans, semble-t-il, avoir obtenu gain de cause. Son acte de décès porte : « *Bertrand Rousselle, Maure à la Chambre royale âgé de 48 ans s'est éteint le 1er janvier 1830 à l'hôpital général des suites d'une blessure abdominale profonde et compliquée et qui a été inhumé le 6 janvier* »<sup>988</sup>. Il laisse une femme, Maria Jochem, originaire des Pays-Bas, qui déménage à Vienne après sa mort. Elle décède

<sup>983</sup> Ibid

<sup>984</sup> Secrétaire général du ministère de la Guerre au Secrétaire de la Légation de Bavière à Paris, 27 juillet 1825, cité in Alante-Lima (Willy), « *Bertrand Rousselle, le Maure de Bavière* », in *Généalogie et Histoire de la Caraïbe* n°100, janvier 1998, annexe

<sup>985</sup> Rousselle au roi de Bavière, s.d. (1825), cité in Alante-Lima, Op. Cit., p.2130

<sup>986</sup> Alante-Lima, Op. Cit., p.2128

<sup>987</sup> Ibid, p.2129

deux ans plus tard, sans enfant.

Le Consulat marque une terrible régression dans le statut et les droits des citoyens de couleur. Qu'il s'agisse de soldats embrigadés aux colonies ou en Egypte, de volontaires métropolitains enthousiasmés par les idéaux révolutionnaires, ou même de simples civils, tous ou presque sont déplacés, déportés ou emprisonnés, dans un sens ou dans l'autre, parfois dans les deux. Nous avons vu le cas de Quayé Larivière, déporté deux fois de Saint-Domingue, et à peine mieux traité en France. Napoléon Bonaparte ayant décidé de débarrasser la métropole de toutes les personnes de couleur, celles s'y trouvant déjà sous les drapeaux sont réunies dans des unités coloniales, les civils étant par la suite pressés dans des compagnies de couleur. Mais la reprise de l'insurrection à Saint-Domingue met à jour la dangerosité de cette pratique, qui livre sur un plateau des recrues aux rebelles. Il faut donc trouver une autre solution : Leclerc et Richepance, et dans une moindre mesure Villaret à la Martinique, renvoient ces indésirables en Europe, où ils sont pourtant interdits de séjour. La solution intermédiaire qui est trouvée est de les débarquer en Corse. Pourquoi cette île ? « *Est-ce que c'est parce que l'on pensait que l'île de Corse présentait plus de facilités pour la garde des déportés ? Est-ce que l'on a considéré que le climat était le plus proche possible de celui des Antilles ? Est-ce que l'on a voulu utiliser ces Noirs pour la mise en valeur de la Corse ? ... Autant de question sans réponse. Tous ces éléments ont dû avoir leur importance* »<sup>989</sup>. Il est amusant de noter que l'Empereur corse, qui refusait l'entrée du territoire nationale aux Noirs, les envoyait dans son île natale ... Cette île et à un moindre échelle celle d'Elbe vont accueillir les principaux suspects, à tort ou à raison, d'insurrection. Brest et Toulon, où arrivent de nombreux déportés, ne sont généralement qu'une étape pour ceux-ci. Plaçant ainsi les cas jugés les plus dangereux sous surveillance en Corse, le gouvernement se trouve avec plusieurs milliers d'hommes de couleur, innocents ou rendus inoffensifs par l'éloignement de leur chef, dont il ne sait que faire. Le premier Consul avait un temps envisagé de déplacer les indésirables d'une colonie vers une autre, où l'esclavage serait effectivement pratiqué, comme la Martinique ou la Réunion. Il s'en était d'ailleurs ouvert à Cambacérès pour lui faire rédiger un arrêté dans ce sens : « *Les insubordonnés et vagabonds opiniâtres seront, dans les cas déterminés par ces règlements, rayés de la liste [des hommes libres] et privés des avantages qui en résultent. On pourrait substituer à cette disposition la déportation dans les colonies où les lois sur l'affranchissement n'ont point été publiées* »<sup>990</sup>. Mais l'exemple de Saint-Domingue et le très grand nombre de déportés réunis à Brest, Toulon et Ajaccio dès l'Été 1802 démontre le risque d'une telle mesure. Il faut donc les envoyer ailleurs ... Ce sera l'Inde dans un premier temps, si le manque d'hygiène des casernements de Brest n'avait pas décimé le Bataillon des Chasseurs africains avant son embarquement. Une centaine est envoyée au Sénégal. Le reste est finalement regroupé en un Bataillon de pionniers et caserné en Italie. Et lorsque le fraîchement couronné roi de Naples réclame cette unité, son impérial frère est trop

<sup>988</sup> Ibid

<sup>989</sup> Coppolani, Op. Cit., p.194

<sup>990</sup> Napoléon à Cambacérès, 27 avril 1802, *Corr. de Napoléon n°6053*

heureux de le satisfaire et de se débarrasser de ce bataillon qu'il cherche à éloigner de France depuis longtemps. Il n'en restera pas moins, tout au long de l'Empire et malgré son passage au service d'un monarque étranger, le récipiendaire de tous les hommes de couleur que le gouvernement français veut chasser du territoire, car jugés comme un danger pour la tranquillité, une menace pour la pureté raciale, et sur lesquels on rejette la faute de la perte de Saint-Domingue. Néanmoins, les décrets raciaux de 1802 ne sont pas complètement appliqués, puisque Decrès remarque en juillet 1807 qu'il y a de nombreuses violations à celui du 2 juillet 1802 interdisant l'entrée en France aux « noirs, mulâtres et autres gens de couleur », et que des soldats de couleur (surtout des mulâtres) continuent d'être créés officiers ou promus en 1805 ou 1806. Le chef de brigade Magloire Pélage, déporté de la Guadeloupe où il a constamment assisté Richepance dans ces opérations<sup>991</sup>, placé en résidence surveillée à Brest puis à Paris, est même promu adjudant-commandant et envoyé servir en Espagne. Il est toutefois le seul officier de couleur en activité sous l'Empire, à ma connaissance, à être promu au-delà du grade de capitaine. Il meurt de maladie dans la péninsule ibérique en 1812.

Pourtant, malgré les déportations, les emprisonnements, les procès et les dégradations, la majorité de ces hommes continue de se considérer comme français et n'attend qu'une occasion de prouver sa fidélité à la République. Lorsqu'il s'évade du bagne d'Ajaccio, c'est auprès du représentant de la république française en Sardaigne que Quayé Larivière va chercher aide et protection. De même, lorsque les Anglais les poussent à la désertion en leur faisant miroiter un retour dans leurs foyers, lors du siège de Gaète, bien peu d'hommes parmi les Pionniers noirs, semble-t-il, franchissent le pas. Bertrand Rousselle fut peut-être l'un de ceux-ci. Et lorsque les Pionniers noirs ne se voient attribuer après le couronnement de l'Empereur qu'un drapeau sans « coucou »<sup>992</sup>, « Hercule » Damingue prend personnellement la plume pour écrire à l'Empereur et lui réclamer, au nom de leur vieille amitié, une aigle pour son bataillon. Ce dernier accède à la requête. L'aigle modèle 1804 sera pieusement conservée par l'unité même longtemps après son passage au service du royaume de Naples, preuve de l'attachement de ces hommes à la France. En 1811, le colonel Macdonald, commandant le 7<sup>e</sup> de ligne napolitain, fait remarquer ce détail au ministre de la Guerre de Murat, lui demandant « *si cet[te] aigle ne doit pas être remplacé[e] par le drapeau de Sa Majesté ?* »<sup>993</sup>. Or des distributions d'aigles napolitaines avaient déjà eu lieu en 1808 et 1810, ce qui signifie que par deux fois le « Reale-Africaine » était parvenu à éviter le remplacement de son emblème français chéri ...

<sup>991</sup> Cette attitude lui vaut d'ailleurs aujourd'hui d'être regardée comme le collaborateur, le complice, même indirect, des exactions commises par Richepance contre ses frères de couleur. Dans son zèle à témoigner son attachement à la France et à la République, Magloire Pélage a incontestablement apporté sa contribution à l'asservissement de ses compatriotes guadeloupéens, étant payé en retour de déportation et de plusieurs années de liberté surveillée ...

<sup>992</sup> Berthier à Damingue, 30 novembre 1804, cité in Dempsey, Op. Cit., p.224-225

<sup>993</sup> Carles, Op. Cit.



*Figure 20 : Assaut contre la redoute de la Crête-à-Pierrot, mars 1802 (par Raffet)*

## Conclusion générale

Il est facile aujourd'hui, en connaissant l'issue, de voir les campagnes coloniales du Consulat et de l'Empire comme un purgatoire où furent sciemment sacrifiés les malheureux désignés pour ces destinations. Pourtant, en se replongeant dans le contexte de l'époque, cette vision des événements élaborée dès la Restauration prend une autre teinte. Les ravages de la maladie étaient connus (les débris de bataillons rentrés tout au long de la Révolution et les pertes vertigineuses de l'armée britannique qui avait tenté de s'emparer de Saint-Domingue quelques années plus tôt venaient assez le rappeler) mais des mesures avaient été initialement prises pour éviter ce sort à l'armée expéditionnaire de Leclerc. Immédiatement après avoir organisé les troupes coloniales par la note du 7 octobre 1801, le premier Consul Bonaparte écrivait à Decrès que tout devait être fait pour que « *tout soit calculé sur le départ de l'amiral Villaret et de l'escadre de Rochefort pour le 5 brumaire* »<sup>994</sup>. Soit le 27 octobre, ce qui aurait amené les troupes françaises à débarquer dans l'île en décembre, c'est à dire dès le début de la saison sèche, exempte de fièvre. A l'exception de quelques officiers comme Malenfant, tous portaient la fleur au fusil, persuadés que la campagne serait courte et qu'ils n'auraient ensuite qu'à profiter des richesses de l'île. La neutralisation de Toussaint et le désarmement des anciens esclaves, préludes au rétablissement de l'esclavage, ne devaient pas prendre plus de quelques semaines et donc être achevés bien avant la saison des pluies, la plus malsaine. Les troupes auraient alors eu le temps de s'habituer aux conditions locales, d'organiser les nouvelles demi-brigades coloniales ... On le sait, rien ne se déroula ainsi.

<sup>994</sup> Napoléon à Decrès, 7 octobre 1801, S.H.A.T B<sup>7</sup> 1

L'expédition de Saint-Domingue, sans cesse retardée, ne quitta les ports d'Europe qu'à partir de la mi-décembre, soit plus d'un mois et demi plus tard que prévu, ce qui allait ne laisser à Leclerc qu'une période de temps très courte pour accomplir sa mission avant le déferlement de la maladie. De plus, les conditions de transport des troupes expéditionnaires à bord des escadres françaises, espagnoles ou hollandaises réduisirent considérablement leur valeur combative et leur état de santé. Enfin, loin de se soumettre docilement, Toussaint et ses fidèles livrèrent une résistance acharnée, causant des pertes importantes aux bataillons européens déjà minés par diverses maladies.

Pourtant, jusqu'en décembre 1802, et même parfois encore au-delà, on se battait en métropole pour une place dans ces expéditions ! Cambacérès a raison d'écrire qu'« *il s'en faut bien qu'on regardât alors cette expédition [de Saint-Domingue] comme le tombeau de ceux qui en feraient partie* »<sup>995</sup>. Loin d'être un exil, c'était un honneur, une récompense, la promesse d'une fortune rapide, que d'aller servir aux colonies. Il faut de plus garder à l'esprit que la transmission de l'information, et donc la diffusion en métropole des nouvelles des colonies, subissait un délai d'un à deux mois selon les conditions maritimes. Ainsi, lorsque Leclerc envoie, le 7 mai 1802, son aide de camp Bruguière informer son beau-frère que sa situation politique et militaire à Saint-Domingue est « *belle et brillante* »<sup>996</sup>, et presser l'envoi des renforts promis car la maladie commence à prélever son dû sur le corps expéditionnaire, cet officier n'arrive à Paris que le 6 juillet, où « *les nouvelles [qu'il] a apportées ont produit une sensation extrêmement vive et agréable en France. Le commerce s'active et se dirige vers Saint-Domingue* »<sup>997</sup>. Or à la même date, la situation sanitaire dans cette île est devenue si dramatique qu'un officier non identifié écrit : « *Andrieux est malade, le commandant de la place est malade. Votre aide de camp est malade, je suis malade, nous disputons à qui crèvera le premier des quatre !* »<sup>998</sup>. De même, alors que l'insurrection commence à reprendre à la mi-septembre 1802, Leclerc envoie coup sur coup auprès du premier Consul le cousin de celui-ci, Ornano (18 septembre), le général Boudet (28 septembre), puis de nouveau Bruguière (7 octobre). Le but est de faire connaître la quasi-destruction de l'armée expéditionnaire par les maladies, la reprise progressive de l'insurrection et la loyauté douteuse des chefs noirs, mais également de réclamer de nouveaux renforts, conséquents, les précédents ayant tout juste permis de stabiliser la situation avant leur destruction. Or ces émissaires spéciaux ne débarquent en métropole qu'entre le 5 et le 12 novembre 1802. Pire, ils arrivent dans l'ordre inverse de leur départ. A cette date, même les informations transmises par Bruguière, pourtant le mieux informé des trois, sont complètement dépassées : il ignore la défection des principaux chefs noirs, le siège du Cap par Pétion et Clervaux, la décision de Leclerc d'abandonner l'intérieur de l'île pour se concentrer sur les côtes et, ce qui est plus important encore, la mort de Leclerc, survenue trois jours seulement avant son

<sup>995</sup> Cambacérès, Op. Cit., p.589

<sup>996</sup> Leclerc à Napoléon, 7 mai 1802, *Lettres de Leclerc* n°56

<sup>997</sup> Napoléon à Leclerc, 6 juillet 1802, *Lettres de Leclerc*, Annexe III, p.305

<sup>998</sup> Lettre anonyme, s. d. (fin juin 1802), cité in Darné-Crouzille, Op. Cit., p.

arrivée en métropole. Ainsi, six mois après le début des opérations de Leclerc, le premier Consul est assuré par le capitaine général de Saint-Domingue que la situation est complètement sous contrôle, malgré quelques dégâts causés par la maladie. Par la suite, la situation sanitaire se détériore, mais cette éventualité avait été prévue et déjà prise en compte, des renforts devant être envoyés pour combler ces pertes. Le premier voyage de Bruguière en France ne vient donc que confirmer que tout se passe plus ou moins selon le plan, si ce n'est que l'envoi des renforts devra être hâté pour cause de maladie plus violente qu'envisagée. Il ne s'agit alors que d'un paramètre à corriger. Par la suite, les demandes de renforts adressées régulièrement par Leclerc au ministre de la Marine et des Colonies restent quasiment sans effet, d'où un nouvel appel direct au premier Consul par l'entremise d'Ornano. Malheureusement, celui-ci mettra plus de deux mois à effectuer la traversée. Sitôt informé par Bruguière, mais de manière incomplète comme on l'a vu, Napoléon réunit rapidement de nouvelles troupes pour secourir son beau-frère. Celles-ci ne partiront néanmoins pas avant début janvier 1803, quelques jours seulement après le retour de la dépouille de Leclerc et des officiers de sa garde. Ce n'est donc qu'à partir de la première quinzaine de janvier 1803 que Napoléon et le gouvernement sont véritablement au courant de la destruction de la première vague de troupes de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue. Sans quoi, pourquoi Napoléon eût-il renvoyé le 28 août 1802 son frère Jérôme aux Antilles, comme capitaine du brick l'« *Epervier* », ou encore son cousin Ornano trois semaines seulement avant le retour de la dépouille de Leclerc ?

C'est justement à partir de janvier 1803 que les renforts en hommes et en officiers pour les colonies vont changer de physionomie : le pourcentage de troupes étrangères et hors ligne va grimper en flèche, surtout au départ de l'Italie, et on ne trouve plus parmi les cadres supérieurs de généraux de premier plan, proches du pouvoir. Si Saint-Domingue et les autres destinations des Antilles conservent un fort attrait pour les officiers sans emploi ou les aventuriers en quête d'argent facile, c'est que le gouvernement impose un *black-out* total sur les informations relatives au désastre de Saint-Domingue. Bien sûr, la nouvelle se répand dans les ports, et la mort de Leclerc ne peut être occultée du grand public, mais nulle part la presse ne relate l'agonie des premières troupes expéditionnaires de Saint-Domingue. C'est que, si la situation réelle était connue, les embarquements de troupes qui se faisaient toujours plus difficiles (les soldats étant bien moins enthousiastes que leurs officiers) deviendraient quasiment impossibles, pouvant aller jusqu'à des mutineries, comme ce fut presque le cas pour le 1,7<sup>e</sup> de ligne à Toulon « *qui, après s'être abouché avec les arrivants de Saint-Domingue, avait témoigné son mécontentement d'avoir une telle destination* »<sup>999</sup>. La police veille donc, si bien d'ailleurs que le général Kellermann est persuadé que les rumeurs d'annihilation de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue sont pures inventions ... du gouvernement pour justifier l'exil de nouvelles troupes<sup>1000</sup> !

Le capitaine général par intérim Daure ayant eu la prévenance de renvoyer avec la dépouille de Leclerc tous les membres des familles consulaires et leurs protégés, les mettant ainsi à l'abri du danger, le premier Consul peut donc discrètement empêcher le passage vers les Antilles des officiers auxquels il tient. Ainsi, le futur maréchal Murat, son

---

<sup>999</sup> Sarrazin, *Mémoires* ..., Op. Cit., p.149

propre beau-frère, qui s'était porté volontaire avec le général Pino, l'un des principaux officiers supérieurs italiens, pour servir à Saint-Domingue, n'est pas entendu. De même, le général Colli-Ricci, ex-officier au service de l'Autriche, très en faveur auprès du premier Consul, qui avait demandé à servir en Guadeloupe puis en Louisiane se voit-il maintenu en Europe. Le général Oudinot, autre futur maréchal, que Rochambeau réclamera à cor et à cri comme chef d'état-major pendant une bonne partie de l'année 1803, et qui selon ses dires s'était lui-même proposé à ce poste, ne passera jamais aux colonies. A l'inverse, c'est à partir de cette même époque que sont envoyés à Saint-Domingue les généraux les plus insignifiants (Spital, Morgan, ...) voire gênants (Sarrazin, Ambert, Fournier).

L'armée du Rhin de Moreau fut-elle délibérément envoyée à la mort à Saint-Domingue, à la Guadeloupe et à la Martinique ?

De manière générale, c'est inexact. Pendant plus d'un an après le départ de l'expédition Leclerc, les îles d'Amérique sont une destination prisée, recherchée par les officiers, réservée aux vétérans coloniaux et aux proches de la classe dirigeante comme récompense pour leurs bons et loyaux services, ou une monnaie d'échange pour acheter la loyauté ou la neutralité d'adversaires politiques et celles de leurs lieutenants. Quant aux troupes formant les trois armées expéditionnaires, elles sont réunies par ponction sur toutes les armées, celles du Rhin n'étant pas plus mises à contribution, proportionnellement à son importance, que les autres. Et nous avons vu que Bernadotte ne fut pas pour rien dans la désignation de certains bataillons ou demi-brigades de cette armée qui lui avaient été envoyés en renfort, pour épargner son armée de l'Ouest. Si l'armée du Rhin fournit plus de troupes à la première vague, elle est relativement épargnée par la suite comparativement à l'armée d'Italie. Car cette dernière compte plus de troupes étrangères dans ses rangs que les autres armées, et ce sont elles qui sont prioritairement envoyées à partir de 1803. On constate même que les troupes du Rhin, comme celle de l'Ouest ou d'autres armées de la première vague, sont envoyées dans une colonie que tous croient devoir rentrer rapidement dans le giron de la métropole. Napoléon, en bon chef militaire, ne sacrifierait pas ainsi d'aussi bonnes troupes, quels que fussent ses griefs à leur égard. Il s'agit dans le plus machiavélique des cas de les tenir éloignées de la métropole quelque temps, de manière à les détacher de leur chef, contrôler leur vote concernant le consulat à vie, voire leur enseigner le prix de l'engagement politique comme la 82<sup>e</sup> demi-brigade. Quelques demi-brigades, comme la terrible 5<sup>e</sup> légère, véritable X<sup>e</sup> Légion de l'armée de Saint-Domingue, sont même fort appréciées du premier Consul, qui suit avec grand intérêt leurs exploits à travers les rapports de Leclerc : « *Il a reconnu avec une vive satisfaction sa 5<sup>e</sup> légère dans l'intrépidité avec laquelle elle a enlevé le Fort-Liberté. Elle soutient sa vieille renommée, m'a dit le Premier Consul en lisant votre rapport sur la 5<sup>e</sup>* »<sup>1001</sup>. Quand véritablement les ravages dus aux maladies sont connus, les vétérans du Rhin ne sont plus tant

<sup>1000</sup> Ibid., p.146 : « [Les troupes de Saint-Domingue] attendaient des renforts. Je devais aller à leur secours. Kellermann avait de l'esprit et beaucoup de loyauté. Il me dit que mon raisonnement serait fort juste, si l'armée de Saint-Domingue était en danger ; qu'il n'était pas vraisemblable que des troupes d'élite en fussent réduites à la défensive contre des nègres mal armés et mal commandés, et qu'il regrettait de me voir donner tête baissée dans un piège qui m'était habilement tendu par des ennemis ».

<sup>1001</sup> Decrès à Leclerc, 18 mars 1802, *Lettres de Leclerc* n°II, Annexe II, p.281

inquiétés. Loin de les sacrifier, Napoléon Bonaparte les préserve aux dépens des étrangers. Car c'est là qu'il faut chercher une volonté délibérée d'envoyer au sacrifice un type de troupe en particulier : ce ne sont pas les inflexibles Républicains de l'armée du Rhin qui sont sciemment envoyés à la mort, mais bien les étrangers. Et ce pour des raisons économiques tout d'abord, leur solde coûtant cher pour peu d'utilité en temps de paix, mais également pour des considérations de politique internationale, comme les Polonais, les Piémontais et sans doute aussi les très nombreux déserteurs hongrois. Eugène Fieffé est dans le vrai lorsqu'il écrit que « *la plupart des troupes étrangères au service de la République trouvèrent leur tombeau* » à Saint-Domingue : cette fois, celles-ci y sont envoyées en toute connaissance de cause. Quant aux Belges, leur surreprésentation au sein des troupes de l'expédition soulève de nombreuses questions, auxquelles nul élément de correspondance ou témoignage ne vient malheureusement apporter de réponse ...

Qu'advint-il par la suite de ces hommes, pour ceux qui rentrèrent en France au cours de l'Empire ?

Partis en faveur, ils reviennent en tant que réprouvés, vestiges honteux de fiascos dont Napoléon souhaite enterrer le souvenir à jamais. Et leurs témoins avec. La grande majorité passent par une période de traversée du désert, sans activité ou servant dans des provinces reculées de l'Empire, ou encore au service des frères de l'Empereur, monarques-marionnettes. A la notable exception de quelques aides de camp ayant de solides relations, ils sont généralement tenus à l'écart de la Grande Armée lors de son épopée d'Austerlitz à Friedland, sauf à assurer la sécurité sur les arrières de celle-ci.

L'Espagne et le Portugal, à partir de 1808, sont le véritable dénominateur commun des officiers et soldats coloniaux : presque tous ceux qui sont encore employés à partir de cette époque font un plus ou moins long séjour dans la péninsule ibérique. En effet, les généraux y retrouvent les trois régiments (66<sup>e</sup>, 82<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> de ligne) ayant recueilli les débris des troupes expéditionnaires, qui reçoivent là leur toute première affectation sous l'Empire, et ne serviront sous les yeux de Napoléon que dans les heures sombres de 1813. La péninsule, c'est le purgatoire des officiers supérieurs, le moyen offert par l'Empereur de se racheter et de refaire ses preuves, avant d'être rappelé à ses côtés ; pour les soldats, c'est un exil : il s'agit de mettre quelques milliers de kilomètres entre celui qui décidât des expéditions coloniales, et ceux qui n'auraient pas obligatoirement, comme les généraux, le sens politique d'oublier cette période. On retrouve souvent au détour de mémoires ou de souvenirs contemporains l'anecdote d'un vieux soldat venant réclamer directement à l'Empereur la croix pour ses actions. Jamais toutefois, on a pu lire qu'il était question de Saint-Domingue, tout simplement parce que les vétérans coloniaux étaient au fond du Portugal quand Napoléon était à Paris, en Allemagne ou au fond de la Russie ...

La marginalisation des armées expéditionnaires ne précède donc pas leur envoi aux colonies : elle en est la conséquence ! Seuls les étrangers et certaines unités hors ligne, envoyés tardivement, relèvent de ce type de désignation

Enfin, la controverse sur l'exil ou non de l'armée du Rhin a longtemps occulté le véritable processus discriminatoire mis en place à la réunion des différentes armées expéditionnaires. En effet, celles-ci furent l'instrument secret de la réconciliation nationale

et du retour à l'ordre public, problèmes qui avaient fait le lit du 18 Brumaire : alors qu'en façade le premier Consul promet paix et amnistie aux anciens ennemis français de l'intérieur (Vendéens, Chouans, Barbets, ...) comme de l'extérieur (émigrés), il ne tarde pas à tous les employer, de gré ou de force, dans les troupes expéditionnaires. Combien de déserteurs et d'anciens soldats de l'émigration sont rentrés en France croyant bénéficier d'une amnistie ... pour se retrouver regroupés à Rocroy et de là envoyés à Dunkerque pour embarquement ? Dans le même temps, les prisons sont vidées des prisonniers politiques, les routes et villes nettoyées de tous les marginaux et vagabonds, les fameux « sans aveu », alors que la chasse est donnée aux individus de couleur résidant sur le sol métropolitain.

Ainsi, les expéditions coloniales de 1802 et leurs ramifications ont été l'occasion d'une vaste purge politique, sociale et même raciale, non pas de l'armée comme cela est souvent dit, mais de la société civile française. Comme après l'attentat de la rue Saint-Nicaise, le premier Consul frappe aussi bien à sa droite qu'à sa gauche : royalistes (Chouans, Vendéens ou émigrés) et jacobins (compagnies et légions franches de l'Ouest, Polonais, ...) se retrouvent mêlés dans les unités hors ligne destinées pour les colonies. Les classes sociales les plus modestes, les plus instables, celles qui furent les plus promptes à brandir l'étendard de la Révolution, sont traquées par la gendarmerie qui les dirige par centaines vers les dépôts coloniaux, prélude à leur déportation outre-mer. Les bataillons auxiliaires de l'Ouest et dans une moindre mesure de Provence, regroupant les jeunes gens de ces régions longtemps hostiles à la Révolution, sont amalgamés dans la Légion expéditionnaire et les divers Bataillons expéditionnaire, et ce malgré les règlements militaires garantissant le maintien de ces unités dans leur région. Au général Gardanne, Napoléon écrivait à propos de Chouans qu'il voulait voir embrigadés dans les bataillons francs : « *le moment est favorable pour déraciner entièrement cette guerre* ». Il appliqua à la criminalité ou au vagabondage la même méthode qu'à la guerre civile. Alors que Leclerc manque cruellement d'hommes, Decrès charge les navires de « garnements » et de « coquines ». Rochambeau, qui n'est pas dans une meilleure situation, se voit contraint d'assurer la surveillance en résidence d'escrocs envoyés de métropole. Napoléon appliquera par la suite la même méthode avec les provinces successivement attachées à l'Empire : bataillons coloniaux hollandais envoyés au Cap de Bonne-Espérance et à Java, Piémontais destinés aux Antilles, Chasseurs d'Orient dans les îles de la Méditerranée ... Et lorsque les colonies feront défaut pour accueillir ces indésirables (du point de vue des autorités françaises ou pro-françaises), l'Espagne sera le nouveau front où exiler ces derniers loin de leur pays : bataillon westphalien, régiment de Prusse, Légion du Midi, ...

Le nouveau gouvernement consulaire, à son instauration, avait promis avec la paix le retour à l'ordre public : il tient parole au prix de la déportation massive, mais discrète, d'une partie de la population seulement suspecte de pouvoir troubler, à l'avenir, la tranquillité du pays !

# Annexes

## 1 - Listes des officiers supérieurs passés aux colonies (1802-1810)

Les officiers dont le nom est en **gras** sont des officiers de couleur (noirs ou mulâtres).

+ devant un nom signifie qu'il a été promu au grade supérieur (CdtChef de brig.GénBGénD)

\* devant un nom signifie qu'il a été nommé *adjudant-commandant* (fonction).

() entourant un + ou \* signifie que cette promotion n'a pas été validée par le gouvernement de métropole.

Abréviations :

cne gal : *Capitaine général*

ADC : *Aide de camp d'un général.*

DB : *Demi-brigade.*

DBL : *Demi-brigade légère.*

EM : *Etat-major.*

EMG : *Etat-major général* (c'est à dire celui du capitaine général en titre de la colonie).

< : *avant*

> : *après*

Enfin, le terme *armée coloniale* désigne l'armée locale de la colonie (celle de Toussaint à Saint-Domingue, du gouvernement provisoire à la Guadeloupe), en opposition aux *armées expéditionnaires* (Leclerc, Richepance et dans une moindre mesure Villaret-Joyeuse) envoyées contre elles de métropole.

	NOM	FONCTION	DATE D'ARRIVEE	RETOUR/MORT/CAPT
<b>Généraux de division à l'armée de Saint- Domingue :</b>				
1.	Leclerc	(cne gal)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre 2 nov. 1802]
2.	Dugua	(chef de l'EMG)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre 16 oct. 1802]
3.	Rochambeau	(cdt de division)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 28 nov. 1803]
4.	Desfourneaux	(division)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Renvoyé 22 août 1802]
5.	Debelle	(cdt de div. & artillerie)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre le 15 juin 1802]
6.	Boudet	(cdt de division)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Reparti 26 sept. 1802]
7.	Hardy	(cdt de division)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Fièvre le 29 mai 1802]
8.	Desbureaux	(inspecteur aux revues)	[Débarqué 8 juin 1802]	[Reparti 10 avril 1803]
9.	Quantin	(cdt de division)	[Débarqué 1-28 août 1802]	[Reparti 29 mai 1803]
10.	Watrin	(cdt de division)	[Débarqué 15 oct. 1802]	[Fièvre 22 Nov. 1802]
11.	La Poype	(cdt de division)	[Débarqué 4 mars 1803]	[Prisonnier 30 Nov. 1803]
<b>Généraux de division (et amiraux faisant fonction) à l'armée de la Guadeloupe :</b>				
12.	Richepance	(cne gal Guadeloupe)	[Débarqué 6 mai 1802]	[Fièvre 3 sept. 1802]
13.	Lacrosse	(cne gal Guadeloupe)	[Débarqué mai 1802]	[Reparti 8 mai 1803]
14.	Sahuguet	(cne gal Tobago)	[Débarqué juillet 1802]	[Fièvre 26 déc. 1802]
15.	Ernouf	(cne gal Guadeloupe)	[Débarqué 8 mai 1803]	[Prisonnier 5 fév. 1810]
16.	Ambert	(cdt militaire)	[Débarqué 8 mai 1803]	[Destitué 19 mai 1808]
<b>Généraux de division (et amiraux faisant fonction) à l'armée de la Martinique :</b>				
17.	Villaret de J.	(cne gal)	[Débarqué 3 sept. 1802]	[Prisonnier 24 fév. 1809]
<b>Généraux de brigade à Saint-Domingue :</b>				
1.	+Brunet	(à la div. Rochambeau)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 10 nov. 1803]
2.	Kerverseau	(cdt à Santo Domingo)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Renvoyé 18 déc. 1803]
3.	Le Doyen	(inspecteur aux revues)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre 16 mai 1802]
4.	Fressinet	(à la div. Debelle)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier août 1803]
5.	+Clauzel	(à la div. Desfourneaux)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Renvoyé 13 sept. 1803]
6.	Barquier	(admin. des hôpitaux)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 7 juillet 1809]
7.	Amey	(à la suite)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti juillet-août 1802]
8.	Dutruy	(à la div. Desfourneaux ?)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Reparti 23 déc. 1802]
9.	(+)Salme	(à la div. Hardy)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Renvoyé 15 mai 1802]
10.	Humbert	(à la div. Rochambeau)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Renvoyé 17 oct. 1802]
11.	Boyer	(à la div. Boudet)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Prisonnier 28 mai 1803]
12.	<b>Laplume</b>	(armée coloniale)	[Incorporé 7 fév. 1802]	[Renvoyé juin 1803]
13.	<b>Rigaud</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 12 avril 1802]
14.	<b>Villatte</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Apoplexie 7 mai 1802]
15.	<b>Besse</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Renvoyé 29 juillet 1802]
16.	<b>L'Eveillé</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Fièvre 7 mai 1802]
17.	<b>Clervaux</b>	(armée coloniale)	[Incorporé 17 fév. 1802]	[Défection 13 sept. 1802]
18.	C. Clément	(à la suite)	[Débarqué fév. 1802]	[Fièvre 20 mai 1802]
19.	Pageot	(prisonnier rentré)	[Incorporé 10-18 mai 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
20.	+Ferrand	(renfort)	[Débarqué juin 1802]	[Suicidé 7 nov. 1808]

## Les expéditions coloniales vers Saint-Domingue et les Antilles (1802-1810)

21.	Tholosé	(renfort)	[Débarqué 6 juillet 1802]	[Fièvre 12 juillet 1802]
22.	Meyer de S.	(renfort)	[Débarqué 27 août 1802]	[Fièvre 9 sept. 1802]
23.	Jablonowski	(renfort)	[Débarqué 27 août 1802]	[Fièvre 26 sept. 1802]
24.	de Noailles	(renfort)	[Incorporé 2 déc. 1802]	[Tué 7 janv. 1804]
25.	Sarrazin	(renfort)	[Débarqué 1-5 mars 1803]	[Fuit à Cuba août 1803]
26.	Spital	(renfort)	[Débarqué 17 avril 1803]	[Fièvre 19 avril 1803]
27.	Poinsot	(renfort)	[Débarqué 11 mai 1803]	[Rentré juin 1803]
28.	Morgan	(renfort)	[Débarqué mai 1803]	[Prisonnier 30 juin 1803]

### **Généraux de brigade à la Guadeloupe :**

29.	Gobert	(cdt militaire)	[Arrivé 6 mai 1802]	[Reparti 15 sept. 1802]
30.	Sériziat	(à la suite)	[Arrivé 6 mai 1802]	[Fièvre 8 juin 1802]
31.	Houdetot	(cdt militaire)	[Arrivé 16 mai 1803]	[Transféré 16 déc. 1803]

### **Généraux de brigade à la Martinique :**

32.	J. Noguès	(cne gal Sainte-Lucie)	[Arrivé 3 sept. 1802]	[Prisonnier 22 juin 1803]
33.	De Vrigny	(cdt militaire)	[Arrivé 3 sept. 1802]	[Fièvre 28 juillet 1803]
-.	Houdetot <sup>1002</sup>	(renfort)	[Arrivé fin déc. 1803]	[Prisonnier 24 Fév. 1804]

### **Adjudants-commandants à Saint-Domingue :**

1.	Andrieux	(à la div. Rochambeau)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre 5 juillet 1802]
2.	+Lavalette du V.	(à la div. Rochambeau)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Noyé 19 avril 1804]
3.	+de Thouvenot	(chef EM Desfourneaux)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Renvoyé 13 sept. 1802]
4.	+Dampierre	(à la div. Desfourneaux)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre 30 mai 1802]
5.	Duveyrier	(à la div. Rochambeau)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
6.	Huin	(escorte fils de Toussaint)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
7.	+P. de Lacroix	(chef EM Boudet)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Reparti 21 mars 1802]
8.	+J. d'Arbois de J.	(à la div. Boudet)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Fièvre 16 nov. 1803]
9.	Isar	(chef EM Hardÿ)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Fièvre début juin 1802]
10.	+Deplanques	(à la div. Hardÿ)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Fièvre 15 août 1802]
11.	<b>Pétion</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Défection 13 sept. 1802]
12.	+P. Devaux	(cdt la Légion exp.)	[Débarqué 15 fév. 1802]	[Reparti 9 août 1802]
13.	+Claparède	(attaché à l'EMG)	[Débarqué 15 fév. 1802]	[Prisonnier nov. 1803]
14.	U. Devaux	(affaires privées)	[Débarqué fév. 1802]	[Reparti 4 janvier 1802]
15.	Larocheblin	(insp. aux revues)	[Débarqué fév. 1802]	[Fièvre début sept. 1802]
16.	Idlinger	(ordonnateur)	[Incorporé fév. 1802]	[Reparti 1803]
17.	Villet	(à la suite)	[Débarqué fév.-mars 1802]	[Reparti oct. 1803]
18.	Valette de B.	(à la suite)	[Débarqué fév.-mars 1802]	[Fièvre ~20 juillet 1802]
19.	+J. Boyé	(attaché à l'EMG)	[Incorporé mars 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
20.	Cravey	(à la div. Rochambeau ?)	[Débarqué ~mars 1802]	[Fièvre ~10 juin 1802]
21.	Crouzat	(à la suite)	[??]	[Fièvre début août 1802]
22.	Dornemant	(cdt de place)	[Débarqué <21 juin 1802]	[Fièvre 10 juillet 1802]
23.	d'Aoust	(ss-chef de l'EMG)	[Débarqué fév. 1802]	[Fièvre 1-4 août 1802]

<sup>1002</sup> Non comptabilisé à la Martinique car arrivant de la Guadeloupe (voir plus haut).

24.	Battencourt	(cdt de place)	[Débarqué <juillet 1802]	[Fièvre >17 juillet 1802]
25.	Guibal	(??)	[??]	[Fièvre ~15 nov. 1802]
26.	Gilly Vieux	(??)	[??]	[??]
27.	Merck	(à la div. Rochambeau)	[Débarqué <2 juillet 1802]	[Vivant >22 nov. 1802]
28.	Reignier	(??)	[??]	[??]
29.	Darmont	(??)	[??]	[??]
30.	La Fargue	(??)	[??]	[??]
31.	Dumont	(cdt de place)	[Débarqué 1-7 juillet 1802]	[Prisonnier 6 oct. 1803]
32.	Luthier	(attaché à EMG)	[Débarqué <21 mars 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
33.	Saqueleu	(chef EM Watrin)	[Débarqué <23 oct. 1802]	[Fièvre 5 mai 1803]
34.	Ramel	(renfort)	[Débarqué 3 janv. 1803]	[Reparti 21 mars 1803]
35.	David	(renfort)	[Débarqué mars-avril 1803]	[Reparti 13 nov. 1803]

#### **Adjudants-commandants à la Guadeloupe :**

36.	+Ménard	(chef EMG)	[Arrivé 6 mai 1802]	[Reparti août 1803]
37.	Dugommier-D.	(non employé)	[Arrivé mai 1802]	[Reparti 1802]
-.	Reubell <sup>1003</sup>	(chef EMG)	[Arrivé début sept. 1802]	[Reparti 10 mai 1803]

#### **Adjudants-commandants à la Martinique :**

38.	+Castella	(à la suite)	[Arrivé 10 juillet 1802]	[Reparti 23 Sept. 1804]
39.	Reubell	(à la suite)	[Arrivé 10 juillet 1802]	[Transféré ~5 sept. 1802]

#### **Chefs de brigade à Saint-Domingue :**

1.	Malenfant	(commissaire ordo.)	[Renvoyé avant le départ ...]	
2.	Netherwood	(ADC Leclerc)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Tué 30 mars 1803]
3.	*Maillard	(ADC Debelle)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Tué 5 août 1803]
4.	+Guériot de St-M.	(cdt en 2 <sup>nd</sup> l'artillerie)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre le 8 juin 1802]
5.	Panisse	(cdt d'arme)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 7 juillet 1809]
6.	+Guyonneau de P.	(directeur d'artillerie)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre le 3 juillet 1802]
7.	Allix de Vaux	(directeur parc d'artillerie)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti 2 déc. 1802]
8.	Grandet	(à la div. Desfourneaux)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Vivant >30 août 1802]
9.	+Vonderweidt	(31 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre 9 août 1802]
10.	+Rey	(5 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Mort 21 sept. 1802]
11.	Lefebvre	(19 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre ~20 juillet 1802?]
12.	*Boscus	(à la div. Desfourneaux)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
13.	Lalance	(ss-inspecteur aux revues)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti >15 déc. 1802]
14.	*Sabès	(ADC Boudet)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Prisonnier fin 1803]
15.	<b>La France</b>	(armée coloniale)	[Incorporé 5 fév. 1802]	[Tué >30 mars 1803]
16.	(+?) <sup>1004</sup> Drouin	(Légion de la Loire)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Vivant >27 sept. 1802]
17.	*+d'Hénin	(à la div. Boudet)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Prisonnier 2 sept. 1803]
18.	« Mars » <b>Belley</b>	(cdt la gendarmerie)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 12 avril 1802]

<sup>1003</sup> Non comptabilisé à la Guadeloupe car arrivant de la Martinique (voir plus bas).

## Les expéditions coloniales vers Saint-Domingue et les Antilles (1802-1810)

19.	<b>Biot</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 2 avril 1802]
20.	<b>B. Déléard</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 2 avril 1802]
21.	Mangin	(74 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 14 février 1802]	[Fièvre ~6-12 juillet 1802]
22.	<b>Dieudonné</b>	(armée coloniale)	[Incorporé <20 fév. 1802]	[Reparti >24 sept. 1802]
23.	<b>Domage</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Exécuté ~2 nov. 1802]
24.	<b>Desravines</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Exécuté janv. 1803]
25.	<b>Romain</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Défection <3 janv. 1803]
26.	Rodrigue	(colon espagnol incorporé)	[Incorporé fév. 1802]	[Vivant >16 nov. 1802]
27.	<b>Labelinai</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Prisonnier ? nov. 1802]
28.	Villaret-J.	(dir. art. Santo Domingo)	[Débarqué fév.-mars 1802]	[Transféré sept. 1802]
29.	Angros	(à la suite)	Débarqué fév.- mars 1802]	[Tué ? ~28 juin 1803]
30.	La Barthe	(à la suite)	[Débarqué fév.- mars 1802]	[Vivant >27 oct. 1803]
31.	Labattut	(cdt garde natio. Tortue)	[Incorporé 9 mars 1802]	[Exilé 1803]
32.	Anouilh	(7 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 7 avril 1802]	[Repartit 21 mars 1803]
33.	Catoire	(cdt le génie)	[Débarqué début mai 1802]	[Fièvre début juin 1802]
34.	Langlet	(à l'artillerie)	[Débarqué < mai 1802]	[Renvoyé ~9 mai 1802]
35.	Maubert	(cdt en 2 <sup>nd</sup> le génie)	[Débarqué 6 juillet 1802]	[Fièvre 12 juillet 1802]
36.	Bonnet	(à la suite)	[Débarqué <8 juillet 1802]	[Défection >5 fév. 1803]
37.	Berger	(cdt de place)	[Débarqué <11 juillet 1802]	[Prisonnier 10 oct. 1802]
38.	Drouin de Bercy	(colon volontaire)	[Incorporé >16 août 1802]	[Reparti >11 mars 1803]
39.	*J. Bernard	(EM Jablonowski)	[ Débarqué 27 août 1802]	[Déporté avril 1803]
40.	<b>Damingue</b>	(attaché à l'EMG)	[Débarqué août -sept. 1802]	[Reparti ~3 nov. 1802]
41.	Luzy	(directeur des fortifications)	[Débarqué août -sept. 1802]	[Prisonnier 28 nov. 1802]
42.	F. Bernard	(3e DB polonaise)	[Débarqué 2 sept. 1802]	[Tué 27 avril 1802]
43.	M. Lacroix	(86 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué fin sept. 1802]	[Prisonnier nov. 1803]
44.	Tousard	(garde nationale)	[Débarqué <6 nov. 1802]	[Reparti >31 avril 1803]
45.	Baudin	(??)	[Débarqué <18 nov. 1802]	[Vivant >2 déc. 1802]
46.	Valdony	(??)	[Débarqué <22 nov. 1802]	[Vivant >20 oct. 1803]
47.	Lemaître	(à l'artillerie)	[Débarqué 1802]	[Fièvre ~20 juillet 1802]
48.	Vilain	(??)	[Débarqué 1802]	[??]
49.	Morin	(??)	[Débarqué 1802]	[??]
50.	Feriet	(colon espagnol incorporé)	[Incorporé 1802]	[??]
51.	Perret	(??)	[Débarqué <2 Janv. 1803]	[Reparti 21 mars 1803]
52.	Normand	(??)	[Débarqué <21 janv. 1803]	[??]
53.	*Dembowski	(renfort)	[Débarqué fév. 1803]	[Prisonnier 30 nov. 1802]
54.	Béchaud	(bn. étranger)	[Débarqué mars 1803]	[Reparti 19 déc. 1803]
55.	Artau	(??)	[Débarqué <4 juin 1803]	[??]
56.	Bon	(??)	[Débarqué 1803 ou 1805]	[??]
57.	Borthon de la Mothe	(directeur d'artillerie)	[Débarqué 1804]	[Prisonnier]

<sup>1004</sup> Bien que Rochambeau fasse mention de lui comme général dans plusieurs lettres, je n'ai trouvé aucun élément attestant de sa promotion. Sans doute a-t-il été promu par Rochambeau lui-même, sans validation du gouvernement.

<b>Chefs de brigade à la Guadeloupe :</b>				
58.	<b>Pélage</b>	(armée coloniale)	[Incorporé 6-10 mai 1802]	[Renvoyé 29 juin 1802]
59.	Dumoutier	(cdt d'armes)	[Débarqué mai 1802]	[Reparti 1 <sup>er</sup> avril 1803]
-.	Naverres <sup>1005</sup>	(messenger)	[Débarqué mi-nov. 1802]	[Reparti août 1803]
60.	Faujas	(ADC Ernouf)	[Débarqué 8 mai 1803]	[Vivant >5 février 1810]
<b>Chefs de brigade à la Martinique :</b>				
61.	Dudézerseul	(directeur du génie)	[Arrivé 3 sept. 1802]	[Vivant >3 mars 1803]
62.	Sancé	(ss- directeur d'artillerie)	[Arrivé 3 sept. 1802]	[Vivant >28 nov. 1806]
63.	Portalis	(ss- directeur du génie)	[Arrivé 3 sept. 1802]	[Fièvre <3 mars 1803]
-.	+Villaret-J. <sup>1006</sup>	(directeur d'artillerie)	[Arrivé sept.-oct.-nov. 1802]	[Prisonnier 24 fév. 1809]
<b>Commandants (chefs de bataillon et d'escadrons) à Saint-Domingue :</b>				
1.	(+)Aubry de la B.	(dir. arsenal Port-au-Prince)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti 9 mars 1803]
2.	+Moulu	(ss-directeur fortifications)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 1 <sup>er</sup> déc. 1803]
3.	Cuny	(art.)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti avril-avril 1803]
4.	+Lux	(2,/5 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Noyé 19 avril 1804]
5.	Faure	(3,/30 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti 1804]
6.	Fédon	(1,/31 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre 4 sept. 1802]
7.	+D. Baron	(2,/31 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre ~7 janv. 1803]
8.	+Miquet	(3,/71 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre mi-août 1802]
9.	Vernier	(1,/79 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Vivant >18 oct. 1802]
10.	Treboute	(2,/79 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Vivant >13 avril 1803]
11.	Estève	(1,/11 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti ~17 mai 1802]
12.	+Dubreton	(2,/11 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
13.	+Cambrelin	(cdt de place)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 1809]
14.	+Bachelu	(au génie)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti 10 nov. 1802]
15.	+Bourke	(ADC Leclerc)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti 10 nov. 1802]
16.	Chapelle	(à l'artillerie)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
17.	+Abbé	(cdt la Garde)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti 10 nov. 1802]
18.	+Naverres	(ADC Desbureaux)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Transféré 11 nov. 1802]
19.	Charrier	(attaché à l'EMG)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Vivant >17 août 1802]
20.	Froment	(?,/77 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 1 <sup>er</sup> déc. 1803]
21.	Provin	(Esc./Légion exp.)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Vivant >22 mars 1802]
22.	Lachaise	(dépôt embarqué Légion exp.)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Vivant >22 août 1802]
23.	+Félix	(cdt art. div. Desfourneaux)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
24.	de La Châtre	(ADC Roch.)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Tué 4 fév. 1802]
25.	+ Dalton	(ADC Leclerc)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti fév.-mars 1803]
26.	+ Bruguières	(ADC Leclerc)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti fév.-mars 1803]

<sup>1005</sup> Non comptabilisé à la Guadeloupe car arrivant de Saint-Domingue (voir plus bas, parmi les chefs de bataillons).

<sup>1006</sup> Non comptabilisé à la Guadeloupe car arrivant de Saint-Domingue (voir plus haut).

## Les expéditions coloniales vers Saint-Domingue et les Antilles (1802-1810)

27.	L. d'Arbois de J.	(à la suite)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre 22 juin-nov. 1802]
28.	*Lefebvre-D.	(attaché à l'EMG)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Prisonnier 12 oct. 1803]
29.	Ferrari	(ADC Leclerc)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre < nov. 1802]
30.	*Musquinet de B.	(ADC Leclerc)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti 10 nov. 1802]
31.	E. Lacroix	(ADC Lacroix)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Tué 18 fév. 1803]
32.	Valabrègue	(div. Boudet)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Vivant >26 fév. 1802]
33.	+*Montfalcon	(ADC Dugua)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Reparti 12 nov. 1803]
34.	? Dampierre	(ADC Dampierre)	[Débarqué 4 fév. 1802]	[Fièvre mai-juin 1802]
35.	+Parnageon	(3,/38 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 4-5 fév. 1802]	[Fièvre 31 août 1802]
36.	de Saon	(1,/15 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Vivant >7 sept. 1802]
37.	Sépulcre	(2,/15 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Vivant >17 fév. 1802]
38.	Chalamel	(2,/56 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Destitué <23 avril 1803]
39.	Beaux	(3,/68 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Vivant >19 juin 1802]
40.	Lemoine-Collet	(2,/90 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Vivant >19 juin 1802]
41.	Lefebvre	(1,/Légion de la Loire)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[Fièvre début juillet 1802]
42.	Robinet	(2,/Légion de la Loire)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[??]
43.	Philippon	(Esc,/Légion de la Loire)	[Débarqué 5 fév. 1802]	[??]
44.	<b>Bardet</b>	(armée coloniale)	[Incorporé 5 fév. 1802]	[Exécuté déc. 1802]
45.	Chevaillier	(armée coloniale)	[Incorporé 9 fév. 1802]	[Vivant >29 août 1802]
46.	<b>E. Saubate</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 12 avril 1803]
47.	<b>Brébillon</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[??]
48.	<b>Dupont</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 12 avril 1803]
49.	<b>Brunache</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 12 avril 1803]
50.	<b>Gautras</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[??]
51.	<b>Q. Larivière</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 12 avril 1803]
52.	<b>M. Bienvenu</b>	(à la suite)	[Débarqué 11 fév. 1802]	[Déporté 12 avril 1803]
53.	*Grandsaignes	(2,/Légion exp.)	[Débarqué 14 fév. 1802]	[Prisonnier 1803]
54.	Piogé	(1,/28 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 14 fév. 1802]	[Reparti juillet-août 1802]
55.	Mangé	(??)	[Débarqué 14 fév. 1802]	[Fièvre 6-12 juillet 1802]
56.	+*Néraud	(à la suite)	[Débarqué 15 fév. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
57.	+ <b>Jolicoeur</b>	(armée coloniale)	[Incorporé <16 fév. 1802]	[Vivant >19 oct. 1802]
58.	Joannon	(cdt de place)	[Débarqué <17 fév. 1802]	[Vivant >31 juillet 1802]
59.	+Pesquidon	(1,/Légion exp.)	[Débarqué 17 fév. 1802]	[Vivant >22 nov. 1802]
60.	Hautière	(3,/Légion exp.)	[Débarqué 17 fév. 1802]	[Vivant >22 nov. 1802]
61.	Huguet	(1,/19 <sup>e</sup> DBL)	[Débarqué 17 fév. 1802]	[Vivant >17 août 1802]
62.	(+)C. Boyer	(bn. allemand)	[Débarqué 17 fév. 1802]	[Reparti janv. 1803]
63.	+Desgrieux	(cdt de place)	[Débarqué <18 fév. 1802]	[Vivant >2 août 1802]
64.	Corvinus	(cdt troupe de marine à terre)	[Débarqué 19 fév. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
65.	Galbois	(armée coloniale)	[Incorporé 21 fév. 1802]	[Vivant >18 mai 1802]
66.	P. Guibert fils	(armée coloniale)	[Incorporé 21 fév. 1802]	[Vivant >24 août 1802]
67.	Michel de B.	(attaché à l'EMG)	[Débarqué fév. 1802]	[Vivant >27 fév. 1802]
68.	Sommes	(??)	[Débarqué fév.-mars 1802]	[??]
69.	Brebion	(??)	[Débarqué fév.-mars 1802]	[Vivant >6 mai 1802]
70.	Fulton	(à la suite)	[Débarqué fév.-mars 1802]	[Vivant >4 avril 1802]

71.	Hédouville	(à la div. Boudet)	[Débarqué fév. 1802]	[??]
72.	<b>Borgella</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Défection oct. 1803]
73.	<b>Lemoine</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Exécuté déc. 1802]
74.	<b>Delpech</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Déporté mars 1803]
75.	<b>Neret</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Déporté avril 1803]
76.	<b>Ferbos</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Exécuté avril 1803]
77.	<b>Désiré</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Exécuté 17 oct. 1802]
78.	<b>F. Répusard</b>	(garde nationale)	[Incorporé fév. 1802]	[Vivant >27 juillet 1809]
79.	<b>Segrettier</b>	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Renvoyé 1803]
80.	Aurange	(armée coloniale)	[Incorporé fév. 1802]	[Renvoyé 6 mai 1802]
81.	Galley	(au génie)	[Débarqué fév.-mars 1802]	[Vivant >2 oct. 1802]
82.	Desbrosses	(1,7 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 13 mars 1802]	[??]
83.	+Mathieu	(2,7 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 13 mars 1802]	[Prisonnier 16 fév. 1804]
84.	+P. Aussenac	(3,98 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 29 mars 1802]	[Rentré juillet-août 1804]
85.	Aubry	(ADC J. d'Arbois de J.)	[Débarqué ~mars 1802]	[Fièvre >2 mars 1803]
86.	(+)G. Dalvimart (émigré rentré)	[Incorporé ~mars 1802]	[Prisonnier 1803]	
87.	+Julliac de M.	(à l'artillerie)	[Débarqué <3 avril 1802]	[Rentré juillet 1802]
88.	Margeret	(1 <sup>er</sup> bn. franc ?)	[Débarqué <26 mai 1802]	[Mort 5-16 juillet 1802]
89.	+ Jaumes	(dans la gendarmerie)	[Débarqué <17 juin 1802]	[Fièvre 2-10 juillet 1802]
90.	David	(dépôt embarqué des colonies)	[Débarqué 3 juillet 1802]	[??]
91.	Poyer	(cdt de place)	[Débarqué <6 juillet 1802]	[??]
92.	A. Laurent	(au génie)	[Débarqué 6 juillet 1802]	[Fièvre ~12 juillet 1802]
93.	Lespinasse	(garde nationale)	[Incorporé <29 juillet 1802]	[Vivant >31 mars 1803]
94.	Mouchet	(??)	[Débarqué <juillet 1802]	[Vivant >14 août 1802]
95.	Doré de la R.	(1 <sup>er</sup> de la Méd.)	[Débarqué 4 août 1802]	[Reparti juillet 1803]
96.	Martin	(3,83 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 12 août 1802]	[Vivant >27 avril 1803]
97.	Raulet	(à la suite)	[Débarqué <14 août 1802]	[Vivant >26 nov. 1802]
98.	+Duquesne	(colon incorporé)	[Incorporé <21 août 1802]	[Vivant >23 janvier 1803]
99.	Lubin-Hadicourt	(??)	[Débarqué <23 août 1802]	[??]
100.	Hague	(??)	[Débarqué <26 août 1802]	[Vivant >26 août 1802]
101.	Andrieu	(à la suite)	[Débarqué <27 août 1802]	[??]
102.	Delmas	(attaché à l'EMG)	[Débarqué <août 1802]	[??]
103.	Varoc	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
104.	Mont-Messin	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
105.	Vasserer	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
106.	O'Conor	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
107.	Hennequin	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
108.	Pusquisset	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
109.	J. V. Clément	(attaché à l'EMG)	[Débarqué <août 1802]	[??]
110.	Duchoquet	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
111.	J. E. Saint-Martin(??)	[Débarqué <août 1802]	[Reparti <3 nov. 1803]	
112.	Levausage	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
113.	Mayard	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]

## Les expéditions coloniales vers Saint-Domingue et les Antilles (1802-1810)

114.	Demoinel	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
115.	Dutrimart	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
116.	Kellermann	(attaché à l'EMG)	[Débarqué <août 1802]	[Reparti nov. 1802]
117.	Saintyol	(??)	[Débarqué <août 1802]	[??]
118.	Zagarski	(1,/3e DB polonaise)	[Débarqué 2 sept. 1802]	[??]
119.	Bolesta	(2,/3e DB polonaise)	[Débarqué 2 sept. 1802]	[Tué ~20 oct. 1802]
120.	Wierbycki	(3,/3e DB polonaise)	[Débarqué 2 sept. 1802]	[Repartit fév. 1807]
121.	+Burres	(attaché à l'EMG)	[Débarqué <5 sept. 1802]	[Vivant >2 mars 1803]
122.	Picquet	(??)	[Débarqué <sept. 1802]	[Vivant >22 nov. 1803]
123.	Jumel	(cdt de place)	[Débarqué sept.-oct. 1802]	[Prisonnier 17 nov. 1803]
124.	Chamorin	(ADC Watrin)	[Débarqué 15 oct. 1802]	[Reparti déc. 1802]
125.	Stavelot	(??)	[Débarqué <18 oct. 1802]	[Vivant >9 fév. 1803]
126.	+Roos	(ADC Rochambeau)	[Débarqué <31 oct. 1802]	[Vivant >24 oct. 1803]
127.	*d'Hénin de C.	(renfort)	[Débarqué ~oct. 1802]	[Prisonnier 30 nov. 1803]
128.	Degrasse	(attaché à l'EMG)	[Débarqué <17 déc. 1802]	[Vivant >17 août 1803]
129.	* H. Reynaud	(messager)	[Débarqué 1802]	[Reparti Sept. 1803]
130.	Malachowski	(1,/3 <sup>e</sup> DB polonaise)	[Débarqué 9 mars 1803]	[Prisonnier 17 oct. 1803]
131.	Groisne	(2,/89 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 22 mars 1803]	[Prisonnier oct.-nov. 1803]
132.	+Bruny	(3,/89 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 22 mars 1803]	[Prisonnier 12 janv. 1804]
133.	Labarthe	(2,/110 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 22 mars 1803]	[Vivant >27 oct. 1803]
134.	Zagorski	(3 <sup>e</sup> DB polonaise)	[Débarqué 29 mars 1803]	[Fièvre début mai 1803]
135.	Jasinski	(2,/3 <sup>e</sup> DB polonaise)	[Débarqué 29 mars 1803]	[Suicidé fin juin 1803]
136.	Gault	(3,/60 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué mars-avril 1803]	[??]
137.	Casamajor	(colon espagnol incorporé)	[Incorporé <22 nov. 1802]	[??]
-.	Ducomet <sup>1007</sup>	(à la suite)	[Débarqué 21 juillet 1803]	[??]
138.	Milet	(à la suite)	[Débarqué fin juillet 1803]	[Reparti 26 mars 1804]
<b>Commandants (chefs de bataillon et d'escadron) à la Guadeloupe :</b>				
139.	+Cambriels	(2,/66 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 6 mai 1802]	[Reparti 6 juillet 1803]
140.	Brunet	(3,/66 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 6 mai 1802]	[Vivant >10 mai 1802]
141.	Merlen	(3,/15 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 6 mai 1802]	[Vivant >28 mai 1802]
142.	Pillet	(bn. expéditionnaire.)	[Débarqué 6 mai 1802]	[Reparti 2 juillet 1803]
143.	Delacroix	(à la suite)	[Débarqué 6 mai 1802]	[Vivant >20 oct. 1802]
144.	+Arnauld	(chef d'EM Lacrosse)	[Débarqué mai 1802]	[Reparti 18 juin 1803]
145.	Grenier	(3,/37 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué août-sept. 1802]	[Reparti 1803]
146.	Goffard	(renfort)	[Débarqué oct. 1802]	[Fièvre décembre 1802]
147.	Ducomet	(cdt militaire Tobago)	[Débarqué 1802]	[Transféré <21 juillet 1803]
148.	Prost	(1,/26 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué juin 1805]	[Prisonnier 24 fév. 1806]
<b>Commandants (chefs de bataillon et d'escadron) à la Martinique :</b>				
149.	Legrand	(3,/82 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué 10 juillet 1802]	[Fièvre déc. 1802]

<sup>1007</sup> Non comptabilisé à Saint-Domingue car arrivant de Tobago (voir plus bas).

150.	+*Miani	(3,/4 <sup>e</sup> DB marine)	[Débarqué 3 sept. 1802]	[Prisonnier 25 fév. 1809]
151.	+Montfort	(3,/84 <sup>e</sup> DB)	[Débarqué fin déc. 1802]	[Prisonnier 25 fév. 1809]
152.	+Madier de M.	(renfort)	[Débarqué 18 mars 1803]	[Prisonnier 17 avril 1809]
153.	Bexon	(colon incorporé)	[Incorporé <3 mars 1803]	[Vivant >31 mai 1805]
154.	Richaud	(au génie)	[Débarqué ~mai 1805]	[Vivant >28 nov. 1806]
155.	Pinguet	(à la suite)	[Débarqué ~mai 1805]	[Prisonnier 24 fév. 1809]
156.	Desprès	(garde nationale)	[Incorporé juillet 1802]	[Prisonnier 24 fév. 1809]
157.	Boyer-Peyrelau	(ADC am. Villaret-J.)	[Arrivé <27 mai 1805]	[Prisonnier 1807]

## 2 - Biographies des principaux personnages cités

**ABBE** (Louis), chef d'escadrons et aide de camp du général Leclerc à Saint-Domingue. Il est chargé dès le débarquement d'organiser et de commander la Garde du capitaine général (7 février 1802). Il est fait chef de brigade provisoire par Leclerc (21 mai), grade qui lui sera plus tard confirmé par le gouvernement. Entre-temps, il est battu par Sans-Souci (15 septembre). Il rentre en France avec la dépouille de Leclerc (novembre). Envoyé commandé la 22<sup>e</sup> Légère en Corse (mars 1803), il sert en Italie (1805), puis à Naples (1806-1809), puis en Espagne (1809-1814) où il est promu au grade de général de division (31 juillet 1811). Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il sert au corps du Jura sous Lecourbe (1815). Il est mis à la retraite à la Restauration.

**Sources : Beaubrun-A., Bro, Lacroix, Six, correspondances diverses ...**

**ALLIX DE VAUX** (Jacques-Alexandre-François), chef de brigade du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied, il est placé directeur d'artillerie à Perpignan (octobre 1800) après mutinerie de son régiment. Il est affecté comme directeur général des parcs d'artillerie de l'armée de Saint-Domingue (26 octobre 1801), puis commandant l'ensemble de l'artillerie de cette armée (8 juillet 1802) en succession de Debelle. Il se démet lui-même de son commandement (22 octobre) lorsqu'il est accusé et déféré devant une cour martiale pour irrégularités dans sa comptabilité, malversations et détournements sur les fonds et le matériel de l'artillerie pour des constructions particulières. Il est mis aux arrêts (29 octobre) et déféré devant une commission d'enquête (16 novembre). Il demande d'ailleurs la révocation de la dite commission (19 novembre), celle-ci comprenant pour membres son « accusateur et trois hommes dressés contre lui ». Rien n'indique qu'il ait été exaucé. Toujours est-il que ses arrêts sont finalement levés (2 décembre) lorsque sa comptabilité fut reconnue en ordre. Il s'embarque le même jour pour la France sur « La Cigogne ». L'affaire reste trouble ... Débarqué à Brest (30 mars 1803), il reçoit l'ordre de se retirer dans ses foyers et est mis en réforme (24 mai) puis à la retraite (2 février 1804). Autorisé à passer au service de Westphalie en 1808, il gravit les échelons jusqu'au grade de général de division en 1812. Il repasse au service français en 1813, comme général de brigade, avant d'être de nouveau promu général de division l'année suivante. Rallié à Napoléon pendant les Cent-Jours, il est nommé au commandement de la 1<sup>e</sup> division d'infanterie du I. Corps (d'Erlon) à l'armée du Nord en 1815, mais ne pu rejoindre son

poste à temps pour participer aux combats de la campagne de Belgique.

**Sources : Beaubrun-A., Monti, Six, correspondances diverses ...**

**AMBERT** (Jean-Jacques), général de division visiblement peu en cours auprès du gouvernement, il prend sa retraite (27 août 1803) « dégoûté par les tracasseries qu'il avait eu à subir ». Mais il n'en est pas moins nommé lieutenant du capitaine général de la Guadeloupe Ernouf, et ce moins de trois semaines plus tard (14 octobre). Cette nomination semble être un véritable exil camouflé, car Poyen écrit à propos de cette affectation que sa « retraite volontaire et anticipée ne parvint pas d'ailleurs à l'exempter ». Dès son arrivée, il se retire sur les terres de son épouse, créole de la Guadeloupe, et refuse d'en sortir pour tenir le moindre rôle officiel. Il est à ce titre destitué (19 mai 1808) pour « être resté volontairement spectateur du désordre et de la guerre civile dans la colonie ». Echappant à la vigilance du capitaine général, il s'embarque pour la France où il demande à être jugé. La commission d'enquête réunie à cet effet l'acquitte à l'unanimité (1<sup>er</sup> juillet). Réformé, il n'est remis en activité que quatre ans plus tard (17 avril 1812) en Hollande, et sert dans les troupes stationnées dans ce pays (1812-1814) et sert dans le Nord de la France (1814). Ayant servi sous le duc d'Angoulême contre l'Empereur aux Cent-Jours, il n'est pas employé que tardivement par celui-ci (13 juin 1815), à la défense de Paris. Le gouvernement provisoire lui confie ensuite l'aile gauche de l'armée de la Loire (2 août). Il est remis en non-activité à la seconde Restauration ...

**Sources : Lacour, Poyen, Six**

**AMEY** (François Pierre Joseph), général de brigade de triste réputation, célèbre pour les fours crématoires où il jetait vivants des prisonniers royalistes en Vendée. Il embarque pour l'expédition de Saint-Domingue le 12 novembre 1801, mais ne semble pas remplir de fonction particulière sur place, car n'apparaissant dans aucun état de situation ou aucune correspondance. Il est mis en disponibilité et embarqué pour la France (8 août 1802), où il est employé dans la 2<sup>e</sup> division militaire. Appelé à la Grande Armée en 1807, il est placé à la tête de différentes brigades en Prusse, en Espagne, en Hollande et sur l'Elbe jusqu'en 1811. Baron de l'Empire en 1808. Il sert en Russie en 1812, se distingue à la bataille de Polotsk. Fait général de division (19 novembre), il est blessé quelques jours plus tard à la Bérézina (28 novembre). Grand officier de la Légion d'honneur en 1813, il est au camp d'Utrecht (août), puis chargé de la défense de l'Ems (octobre), et ne participe pas ou très peu à la campagne de Saxe de 1813. Il est fait prisonnier en 1814 avec le général Pachtod, à l'issue de la tragique bataille de la Fère-Champenoise (25 mars) au cours de laquelle leurs gardes nationaux et « Marie-Louises » inexpérimentés affrontèrent avec vaillance plus de quatre fois leur nombre de cavalerie coalisée. Il se rallie à Napoléon aux Cent-Jours, ce qui entraîne sa mise à la retraite en septembre 1815. En disponibilité en 1831. De nouveau à la retraite en 1833, il se retire à Sélestat, son village natal, dont il deviendra maire.

**Sources : Six**

**ANDRIEU** (?), chef de bataillon, commandant le 1<sup>er</sup> bataillon de la Légion expéditionnaire à Saint-Domingue, devenu par la suite 1<sup>er</sup> bataillon de la Légion de Saint-Domingue. Il est encore en vie au 27 août 1802, puis disparaît des états et correspondances ...

**Sources : correspondances et états divers ...**

**ANDRIEUX** (Martin Antoine Marie), adjudant-commandant servant à l'expédition de Saint-Domingue, à la brigade Brunet, qui se loue de ses services lors de la prise du Fort-Dauphin (4 février 1802). Placé ensuite à la tête de la réserve de la division Rochambeau, il s'égare et conduit celle le 18 février au pied d'une redoute ennemie : il ordonne l'assaut, se fait durement étriller et est contraint à la retraite. Dans son rapport à Rochambeau, il place la responsabilité de cet échec sur les épaules du bataillon de la 79<sup>e</sup> demi-brigade. Après la Crête-à-Pierrot, il est chef d'état-major de Rochambeau (fin mars). Il tombe malade (fin juin) et meurt (5 juillet), à 34 ans, sans doute de la fièvre jaune. Son état de santé s'étant amélioré peu avant sa mort, un banquet avait été donné en l'honneur de sa guérison. Sans que rien n'eut pu le laisser suspecter, Andrieux mourut en sortant de table, ce qui donna lieu à des rumeurs d'empoisonnement. Toutefois, la fièvre jaune est connue pour donner des signes de rémission peu avant le décès.

**Sources : Beaubrun-A., Monti, Peyre-F., correspondances diverses ...**

**ANGROS** (?), chef de brigade réformé, embarqué à la suite de l'expédition de Saint-Domingue en décembre 1801. Ses emplois sur place sont mal connus. Toujours est-il qu'il est affecté aux Cayes en août 1803, puisque le général Brunet rapporte sa mort à Rochambeau le 28 de ce mois, sans en préciser la cause ...

**Sources : Monti, correspondances diverses ...**

**ANHOUIL** (?), chef de la 7<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, il embarque pour Saint-Domingue à Toulon (décembre 1802). Pamphile de Lacroix commet donc une erreur en indiquant sa présence au Cap lors du siège de cette ville (15-16 octobre). Malade dès son arrivée, et probablement même durant sa traversée, il est immédiatement évacué vers la France (21 mars 1803) sur « L'Intrépide ». Mais il meurt en route et son corps est confié à la mer (3 avril). Une meute de requin qui suivait le navire se précipite sur le cadavre et se le dispute. L'un des squales est pris et hissé à bord. Deux jours plus tard, les vivres faisant défaut, l'équipage et les passagers ne font « aucune difficulté de le manger, (...) malgré la persuasion dans laquelle nous étions que ce monstre marin eût contribué à dévorer l'infortuné Anhouil ».

**Sources : Beaubrun-A., Peyre-F.**

**AOUST** (? d'), adjudant-commandant, sous-chef de l'état-major de l'armée de Saint-Domingue sous les ordres du général Dugua. Il tombe vraisemblablement malade aux alentours du 27 juillet 1802 (date à partir de laquelle plus aucun document d'état-major ne porte sa signature), et meurt entre le 1<sup>er</sup> et le 4 août suivant, car le chef de brigade Félix mentionne son enterrement dans une lettre datée du 5 août. En mai, il se proposait de devenir l'historien officiel de la campagne de Saint-Domingue ...

**Sources : Baeyens, correspondances diverses ...**

**ARBOIS DE JUBAINVILLE** (Joseph-Louis d'), chevalier, seigneur de Jubainville et adjudant-commandant, c'est à la demande exprès de Leclerc que Napoléon l'attache à l'expédition de Saint-Domingue comme chef d'état-major de la division Boudet. Il s'y fait accompagner de ses deux frères. Immédiatement après le débarquement à Port-au-Prince (5 février 1802), dont il formait l'avant-garde, il est détaché dans le Sud de

l'île avec la Légion de la Loire pour libérer les villes côtières. Il s'acquitte rapidement et efficacement de cette tâche. Boudet le cite d'ailleurs dans son rapport à Leclerc. Il est ensuite commandant de l'arrondissement de Jérémie (février 1802-mai 1803) où il est nommé général de brigade à titre provisoire par Leclerc (octobre 1802, grade qui ne lui sera pas reconnu à Paris), puis de celui des Cayes (mai-octobre 1803) jusqu'à la capitulation de cette place (10 octobre 1803). Entre-temps, il se sera illustré dans ces deux postes par ses exactions, ses frasques, et la terreur qu'il fait régner sur ses administrés. Emmené prisonnier par les Anglais sur le brick « Le Pélican », il tombe officiellement malade et est mis au secret par ces derniers après une entrevue musclée au cours de laquelle ses geôliers le dépouillent du fruit de ses rapines. Il est ensuite transféré à bord du vaisseau « Cumberland » avant d'être débarqué à Port-Royal, en Jamaïque, où il meurt quelques jours plus tard à l'âge de 39 ans. Son nom est souvent orthographié simplement « Darbois ».

**Sources : Beaubrun-A., Darné-C., Duboÿs, Monti, Pachonski & W., Six, Fontal, correspondances diverses ...**

**ARBOIS DE JUBAINVILLE** (Léopold), frère du précédent, chef d'escadrons et chef d'état-major du général Desbureaux à Saint-Domingue. Il meurt de la fièvre jaune ou d'une autre maladie tropicale durant l'été 1802, à Jérémie. Le plus jeune frère d'Arbois, Claude-françois dit « Franc », avait déjà succombé à la maladie à Port-au-Prince le 23 mai 1802, peu après son arrivée dans l'île.

**Sources : Fontal**

**ARNAULD** (Pierre-Louis), chef de bataillon martiniquais, blanc, à l'armée de la Guadeloupe. Vétéran des colonies, où il a servi presque sans discontinuer depuis 1788, il accompagne le capitaine général Lacrosse à la Guadeloupe (1801). Lors de la rébellion de l'armée contre celui-ci, il l'accompagne dans son exil à la Dominique. Il regrette alors la poigne d'un Rochambeau, à qui il écrit toute son estime (27 janvier 1802). Devenu chef d'état-major de Lacrosse (27 février), il rentre avec lui à la Guadeloupe, dans les bagages de Richepance (mai). Attaché à l'état-major général de l'armée, il devient brièvement le chef d'état-major titulaire de Richepance (5 mai). Il est peu après détaché à la 1<sup>e</sup> division de l'armée, celle de Gobert, et participe avec elle à l'attaque du camp de Gray (14 mai). Il est ensuite commandant de place à Pointe-à-Pitre (10 juin). Lacrosse le nomme (entre les 20 et 29 octobre) à la tête du tribunal spécial chargé de condamner à mort tous les suspects de rébellion : il semble s'acquitter de sa tâche avec l'efficacité meurtrière souhaitée par le capitaine général. Mais la révocation de celui-ci et son remplacement par Ernouf (8 mai) sonne le glas de la ligne « dure », dont Arnauld était vraisemblablement partisan : il est ensuite envoyé commander l'île Saint-Martin (23 mai 1803), poste qu'il avait déjà occupé quatre ans plus tôt. Il obtient trois semaines plus tard (18 juin), à sa demande, son retour en France. Capturé en route par les Britanniques, il est libéré à Morlaix (3 novembre). Employé au camp de Boulogne (1804), puis au VI<sup>e</sup> Corps de la Grande Armée, il fait les campagnes d'Autriche, de Pologne et de Prusse (1805-1807). Blessé à Friedland (14 juin 1807) dans les rangs des « grenadiers d'Oudinot », il est promu adjudant-commandant deux semaines plus tard (28 juin). Il est alors affecté au I<sup>er</sup> Corps d'observation de la Gironde, et fait avec Junot campagne au Portugal (1807-1808). Fait général de brigade (17 novembre 1808), il est renvoyé en Espagne au II<sup>e</sup> Corps de

---

Soult, avec qui il fait de nouveau campagne au Portugal (1809-1810). Nommé gouverneur de Tolède (20 juin 1810), il est fait prisonnier aux Arapiles (22 juillet 1812), mais s'échappe le lendemain. Il sert ensuite à la division Maucune (août 1812-avril 1813), toujours en Espagne, puis passe à l'armée d'Italie (3 août 1813) jusqu'à l'abdication de Napoléon (1814). Il reste fidèle à Louis XVIII pendant les Cent-Jours et poursuit sa carrière militaire par la suite ...

**Sources : Lacour, Poyen, correspondances diverses ...**

**ARTAU** (?), chef de brigade à l'armée de Saint-Domingue, aucune information trouvée ...

**Sources : correspondances diverses ...**

**AUBRY** (Dominique), chef de bataillon attaché à Saint-Domingue à l'état-major de l'adjutant-commandant d'Arbois de Jubainville, dont il était connu, étant originaire de ses terres et l'ami de son frère « Franc ». Il meurt de maladie avant le 2 mars 1802, soit quelques semaines à peine après son arrivée à Saint-Domingue.

**Sources : Monti, Fontal, correspondances diverses ...**

**AUBRY DE LA BOUCHARDERIE** (Claude-Charles), chef de bataillon au 7<sup>e</sup> d'art. à pied, envoyé à Saint-Domingue (décembre 1801) comme directeur de l'arsenal de Port-au-Prince. Il se signale dans plusieurs combats contre les insurgés, particulièrement le 19 mai, lorsqu'il reçoit une balle dans l'estomac dont l'extraction s'avérera impossible. Il est ensuite sous-directeur de toute l'artillerie de Saint-Domingue (11 septembre 1802-10 mars 1803), mais n'en voit pas moins le feu de près lors du combat de Léogane (16 septembre 1802). Il est nommé chef d'état-major de l'artillerie de l'armée (22 novembre), puis sert à la reprise de Port-de-Paix (8 janvier 1803). Il est nommé général de brigade à titre provisoire par Rochambeau (20 janvier), grade non-confirmé par Paris). Il est autorisé à rentrer en France du fait de sa blessure à l'estomac (9 mars), et est remplacé comme major du 7<sup>e</sup> d'artillerie à pied à son arrivée en France (mai), puis colonel du même régiment cinq mois plus tard. Affecté au camp de Boulogne de 1805 à 1809, il n'est appelé à la Grande Armée que pour la campagne d'Autriche de 1809, comme chef d'état-major de l'artillerie de Masséna. Il est grièvement blessé à Essling (22 mai) et laissé pour mort sur le champ de bataille : pour prix de ses éclatants services au cours de cette action, l'Empereur le fait général de brigade et baron (15 août). Rétabli, il sert ensuite en Illyrie (octobre 1810), puis en Italie (1811). Il est appelé au commandement de l'artillerie du II. Corps en Russie (1<sup>er</sup> février 1812), sert aux batailles de Smolensk et Polotsk et joue une part importante dans la construction des ponts sur la Bérézina (novembre). Général de division (21 novembre) et comte de l'Empire (2 mai 1813), il commande l'artillerie du XI. Corps à Lützen et Bautzen (2-21 mai), où il reçoit plusieurs blessures. En congé en France, il est rappelé à la Grande Armée (18 août) et reprend son poste juste à temps pour la bataille de Leipzig (16-19 octobre). Alors qu'il positionne ses batteries pour couvrir la retraite, il est blessé aux jambes par un boulet et doit subir l'amputation de deux jambes (19 octobre). Tombé aux mains de l'ennemi, il meurt à l'âge de 40 ans à l'hôpital de Leipzig des suites des amputations (6 novembre).



Figure : Aubry de la Boucharderie

Sources : Beaubrun-A., Six, correspondances diverses ...

AURANGE (?), chef de bataillon d'artillerie blanc dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue. Il se rallie à Leclerc dès son arrivée, et se voit confier par celui-ci le poste de sous-directeur de l'arsenal du Cap (2 mai 1802). Toutefois, il est renvoyé en France (6 mai) par Debelle, commandant supérieur de l'artillerie, pour présenter au ministre de la Marine et des Colonies les besoins de l'artillerie et du génie à l'armée de Saint-Domingue. Débarqué en France (16 juin), il écrit trois jours plus tard à Debelle (qui est mort le 15) pour l'informer de l'avancée de ses travaux. Il lui écrit de nouveau de Paris (27 juillet) pour lui signaler le départ de Brest des divers objets requis, et son propre retour. Aucune information à son sujet à partir de cette date ...

Sources : Beaubrun-A., correspondances diverses ...

AUSSENAC (Louis), passé à Saint-Domingue avec son régiment Condé-Dragons en 1788, il y est fait capitaine et combat les esclaves révoltés. Il sert les Anglais en qualité de major de cavalerie (1793-1802) avant de se rallier à Leclerc à son arrivée. Il est nommé capitaine à la 3<sup>e</sup> Légion de gendarmerie par ce dernier (3 juillet 1802), chef d'escadrons par Rochambeau (7 février 1803), puis colonel des bataillons du 89<sup>e</sup> de ligne à Santo Domingo par Ferrand (1<sup>er</sup> novembre 1807), et enfin adjudant-commandant par Barquier (16 mars 1809). On lui attribue généralement la brillante défense de la garnison de Santo Domingo lors du siège espagnol de 1808-1809, dont il aurait été l'âme de la résistance. A la capitulation de Santo Domingo, il est renvoyé en France avec les autres officiers, en vertu de la convention passée avec les Anglais. Il doit toutefois braver, à bord d'une barque, les dangers du mitraillage d'un aviso britannique pour informer celui-ci des modalités de la capitulation et du fait qu'une femme (Mme Panisse) est en train d'accoucher à bord du bâtiment pris pour cible par les marins britanniques (20 décembre 1809). Finalement autorisés à continuer leur route pour les Anglais, Aussenac et ses compagnons débarquent à la Rochelle (décembre). Il n'est confirmé que dans le grade de colonel, mais est finalement employé en Espagne comme adjudant-commandant (29 juin 1810) comme chef d'état-major de la 3<sup>e</sup> division de réserve. Il est autorisé à rentrer en France et mis en disponibilité (8 octobre 1811), mais reprend du service à la 17<sup>e</sup> division

---

militaire, à Amsterdam (20 mars 1812), puis comme chef d'état-major du XI. Corps pendant la campagne de France (1814). Aux Cent-Jours, il n'est employé qu'après la défaite de Waterloo, à la défense de Paris sous Sébastiani (28 juin 1815). Il est mis à la retraite à la Restauration.

Sources : Lemonnier-D., Monti, Quintin, correspondances diverses ...

AUSSENAC (Pierre-Gabriel), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 98<sup>e</sup> demi-brigade de ligne à Saint-Domingue, il est nommé chef de brigade par Leclerc sur le champ de bataille pour sa conduite au Haut-du-Cap (16 septembre 1802), après l'offensive de Clervaux et Pétion. Nommé chef de la 74<sup>e</sup> demi-brigade (6 décembre), puis de la 7<sup>e</sup> (22 mars 1803), et enfin de la 31<sup>e</sup> (6 juillet), au gré des amalgames de débris de troupes les uns dans les autres ... Il s'échappe du Môle Saint-Nicolas avec le général de Noailles (5 décembre). Il débarque au port de Batano, à Cuba (fin janvier), avec le 2<sup>e</sup> bataillon de sa demi-brigade. Il rentre en France (août 1804) venant de la Havane, et est placé colonel du 7<sup>e</sup> de ligne. Il occupe diverses garnisons dans l'Ouest et en Allemagne (1804-1807), puis en finalement appelé à la Grande Armée pour la campagne de Pologne (1807). Il est ensuite envoyé en Espagne (1807-1811) où il est fait général de brigade (6 août 1811). Il est peu après autorisé à rentrer en France (22 octobre 1811) où il n'est plus employé jusqu'à mise en retraite (11 février 1813). Il est remis en activité (21 février 1814) pour commander une brigade sous Augereau, à l'armée de Lyon (16 mars). Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il est chargé de l'organisation des gardes nationales dans la 6<sup>e</sup> division militaire (mai 1815), puis commandement brièvement le département de Haute-Saône (9 juin), avant de finalement commander celui de l'Ain (20 juin). Replié sur Roanne devant l'avancée des coalisés, il est démobilisé (7 août) et mis à la retraite à la Restauration.

Sources : Beaubrun-A., Beaudoin, Monti, Six, correspondances diverses ...

BACHELU (Gilbert), chef de bataillon du génie, attaché à l'expédition de Saint-Domingue (décembre 1801). Après plusieurs assauts sanglants et vains, c'est à lui que Leclerc confie la direction du siège de la Crête-à-Pierrot (12-24 mars 1802). Il est ensuite sous-directeur des fortifications à Santo Domingo (18 avril), puis nommé chef de brigade provisoire du génie et aide de camp de Leclerc (12 juillet). Ami de Bro, estimé de Pamphile de Lacroix, il semble apprécié par tous, et est d'ailleurs considéré par la majorité comme le vrai commandement du génie de l'armée, au détriment du commandant nominal, le chef de bataillon, puis de brigade, Moulou. Bachelu embarque pour la France avec la dépouille de ce général et Pauline Bonaparte. Débarqué à Rochefort (4 janvier 1803), il est reconnu dans son nouveau grade (18 janvier) et est affecté au camp de Boulogne comme chef d'état-major du génie (19 décembre). Placé à la tête du 11<sup>e</sup> de ligne (1<sup>er</sup> février 1805), il sert ainsi au corps d'armée de Hollande sous Marmont, qu'il suivra pendant six ans. Après la campagne de 1805, il suit le II. Corps de Marmont en Dalmatie (1806-1809), où il est nommé général de brigade (5 juin 1809). Devenu XI. Corps, l'armée de Marmont participe à la campagne d'Allemagne de 1809 et Bachelu sert à Wagram (6 juillet 1809). Toujours sous Marmont, il sert ensuite en Illyrie (1<sup>er</sup> janvier 1810-février 1811). Il quitte finalement son maréchal pour prendre le commandement en second de la place de Dantzic (6 février 1811). Il sert finalement à la Grande Armée en Russie, au corps de Macdonald (1812). Mais s'est en janvier 1813 qu'il s'illustre, commandant l'arrière-garde en Allemagne, infligeant plusieurs revers aux

poursuivants russes. Enfermé dans Dantzig (à partir du 18 janvier), il y restera pendant toute la campagne de Saxe à la tête d'une brigade westphalo-polonaise (quoiqu'il ait été nommé entre-temps général de division (26 juin), et ne sera fait prisonnier qu'à la capitulation de la ville (2 janvier 1814). Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il reçoit le commandement de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie du II. Corps de Reille à l'armée du Nord (31 mars 1815) Il sert à Quatre-Bras (16 juin) et Waterloo (18 juin) où il est blessé à l'assaut des bois de la ferme fortifiée Hougomont. Mis en non-activité à la Restauration, il est même emprisonné comme suspect (15 octobre), puis exilé de Paris et enfin de France, jusqu'en 1817. Il entrera en politique après la révolution de 1830.



Figure : Bachelu

Sources : Beaubrun-A., Bro, Lacroix, Norvins, Monti, Six, correspondances diverses

...

BARDET (?), chef de bataillon mulâtre à la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale à Saint-Domingue, il est en garnison à Port-au-Prince à l'arrivée de l'expédition Leclerc. Il se rallie immédiatement aux troupes du général Boudet et lui livre le fort Bizoton (5 février 1802). Il travaille ensuite activement à rallier à ce dernier plusieurs commandants de l'armée de Toussaint. Refusant le grade de chef de brigade dans l'armée expéditionnaire pour pouvoir rester auprès de sa famille, il est nommé par Leclerc commandant de la gendarmerie au Petit-Trou des Baradères (vers mai). Sitôt connu l'avènement de Rochambeau à la fonction de capitaine général, il est arrêté chez lui avec l'un de ses fils par le général d'Arbois de Jubainville, sur accusation de conspiration, et tous deux sont noyés sans tarder (début décembre). Pourtant, son ralliement était visiblement sincère, et cet acte arbitraire, motivé sans doute plus par des questions personnelles que militaires, va entraîner le soulèvement et le changement de camp de la majorité des mulâtres du Sud, dont le futur général Férou, jusqu'alors alliés des Français.

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Laujon, correspondances diverses ...

BARON (D.), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne à l'armée de Saint-Domingue. Débarqué dans l'île (5 février 1802), il est avec son bataillon à la division Desfourneaux, mais est rapidement détaché au commandement de Marmelade (février). Dans cette position, il n'est pas ravitaillé et ses hommes dépérissent rapidement. Toujours dans le même poste, il est signalé comme malade par le général Vonderweidt, son supérieur (2 août). Mais Baron se rétablit est nommé chef de brigade de la 31<sup>e</sup>

demi-brigade, en remplacement de Lefebvre (fin septembre). Encerclé dans son poste par les insurgés, il est dégagé in extremis par le chef de brigade de gendarmerie Jolicoeur (19 octobre). Le jour même, il demande à être remplacé à la tête de sa demi-brigade pour raison de santé, invoquant une dysenterie. Il disparaît alors des états de situation et correspondances, jusqu'à ce qu'un de ses subordonnés, le sergent-chef Beaudoin, le donne comme mort de maladie début janvier 1803. Pierre-Gabriel Aussenac confirme son décès dans une lettre du 28 février 1803.

Sources : Beaudoin, Monti, correspondances diverses ...

BARON (Juan), colonel espagnol à Santo Domingo, ayant tenté de s'opposer, en vain, à la prise de possession de la partie espagnole par Toussaint-Louverture en 1800. Sitôt qu'il apprend le débarquement du général Kerverseau dans cette partie de l'île (début février 1802), il prend la tête de volontaires espagnols qui coupent la division de Paul Louverture, frère de Toussaint, de ce dernier. Il fait ensuite parti de l'état-major de Kerverseau à Santo Domingo (1802-1803), mais reste sur place au départ de celui-ci, continuant les mêmes fonctions auprès du général Ferrand (1804-1805). Il mène plusieurs sorties contre les Haïtiens lorsque Dessalines fait le siège de la ville (13-27 mars 1805). Il mène encore la dernière sortie de la garnison, alors même que paraît la flotte de renfort de Missiessy, et sème la panique dans le camp ennemi, les contraignant à lever le siège. Il est néanmoins tué au cours de cette dernière et victorieuse contre-attaque (27 mars 1805) ... Contrairement à ce qu'avance Martinien dans ses « Tableaux », il ne commandait pas la Légion du Cap.

Sources : Beaubrun-A., Martinien, Quintin, correspondances diverses ...

BARQUIER (Joseph-David, comte de), adjudant-commandant réformé, il est employé à Saint-Domingue comme chef de l'administration générale des hôpitaux. Devant la rapide mise hors de combat de nombre d'officiers supérieurs, il est réemployé comme général de brigade (31 mars ou 18 avril 1802). Il reçoit le commandement de l'île de la Tortue (novembre) qui abrite plusieurs hôpitaux, puis est employé à la division Clauzel (décembre). Il sert ensuite dans la partie espagnole, ce qui lui évite d'être prit avec les débris des troupes de Rochambeau. Sitôt connue la capitulation de ce dernier (30 novembre 1803), il se joint au général Ferrand qui abandonne la frontière entre les parties française et espagnole pour se replier sur Santo Domingo. Il reste auprès de Ferrand comme second, quoique de l'avis de Lemonnier-Delafosse, Ferrand et son entourage le méprisent au plus haut point ... Il est toutefois blessé au cours du premier siège de Santo Domingo (13-27 mars 1805). A la mort de Ferrand (7 novembre 1808), il devient automatiquement commandant en chef de l'armée expéditionnaire. D'après plusieurs chroniqueurs, il ne fut que commandant de nom, ces colonels, au premier rang desquels Louis Aussenac, se chargeant de tout. Rumeur ou pas, c'est en tout cas pendant la période de son commandement que la garnison de Santo Domingo résiste à son plus long (novembre 1808-7 juillet 1809). Il signe la capitulation sa garnison (7 juillet 1809), et rentre en France (janvier 1810). Confirmé dans son grade (24 avril) et employé dans la 24<sup>e</sup> division militaire (21 juin), il n'est pas autorisé à se rendre à Paris avant le 12 septembre 1810, sous surveillance de la Police. Il commande ensuite divers départements (1810-1812), puis est employé en Italie (1<sup>er</sup> septembre 1812-1814). Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il n'est employé que comme adjoint à l'inspecteur général

d'infanterie Loison, avant d'être mis à la retraite à la Restauration.

Sources : Beaubrun-A., Beaudoin, Guillermin, Lemonnier-D., Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

BATTENCOURT (?), adjudant-commandant à la suite de l'expédition de Saint-Domingue (décembre 1801). Il avait réussi à éviter l'expédition de Ganteaume en Egypte en se faisant porter malade, et semble réticent à participer à celle de Saint-Domingue, mais il y débarque finalement en juillet 1802. Il meurt de maladie deux semaines plus tard ...

Sources : correspondances diverses ...

BAUDIN (?), chef de bataillon à l'armée de Saint-Domingue. Peu de chose sont connues à son sujet, si ce n'est qu'il est arrêté dès la prise de fonction de Rochambeau comme capitaine général. De plus, l'adjudant-commandant Grandsaignes le juge très dangereux, sans préciser les motifs de sa méfiance ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

BEAUX (?), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 68<sup>e</sup> demi-brigade à l'armée de Saint-Domingue. Débarqué avec ses hommes (4 février 1802) et encore vivant au 19 juin de la même année. Aucune autre information trouvée ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

BECHAUD (Jean-Pierre), chef de bataillon, organisateur et premier commandant du 3<sup>e</sup> bataillon de déserteurs allemands avec lequel il passe à Saint-Domingue (9 février 1803). Son bataillon est bientôt dissout et versé dans la 7<sup>e</sup> demi-brigade (19 août). Sans commandement, il est chargé de ramener en France le dépôt des militaires isolés et blessés (19 décembre). Brièvement chargé du commandement du dépôt des colonies de Bordeaux à son retour, il est finalement réformé (23 septembre 1804). Il est néanmoins réemployé rapidement dans son grade au 86<sup>e</sup> de ligne (27 septembre), puis 66<sup>e</sup> (2 novembre). Major de ce régiment (21 septembre 1805), il reste avec lui en garnison dans le Sud-Ouest (1805-1808) avant d'être envoyé en Espagne (1808). Il restera dans la Péninsule jusqu'en 1813, combattant au pont de la Coa (24 juillet 1810), à Bussaco (27 septembre), et gagnant ses galons de colonel provisoire (3 mars 1809), confirmé (25 novembre 1811), puis général de brigade (28 janvier 1813). Il combat encore dans les Pyrénées (Automne), est grièvement blessé sur la Bidassoa (7 octobre). Il est finalement tué, à 44 ans, à la bataille d'Orthez (27 février 1814).



*Figure : Béchard*

Sources : Dempsey, Monti, Six, correspondances diverses ...

BELLEY (Jean-Baptiste « Mars »), premier député noir d'une assemblée française (1793), en tant que représentant de la partie Nord de Saint-Domingue. Le peintre Girodet fait sensation en octobre 1797 en exposant, sous le titre « Le Portrait d'un nègre », une toile représentant ce député. Celui-ci était alors retourné à Saint-Domingue avec Hédouville, comme chef de brigade commandant en chef la gendarmerie (13 juillet 1797). Rentré avec ce général, il est immédiatement mis à la disposition du général Leclerc, dans les mêmes fonctions, pour la nouvelle expédition. Il embarque sur « La Vertu » avec Rigaud et les autres officiers de couleur (décembre 1801), mais ne débarque que lorsque les combats sont engagés. Toujours commandant de gendarmerie, il est arrêté sans ménagement par le général Hardÿ, pour des propos « non seulement indécents mais tendant à l'esprit de révolte qui existe chez les brigands et déporté » (12 avril 1802), mis aux fers et déportés vers la France le jour même. Arrivé en métropole, il est enfermé à Belle-Isle, où il meurt de maladie (6 août 1805).



*Figure :Belley, (détail du portrait par Girodet)*

Sources : Beaubrun-A., Benot, Lacroix, Historia n°708, Monti, correspondances diverses ...

BENEZECH (Pierre), conseiller d'Etat, il demande à accompagner Leclerc à Saint-Domingue dans l'espoir de faire fortune rapidement, et est nommé préfet colonial. S'il n'est pas un modèle d'intégrité et d'honnêteté, tous reconnaissent son humanité. Il meurt de maladie quelques mois après son arrivée (juin 1802).

Sources : Beaubrun-A., Bouvet de C., Darné-C., Lacroix, Monti, Sarrazin, correspondances diverses ...

BERGER (Joseph Jacques), chef de brigade à la suite dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, il est chargé du commandement de la place des Cayes (3 juin 1802). Il s'y illustre par ces atrocités et ses pillages. C'est sans doute lui qui, en l'absence de Laplume, ordonne l'arrestation et l'exécution de très nombreux mulâtres dans la gendarmerie du Sud (décembre). Prisonnier à la capitulation des Cayes (10 octobre 1803), il rentre en France dans le courant de l'année 1804. Il est attaché à l'état-major de la Grande Armée (novembre 1805), puis détaché au commandement de diverses places en Allemagne (1806-1813). Il est à Dantzig pendant le siège de cette ville, et est fait prisonnier de guerre à la capitulation de celle-ci (2 janvier 1814). Ne semble pas s'être rallié à Napoléon aux Cent-Jours (1815).

Sources : Beaubrun-A., Monti, Pachonski & W., Quintin, Sarrazin, correspondances diverses ...

BERNARD (Joseph), adjudant-commandant blanc dans l'armée coloniale de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il est commandant de la place de Jacmel à l'arrivée de Leclerc. Il refuse de laisser le général noir Dommage incendier la ville et la livre aux troupes de l'expédition (février 1802). Intégré seulement comme chef de brigade à la suite de l'armée expéditionnaire, il est attaché à l'état-major du général Jablonowski à Jérémie (septembre). Il semble qu'il soit déporté en France par Rochambeau (avril 1803) comme ayant été « inféodé à Toussaint-Louverture ».

Sources : Beaubrun-A., Monti, Pachonski & W.

BERNARD (Fortunat), chef de brigade français placé à la tête de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise peut avant son départ pour Saint-Domingue (17 mai 1802). Agé de 33 ans à sa nomination, énergique, il s'attire initialement l'inimitié de ses hommes en leur donnant des surnoms français, étant incapable de prononcer leurs noms polonais (non seulement la langue posait problème, mais une balle lui ayant autrefois fracassé la mâchoire, il avait des problèmes d'élocution !), et selon certains en détournant pour son profit une partie de leurs rations de tabac. Ces frictions initiales sont finalement oubliées lorsque ses subordonnés constatent ses efforts pour améliorer la condition de ses hommes, démoralisés par leur nouvelle affectation. C'est ainsi lui qui demande et obtient de faire passer l'unité au service français. Sa demi-brigade étant dispersée dès son arrivée à Saint-Domingue (2 septembre), il n'a pas de véritable commandement. Il est nommé par la suite adjudant-commandant, puisqu'il occupe cette fonction en tant que commandant de l'Anse-à-Veau lors de la chute de cette ville (16 janvier 1803) : il abandonne ses hommes aux mains de l'ennemi pour fuir à Jérémie en bateau. Il ne semble pas être condamné pour cela, puisqu'on le retrouve placé à l'avant-garde de la colonne d'Arbois de Jubainville lors des grandes manœuvres d'avril 1803 autour des Cayes. Il est tué au cours d'une embuscade, en essayant vainement d'entraîner un bataillon de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise à l'assaut des positions ennemies, à l'Anse-à-Juif (27 avril 1803).

Sources : Beaubrun-A., Pachonski & W., correspondances diverses ...

BESSE (Martial), général de brigade mulâtre, vétéran de la guerre d'Amérique. Contraint de repasser en France (1800) après une tentative manquée de soulèvement

des esclaves noirs de la Jamaïque, il est attaché à la Légion expéditionnaire lors de la vaine tentative de Ganteaume de renforcer l'armée d'Orient (1801). Il repart ensuite à Saint-Domingue avec l'expédition Leclerc, à bord de « La Vertu ». Comme les autres officiers de couleur, il ne prend pas part aux combats contre Toussaint, mais est principalement employé comme commandant de place ou de gendarmerie. Une révolte pro-Toussaint ayant éclaté dans les ateliers de l'île de la Tortue (juillet 1802), Leclerc, qui a prit l'habitude d'utiliser des généraux noirs pour réprimer les insurgés, y envoie Besse avec ordre d'« agir d'une manière terrible », mais ce dernier ramène l'ordre sans faire couler de sang. Leclerc le fait alors arrêter (28 juillet) pour avoir « parlementé avec les rebelles » et renvoyer en France (arrivée à Brest, 8 octobre). Il est mis en réforme (11 novembre), mais laissé libre sous surveillance. Vivant avec moyens dans le quartier du Marais, il est finalement arrêté (mai 1803) et enfermé au Fort de Joux, où il retrouve Rigaud et Toussaint. Libéré au bout de quelques mois, il reste sous surveillance policière. Il parvint néanmoins à s'enfuir, gagne les Etats-Unis (1804), favorise le trafic d'armes vers Saint-Domingue comme agent de Dessalines, puis retourne sur l'île (1805). A la mort de Dessalines, il se met au service de Christophe. Il meurt au Cap en 1816.

Sources : Beaubrun-A., Auguste (« Les déportés ... »), Monti, correspondances diverses ...

BEXON (?), colon de Sainte-Lucie, officier du génie à la retraite, il devient chef de bataillon sous-directeur du génie de la Martinique, en remplacement de Dudézarseul, à la mort de Portalis (février 1803). Il propose alors un mémoire concernant la défense de l'île de la Martinique. Il est toujours vivant lors de la reprise du Diamant (31 mai-3 juin 1805), au titre de directeur du génie. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Poyen, Monti, correspondances diverses ...

BIENVENU (Maurice), chef de bataillon mulâtre accompagnant Leclerc. Il fait parti des officiers ayant fui l'île à la suite de Rigaud. Arrêté et déporté en même temps que lui (2 avril 1802), il est mis en résidence surveillée en Corse, j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite.

Sources : Beaubrun-A., correspondances diverses ...

BIROT (?), chef de brigade mulâtre accompagnant Leclerc. Il fait parti des officiers ayant fui l'île à la suite de Rigaud. Arrêté et déporté en même temps que lui (2 avril 1802), il est mis en résidence surveillée en Corse, avant d'être envoyé comme officier provisoire aux Pionniers noirs (1805). Il y reste finalement comme officier surnuméraire. Je perds sa trace à ce moment là ...

Sources : Beaubrun-A., correspondances diverses ...

BOLESTA (W.), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, désigné pour l'armée de Saint-Domingue et embarqué (15-16 mai 1802) à Livourne, en Italie, sur le « Bone Fide ». Il rédige de Malaga, où leurs vaisseaux de transport ont fait relâche, un rapport (30 juin) au général Dombrowski dans lequel il relate leurs conditions de voyage alarmantes. Débarqué au Môle Saint-Nicolas (4 septembre), il en part pour Saint-Marc avec son bataillon (fin septembre), amputé de sa compagnie de grenadiers. Intégré à la division Dessalines, il tient garnison aux Verettes (octobre) jusqu'à se trouver menacé par

la défection de ce général. Environnés d'ennemis, les Polonais de Bolesta et la garde nationale de Répussard mettent à mort les soldats noirs d'un bataillon de la 12<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (17 octobre), servant pourtant dans leurs rangs, mais à la loyauté douteuse. Il semble qu'il soit blessé lors du retour à Saint-Marc, car il meurt peu après de suite de blessures à Jacmel (20 octobre), à l'âge de 28 ans. Mentionnant sa mort, Rochambeau parle de la perte d'un « excellent officier ».

Sources : Pachonski & W., correspondances diverses ...

**BONAPARTE** (Jérôme), jeune frère de Napoléon Bonaparte, il est placé 17 ans comme aspirant de 1<sup>ère</sup> classe à bord du « Foudroyant » sous Latouche-Tréville (29 novembre 1801). Il appareille (14 décembre) de Rochefort avec ce dernier pour Saint-Domingue, et assiste à la prise de Port-au-Prince (4 février 1802) par la division Boudet. Il est très vite promu enseigne de vaisseau par Villaret (4 mars) « d'après les talents qu'il a constamment développés depuis qu'il est auprès de lui » et chargé des dépêches pour le gouvernement. Rentré en France (11 avril), son frère le place sur le brick « L'Épervier » en partance pour la Martinique (29 août), où il arrive (28 octobre) avec des avaries. Villaret le nomme quelques jours plus tard lieutenant de vaisseau, commandant « L'Épervier » (2 novembre). Il reçoit pour mission (29 novembre) de rallier Sainte-Lucie puis Tobago. Mais arrivé dans la première de ces colonies, il est victime de fièvres (début décembre), sans doute le paludisme, et annule le reste de son voyage. De retour à la Martinique (10 décembre), son brick décimé par la maladie et la désertion, il demande à quitter son commandement, ce qui lui est refusé. Il repart finalement (14 janvier 1803) pour la Guadeloupe, où il est reçu par Lacrosse, puis la Dominique (9 février) avant de revenir à la Guadeloupe. De là, il reçoit l'ordre de se rendre à Saint-Domingue (début avril), mais prétextant le douloureux souvenir de la mort de Leclerc, il fait part de sa répugnance à prendre cette route : Villeneuve n'insiste pas. Quelques semaines plus tard (fin avril), il reçoit ordre de retourner à la Jamaïque, mais est frappé d'une nouvelle crise de fièvre qui retarde son départ. Rétabli, il commet lors du trajet vers la Martinique un impair diplomatique, en visitant un bâtiment anglais qu'il croit français (fin mai ou début juin) : Villaret, conscient de ce que l'incident peut provoquer alors que la paix d'Amiens est au bord de la fracture, ordonne à Jérôme de rentrer en France. De mauvaise grâce, celui-ci accepte (15 juin) mais c'est alors Villaret qui se refuse. Jérôme abandonne alors son commandement sans ordre (juillet) et part visiter les États-Unis : « L'Épervier » appareille finalement pour l'Europe sans lui (20 juillet). A Baltimore, il épouse, sans l'autorisation de son frère, Elisabeth Patterson (20 décembre), fille d'un riche négociant américain. Sommé par Napoléon (septembre 1804), via Decrès, de rentrer en France, il refuse d'abord, puis s'embarque sur un brick américain (25 octobre) qui fait naufrage le lendemain (26 octobre). Il s'embarque de nouveau (3 mars 1805), avec son épouse enceinte, sur l'un des navires de son beau-père. Arrivé à Lisbonne (8 avril), il laisse son Elisabeth faire route sur Amsterdam, alors que lui-même se rend auprès de son frère en Italie. A la suite d'une entrevue avec celui-ci (6 mai), sommé de reconnaître la nullité de son mariage, il accepte. Elisabeth Patterson accouchera à Londres (7 juillet) d'un fils : Jérôme Napoléon. Réconcilié avec son frère, il poursuit sa carrière dans la marine, bénéficiant de promotions éclairs (1805-1806). Il est contre-amiral lorsqu'il est reconnu prince français (24 septembre 1806). Il suit ensuite son frère en campagne (1806-1807), commandant divers contingents allemands de la division

au corps d'armée. Proclamé roi de Westphalie (7 juillet 1807), un royaume créé de toutes pièces pour lui par son frère, il obéit docilement à celui-ci dans sa gestion du pays, fournissant chaque fois que nécessaire les contingents demandés (1809, 1812). Il n'est qu'un monarque d'opérette, les maréchaux de Napoléon ayant même autorité sur lui, comme Davout en Russie (1812). Il est contraint d'évacuer sa capitale à deux reprises en 1813, la seconde fois définitivement, pour se réfugier en France. Il ne prend pas part à la campagne de France, restant auprès de l'Impératrice qu'il accompagne à Blois (29 mars). A la Restauration, il se retire en Suisse, puis en Autriche, qu'il quitte secrètement pour rejoindre son frère (25 mars 1815) pendant les Cent-Jours, mais doit en chemin trouver refuge auprès de Murat à Naples. Rentré en France (22 mai), Napoléon le place au commandement nominal de la 6<sup>e</sup> division d'infanterie (10 juin), sans doute la meilleure division de ligne de l'armée du Nord, composée entièrement de troupes légères. Il est légèrement blessé aux Quatre-Bras (16 juin). Sans doute Napoléon espérait-il que le général de division Guilleminot, placé aux côtés de son frère, saurait aiguiller celui-ci au cours de la campagne : malheureusement, à Waterloo (18 juin) Jérôme agit de son propre chef, lançant sa division à fond à l'assaut des bois puis du fortin d'Hougoumont, alors qu'il ne devait que faire diversion. La 6<sup>e</sup> division d'infanterie s'y trouvera immobilisée pendant toute la bataille, subissant de lourdes pertes. Après la bataille, il participe aux combats d'arrière-garde, puis rejoint Napoléon à Paris (23 juin). Il passera les vingt années suivantes en exil au Wurtemberg, en Autriche, en Italie, avant de pouvoir rentrer en France (1847). Réintégré comme général de division l'année suivante (1848), puis promu maréchal de France (1850), puis président du Sénat l'année suivante. Il est reconnu premier prince de sang à l'accession de son neveu Louis-Napoléon à la dignité impériale (2 décembre 1852). Il meurt en 1860.



Figure : Jérôme Bonaparte

Sources : Beaubrun-A., Monti, Six, correspondances diverses ...

BONNET (?), *chef d'escadrons mulâtre dans l'armée coloniale de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il se rallie au corps expéditionnaire de Leclerc. Il fait néanmoins défection aux insurgés après février 1803, se soumettant à Dessalines qui le nomme adjudant-commandant dans son armée.*

Sources : Beaubrun-A., Monti

BORGELLA (Jérôme Maximilien), chef d'escadrons colonial mulâtre à l'armée coloniale de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il est aide de camp du général blanc Agé à l'arrivée de l'expédition Leclerc. Il se rallie immédiatement à ce dernier. Employé dans le Sud, il se distingue particulièrement à l'Anse-à-Juif (27 avril 1803), où il rallie les débris de la colonne de l'adjudant-commandant Bernard, composée de Polonais, qu'il ramène aux Cayes sans abandonner ses blessés. Les Polonais, reconnaissant, réclame même aux autorités françaises de l'avoir pour chef ! Mais, écoeuré par les massacres perpétrés par les Français (et sentant sûrement le vent tourner), il passe à l'insurrection peu après. Rallié à Dessalines, il sauve de nombreux blancs des massacres perpétrés par ce dernier. A sa mort, il se rallie à Pétion (1806) qui a fondé la République de l'Ouest, mais le trahit au profit de Rigaud lorsque celui-ci, évadé de France, fait un retour triomphal dans l'île (7 avril 1810). Il succède à 55 ans à Rigaud à la tête de l'Etat du Sud fondé par ce dernier (18 septembre 1811). Mais Pétion organise un soulèvement contre lui qui le renverse (7 mars 1812) et l'Etat du Sud est rattaché à la République de l'Ouest. Borgella se soumet pour sa part à Boyer, qui lui confiera les postes militaires les plus importants. Il meurt en 1842.

Sources : Beaubrun-A., Monti, correspondances diverses ...

BORTHON DE LA MOTTE (Jean), chef de brigade d'artillerie, ancien compagnon de Bonaparte au siège de Toulon, il est nommé directeur d'artillerie à Saint-Domingue (octobre 1802). Fait prisonnier de guerre (sans doute lors des capitulations successives des villes côtières, octobre-novembre 1803), il ne rentre en France qu'en 1811. Il est alors nommé directeur d'artillerie à Lille (1812), mais décède à Ostende peu après (6 juillet).

Sources : Monti, Quintin, correspondances diverses ...

BOSCUS (Dominique), chef de brigade à la suite, embarqué pour Saint-Domingue (janvier 1802). Commandant l'avant-garde du général Desfourneaux (14 février 1802), il est très régulièrement cité dans les rapports des généraux ou les ordres du jour de l'armée pour sa bravoure et ses faits d'armes. Il est nommé adjudant-commandant par Leclerc, et chargé du commandement des troupes sur l'île de la Tortue (15 novembre). C'est donc lui qui est chargé de la défense de l'île lors du raid commando de Capois, qui sème le chaos en une nuit. On perd ensuite sa trace jusqu'à sa capture par les Anglais lors de la capitulation de Rochambeau (30 novembre 1803). Sans doute emmené à la Jamaïque, j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Beaubrun-A., correspondances diverses ...

BOUDET (Jean), général de division, chargé du commandement des troupes réunies à Rochefort (8 octobre 1801). Employé à l'expédition de Saint-Domingue (27 novembre). Il s'empare sans effusion de Port-au-Prince (5 février 1802) et de Léogane (11 février), mais suit la piste de sanglante de Dessalines jusqu'à Saint-Marc (25 février), puis à la Crête-à-Pierrot. Blessé d'un coup de mitraille au talon à l'attaque de cette position (11 mars), il doit remettre le commandement de sa division du Sud et de l'Ouest à Rochambeau (21 avril). Détaché à la Guadeloupe à la demande du gouvernement provisoire de cette île, dont il est connu et estimé (23 avril-septembre), il arrive trop tard pour empêcher l'insurrection de Delgrès et Ignace et sa répression féroce par Richepance. De retour à Saint-Domingue, il commande la division du Nord (septembre).

Leclerc le renvoie en France (28 septembre) pour informer le premier Consul de sa situation dramatique. Il est nommé au commandement de la 1<sup>e</sup> division d'infanterie de Victor (26 octobre 1803), puis Marmont au camp d'Utrecht (5 février 1804). Il fait la campagne de 1805 sous ce général, puis est envoyé à l'armée d'Italie (1806) ou nommé à des commandements de place sur les arrières de la Grande Armée en Allemagne (1807-1809). Il s'illustre à Essling (21-22 mai 1809) sous Masséna en transformant en bunker inexpugnable le grenier à grain de la ville, mais perd son artillerie à Wagram (6 juillet) et s'attire de vifs reproches de l'Empereur. En meurt de chagrin ou se suicide (14 septembre). Selon Arnouin, il fit preuve d'une humanité rare envers les soldats ennemis ou prisonniers à Saint-Domingue, forçant le respect de ses adversaires ...



Figure : Boudet

Sources : Beaubrun-A., Begouën-D., Bouvet de C., Darné-C., Fouché, Lacour, Lacroix, Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

**BOURKE** (Jean Raymond Charles), chef d'escadrons d'origine irlandaise, nommé adjoint à l'état-major de l'armée de Saint-Domingue (17 août 1801). Il part de Brest sur le vaisseau « L'Océan » (14 décembre), comme premier aide de camp de Leclerc (30 janvier 1802). Il sert à la prise de Port-de-Paix, puis commande l'avant-garde de Debelle lors du fiasco de ce dernier contre Maurepas (17 février) : Humbert le considère d'ailleurs comme l'un des principaux responsables de ce désastre. Il est blessé d'un coup de baïonnette au bas-ventre à la première attaque contre la Crête-à-Pierrot (11 mars). Nommé chef de brigade (13 juillet), il est de nouveau blessé à la défense de la ville du Cap (3 octobre), près de l'habitation d'Héricourt. Il embarque (10 novembre) sur le « Le Swiftsure » pour rentrer en France avec la dépouille de Leclerc. Le beau-frère de ce dernier, le futur maréchal Davout, le prend comme aide de camp (29 août 1803), et il fait les campagnes de 1805-1809 à ses côtés, se distinguant à la prise de Ratisbonne (23 avril 1809) et Wagram (6 juillet). Nommé général de brigade (23 juillet), il est envoyé en urgence en Hollande pour aider à repousser le débarquement anglais de Flessingue (novembre-décembre). Il est ensuite employé en Espagne (1810-1812), avant d'être rappelé en Saxe (mars 1813). Fait général de division et gouverneur de Wesel (17 novembre), il ne se rend que sur ordre de Louis XVIII (18 avril 1814). Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il défend la place Givet-Charlemont assiégée par les Prussiens (17 mai 1815). Mis un temps en non-activité à la Restauration, il n'en poursuivra pas moins sa carrière militaire jusqu'en 1837.

**Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Norvins, Six, correspondances diverses ...**

**BOYE** (Jacques), *adjudant-commandant blanc servant ayant servi à Saint-Domingue (1792-1800). Envoyé en mission en France, il est capturé en route par les Anglais et détenu à la Jamaïque (septembre 1800). Libéré à l'annonce des préliminaires de paix de Londres, il rejoint directement Leclerc à Saint-Domingue (mars 1802) et est attaché à l'état-major général de l'armée. Il en devient le sous-chef d'état-major (10 octobre). Peu après la prise de fonction de Rochambeau, il sauve son ami mulâtre Jean-Pierre Boyer de la noyade et le soustrait aux recherches grâce à l'aide des officiers supérieurs du génie. Boyé est ensuite nommé par Rochambeau général de brigade et chef d'état-major de l'armée à la place de Thouvenot le même jour (9 septembre 1803), après que ce dernier ait été renvoyé en France suite à la découverte de la conspiration contre le capitaine général. Prisonnier de guerre des Anglais avec Rochambeau (30 novembre), il rentre en France avec lui et débarque à Morlaix (9 mars 1811). Il est mis en disponibilité le jour même. Réactivé comme chef d'état-major de la 12<sup>e</sup> division d'infanterie (Partouneaux) du IX<sup>e</sup> Corps (Augereau) pour la campagne de Russie (29 mars 1812), il subit le sort de cette malheureuse division : il est fait prisonnier de guerre à la Bérésina (28 novembre). Il se marie durant sa captivité et se fixe en Russie. Désormais au service de cette nation, il est mandaté par son ami Jean-Pierre Boyer, devenu président d'Haïti en 1820, pour représenter Haïti dans les négociations pour la reconnaissance de l'indépendance de l'île par les Français. En visite plus tard dans cette île, il y sera accueilli par celui qui lui devait la vie avec les fastes d'un chef d'état ...*

**Sources : Beaubrun-A., Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses**

...

**BOYER** (Pierre), *général de brigade à la réputation sulfureuse, renvoyé d'Egypte pour avoir voulu déporter le général Menou qui y commandait. Sans emploi en 1801, il obtient de Leclerc avec qui il a servi en Italie de faire partie de l'expédition de Saint-Domingue sous ses ordres (20 octobre 1801). Chargé du commandement du département du Nord (15 février 1802), puis du commandement du Cap (mars), c'est un adepte de la méthode « dure », c'est à dire l'arrestation en une grande rafle de tous les officiers noirs pour les déporter. Il est ensuite employé à la division Boudet (10 septembre), puis devient chef d'état-major de l'armée de Saint-Domingue (16 octobre) à la place de Dugua, dans les dernières semaines du commandement de Leclerc, dont il assiste aux derniers instants (2 novembre). Conservant son poste sous Rochambeau, il est chargé d'une mission auprès du Premier Consul et embarque pour la France sur « La Franchise » (10 avril 1803). Capturé en mer par la Royal Navy (28 mai), il est emmené en captivité en Angleterre. Rentré en France sur parole (juillet 1806), il reste longtemps sans emploi. Il est finalement nommé successivement chef d'état-major du maréchal Kellermann, puis de Junot (1809). Il sert en Espagne, où il est chargé de la sécurité des communications sur les arrières de l'armée (1810-1813), rôle où il donne encore libre cours à ses penchants violents. Il fait ensuite la campagne de France en Champagne sous Oudinot comme général de division (16 février 1814). Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il commande le département du Mont-Blanc (14 avril 1815), puis est proscrit à la Restauration, avant d'être seulement mis en non-activité. Il est autorisé à passer au service du pacha d'Egypte Méhémet-Ali (1824). Cet officier visiblement caractériel s'est*

*battu en duel avec un officier subalterne aux avant-postes en Italie, a été arrêté et renvoyé d'Égypte par Menou pour complot, a gagné le surnom de « Pierre le Cruel » à Saint-Domingue, surnom qu'il conservera en Espagne où il se fera également connaître pour détournements de mulets de la Garde. Avait même été la cible d'une plainte par une dame de Reims pour « vol de voiture » !*

**Sources : Baeyens, Beaubrun-A., Begouën-D., Bouvet de C., Boyer, Lacroix, Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...**

**BOYER** (C., dit « Jeune »), *chef du bataillon allemand embarqué à Cadix pour Saint-Domingue, il fait le début de la campagne à la tête de ses hommes avant d'être nommé chef de Légion de gendarmerie par Leclerc (22 août 1802). Mais il s'y attire les plaintes des colons, qu'il malmène et rançonne : Thouvenot (29 août) et Daure (15 novembre) proposeront tous deux de le retirer de la gendarmerie pour le placer dans une des légions coloniales « où il conviendrait mieux ». Rentré en France (janvier 1803), il est nommé chef du 1<sup>er</sup> bataillon colonial (19 août), poste qu'il ne semble pas devoir quitter de toute la durée de l'Empire, et sans jamais recevoir de promotion ...*

**Sources : Auguste (« La participation étrangère ... »), Beaubrun-A., Dempsey, correspondances diverses ...**

**BOYER DE PEIRELEAU** (Eugène Edouard), *lieutenant et aide de camp de l'amiral Villaret-Joyeuse (3 juillet 1802), capitaine général de la Martinique. Sa promotion, au moins dans l'île, est beaucoup plus rapide que ce qu'en dit le « Dictionnaire des colonels de Napoléon », de D. & B. Quintin, puisqu'il est chef d'escadrons lorsque Villaret le charge de s'emparer du Diamant (29 mai), mission qu'il mène avec succès (31 mai-3 juin 1805). Envoyé en mission en France (1807), il est fait prisonnier à son retour vers la Martinique par les Anglais. Échangé (septembre 1808), il n'est reconnu que comme capitaine et placé au Corps d'observation de l'Escault (24 août 1809). Il est de nouveau promu chef d'escadrons (6 mai 1811) et repasse chef d'escadrons de Villaret-Joyeuse à Venise (5 septembre). Employé au IV<sup>e</sup> Corps de la Grande Armée (février 1812), il sert ensuite comme aide de camp du maréchal Lefebvre, comme adjudant-commandant dans la Garde impériale (11 juillet). Il fait la campagne de Saxe (1813) au I<sup>e</sup> Corps de cavalerie, puis celle de France (1814) au II<sup>e</sup> Corps. Envoyé à la Guadeloupe à la Restauration comme commandant en second de cette île, il y fait arborer le drapeau tricolore sitôt l'annonce du retour de Napoléon (18 juin 1815). Il est fait prisonnier à la reddition de l'île face aux Anglais (11 août 1815). Rentré en France, il est emprisonné comme prévenu de crime politique, fauteur de troubles et instigateur de la révolte du 18 juin, et condamné à mort (11 mars 1816). Mais la peine est commuée en vingt années d'emprisonnement (18 mars). Il est gracié (10 avril 1818) et mis en non-activité ... Il écrira plus tard une imposante Histoire de la Guadeloupe. Poyen écrit son nom « Boyer-Peyrelau ».*

**Sources : Arvers, Quintin**

**BREBILLON** (?), *chef de bataillon mulâtre accompagnant Leclerc. Il fait parti des officiers ayant fui l'île à la suite de Rigaud. Soit il a déserté à Saint-Domingue, soit il a été déporté en Corse avec les autres lieutenants de ce général ...*

**Sources : Beaubrun-A.**

**BREBION** (?), chef de bataillon à la suite de l'état-major de l'armée de Saint-Domingue. Il est passé à Saint-Domingue avant le 6 mai 1802, date à laquelle il est nommé chef d'état-major des divisions du Nord réunies. Je n'ai pas trouvé d'autre détail le concernant ...

**Sources : correspondances diverses ...**

**BRON** (?), chef de bataillon du génie, il embarque pour Saint-Domingue (décembre). Il apparaît sans poste particulier dans un état du 6 juin 1802, puis disparaît. On le retrouve six ans plus tard colonel-directeur du génie à Santo Domingo, sous Ferrand (1808). Il occupe toujours ce poste à la capitulation de Santo Domingo (7 juillet 1809) et est alors évacué vers la France avec les autres officiers de la garnison ...

**Sources : Lemonnier-D.**

**BRUGUIERE** (Claude Denis Noël), chef d'escadrons aide de camp de Leclerc. Il embarque avec lui pour Saint-Domingue, et est rapidement promu adjudant-commandant (11 mars 1802). Il est renvoyé à deux reprises (7 mai & 7 octobre) en France porter des dépêches et informer le premier Consul de la situation de l'armée de Saint-Domingue. Renvoyé à Saint-Domingue sans savoir que Leclerc y est mort, il rentre définitivement en France (mars 1803) et placé comme chef de la 112<sup>e</sup> demi-brigade (24 mars), puis du 4<sup>e</sup> Chasseurs à cheval (31 août). Il sert en Italie et à Naples (1805-1806), devient aide de camp du roi Joseph (janvier 1806). Il est assassiné près de Gaète en allant à Naples, alors qu'il portait des dépêches du gouvernement (22 octobre 1806).

**Sources : Quintin, Norvins, correspondances diverses ...**

**BRUNACHE** (?), chef de bataillon mulâtre accompagnant Leclerc. Il fait lui aussi parti des officiers ayant fuit l'île à la suite de Rigaud. Déporté en Corse (1802), il s'en évade et rentre à Haïti.

**Sources : Beaubrun-A.**

**BRUNET** (Jean-Baptiste), général de brigade mis au service de la Marine pour être employé sous les ordres du général Rochambeau à l'armée de Saint-Domingue (24 octobre 1801). C'est sa brigade qui débarque au Fort-Liberté et s'en s'empare (nuit du 3 au 4 février 1802), et massacre les prisonniers de la garnison ennemie. Toussaint ayant fait sa soumission, c'est lui qui l'invite à une entrevue et le fait prisonnier par trahison (7 juin) : Leclerc le nomme général de division le même jour. Commandant la division de Droite à la place de Clauzel (12 juillet), il est remplacé à son tour pour cause de maladie (27 juillet). Il commande le Môle Saint-Nicolas (2 novembre), où il impose une « taxe de protection » aux commerçants, puis les divisions de l'Ouest et du Nord à la place de Watrin (2 décembre). Toujours très apprécié de Rochambeau, il met au point un plan de contre-offensive censé débarrasser la région des Cayes de tous ses insurgés qui est immédiatement validé par le capitaine général, et pour lequel il reçoit une bonne partie des renforts arrivés en mars 1803. L'opération est un échec retentissant (fin avril), et Brunet s'enferme dans les Cayes. Il y capitule devant les Anglais (10 octobre), est emmené prisonnier de guerre à la Jamaïque par ceux-ci (21 octobre). Il n'est jamais échangé, et ne rentre de captivité que longtemps après l'abdication de Napoléon (9 août 1814) et est mis à la retraite peu après (26 octobre). Surnommé « le Gendarme de

*l'armée » par les troupes de l'expédition pour sa propension aux arrestations, souvent de manière perfide et en total désaveu avec sa parole donnée ...*

**Sources : Beaubrun-A., Beaudoin, Begouën-D., Lacroix, Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...**

**BRUNET** (?), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 66<sup>e</sup> demi-brigade de ligne à l'armée de la Guadeloupe. Embarque (février 1802) avec Richepance, il débarque à Pointe-à-Pitre (6 mai) et prend part aux combats contre les insurgés. Il est blessé à l'assaut de Basse-Terre (10 mai) et remplacé dans son commandement par Delacroix. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

**Sources : Lacour**

**BRUNY** (Jean-Baptiste), chef de bataillon à la suite du bataillon de la 89<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, débarquée à Saint-Domingue (mars 1803). Nommé chef de brigade par Rochambeau (14 septembre), il est fait prisonnier de guerre par les Anglais (12 janvier 1804). Il est rapidement libéré en France (19 septembre), et est placé colonel provisoire du 82<sup>e</sup> de ligne (décembre), puis colonel du 62<sup>e</sup> de ligne (mai 1806). Il sert aux armées d'Italie & de Naples (1806-1811), au camp de Boulogne et à l'armée des Côtes de l'Océan (1811-1812). Il est finalement appelé à la Grande Armée en Russie (février 1812), et fait cette campagne au III. Corps. Commandant à Spandau jusqu'à sa capitulation (3 mars-24 avril 1813). Employé en Corse à la première Restauration, il se démet de son poste au retour de Napoléon, qui le fait arrêter pour malversation. Pourtant, il est employé sous Rapp à l'armée du Rhin (10 juin 1815), mais refusa d'y faire le moindre service. Mis à la retraite à la seconde Restauration, il sera peu à peu réemployé ...

**Sources : Six, correspondances diverses ...**

**BURRES** (?), chef du bataillon à la suite de l'armée de Saint-Domingue. Débarqué avant le 5 septembre 1802 et encore vivant au 2 mars 1803. Aucune autre information trouvée ... Son nom est aussi orthographié « Bures ».

**Sources : Monti, correspondances diverses ...**

**CACHEDENIER** (Jean Antoine Benoit, baron de Vassimon), chef de bataillon émigré attaché à la suite de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise. Il est immédiatement attaché à l'état-major de l'armée de Saint-Domingue à son débarquement (15 septembre 1802), puis désigné par le général Quantin pour exercer les fonctions de commandant d'armes de l'arrondissement de Montechristo (23 avril 1803). Il sert ensuite auprès du général Ferrand (7 septembre) qui le nomme colonel à titre provisoire (20 février 1809). Rentré en France avec les officiers de la garnison (janvier 1810), sa promotion n'est pas reconnue et il est replacé comme chef de bataillon au 84<sup>e</sup> de ligne, puis major au 61<sup>e</sup> de ligne. Il sert en Italie (1810-1812). Colonel du 36<sup>e</sup> régiment provisoire (mars 1813) à la Grande Armée, il est ensuite promu adjudant-commandant (novembre). Il sert au XIII<sup>e</sup> Corps (Davout) à la défense de Hambourg (1813-1814) jusqu'à la fin de la guerre. Il suit le roi à Gand (mars 1815), et est à son retour attaché au ministère de la Guerre (28 juillet).

**Sources : Quintin**

**CAMBRELIN** (Louis), chef de bataillon rentré de captivité d'Angleterre et tout juste

échangé (2 novembre 1801), il est immédiatement affecté à la nouvelle expédition de Saint-Domingue. Il exerce les fonctions de commandant d'arrondissement de Port-de-Paix (20 février 1802), puis est adjoint à l'état-major de la division de l'Est (11 juin) et chef d'état-major de la division de l'Est (6 janvier 1804). Promu colonel par Ferrand (1<sup>er</sup> février 1808), il rentre en France avec les autres officiers de la garnison de Santo Domingo (janvier 1810). Confirmé dans son nouveau grade, il est immédiatement réformé. Il est remis en activité (19 juillet) dans la 25<sup>e</sup> division militaire, et cesse ses fonctions à l'arrivée des alliés (3 mai 1814).

**Sources : Quintin, Lemonnier-D.**

**CAMBRIELS** (Dominique Pierre), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 66<sup>e</sup> demi-brigade de ligne à l'armée expéditionnaire de la Guadeloupe, il embarque (février 1802) à Brest. Il débarque avec Richepance (6 mai) à Pointe-à-Pitre, puis fait parti de la force emmenée par ce dernier par voie maritime à Basse-Terre (10 mai), où il livre combat pour la ville. Lancé à la poursuite de Delgrès, il est blessé devant la Matouba (26 mai). La blessure l'empêche peut-être de mener personnellement ses hommes à l'assaut de la ferme fortifiée par Delgrès ? Ce sont en tout cas ses hommes qui sont pulvérisés avec les défenseurs lors de l'explosion de la mine (28 mai). Ernouf le fait par la suite provisoirement colonel du 66<sup>e</sup> de ligne à la Guadeloupe (23 septembre 1804). Chargé par ce même Ernouf de mener un raid visant à reprendre la colonie britannique de Marie-Galante, il échoue lamentablement (21 août 1808) : le capitaine général le démet alors de ses fonctions. Demandant à rentrer en France pour y être jugé, il s'embarque (6 juillet 1809) mais est fait prisonnier en route par les Anglais (21 juillet) après un combat naval où il est blessé au bras droit, à la jambe gauche et au menton. Libéré, il rentre en France (1<sup>er</sup> avril 1810) où sa conduite est examinée par une commission d'enquête dirigée par le maréchal Moncey, il est déchargé de toute critique (22 février 1812). Replacé colonel du 31<sup>e</sup> léger (3 novembre), il fait campagne en Espagne et dans les Pyrénées (1813-1814). Mis en non-activité puis réemployé à la Restauration, il ne se rallie pas ou n'est pas employé par Napoléon aux Cent-Jours, mais sert à l'armée de la Loire (fin juin 1815). Il poursuit sa carrière sous la seconde Restauration ...

**Sources : Lacour, Poyen**

**CASAMAJOR** (?), chef d'escadrons et aide de camp espagnol de Kerverseau à Santo Domingo. Il apparaît pour la première fois (22 novembre 1802) sur un état de situation à la prise de fonction de Rochambeau. Il est encore vivant au 6 juin 1803, mais j'ignore ce qu'il advint de lui après cette date ...

**Sources : Monti, correspondances diverses ...**

**CASTELLA** (Pierre-François-Gilbert), adjudant-commandant attaché au ministère de la Guerre, il est autorisé à passer à la Martinique (2 février 1802) avec le grade provisoire de général de brigade. Il embarque à Brest (16 juin) et débarque à Fort-de-France (10 juillet) deux mois avant le capitaine général Villaret-Joyeuse, au nom duquel il se voit remettre la colonie des mains des Anglais, qui restent néanmoins dans l'île jusqu'à la passation officielle en présence de Villaret. Il fait immédiatement l'état des fortifications et de l'armement de l'île laissés par les Anglais, et en adresse un rapport à Paris (18 août). Chargé du commandement de Saint-Pierre, il est appelé par intérim au commandement

de l'armée de la Martinique à la mort du général De Vrigny (31 juillet 1803), avant d'être remplacé par le général Houdetot (décembre). Rentré en France (septembre 1804) comme général de brigade titulaire, il est de nouveau employé au ministère de la Guerre (1804), puis en Italie (1805), avant d'être appelé à la Grande Armée (1805-1807). Repassé à l'armée d'Italie (6 mars 1809), il est ensuite employé dans l'intérieur (1811-1812) avant d'être rappelé à la Grande Armée en prévision de la campagne de Russie (22 juillet 1812). Il commande diverses places en Allemagne sur les arrières de la Grande Armée, avant de capituler dans Pillau (8 février 1813). Libéré, il est arrêté (1<sup>er</sup> avril) et traduit devant un conseil d'enquête qui l'approuva (16 juillet). Libéré de nouveau, il se retire dans ses foyers (18 décembre). Réactivé (18 février 1814), il commande le Pas-de-Calais (2 mars) avant d'être mis en non-activité, puis à la retraite, à la Restauration. Il semble se tenir à l'écart aux Cent-Jours ...

#### **Sources : Poyen, Six, correspondances diverses ...**

**CATOIRE** (?), chef de brigade du génie, il est désigné pour Saint-Domingue mais ne part pas avec la première vague de l'expédition (décembre 1801) comme il en avait l'ordre. Leclerc s'en plaint amèrement dans plusieurs lettres, demandant au ministre de la Guerre de l'envoyer par tous les moyens. Il débarque finalement début mai 1802, mais il meurt avant le 6 juin 1802 !

#### **Sources : correspondances diverses ...**

**CHALAMEL** (?), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 56<sup>e</sup> demi-brigade à Saint-Domingue. Débarqué avec ses hommes (4 février 1802), il est rapidement destitué pour un motif inconnu, car il écrit une lettre à Rochambeau (23 avril) dans laquelle il demande à connaître les causes de sa destitution et les charges retenues contre lui. Aucune autre information trouvée.

#### **Sources : Monti**

**CHAMORIN** (Vital Joachim), chef d'escadrons et aide de camp du général Watrin. Il débarque avec celui-ci à Saint-Domingue (15 octobre 1802), en plein siège du Cap, mais rentre en France dès la mort de celui-ci (22 novembre). Mis en disponibilité à son retour, il retrouve une place de chef d'escadrons titulaire au 3<sup>e</sup> Cuirassiers qu'un an plus tard (23 janvier 1804). Est affecté avec son régiment à l'armée des Côtes de l'Océan (1804), puis est transféré dans aux Grenadiers à cheval de la Garde (5 septembre 1805). Fait dans ce corps les campagnes de 1805 à 1807. Passe colonel du 26<sup>e</sup> Dragons peu après Eylau (16 février 1807). Combat à la tête de ce régiment à Heilsberg (10 juin). Passe ensuite avec la division de dragons du général Latour-Maubourg à l'armée d'Espagne (1808-1811). Chamorin est surtout resté célèbre dans les annales de la cavalerie des guerres napoléoniennes ... par sa mise à mort. Lui et son régiment affrontent à Campo-Mayor (25 mars 1811) le 13<sup>th</sup> Light Dragoons britannique. Au cours du combat, un Anglais, le corporal Logan, du 13<sup>th</sup>, engage Chamorin en combat singulier : après lui avoir tailladé le visage à deux reprises et fait voler son casque, Logan délivre un puissant coup vertical qui ouvre la tête de Chamorin en deux, du sommet du crane au nez ! A 38 ans, Chamorin venait d'être nommé général de brigade dix jours plus tôt, mais la nouvelle ne lui en était pas encore parvenue ...



Figure: Chamorin

Sources : Fletcher (« Galloping at everything »), Quintin

CHAPELLE (Antoine Clément), chef de bataillon au 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied embarqué au Havre pour Saint-Domingue (17 novembre 1801). Il commande successivement l'artillerie de la partie Sud de l'île (24 décembre), puis de la division Clauzel, exerçant ensuite les fonctions de chef d'état-major de l'artillerie de l'armée (15 mai-30 novembre 1803). Prisonnier de guerre à la capitulation signée par Rochambeau, il est conduit à la Jamaïque. Ayant obtenu après quatre mois de captivité de revenir en France comme prisonnier sur parole, il débarque à Nantes (8 juillet 1804). Placé comme chef de bataillon au 2<sup>e</sup> d'artillerie à pied, il est détaché en qualité d'inspecteur de la manufacture d'armes de Versailles (29 janvier 1805). Major du 7<sup>e</sup> d'artillerie à pied (19 février 1810), colonel (14 mars 1811), il occupe divers postes administratifs jusqu'en 1812, lorsqu'il est nommé chef d'état-major du général Eblé à la Grande Armée (7 février). Il prend part à la campagne de Russie, et à la construction des ponts d'Eblé sur la Bérézina (novembre). Il est ensuite chef d'état-major de l'artillerie du X. Corps à Dantzig (7 février 1814), et est fait prisonnier de guerre à la capitulation de cette place (2 janvier). Il se rallie à Napoléon aux Cent-Jours et commande l'équipage de pont de l'armée du Nord (7 mai 1815), puis l'artillerie de La Fère lors du siège de la ville. Il n'est pas inquiété à la Restauration ...

Sources : Monti, Quintin, correspondances diverses ...

CHARRIER DE BELLEVUE (?), colon de Saint-Domingue réfugié en France et chef de brigade à la suite de l'expédition Leclerc (novembre 1801). Sans poste fixe dans l'armée, ses occupations varient beaucoup : il est chargé de l'approvisionnement de l'arsenal de Port-au-Prince (12 mai 1802), puis de la traque aux insurgés et vagabonds (août). Dans cette dernière fonction, il s'arroge de nombreux droits de perquisitions et de violations de domicile qui lui attire de nombreuses plaintes. Il est ensuite arrêté sur ordre de Rochambeau pour dettes, j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Drinot, Monti

CHEVAILLIER (Charles), chef de bataillon de gendarmerie de l'armée colonial de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il se rallie vite à Leclerc (9 février 1802) et est maintenu à son poste. Il est toujours vivant le 29 août 1802, j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ... Orthographié aussi « Chevalier ».

Sources : correspondances diverses ...

CLAPAREDE (Michel-Marie), *adjudant-commandant à l'état-major de Leclerc au Corps de la Gironde, il tient naturellement le même rôle à l'armée de Saint-Domingue de l'armée de Saint-Domingue (28 octobre 1801). Il embarque à Cadix sur L'Intrépide (18 janvier 1802) et débarque au Cap (15 février), occupe Santiago dans la partie espagnole, puis est nommé commandant de la ville du Cap (10 juin). Fait général de brigade par Leclerc (5 août), il est membre du conseil de guerre chargé de condamner Belair à mort (5 octobre). Il est ensuite employé comme commandant de la place du Cap (22 novembre), à la division Clauzel, puis prend part à divers combats livrés autour de cette ville (5-19 février ; 22 juillet & 5 août 1803). Impliqué dans la conspiration de Clauzel et Thouvenot, il est « autorisé » par Rochambeau à rentrer en France pour raison de santé (30 août), mais est finalement maintenu à son poste du fait de ses bonnes relations avec les « Congos » de Labelinais. Prisonnier de guerre à la capitulation du Cap (11 novembre), il rentre en France le 24 juillet 1804. Reconnu dans son grade, il est affecté à l'expédition de Lauriston en préparation pour les Antilles. Il débarque ainsi à la Dominique (janvier 1805), puis Basse-Terre en Guadeloupe (5 mars), et enfin repart pour la France (29 mars). Débarqué à Rochefort (20 mai), il sert désormais à la Grande Armée dans les grenadiers d'Oudinot et à la division Suchet (1805-1807). Il commande l'infanterie à l'entrevue d'Erfurt (septembre-octobre 1808). Fait général de division (8 octobre), il sert en Espagne (1808), puis est appelé en Allemagne (1809), et de nouveau envoyé en Espagne (1809-1812). En 1812, l'Empereur le rappelle auprès de lui pour commander la Légion de la Vistule, attachée à la Garde Impériale (2 avril). Il fait la campagne de Russie à la tête de cette unité d'élite polonaise. Grièvement blessé à la Bérézina (28 novembre), il abandonne son commandement pour rentrer en France. Placé à la tête d'une division en formation aux corps d'Augereau (25 juin 1813), puis au corps de Gouvion Saint-Cyr (7 août). Il participe à plusieurs combats autour de Dresde, et est fait prisonnier à la capitulation de cette ville (11 novembre). Il reste à l'écart aux Cent-Jours, et poursuit sa carrière militaire sous la Restauration.*



Figure : Claparède

Sources : Beaubrun-A., Begouën-D., Lacroix, Mestre, Monti, Pachonski & W., Six,

correspondances diverses ...

CLAUZEL (Bertrand), général de brigade, il obtient à sa demande d'être attaché à l'expédition en préparation pour Saint-Domingue (novembre 1801). Employé à la division Desfourneaux (février 1802), puis commandant celle-ci (1<sup>er</sup> avril) en remplacement de ce dernier, et enfin replacé au commandement d'une brigade de la division Salme (14 avril) qui le remplace. Il est ensuite commandant de la division de Droite (10 mai) à la place de Salme. Nommé inspecteur-général de la gendarmerie à Saint-Domingue, à son corps défendant (11 juillet), il reprend le commandement de sa division (28 juillet), puis remplace Humbert au Port-Margot (16 août). Nommé général de division par Leclerc (25 septembre), il prend le même jour la place de Boudet au commandement de la division de Gauche du Nord. Il s'empare de Fort-Dauphin (1<sup>er</sup> décembre) à la tête des renforts de France, puis est chargé du commandement du Cap (19 décembre). Il reprend ensuite Port-de-Paix (8 janvier 1803) avant de prendre le commandement de la division de Droite du Nord (18 janvier). S'est sans doute à partir de cette date qu'il commence à comploter contre Rochambeau, à la politique inhumaine et les choix stratégiques discutables il s'oppose. Laissé sans ravitaillement ni argent au Cap après le départ de Rochambeau, il organise avec Claparède des marchés avec les noirs « Congos », avec lesquels il entretient d'excellentes relations, ceux-ci haïssant Dessalines. Clauzel est finalement arrêté avec le général Thouvenot comme prévenu d'avoir voulu embarquer de force le général en chef Rochambeau (9 septembre). La cour martiale qui devait les juger du faire face à un véritable mur du silence de la part de ceux qui devaient témoigner contre Clauzel, général unanimement apprécié. Rochambeau le renvoie finalement sans jugement. Embarqué sur la frégate « La Surveillante », Clauzel met à la voile (18 septembre) pour les Etats-Unis, mais fait naufrage sur les côtes de Floride et gagne New York après trente-huit jours de traversée (fin octobre). Rentré en France, il est mis en disponibilité (13 avril 1805). Il est finalement employé en Hollande (18 novembre 1805-mars 1806) et en Italie (1806-1809), puis en Espagne (1809-1814) où il s'illustre à de nombreuses reprises. Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il est chargé du commandement du corps d'observation des Pyrénées-Occidentales (26 mars 1815). Exilé aux Etats-Unis à la chute de Napoléon, condamné à mort en France par contumace, il ne rentre en France qu'en 1820 et se lance en politique. Nommé commandant en chef de l'armée d'Afrique à la place de Bourmont (12 août 1830), il occupe Médéah et est rappelé en France où il est fait maréchal de France (30 juillet 1831). Renvoyé en Algérie comme gouverneur général (8 juillet 1835), il remporte plusieurs victoires, mais échoue devant Constantine avant d'opérer une retraite désastreuse (novembre 1836). Il est relevé de ses fonctions (février 1836), rentre en France et se fait élire député des Ardennes.



Figure : Clauzel

Sources : Beaubrun-A., Begouën-D., Duboÿs, Graceffo, Lacroix, Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

CLEMENT (Claude), *général de brigade rentré de captivité et retiré dans ses foyers, sans emploi, lorsqu'il demande et obtient de faire partie de l'expédition de Saint-Domingue (27 décembre 1801). Il embarque début janvier 1802 et arrive à Saint-Domingue dans le courant de février. Il meurt au Cap de maladie (20 mai 1802), à l'âge de 36 ans, sans doute de la fièvre jaune.*

Sources : Beaubrun-A., Monti, Six, correspondances diverses ...

CLEMENT (Jacques Valère), *neveu ou cousin du précédent, il était chef d'escadrons dans la Garde des Consuls, avant d'être attaché comme chef de bataillon à la suite de l'état-major général de l'armée de Saint-Domingue. Napoléon ordonne (13 novembre 1801) qu'il reste à terre après le départ de la flotte pour porter à Paris, sous vingt-quatre heures, les états de situation des troupes embarquées. Il passe finalement à Saint-Domingue vers juillet 1802, mais je n'ai pas trouvé d'autre détail le concernant ...*

Sources : correspondances diverses ...

CLERVAUX (Augustin), *général de brigade mulâtre, dans l'armée coloniale de Dessalines. Rallié aux Français (avant le 15 février 1802), il est maintenu à son poste par Leclerc. Ayant Pétion sous ses ordres, il est travaillé par ce dernier après l'arrestation de Toussaint, pour le pousser à s'insurger. Il fait finalement défection (nuit du 13 au 14 octobre) et, réunissant toutes ses troupes et de nombreuses bandes rebelles, marche contre le Cap qu'il assiège (15 et 16 octobre). Son frère, Jacques Clervaux, chef de la 6<sup>e</sup> demi-brigade coloniale alors sous les ordres de Leclerc, est noyé avec tous ses hommes. Clervaux lève finalement le siège devant l'arrivée de renforts français. Par la suite, il se soumet à Dessalines, qui en fait son bras droit et un général de division. Il sera l'un des signataires de l'acte d'indépendance d'Haïti (1<sup>er</sup> janvier 1804). Il participe sous le commandement de Dessalines au siège de Santo Domingo (13-27 mars 1805). Il meurt au Dondon (1<sup>er</sup> août 1805) de cause inconnue.*

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

CLOUARD (?), *chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 82<sup>e</sup> demi-brigade, il reçoit l'ordre (21*

octobre 1801) d'embarquer à Brest pour y être attaché à l'état-major de l'expédition de Saint-Domingue. Toutefois, il passe dans cette île indépendamment de son bataillon qui, lui, sera dirigé sur la Martinique sous les ordres du commandant Legrand. J'ignore ce qu'il advint de lui à Saint-Domingue ...

Sources : Arvers

COLBERT (Louis Pierre Alphonse), frère de deux futurs légendes de la cavalerie impériale, il est pour sa part commissaire des guerres à l'armée d'Égypte (1798-1801), puis à Saint-Domingue (1801-1803). Il y est fait commissaire-ordonnateur par Leclerc, mais est impliqué dans une affaire de faux en écriture. Son supérieur plaçant en sa faveur, Rochambeau lui rend la liberté. Pourtant, Colbert se dresse courageusement devant ce dernier pour dénoncer les abus de l'armée, les pillages, les exactions, ... Sa lettre, d'une rare franchise, est interceptée par Dessalines qui la fait copier et publier dans toute l'île. Colbert fuit alors à Cuba ...

Sources : Darne-C., Monti, correspondances diverses ...

CORVINUS (J.), chef de bataillon d'artillerie de Marine, commandant les troupes de marine à terre à Saint-Domingue. Embarqué sur « L'Indivisible » (10 décembre 1801), il débarque à Saint-Domingue (19 février 1802) et se distingue lors du siège du Cap par Clervaux et Pétion (15-16 octobre). Commandant le Fort-Dauphin (19 février 1803), il est fait prisonnier par les Anglais (28 novembre). Libéré, il rentre en France (29 juillet 1804) via les États-Unis. Chef de bataillon titulaire au 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie de marine, il est major des marins de Toulon (8 juillet 1807), puis du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie de marine (3 mars 1809). Il est commandant du dépôt des officiers et sous-officiers réunis à Angers pour des expéditions lointaines (13 février 1811-9 mars 1812), puis le camp d'Octeville (1812-1813). Promu colonel du 128<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne (25 novembre 1813), il ne peut rejoindre son corps enfermé dans Strasbourg, et reçoit à la place le commandement du 2<sup>e</sup> de ligne (27 janvier 1814). Il fait la campagne de France à la tête de ce régiment, s'illustrant à Montereau (18 février), Bar-sur-Aube (29 février) et sous les murs de Paris (30 mars) où il est très grièvement blessé. Il meurt de ses blessures (26 avril 1814), à l'âge de 43 ans.

Sources : Lemonnier-D., Monti, Quintin, correspondances diverses ...

CRAVEY (?), adjudant-commandant, il demande à servir avec Rochambeau dès le 11 mai 1801, exhibant deux lettres de recommandation de Suchet & Moncey. Il ne part pourtant pas avec ce dernier, devant attendre janvier 1802 pour embarquer pour Saint-Domingue. Il est cité comme présent à Saint-Domingue dans plusieurs lettres sous des orthographes variables : « Gravet », « Gravey », « Cravuy », ... Il meurt de maladie entre les 8 & 11 juin 1802.

Sources : Monti, correspondances diverses ...

CROUZAT (?), adjudant-commandant à la suite de l'état-major de l'armée de Saint-Domingue. Il meurt de maladie un peu avant le 17 août 1802 ...

Sources : correspondances diverses ...

CUNY (Claude François), chef de bataillon d'artillerie, embarqué pour Saint-Domingue en décembre 1801. Il est nommé sous-directeur du parc général (2 mai

1802). *Embarqué pour la France (mars ou avril 1803), il est nommé à son retour major du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied (23 mai). Colonel (10 juillet 1806), il est envoyé comme directeur d'artillerie à l'île d'Elbe (11 août). Admis à la retraite (18 août 1808), il cesse ses fonctions le 16 février 1809.*

Sources : Quintin, correspondances diverses ...

DALTON (Alexandre), *chef d'escadrons et aide de camp de Leclerc (7 novembre 1801), embarque avec lui pour Saint-Domingue. Il est battu par Sans-Souci (15 septembre 1802), mais n'en est pas moins nommé chef de brigade par Leclerc (7 octobre). Il rentre en France avec la dépouille de Leclerc (janvier 1803), et est employé au ministère de la Guerre (avril). Adjudant-commandant employé auprès du ministre de la Guerre (mai), puis à l'état-major de l'armée des Côtes de l'Océan, et enfin de la Grande Armée (1803-1805). Colonel du 59<sup>e</sup> de ligne (21 décembre 1805), il fait les campagnes de Prusse et Pologne à la Grande Armée (1806-1807). C'est comme général de brigade (21 mars 1809), qu'il fait celle d'Allemagne (1809). Il reste en Allemagne de 1810 à 1812, puis prend part à la campagne de Russie au I. Corps, est blessé devant Smolensk (17 août 1812) et autorisé à rentrer en France soigner sa blessure. Commandant d'Erfurt (10 juillet 1813), il y soutient un long siège (25 octobre 1813-16 mai 1814). Il se rallie à Napoléon aux Cent-Jours, commandant la 25<sup>e</sup> division militaire (23 avril 1815). Inemployé quelques mois, il reprend rapidement du service à la Restauration. Lieutenant-général 1821, il commande un temps, en 1834, l'armée d'Algérie. Sa fille Aimée fut la belle-sœur et l'inspiratrice du poème « Les Nuits » d'Alfred de Musset.*

Sources : Bro, Lacroix, Monti, Norvins, Six, correspondances diverses ...

DALVIMART (Gaëtan-Octavien),  *fils du gouverneur des pages de Louis XVI, chef de bataillon émigré à la Révolution et combattant dans les rangs anglais à Saint-Domingue (1793). Blessé, prisonnier et déporté aux Etats-Unis (1796), il s'évade et rejoint les Anglais à la Jamaïque. A la paix d'Amiens (1802), propose ses services à Leclerc, qui l'envoie au Vénézuéla comme diplomate et agent secret négocier l'achat de mules pour l'armée. Il emmène avec lui le jeune lieutenant Bro. Leclerc le fait chef de brigade, mais soupçonné de s'enrichir sur des emprunts fictifs (1803) par Rochambeau à la mort de Leclerc, il est arrêté, avant d'être innocenté peu après. Son grade de chef de brigade ne lui est toutefois pas reconnu par Rochambeau, qui l'attache comme chef de bataillon adjoint d'état-major. Rentré en France en 1804, son grade de chef de brigade ne lui est pas reconnu. Il s'exile alors, et passe au service de l'Espagne contre ses compatriotes en 1808.*

Sources : Bro, Monti, correspondances diverses ...

DAMINGUE (Joseph ou José, dit « Hercule »), *ancien esclave cubain, il rencontre le général Bonaparte pendant la première campagne d'Italie, et entre dans ses Guides. Il fait la campagne d'Egypte (1798-1799) où il s'illustre, gagnant ses galons de chef d'escadrons. Après Brumaire, il est nommé chef d'escadrons dans la garde des Consuls. Napoléon le désigne (21 mai 1802) pour aller porter des dépêches importantes à Leclerc à Saint-Domingue, avec rang de chef de brigade. On sait peu de chose sur son séjour dans l'île, si ce n'est qu'il est renvoyé en France par Daure, avec la dépouille de Leclerc (novembre). A son retour, il est replacé dans la ligne comme chef de bataillon seulement,*

*et chargé d'organiser et de commander à Mantou un « bataillon de couleur », formé de prisonniers de la Guadeloupe et d'Africains ramenés d'Égypte. L'unité devient les « Pionniers noirs », et sert en Italie (1805) : Damingue est grièvement blessé à l'assaut de Fiume (19 décembre). Il est réformé pour infirmité. Encore vivant en 1809, il est dans un tel dénuement qu'il en appelle à Napoléon, qui lui accorde une pension de trois mille francs.*

Sources : Carles, Dempsey, correspondances diverses ...

DAMPIERRE (Achille Pierre Henri Picot de), *adjudant-commandant, à l'armée de Saint-Domingue (décembre 1801). Attaché à la division Desfourneaux (13 février 1802), il est rapidement fait général de brigade provisoire par Leclerc (21 mai 1802) et affecté à la division Clauzel. Il meurt de la fièvre jaune (30 mai), l'âge de 26 ans. En son honneur, le Fort Dauphin est rebaptisé Fort Dampierre.*

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Norvins, correspondances diverses ...

DAMPIERRE (?), *chef d'escadrons attaché à l'état-major de Leclerc à Saint-Domingue. Neveu du précédent, il débarque avec lui (4 février 1802) et meurt de maladie (mai ou juin 1802).*

Sources : Norvins

DARMONT (?), *adjudant-commandant à l'armée de Saint-Domingue. Aucune information trouvée à son sujet ...*

Sources : correspondances diverses ...

DAURE (Hector), *commissaire des guerres en Égypte, c'est fort de cette expérience qu'il est désigné comme commissaire ordonnateur en chef de Saint-Domingue dans l'expédition du général Leclerc (1801). Il cumule ses fonctions avec celles de préfet colonial à la mort de Benezech (juin 1802), mais également celles de capitaine général lorsqu'il assume l'intérim entre Leclerc et Rochambeau (2-18 novembre). Cette concentration des pouvoirs le fait qualifier de « Dieu le Père » par certains de ses détracteurs ... Son bref gouvernement marque un apaisement dans la spirale de violence engagée entre Leclerc et les insurgés. Prenant trop d'initiatives aux yeux de Rochambeau, celui-ci s'en débarrasse en le renvoyant en France (juillet 1803). Il est mal reçu à son retour, et laissé sans emploi pendant plusieurs années. C'est Murat qui lui redonne un emploi, comme conseiller d'état, puis ministre de la Guerre de et la Marine du royaume de Naples. Il repasse au service de la France comme ordonnateur en chef de la Grande Armée en Russie, Saxe et France (1812-1814). Il occupe encore ce poste à l'armée du Nord, pendant les Cent-Jours (1815).*



Figure : Daure

Sources : Forges, Lattre, Monti, Norvins, Pachonski & W., correspondances diverses

...

DAVID (?), chef de bataillon surnuméraire à la 31<sup>e</sup> demi-brigade. Il ne part pas pour Saint-Domingue avec les deux premiers bataillons de la demi-brigade (décembre 1801), restant derrière pour commander le « dépôt des colonies » (mars 1802), un dépôt réunissant ceux les traînards et faux malades des 5<sup>e</sup> & 11<sup>e</sup> demi-brigades légères et de la 31<sup>e</sup> demi-brigade. Il rejoint sa demi-brigade à Saint-Domingue (mi-mai) à la tête de ces détachements, mais j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Beaudoin, correspondances diverses ...

DAVID (Henry), adjudant-commandant réformé envoyé à Saint-Domingue avec l'assurance d'être remis en activité sur place à son arrivée (5 mars 1803). Il sauve le lougre « Le Vautour », porteur des dépêches du gouvernement, sur le point d'être prit par les Anglais dans la rade de Montechristo, en se portant à son secours et en pointant lui-même les pièces de la batterie du port (6 octobre). Il obtient un congé pour rentrer en France (13 novembre), débarque à Bordeaux (25 mai 1804), mais est replacé sur la liste des adjudant-commandants employés aux colonies et ne reçoit pas de nouvelle destination. Il est autorisé à se retirer dans ses foyers à Bordeaux (14 juin 1806). Il est finalement employé à l'état-major de place de Bordeaux (1808). Envoyé en Espagne, il est au premier siège de Saragosse (novembre). Il est ensuite chef d'état-major du général Carra-Saint-Cyr au corps d'observation du Rhin et fait la campagne d'Allemagne au IV. Corps (1809). Il est admis à la retraite (29 juillet).

Sources : Quintin, correspondances diverses ...

DEBELLE (Jean-François-Joseph), ami et beau-frère de Hoche, général de division en non-activité, il est désigné pour commander l'artillerie de l'expédition de Saint-Domingue et comme lieutenant de Leclerc (7 décembre 1801). Peu après le débarquement au Cap (4 février 1802), il se met à la tête d'une colonne de secours envoyée dégager Humbert à Port-de-Paix, mais il est battu à son tour par Maurepas (17 février). Lancé à la poursuite de Dessalines, il s'aventure sous les murs de la Crête-à-Pierrot et est grièvement blessé (2 mars). Evacué, il réorganise ensuite l'artillerie (2 mai), et tente de s'opposer au pillage généralisé de la colonie par les officiers du corps expéditionnaire (1<sup>er</sup> juin). Il tombe malade (environ le 12 juin) et meurt, sans doute de fièvre jaune, à Saint-Raphaël (15 juin), à l'âge de 34 ans. De l'avis de tous les

*chroniqueurs, Debelle était l'« Apollon de l'armée » (Sarrazin affirme même qu'il meurt au cours d'une « partie de plaisir » avec une mulâtresse), mais était loin d'être un aussi grand penseur que séducteur ...*

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Malenfant, Monti, Norvins, Salgues, Sarrazin, Six, correspondances diverses ...

DECRES (Denis), *contre-amiral, il est nommé ministre de la Marine et des Colonies par le premier Consul Bonaparte (1<sup>er</sup> octobre 1801). C'est dès cet instant que se met en place l'organisation des expéditions navales successives vers les colonies d'Amérique. D'après Jaques de Norvins, il fut le principal ennemi de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, et le principal artisan de son agonie, en lui fournissant des médicaments avariés, en ne reconnaissant pas les dettes contractées par Leclerc, et en n'expédiant comme renforts des fonds de prison. Norvins considère également qu'il faisait de la rétention d'information, ne laissant filtrer à Napoléon que ce qu'il voulait bien qu'il sût, ce qui n'est pas impossible mais dont les effets devaient être annulés chaque fois que Leclerc écrivait directement à son beau-frère. Il conservera son portefeuille jusqu'à la chute de l'Empire (1801-1814). Mis à la retraite à la Restauration, il retrouve son ministère aux Cent-Jours (21 mars-8 juillet 1815), puis remit à la retraite au retour des Bourbons. Il meurt de manière singulière : son valet de chambre, qui lui avait déjà volé des sommes considérables, résolu de l'assassiner (22 novembre 1820) et plaça à cet effet des charges de poudre sous son lit. Allumant les mèches à minuit, le domestique est stupéfait de constater que l'explosion n'a fait que projeter l'amiral hors de son lit, contusionné et blessé, mais bien vivant. L'assassin malheureux se suicide alors en se jetant par la fenêtre. Bien que ses jours ne soient pas menacés, Decrès meurt deux semaines plus tard (7 décembre), du choc provoqué par l'incident ... Par son épouse, il était neveu de Bernadotte et Joseph Bonaparte, et beau-frère de Suchet.*



Figure : Decrès

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Norvins, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

DEGRASSE (?), *chef d'escadrons attaché à l'état-major de Leclerc à Saint-Domingue, il est au moins présent dans l'île entre les 17 décembre 1802 et 17 août 1803, date à laquelle je perds sa trace ...*

Sources : correspondances diverses ...

DELACROIX (Irénée), chef de bataillon à l'armée de la Guadeloupe, sans doute à la suite de l'état-major du général Richepance. Débarqué avec ce général à Pointe-à-Pitre (6 mai 1802), il l'accompagne par mer à Basse-Terre (10 mai) où il prend le commandement du 3<sup>e</sup> bataillon de la 66<sup>e</sup> demi-brigade de ligne après la blessure du chef de bataillon Brunet. Brièvement commandant de la place de Basse-Terre (vers le 22 mai), il participe à la poursuite de Delgrès en direction de Matouba. Blessé en prenant position autour de l'habitation Danglemont où s'est retranché le dernier leader rebelle (28 mai), il reste à son poste et accompagne ses hommes à l'assaut. Mais lorsque le commandant Cambriels et lui lancent leurs hommes contre le dernier réduit de Delgrès, celui-ci se fait sauter avec ses hommes et les premiers éléments de la 66<sup>e</sup>. Il est ensuite nommé juge (19 mai) à la commission d'enquête chargée d'étudier le cas des prisonniers rebelles de prononcer la sentence à leur encontre. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Lacour

DELEARD (Borno), chef de brigade mulâtre accompagnant Leclerc. Il fait lui aussi parti des officiers ayant fuit l'île à la suite de Rigaud. Déporté en Corse (2 avril 1802), il est envoyé comme lieutenant aux Pionniers noirs.

Sources : Beaubrun-A.

DELMAS (?), chef de bataillon attaché à l'état-major de Leclerc à Saint-Domingue (1802). Aucune information trouvée à son sujet, mais il pourrait s'agir d'un parent du général Delmas ...

Sources : correspondances diverses ...

DELPECH (?), officier mulâtre de l'armée coloniale de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, commandant au Petit-Goave, il accueille le général Boudet en ami. Il se place sous ordres, et traque Dessalines dans sa marche sanglante jusqu'à la Crête-à-Pierrot, recueillant un maximum d'habitants entraînés par ce dernier. Chargé défense de Petit-Goave, il est contraint de l'évacuer devant un ennemi supérieur en nombre (début mars 1803). Brunet le dénonce alors à Rochambeau comme incapable (14 mars). Pour cela, il est arrêté et déporté en France dans le courant du mois de mars ...

Sources : Beaubrun-A., Monti, Laujon, correspondances diverses ...

DEMOINEL (?), chef de bataillon à l'armée de Saint-Domingue. Aucune information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

DEMBOWSKI (Louis-Mathieu), chef de brigade polonais de la 27<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, il obtient d'être affecté à l'expédition de Saint-Domingue (7 janvier 1803) grâce à la protection de Baraguey d'Hilliers et Macdonald. Eut deux chevaux tués sous lui dans une sortie contre les Noirs (29 juillet). Il est nommé adjudant-commandant et chargé de la direction des avant-postes au Cap (23 octobre). Refusant avec quelques autres officiers (La Poype, Lefebvre-Desvaux et ses frères, Huin, d'Hénin de Cuvillers ...) la capitulation du Cap : ils tentent de forcer le blocus à bord de « La Clorinde » du capitaine Le Bozec (1<sup>er</sup> décembre). Mais le navire s'échoue et tous sont capturés par les Anglais. Rentré en

France (fin juin 1804), il est placé dans son grade d'adjudant-commandant comme chef d'état-major de la 2<sup>e</sup> division de Dragons (30 mars 1805), puis de la division de Dragons à pied de son protecteur Baraguey d'Hilliers (octobre). Il fait la campagne de Prusse comme chef d'état-major du VI<sup>e</sup> Corps de Lannes (20 janvier 1806). Il est ensuite chef d'état-major du V<sup>e</sup> Corps de Mortier en Espagne (22 octobre 1808). Il est fait général de brigade (17 décembre 1809). Il sert en suite, toujours en Espagne, sous Girard et d'Erlon (1810-1812). Il meurt à Valladolid (18 juillet 1812) d'une blessure reçue quelques jours plus tôt au cours d'un duel. Il avait 44 ans, et laissait une femme et un fils qui ne devaient toucher aucune pension du gouvernement, la loi du 8 Floréal an II l'interdisant pour les officiers tués en duel ...

Sources : Dembowski, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

DEPLANQUE (Jacques-François-Henri), adjudant-commandant désigné pour l'armée de Saint-Domingue (18 octobre 1801). Il sert comme commandant de l'avant-garde de la division Hardy, sous les ordres du général Salme (6 février 1802). Il assure la liaison avec la division Desfourneaux, dont il forme même la Réserve lors de la prise de Plaisance (16 février). Lors du siège de la Crête-à-Pierrot, s'il n'y prend pas directement partie, Deplanque intercepte et repousse Dessalines qui voulait se lier Lamartinière dans le blockhaus (22 mars). Il est nommé général de brigade par Leclerc & commandant la division de Gauche à la place de Salme (14 avril). Il meurt de maladie (15 août 1802) à l'âge de 35 ans. Plus généralement orthographié « Desplanques ».

Sources : Lacroix, Six, correspondances diverses ...

DESBROSSE (?), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la 7<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, débarqué à Saint-Domingue le 13 mars 1803. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : correspondances diverses ...

DESBUREAUX (Charles-François), général de division réformé mis à la disposition du ministère de la Marine pour l'expédition de Saint-Domingue (21 novembre 1801). Arrivé à Brest le 9 janvier 1802, il débarque à Saint-Domingue (8 juin) à la tête des premiers renforts. Il est nommé inspecteur général de l'armée de Saint-Domingue (6 octobre). Dégoûté par la rapacité et les crimes de ses compatriotes, il obtient de Rochambeau la permission de rentrer en France (10 avril 1803). A son retour, il est maintenu au traitement d'activité, sans toutefois être employé (1803-1805). Il commande ensuite diverses divisions militaires (1805-1814). Maintenu dans son poste par Napoléon durant les Cent-Jours (13 avril 1815), il est remplacé dans son poste, puis mis à la retraite à la Restauration.

Sources : Beaubrun-A., Bouvet de C., Monti, Six, correspondances diverses ...

DESFOURNEAUX (Edme), général de division, vétéran de Saint-Domingue (1792-1794, 1796-1797) et de la Guadeloupe (1798-1799), il est naturellement parmi les premiers désignés pour la nouvelle expédition de Saint-Domingue (8 octobre 1801). Il débarque au Cap (5 février 1802), s'empare des Gonaïves (5 mars), forçant Maurepas à capituler. Vainqueur de Toussaint-Louverture à Plaisance (16 février), il tombe malade et doit abandonner le commandement de sa division (28 mars), remplacé par le général Salme. Inemployé, il s'attire des plaintes nombreuses de la part des colons, qui le

connaissse de ses expéditions précédentes et le haïssent. Leclerc l'écarte en l'envoyant dans la partie espagnole de l'île, puis le fait embarquer pour la France (22 août). Rentré en France (16 octobre), il est inemployé, puis mis à la retraite (25 août 1803). Il se lance alors dans une carrière politique (1803-1814), mais est rappelé en activité à la Restauration (1814). Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il est chargé de la défense des hauteurs de Montmartre jusqu'à la Villette (13 juin 1815). Remis en non-activité, puis à la retraite à la seconde Restauration.

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Six, correspondances diverses ...

DESGRIEUX (M.), chef de bataillon à l'armée de Saint-Domingue. Débarqué en février 1802, il est immédiatement placé commandant de place au Haut-Limbé où il est chargé d'opérer le désarmement des cultivateurs. Dans le premier rapport de la division Desfourneaux après son entrée en campagne (17 février), Thouvenot écrit de lui : « le commandant M. Desgrieux est mou, sans talent & absolument inhabile pour une opération de ce genre » . Un certain Beugnet écrit à Thouvenot qu'il est « muet et sourd à mes justes représentations, insouciant et même incapable par son peu de caractère » (21 juin), alors que le chef de brigade Vonderweidt demande son remplacement au commandement du camp Deveaux car « cet homme nous est absolument nuisible ici » (2 août). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : correspondances diverses ...

DESIRE (?), chef de bataillon noir à la 12<sup>e</sup> demi-brigade coloniale de l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il empêche avec les commandants Ferbos (un mulâtre) et Bernard (un blanc) le chef de brigade Domage, fidèle à Toussaint, d'incendier Jacmel à l'arrivée du corps expéditionnaire de Leclerc. Ils se rallient immédiatement au général d'Arbois. Mais lorsque Dessalines fait défection (16 octobre 1802), les hommes du bataillon de Désiré expriment leur souhait de le rejoindre. Ce dernier s'en ouvre au commandant Répussard, son supérieur. Celui-ci alerte à son tour le général Fressinet, qui décide d'éliminer complètement le bataillon. Le lendemain (17 octobre), le bataillon est appelé sur la place des Verettes et sommé de mettre bas les armes, sous la menace d'un bataillon polonais et de la garde nationale de la ville. Devant l'hésitation des soldats de la 12<sup>e</sup>, ils sont fusillés et chargés à la baïonnette. Un capitaine seul réchappera au massacre, mais Désiré, sincèrement rallié, sauveur de Jacmel, qui avait lui-même alerté ses supérieurs sur l'état d'esprit de ses hommes, est implacablement massacré avec eux ...

Sources : Pachonski & W., correspondances diverses ...

DESPRES (?), colon de la Martinique, il est chef de bataillon commandant la garde nationale de l'île. Les Britanniques ayant fait savoir qu'ils confisqueraient les terres de tous les colons pris les armes à la main, Desprès est complètement abandonné par ses hommes (3 à janvier-2 février 1809) : près de quatre mille hommes s'évaporent ainsi ... Il est fait prisonnier à la capitulation du fort Desaix (24 février). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Poyen

DESRAVINES (?), chef de brigade colonial mulâtre dans l'armée de

*Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il commande l'arrondissement de Tiburon. Sous l'impulsion de Laplume, son supérieur, il se rallie aux troupes du général Boudet. Commandant l'arrondissement des Coteaux dans le Sud sous Rochambeau, il est arrêté et fusillé avec son fils par le commandement provisoire des Cayes, le chef de brigade Berger, sur présomption de complicité avec les rebelles (janvier 1803).*

Sources : Beaubrun-A., Laujon, Monti, correspondances diverses ...

DEVAUX (Pierre), *commandant la Légion expéditionnaire dans la tentative de renfort vers l'Égypte, il embarque de Cadix pour Saint-Domingue à la tête de seulement deux de ses bataillons d'infanterie (18 janvier 1802). Il mène en personne ses compagnies d'élite à l'assaut de la Crête-à-Pierrot et blessé d'une balle qui lui traverse la cuisse (11 mars 1802). Pour cette action, il est nommé général de brigade par Leclerc (26 mars). Mais écoeuré par les exactions qu'il voit commettre par Rochambeau, il demande et obtient de rentrer en France pour cause de santé sur le vaisseau. Mais avant de partir, passant en revue la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, composée de mulâtres ralliés parmi les premiers au corps expéditionnaire. Dans son discours d'adieu, il leur intime de ne jamais rendre leur fusil, seul garant de leur liberté, et ce à qui que ce soit. Alors que les rumeurs de rétablissement de l'esclavage circulent alors, le message est vite compris. Devaux embarque sur « Le Zélé » (9 août). A son retour, il fait libérer les déportés qui avaient fait le voyage sur les navires de son convoi, les présentant comme des marins pressés. Il occupe divers postes administratifs (1803-1806), reçoit ensuite le commandement de l'île d'Yeu (26 décembre 1806), puis l'île de Cadzand (8 août 1809). Il est employé à l'armée du Nord pour contrer le débarquement britannique en Hollande (septembre). Il est employé ensuite en Hollande (1810-1812), et est appelé à la Grande Armée (3 juin 1812), à la division pénale du général Durutte. Il combat dans cette division en Pologne (septembre), puis en Saxe à Lützen et Bautzen (mai 1813), Dennewitz (6 septembre). Prend ensuite part à la défense de Torgau et est fait prisonnier à la capitulation de cette place (10 janvier 1814). Rallié à Napoléon, il commande la garde nationale de Niort aux Cent-Jours. Il est mis à la retraite à la Restauration.*

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Pachonski & W., Peyre-F., Six, correspondances diverses ...

DEVAUX (Urbain), *chef de brigade réformé et autorisé à passer à Saint-Domingue (13 novembre 1801) pour affaires privées, sa famille ayant des intérêts dans cette île. Il commande un détachement de dragons de la garde nationale dès son arrivée, traquant les insurgés isolés et toutes sortes de vagabonds. Il est employé par le capitaine général Rochambeau comme adjudant-commandant (24 mars 1803) et passe officiellement au service de la Marine (27 août). Servant dans la partie espagnole, il est blessé à la jambe droite à l'affaire de Santiago de los Caballeros (fin 1803), puis fortement contusionné par une balle morte à l'attaque de la Vaga. Il est autorisé à rentrer en France par le général Ferrand (23 janvier 1804). Il n'est rétabli sur les tableaux militaires que le 27 juillet 1805, étant appelé peu après cette date à la Grande Armée, dont il fait les campagnes de 1805 à 1807. Il sert ensuite en Catalogne (1808-1813). Atteint d'ophtalmie, il dut prendre sa retraite (28 juin 1813). Il est complètement aveugle à partir de 1815. Il est très probable qu'il s'agisse de l'adjudant-commandant D\*\*\* cité par Malenfant ...*

Sources : Beaubrun-A., Malenfant, Six, correspondances diverses ...

DE VRIGNY (Denis-Félix), général de brigade désigné pour servir à la Martinique (juillet 1802), il fait voile en compagnie du capitaine général Villaret-Joyeuse. Il remplace dès son arrivée (3 septembre) le général Castella au commandement de l'armée de la colonie, et dirige le débarquement de ses troupes et le rembarquement des Anglais. Aimé de ses hommes, il est vivement regretté lorsque la fièvre jaune l'emporte (31 juillet 1803), à l'âge de 49 ans.

Sources : Moreau de J., Six, correspondances diverses ...

DIEUDONNE (?), chef de brigade noir dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il se rallie aux troupes expéditionnaires parmi les premiers. Tous louent ses mérites et sa loyauté, même les moins suspects d'amitié pour les Noirs. Il est à la suite de l'armée, sans commandement (22 novembre), à la prise de fonction de Rochambeau comme capitaine général. Pourtant, malgré ses préjugés racistes, ce dernier louera les talents de Dieudonné au ministre de la Marine, et lui délivrera sans difficulté ses passeports pour la France, pour lui et sa famille (24 septembre 1803).

Sources : Beaubrun-A., Monti, correspondances diverses ...

DOMAGE (Jean), chef de brigade de couleur dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, commandant à Jacmel, il est nommé général de brigade colonial par Toussaint (9 février 1802) qui veut s'assurer de sa fidélité alors que déjà Laplume et bon nombre d'officier du Sud l'ont abandonné. Damage veut résister à Jacmel ou brûler la ville, mais il en est empêché par ses chefs de bataillon. L'arrivée impromptue de d'Arbois, quasiment seul et le couvrant de louanges, achèvent de le rallier aux troupes expéditionnaires. Néanmoins, il reste proche de Toussaint une fois celui-ci soumit. Le capitaine général le fait arrêter et enfermé à bord d'un navire (octobre). D'après Daure, le dernier ordre de Leclerc aurait été de l'exécuter, ordre qu'applique scrupuleusement son successeur par intérim (2 ou 3 novembre 1802), l'une des rares exécutions prononcées par ce dernier.

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Pachonski & W., correspondances diverses

...

DORE DE LA RICOCHAIS (Joseph Marie), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la Méditerranée, composé de gardes-côtes, à l'armée de Saint-Domingue. Débarqué le 4 août 1802, il bat Belair (29 août). Rentré en France (début 1803), il est nommé au commandement du bataillon de l'île de France (7 avril), puis à la suite de la 40<sup>e</sup> de ligne (31 mai), puis chef titulaire au 81<sup>e</sup> de ligne (25 février 1804). Il est fait major du 86<sup>e</sup> de ligne (30 juillet), puis du 10<sup>e</sup> (29 janvier 1807). Mis à la retraite (octobre), il est réactivé comme major commandant de la 3<sup>e</sup> demi-brigade provisoire (3 juin 1809) à l'armée du Nord. Il est ensuite replacé major du 113<sup>e</sup> de ligne (3 juillet), puis commandant de divers postes (1809-1810). Finalement promu colonel en second (4 août 1811) au 34<sup>e</sup> de ligne, puis en colonel en premier (25 novembre) au 34<sup>e</sup> Léger. Il reste toutefois au commandement du 34<sup>e</sup> de ligne jusqu'à sa mise en retraite (6 avril 1812). Il est de nouveau réactivé en Hollande (1813). Napoléon le remet en non-activité aux Cent-Jours (8 mai 1815). Il est remis en activité à la Restauration, avant de prendre définitivement sa retraite en 1819 ...

Sources : Quintin, correspondances diverses ...

DORNEMANT (?), *adjudant-commandant, la date de son arrivée à Saint-Domingue n'est pas établie, mais il est nommé au commandement de l'arrondissement du Môle Saint-Nicolas, sous les ordres de Clauzel, le 21 juin 1802. Il meurt néanmoins de maladie de deux semaines plus tard (10 juillet 1802).*

Sources : correspondances diverses ...

DROUIN (?), *chef de brigade commandant la Légion de la Loire. Il tente en vain de s'embarquer de son propre chef avec son 1<sup>er</sup> bataillon (début octobre 1801). Il écrit alors directement au premier Consul (16 octobre) pour porter volontaire toute sa Légion pour le service colonial, ce qui lui est accordé. Il débarque à Port-au-Prince avec Boudet (5 février 1802) et se voit rapidement confier la mission de marcher sur Léogane et d'en empêcher l'incendie (10 février). Il est ensuite placé sous les ordres de l'adjudant-commandant d'Arbois de Jubainville, dans sa marche pour libérer les villes du Sud. Il semble avoir été promu provisoirement au grade de général de brigade, puisque le général Quantin lui donne ce titre dans une lettre (7 septembre). On retrouve sa trace encore le 27 septembre 1802, puis il disparaît de toute correspondance ou mémoire ...*

Sources : Monti, correspondances diverses ...

DROUIN DE BERCY (M.), *colon et propriétaire terrien de Saint-Domingue. Il entre dans l'état-major de Leclerc comme lieutenant-colonel. Il n'aura pas de commandement réel, étant principalement employé pour ses connaissances locales et ses recherches pour lutter contre la fièvre jaune. Plus tard exilé en France, écrira plusieurs livres sur l'histoire de Saint-Domingue et les moyens de la reprendre.*

Sources : Pachonski & W., correspondances diverses ...

DUBOYS (Pélage Marie), *simple passager débarqué à Saint-Domingue en 1785, il y séjourne dix-huit ans comme homme de loi à Saint-Marc puis à Port-au-Prince (1785-1803). Il est nommé commissaire du gouvernement auprès d'un des tribunaux d'appel de la colonie par le grand-juge de l'expédition Leclerc, Despeyroux (entre février et juin 1802). Mais il est écarté de ce poste à la mort de Despeyroux (juin) par son successeur par intérim, Minuty, sur la base, selon lui, de « la rigidité de mes principes, peu compatible avec l'esprit de corruption qui dirige assez généralement les employés de l'ordre judiciaire ». Si l'esprit de corruption mentionné n'est pas une invention de sa part, il semble à l'inverse que Duboys ait été un fanatique du code pénal ! Le nouveau grand-juge envoyé de France, Ludot, le nomme commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince (juin 1803). C'est à ce titre qu'il va rédiger une longue lettre, inachevée et jamais expédiée, à une correspondante d'Angers, propriétaire à Saint-Domingue, dans laquelle il livre une chronique inédite de l'agonie de cette ville. Il dénonce sans concession les exactions, les mensonges et les rapines des généraux français, particulièrement Lavalette du Verdier, qui commande la ville pendant la plus grande partie de la période à laquelle il rédige cette lettre. Resté à Port-au-Prince après l'évacuation de cette ville par les troupes françaises (fin octobre), il continue de témoigner de la vie quotidienne dans cette ville sous l'égide de Dessalines jusqu'à une semaine après l'évacuation. Il est vraisemblablement tué dans les massacres de blancs qui eurent lieu dans cette ville entre les 16 et 25 mars 1804. Sa lettre, restée à Saint-Domingue, a été retrouvée, retranscrite et mise en ligne par Robin Guy, un membre*

de l'Association de Généalogie d'Haïti. « Texte difficile à lire par ailleurs et dans une orthographe et un français négligés » (Guy Robin), il comporte quelques blancs indéchiffrables et a nécessité un travail important pour identifier les patronymes mentionnés de manière parfois phonétique, mais s'avère un témoignage de premier ordre sur cette période. David Geggus lui attribue également la rédaction, sous couvert d'anonymat, du « Précis historique des annales de Saint-Domingue de l'année 1789 à l'année 1799 » publié par Gabriel Debien.



Figure : Duboÿs

Sources : Duboÿs

DUBRETON (Jean-Louis), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 11<sup>e</sup> demi-brigade légère à l'armée de Saint-Domingue. Débarqué en février 1802, il est nommé chef de sa demi-brigade par Rochambeau (17 mars 1803) et blessé d'un coup de feu à la main à l'attaque de Vertières (18 novembre). Il est fait prisonnier de guerre par les Anglais lors de l'évacuation du Cap (30 novembre). Il rentre en France (6 juillet 1804) et est placé chef de brigade à la 5<sup>e</sup> légère (24 mars 1805). Il sert à l'armée du Nord (1806), puis à la Grande Armée (1806-1807), armée d'Allemagne (1809) et en Espagne (1811-1812) où il est fait général de brigade (6 août 1811). Rappelé à Paris, il est fait général de division (décembre 1812) et fait la campagne de Saxe (1813) puis de France (1814). Commandant à Valenciennes à la première Restauration, il démissionne aux Cent-Jours (1815).

Sources : Lemonnier-D., Six, correspondances diverses ...

DUCHOQUET (?), chef de bataillon à l'armée de Saint-Domingue. Aucune information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

DUCOMET (André), représentant du gouvernement français à Saint-Thomas, il en est expulsé par les Anglais à la rupture de la paix d'Amiens, et vient proposer ses services à Rochambeau à Saint-Domingue (21 juillet 1803). Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : Monti

DUDEZERSEUL (?), chef de brigade du génie qui « dans un âge avancé, conserve

encore une vigueur d'esprit peu commune », il est nommé directeur de cette arme dans l'expédition de la Martinique (juillet 1803). Il débarque à Fort-de-France (3 septembre) avec le capitaine général Villaret. Son fils unique et son neveu qui l'accompagnaient périssent tous deux de maladies tropicales (avant mars 1803). Dudézersseul livre à Villaret un mémoire visant à améliorer les défenses de Sainte-Lucie et de la Martinique (3 mars), qui sera étudié avec grand intérêt dans les bureaux du génie à Paris. Bien qu'il n'existe aucune indication de sa mort ou de son retour en France, c'est le chef de bataillon qui l'a remplacé à la fonction de directeur du génie au 29 mai 1805 ...

Sources : Poyen, correspondances diverses ...

DUGOMMIER-DANGEMONT (Jacques-Germain-François), adjudant-commandant, fils du général Dugommier, il est originaire de la Guadeloupe. Atteint de démence en 1800, il est interné. Considéré guéri, il est autorisé par le ministre de la Guerre à se rendre à la Guadeloupe avec l'expédition Richepance (11 février 1802). Mais une lettre de Decrès juge que « ce serait exposer ses jours que de lui faire entreprendre une pareille traversée » (2 mars) tant sa santé semble délabrée. Il en appelle alors au premier Consul (16 avril) qui l'autorise finalement à passer à la Guadeloupe. Il n'y est pas employé au sein des troupes de cette expédition, quoique apparaissant sur un relevé d'état-major. De nouveau frappé de démence, il meurt à l'hôpital psychiatrique du Val de Grâce entre 1810 et 1819.

Sources : Lacour, correspondances diverses ...

DUGUA (Charles), général de division vétéran d'Egypte, il est désigné chef d'état-major de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue (30 octobre 1801). Débarqué le 5 février 1802, il accompagne partout Leclerc en campagne, et reçoit le commandement de la division Debelle après la blessure de celui-ci sous les murs de la Crête-à-Pierrot (11 mars). Ramenant cette division à l'assaut, il est à son tour grièvement blessé le jour même. Rapatrié au Cap en convalescence, il s'y adonne à sa passion : la chasse aux papillons ! Il est chargé de présider le conseil de guerre qui condamne à mort le général Belair (5 octobre). Il meurt de maladie au Cap (16 octobre). Norvins le décrit ainsi : « le Nestor de l'entreprise, le vieil Egyptien Dugua, au front chauve, à l'énorme corpulence ». Il semble qu'il ait été opposé au rétablissement, les auteurs haïtiens affirmant souvent qu'il aurait informé les généraux des projets du gouvernement, avant de se suicider ...



*Figure : Dugua*

Sources : Beaubrun-A., Bouvet de C., Lacroix, Monti, Norvins, Pachonski & W., Sarrazin, Six, Vaublanc, correspondances diverses ...

DUMOUTIER (Pierre), *protégé du général Dugommier, il gravit les échelons durant la Révolution, jusqu'au grade provisoire (non reconnu) de général de brigade (1793). A la retraite (1795) avec celui de chef de brigade. Il épouse alors Justine Coquille Dugommier, fille de feu son protecteur, qui se trouve sans ressource depuis la mort de son père. Il obtient de passer à la Guadeloupe avec Richepance (9 décembre 1801), pour permettre à sa femme de retrouver sa mère. Agé et invalide, il est incapable de prendre part aux combats. Il rentre en France pour raison de santé (1<sup>er</sup> avril 1803) et est mis à la retraite à son retour (26 mai).*

Sources : Lacour, Six, correspondances diverses ...

DUMONT (Antoine), *adjudant-commandant vétéran de la Guadeloupe (1777-1784, puis 1791-1795), il est désigné pour accompagner l'expédition du général Richepance vers cette île (16 février 1802). Pourtant, il est finalement mis à la disposition du général Leclerc à Saint-Domingue (23 mars). Arrivé dans l'île (juillet), il est attaché à l'état-major de la division Clauzel (22 novembre). Il remplace ensuite le général Quantin au commandement de Fort-Dauphin lorsque celui-ci prend la tête de la division Watrin. Contrairement à ce qu'indique le « Dictionnaire des colonels de Napoléon » de D. et B. Quintin, il ne rentre pas en France le 28 septembre 1803, quoiqu'il y ait en effet été autorisé. Il est attiré dans un guet-apens sous couvert de négociation, il est capturé par les rebelles (7 octobre 1803), mais livré aux Anglais qui le réclament. Sans doute n'avait-il pas encore reçu son autorisation de rentrer, pourtant délivrer par Rochambeau, à moins qu'il n'ait attendu son remplaçant ? Il rentre de captivité (1804) et occupe divers postes administratifs (1804-1809), puis est mis à la retraite (16 novembre 1809).*

Sources : Beaubrun-A., Quintin, correspondances diverses ...

DUPONT (?), *chef de bataillon mulâtre accompagnant Leclerc, il est déporté avec Rigaud (2 avril 1802), et mis en résidence surveillée en Corse. Il parvient à s'évader et à rentrer à Haïti.*

Sources : Beaubrun-A.

DUQUESNE (?), *colon de Saint-Domingue, Rochambeau le fait chef d'escadrons et le prend pour aide de camp (août 1802). Il demande la levée des séquestres sur trois de ses propriétés (18 janvier 1803). Je perds sa trace après le 23 janvier 1803.*

Sources : Pachonski & W., correspondances diverses ...

DUVEYRIER (?), *adjudant-commandant, il est le fils du tribun qui avait traité Bonaparte d'« idole de quinze jours » juste après Brumaire ... et présenté de plates excuses le lendemain, avant de faire ardemment campagne pour la proclamation de l'Empire. Il est envoyé à Saint-Domingue (1802). Il semble être attaché à l'état-major de Rochambeau, et représente celui-ci lors des négociations de la capitulation du Cap (novembre 1803). Prisonnier de guerre des Anglais à la capitulation de cette place (30 novembre), il rentre en France sur parole, débarque à Morlaix (29 juin 1806). Mis en disponibilité (31 juillet), il est rapidement rappel, à l'état-major de la Grande Armée (22*

septembre). Il fait la campagne de Prusse comme chef d'état-major de la division Vandamme. Il sert ensuite sous les ordres de ce dernier à la tête d'une brigade (1806-1807). Blessé à Friedland (14 juin 1807), il meurt de ses blessures (13 juillet) à l'âge de 30 ans.

Sources : Beaubrun-A., Quintin, correspondances diverses ...

DUTRIMART (?), chef de bataillon à l'armée de Saint-Domingue. Aucune information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

DUTRUY (Jacques), général de brigade, désigné pour l'armée de Saint-Domingue (23 novembre 1801). Il fait partie de la division Clauzel (15 avril 1802). Embarque en France (octobre) et est immédiatement mis en non-activité (23 décembre). Il est employé dans la 7<sup>e</sup> division militaire (31 octobre 1804), puis en Italie et enfin en Dalmatie (1806). Commandant une brigade de la division Broussier à l'armée d'Italie (1<sup>er</sup> janvier 1809), il est blessé à Salice (16 avril). Remplacé et en convalescence, il n'est réemployé qu'en mars 1811, en Hollande. Mis en non-activité à la première Restauration, il reprend du service comme commandant des gardes nationales du Finistère aux Cent-Jours (juin 1815). Remis en non-activité, puis à la retraite à la seconde Restauration.

Sources : Six, correspondances diverses ...

ERNOUF (Jean-Augustin), général de division, il est désigné (24 février 1803) pour remplacer Lacrosse comme capitaine général à la Guadeloupe. Le jour même de son arrivée dans cette île (8 mai), il fait embarquer pour la France son prédécesseur gênant. Sa politique, quoique ne remettant bien sûr pas en cause l'esclavage, s'avère beaucoup plus humaine que celle de Lacrosse. Bien que disposant de peu de troupes, il ne se contente pas de résister passivement au blocus anglais et lance de fréquents raids sur les petites colonies britanniques l'environnant. C'est ainsi qu'il s'empare de Saint-Barthélemy (1806), mais échoue devant Antigua du fait de la destruction de sa flottille de transport. Une autre expédition, contre Marie-Galante, échoue également (août 1808). Il reçoit quelques renforts (1809) au prix de lourdes pertes maritimes, ce seront les derniers. Après la capitulation de Santo Domingo et la Martinique (1809), la Guadeloupe est la dernière étape des Anglais dans leur conquête des colonies françaises : le général Beckwith débarque deux colonnes (27 et 30 janvier 1810) totalisant huit mille hommes, et marche sur la capitale. Ernouf livre une résistance inégale, mais est contraint de capituler (5 février). Il obtient les honneurs de la guerre, mais la garnison est gardée prisonnière. Emmené captif en Angleterre, il simule une maladie mortelle pour être autorisé à rentrer en France mourir dans ses foyers. Mais peu après avoir débarqué en France (27 avril 1811), il est arrêté (18 juillet) et traduit pour concussion et trahison devant une commission d'enquête présidée par le maréchal Moncey. Renvoyée devant diverses cours de justice (1811-1814), l'affaire ne sera finalement jamais jugée, et n'aura aucune suite. Ernouf est libéré (21 janvier 1814) et exilé à cinquante lieues de Paris. Blanchi par Louis XVIII, il s'oppose avec acharnement le retour de Napoléon mais est abandonné par ses troupes (mars-avril 1815). Destitué par Napoléon (26 avril), ses biens sont mis sous séquestre. Grades et propriétés lui sont rendus par les Bourbons à la seconde Restauration, et il se lance ensuite en politique ...



Figure : Ernouf

Sources : Lacour, Monti, Poyen, Six, correspondances diverses ...

**ESTEVE** (Jean-Baptiste), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la 11<sup>e</sup> demi-brigade légère, nommé à ce poste (septembre 1801) par le premier Consul sur les recommandations du général Lannes, qui vantait sa bravoure. Il embarque pour Saint-Domingue (décembre 1801). Fait parti de la division du général Hardÿ, qui le distingue à plusieurs reprises. Blessé d'un coup de feu à la poitrine et d'un autre au bras (30 mars 1802), il n'en reste pas moins à la tête de ses carabiniers. Il obtient un sabre d'honneur à cette occasion. Une fois le calme revenu dans la colonie, il est autorisé à rentrer en France en convalescence (15 mai). Hardÿ en profite pour le charger d'une lettre pour son épouse (17 mai) : c'est la dernière que celle-ci recevra de son mari ... Il embarque pour la France, et est placé dans son grade, à la fin de sa convalescence, au 2<sup>e</sup> régiment de la Garde de Paris (2 avril 1804), puis major au 1<sup>er</sup> régiment de cette arme (12 juillet 1806). C'est à ce titre qu'il commande le régiment provisoire de la Garde de Paris en Espagne (septembre 1807-juillet 1808). En Andalousie avec Dupont, il est présent à la défaite de Baylen (19 juillet 1808), et est fait prisonnier par la capitulation passé entre ce général et Castanos (23 juillet). Lors du siège de Cadix par Victor, il s'échappe du ponton sur lequel il est retenu pour rejoindre les lignes françaises (15 mai 1810). Il est nommé colonel du 118<sup>e</sup> de ligne (1<sup>er</sup> novembre). Reste en Espagne à la tête de ce régiment (1810-1811). Blessé aux Arapiles (22 juillet 1812), il reprend du service comme colonel-major du 4<sup>e</sup> régiment des voltigeurs de la Garde (24 janvier 1813). Fait la campagne de Lützen-Bautzen en Allemagne (mai), à l'issue de laquelle il est promu général de brigade (23 juillet) à la suite du grand quartier général. Passé à la division Delmas, il est à Leipzig (16-19 octobre). Il est enfermé dans Mayence pendant la campagne de France (1814). Rallié à Napoléon aux Cent Jours, il sert à l'armée de la Loire (28 avril 1815) et bat le marquis de La Rochejacquelein (4 juin) à Saint-Jean-de-Monts. Il est mis à la retraite à la Restauration.

Sources : Hardÿ, Six, correspondances diverses ...

**FAUJAS DE SAINT-FOND** (Alexandre Aymar), chef de bataillon et aide de camp du général Ernouf à la Guadeloupe (1803-1810). Il est vraisemblablement promu chef de

*brigade avant mai 1804, puisqu'il porte ce grade au moment de son mariage mais n'apparaît pas dans le dictionnaire de D. & B. Quintin. Entre 1803 et 1805 il fait très souvent l'aller-retour entre la Guadeloupe et la métropole, porteur des dépêches de son chef et des réponses du gouvernement. Mais sitôt arrivé à Paris, il disparaît dans les salons de la capitale et envoie des estafettes porter ses dépêches au ministre, et même à Napoléon, quand il n'oublie pas pendant plusieurs jours de les délivrer. Napoléon s'en offusque et le fait mettre aux arrêts (18 mai 1805) pendant quarante-huit heures, avant de le renvoyer auprès d'Ernouf avec une lettre exprimant le mécontentement de l'Empereur, et son souhait de ne plus voir Faujas être chargé des dépêches du capitaine général. Toujours aide de camp du capitaine général, il se marie à Basse-Terre (31 mars 1807) avec une créole, Mlle Amélie de Clugny, veuve du neveu d'Eloi de Vermont, commandant la garde nationale de l'île. Le général Ernouf lui fait office de témoin. Le couple a une fille l'année suivante : Faujas est alors passé chef d'état-major (31 juillet 1808) du capitaine général. Peu après, il remplace provisoirement le général Ambert, destitué, au commandement des troupes de la colonie. Il est fait prisonnier avec Ernouf (5 février 1810) à la capitulation de la Guadeloupe. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...*

**Sources : G.H.C. n°61, correspondances diverses ...**

**FAURE-LABARBERE** (Joseph Antoine), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 30<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, embarqué à Brest (décembre 1801) pour Saint-Domingue. Débarqué le 4 février 1802, il est atteint d'une maladie tropicale (26 juillet) qu'il l'empêche de suivre son bataillon en opération (1<sup>er</sup> août). A cette date, il précise que celui-ci n'a plus que quatre officiers en état de servir ... Sa maladie l'empêche également de se rendre auprès du général Thouvenot (10 août) qui, suite à des accusations du général Desfourneaux, mène une enquête à son sujet pour malversations : il aurait fait payer à la caisse de son régiment, pour un prix prohibitif, des bottes pour tout son bataillon, confectionnées à partir de cuir qui lui aurait été remis à cet effet avant le départ de France. Les suites données à cette affaire ne sont pas connues. Il passe plus tard dans son grade à la 11<sup>e</sup> demi-brigade, dans laquelle son bataillon décimé a été versé. Rentré en France (1804), il est replacé chef de bataillon au 5<sup>e</sup> Léger (16 septembre 1804) avec lequel il sert en Hollande et à l'armée du Nord (1804-1806), puis à la Grande Armée (1807). Il est blessé au siège de Stralsund (14 juillet). Il est fait major du 17<sup>e</sup> Léger (7 avril 1809), puis détaché à l'armée du Nord pour commander des cohortes de garde nationale des Vosges lors du débarquement anglais à Walcheren (1809-1810). Il sert ensuite en Espagne (1813) où il est promu colonel du 34<sup>e</sup> de Ligne (22 décembre). Mais enfermé dans Strasbourg avec le 17<sup>e</sup> Léger, il n'a pas connaissance de cette promotion avant l'abdication de Napoléon. Mis à la suite du 33<sup>e</sup> de ligne (ex-34<sup>e</sup>) à la Restauration, il reprend du service aux Cent Jours comme commandant des gardes nationales des Hautes-Pyrénées (10 juin 1815). Il est mis à la retraite à la seconde Restauration (décembre 1815).

**Sources : Quintin, correspondances diverses ...**

**FEDON** (Jean-Baptiste), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, embarqué à Brest (9 janvier 1802) pour Saint-Domingue. Chargé du commandement de la place de San-Yago de los Cabaleros, dans la partie espagnole, il y décède de maladie (4 septembre 1802) à l'âge de 52 ans. Il ne semble pas avoir le moindre lien avec les frères et négociants associés Fédon.

**Sources : correspondances diverses ...**

**FELIX** (François), chef de brigade d'artillerie, vétéran de la Guadeloupe (1794-1802), il fait parti de l'expédition de Saint-Domingue de Leclerc (décembre 1801). Il commande l'artillerie de la division Desfourneaux (février 1802). Il est promu chef de brigade (27 avril), contre l'avis de l'adjudant-commandant Thouvenot : Félix le dénonce alors pour « propos inconvenants » contre le capitaine général, provoquant son arrestation. Le général Desfourneaux fait libérer Thouvenot, tentant d'aplanir les différends entre les deux hommes (2 mai). Le même jour, la réorganisation de l'artillerie orchestrée par le général Debelle le place, comme chef de brigade titulaire, à la tête de l'artillerie de l'arrondissement du Cap. Mais Thouvenot n'oublie pas l'affront ... Lorsque le dernier commandant en chef en date de l'artillerie, Allix de Veau, est inculpé pour malversation et se démet de ses fonctions en vue de son procès (octobre 1802), c'est son subordonné Félix qui commande par intérim l'artillerie de l'armée en attendant la nomination d'un nouveau chef. Or celui-ci n'est autre que Thouvenot (21 novembre), promu général de brigade pour l'occasion (4 novembre) ! L'un des premiers actes de ce dernier (23 novembre) est de remplacer Félix au commandement de l'artillerie du Cap par un simple capitaine, Vaupré. Il semble que Félix ait été impliqué dans la même affaire de détournement qu'Allix de Veau. Relégué au commandement de l'artillerie du seul Fort-Dauphin, il trouve l'occasion de s'y distinguer lorsque les renforts de France viennent dégager cette place assiégée, opérant une « vigoureuse sortie » contre les insurgés (14 décembre). En France, sa promotion connue et confirmée, il avait été nommé directeur d'artillerie à Toulouse, détaché à Saint-Domingue. Félix est fait prisonnier par les Anglais à une date indéterminée, et reste en captivité jusqu'en 1810. Libéré, il est directeur d'artillerie à Montpellier (1810-1814), avant d'être mis à la retraite à la première Restauration.

**Sources : Quintin, Monti, correspondances diverses ...**

**FERBOS** (?), chef de bataillon mulâtre à la 4<sup>e</sup> demi-brigade colonial, dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue. Apprenant le projet de son supérieur le chef de brigade Domage d'incendier Jacmel plutôt que de la livrer aux troupes de Leclerc, il informe celles-ci du danger et parvient, avec l'aide de Désiré et Bernard, à contenir les velléités incendiaires de son supérieur. Immédiatement rallié à l'adjudant-commandant d'Arbois de Jubainville, il est exécuté, quoique blessé, sur ordre de ce dernier (avril 1803) pour avoir eu le malheur de s'être fait battre par les insurgés qu'il avait toujours combattu par fidélité à la métropole.

**Sources : Beaubrun-A.,**

**FERRAND** (Jean-Louis), général de brigade désigné pour aller renforcer l'armée de Saint-Domingue (23 mai 1802). Il embarque pour cette île avant le 19 juillet 1802. Il est nommé commandant du département de Cibao (à la frontière entre les parties française et espagnole) à la division de Gauche sous Quantin (25 décembre 1802) et bat Dessalines (18 mars 1803). Il est brièvement arrêté et enfermé sur « Le Duguay-Trouin » (19 mai 1803) sur ordre de Rochambeau, sans que la raison en soit connue. Il est néanmoins rapidement relâché et replacé à son poste. A la nouvelle de la capitulation du Cap (30 novembre), il comprend que Dessalines a désormais les mains libres pour s'attaquer à la

partie espagnole, et que ses maigres forces ne suffiront pas à l'arrêter. Il abandonne donc le Cibao (décembre), ralliant à lui le général Barquier et ses détachements, et se replie sur Santo Domingo. Entré dans la ville, il somme le général Kerverseau de lui remettre le commandement, étant le plus ancien en grade. Kerverseau, placé à la tête de la partie espagnole par Napoléon lui-même, aurait pu s'y opposer. Mais désireux de rentrer en France, il abandonne rapidement la place au nouveau venu (18 décembre). Devenu commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue, ou plutôt des quelques débris regroupés dans Santo Domingo, Ferrand appelle en renfort les rescapés français réfugiés à Cuba. Une brigade commandée par Lavalette du Verdier, qui devait le renforcer, fait naufrage entre cette île et Saint-Domingue (20 avril 1803). Réduits à ses seuls moyens, Ferrand administre la partie espagnole avec efficacité, s'attirant même l'estime des Espagnols. Mais Dessalines et une partie de son armée marche contre lui, et met le siège devant la ville (mars 1805). Il est dégagé au plus fort des combats par l'arrivée opportune de la flotte et des renforts de l'amiral Missiessy. Il reçoit par la suite quelques maigres renforts, mais n'a plus à craindre d'offensive des Haïtiens, plus occupés à s'entretuer pour la succession de Dessalines (1805-1808). Mais lorsque la nouvelle de l'invasion de la France par l'Espagne parvient jusqu'à Santo Domingo, espagnole de cœur, s'insurge à son tour et appelle l'intervention du gouverneur et des troupes de Puerto-Rico. Celui-ci envoie une petite force expéditionnaire, qui est rapidement grossit par de nombreux volontaires. Ferrand marche à leur rencontre avec moins de 500 hommes, l'ennemi en ayant quatre fois plus. Ecrasé à Palo Hincado (7 novembre 1808), il est entraîné loin du champ de bataille par ses aides de camp, et de désespoir, se suicide d'une balle dans la tête, à l'âge de 50 ans. Il ignorait qu'il avait été fait général de division par Napoléon un mois plus tôt (5 octobre).

**Sources : Beaubrun-A., Begouën-D., Guillermin, Lemonnier-D., Monti, Norvins, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...**

**FERRARI** (?), chef d'escadrons piémontais, aide de camp de Leclerc lors de l'expédition de Saint-Domingue. Alors que le général Brunet attire Toussaint dans un piège sous couvert d'une réunion de travail (7 juin 1802), c'est lui qui attend dans la pièce voisine avec quelques grenadiers, surgissant sur un signal du général pour s'emparer de l'ancien maître de l'île. Pour ce brillant fait d'arme, Leclerc le cite dans une dépêche au ministre de la Marine et des Colonies (11 juin), évoquant « le zèle et le dévouement du citoyen Ferrari ». Il meurt de maladie avant novembre 1802, sans que la date exacte puisse être déterminée avec plus de précision ...

**Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Norvins, correspondances diverses ...**

**FERRIER** (Miguel), chef de bataillon espagnol, nommé directeur de l'artillerie dans la partie espagnole par Kerverseau. Il occupe toujours ce poste à la capitulation de Santo Domingo (7 juillet 1809) et est alors vraisemblablement évacué vers la France avec les autres officiers de la garnison ...

**Sources : Lemonnier-D., correspondances diverses ...**

**FREMINVILLE** (Christophe-Paulin de La Poix de), aspirant de marine à quinze ans (1801), il eut son premier combat à Boulogne dès sa première année de service. Il participe ensuite à l'expédition de Saint-Domingue (décembre 1801). Assistant encore

jeune aux massacres des noirs par Rochambeau, il en restera profondément marqué. Rentré en France (janvier 1803), il se fait marin-naturaliste. Il n'en reste pas moins militaire et fut blessé lors d'un combat naval contre la frégate anglaise « Immortality ». Il participe ensuite à diverses expéditions cartographiques comme géographe. Il se fait Chouans en 1814, puis poursuit sa carrière militaire dans l'armée et la marine royale, poursuivant également ses travaux de naturalistes au gré de ses voyages. En 1822, faisant escale aux Saintes, il tombe amoureux d'une jeune créole mais est rapidement contraint de rembarquer. Il promet de revenir l'épouser, mais ne peut tenir parole avant plusieurs mois. A son retour, il apprend le suicide de Caroline, deux jours plus tôt seulement, croyant qu'il ne reviendrait plus, : il tombe malade, délire, ...Rétabli, il rentra en France en emportant les robes de la morte, s'établissant à Brest (1831). Pendant le restant de ses jours, notable breton et érudit le jour, il devenait Caroline chaque soir, dans l'intimité de sa demeure : il s'habillait de ses robes, se coiffait et se maquillait pour devenir son amour, signant même l'un de ses ouvrages « chevalière de Fréminville ». Son titre de « chevalier », dont il se glorifiait, lui venait nom pas d'une terre, mais de ce qu'il était chevalier de l'Ordre de Malte. Il a laissé de passionnants souvenirs de la campagne de Saint-Domingue ...



Figure : Fréminville

Sources : Herpin

FRESSINET (Philibert), *général de brigade sans-emploi, désigné pour l'expédition de Saint-Domingue (décembre 1801). Il sert à la division du général du général Debelle (février-mars 1802), puis celle de Boudet (août). Autorisé par Leclerc à rentrer en France (1<sup>er</sup> septembre), il prend le temps (23 octobre) de mettre en vente ses biens avant de partir, en l'occurrence une impressionnante cave à alcool. Il tarde trop à s'embarquer, et est maintenu en activité dans l'île par Rochambeau dès son accession à la fonction de capitaine général (novembre). Il est alors chargé du commandement de la ville de Saint-Marc, qu'il sauve peu après en battant Dessalines (vers le 20 novembre). Rochambeau lui témoigne sa très grande satisfaction (21 novembre), le cite à l'ordre de l'armée (22 novembre) et vante également les mérites de Fressinet au ministre de la Marine (décembre). Rochambeau lui confie alors le commandement de Port-au-Prince,*

devenue capitale de la colonie (18 avril 1803). Le jeune héros y épouse Marie-Adélaïde Bellanger des Boullêts (30 mai 1803), seconde fille d'un riche colon qui lui assure une importante rente en France. Il devient ainsi le beau-frère du chef de brigade Panisse, qui avait épousé la sœur aînée de sa femme. Il est ensuite envoyé commander Jérémie, qu'il met en coupe réglée : la ville étant encerclée par des insurgés de plus en plus entreprenants, bon nombre de civils cherche à fuir, Fressinet n'accorde de passeport que contre des pots-de-vin. En juillet 1803, alors que la ville est sur le point de tomber, il vend à des prix prohibitifs ses passeports, mais au moment de l'évacuation (3 août), il abandonne non seulement les civils, mais également une partie de ses hommes, réservant l'un de ses navires de transport au fruit de ses rapines ! Mais il est capturé par les Anglais en sortant de la rade. Conduit prisonnier à la Jamaïque, il se lance à corps perdu dans un mémoire justificatif, prévoyant les critiques à son égard. Il a raison, car dès sa captivité en Angleterre, il est tenu à l'écart ou méprisé par les autres officiers français. Dembowski, apprenant l'arrivée d'un nouveau contingent de prisonniers français dans sa prison, note parmi ceux-ci « le général d'Hénin (...) qui a fort bien fait la guerre à Saint-Domingue, et le général Fressinet dont on parle différemment ». Autorisé par ses geôliers à passer quelques mois de permission en France, l'Empereur le délie de son serment de retourner se constituer prisonnier (février 1805). Par contre, il est immédiatement entendu par une cour martiale pour son abandon de Jérémie (1805). La cour ne décide rien, et Fressinet reste libre, mais sans affectation (1805-1807). Il est alors exilé à 40 lieues de Paris « pour des propos faits dans un lieu public mais qu'il nie avec beaucoup de constance » (28 avril 1807). Berthier tente de le faire rentrer en grâce en lui faisant rédiger un mémoire sur ses campagnes en Italie pour le compte du ministère de la Guerre (29 mars 1809), Fressinet rentre à Paris sans autorisation (mais sans doute avec l'accord tacite de Berthier) six mois plus tard. Dès qu'il l'apprend, Napoléon ordonne son éloignement immédiatement à 40 lieues (septembre). Berthier tente ensuite de faire affecter Fressinet à l'armée du Portugal (26 septembre 1810), ce quelques jours avant que sa femme ne fasse une fausse couche à Paris (première semaine d'octobre 1810). Toujours à la demande de Berthier, Napoléon l'autorise cette fois à venir la visiter. Durant son séjour parisien, Fressinet reçoit son affectation à l'armée de Naples (12 octobre) : c'est son premier emploi depuis qu'il a été fait prisonnier devant Jérémie, en août 1803 ! Il sert alors plusieurs années à Naples et en Italie (1809-1813). En 1813, les pertes de la retraite de Russie aidant, il est appelé à la Grande Armée (20 février) et fait campagne en Saxe au XI<sup>e</sup> Corps. Il est promu général de division (6 septembre) au V<sup>e</sup> Corps. Il repasse à l'armée d'Italie (janvier 1814) et combat sur le Mincio (février). Il est licencié et mis en non-activité à la première Restauration. Durant cette période, il se fit le défenseur du général Excelmans, accusé de conspirer avec Murat, et le fit acquitter. Rallié à Napoléon aux Cent Jours, il commande une division sous Decaen au Corps des Pyrénées-Orientales (mai 1815). Chef d'état-major de Davout, ministre de la Guerre (juin 1815), il est proscrit et exilé à la seconde Restauration. Autorisé à rentrer en France (1<sup>er</sup> décembre 1819), il ne rentre d'Argentine qu'en mai 1820, et est immédiatement arrêté. Libéré au bout de trois semaines, il est officiellement mis en disponibilité de l'état-major général. Il meurt l'année suivante ...



Figure : Fressinet

Sources : Beaubrun-A., Begouën-D., Dembowski, Duboÿs, Monti, Pachonski & W., Peyre-F., Six, correspondances diverses ...

FROMENT (Louis), *vétéran de l'Isle de France (1785-1792) dans le régiment du même nom, il est chef du bataillon de la 77<sup>e</sup> demi-brigade envoyée à Saint-Domingue (décembre 1801). Il échappe aux balles des insurgés et aux maladies, étant fait prisonnier par les Anglais (1<sup>er</sup> décembre 1803). Il ne rentre en France de captivité que le 18 mai 1811. Il est alors replacé chef de bataillon au 86<sup>e</sup> de ligne, régiment qui accueille (et isole) les rescapés de Saint-Domingue (5 juin), puis au 13<sup>e</sup> de ligne (17 octobre) et enfin au 112<sup>e</sup> de ligne (21 janvier 1813). Il fait les campagnes de Saxe et de France (1813-1814) dans ce régiment. Passé chef de bataillon au 7<sup>e</sup> de ligne à la première Restauration, il est fait colonel commandant d'armes par Napoléon aux Cent Jours (3 avril 1815) et reçoit le commandement de la place de Bergues et de Fort Français (3 mai). Cette promotion est annulée à la seconde Restauration, et il est mis à la retraite ...*

Sources : correspondances diverses ...

FULTON (?), *chef de bataillon. Débarqué à Saint-Domingue (février 1802), il est placé dans la gendarmerie. Il est toujours en vie au 4 avril 1802, date à partir de laquelle je perds sa trace ...*

Sources : correspondances diverses ...

GALBOIS (?), *chef de bataillon blanc dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue. Il se rallie aux troupes expéditionnaires de Leclerc (21 février 1802). En compagnie du chef d'escadrons Guibert « fils », il rançonne les habitants de la commune de Gros Morne qui, excédés, prennent la plume pour dénoncer les agissements de son complice et les siens (23 juillet), les accusant d'« intelligence avec l'ennemi », pillage, vol, etc. Je perd sa trace par la suite ...*

Sources : Monti, correspondances diverses ...

GALLEY (?), dit « Aîné », *chef de bataillon du génie à l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue. Il débarque sans doute en février avec le gros de l'expédition, et commande le génie de l'arrondissement de Port-de-Paix (13 mars 1802) sous Maurepas*

*après la soumission de celui-ci. Il apparaît encore au même poste le 2 octobre 1802, puis on perd sa trace ... Il semble qu'un membre de sa famille l'accompagnait, car il est secondé par un certain capitaine Galley « Jeune ».*

Sources : correspondances diverses ...

GANTEAUME (Honoré), contre-amiral, commandant l'escadre de Toulon chargé de porter les premiers renforts à l'expédition de Saint-Domingue (8 octobre 1801). Il rentre en Europe en avril 1802, chargé de remettre les lettres de Leclerc au gouvernement, parmi lesquelles un critiquant vertement son supérieur, l'amiral Villaret. A son retour, il est nommé préfet maritime de Toulon (23 juillet 1802). Fait vice-amiral (30 mai 1804), il commande l'armée navale à Brest (juin 1804-septembre 1805), puis y fut immobilisé par le blocus anglais. Ministre de la Marine par intérim à deux reprises en 1806 et 1807. Nommé commandant de l'armée navale de la Méditerranée (1<sup>er</sup> février 1808) et chargé de ravitailler Corfou, il y parvient (23 février), et rentre à Toulon avec la frégate anglaise « Proserpine » de prise (10 avril). Inspecteur général de Côtes de l'Océan (18 avril), il quitte définitivement son commandement de la Méditerranée (8 juin 1810) pour devenir membre du conseil d'amirauté (24 juillet), puis une fois encore ministre de la Marine par intérim (1810). Il est ensuite chambellan de l'Empereur et commandant du bataillon des marins de la Garde (1<sup>er</sup> août 1811). Commissaire extraordinaire chargé de la défense de Toulon (décembre 1813), il adhère à la déchéance de Napoléon. Il reste à l'écart pendant les Cent Jours (1815). Fait pair de France à la Restauration, l'un de ses premiers actes à ce titre est de voter la mort au procès de Ney ...



Figure : Ganteaume

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, correspondances diverses ...

GAULT (Martin), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 60<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, embarqué à Livourne (15 décembre 1802) pour l'armée de Saint-Domingue. Dès son arrivée (mars 1803), il est incorporé avec son bataillon dans la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne (22 mars), dont il prend provisoirement le commandement du fait de son ancienneté. Il est remplacé à ce poste par le chef de brigade (Gabriel Pierre) Aussenac (juillet). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Beaudoin

GAUTRAS (?), chef de bataillon mulâtre accompagnant Leclerc à Saint-Domingue (décembre 1801). Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

GILLY (? , dit « Vieux »), *adjudant-commandant français à l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue. Il avait servi avec Bonaparte en Egypte. Son surnom sert à la différencier de son frère, dit Gilly « Jeune ». Il est mentionné comme embarqué avec les premiers vaisseaux de l'expédition sur plusieurs documents des ministères de la Guerre ou de la Marine, mais je n'ai trouvé aucune trace de son activité dans l'île ...*

Sources : correspondances diverses ...

GOBERT (Jacques-Nicolas), *général de brigade guadeloupéen, il est désigné (7 janvier 1802) au commandement des troupes réunies à Brest pour l'expédition de la Guadeloupe, en attendant la nomination officielle du nouveau capitaine général de cette île. De fait, c'est lui qui se charge de toute l'organisation de l'expédition jusqu'en mars 1802, peu avant le départ. Débarqué avec Richepance à Pointe-à-Pitre (6 mai), il rembarque immédiatement avec lui pour la Basse-Terre, où il débarque sous le feu avec ses hommes (10 mai), ayant plusieurs membres de son état-major tués ou blessés à ses côtés. Parvenant à encercler les insurgés (21 mai), il décide ainsi de leur repli. Gobert se lance alors à la poursuite d'Ignace, qu'il rattrape et bat à Baimbridge (26 mai), mais celui-ci se suicide plutôt qu'être pris vivant. Gobert œuvre ensuite à réduire les dernières bandes rebelles retranchées dans les régions les plus inaccessibles. A la mort de Richepance (3 septembre), c'est à lui que revient le commandement, mais Lacrosse s'autoproclame capitaine général : Gobert accepte cet état de fait, mais demande à rentrer en France (4 septembre). Lacrosse s'empresse d'accepter, le jour même, non sans toutefois égratigner l'amour-propre du général. Il embarque sur le premier bateau en partance (15 septembre). Mis en disponibilité à son retour, il est réemployé avec le grade de général de division (27 août 1803) dans la 20<sup>e</sup> division militaire (16 février 1804). Il sert ensuite dans l'intérieur ou au commandement de place en Allemagne, sur les arrières de la Grande Armée (1805-1807). Commandant la 2<sup>e</sup> division du Corps d'observation des Côtes de l'Océan (11 novembre), il entre en Espagne avec Moncey (décembre). Détaché auprès de Dupont (3 juillet 1808), il s'enfonce en Andalousie. Un détachement de sa division attaqué à Baylen (16 juillet), il se précipite à son secours à la tête de maigre renfort, et charge à la tête de cuirassiers pour dégager ses hommes : frappé d'une balle en pleine tête, il expire le lendemain (17 juillet) à Guarroman, à 48 ans.*

Sources : Lacour, Poyen, Martin & Y., Monti, correspondances diverses ...

GOFFARD (?), *chef du bataillon de gardes-côtes désigné comme renfort à l'armée de la Guadeloupe (mars 1802), il n'arrive que tardivement (octobre) sur ce théâtre d'opération. Son arrivée permet à Lacrosse de reprendre possession de l'île Saint-Martin. Goffard meurt de maladie tropicale deux mois après son arrivée (décembre 1802).*

**Sources : Poyen**

GOUGEON (Jean), *chef de bataillon sans emploi, il passe au service de la Marine pour être employé à l'armée de Saint-Domingue (28 février 1803). Il débarque aux Cayes assiégés, et est fait prisonnier à la capitulation de cette place (octobre). Détenu à la Jamaïque, il rentre en France le 9 juillet 1804. Inemployé pendant près de deux ans, il est finalement remis en activité à l'armée d'Italie (mai 1806), puis au II<sup>e</sup> Corps de la Grande Armée (1<sup>er</sup> octobre). Il fait la campagne de Pologne comme chef de bataillon au 92<sup>e</sup> de*

ligne (30 mai 1807). Replacé en Italie, il participe avec cette armée à la campagne d'Autriche et est blessé à Wagram (6 juillet 1809). Major (15 avril 1811), il prend le commandement d'un régiment provisoire en garnison en Piémont et à l'île d'Elbe (16 juillet). Major titulaire du 50<sup>e</sup> de ligne (19 avril 1812), il sert en Espagne lorsqu'il est promu colonel du 94<sup>e</sup> de ligne (2 juillet 1813). Participe à la défense de Bayonne (1813-1814). Mis en non-activité à la première Restauration, il se rallie à Napoléon aux Cent Jours et est nommé colonel du 80<sup>e</sup> de ligne (19 avril 1815), à la tête duquel il prend part à la campagne de Belgique. Il poursuit sa carrière militaire, sans être inquiété, sous la seconde Restauration ...

### Sources : correspondances diverses ...

**GRANDET** (?), chef de brigade attaché l'état-major de Leclerc à l'expédition de Saint-Domingue. Débarqué avec les premières troupes (4 février 1802), il est employé à la division Desfourneaux (14 février), avant d'être détaché au commandement du Borgne (17 février), qu'il se charge de désarmer. Desfourneaux le mentionne particulièrement dans son rapport à Leclerc, ce qui lui vaut d'être cité à l'ordre de l'armée (27 février). Il se voit ensuite confier le commandement de Plaisance (mars), puis sert sous les ordres de Humbert (juillet 1802). Là, les choses se gâtent, les relations entre les deux hommes étant tout sauf bonnes : Grandet dénonce Humbert à l'état-major général comme parlementant avec l'ennemi au lieu de l'attaquer (fin juillet). Celui-ci le fait mettre aux arrêts (début août), ce qui entraîne de nouvelles lettres de protestations et dénonciations de la part de Grandet. Le général Clauzel s'intéresse à l'affaire et diligente une enquête de gendarmerie (14 août) qui ne conclut rien ... Mais c'est Humbert qui est transféré dans un autre secteur (15 août), ce qui représente une victoire pour Grandet, dont les arrêts sont levés. Une semaine plus tard, il « s'illustre » en faisant étrangler sept chefs d'insurgés (21 mai 1802) qu'il avait conviés à des pourparlers, leur donnant sa parole que rien ne serait tenté contre eux. Le général Brunet, autre amateur de ruse perfide (il avait arrêté Toussaint dans les mêmes conditions), apprécie en connaisseur et vante les mérites de Grandet auprès de Leclerc (24 août). Leclerc le nomme peu après commandant par intérim de sa Garde, le chef de brigade Abbé qui la commandait étant appelé à d'autres fonctions. Il est encore vivant au 30 août 1802, à la suite de quoi je perds sa trace ...

### Sources : Baeyens, correspondances diverses ...

**GRANDSAIGNES** (Etienne Hippolyte Gilles, chevalier de), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la Légion expéditionnaire, il embarque à Cadix pour Saint-Domingue, où il débarque le 17 février 1802. Il passe ensuite aide de camp du général Brunet (août 1802), puis est nommé adjudant-commandant (15 octobre), et devient dans ce grade chef d'état-major de ce dernier. Commandant au Môle, il se distingue à l'assaut de Bombarde (nuit du 8 au 9 décembre). Il est ensuite placé à la tête des bataillons de la 110<sup>e</sup> demi-brigade arrivée en renfort (mars 1803). Il rentre en France (5 janvier 1804), sans doute parti de Saint-Domingue peu avant les capitulations en chaîne de la fin de l'année 1803. Reconnu dans sa nouvelle fonction, il occupe diverses fonctions de chef d'état-major en Italie (22 septembre 1805), puis à Grenoble (2 mars 1806). Il est finalement prit comme colonel aide de camp par le général Junot (12 septembre). Il fait avec ce dernier la première campagne du Portugal (1807-1808, au cours de laquelle il est blessé à Vimeiro (21 août 1808), puis au premier siège de Saragosse (janvier-avril 1809). Appelé en Allemagne

auprès de Junot (mai), il fait la campagne d'Autriche dans son état-major, puis l'accompagne de nouveau en Espagne (décembre). Il continue de servir dans ce pays après le départ de Junot (juin 1811), et est mortellement blessé à Bunuel, mourant le lendemain (10 mai 1812) à l'âge de 36 ans.

**Sources : Beaubrun-A., Monti, Quintin, correspondances diverses ...**

**GRAS** (Pierre), chef de bataillon à la 110<sup>e</sup> demi-brigade, il est embarqué avec son bataillon pour Saint-Domingue (6 décembre 1802). Il parvient à rejoindre Santo Domingo lors des capitulations successives des dernières places françaises (décembre 1803 ou janvier 1804). Il est nommé colonel par Ferrand (23 septembre 1805) et placé à la tête des éléments de la 89<sup>e</sup> demi-brigade en garnison à Santo Domingo. Rentré en France (janvier 1808), il est reconnu dans son grade mais mis immédiatement à la retraite (29 janvier).

**Sources : Quintin, correspondances diverses ...**

**GRENIER** (Jean-Georges), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 37<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, il est désigné avec son bataillon pour servir à l'armée de la Martinique (21 mai 1802). Embarqué pour cette île (juillet), il fait escale à la Guadeloupe pour y récupérer un détachement de son bataillon qui y avait été précédemment envoyé, mais lui et ses hommes sont retenus par Richepance. Son bataillon restera à la Guadeloupe jusqu'à la capitulation de la colonie, mais lui-même rentre en France (1803). Il est placé major du 60<sup>e</sup> de ligne à l'armée d'Italie (30 novembre) et sert dans cette armée jusqu'à Wagram (6 juillet 1809). Ayant été peu avant fait colonel du 52<sup>e</sup> de ligne (30 mai), il est envoyé avec ce régiment en Espagne (1810-1813). Fait prisonnier (1<sup>er</sup> novembre 1813), c'est pendant sa captivité qu'il est nommé général de brigade (25 décembre). Rentré en France à la Restauration, il se rallie à Napoléon aux Cent Jours, et reçoit le commandement de la 2<sup>e</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie à l'armée du Nord (15 mai 1815). Il sert à Waterloo (18 juin) puis est mis en non-activité à la seconde Restauration. Il reprendra brièvement du service entre 1816 et 1821.

**Sources : Lacour, Poyen, Six, correspondances diverses ...**

**GRILLOT** (Rémy), chef de la 90<sup>e</sup> demi-brigade, il embarque à Rochefort (20 août 1802) pour Saint-Domingue, où il rejoint les débris de son 2<sup>e</sup> bataillon qui sert dans l'île depuis le début de la campagne. Rentré en France (août 1803), il est peu après placé colonel du 93<sup>e</sup> de ligne (octobre). Il végète deux ans à l'île de Ré (1804-1806), avant de rejoindre la division Boudet en Prusse (avril 1807) et de servir au siège de Kolberg. Il est au IV<sup>e</sup> Corps de l'armée d'Allemagne, toujours à la division Boudet, lors de la campagne d'Autriche (23 février 1809). Il sert à Essling (21-22 mai), est fait général de brigade (4 juillet) et est blessé deux jours plus tard à Wagram (6 juillet). En garnison en Belgique (1810), il perd un œil suite à une fièvre (1<sup>er</sup> mai) et mis en disponibilité le mois suivant (13 juin). Il est chargé du commandement du département de la Vendée (5 juillet). Il est employé brièvement au commandement des gardes nationales de La Rochelle (20 mai 1812), avant de reprendre ses fonctions en Vendée (15 juin), puis à nouveau à la tête de gardes nationales, à Toulouse cette fois (21 août). Rappelé à la Grande Armée pour la campagne de Saxe, il sert à la division Girard (1<sup>er</sup> mars 1813) et a une jambe fracassée par un boulet à Lützen (2 mai). Amputé de la jambe, il meurt des suites de l'opération à

*l'hôpital de Leipzig (19 mai), à l'âge de 47 ans.*

**Sources : Six**

**GROISNE** (?), chef d'un des bataillons de la 89<sup>e</sup> demi-brigade envoyée en renfort à l'armée de Saint-Domingue (6 décembre 1802), il débarque dans l'île au début de 1803. Il est plus tard fait prisonnier par les Anglais (octobre ou novembre 1803). Aucune autre information trouvée à son sujet ...

**Sources : correspondances diverses ...**

**GUERIAU DE SAINT-MARTIN** (Nicolas-Louis), chef de brigade d'artillerie désigné comme commandant en second de l'artillerie de l'armée de Saint-Domingue, sous Debelle (30 novembre 1801). Il est au siège de la Crête-à-Pierrot (mars). Nommé par la suite général de brigade par Leclerc (mai ou juin), il meurt, d'après Georges Six, de maladie le 8 juin 1802. Pourtant, il est toujours en poste et l'auteur d'une lettre le 12 juillet ! Il meurt plus probablement entre cette date et le 3 août 1802, première mention de son décès ...

**Sources : Monti, Six, correspondances diverses ...**

**GUIBAL** (?), adjudant-commandant dans l'expédition Leclerc, il débarque à Saint-Domingue dans le courant de 1802, mais meurt de maladie aux environs du 15 novembre de cette année. Aucune autre indication trouvée à son sujet ...

**Sources : Beaubrun-A., correspondances diverses ...**

**GUIBERT** (P., dit « fils »), chef d'escadrons blanc dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il se rallie aux troupes expéditionnaires (21 février 1802). Nommé inspecteur des cultures dans le quartier commandé par le général Maurepas. Il s'y fait remarquer par le nombre de plaintes portées contre lui par les habitants de Gros-Morne (6 juillet) et d'autres communes avoisinantes. Ceux-ci entrent presque en rébellion contre lui, se justifiant de ce que « abstraction faite de sa conduite passée, [il] provoque toujours par ses exactions infâmes des troubles et des insurrections en frustrant nombre d'habitants du quart du revenu qui leur revient ». Il semble donc que son changement d'allégeance ne l'ait pas perturbé dans ses habitudes. Guibert demande alors à être remplacé dans ce poste, basant cette demande sur le fait qu'il juge n'avoir pas les capacités requises (9 juillet). Interrogés par le général Brunet à son sujet, l'adjudant-commandant et le chef de brigade de gendarmerie Lachaise confirment le bien-fondé des plaintes (22 juillet). Le lendemain, les habitants de Gros-Morne intensifient leur campagne contre Guibert et son associé Galbois, les accusant cette fois d'« intelligence avec l'ennemi », du pillage, de vol, de racket, ... (23 juillet). Clauzel, sans doute ignorant de l'affaire, le réclame sous son commandement, mais se voit opposer un refus par Dugua (29 juillet), qui lui transmet les plaintes portées contre cet officier, précisant néanmoins que le général Leclerc et l'adjudant-commandant Thouvenot « n'y voient que la marque de ressentiments passés ». Brunet, qui sait caresser le capitaine général dans le sens du poil, lui fait l'éloge de Guibert « dont les plaintes à son propos ne peuvent être que le fruit de rancœur » (14 août). Guibert est néanmoins remplacé par Lachaise (août) à Gros-Morne, mais celui-ci est lui-même démis (24 août) : informant Leclerc de ce remplacement, Brunet fait savoir qu'il « regarde comme une fausse mesure

---

le déplacement de Guibert qui avait su maintenir la tranquillité chez lui ». *Je perds sa trace par la suite ...*

**Sources : Monti, correspondances diverses ...**

**GUYONNEAU DE PAMBOUR** (François-Alexis), chef de brigade d'artillerie, nommé directeur d'artillerie à Saint-Domingue (octobre 1801). Peu après son départ, le 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie à cheval dont il était commandant lui est retiré. Il sert sous Debelle à la première attaque infructueuse de la Crête-à-Pierrot (2 mars 1802), et prend la tête de sa division lorsque ce dernier est grièvement blessé et évacué. Mais il est également blessé peu après et contraint d'évacuer à son tour. Il est néanmoins présent pendant le reste du siège, commandant l'artillerie qui pilonne le bastion ennemi. Lors de la réorganisation de l'artillerie par Debelle (2 mai), il a déjà été promu provisoirement général de brigade par Leclerc, et est commandant en second de l'artillerie de l'armée. Il en est le commandant en chef (15 juin) après la mort de Debelle, mais succombe à son tour rapidement à la maladie (3 juillet), à l'âge de 36 ans. Leclerc, pourtant avare de compliments à l'égard de ses subordonnés, rapporte sa mort en ces termes : « C'était un très bon officier. Il m'avait rendu de vrais services pendant cette campagne » (6 juillet). En son honneur, la batterie du Grigri, au Cap, est débaptisée et renommée Batterie Pambour.

**Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Six, correspondances diverses ...**

**HAGUE** (?), chef de bataillon à la suite de l'armée expéditionnaire de Leclerc à Saint-Domingue, il y débarque sans doute avec les renforts de novembre 1802. Il est employé à la division Watrin (22 novembre). La seule référence à son passage dans l'île fait mention de sa nomination comme chef d'état-major de Dessalines (26 août), un peu plus d'un mois avant la défection de celui-ci. Sans doute avait-il pour mission de le surveiller. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite, mais s'il occupait encore ce poste lorsque Dessalines changea de camp (16 octobre), il y a fort à parier qu'il fut assassiné sans sommation ...

**Sources : correspondances diverses ...**

**HARDÿ** (Jean), général de division sur le point de devenir ministre de l'Administration de la Guerre, il est employé à l'armée de Saint-Domingue (31 octobre 1801) à sa demande selon Leclerc, à la demande de ce dernier selon Hardÿ à sa femme : il faut dire que celui-ci avait promis à cette dernière, après la malheureuse expédition d'Irlande, de ne plus prendre part à des opérations navales ... Embarqué sur le vaisseau « La Révolution » (14 décembre), il débarque à la tête d'une division à l'Ouest du Cap (5 février 1802) et entre dans cette ville le lendemain. En pointe de la principale colonne expéditionnaire, il poursuit Christophe l'épée dans les reins, lui infligeant un sérieux revers au Morne-à-Boispin et à la Marmelade (19 février), puis de nouveau le lendemain à l'habitation Bayonnai (20 février). Il détache ensuite une partie de ses troupes, avec la Garde de Leclerc, au secours de Rochambeau bloqué dans la Ravine-aux-Couleuvres. Apprenant (25 février) que Debelle et Humbert se sont fait battre par Maurepas, Leclerc envoie la division Hardÿ prendre ce dernier à revers, qui se soumet. Lors du siège de la Crête-à-Pierrot (mars), il est en couverture, battant Dessalines qui voulait se lier aux défenseurs du fortin. Après la prise de celui-ci, il repart au Cap, comme commandant de la division du Nord, ou 3<sup>e</sup> division (31 mars). Sa marche se fait alors sous le harcèlement

*incessant des soldats de Christophe et Dessalines. Il arrête sans ménagement « Mars » Belley et le fait mettre aux fers à bord du navire le ramenant en France (12 avril). Mais au lieu de confisquer ses biens pour son compte, comme nombre de ses collègues, il les partage entre les fils naturels de ce dernier. Il obtient par la négociation la soumission de Christophe (fin avril). Après avoir joué au chat et à la souris et s'être affrontés à plusieurs reprises, les deux hommes se lieront d'amitié ! Spartiate, il se fait construire une case dans un jardin fruitier plutôt que d'occuper un immeuble particulier. Il profite du départ du chef de bataillon Estève pour transmettre une dernière lettre à sa femme (17 mai) : à cette date, aucun indice ne laisse supposer sa fin proche. Contraint par la fièvre jaune de s'aliter (22 mai), il expire au bout de cinq jours (27 mai), âgé de 50 ans, malgré les soins du docteur Gilbert, qui tient un journal précis de son agonie. Sur les seize membres de son état-major, treize sont alors morts. L'ordre du jour de l'armée du 28 mai, annonçant sa mort, lui rend un vibrant hommage. Leclerc demandera l'admission de ses fils au Prytanée de Saint-Cyr (6 juin), qu'il obtiendra. La Crête-à-Pierrot est également rebaptisée Fort Hardÿ (11 juillet) en son honneur. L'historien haïtien Beaubrun-Ardouin l'accuse de plusieurs massacres de prisonniers, mais il semble que ce soit son subordonné, le général Salme, commandant l'avant-garde de sa division, qui s'en soit rendu coupable.*



Figure : Hardÿ

Sources : Beaubrun-A., Bouvet de C., Gilbert, Hardÿ, Lacroix, Monti, Peyre-F., Six, correspondances diverses ...

HAUTIERE (?), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la Légion expéditionnaire, il embarque à Cadix pour Saint-Domingue, où il débarque le 17 février 1802. Après la soumission des chefs noirs, il est placé comme aide de camp de Dessalines, avec pour mission de le surveiller, fournissant régulièrement à Leclerc et Brunet des rapports sur celui-ci. Il est néanmoins arrêté comme suspect et détenu après la défection de celui-ci (16 octobre). Il appelle à son secours le général Thouvenot (22 novembre) pour le faire libérer. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : correspondances diverses ...

HEBECOURT (Honoré Augustin d'Amiens d'), adjudant-commandant blanc dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il est chef d'état-major de la division du Nord à l'arrivée de l'expédition du général Leclerc. Il semble qu'il fasse rapidement défection au profit des troupes expéditionnaires, mais Leclerc ordonne son arrestation et sa déportation en France dans les derniers jours de son commandement. Il embarque pour la France (10 novembre) sur le vaisseau « Le Swiftsure », celui-là même qui ramène la dépouille du général Leclerc. Arrivé à Toulon (30 décembre 1802), il est remis à la disposition du ministre de la Guerre (19 février 1803) à l'issue de sa quarantaine. J'ignore

ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Lacroix, correspondances diverses ...

HEBECOURT (Louis Amand d'Amiens d'), *commissaire des guerres dans l'expédition du général Hédouville à Saint-Domingue (1798), il rentre rapidement en France mais est renvoyé dans cette même île aux côtés du général Michel (1800). Commissaire des guerres à Port-au-Prince dans l'armée de Toussaint-Louverture, il est donc sur place à l'arrivée de l'expédition du général Leclerc (février 1802). Arrêté parce que blanc par les fidèles de Toussaint, il est condamné par eux à être fusillé de Port-au-Prince et passé par les armes à la Croix-des-Bouquets, avec six cents otages blancs: grièvement blessé au cours de ce massacre, il est sauvé par les soins d'une mulâtresse. Rétabli dans son poste à Port-au-Prince par Leclerc après son rétablissement, il y est maintenu tout au long du commandement de celui-ci et de Rochambeau. Les adjudants-commandants Grandsaignes et Huin se louent de ses services. Il se réfugie ensuite aux Etats-Unis à l'évacuation de cette place (9 octobre 1803), et devient chargé des relations commerciales de la France à Baltimore (1803-1804). Il rentre en France pour transmettre au gouvernement le Traité de Louisiane. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...*

Sources : correspondances diverses ...

HEDOUVILLE (? , d'), *chef de bataillon attaché à l'état-major de l'armée expéditionnaire du général Leclerc à Saint-Domingue. Placé sous les ordres de l'adjudant-commandant Pamphile de Lacroix, il est à la Crête-à-Pierrot (mars 1803) où il arrête deux agents de Dessalines (une jeune femme et un vieillard presque aveugle) venus transmettre à Lamartinière l'ordre d'évacuer le bastion. Mais ils sont relâchés sur ordre de Lacroix, qui les juge inoffensifs ...Il s'agit sans doute d'un parent du général comte d'Hédouville, commandant la précédente expédition militaire vers Saint-Domingue (1798). Cette anecdote est la seule mention faite de sa présence à Saint-Domingue, mais il y a fort à parier qu'il soit rentré en France ou mort entre cette date et la mort de Leclerc, car il n'est pas sur la liste des officiers proches du gouvernement qui sont évacués avec la dépouille de celui-ci (novembre 1802). Or le comte d'Hédouville était alors assez influent pour qu'un de ses parents soit rapatrié s'il était encore vivant et présent à Saint-Domingue à cette date ...*

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, correspondances diverses ...

HENIN (François Nivard Charles Joseph, vicomte d'), *chef de brigade, mis à la disposition du ministre de la Marine pour être employé à l'armée de Saint-Domingue (21 octobre 1801). Il sert à la division Boudet (février 1802) et est nommé adjudant-commandant par Leclerc (26 mars). Il est peu après blessé à l'attaque du camp Vallière. Fait ensuite général de brigade (16 octobre), il paye de nouveau sa promotion d'une blessure d'un coup de feu au côté droit lors des violents combats du Haut du Cap (26 octobre). Il sert ensuite à la division Clauzel (décembre), comme commandant du Cap puis à la tête des troupes mobiles (22 novembre). Il est ensuite commandant de la place de Saint-Marc et son arrondissement (5 avril 1803). C'est à ce poste qu'il capitule et est emmené prisonnier de guerre en Angleterre (2 septembre). Il a néanmoins la liberté de transmettre une dépêche à Rochambeau pour se justifier de sa reddition : « il ne restait rien au moment du traité ayant mangé et dévoré les chiens, les chats, les chevaux, mulets*

& bourriques » (8 septembre). Pourtant, Rochambeau donne un autre son de cloche lorsqu'il en informe le ministre de la Marine : « Les Anglais et les brigands ont agi de concert contre Saint-Marc et d'Hénin qui y commandait et d'après un avis de conseil de guerre a capitulé et rendu la ville sans avoir tiré un coup de canon » (14 septembre). Détenu à la Jamaïque (10 décembre), où il a l'estime de ses compagnons d'infortune pour avoir « fort bien fait la guerre à Saint-Domingue », il est ensuite envoyé en Angleterre. Il rentre en France sur parole (2 mars 1811) et est employé au Corps d'observation de l'Elbe (30 septembre), puis au Corps d'observation des Côtes de l'Océan (23 janvier 1812), devenu III<sup>e</sup> Corps de la Grande Armée pour la campagne de Russie (1<sup>er</sup> avril). Il est blessé de deux coups de feu à la bataille de la Moskowa (7 septembre). A l'issue de la campagne, il est autorisé à rentrer en France (29 janvier 1813), puis rapidement rappelé pour la campagne de Saxe (mars). Il est fait prisonnier à Leipzig (19 octobre) et ne rentre en France (mars 1814). Les Bourbons l'emploient à la première Restauration, et Napoléon le maintient à son poste, le commandement du Loir-et-Cher, pendant les Cent Jours (1815). Il poursuit une carrière toujours ascendante sous la seconde Restauration ...

Sources : Beaubrun-A., Dembowski, Lacroix, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

HENIN DE CUVILLERS (Etienne Félix, chevalier d'), chef d'escadrons employé à l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue comme adjoint à l'état-major général (11 août 1802). Il est ensuite chef d'état-major de la division de Droite du Nord (29 mars 1803), commandée par La Poype. Nommé adjudant-commandant (18 novembre) par Rochambeau, il devient chef d'état-major de la 1<sup>e</sup> division de l'armée de Saint-Domingue (20 novembre), puis commandant d'arme au Cap (24 novembre). Fait prisonnier par Christophe (29 novembre) en dépit de la capitulation signée avec Dessalines dix jours plus tôt, il est relâché sur ordre de ce dernier (30 novembre). Alors que Rochambeau, n'ayant pu convaincre les Anglais de le laisser évacuer l'île, se rend aux Anglais, d'Hénin de Cuvillers et un petit groupe d'officiers (La Poype, Huin, les frères Lefebvre-Desvaux, Dembowski, ...) et le capitaine de vaisseau Le Bozec refusent de se livrer et tentent de forcer le blocus britannique (1<sup>er</sup> décembre). Mais sur le point d'être prit, le capitaine Le Bozec ordonne de jeter le navire sur la côte plutôt que de le rendre. Capturé après leur naufrage, le jour même, par les Anglais, ils sont conduit à la Jamaïque (12 décembre). Libéré sur parole après s'être engagé à ne plus servir contre les Anglais jusqu'à son échange, d'Hénin de Cuvillers débarque en France à Paimboeuf (2 mai 1804). Confirmé dans son grade (30 juin), il occupe divers postes administratifs, puis prend part à la campagne de Pologne (1807) avec la 1<sup>e</sup> Légion (polonaise) du Nord. Employé ensuite à l'état-major de la 1<sup>e</sup> division de l'armée d'Italie (6 mars 1809), il commande diverses places sur les arrières de cette armée en Autriche (1809-1810). Commandant le département du Simplon (novembre 1811), il prend sa retraite sous la première Restauration, et semble rester à l'écart aux Cent Jours (1815).

Sources : Dembowski, Quintin, correspondances diverses ...

HENNEQUIN (?), chef de bataillon dans l'armée expéditionnaire de Leclerc à Saint-Domingue (1802). Aucune autre information trouvée ...

Sources : correspondances diverses ...

---

HOUDETOT (César-Louis-Marie-François-Ange, comte de), général de brigade désigné pour commander les troupes réunies à Toulon pour l'armée de Saint-Domingue (8 octobre 1801). Pourtant, il n'embarque pas avec elles, étant plus tard employé à l'expédition de la Guadeloupe (13 mars), sous les ordres du capitaine général Ernouf. Arrivé à Pointe-à-Pitre (8 mai) avec ce général, il assume immédiatement le commandement de l'armée. A la mort du général De Vrigny, commandant les troupes de la Martinique, il est désigné (16 décembre 1803) pour lui succéder dans cette colonie. Il est maintenu à ce poste jusqu'à sa capture par les Anglais, à la capitulation de la Martinique (24 février 1809). Il ne rentre en France qu'au crépuscule de l'Empire (fin 1813) et n'est pas employé par Napoléon. Mis en non-activité, puis à la retraite à la Restauration, il semble se tenir à l'écart aux Cent Jours (1815).

Sources : Lacour, Poyen, Six, correspondances diverses ...

HUGUET (?), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la 19<sup>e</sup> demi-brigade légère dans l'armée expéditionnaire de Leclerc à Saint-Domingue. Il débarque avec son bataillon le 4 février 1802. Il est remplacé à ce poste par son chef d'état-major le capitaine Pichot (27 ou 28 juillet). Il est toujours vivant au 17 août 1802, mais j'ignore ce qu'il advint de lui ensuite ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

HUIN (Christophe), adjudant-commandant, vétéran de Saint-Domingue (1792-1800), il rentre en France à l'Eté 1800. Il est réaffecté à l'état-major de l'expédition du général Leclerc en préparation à Brest (23 novembre 1801). Ami de Toussaint-Louverture, sous lequel il a longtemps servi, il était une sorte de caution morale pour entrer en contact avec celui-ci : son rôle initial dans l'expédition était d'escorter les enfants de Toussaint et leur précepteur. Après l'échec des négociations avec ce dernier, il est chargé du commandement de l'arrondissement des Gonaïves (17 février), puis de la 3<sup>e</sup> Légion de gendarmerie (13 mai). Repassé à l'état-major général de l'armée de Saint-Domingue (5 avril 1803), il y est désigné pour exercer les fonctions de sous-chef d'état-major (24 septembre). Il est blessé à la bataille de Vertières (18 novembre) qui scelle le sort du corps expéditionnaire. Avec Dembowski, La Poype, d'Hénin de Cuvillers, les frères Lefebvre-Desvaux, ..., il tente de se soustraire à la capitulation signée par Rochambeau (1<sup>er</sup> décembre), mais est repris et envoyé à la Jamaïque. Il rentre en France (mai 1804), il est chargé du commandement de l'île d'Elbe (5 septembre 1805), puis envoyé à l'armée d'Italie (26 septembre). Nommé colonel du 13<sup>e</sup> régiment de ligne (9 janvier 1809), il prend part à la campagne d'Autriche avec l'armée d'Italie (1809). Il est tué à Wagram (6 juillet 1809) à l'âge de 43 ans.

Sources : Dembowski, Malenfant, Quintin, correspondances diverses ...

HUMBERT (Amable), général de brigade, héros de l'expédition d'Irlande de 1798, il est fort apprécié des officiers de la marine qui obtiennent son affectation dans l'expédition, alors que Bernadotte aurait préféré désigner le général Gratien (octobre 1801). Il est affecté à la division Rochambeau (28 octobre), débarque au Cap (5-6 février 1802). Il embarque avec sa brigade pour Port-de-Paix (9 février), mais est battu sévèrement par Maurepas (10 février). Sauvé une première fois par l'intervention des troupes de marine, il tente d'alerter le général Debelle, venu à son secours, sur les risques d'une nouvelle attaque mais n'est pas entendu. La seconde attaque se solde par un nouvel

échec (17 février). Détaché entre-temps à la division Desfourneaux (13 février), il y reste attaché après le remplacement de ce dernier par Salme (14 avril). Il est ensuite nommé commandant du Môle Saint-Nicolas, mais est peu après remplacé à ce poste pour cause de maladie (13 juillet). Passé à la division Clauzel (juillet), il y entretient des relations détestables avec son subordonné Grandet qui l'accuse de nombreux crimes (août). Bien qu'une enquête de gendarmerie ne conclue rien, il est déplacé et retrouve le commandement du Môle Saint-Nicolas (15 août). Accusé de rapines, par le général Brunet cette fois (24 août), il est rappelé au Cap (26 août), mais n'obéit que tardivement à cet ordre, remettant son commandement au général Maurepas (19 septembre). Renvoyé en France par le général Leclerc pour « prévarications, liaisons et relations avec des gérants d'habitation et des chefs de brigands », (17 octobre), il est mis en non-activité et destitué (13 janvier 1803) après qu'une cour martiale l'ait jugé sans preuves. Il est brièvement remis en activité par Fouché (1809), lors du débarquement anglais à Walcheren, mais remis à la retraite dès le retour de Napoléon. De nouveau sans emploi (1809-1812), il est autorisé à passer au service des Etats-Unis (9 juillet 1812), qui ne l'emploient pas plus. Alcoolique, il vit d'une petite pension à la Nouvelle-Orléans. Avec d'autres officiers sans emploi et corsaires, ils forment le projet d'organiser une expédition destinée à apporter armes et renforts à Bolivar à Buenos Aires (1814). Mais le projet est éventé par les autorités américaines, qui empêchent sa mise à exécution. Celles-ci se montrent moins intolérantes lorsqu'un corps expéditionnaire britannique, mené par Packenham, marche contre la Nouvelle Orléans (fin), et que le corsaire Jean Laffitte et Humbert proposent leurs services au gouvernement américain, levant une légion française à la Nouvelle-Orléans. Si Laffitte s'illustre à la tête de ses « rustauds », Humbert ne participe à la bataille de Chalmet (ou de New Orleans, 8 janvier 1815) que dans l'état-major du général Jackson, dont il commande les éclaireurs. Rendu à la vie civile, il trempe dans divers trafics et contrebandes avec Laffitte et les corsaires de la Nouvelle Orléans, avant de mourir dans cette ville (3 janvier 1823) à 56 ans.



Figure : Humbert

Sources : Baeyens, Beaubrun-A., Bouvet de C., Lacroix, Salgues, Six, correspondances diverses ...

IDLINGER (?), adjudant-commandant blanc dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il y est directeur général des domaines. Rallié rapidement à Leclerc (février 1802), il est accusé d'avoir collaboré aux crimes de l'ancien maître de l'île par de nombreux colons blancs. Pourtant, il n'est jamais inquiété, et ce pour deux raisons : pendant toute la période de son service sous Toussaint, il a secrètement tenu informé le gouvernement de métropole des agissements de celui-ci, mais surtout de par sa fonction,

---

en vertu de la loi du droit d'auteur.

*il sait où se trouve une partie de l'argent de Toussaint et la majeure partie des denrées coloniales commercialisables mises de côté par ce dernier. Devenu commissaire ordonnateur dans l'armée expéditionnaire, il assiste Daure lorsque celui-ci cumule les trois plus hautes fonctions de la colonie (novembre 1802). Il est ensuite autorisé à rentrer en France par Rochambeau (1803). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...*

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, correspondances diverses ...

ISAR (?), *adjudant-commandant désigné pour l'expédition de Saint-Domingue (octobre 1801) à l'état-major du général Leclerc. Débarqué avec le général Hardÿ (5 février 1802), il remplit les fonctions de chef d'état-major auprès de celui-ci. Il est toujours vivant à la mort de celui-ci (27 mai). Lorsque Debelle prend le commandement de la division du général Hardÿ (1<sup>er</sup> juin), c'est l'adjudant-commandant Maillard qui en devient chef d'état-major : Isar a-t-il déjà succombé ? Toujours est-il qu'il est déclaré mort à son tour dans une dépêche de Leclerc à Decrès en date du 6 juin 1802.*

Sources : Hardÿ, correspondances diverses ...

JABLONOWSKI (Wladislaw F. K.), *Jablonowski a la particularité d'être un polonais ... noir, ou du moins métis. Il naît à Dantzig (25 octobre 1769), de la princesse Marie Delaige, une anglaise descendante éloignée des Stuarts, émigrée en Pologne, et de son mari le prince polonais Konstanty A. Jablonowski, adjudant-général dans l'armée royale polonaise. Selon Pachowski & Wilson (p.60) « Wladislaw était vraisemblablement un enfant illégitime, car ses traits et sa couleur de peau étaient décidément négroïdes. Il était né après que sa mère soit revenue de France, où les fantassins noirs étaient très en vogue ». Le père le reconnu toutefois, et le jeune Wladislaw se vit accorder en 1783 une place à l'école militaire de Brienne, en France, où il eut à subir les quolibets racistes des autres pensionnaires, parmi lesquels Louis Nicolas Davout et Napoléon Bonaparte. Bien qu'ayant passé presque toute sa vie en France, Jablonowski est Polonais de cœur : après un bref passage au régiment Royal-Allemand, il participe à l'insurrection indépendantiste de Kosciuszko dans une Pologne démembrée par ses voisins. Après l'échec de celle-ci, il participe à divers complots avortés avant de refaire surface en Italie (1796), dans les Légions Polonaises. Après de brillantes campagnes sur ce théâtre d'opération, il est nommé commandant de la Légion du Danube (1801), peu avant d'être mis en non-activité du fait des réductions de budgets militaires accompagnant la paix d'Amiens. Eprouvant des difficultés financières, il demande à servir aux colonies, demandant la Louisiane ou Saint-Domingue. Sur intervention personnelle de Napoléon, il est placé sur la liste de la prochaine expédition de Saint-Domingue (16 mai 1802). Devant embarquer peu après à Brest, il n'a pas le temps d'épouser officiellement sa compagne, Anne Penot de Lonet, et les deux jeunes gens se contentent de signer une « intention de mariage » devant le maire de Passy, avant de monter tous les deux à Brest à bord du vaisseau « L'Intrépide », le navire de Fréminville, pour Saint-Domingue. A bord de celui-ci, et il en sera de même à Saint-Domingue, Anne Penot est aux yeux de tous « Mme Jablonowski ». Débarqué à Saint-Marc (26 août), il est immédiatement chargé de traquer Charles Belair et Lamour Dérance dans l'Artibonite (27 août). Sous le commandement du général Quantin (28 août), puis de Dessalines (30 août). S'étant vu retirer presque toutes ses troupes (à l'exception de quarante-cinq gardes nationaux) au profit de Dessalines (4 septembre), il s'en plaint à Rochambeau. Chargé alors du commandement du district de Jérémie (17*

septembre), il tombe malade dans la semaine de sa prise de fonction, et meurt de maladie huit jours plus tard (29 septembre 1802) à l'âge de presque 33 ans. Anne Penot, n'étant pas officiellement sa veuve, éprouve alors des difficultés à se faire rapatrier en France, et doit à la communauté des officiers polonais servant à Saint-Domingue d'être finalement reconnu comme telle ...

Sources : Beaubrun-A., Pachonski & W., Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

JASINSKI (Ignacy), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, il embarque (27 janvier 1803) avec son bataillon à Gênes, en Italie. Dès son arrivée (29 mars) à Jérémie, il perd deux de ses sept compagnies au profit de la garnison de Petit Trou, et forme avec le reste et la garde nationale de Jérémie la colonne de l'adjudant-commandant Lefebvre-Desvaux, destinée à faire partie d'un vaste mouvement concentrique autour des Cayes. Mais la colonne est stoppée dans sa progression (fin avril) et contrainte de se replier Jérémie avec de lourdes pertes. Avec cinquante de ses Polonais, il participe à l'expédition victorieuse (23-24 juin) du chef de brigade Berger contre l'Anse-à-Veau. Il est ensuite détaché avec ses seules 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies pour tenir la région autour de Cap Dame Marie, Jasinski se trouve bientôt encerclé : il se retranche dans le village même, où il est constamment attaqué par deux ou trois mille hommes. Désespéré, refusant de tomber aux mains de l'ennemi, Jasinski écrit une lettre au général Fressinet, dénonçant l'attitude du premier Consul à l'égard des Polonais, et les exactions commises par les Français : il confie la lettre à un messager de couleur, qu'il sait loyal. Il se brûle ensuite la cervelle (fin juin). Une colonne de secours était en marche, qui arriva quelques jours plus tard, et trouva le corps de Jasinski. Quant à la lettre, elle tomba entre les mains du capitaine polonais Blumer, qui considéra plus politique de ne pas la transmettre à Fressinet.

Sources : Pachonski & W.

JAUMES (?), chef de brigade de gendarmerie à l'expédition de Saint-Domingue (1802), il commande la gendarmerie de l'Ouest. Il meurt de maladie (entre les 2 et 10 juillet) à l'hôpital de la Providence.

Sources : Monti, correspondances diverses ...

JOANNON (?), chef de bataillon, commandant de places à l'armée de Saint-Domingue. Commandant en second au Môle Saint-Nicolas (17 février 1802), Brunet ne s'adresse plus qu'à lui pour court-circuiter Humbert, son supérieur, qui refuse d'obéir à ses ordres de rappel (17 septembre 1802). Il assume alors l'intérim entre Humbert et Maurepas (17-19 septembre). Il est toujours en vie au 31 juillet 1803. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Baeyens, Monti, correspondances diverses ...

JOLICOEUR (?), chef de bataillon mulâtre dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il se rallie sans attendre (avant le 16 février 1802) aux troupes du général Desfourneaux. Celui-ci le charge du commandement de Port-Margot (17 février) et du désarmement de cette région. Il organise des guides et des colonnes de soldats de couleur qu'il envoie à Desfourneaux (1<sup>er</sup> mars) en escorte d'un convoi de ravitaillement.

Salme, qui a remplacé Desfourneaux à la tête de sa division, y fait référence dans une lettre à Thouvenot de « brave Jolicoeur » (2 mai), et lui confie le commandement de la gendarmerie de Plaisance, Bas-Limbé et Port-Margot, en tant que chef d'escadrons. Il est contraint d'abandonner temporairement son poste pour cause de maladie (juillet). Lors de l'enquête menée par le capitaine de gendarmerie Delion concernant la mésentente entre Humbert et Grandet, celui-ci fait savoir que l'incendie de l'habitation n'est pas à mettre au crédit de la fracture entre les deux hommes, mais d'un excès de zèle de Jolicoeur, qui aurait réorganisé de nouveaux postes de garde, ouvrant la voie aux rebelles (16 août). Néanmoins, sa fidélité n'est pas mise en doute, étant au contraire régulièrement mise en avant. Il est même promu chef de brigade de gendarmerie (10 octobre) et cité à l'ordre de l'armée. Peu après, à la tête d'une colonne de secours, il dégage in extremis le chef de brigade Baron, encerclé dans un poste isolé par le général Christophe et le chef de bande Makaïa (19 octobre). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite, mais sa famille est arrêtée et embarquée à bord de la flotte par Leclerc (donc avant le 2 novembre) pour être déportée. Mais Daure, assurant l'intérim du pouvoir, ordonne leur libération (15 novembre).

Sources : Baeyens, correspondances diverses ...

JULLIAC DE MANELLE (Louis François, chevalier de), chef de bataillon au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied., il est désigné sous-directeur d'artillerie à Saint-Domingue (21 janvier 1802). Peu après son arrivée dans l'île, il est nommé chef d'état-major de l'artillerie (2 mai) par Debelle. Il est ensuite rapidement promu chef de brigade provisoire par Leclerc (3 juin). Il ne tarde pourtant pas à rentrer en France (vers juillet), et est nommé sous-directeur d'artillerie à Dieppe à son retour (octobre). Confirmé dans son grade acquis à Saint-Domingue (18 avril 1803), il reçoit le commandement du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied et est affecté à l'armée d'Italie (1805). Touché d'une balle à la main droite à la bataille de Caldiero (30 octobre), il meurt du tétanos une semaine plus tard (7 novembre) à l'âge de 30 ans. Sur les états de Saint-Domingue, il est généralement porté sous le nom « Demanelle ».

Sources : Quintin, correspondances diverses ...

JUMEL (Jean-Marie, chevalier), chef de bataillon, désigné pour être employé dans l'expédition de Saint-Domingue (16 août 1802). Il est à la défense du Cap (19 février 1803), puis commandant d'armes à Saint-Marc (9 avril), et enfin aux Cayes Saint-Louis (21 mai). Il doit capituler devant les Anglais (17 novembre) et est conduit prisonnier à la Jamaïque (1804). Il rentre en France (14 septembre), mais n'est réemployé que comme commandant du 4<sup>e</sup> bataillon colonial (9 septembre 1805), puis major du 1<sup>er</sup> régiment de marine et des ouvriers de Brest (27 septembre 1806). Major du 4<sup>e</sup> de ligne (6 septembre 1808), il est désigné pour servir à Java, mais ne partira pas avant deux ans. Entre-temps, il est nommé général de brigade (25 novembre 1810) pour commander les troupes stationnées dans cette colonie. Il embarque finalement (2 décembre) sur « La Nymphe », et débarque à Java près de cinq mois plus tard (27 avril 1811). Il est fait prisonnier de guerre peu après, à la capitulation de la colonie (4 septembre). Il ne rentre en France qu'à la Restauration. Rallié à Napoléon aux Cent Jours, il est placé à la tête d'une brigade de la division Grandjean (V<sup>e</sup> Corps). Il est rapidement mis en non-activité, puis disponibilité, à la seconde Restauration ...

Sources : Six, correspondances diverses ...

KELLERMANN (?), chef d'escadrons attaché à la suite de l'état-major de l'armée de Saint-Domingue, il s'embarque pour cette île avant le 19 juillet 1802. Il est évacué vers la France avec la dépouille du général Leclerc (10 novembre). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ... Il est le fils de Philippe-Hermann de Kellermann, le frère du maréchal duc de Valmy.

Sources : correspondances diverses ...

KERVERSEAU (François-Marie Périchou, dit de), général de brigade, vétéran de SD (1796-1800), il est naturellement désigné pour être employé de nouveau à Saint-Domingue sous les ordres de Leclerc (8 novembre 1801). Commandant une petite brigade de troupes indépendantes embarquées à Lorient (décembre, il est chargé de s'emparer et d'administrer Santo Domingo, la partie espagnole de l'île. Débarqué près de cette ville (début février 1802), il neutralise habilement et sans effusion de sang Paul Louverture, le frère de Toussaint, qui l'occupait. Il commande ensuite la division de l'Est à Santo Domingo (1802-1803). Daure l'accuse d'y vendre à son profit comme esclave des prisonniers fait aux rebelles dans la partie française ... Quoique peu concerné par les troubles de la partie française, il sait faire preuve d'activité contre les rebelles lorsque ceux-ci établissent un bastion dans sa partie de l'île : ainsi, il surprend et détruit le Maniel, camp d'insurgés particulièrement difficile d'accès, en faisant gravir les abords de celui-ci par ses troupes à l'aide de lianes (entre le 22 février et le 3 avril 1803). Devenu le dernier refuge de détachements français fuyant la partie française après les capitulations en série d'octobre et novembre 1803, il voit ainsi grossir ses rangs. Parmi ces renforts se trouve le général Ferrand, qui du fait de son ancienneté réclame le commandement de Santo Domingo, pourtant dévolu par le premier Consul en personne à Kerverseau. Après une brève lutte d'influence entre les deux hommes, Kerverseau abandonne la partie, trop heureux d'avoir ainsi un motif de rentrer en France (18 décembre), ce qu'il demandait depuis longtemps. Débarqué à Bordeaux (27 juillet 1804), il ne cherche même pas à dénigrer Ferrand, et rend un compte le plus précis possible de la situation. Il est ensuite nommé préfet colonial de la Guadeloupe (8 février 1805) et repart donc pour les Antilles. Il est fait prisonnier dans cette île par les Anglais (8 février 1810), et ne rentre en France qu'après la chute de Napoléon (mai 1814). Aux Cent Jours, il refuse de reconnaître Napoléon, qui le met en disponibilité. Les Bourbons ne le réemploieront pas pour autant à la seconde Restauration ...

Sources : Beaubrun-A., Guilmot, Lacroix, Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

LA BARTHE (?), chef de brigade réformé, désigné pour passer à Saint-Domingue à la suite de l'état-major de l'armée expéditionnaire (janvier 1802). Débarqué à Saint-Domingue (mars), j'ignore quels postes il occupe sous le commandement de Leclerc. Il est par contre placé au commandement des bataillons de la 110<sup>e</sup> demi-brigade arrivés en renfort (fin 1802). Il est toujours en vie au 27 octobre 1803, sans plus de détails sur la suite ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

LABATTUT (?), vieux colon blanc de Saint-Domingue, il est chef de brigade de la

garde nationale de l'île de la Tortue, dont il est l'un des principaux propriétaires. Il se rallie dans son arrivée à Leclerc (février 1802), et est maintenu dans ses fonctions (9 mars). Mais une insurrection dans son île qu'il mâte sans effusion lui vaut d'être destitué (15 juillet) sur l'accusation de mollesse et de lâcheté pour n'avoir pas fait fusiller les coupables. Il est également condamné à verser une « contribution » de 50.000 fcs. Vivant par la suite retiré sur son île, devenu le principal hôpital de Saint-Domingue, il est au première loge lors du fameux raid de Capois contre la Tortue (nuit du 18 au 19 février 1803). Mais si ses esclaves sont libérés par les rebelles et ravagent de nombreuses habitations, les siennes sont épargnés : Labattut ayant toujours fait preuve de la plus grande humanité vis à vis de ses esclaves et des libres de couleur, Capois a donné l'ordre strict de l'épargner, lui et ses biens. Mais Labattut ignore ces mesures de clémence, et voyant les rebelles déferler sur ses terres, il croit sa dernière venue et fuit dans les bois en chemise de nuit. Il s'y cachera pendant un mois ! Lorsque finalement il en émerge, épuisé et affamé, il est bien accueilli par l'adjudant-commandant Boscus, mais apprend alors qu'il a été accusé d'être d'intelligence avec l'ennemi. De plus, le commandant Ramel a non seulement pillé ses habitations, mais également subtilisé ses titres de propriété pour se faire payer une forte somme par son trésorier. Sa tentative de plainte (12 avril) se solde par son incarcération. L'ordonnateur Perroud prend sa défense auprès de Rochambeau, demandant à celui-ci de rendre justice au malheureux colon (28 avril). Mais Rochambeau a des vues sur les terres de Labattut, et le lui fait savoir. Celui-ci accepte de signer la vente au profit de Rochambeau, pour une bouchée de pain, d'une partie de ses terres. Il est libéré (mai) mais ne se voit pas restituer ses stocks de café, ni son argent, spoliés par Ramel, alors même que le grand-juge Ludot, la plus haute autorité judiciaire de Saint-Domingue, insiste en ce sens auprès de Rochambeau (13 mai). Pire, Rochambeau envoie l'un de ses proches faire comprendre à Labattut que s'il a été libéré, l'affaire n'en est pas close ... à moins qu'il ne consente à une seconde vente. Labattut comprend le message et signe cette seconde vente. Il s'exile peu après aux Etats-Unis, craignant pour sa vie ... Mais le grand-juge Ludot n'oubliera pas cette affaire, et dans les dernières heures de la colonie, il rédige un rapport à ce sujet pour le ministre de la Marine (30 novembre), dans lequel il dénonce les pressions subies par le colon de la part de Rochambeau et de son état-major.

Sources : Auguste (« Les déportés ... »), Beaubrun-A., Bouvet de C., Mezières, Monti, correspondances diverses ...

LABELINAI (Louis), chef de brigade noir dans l'armée de Toussaint-Louverture, il est commandant à Limonade à l'arrivée de Leclerc. Immédiatement rallié aux Français, il leur restera indéfectible, et ce malgré les exactions de Rochambeau contre les siens. Norvins a longtemps côtoyé cet ancien esclave à l'état-major de Leclerc : « affranchie par son maître, à la manière des affranchis romains, il avait pris le nom de ce dernier, et ce nom, il avait su l'honorer davantage ». Dix ans plus tôt, protégeant son ancien maître, Labelinai avait enterré l'argenterie et la fortune de celui-ci. En présence de Leclerc, il avait déterré le trésor et avait demandé à celui-ci de l'envoyer à son propriétaire. « Tant de vertu et de désintéressement avait été apprécié par Leclerc », qui le garda à ses côtés. Dès sa prise de fonction comme capitaine général, Rochambeau le relègue à la suite, sans commandement (22 novembre). Les relations entre les deux hommes se dégradent très vite : la répression aveugle de Rochambeau contre la population noire lui aliène les

*derniers soldats et officiers de cette couleur restés fidèles. Labelinai prend le maquis, mais ils n'en abandonnent pas pour autant les Français. A la tête d'une bande de « Congos », c'est-à-dire les derniers esclaves arrivés d'Afrique, il mène une implacable guerre de partisans contre Dessalines qui les persécutent. Il trouve même un arrangement avec Clauzel, resté au commandement du Cap après le départ de Rochambeau à Port-au-Prince, ravitaillant la ville à l'aide de marchés où habitants et « Congos » échangent des produits. Alors que Rochambeau marche contre Dessalines et l'affrontent à Vertières (18 novembre), La Poype avec sa division et Labelinai avec plusieurs milliers d'irréguliers « congos » étaient en marche pour le renforcer. Leur présence sur le champ de bataille eût pu renverser complètement la donne, mais l'impatience de Rochambeau fut cause d'un désastre. Il semble qu'il soit par la suite compris dans la capitulation du Cap, et emmené prisonnier par les Anglais. Reste-t-il enfermé dans les geôles anglaises ou est-il renvoyé et détenu en France ? Il ne réapparaît qu'en 1816, à Haïti, se mettant au service de Pétion.*

Sources : Beaubrun-A., Darné-C., Monti, Norvins, correspondances diverses ...

LACHAISE (?), vétéran de Saint-Domingue, chef de bataillon à la suite de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue réunie à Brest, il est désigné pour commander temporairement le bataillon de dépôt de la Légion expéditionnaire (décembre 1801) lors de l'entrée en campagne. Malenfant, qui le donne faussement chef de brigade, indique qu'il était dès cette époque très sceptique quant aux chances de succès de l'expédition en cas de guerre contre les noirs. Il est rapporté comme grièvement blessé à la prise de Port-Margot (13 février 1802) à la tête de son bataillon. Celui-ci étant rapidement dissout pour renforcer les bataillons de guerre de la Légion, il est replacé à son rétablissement comme commandant de la gendarmerie à Gros-Morne. Il est chargé d'enquêter sur la véracité des plaintes portées contre le chef d'escadrons Guibert « fils » par les habitants de Gros-Morne (juillet). Dans une lettre à Leclerc (29 juillet), Boyer dit de lui : « j'ignore qui est plus brigand, des noirs qu'il devait combattre, ou de lui qui n'obéit pas aux ordres et se conduit comme un lâche ». Il se plaint à Brunet de sa mauvaise santé (20 août), demandant quelques jours de congé : celui-ci en profite pour le faire remplacer dans son poste (22 août), et s'en explique à Leclerc en l'accusant d'abandon de poste (24 août). Sans doute interpellé par le chef d'état-major de l'armée, Boyer, suite aux accusations de Brunet, Lachaise tente de s'expliquer, arguant de sa mauvaise santé (27 août). Le jour même, il écrit également à Brunet pour se plaindre amèrement « descalomnies, des injures et des mauvais traitements qu'il vient d'essuyer de la part du général Boyer », réclamant justice. Mais Boyer ne se laisse pas intimider (28 août), et lui reproche de n'avoir pas exterminé les brigands avec les forces considérables mises à sa disposition depuis deux mois par le général Brunet : il l'accuse « de nonchalance, de perfidie et de l'inexécution des ordres » qui lui ont été donnés. L'affaire semble se calmer lorsque Lachaise est transféré au commandement de la 2<sup>e</sup> Légion de gendarmerie, en formation à Port-Margot (30 août). Toute référence à ce personnage cesse ce jour-là ...

Sources : Malenfant, Monti, correspondances diverses ...

LA CHÂTRE (Alphonse-Louis-Nicolas de), chef d'escadrons et premier aide de camp de Rochambeau, dont il est également le neveu. Atteint de surdité malgré son jeune âge, 22 ans, il supporte mal les remarques de son oncle qui lui dit qu'il n'entendra pas les

*coups de fusil, ce à quoi il répond : « Si je ne les entends pas, je les verrais de plus près que vous ! ». Il tient parole lors de la première action de la campagne, la prise du Fort-Dauphin. Alors que les soldats de la 5<sup>e</sup> Légère s'abritent du feu des murailles, il plante son chapeau sur son sabre, et tel Henry IV et son panache blanc, charge seul dans l'espoir d'être suivi. Il est instantanément criblé de balles et tué sur le coup, mais son exemple a été suivi et les carabiniers de la 5<sup>e</sup> abordent les fortifications, qu'ils escaladent à mains nues. Il n'y eut qu'une douzaine de tués côté français dans l'affrontement ce jour-là, et La Châtre est vraisemblablement la première victime de cette guerre (4 février 1802) ...*

Sources : Beaubrun-A., Lemonnier-D., Lacroix, Norvins, correspondances diverses ...

*LACOMBE (?), vétéran de Saint-Domingue, il est désigné pour Saint-Domingue (septembre 1802) comme capitaine adjoint à l'état-major général. Voyageant avec la 86<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, il ne débarque (28 novembre) qu'après la mort de Leclerc. Rochambeau le prend comme aide de camp et l'emploie dans sa Garde de Rochambeau (décembre), dont il commande l'élément infanterie. Son rôle se limite à la garde du quartier général et de fréquentes parades. Lacombe et la Garde accompagnent Rochambeau lors du transfert de la capitale à Port-au-Prince (février 1803), il y gagne toutefois le galon de chef de bataillon. Mais Rochambeau ayant appris (20 mars) la chute de Petit-Goave et le siège de Léogane, décide l'envoi d'une expédition sur chacun de ses points (27 mars). La plus importante, celle chargée de reprendre Petit-Goave, comprend la Garde du capitaine général, exception faite des chasseurs, ainsi qu'un détachement de la 86<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, le tout sous le commandement du chef de brigade Netherwood ; la seconde comprenant les chasseurs de la Garde, un détachement de la 98<sup>e</sup> de ligne et un autre de la garde nationale, sous le commandement de Lacombe. Netherwood échoue lamentablement, perdant la majeure partie de la Garde ... et même la vie (30 mars), alors que Lacombe dégage facilement Léogane. On ne trouve plus par la suite la moindre référence à cet officier ...*

Sources : Beaubrun-A.

*LACROIX (Mathieu), vétéran d'Egypte, chef de la 86<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, embarquée en Italie (mai 1802) pour Saint-Domingue. A la stupéfaction générale, il fait débarquer sa demi-brigade à terre, musique en tête jouant à tout rompre (28 novembre) ! L'enthousiasme redescend vite, lorsque l'unité est fortement engagée dans la reprise de Fort-Dauphin (décembre). Il est ensuite affecté aux Cayes (1803) et se trouve être l'un des signataires de la capitulation de cette ville (12 octobre). Emmené prisonnier de guerre à la Jamaïque (1804), il est rapidement libéré et débarque à Bordeaux (fin avril). Toujours à la tête de la 86<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, qui amalgame tous les rescapés rentrés de Saint-Domingue, il reste en garnison à Bayonne (1804-1807), avant d'être affecté à l'armée du Portugal de Junot (1807-1808), puis sert en Espagne (1808-1811) , et de nouveau au Portugal (1811). Général de brigade (6 août), il rentre en France comme commandant de la 17<sup>e</sup> division militaire (30 août). Il est rappelé à un service plus actif après le désastre de Russie, étant affecté au Corps d'observation de l'Elbe (13 février 1813), puis au corps de Lauriston (mars-mai) où il sert de nouveau sous les ordres de Rochambeau. Il se laisse surprendre dans ses cantonnements et est pour cela destitué (26 mai). Il est réintégré (9 juillet) avant d'être mis à la retraite pour ancienneté de*

*services (25 septembre). Il sert néanmoins pendant la campagne de France, comme président du conseil de défense d'Angoulême (mars 1814). Aucun lien avec les suivants ...*

Sources : Six

*LACROIX (Pamphile, vicomte de), adjudant-commandant, il est affecté à l'expédition de Saint-Domingue comme chef d'état-major de la division Boudet (14 décembre 1801). Marchant à l'avant-garde de la division Boudet, il s'avance sans crainte à Léogane (5 février 1802) au devant de troupes coloniales se disant désireuses de se joindre au corps expéditionnaire, lorsque au dernier moment celles-ci délivrent un feu de mousqueterie ravageur sur sa colonne : trois cents hommes sont couchés en une salve, dont Pamphile de Lacroix, et un tiers ne se relèveront pas. Grièvement blessé au bras, il est rapatrié à Port-au-Prince, où il est chargé d'organiser la garde nationale à partir des très nombreux mulâtres qui se pressent pour servir sous les ordres de leur ancien chef Rigaud. Dessalines, qui a d'ailleurs esquivé les troupes lancées à sa poursuite, revient sur cette ville qu'il croit sans défense (nuit du 26 au 27 février), mais se replie devant la garde nationale mulâtre, renforcée de marins, commandée par Lacroix. Celui-ci rejoint ensuite la division Boudet pour le siège de la Crête-à-Pierrot : le général ayant été blessé et évacué lors d'un premier assaut, et sa division étrillée, de même que celle du général Dugua lui aussi blessé, Leclerc confie alors le commandement des restes des deux divisions à Pamphile de Lacroix. Il dispose en plus d'un contingent d'anciens soldats de Rigaud, commandés par Pétion, venu avec lui de Port-au-Prince (11-24 mars). A l'instigation de Jacques de Norvins, qui intercède en sa faveur, il est fait général de brigade deux jours après la prise du fort (26 mars). Il reçoit alors l'ordre de ramener la seule division Boudet à Saint-Marc, et de traquer Charles Belair, qui lui échappe, non lui abandonner près de six cents otages blancs de Saint-Marc, son bétail et ses animaux de traits. Il rentre ensuite à Port-au-Prince, avec ordre de faire une entrée solennelle et en masquant au mieux ses pertes. Il commande ensuite le département de Ciabo, à la frontière avec la partie espagnole (début avril), assurant la liaison entre Kerverseau et Quantin. Rappelé au Cap (septembre), il se voit confier la défense de Fort-Dauphin, qu'il doit évacuer après la défection de Pétion, Clervaux, Christophe et Dessalines (fin octobre). Celle-ci se fait sans effusion de sang, « loyalistes » et insurgés se séparant de manière pacifique. De retour au Cap avec une partie de la garnison de couleur et de nombreux civils, il se fait critiquer par Leclerc pour avoir ramener « ces tigres, ces serpents que vous apportez dans notre sein » : ceux-ci sont impitoyablement noyés sur ordre du capitaine général. Leclerc le renvoie alors dans le département de Ciabo (décembre), pour rouvrir les communications avec Kerverseau, coupées par Clervaux. Sous les ordres du général Quantin, il monte en personne à l'assaut des postes de l'Aseuvos et d'Ouanaminthe, tenus par les rebelles, à la tête d'une centaine d'hommes de la 77<sup>e</sup> de ligne et de gardes nationaux (nuit du 4 au 5 janvier 1803). Ayant été rappelé au Cap quelques jours plus tôt, il est chargé à son arrivée du commandement de l'île de la Tortue (31 janvier). Est-il malade ? N'a-t-il pas eu le temps de rejoindre son poste ? s'était-il absenté ? Toujours est-il que ce n'est pas lui, mais l'adjudant-commandant Boscus qui commande dans cette île lors du célèbre raid du général noir Capois (18 février) dans lequel le frère de Pamphile de Lacroix trouve la mort. Outre ce dernier, Lacroix perd en cette occasion toute la fortune qu'il a pu amasser depuis son arrivée dans la colonie. Effondré par la mort de ce frère, démoralisé par la perte de*

son butin et écoeuré par les exactions de Rochambeau, il demande à rentrer en France, ce qui lui est accordé : il embarque sur « L'Intrépide » (21 mars) en compagnie d'un autre chroniqueur de l'expédition, Peyre-Ferry. Un rapport du 28 février 1815 au maréchal Soult sur Lacroix, versé à son dossier, indique : « étant à Saint-Domingue dont le climat fatiguait son tempérament, il sollicita et obtint son retour en France, ce qui déplut au premier Consul ». Placé en disponibilité à son retour (juin), il est employé six mois plus tard à la division Grouchy (5 février 1804) au camp d'Utrecht. Il fait la campagne de 1805 au II<sup>e</sup> Corps, puis passe à l'armée d'Italie (1806). Il est mis aux arrêts (12 septembre 1808) pour avoir frappé son ancien aide de camp, le capitaine Mirdonday, un protégé de Mme Baraguey d'Hilliers : celle-ci use de toute son influence auprès de son mari, supérieur de Lacroix, pour qu'il traite celui-ci avec la plus grande sévérité. Il cesse alors d'être employé. Remis en activité comme chef d'état-major de l'armée de Naples (6 mars 1809). Il est rappelé à Paris dans le courant de cette année pour une entrevue particulière avec l'Empereur, qui le questionne longuement sur Saint-Domingue, le général Rigaud et l'attachement de celui-ci à la France. Il est mis en congé quelques mois plus tard (31 octobre). Peu après, il lit dans la presse que le général Rigaud s'était évadé, et avait fuit le pays avec toute sa famille, regagnant Saint-Domingue : il ne peut alors s'empêcher de penser que l'évasion n'a eut lieu qu'avec l'assentiment de Napoléon, qui comptait ainsi sur lui pour rétablir un régime ami de la France dans cette île. Il lui faut alors attendre 1811 pour servir de nouveau, au Corps d'observation de l'Elbe (2 avril), avant d'être de nouveau mis en disponibilité (26 juillet). Une nouvelle fois remis en activité (19 juillet 1812), au commandement de la brigade d'Erfurt, il commande ensuite le Mecklenburg en remplacement de Morand (août) ... avant d'être une fois encore mis en disponibilité (17 janvier 1813). Rappelé en activité au corps du général Lauriston le lendemain (18 janvier), il est rapidement renvoyé à Mayence, mais se retire à Lyon sans attendre les ordres du ministre. Il est arrêté à ce titre (22 mars), traduit devant une commission militaire (8 avril), détenu à Montpellier puis destitué (22 juillet). A la première restauration, Soult, ministre de la Guerre, commande un rapport à son sujet qui sera versé à son dossier militaire. Il y est écrit : « On ne peut dissimuler cependant que ce maréchal de camp n'est pas au nombre des officiers qu'on pourrait présenter pour modèles. Sa bravoure et son activité ne peuvent être contestés. Mais il ne paraît pas assez discipliné. Ses emportements, ses hésitations, ses inquiétudes, le placent dans un rang inférieur à celui que lui permettraient de tenir son courage et son activité ». Malgré tout, il est réintégré dans son grade pour être mis à la retraite à la première Restauration (1814). Malgré cette carrière en dents de scie, il se rallie à Napoléon aux Cent Jours, qui le fait chef d'état-major du II<sup>e</sup> Corps de l'armée du Nord (31 mars 1815). Il sert à ce titre aux Quatre-Bras et à Waterloo (16 et 18 juin). Il poursuivra sa carrière sous la seconde Restauration et jusqu'à la Révolution de 1830. Il publiera en 1819 ses « Mémoires », qui le rendront célèbres, et restent à ce jour l'une des meilleures analyses de cette campagne ...

Sources : Beaubrun-A., Boyer, Lacroix, Monti, Norvins, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

LACROIX (Esprit de), chef d'escadrons et aide de camp du vicomte Pamphile de Lacroix, son frère. Il suit celui-ci sans toutes ses affectations, et est tué sur l'île de la Tortue, lors du raid de Capois (18 février 1803), alors qu'il tentait de rallier des soldats autour de lui pour contre-attaquer ...

Sources : Boyer, Lacroix

LACROSSE (Jean Raymond, baron de), contre-amiral, il est nommé préfet colonial de la Guadeloupe et capitaine général de cette île (6 février 1801), avec pour mission de reprendre en main l'armée et de déporter les éléments les plus jacobins. Dès son arrivée (30 mai), ses mesures vexatoires à l'encontre des soldats et officiers de couleur lui attirent l'hostilité de l'armée. A la mort du général Béthencourt (5 août), commandant les forces armées de la Guadeloupe, Lacrosse aurait dû nommer son second, le noir Pélage, à sa succession : mais plutôt que de mettre l'armée entre les mains d'un officier de couleur, il cumule cette fonction à la sienne. Pélage s'incline, mais pas la troupe : plusieurs officiers appellent à l'insurrection, ce qui entraîne de nombreuses arrestations de la part de Lacrosse en représailles (août). Pélage parvient à empêcher des affrontements entre les troupes d'Ignace et celles restées loyales à Lacrosse. La situation se calme, mais Basse-Terre est le fief des rebelles, et n'obéit plus à l'autorité de Lacrosse. Enfermé dans Pointe-à-Pitre, celui réunit des troupes qu'il croit fidèle à sa personne et effectue une reconnaissance vers Basse-Terre (octobre). Abandonné par ses hommes, il est arrêté par les insurgés. Pélage et Delgrès, réticents, rejoignent les insurgés qu'ils espèrent tempérer, et renvoient Lacrosse en France (1<sup>er</sup> novembre) pour éviter qu'il ne soit blessé ou tué. Mais l'amiral obtient du capitaine danois du vaisseau le transportant d'être déposé à la Dominique, colonie britannique toute proche. Le gouverneur de cette île, sachant la paix signée avec la France et conscient du mauvais exemple que peut représenter pour les esclaves de sa colonie la rébellion de militaires noirs contre l'autorité gouvernementale, collabore complètement avec lui. Dès lors, Lacrosse devient capitaine général en exil à la Dominique, et la Royal Navy détourne tous les bâtiments faisant route vers la Guadeloupe sur cette île. Il écrit au premier Consul pour lui dépeindre la révolte de l'armée, et appeler à une réaction rapide et musclée. Il est entendu, et l'expédition Richepance est envoyée contre la Guadeloupe, prenant au passage l'ancien capitaine général à la Dominique (avril 1802). Lacrosse revient donc à la Guadeloupe dans les bagages de Richepance (mai), qui le replace très brièvement capitaine général, juste le temps d'organiser une passation de pouvoir officielle. Nommé capitaine général de Tobago (juin), il réclame pour cette mission des troupes à Richepance, que celui-ci est bien incapable de lui fournir. En conséquence, il est toujours présent à la Guadeloupe lorsque meurt le général Richepance (3 septembre) et bien qu'il ne soit nullement en droit de le faire, décide d'assumer de nouveau la fonction de capitaine général. Le général Gobert, bras droit de Richepance et qui aurait dû lui succéder, ne s'oppose pas plus qu'autrefois Pélage à cette usurpation d'autorité. Mais la présence de ce successeur légitime à ses côtés dérange Lacrosse, qui lui fait rapidement quitter l'île (15 septembre), nommant à sa place l'adjudant-commandant Ménard, qu'il fait provisoirement général, le croyant plus malléable. Le nouveau capitaine général se lance alors dans une vaste politique de répression, extrêmement brutale : il instaure un tribunal spécial (20 octobre), qui juge à la chaîne et sans appel, condamnant à la peine capitale par des moyens médiévaux (autodafé, exposition en cage de fer, bastonnade, ...). Ménard s'insurgeant contre ses méthodes, il le renvoie à son tour en France (novembre), et poursuit sa politique brutale. Alerté par les officiers renvoyés, le gouvernement décide son remplacement : le général Ernouf est désigné pour le remplacer, et le renvoie en France le jour même de son arrivée (8 mai 1803). Lors de son trajet de retour, il échappe de peu

à la croisière de la Royal Navy, et s'empare même du brick anglais « Le Laurier ». Débarqué en Espagne, il est nommé préfet du Havre (24 septembre 1803-23 octobre 1804), ce qui ne l'empêche pas de repousser une attaque anglaise (2 octobre 1803) et d'être affecté comme commandant du centre de la flottille réunie en vue de l'invasion de l'Angleterre (30 janvier-22 octobre 1804). Il commande ensuite en chef la flotte de Boulogne (23 octobre 1804-1<sup>er</sup> juillet 1810), puis est préfet maritime à Rochefort (24 mars 1811-26 avril 1812). Il quitte ensuite ses fonctions pour raisons de santé ...



Figure : Lacrosse

Sources : Ballaguy, Beaubrun-A., Lacour, Martin & Y., Monti, Poyen, Six, correspondances diverses ...

LA FARGUE (?), chef de bataillon sans emploi, il est désigné pour servir à Saint-Domingue. Il embarque à Nantes (janvier 1803), mais n'est mentionné dans aucun document officiel ou mémoire à Saint-Domingue ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

LA FRANCE (Paul), vieux chef de brigade noir dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il est parmi les tout premiers à se rallier aux troupes du général Boudet, à Port-au-Prince même où celles-ci débarquent (5 février 1802). Resté dans cette ville pour organiser les soldats de couleur qui demandaient à prendre du service contre Toussaint, il se trouve à ce titre auprès de Pamphile de Lacroix. Celui-ci le décrit comme « ayant dans cent occasions rendu mille services (...), au compromis de sa propre vie ». Alors que Lacroix lui rend visite dans sa famille, et complimente ses filles, La France le supplie de lui révéler si, comme la rumeur le prétend, l'armée française est venue rétablir l'esclavage : non pas qu'il craigne pour lui, déjà vieux, mais pour ses filles qu'il ne supporterait pas de voir retourner à l'état servile. Il est toujours aux côtés de Lacroix pour contrer la tentative de coup de main de Dessalines sur Port-au-Prince (nuit du 26 au 27 février). Par la suite, il commande le bourg et l'arrondissement de Mirebalais (1803). Voulant déloger le rebelle Guillaume Fontaine de Petite-Montagne, il se met en marche à la tête d'une colonne (avril), mais est complètement battu, et tué dans l'engagement. Fontaine, récupérant son cadavre, lui fait trancher la tête, qu'il envoie en présent à Dessalines ...

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, correspondances diverses ...

LALANCE (Alexandre), officier d'artillerie, compagnon de Bonaparte depuis Toulon, il est chargé d'organiser l'artillerie de la république Cisalpine (1800), il est nommé général de brigade au service de cette nation. Lorsqu'il repasse au service français (juillet 1801), le bureau de l'artillerie ne le replace que comme capitaine dans cette arme. Napoléon le nomme chef de brigade d'artillerie pour l'expédition de Saint-Domingue (juillet 1801) où ses actions « ne tendaient qu'à le rétablir dans l'estime de Bonaparte ». Il est nommé chef de brigade et directeur du parc d'artillerie de l'expédition (31 octobre). Il sert en cette qualité pendant le commandement de Leclerc (1802), quoiqu'il soit impliqué dans les combats de couverture de la division Hardÿ lors du siège de la Crête-à-Pierrot (mars). Placé sous-inspecteur aux revues par Leclerc, Rochambeau le nomme inspecteur général (19 novembre), puis commandant à Port-Margot (12 avril 1803). Rentré en France (sans doute après la capitulation de Rochambeau), il sert comme inspecteur aux revues à l'armée du Hanovre (1804), puis à la Grande Armée (1805-1807), et enfin au Corps d'observation de l'Elbe (1809). Il passe ensuite aux armées d'Espagne et du Portugal (1810-1813). Occupant divers fonctions administratives à la Restauration (1814), il se rallie à Napoléon aux Cent Jours et sert sous Rapp à l'armée du Rhin (17 avril 1815).

Sources : Lacroix, Six, correspondances diverses ...

LALLEMAND (François-Antoine), grand amiral de Bonaparte auquel il a lié sa destinée, il est nommé chef d'escadrons et aide de camp de celui-ci lorsqu'il est envoyé en mission spéciale auprès de Leclerc à Saint-Domingue (début 1802). Les dates de son départ de France et de son arrivée à Saint-Domingue ne sont pas clairement établies, mais il est certain qu'il est présent dans l'île au 25 mars 1802, date à laquelle il reçoit le commandement de la place des Gonaïves. Il est ensuite attaché à l'état-major de Leclerc (1802). Pendant cette période, il épouse Mlle Henriette Roberjot de Lartigues, l'une des maîtresses de Rochambeau, âgée alors de 15 ans (il en a 28) ; il est également promu chef de brigade par Leclerc. Lors de la prise de fonction de Rochambeau comme capitaine général, celui-ci envoie Lallemand et le général de Noailles à Cuba (décembre) pour négocier l'achat de chiens mangeurs d'hommes, dressés pour traquer et dévorer les esclaves en fuite. Mais il tombe malade dans cette colonie espagnole, et doit abrégé son séjour pour rentrer au Cap. Était-ce là un moyen de marquer son opposition contre ce projet monstrueux ? Dès lors, Lallemand est de la conspiration contre Rochambeau. Il est arrêté (février ou mars 1803) peu après la première réunion des conspirateurs. Passe-t-il les mois qui suivent en prison, ou est-il laissé en résidence surveillée ? Son procès ne s'ouvre que six mois plus tard (29 août), sur ordre de Rochambeau, qui espère impliquer Clauzel et Thouvenot, qu'il sait également coupables. Mais le juge chargé d'instruire l'affaire se heurte à un véritable mur du silence. Lallemand étant un proche du premier Consul, Rochambeau ne peut faire peser sur lui toute la rigueur de l'accusation de complot. Il met donc fin à l'affaire en renvoyant les officiers impliqués sous prétexte d'une affaire de détournement de farine. Lallemand quitte donc Saint-Domingue (13 septembre) et rentre en France (avril 1804) via New-York. Son grade de chef de brigade ne lui est pas reconnu à son retour, et il accompagne Junot dans son ambassade au Portugal comme aide de camp (octobre 1804). Il passe ensuite major au 18<sup>e</sup> Dragons (14 mai 1805) et fait les campagnes d'Austerlitz et d'Iéna (1805-1806) à la Grande Armée. Colonel du 27<sup>e</sup> Dragons (20 novembre 1806), il reste encore à la Grande Armée le temps de la

campagne de Pologne (1807), avant de passer en Espagne (1808). Il rentre en France pour cause de maladie (septembre 1809), mais retourne dans la Péninsule quelques mois plus tard (janvier 1810), et y reste plusieurs années (1810-1813), y gagnant ses galons de général de brigade (6 août 1811). Rappelé en France (février 1813) pour la campagne de Saxe, il sert au III<sup>e</sup> Corps de cavalerie, puis au XI<sup>e</sup> Corps, puis à Hambourg où il commande les contingents danois (1<sup>er</sup> août 1813-mai 1814). Aux Cent Jours, apprenant le retour de Napoléon, Lefebvre-Desnouëttes et lui soulèvent leurs troupes en faveur de l'Empereur, mais échouent dans leur tentative (mars 1815). Arrêté, il est emprisonné et libéré rapidement à l'arrivée de Napoléon à Paris. Fait général de division par ce dernier (30 mars), il commande une brigade de cavalerie de la Garde impériale pendant la campagne de Belgique. Blessé à Waterloo (18 juin 1815), il accompagne Napoléon sur le « Bellerophon », mais fut fait prisonnier de guerre par les Anglais à Plymouth. Emprisonné à Malte, il est en son absence condamné à mort par contumace (20 août 1816). Erra alors de la Turquie aux Etats-Unis, en passant l'Egypte (1816-1817). Avec son frère, autre général de la Garde impériale, et plusieurs anciens officiers bonapartistes, il tente de fonder une colonie française au Texas (1817). Mais la tentative est échec. On le retrouve alors successivement en Louisiane, à Lisbonne, à Cadix (1823), toujours agitateur politique ou mercenaire. Il passe ensuite à Bruxelles, où il vit dans la misère, avant de s'installer plusieurs années à New-York. Il ne rentre en France qu'en 1830, et est rétabli sur le tableau militaire. Il poursuivra alors sa carrière militaire jusqu'en 1837 ...



Figure : Lallemand

Sources : Beaubrun-A., Monti, Norvins, Six, correspondances diverses ...

LANGLET (?), chef de brigade d'artillerie, affecté à l'expédition de Saint-Domingue. Leclerc le renvoie en France (9 mai 1802) sitôt la soumission de Toussaint-Louverture, non pas qu'il en soit mécontent, mais « eu égard à son grand âge, [il] est véritablement incapable de supporter les fatigues du climat ». Je n'ai trouvé aucune autre information à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

LAPLUME (Jean-Joseph), général de brigade noir, servant dans l'armée de Toussaint-Louverture à l'arrivée de l'expédition Leclerc. Se soumet immédiatement à Boudet (7 février 1802) et est tout aussi rapidement confirmé dans son commandement. De par son influence, il amène la défection sans combat de nombre de commandants de places ou de chefs de brigade de l'armée coloniale, surtout des mulâtres. Il est

commandant des départements du Sud pendant l'essentiel de la guerre. Il repousse une attaque sur les Cayes (mars 1803) et maintient l'ordre dans cette région, quoiqu'il n'ose pas s'opposer aux exactions de d'Arbois de Jubainville et Berger. Sarrazin, qui supporte mal d'être sous les ordres d'un noir, lui reconnaît toutefois une grande diplomatie, sachant se faire apprécier des blancs, comme des noirs ou des mulâtres, dont il convie à sa table régulièrement des membres de chaque communauté. Redoutable mangeur, d'une grande bravoure au feu ou en combat rapproché, il est terrifié par le canon que « même les murailles n'arrêtent pas ». A la tête d'une poignée de gardes nationaux, il opère une sortie risquée pour dégager le général Sarrazin, complètement isolé et sur le point d'être encerclé par des forces supérieures, peu après le fiasco de la contre-offensive de Brunet autour des Cayes (fin avril 1803). Bien qu'il n'ait jamais montré le moindre signe de défection, il est déporté vers la France (juin) après avoir été battu et blessé par les rebelles. Il ne subit toutefois aucune des humiliations éprouvées par ceux qui l'ont précédé vers cette destination (Toussaint, Rigaud et leurs partisans). Débarqué à Cadix (9 juillet) en Espagne, il se voit interdire d'entrer en France par mer, et doit donc rejoindre Paris par les routes cahoteuses d'Espagne. Mais il meurt à Cadix d'un abcès du foie et des suites de ses blessures (6 décembre).

Sources : Auguste (« Les déportés ... »), Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Pachonski & W., Sarrazin, Six, correspondances diverses ...

LA POYPE (Jean-François Cornu, marquis de), général de division ayant connu Bonaparte au siège de Toulon, il accepte de passer à Saint-Domingue à la demande particulière de Leclerc (5 juillet 1802). Néanmoins, il ne débarque dans cette île (4 mars 1803) que plusieurs mois après la mort de Leclerc, et est nommé au commandement de la division du Môle Saint-Nicolas dès le lendemain (5 mars). Il est ensuite chargé du commandement de la division du Nord à la place de Clauzel (9 septembre), après le procès et le renvoi de celui-ci. Alors que Rochambeau affronte seul Dessalines à Vertières (18 novembre), La Poype marchait à son secours avec toute sa division et plusieurs milliers d'irréguliers « congos ». Compris dans la capitulation du Cap qu'il refuse, il tente avec plusieurs autres officiers (Dembowski, Huin, d'Hénin de Cuvillers, les frères Lefebvre-Desvaux, ...) de forcer le blocus anglais à bord de « La Clorinde ». Il avait du laisser sa belle-sœur, Mme Fréron, à quai par l'ordre de n'embarquer aucune femme, et en voulait à ce titre à Dembowski, qui à force d'insistance avait pu faire monter sa femme et son fils. Mais leur navire s'échoue peu après, et tous sont fait prisonniers et emmenés à la Jamaïque (1804). Détenu un temps dans cette colonie, puis à Portsmouth, il rentre en France sur parole au bout de deux ans (29 juin 1806). Dans l'attente d'être officiellement échangé, il occupe divers postes administratifs sur les arrières de la Grande Armée (1806-1811). Enfin dégagé de sa parole (9 octobre 1811), il doit néanmoins attendre l'issue de la retraite de Russie pour être employé, au commandement de Spandau (2 mars 1813), puis Wittenberg (12 mars). Assiégé, il soutient les assauts ennemis jusqu'à être débloqué après Lützen (mai). Mais il est de nouveau enfermé dans cette place après la défaite de Leipzig (16-19 octobre). Il est finalement contraint de capituler (13 janvier 1814), emmené en Prusse en captivité, et ne rentre en France qu'après l'abdication de Napoléon. Rallié à celui-ci aux Cent Jours, il est chargé de l'organisation et du commandement des gardes nationales de Lille (22 mai 1815). Il est mis à la retraite à la seconde Restauration ...



Figure : La Poype

Sources : Beaubrun-A., Begouën-D., Beaudoin, Calvet-R., Dembowski, Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

LARIVIERE (Quayé), chef de bataillon à Saint-Domingue (1799) dans la Légion de l'Ouest, noyau de l'armée mulâtre de Rigaud lors de la guerre entre ce dernier et Toussaint-Louverture, il est contraint de s'embarquer avec son chef à la défaite de celui-ci (1800). En France, il est laissé sans emploi puis attaché, avec les autres officiers de couleur présent sur le sol métropolitain, à la Légion expéditionnaire dans son périple en direction de l'Égypte (1801). Il n'est pas de ceux qui refusent d'embarquer à Brest, comme Rigaud et Pétion, car il se trouve porté sur la liste des officiers de couleur embarqués. Par contre, il refuse de rembarquer à Toulon. Privé de solde, il est finalement rappelé (29 octobre 1801) pour participer à l'expédition de Leclerc : comme ses camarades, le gouvernement entend profiter de son expérience si d'aventure des combats étaient nécessaires pour contraindre Toussaint à l'obéissance, ou le déporter à Madagascar si ce dernier se soumet. Embarqué sur « La Vertu », Larivière ronge son frein avant d'être autorisé à débarquer au Cap, plusieurs jours après les troupes de l'expédition (février 1802). A Saint-Marc (24 février), plusieurs bandes d'insurgés mulâtres, ayant appris le retour de Rigaud, viennent prêter serment à ses officiers et à l'adjutant-commandant Pamphile de Lacroix qui commande dans cette ville. Celui-ci les emploie immédiatement, les faisant encadrer par Pétion et les autres anciens de la Légion de l'Ouest, dont Larivière. Rapidement, le nombre de ses volontaires s'accroît, d'autant que la nouvelle du retour de Rigaud se répand et qu'un grand nombre de ses anciens soldats, réfugiés à Cuba, est rapatrié par la flotte française et placé sous ses ordres. Ceux-ci, organisés par Rigaud en personne, aident à la garnison de Saint-Marc et de la région. Mais la soumission de Toussaint, qui voit d'un mauvais œil le retour de ses anciens adversaires, pousse rapidement Leclerc à privilégier le chef des noirs, plus influent, contre celui des mulâtres : les vaisseaux « Jean-Bart » et « Rhinocéros » ramènent Rigaud et plusieurs de ses officiers (10 avril), dont Quayé Larivière, en France. Débarqué à Brest, Rigaud est placé en résidence surveillée avant d'être incarcéré au fort de Joux, où il retrouvera son ancien ennemi Toussaint-Louverture. Ses lieutenants sont envoyés en Corse. Quayé Larivière est considéré avoir « des moyens, mais il est dangereux » : il fait parti des déportés les plus surveillés (1802-1804). Il proteste pourtant de son innocence, de son attachement à la République, interpelle régulièrement le ministre de la Marine et des Colonies et le préfet du Liamone. Le ministre de l'Intérieur, Chaptal, s'intéresse même particulièrement à son cas, mais influencé par Decrès, ne lui vient finalement pas en aide. Larivière n'est pas compris dans les transferts vers des unités de ligne, ni même dans

*l'organisation des compagnies régulières de sapeurs, et encore moins dans l'obtention des quarante francs de secours. Ses appels restant sans suite, il se décide finalement à s'évader (début juin 1804) : le sous-commissaire aux relations commerciales de la république française en Sardaigne signale « qu'il est arrivé ici le 16 du courant douze hommes et une femme nègres provenant d'Ajaccio ». Pris pour des Turcs par la population, ils sont capturés, mais vite remis en liberté : « alors huit se sont engagés dans les chasseurs sardes, les quatre autres parmi lesquels est un nommé Jean-Baptiste et Monsieur Larivière se sont présentés chez moi en me demandant conseil, secours et protection ». Se considérant toujours citoyen français, Larivière cherche la protection de ce gouvernement ! Toutefois, il ne pousse pas la naïveté jusqu'à retourner sur le sol français : il s'embarque d'une manière ou d'une autre que un navire américain, qui le finalement ramène à Haïti, où comme tant d'autres il a du rejoindre les rangs des troupes de Pétion ...*

Sources : Beaubrun-A.

LAROCHEBLIN (?), adjudant-commandant à l'armée de Saint-Domingue, il y occupe le poste de sous-inspecteur aux revues (novembre ou décembre 1801), poste qu'il occupait déjà sous Leclerc au Corps d'observation de la Gironde. Second du général Le Doyen, il lui succède (20 mai 1802) à sa mort comme inspecteur général. Il meurt à son tour de maladie (début septembre 1802).

Sources : Hardy, correspondances diverses ...

LATOUCHE-TREVILLE (Louis René Levassor, comte de), contre-amiral, il commande l'escadre de Rochefort dans l'expédition de Saint-Domingue (décembre 1801). Il se joint à l'escadre principale de Villaret-Joyeuse devant le Cap Samana (29 janvier 1802), puis débarque les troupes du général Boudet à Port-au-Prince (5 février). Lorsque Dessalines tente un coup de main sur Port-au-Prince (nuit du 27 au 28 février), Latouche-Tréville, qui en avait fait la promesse à Pamphile de Lacroix, débarque dans la ville avec les deux tiers de ses matelots, pour assister la défense. Bien que supérieur en grade à celui-ci, il refuse que celui-ci lui cède son commandement, affirmant « qu'il venait (...) se mettre à mes ordres sur notre élément, comme nous avons été aux siens durant la traversée ». Mais le danger est écarté, Dessalines, sa marche éventée, n'a pas poussé plus loin sa tentative qu'un simple feu d'avant-poste, et s'est replié ... Il commande ensuite l'escadre laissée à Saint-Domingue par Villaret-Joyeuse (début avril), ayant pour mission de défendre les ports. Alors qu'il confie le commandement de la station ouest à Willaumez, il s'occupe personnellement de celle du Sud. Lorsqu'il devient capitaine général (15 novembre), Rochambeau le fait provisoirement vice-amiral (18 novembre). Malade, ou du moins l'affirmant, il demande, supplie même le premier Consul d'autoriser son retour en France (26 juin 1803). Il n'obtient cette autorisation que peu avant la chute de la colonie (8 octobre), et est confirmé vice-amiral (29 décembre) à son retour. Il est nommé inspecteur des côtes de la Méditerranée (6 juillet 1804). D'après Norvins, il était promis à devenir ministre de la Guerre, et lui avait déjà demandé de devenir son chef de cabinet à ce poste, quand Decrès parvint à faire nommer Bruix et Latouche à de hautes responsabilités, conservant son portefeuille de ministre. Projetant de débarquer en Angleterre, Napoléon a besoin d'un amiral vif et énergique, capable de leurrer Nelson et de tenir la Manche le temps de sa traversée : il place alors tous ses espoirs en Latouche,

qui a déjà affronté à plusieurs reprises avec succès l'amiral britannique. Mais Latouche-Tréville meurt en rade de Toulon, sur « Le Bucentaure » (19 août 1804), à l'âge de 59 ans. Malade, il avait refusé d'être amené à terre, affirmant « Un amiral est trop heureux lorsqu'il peut mourir sous le pavillon de son vaisseau ». Il est remplacé par l'amiral Villeneuve, dont on sait le sort dans ses opérations contre Nelson ...



Figure : Latouche-Tréville

Sources : Beaubrun-A., Forge, Herpin, Lacroix, Lattre, Monaque, Monti, Norvins, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

LAURENT (Anathose), chef de bataillon du génie affecté à l'armée de Saint-Domingue (12 mai 1802) avec le général Tholozé. Il survit moins de six jours après son débarquement (6 juillet) : il meurt de maladie avant le 12 juillet 1802 !

Sources : correspondances diverses ...

LAVALETTE DU VERDIER (Jean-Pierre-Marie), adjudant-commandant vétéran de Saint-Domingue (1789-1792). Destitué comme contre-révolutionnaire (1797), il n'a dès lors cesse d'être remis en activité. Il écrit à cet effet une lettre à Berthier (13 novembre 1799) dans laquelle il affirme avoir désarmé un député qui s'apprêtait à poignarder Bonaparte lors du coup d'état de Brumaire, et affirmant son rôle dans cette journée. Il est alors remis en activité, sur ordre direct du premier Consul, à l'armée d'Angleterre (9 décembre). Mais sans commandement particulier, et criblé de dettes, il demande à passer à Saint-Domingue avec l'armée pour gérer ses propriétés dans l'île (6 juillet 1801). Le passage lui est accordé, mais au titre de passager uniquement (2 août). Immédiatement, ses nombreux créanciers interpellent le ministère de la Marine pour obtenir des retenues sur le salaire de celui-ci, à hauteur de ses dettes envers eux ... plus les intérêts. Peu après son départ (décembre), ce sont les ministères de la Guerre et de la Marine qui s'affrontent quant aux avances extraordinaires concédées à cet officier avant son départ (4 janvier 1802). Bien que passé à titre de passager, il est affecté pendant le voyage à la division Rochambeau, et débarque à la tête de troupes à Fort Dauphin (4 février). Il s'y distingue suffisamment pour être cité par Leclerc dans son rapport au ministre (27 février). Il se signale de nouveau à Fort Dauphin, lors de la reprise de cette position par la division Clauzel (1<sup>er</sup> décembre). En conséquence, il est nommé général de brigade sous Brunet

à la division de l'Ouest (18 janvier 1803). Affecté à Port-au-Prince sous Sarrazin, il écrase les rebelles à la Croix-des-Bouquets (14 juillet). Il fait évacuer le poste de Léogane (17 août) dans la plus grande confusion, d'autant qu'il a prudemment préféré rester à bord du navire qui le transportait pendant que ses troupes contenaient l'ennemi à terre. Le jour même, Sarrazin quitte précipitamment son poste, laissant le commandement de Port-au-Prince à Lavalette. Il commence immédiatement à rançonner la ville pour son compte, et envisage de se trouver un prétexte pour évacuer la ville, que les insurgés serrent de plus en plus près. Doutant de la loyauté de la garde nationale mulâtre de la ville, il fomenté ensuite un véritable complot contre celle-ci, mais qui est éventé à temps par le chef d'escadrons Lespinasse, commandant cette troupe. Lavalette du Verdier donne ensuite un peu d'air à Port-au-Prince (17 septembre) en chassant l'ennemi du morne Pelé, mais alors que le lendemain (18 septembre) il rentre en ville avec les deux tiers de ses forces, il laisse la seule 5<sup>e</sup> Légère, réduite à 400 hommes, continuer l'offensive. Celle-ci est rapidement enveloppée et, malgré ses appels à l'aide, Lavalette ne va pas à son secours. La 5<sup>e</sup> Légère rentrera à Port-au-Prince le soir, dans le plus grand désordre, ayant perdu la moitié de son effectif, son artillerie, son caisson et ses blessés. Le lendemain (19 septembre), deux prisonniers de la 5<sup>e</sup> sont renvoyés par Pétion pour porter une proposition de reddition à Lavalette. Mais celui-ci, ayant pour trois mois de vivres, ne peut malgré son désir de partir accéder à cette requête : il sème pourtant la panique en ville en annonçant une disette, poussant les habitants à faire des provisions et donc à réduire considérablement la quantité de comestibles en vente au public. Dans le même temps, il profite de cette hausse des prix pour vendre en sous-main une bonne partie des réserves publiques à des particuliers. Lorsque les insurgés menacent le fort Bizoton (27 septembre), dernier verrou avant la ville, Lavalette convoque un conseil de guerre (30 septembre) pour évoquer l'évacuation. Le capitaine du génie Frotable s'y oppose, mettant en avant que le fort peut toujours être ravitaillé malgré le siège qui en fait. D'autres officiers se joignent à lui, et commencent à dénoncer à mots couverts la responsabilité du général dans la situation actuelle, qui ne nécessite pourtant pas à leurs yeux l'évacuation. Lavalette ne réussit donc pas à trouver là la caution morale à son projet, mais il arrache au conseil que si le fort Bizoton venait à tomber, l'évacuation deviendrait inévitable. Le fort est évacué le lendemain (1<sup>er</sup> octobre), alors qu'au même moment un officier du nom de Valleroi, commandant le blockhaus couvrant la route de Léogane, seule voie de fuite par terre, mettait le feu à celui-ci sans ordre et se repliait sur Port-au-Prince. Il était de notoriété publique que Valleroi était l'officier de confiance de Lavalette, sans doute chargé d'un ordre verbal d'agir ainsi : il est arrêté dès son arrivée en ville, mais discrètement relâché le lendemain sur ordre du général. Il ne sera pas jugé, ni ne se verra retirer ses décorations ! La situation de Port-au-Prince est désormais désespérée : Lavalette entame des pourparlers (2 octobre), s'accorde rapidement avec Dessalines pour lui livrer la ville en échange du libre départ de la garnison, et échange des otages (5 octobre). Lavalette quitte donc la ville libre et les malles pleines de ses « impositions de guerre », non sans avoir assuré la population civile de la promesse de Dessalines que les habitants et leurs biens seraient respectés. Il abandonne les vivres et l'arsenal, qu'il aurait pu, et avait ordre de, évacuer sur le Môle Saint-Nicolas. L'évacuation se fait sans heurts (9 octobre), Lavalette et ses hommes quittant la ville sur leurs vaisseaux peu avant que Dessalines et ses troupes entrent à leur tour. Quelques

habitants sont molestés et la ville pillée, mais du cruel Dessalines, la population s'attendait à bien pire : celui-ci attend en fait d'employer l'exemple de Port-au-Prince pour faire capituler les autres places côtières, avant de se lancer quelques mois plus tard dans un massacre généralisé des blancs. Lavalette se rend directement à Cuba (14 ou 15 avril 1804), où il rassemble sous ses ordres tous les rescapés ayant réussi à fuir Saint-Domingue : débris des 31<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> demi-brigades de ligne, et des 5<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> légères. Conformément aux ordres parvenus de France, il doit emmener cette brigade rejoindre Ferrand à Santo Domingo. Mais les hommes sont moribonds, leurs vêtements en lambeaux, et n'ont pas été payés depuis des mois. L'Espagne étant alors l'alliée de la France, Lavalette obtient du gouverneur de Cuba un prêt de 50.000 francs pour payer ses hommes ...mais il perd rapidement l'intégralité de cette somme au jeu ! Le chef de brigade Aussenac a alors une discussion houleuse avec lui, qui se finit par une proposition de duel que le général n'accepta pas. N'ayant pas plus d'argent pour payer un pilote expérimenté que pour payer ses hommes, il embarque sur « Le Sans-Pareil », avec la 5<sup>e</sup> légère, (10 avril) à destination de Santo Domingo. Mais mal guidé, son navire heurte les récifs de coraux des « Jardins de la Reine » (19 avril), engloutissant Lavalette du Verdier et la quasi-totalité de la 5<sup>e</sup> légère ... Ainsi périt un officier emblématique des aventuriers partis chercher fortune à Saint-Domingue. Tous les commentaires à son propos sont désastreux : pour Dembowski, c'est un rapace sans honneur ni courage, responsable par ses fautes de l'évacuation de Saint-Domingue ; Beaudoin le traite de scélérat pour avoir joué leur solde alors que lui et ses camarades étaient dans le plus grand besoin ; et Duboÿs méprise ouvertement l'homme qui a volontairement ruiné les défenses de Port-au-Prince pour avoir le motif de fuir ...

Sources : Beaubrun-A., Beaudoin, Dembowski, Duboÿs, Lacroix, Monti, Pachonski & W., Peyre-F., Six, correspondances diverses ...

LE BOZEC (Charles-Hélène), capitaine de frégate de la flotte expéditionnaire, il commande la frégate « La Clorinde » dans l'escadre de Rochefort du contre-amiral Latouche (décembre 1801). Il est mentionné dans de nombreux mémoires, et même dans la volumineuse histoire d'Haïti de Beaubrun-Ardouin, pour son humanité, son grand sens moral, et son refus des exactions perpétrées par le corps expéditionnaire. Il tente de ses soustraire des prisonniers des mains de l'exécuteur Kerpoisson, et nul doute qu'il faisait parti de ses officiers cités par Chanlatte qui libéraient des condamnés à mort à l'autre bout de l'île plutôt que de les noyer. Promu capitaine de vaisseau (24 septembre 1803) mais restant sur « La Clorinde », il refuse également d'accepter la capitulation signée par Rochambeau (30 décembre) avec la flotte britannique bloquant le Cap. Lorsque le jour-même un aspirant est envoyé à son bord par le capitaine de port Barré pour lui transmettre l'ordre de se rendre aux Anglais, il refuse de délivrer un reçu au messager. A dix heures le soir même, le capitaine de frégate Montalon, commandant « La Vertu », passe à son bord : Dembowski qui ne dormait pas est invité à suivre le Bozec, Montalon et quatre officiers accompagnant ce dernier, dans la cabine du capitaine. Là, à Montalon qui lui demande s'il a reçu ses ordres, Le Bozec répond : « Oui ... et je n'obéirais pas ». Les deux capitaines tombent d'accord sur une tentative de percée, et mettent à la voile le lendemain à six heures (1<sup>er</sup> décembre). Mais cerné alors qu'il allait sortir de la passe, Le Bozec échoue volontairement son bâtiment plutôt que de le laisser prendre. Par miracle, tous les passagers survivent au naufrage, et sont fait prisonniers par les Anglais, qui les

*emmènent à la Jamaïque (janvier 1804). Il est libéré à une date indéterminée (1804 ou 1805) et est replacé comme commandant en second du « Vétéran », le navire de Jérôme Bonaparte. Il fait campagne sur celui dans l'escadre de l'amiral Willaumez (décembre 1805-août 1806), puis hérite du commandement du « Vétéran » après le départ de Jérôme, lorsque le navire est immobilisé à Concarneau (28 août 1806). On le retrouve ensuite capitaine du vaisseau « Le Jean-Bart », toujours dans l'escadre de l'amiral Willaumez lorsqu'il se perd sur la pointe des Palles (26 février 1809) : il a pourtant alors la réputation d'être le premier pilote et le meilleur manoeuvrier de France ! Lors du procès (juin 1809) qui suivit l'affaire des brûlots de l'île d'Aix, Le Bozec témoigne en faveur du capitaine Lacaille, victime expiatoire de cette affaire. Il est par la suite fait contre-amiral ...*

Sources : Beaubrun-A., Dembowski, correspondances diverses ...

LECLERC (Victoire-Emmanuel), beau-frère de Napoléon par son épouse Pauline Bonaparte, général de division, il est placé au commandement de l'expédition de Saint-Domingue (23 octobre 1803), avec le titre de capitaine général. Il n'arrive que tardivement à Brest (19 novembre), et met à la voile un mois plus tard (14 décembre). Excédé par les atermoiements de Christophe qui lui refuse l'entrée du Cap, il ordonne le débarquement de ses troupes (4 février 1802). Lui-même débarque dans une ville du Cap aux trois quarts incendiés (6 février) et entre en campagne le lendemain (7 février). Après une campagne coûteuse en vie humaine, il obtient finalement la soumission de Toussaint-Louverture (1<sup>er</sup> mai 1802), mais ne peut endiguer la reprise progressive de l'insurrection (Eté) ni les ravages de la fièvre jaune. Il tombe lui-même malade, et expire au Cap (2 novembre), à l'âge de 30 ans. Ces derniers mots ont fait couler beaucoup d'encre : selon certains, il aurait fait des vœux pour l'armée ; selon d'autres il aurait maudit son beau-frère pour l'avoir chargé d'une mission aussi inhumaine et en désaccord avec sa morale. Norvins, qui fut sans aucun doute son plus proche collaborateur, en dresse ce portrait : « Le premier Consul, reconnaissant dans son beau-frère les facultés et les qualités désirables pour diriger l'expédition et effectuer le rétablissement colonial de Saint-Domingue, lui confia cette haute mission. L'esprit du général Leclerc était du petit nombre de ceux qui ne se fatiguent jamais et se renouvellent toujours. Admis dans la plus intime familiarité qui puisse exister, non entre un inférieur et son chef, mais entre deux amis habitués et portés à penser tout haut ensemble, je déclare avoir rarement rencontré un homme d'une perspicacité plus clairvoyante, d'une passion plus constante et plus éclairée pour le devoir, et d'une aménité de mœurs plus inaltérable ». Le général Thiébauld trace de ce général un portrait tout différent, lui reprochant de copier le costume et les allures de son illustre beau-frère, au point de se faire surnommer le Bonaparte blond : « Ses manières, ne pouvait être de la dignité, n'étaient que de la suffisance ; on ne peut pas dire cependant que ce ne fût pas un homme d'esprit, mais on ne peut pas nier non plus que ce fût un homme au-dessous de sa position et de l'idée qu'il avait de lui-même ».



Figure : Leclerc

Sources : Beaubrun-A., Beaudoin, Begouën-D., Bro, Champion, Forges, Hardÿ, Lacroix, Lattre, Malenfant, Mezières, Monti, Norvins, Ortholan, Pachonski & W., Sarrazin, Six, correspondances diverses ...

LECLERC DES ESSARTS (Nicolas-Marin), frère et capitaine aide de camp du général Leclerc, qu'il accompagne à Saint-Domingue (décembre 1801). Son frère le nomme provisoirement chef de bataillon dès l'entrée en campagne (7 février 1802), et le renvoie en France (21 mars) rendre compte de la situation au gouvernement. Son grade est confirmé à son arrivée en métropole (18 juin). Il semble alors qu'il soit retourné à Saint-Domingue auprès de son frère, mais il ne s'y trouve plus à la mort de ce dernier, celui-ci l'ayant sans doute renvoyé par mesure de précaution. Employé comme adjudant-commandant (27 août 1803) au camp de Bruges, sa carrière va suivre une pente toujours ascendante dans l'ombre du maréchal Davout (1803-1814), son beau-frère et désormais protecteur. Général de brigade, il est toujours auprès de celui-ci à la capitulation de Hambourg (27 mai 1814). Employé par la Restauration, il ne se rallie pas moins à Napoléon aux Cent Jours, et est chargé du commandement de la 1<sup>e</sup> division de réserve de grenadiers de la garde nationale (14 mai 1815). Il est mis en non-activité à la seconde Restauration ... Il avait fait ajouter « des Essarts » à son nom pour se différencier de son frère ...

Sources : Mezières, Six, correspondances diverses ...

LE DOYEN (Jean-Denis), général de brigade, il est affecté à l'expédition de Saint-Domingue comme inspecteur aux revues (octobre 1801). Chargé de la comptabilité de l'armée, il est aussi chargé plus particulièrement de celle de la Garde du capitaine général (13 février). Atteint de la fièvre jaune, il est contraint de s'aliter (12 mai), et meurt quatre jours plus tard (16 mai 1802), âgé de 50 ans, malgré les soins constants prodigués par le médecin-chef de l'expédition, le docteur Gilbert. Il est remplacé dans ses fonctions par son second, l'adjudant-commandant Larocheblin (20 mai). Le Fort Belair, au Cap, est renommé Fort Le Doyen (11 juillet) en son honneur.

Sources : Beaubrun-A., Gilbert, Malenfant, Six, correspondances diverses ...

LEFEBVRE (?), chef de la 19<sup>e</sup> demi-brigade légère, il accompagne son 1<sup>er</sup> bataillon

à Saint-Domingue (décembre 1801) au départ de Cadix. Débarqué avec celui-ci (17 février), il n'a pas de véritable emploi, puisque son unique bataillon a déjà un chef. C'est pourquoi il devient chef de brigade de la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne (12 juin), à deux bataillons, lorsque le chef de brigade de celle-ci, Vonderweidt, est nommé général. Il meurt de maladie entre les 6 et 12 juillet 1802. Son nom est souvent orthographié, dans diverses pièces de correspondance, « Lefébure » ou « Le Febure ». Lui-même utilise en une occasion cette dernière orthographe, en en-tête d'une lettre (20 mai) ...

Sources : Lacroix, Monti, correspondances diverses ...

LEFEBVRE (?), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la Légion de la Loire, embarqué à Brest (décembre 1801). Il participe à la véritable course de d'Arbois de Jubainville pour libérer les villes du Sud (février-mars 1802). Il meurt de maladie début juillet 1802 ...

Sources : correspondances diverses ...

LEFEBVRE-DESVAUX (Charles Antoine), chef d'escadrons à l'état-major de la Garde des Consuls, il est employé à celui de l'armée de Saint-Domingue (5 novembre 1801). Il sert ensuite à l'état-major de Rochambeau, qui le nomme provisoirement chef de brigade (29 novembre 1802), exerçant les fonctions de chef d'état-major de la division de Droite du Nord (2 décembre). Nommé adjudant-commandant et chef d'état-major de la division du Sud (7 avril 1803), sous Brunet, il commande l'une des colonnes chargées d'encercler les insurgés. Mais il est vivement pris à partit, et doit être secouru par l'adjudant-commandant F. Bernard, qui est tué à cette occasion (27 avril). Il parvient à décrocher et à rentrer aux Cayes ... Le « Dictionnaire des colonels de Napoléon » de D. et B. Quintin le donne comme prisonnier de guerre à la capitulation de cette ville (12 octobre). A-t-il été libéré par les Anglais pour informer Rochambeau de la capitulation ? Toujours est-il qu'il est au Cap lors de la capitulation de cette ville (30 novembre), et lui et ses frères, embarqués sur « La Clorinde », participe à la tentative de percée du capitaine Le Bozec (1<sup>er</sup> décembre). Prisonnier après le naufrage de ce navire, il est conduit à la Jamaïque (janvier 1804) : il ne rentre en France qu'après dix années de captivité (juin 1814), et est mis en non-activité par les Bourbons. Rappelé en service par Napoléon aux Cent Jours, il est placé chef d'état-major de la 11<sup>e</sup> division d'infanterie au III<sup>e</sup> Corps de l'armée du Nord (26 mai 1815) lors de la campagne de Belgique. Il est ensuite remis en non-activité à la Restauration, mais poursuivra de nouveau sa carrière à partir de 1823.

Sources : Beaubrun-A., Dembowski, Lacroix, Quintin, correspondances diverses ...

LEGRAND (?), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 82<sup>e</sup> demi-brigade de ligne à l'armée de la Martinique, il est embarqué avec une partie de son bataillon et débarque à Fort-de-France avec Castella (10 juillet 1802), pour la remise de l'île par les Anglais, en avance de deux mois sur le capitaine général. Il y tient garnison jusqu'à l'arrivée de Villaret-Joyeuse (3 septembre), qui le détache rapidement à Sainte-Lucie sous les ordres du général Noguès. C'est dans cette île qu'il meurt de maladie tropicale (décembre).

Sources : Arvers, Poyen, Noguès

LEMAITRE (Charles Antoine), chef de brigade d'artillerie à l'armée de Saint-Domingue. La seule référence qui y est faite signale sa mort de maladie, aux environs du 20 juillet 1802.

Sources : correspondances diverses ...

LEMOINE (?), chef de bataillon mulâtre dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il se rallie sans tarder au corps expéditionnaire de Leclerc (février 1802). Commandant le bourg de Trou aux Baradères, il est arrêté sur ordre de Laplume, en compagnie d'autres officiers de couleur. Emprisonnés aux Cayes, Lemoine et les autres captifs y sont noyés à l'initiative du chef de brigade Berger (décembre 1802).

Sources : Beaubrun-A., Monti, correspondances diverses ...

LEMOINE-COLLET (?), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 90<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, désignée pour Saint-Domingue (décembre 1801). Il est vivant au 19 juin 1802, mais j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

LESPINASSE (?), chef d'escadrons dans la garde nationale de Port-au-Prince. Qualifié de « colon modéré » par Beaubrun-Ardouin, il commande plusieurs compagnies de volontaires de couleur, principalement mulâtres. Peu après l'échec de la reprise de Petit-Goave par Netherwood (30 mars 1803), qui vit la quasi-destruction de la Garde de Rochambeau, celui-ci veut se venger sur la garde nationale de Port-au-Prince, en qui il avait cru percevoir une certaine satisfaction à l'annonce de cet événement. Lespinasse, informé de l'état d'esprit du capitaine général contre sa troupe, l'interpelle publiquement et lui fait savoir qu'il ne tolérera pas un tel attentat contre celle-ci. La garde nationale n'étant pas prête à se laisser sacrifier, Rochambeau s'en prendra aux familles des rebelles restées en ville. Plus tard, doutant de la loyauté de cette même troupe, Lavalette du Verdier convoque la garde nationale à un exercice de tir en compagnie de bataillons européens, au cours duquel il compte lui délivrer des munitions à blanc, afin de la livrer sans défense à ses hommes. Mais Lespinasse éventa une nouvelle fois ce projet : il fait charger les fusils de ses hommes à balle réelle et remplir les gibernes de munitions supplémentaires, puis se rend à la place d'arme. Là, à Lavalette qui lui fait tendre les munitions à blanc, il fait savoir que les fusils de ses hommes sont chargés, armés, et prêts à faire feu, mais qu'ils ne tireront à la cible. Restant sur la place d'armes, ils laissent ainsi les troupes de ligne vider leurs armes contre des cibles ... J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Beaubrun-A., Monti, correspondances diverses ...

LEVAUSAGE (?), chef d'escadrons dans l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue. Il embarque avant le 19 juillet 1802, mais je n'ai trouvé aucune information à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

L'EVEILLE (Jean-Pierre-Baptiste), général de brigade noir à Saint-Domingue sous Toussaint-Louverture, il en est chassé par ce dernier avec Sonthonnax (21 août 1797). Inemployé en France (1797-1801), il est finalement attaché à la suite de l'expédition Sahuguet vers l'Égypte ... qu'il croit destinée à le ramener chez lui (janvier 1801). Mais découvrant la véritable destination de celle-ci, il refuse de rembarquer à Toulon (avril). Réformé à cette occasion (juin), il est réactivé pour accompagner Leclerc à Saint-Domingue (27 décembre). Embarqué sur « La Vertu » avec les autres officiers

supérieurs de couleur, il sait son sort lié à la résistance de Toussaint. Finalement débarqué au Cap (autour du 15 février 1802), il n'est pas employé par Leclerc. Il meurt (7 mai), officiellement de la fièvre jaune, ce qui paraît douteux pour un officier originaire de Saint-Domingue. Ne pas le confondre avec le chef de bande rebelle Leveillé.

**Sources : Beaubrun-A., Monti, Six, Pachonski & W., correspondances diverses**

...

**LUBIN-HADICOURT** (?), chef de bataillon dans le corps expéditionnaire de Leclerc à Saint-Domingue. Il est présent dans cette île au 23 août 1802, mais je n'ai trouvé aucune autre information à son sujet ...

**Sources : Monti, correspondances diverses ...**

**LUTHIER** (Clair François), adjudant-commandant, vétéran de Saint-Domingue, il est affecté à l'expédition du général Leclerc (29 octobre 1801). Placé sous les ordres de Kerverseau, il remplit auprès de celui les fonctions de chef d'état-major (au moins à partir du 22 novembre 1802). Alors que les communications sont rompues avec la partie française (novembre), il est placé par Kerverseau à la tête d'une colonne avec laquelle il reprend Mirebalais (10 décembre). Ayant replacé une garnison dans cette ville, il reprit les postes l'entourant. Il est ensuite commandant à Las Caobas (1803), mais en repoussé sur la Croix-des-Bouquets par Cang (août ou septembre). Il sert un temps sous les ordres de Ferrand (décembre 1803-juin 1804), mais obtient de rentrer en France (23 septembre 1804). Il sert ensuite à l'armée du Hanovre (28 mars 1805), puis devient chef d'état-major de la 1<sup>e</sup> division du I<sup>e</sup> Corps à la Grande Armée (septembre). Il y fait les campagnes d'Allemagne (1805), de Prusse (1806) et de Pologne (1807). Passé chef d'état-major de la division de cavalerie légère du I<sup>e</sup> Corps en Espagne (1808-1809). Il meurt à Bayonne (20 janvier 1809), pour une raison non précisée, à l'âge de 39 ans.

**Sources : Beaubrun-A., Monti, Quintin, correspondances diverses ...**

**LUX** (?), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> demi-brigade légère, il embarque pour Saint-Domingue à Brest (décembre 1801) à bord du vaisseau « Le Mont-Blanc ». Lux et la 5<sup>e</sup> demi-brigade légère servent à la division Rochambeau, brigade Rey, et tirent les premiers coups de feu de la campagne, lors de la prise de Fort Dauphin (4 février 1802). Il est nommé chef de brigade de la 5<sup>e</sup> légère (juillet) après que son prédécesseur, Rey, ait été élevé au grade de général. Dès lors, il se fixe comme mission sacrée ... de rédiger l'historique de sa demi-brigade au cours de la campagne : au plus fort des massacres et de la maladie, il continuera à informer Thouvenot de l'avancée de ses travaux dans ce domaine ! La 5<sup>e</sup> légère étant l'unité d'élite de l'armée, Lux suit Rochambeau lorsqu'il déménage la capitale de l'île à Port-au-Prince (février 1803). Toutefois, sa demi-brigade et lui restent au sein de la garnison de cette ville après le retour du capitaine général au Cap (juin). Il y reste stationné sous Sarrazin, puis Lavalette du Verdier. Celui-ci, voulant donner de l'air à la ville encerclé, monte une contre-offensive qui chasse l'ennemi du morne Pelé (17 septembre). Mais Lavalette rentre en ville le lendemain (18 septembre), laissant Lux et la seule 5<sup>e</sup> Légère, réduite à 400 hommes, continuer l'offensive. Lux parvient jusqu'à un poste isolé, mais il est enveloppé. Il donne alors trois coups de canon, signal d'alarme convenu avec Lavalette pour requérir des renforts. Mais ce dernier se contente d'envoyer une reconnaissance, puis fait demi-tour. Lux, pensant qu'une colonne marche à son

secours, se lance dans une retraite ponctuée d'accrochages : malgré tout, la terrible 5<sup>e</sup> se fraye un chemin sanglant au milieu d'un ennemi environ dix fois supérieur en nombre. Mais l'explosion de son caisson d'artillerie à l'arrière-garde, la perte de l'unique pièce de la colonne et la multiplication des blessés transforment peu à peu cette retraite en déroute. Lux ne rentre à Port-au-Prince qu'avec la moitié de son effectif ... Il évacue la ville avec Lavalette (9 octobre) et se réfugie à Cuba. Là, il rembarque avec ce même général (10 avril 1804) pour rejoindre Ferrand à Santo Domingo, mais périt dans le naufrage du « Sans-Pareil » dans les « Jardins de la Reine » (19 avril). Stanislas d'Herbigny, l'un des vingt-trois rescapés du naufrage, confirme au commandant Bertet, resté à Cuba, la mort de leur supérieur (21 avril) ...

**Sources : Beaubrun-A., Duboÿs, Monti, Pachonski & W., correspondances diverses ...**

**LUZY** (Joseph de), chef de brigade du génie, il est désigné pour occuper le poste de directeur des fortifications à Saint-Domingue (26 juillet 1802). Il se distingue à la défense du poste de Vertières (18 novembre 1803), et est fait prisonnier par les Anglais lors de la capitulation du Cap (30 novembre). Libéré, il rentre en France (8 septembre 1804), et est nommé quelques mois plus tard (13 mars 1805) directeur des fortifications à Mayence. Il reste à ce poste jusqu'à sa mise en retraite (16 janvier 1812). Il est toutefois rappelé en activité comme commandant d'armes à Otende (19 septembre 1813), avant d'être définitivement mis à la retraite à la Restauration.

**Sources : Quintin**

**MADIER** (Baptiste), capitaine à la Légion de la Loire à Saint-Domingue (1802), Ernouf, capitaine général à la Guadeloupe, le réclame nommément à Rochambeau (7 juillet 1803). Il passe à l'armée de la Guadeloupe comme chef de bataillon. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite, mais il ne doit pas être confondu avec « Madier de la Martine » dont il peut éventuellement être un parent ...

**Sources : Monti**

**MADIER DE LA MARTINE** (Aimé Alexis Victor), chef de bataillon à la suite de la 48<sup>e</sup> demi-brigade, il est désigné (18 mars 1803) pour accompagner le nouveau capitaine général Ernouf à la Guadeloupe. Il est d'abord commandant de Basse-Terre, puis des Saintes. Il s'y illustre (juillet 1804) en défendant la corvette anglaise « Lily », capturée par un corsaire et ancrée dans le port, et sur laquelle les Britanniques tentent un coup de main. Ernouf le fait provisoirement colonel (3 novembre). Lorsque les Anglais débarquent aux Saintes (13 avril 1809), il doit capituler (17 avril). Emmené en captivité, il s'évade et rentre en France (5 février 1810). Reconnu dans son nouveau grade, il est rapidement réformé. Il sert néanmoins dans la garde nationale des Landes (décembre 1810), puis comme colonel du régiment (disciplinaire) de Belle-Ile (25 novembre 1811). Mais la commission d'enquête sur la capitulation de la Guadeloupe le rattrape : ayant conclu qu'il n'avait pas voulu ou su défendre les Saintes, l'Empereur ordonne son arrestation (22 février 1812). Emprisonné, il n'est libéré sous caution que dans les derniers jours de l'Empire (23 janvier 1814). Réintégré par les Bourbons à la Restauration, il est relevé de ses fonctions aux Cent-Jours, et mis à la retraite (14 avril 1815). Il reprend du service normalement à la seconde Restauration ...

**Sources : Poyen, Quintin**

**MAGON DE MEDINE** (Charles-René), capitaine de vaisseau, commandant « Le Mont-Blanc » dans l'expédition de Saint-Domingue août 1801). Il s'illustre lors de la prise de Fort Dauphin (4 février 1802), neutralisant le feu de cette place pendant que la division Rochambeau la prend d'assaut. Il voulait faire la preuve éclatante de sa théorie selon laquelle le feu d'un fortin ne pouvait rien contre celui, mobile, de bâtiments décidés. Il accomplit sa mission avec tant d'efficacité et de rapidité que Leclerc le nomme provisoirement contre-amiral (9 février). Magon profite de ce qu'il est dans les bonnes grâces du capitaine général pour faire nommer son frère commissaires des guerres dans la division Desfourneaux (12 février). Repartant pour l'Europe, Leclerc lui confie ses dépêches (6 juin). Mais avant de partir, il intercède une fois encore auprès de l'état-major général en faveur de son frère, à qui il voudrait voir confier le poste de commissaire de justice suite au décès de Despeyroux. Faveur que semble lui accorder Leclerc (8 juin), jour de son départ ... De retour en France (19 juillet), il est confirmé dans son grade. Il commande ensuite les forces navales de Rochefort (15 juin 1803), puis l'aile droite de la flottille de Boulogne (août) sous Bruix. Avec Lacrosse, il repousse toutes les tentatives de l'amiral Keith et sir Popham visant à incendier et à détruire la flottille (septembre-décembre 1804). Il reçoit par la suite le commandement d'une division navale (mars 1805). Rallie Fort-de-France, à la Martinique (mai 1805), où il se joint à l'amiral Villeneuve. Il suit celui-ci à Cadix, puis à Trafalgar (21 octobre), où il commande en second la 2<sup>e</sup> division du corps de réserve sous les ordres de Gravina. Ce jour-là, il revêt son uniforme de gala : blessé d'une balle au bras, puis d'un éclat de bois à la cuisse, il refuse de se faire soigner et resta diriger le combat. Après cinq heures de combat, il est tué d'une balle dans la poitrine ... Il avait 42 ans.



Figure : Magon de Médine

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Norvins, Six, correspondances diverses ...

**MAILLARD** (Jean-Baptiste), chef de brigade et aide de camp du général Debelle, il suit celui-ci à Saint-Domingue (décembre 1801). Le « Dictionnaire des colonels de Napoléon » de D. & B. Quintin le donne promu provisoirement adjudant-commandant par Rochambeau (1<sup>er</sup> juin 1803) : pourtant il est déjà porté à ce grade au 4 juin 1802, comme chef d'état-major de la division Clauzel, dans un état de situation qu'il transmet à Thouvenot. Il sert à la division Clauzel (au moins à partir du 11 mars 1803), et y est

---

toujours lorsque celle-ci repousse l'attaque du général rebelle Romain contre le Cap (24 juillet 1803). Ce dernier tente un nouvel assaut (5 août) et est de nouveau battu, mais alors qu'il se replie, Maillard le repère et se précipite sur lui : les deux hommes s'affrontent en combat singulier, qui s'achève par la mort de Maillard. Il avait 31 ans.

Sources : Beaubrun-A., Monti, correspondances diverses ...

MALACHOWSKI (K.), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise. Il est, dès la mise en mouvement de la demi-brigade en Italie, très critique de l'attitude française à l'égard des troupes polonaises, se doutant bien de la destination qu'on compte leur donner. Considéré comme le plus brillant officier du régiment, il était très influent au sein de sa demi-brigade, et beaucoup aurait voulu le voir en devenir le commandant après la « défection » d'Aksmitowski, mais le gouvernement français lui préfère Tomasz Zagorski. Il embarque (27 janvier 1803) à Gênes, en Italie, à bord du vaisseau « Le Fougueux ». Arrivé à Port-au-Prince (9 mars), il est invité avec ses officiers à venir dîner à la table de Rochambeau. Il s'y voit instruit que son bataillon et lui vont être immédiatement transférés aux Cayes. Là, après avoir éprouvé de grandes difficultés à débarquer (13 mars), il est affecté à la colonne du général d'Arbois de Jubainville, destinée à opérer autour de la ville. Toujours avec son bataillon, il se porte ensuite à Tiburon (15 mars). Détachant une partie de ses troupes pour tenir cette ville, il se met en marche avec la colonne d'Arbois (26 mars). Le lendemain (27 mars), il rencontre une position ennemie qui est enlevée par ses grenadiers à la baïonnette, sur ordre de d'Arbois, mais les pertes sont lourdes. Continuant sa route, la colonne est assaillie de trois côtés, et contrainte au repli : Malachowski est chargé de tenir la redoute Carvahanac, à l'arrière-garde, pour laisser le temps au reste des troupes de se replier. Oublié par d'Arbois, il ne doit qu'à la chance de n'avoir pas été encerclé, et peut rentrer sans perte supplémentaire à Tiburon (30 mars). De là, il embarque (1<sup>er</sup> avril) pour les Cayes, qu'il est chargé de mettre en état de défense dès son arrivée (3 avril). De là, il sort de la ville sous le commandement de Laplume pour aller à la rencontre la colonne de Lefebvre-Desvaux (19-27 avril). Il est ensuite de retour aux Cayes (fin avril). A la mort de son supérieur, Malachowski devient le commandant de fait de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise (mai), devenue entre-temps 114<sup>e</sup> demi-brigade de ligne française. Resté aux Cayes à la tête de son bataillon, réduit à deux cents hommes en état de porter les armes (30 juin), il tombe malade (septembre) mais refuse d'être emmené à l'hôpital, demandant à être soigné par des femmes du pays, décision qui lui sauve sans doute la vie. Pendant sa convalescence, il reçoit une lettre amicale du général noir Geffrard, commandant les forces ennemies encerclant la ville. Le général Brunet, qui commande aux Cayes, capitule devant les Anglais (17 octobre) et Malachowski et ses hommes sont fait prisonniers de guerre. Débarqué à Port-Royal (21 octobre), à la Jamaïque, ils sont pillés par les Anglais : Malachowski se voit subtiliser huit cents francs en or ainsi que la plupart des vêtements contenus dans sa malle, ainsi que la caisse du régiment. Il s'en plaint au gouverneur Nugent (22 octobre), qui le persécute davantage. Paradoxalement, considéré comme un fauteur de troubles, Malachowski est évacué dans les vingt-quatre heures sur Charleston, aux Etats-Unis. Arrivé dans cette ville (24 décembre), il appareille (1<sup>er</sup> mars 1804) sur un navire en partance pour la France. Débarqué à Bordeaux (mi-avril), il lit dans la presse des articles mentionnant la désertion particulièrement importante dans les rangs des Polonais, et décide de faire publier une vigoureuse protestation. Invité à déjeuner par Murat, il lui demande en

présence de plusieurs autres convives de haut rang de déclencher une procédure d'enquête ou de cour martiale pour juger de l'honneur des Polonais à Saint-Domingue. Mais Murat l'assure que l'Empereur a également désapprouvé ces articles et que plus rien ne sera publié à ce sujet. Malachowski continu de servir dans les troupes polonaises, puis passe au service du Grand Duché de Varsovie (1807) où il est colonel du 1<sup>er</sup> régiment de ligne polonais : il est blessé à sa tête à Gorzyce (12 juin 1809) puis à la Bérésina (28 novembre 1812). Devenu général de brigade, il est à Leipzig (19 octobre 1813). Il survit pourtant à toutes ses blessures et se bat enfin, à 60 ans, pour libérer son pays (1831). Lui qui avait appris à respecter profondément ses adversaires à Saint-Domingue se souvient alors d'eux, lorsque l'insurrection nationaliste agonise, et que ses camarades proposent de négocier avec le Tsar, leurs soldats n'ayant plus de bottes ni d'espoir de vaincre : Malachowski leur déclare alors qu'à Saint-Domingue, il a vu les noirs, « non seulement sans chaussures, mais nus, combattant pour leur liberté avec des bâtons et des pierres comme seules armes », et de conclure « nous au moins avons assez d'armes ! ».

Sources : Pachonski & W.

MALENFANT (?), chef de brigade, ancien colon et propriétaire à Saint-Domingue où il a combattu de nombreuses années, il est du fait de son expérience affecté comme sous-inspecteur aux revues (novembre 1801). Invité à leur table par deux anciens compagnons de Saint-Domingue (9 décembre), il y retrouve de nombreux officiers supérieurs de l'armée expéditionnaire. Au cours de la soirée, interrogé sur son opinion quant à l'expédition et ses chances de succès en cas d'affrontement, Malenfant exprime clairement son pessimisme. A ceux qui sont persuadés que les noirs se rendront à la seule vue des vieilles troupes d'Europe, il oppose le fait qu'ils se battent depuis des années pour leur liberté, et qu'ils ne s'en laisseront pas dépouiller si facilement. Ces propos sont rapportés à Leclerc, qui ordonne son débarquement, officiellement pour raison de santé, dès le lendemain (10 décembre). Au gouvernement, il le dénonce comme « ami des nègres ». Il ne participe donc pas à l'expédition. Rentré à Paris, il refuse d'aller plaider sa cause devant le premier Consul. Il travaille ensuite pour un armateur : pendant trois ans, il parcourt les mers pour leur compte. L'un de ces voyages le mène à Philadelphie (septembre 1805) où il rencontre le général Moreau en exil. Il est finalement rappelé au service comme commissaire des guerres (1808) et affecté à l'armée d'Italie. Il s'empresse d'envoyer son adhésion au gouvernement des Bourbons (3 avril 1814). Il publie cette même année ses mémoires ...

Sources : Malenfant, Monti

MANGIN (?), chef de la 74<sup>e</sup> demi-brigade brigade, affectée à l'expédition de Saint-Domingue (octobre 1801) et embarqué à Toulon. Débarqué le 14 février 1802, il meurt de maladie entre les 6 et 12 juillet ...

Sources : correspondances diverses ...

MARGERET (?), chef du « 1<sup>er</sup> bataillon d'infanterie légère » : aucune unité n'étant ainsi nommée à Saint-Domingue, tout porte à croire qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> bataillon des francs de l'Ouest. Il embarquerait alors à Cadix (17 décembre 1801) avec son bataillon, pour Saint-Domingue. Toujours est-il que sa présence dans l'île est avérée au 26 mai 1802. Il est le sujet de nombreuses plaintes de la part de civils, dont il se défend vigoureusement

*auprès de ses supérieurs (5 juillet). Il meurt de maladie quelques jours plus tard (entre les 5 et 12 juillet 1802).*

Sources : Monti, correspondances diverses ...

MARTIN (Edouard et/ou Jean), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 83<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, embarquée à Rochefort (20 mai 1802) pour Saint-Domingue. Jablonowski le nomme commandant de la garnison de Jérémie (fin septembre). Il est toujours vivant au 27 avril 1803, après quoi je perds sa trace ...

Sources : Monti, Pachonski & W.

MATHIEU (?), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 7<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, désignée très tôt (7 octobre 1801) pour Saint-Domingue. Parti de Flessingue, en Hollande (22 décembre 1802), il débarque sur les arrières des premières troupes (13 février). Commandant à Jean-Rabel, il se trouve impliqué dans une affaire d'argent avec le chef de brigade Charrier de Bellevue, qui entraîne l'arrestation et la détention sans jugement des deux hommes. Mme Charrier de Bellevue, dans une lettre plaidant la cause de son mari, affirme que c'est Mathieu qui n'a pas remboursé son mari. Clauzel demandait (30 août) à Brunet d'arrêter un « mauvais petit chef de bataillon de la 7<sup>e</sup> qui est reconnu par moi et Thouvenot comme un mauvais sujet (...) ». Sans doute s'agissait-il alors de Mathieu, bien qu'il ne fût pas clairement nommé. Il est toutefois libéré, visiblement sur intervention du chef de brigade Tousard puisque celui-ci intercède en sa faveur (22 novembre). On le retrouve prisonnier de guerre des Anglais (16 février 1804). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

MATHIS (Jean Nicolas Eloi), capitaine au 1<sup>er</sup> Hussards, il est placé à la tête d'un détachement d'une vingtaine de cavaliers (22 novembre 1801) destinés à former le noyau de la cavalerie de la garde du capitaine général de Saint-Domingue. Dès son débarquement au Cap, il est placé à la tête de l'escadron de cavalerie de cette unité (7 février 1802) et escorte Leclerc en campagne, combattant aux Cahos (2 mars) ou à la Crête-à-Pierrot (11 mars). Il rentre ensuite avec Leclerc au Cap (20 mars). Promu chef d'escadrons (21 mai) dans le même corps par le capitaine général, Daure le nomme au commandement supérieur de la Garde (5 novembre), en remplacement de Abbé qui rentre en France. Mais Mathis avait obtenu de Leclerc l'autorisation de rentrer en métropole, et n'entend pas s'éterniser à Saint-Domingue, fusse pour gagner son galon de chef de brigade. Arrivé en France (janvier 1803) avec la dépouille de Leclerc, il est placé comme chef d'escadrons au 1<sup>er</sup> Hussards (18 avril) puis 7<sup>e</sup> (21 avril 1805). Il y fait les campagnes d'Autriche, Prusse et Pologne (1805-1807), au cours de laquelle il est promu colonel du 2<sup>e</sup> Chasseurs à cheval (17 janvier 1807). Il sert ensuite en Allemagne (1809), en Russie (1812) puis en Saxe (1813) et en France (1814). Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, celui-ci le promeut général de brigade (9 juin 1815), grade qui ne lui est pas reconnu à la seconde Restauration, qui le remet en non-activité comme colonel ...

Sources : Norvins, Quintin

MAUBERT (?), chef de brigade du génie affecté à l'armée de Saint-Domingue (12 mai 1802) avec le général Tholozé. Il survit moins de six jours après son débarquement (6

juillet) : il meurt de maladie avant le 12 juillet 1802 !

Sources : Beaubrun-A., correspondances diverses ...

MENARD (Jean-François-Xavier de), adjudant-commandant, il est le chef d'état-major de Richepance à l'expédition de la Guadeloupe (3 avril 1802). Débarqué avec lui (6 mai), il le suit au cours de sa campagne contre les rebelles (10-28 mai). Richepance le fait général de brigade quelques semaines avant sa mort (10 août). Lorsque Lacrosse s'empare du titre de capitaine général (3 septembre), puis évince Gobert (4 septembre), il nomme immédiatement Ménard commandant de l'armée de la Guadeloupe (5 septembre). Mais celui-ci n'est pas aussi effacé que l'espère Lacrosse, et il s'insurge contre les méthodes employées par le capitaine général : il est renvoyé à son tour (août 1803). Reconnu dans son grade à son retour, il est employé division Mathieu de Saint-Maurice (12 mars 1804). Il est chef d'état-major du II<sup>e</sup> Corps de réserve (1805), puis commandant du quartier général (1806), avant d'être détaché au commandement de Kustrin (novembre 1806-janvier 1807). Il commande ensuite un contingent badois sous Lefebvre, puis au siège de Dantzig (janvier-mai 1807). Blessé lors d'une des dernières sorties des assiégés, il est nommé au commandement de cette place une fois conquise (26 avril). Il commande de nouveau diverses places sur les arrières de la Grande Armée en Allemagne (1809), puis passe au Portugal (1810) avec Junot. Il est mis en disponibilité (29 février 1812), il est ensuite chef d'état-major d'Augereau en Allemagne (4 août), mais il cesse ses fonctions (17 février 1813). Il occupe alors diverses positions de chef d'état-major de corps de seconde ligne ou de places en Allemagne (avril-août). Blessé à Leipzig (16 octobre), il est rapidement transféré à la réserve de l'armée Pyrénées (13 décembre), où il forme des bataillons de ligne (janvier 1814). Mis en non-activité à la Restauration, il est chargé du commandement de l'Aude (15 avril-21 juin 1815) aux Cent-Jours. Il est mis à la retraite au retour des Bourbons, à sa demande ...

Sources : Lacour, Martin & Y., Poyen, Six, correspondances diverses ...

MERCK (?), adjudant-commandant désigné pour faire parti de l'expédition de Saint-Domingue du général Leclerc (octobre 1801). Il fait la campagne contre Toussaint (février-mars 1802) dans la brigade du général Brunet, division Rochambeau. Peyre-Ferry indique (2 juillet 1802) que deux compagnies de sa demi-brigade sont détachées sous ses ordres. On le retrouve chef d'état-major de Pamphile de Lacroix à San Yago, dans la partie espagnole (22 novembre). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Monti, Peyre-F., correspondances diverses ...

MERLEN (?), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 15<sup>e</sup> demi-brigade de ligne à l'armée de la Guadeloupe, il débarque à Pointe-à-Pitre avec Richepance (6 mai 1802), mais ne l'accompagne pas par mer à Basse-Terre. Au lieu de cela, il est chargé (10 mai) de rejoindre cette ville par terre, en interceptant la fuite vers le Nord des rebelles que Richepance entend pousser devant lui à l'issue de son débarquement. Le jour même, se présentant devant le bourg de Doré, tenu par les rebelles, il fait témérairement donner l'assaut sans attendre : repoussé avec de lourdes pertes. Le soir venu, il abandonne ses blessés dans une église et se replie sur l'Anglet, craignant d'être tourné pendant la nuit. Le chef rebelle Palerme l'y poursuit, et attaque à son tour (11 mai) présomptueusement une position bien préparée. Les rôles sont de nouveau inversés : Palerme fuit, poursuit

par Merlen ! Deux jours plus tard, l'arrivée du général Sériziat (13 mai) place Merlen en position de subordonné. Sous son commandement, il culbute les dernières poches de résistance sur sa route, et fait sa jonction avec les troupes de Gobert (14 mai). Il sert ensuite sous ce général jusqu'à Baimbridge (28 mai), date à laquelle je perds sa trace. Il ne s'agit néanmoins pas du futur général hollandais van Merlen ...

Sources : Poyen, Lacour

MEYER DE SCHAUENSEE (Maurus), général de brigade suisse, désigné pour commander les troupes de l'expédition de Saint-Domingue qui se réunissent à Toulon (24 octobre 1801). Toutefois, il n'embarque qu'avec les renforts et débarque tardivement dans l'île (27 août 1802). Nommé chef d'état-major de l'armée immédiatement, il meurt de maladie un mois plus tard (29 septembre 1802), à l'âge de 34 ans.

Sources : Six, correspondances diverses ...

MIANI (François Dominique), chef de bataillon à la suite de la 6<sup>e</sup> demi-brigade d'artillerie de marine, il est placé à la tête (19 juin 1802) du 3<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> demi-brigade de cette arme désigné pour servir à la Martinique. Débarqué en septembre 1802, il est promu provisoirement colonel d'artillerie de marine (9 novembre 1804) et est attaché à l'état-major de la colonie. Chargé du commandement de l'arrondissement de la Trinité (20 juin 1805), il est maintenu dans cette fonction à sa nomination d'adjutant-commandant (28 août 1808). C'est à la tête de la garde nationale de cette localité qu'il tente de s'opposer au débarquement anglais (30 janvier 1809), mais est contraint de se replier dans le fort Desaix. Blessé à la cuisse (1<sup>er</sup> février), il est fait prisonnier à la capitulation de la colonie (25 février). Détenu en Angleterre, il s'en évade (17 juillet 1812) mais meurt vraisemblablement pendant sa traversée de la Manche, car il ne donna jamais plus signe de vie ...

Sources : Poyen, Quintin

MICHEL DE BELLECOUR (?), chef d'escadrons et adjoint à l'état-major général de l'armée expéditionnaire de Leclerc. Il débarque avec les premières troupes. Leclerc s'en dit « très content » dans son rapport du 27 février 1802 au ministre de la Marine. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

MILET (Esprit Prudent Fidel Amant), chef de bataillon, il est désigné pour passer à Saint-Domingue (22 mai 1803), où il est employé dès son arrivée dans la 7<sup>e</sup> demi-brigade de ligne (26 juillet). Il est blessé moins d'une semaine plus tard (28 juillet), d'un coup de feu à la jambe, en combattant sur les hauteurs de Caraillou sous les ordres de d'Arbois de Jubainville. Il demande à rentrer en France pour soigner sa blessure, ce qui lui est refusé. Il est en revanche promu chef de brigade par Rochambeau (1803). Il parvient à atteindre Santo Domingo lors des capitulations en série dans la partie française, mais est autorisé par Ferrand à rentrer en France pour cause d'infirmités (26 mars 1804). Confirmé dans son nouveau grade à son retour, il est mis à la retraite peu après (24 février 1805).

Sources : Monti, correspondances diverses ...

MIQUET (Louis), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, embarquée à Loritne (décembre 1801). Il fait ensuite campagne à la Réserve de la division

*Rochambeau, commandée par l'adjudant-commandant Andrieux. Le capitaine Peyre-Ferry, qui sert sous ses ordres, dresse le portrait d'un homme d'une « insatiable avidité », pillant sans vergogne les habitations rencontrées sur sa route. Il est promu chef de brigade (18 mars) et cède le commandement de son bataillon à l'adjudant-major Cyprien, étant pour sa part placé à la tête de la 11<sup>e</sup> demi-brigade légère (25 mars). Selon Peyre-Ferry, il meurt de maladie vers la mi-août 1802 ...*

Sources : Monti, Peyre-F.

**MISSIESSY** (Edouard-Thomas de Burgues, comte de), *contre-amiral commandant l'escadre de Rochefort (10 septembre 1804), il a pour mission, dans le cadre du projet de descente en Angleterre, de se joindre à Villeneuve et Ganteaume aux Antilles, où ils devaient attirer Nelson. Arrivé en mars 1805 à la Martinique, il apprend que Santo Domingo et se précipite au secours de cette ville, faisant irruption (27 mars) au plus fort de la bataille. Son apparition contraint Dessalines à lever le siège et se replier. Tout en ravitaillant en hommes et munitions les trois colonies de la Guadeloupe, la Martinique et Santo Domingo, il lance des raids sur les colonies britanniques alentours : Sainte-Lucie, la Dominique, Nevis, Christophe, Motserrat, ... Ayant attendu en vain Villeneuve (mars-juin), il rentre en Europe. A son arrivée (26 juillet), il est mis en congé. Réactivé comme commandant en chef l'escadre de l'Escault (16 février 1808), il est promu vice-amiral (9 mars 1809). Il prend part à la défense d'Anvers (29 juillet-7 septembre), il en est récompensé en titres et gratifications, mais également en recevant le commandement en chef des côtes du Nord (1810-1814). Il défend une nouvelle fois Anvers (1814) avant d'être rappelé à Paris à la Restauration. Il resta à l'écart aux Cent-Jours (1815) et poursuivit sa carrière au retour des Bourbons ...*



Figure : Missiessy

Sources : Lemonnier-D., Poyen, Six, correspondances diverses, ...

**MONTFALCON** (Jean), chef d'escadrons et aide de camp du général Dugua à l'armée de Saint-Domingue (7 novembre 1801). Il devient aide de camp de Leclerc (17 octobre 1802) quelques semaines avant la mort de celui-ci. Dès sa prise de fonction comme capitaine général, Rochambeau le prend comme aide de camp et le nomme commandant d'arrondissement (15 novembre) en remplacement de Guibal, mort de

maladie. Promu provisoirement chef de brigade adjoint à l'état-major général (10 avril 1803), il est envoyé en mission en France (12 novembre) peu avant la capitulation de Rochambeau. Confirmé dans son grade à son retour, il attend un an et demi avant d'être inscrit sur le tableau des adjudants-commandants (30 août 1805) et d'être employé dans ce grade (20 septembre 1805) à l'armée d'Italie, puis de Dalmatie (février 1806). Il participe avec cette armée à la campagne d'Autriche (1809), sous Marmont. Replacé à l'armée d'Illyrie (1<sup>er</sup> janvier 1810), il est mis en disponibilité un an plus tard (20 janvier 1811). Mais il est de nouveau employé, à la tête d'une colonne mobile, dans l'intérieur de la France (18 mars), puis de nouveau mis en disponibilité (16 septembre). Remis en activité comme chef d'état-major de la division Legrand au Corps d'observation de l'Elbe (18 janvier 1812), il fait à ce titre a campagne de Russie au II<sup>e</sup> Corps, sous Oudinot. Blessé à Polotsk (19 octobre), il est autorisé à prendre un congé pour raison de santé (11 avril 1813). Il est réemployé comme chef d'état-major du gouvernement des provinces illyriennes (7 juillet), puis à l'armée d'Italie (octobre). Il est promu général de brigade (1<sup>er</sup> janvier 1814), et sert à la division Fressinet (11 février-20 juin), un autre vétéran de Saint-Domingue. Mis en non-activité à la Restauration, il se rallie à Napoléon aux Cent-Jours, qui l'emploi sous Suchet à l'armée des Alpes (13 juin 1815). Il repousse les Autrichiens à Bonneville (27 juin) et couvre la retraite de l'armée au combat de la Cluse (6 juillet). Remis en non-activité à la seconde Restauration, puis mis à la retraite, il reprend brièvement du service entre 1825 et 1831.

**Sources : Monti, correspondances diverses ...**

**MONTFORT** (Jacques), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 84<sup>e</sup> à l'armée de la Martinique. Noguès, qui embarque (fin octobre 1802) avec lui, parle d'un « savoyard d'origine, bon officier mais misérablement ambitieux ». Malade pendant la traversée, il « était devenu un vrai squelette ». Débarqué à la Martinique (fin décembre), il est fait chef du 1<sup>er</sup> bataillon du 82<sup>e</sup> de ligne (26 mai 1805) à l'organisation de ce régiment, dans lequel son bataillon a été amalgamé. Il est promu provisoirement colonel de ce régiment (juin) après la prise du Diamant. Il participe à la défense du fort Desaix, mais est fait prisonnier de guerre à la capitulation de la colonie (25 février 1809). Emprisonné en Angleterre sur un ponton, il s'en échappe ou est libéré (1809). Dès son retour en France, il est envoyé servir en Espagne (1810) à la tête des bataillons du 82<sup>e</sup> y combattant déjà. Il est fait général de brigade à l'armée du Portugal (6 août 1811) et continu de servir dans cette armée jusqu'en 1813. Il combat ensuite en Champagne (1814) pendant la campagne de France. Mis en non-activité à la Restauration, il se rallie à Napoléon et est placé au commandement du département de Seine-et-Marne (14 mars 1815), puis de la Meurthe (29 mars), et enfin affecté au Corps d'observation du Jura (23 avril) comme chef d'état-major de Lecourbe. Il prend part à la défense de Belfort (juillet 1815), combat à Offemont (4 juillet). Il continue d'être employé par les Bourbons ...

**Sources : Arvers, Noguès, Six**

**MONT-MESSIN** (?), chef de bataillon à l'armée de Saint-Domingue, il s'est embarqué avant le 12 juillet 1802. Aucune information trouvée à son sujet ...

**Sources : correspondances diverses ...**

**MOREAU DE JONNES** (Alexandre), artilleur de marine, il est fait lieutenant de cette

arme et attaché à l'état-major de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue (décembre 1801). Voyageant sur « L'Océan », il débarque au Cap avec l'avant-garde (4 février 1802), revient à bord, puis retourne à terre pour tenir garnison dans la ville avec les troupes de marine. Il repart pour la France avec l'amiral Villaret-Joyeuse (avril) et est à son retour affecté à l'expédition de la Martinique, toujours sous cet amiral (septembre). Sa précédente promotion n'ayant pas reçu l'aval du gouvernement, Villaret le nomme cette fois lieutenant de grenadiers d'artillerie et adjoint du général Devrigny. La flotte appareille le 12 octobre. Il reste jusqu'en 1809 aux Antilles, revenant occasionnellement porter des dépêches et chercher des renforts. Malgré la guerre, il s'émerveille de ce monde exotique. Aide de camp de Villaret, ayant atteint le grade d'officier d'état-major (l'équivalent de chef d'escadrons). Fait prisonnier à la capitulation de la Martinique (24 février 1809), il passe les cinq années suivantes sur les pontons anglais. Libéré à la Restauration, il se rallie à Napoléon aux Cent-Jours, et rejoint l'armée de la Loire. Il sert ensuite à la section topographique du ministère de la Guerre. Précurseur de la statique, il obtient le premier prix de l'Académie Royale de Paris dans cette discipline émergente : il sert d'ailleurs cinq ministères à ce poste. Plus tard, il est élu membre de l'Institut et de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Véritable touche-à-tout, c'est à 82 ans que ce haut fonctionnaire publie ses passionnantes « Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat ». Ses collègues découvrent avec étonnement ce vénérable académicien fut en son temps un vrai loup de mer et un coureur de jupons ...

### Sources : Moreau de Jonès

**MORGAN** (?), général de brigade destitué et arrêté comme royaliste (1795), détenue sur l'île d'Oléron pour être déporté (1795-1800), il n'embarquera jamais. Libéré après Brumaire (janvier 1800), il est réintégré dans son grade et réformé (27 avril 1802). Il obtient d'être remis en activité et employé à l'armée de Saint-Domingue (14 août). Embarqué en Italie (23 décembre), il débarque à Saint-Domingue (mai 1803) porteur d'une lettre de recommandation pour Rochambeau, signée du comte d'Harville. Employé à la division Clauzel, au Cap (11 mai). Réaffecté au commandement de la division du Sud (juin), il est fait prisonnier par les Anglais (30 juin) à bord de la frégate « La Créole », alors qu'il était en route pour prendre son nouveau commandement. Echangé (janvier 1804), il est employé au ministère de la Guerre (28 avril), puis occupe divers commandements territoriaux dans l'intérieur de la France (1804-1809). Il est impliqué indirectement dans une affaire de malversations touchant la vente de certificats de réforme, et est pour ce fait déplacé et employé au camp de Boulogne (21 avril 1809). Il y commande la côte depuis Calais jusqu'à Dunkerque (1809-1810). Affecté à l'armée de Naples (21 novembre 1810), il reçoit le commandement d'Otrante (24 juin 1811). Mis en congé pour raison de santé (22 août), il est réemployé ensuite à l'armée du Midi, en Espagne (10 décembre). Il est de nouveau autorisé à rentrer en France (18 mai 1813), mais rapidement rappelé au Corps d'observation d'Italie (1<sup>er</sup> septembre), qu'il ne rejoignit pas. Nommé ensuite au commandement de la garde nationale de Soissons (7 février 1814), il ne se rend pas plus à ce poste qu'au précédent. Employé à la Restauration, il se rallie pendant les Cent-Jours à Napoléon. Employé dans la 16<sup>e</sup> division militaire (7 juin 1815), il est mis à la retraite à la seconde Restauration.

### Sources : Monti, Six

---

**MORIN** (?), chef de bataillon à l'armée de Saint-Domingue, il s'est embarqué avant le 12 juillet 1802. Aucune information trouvée à son sujet ...

**Sources : correspondances diverses ...**

**MOUCHET** (?), chef de bataillon à l'expédition de Saint-Domingue. On note sa présence dans l'île pour la première fois en juillet 1802. Il est ensuite cité à l'ordre de l'armée (12 août) pour sa « bonne conduite dans les différents engagements qui ont eu lieu ». J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

**Sources : Monti, correspondances diverses ...**

**MOULU** (?), chef de bataillon du génie, il est chargé du commandement des troupes de cette arme réunies à Brest en vue de l'expédition de Saint-Domingue (28 juillet 1801). Il est peu avant le départ de l'expédition nommé sous-directeur des fortifications (24 novembre). En l'absence de plus haute autorité du génie, c'est à lui qu'échoie provisoirement le commandement de l'arme pour toute l'expédition (6 février 1802). Dans les faits, il conservera ce poste pendant presque toute la campagne, rendant quelques semaines le commandement à des officiers supérieurs (Catoire, Tholozé, ...) arrivés de France, mais dont la rapide disparition le replace à la tête du génie. « Homme éclairé et de beaucoup d'humanité » selon Beaubrun-Ardouin, il héberge et cache le mulâtre Jean-Pierre Boyer, avec la complicité de plusieurs autres officiers du génie. Rochambeau le fait provisoirement chef de brigade (1<sup>er</sup> mars 1803). Il est fait prisonnier par les Anglais suite à la capitulation du Cap (1<sup>er</sup> décembre). Rentré en France (juillet 1804), il est immédiatement appelé aux fonctions de sous-directeur des fortifications à Cologne (20 juillet 1804), puis à Neuf-Brisach (16 février 1805). Il reste à ce poste jusqu'en 1809, malgré quelques missions en Italie (1807) ou Allemagne (1809). Toujours directeur des fortifications à Palma Nova (1809-1811), il retrouve Neuf-Brisach (1811-1814) : il y reste sous la première Restauration, puis pendant les Cent-Jours. Il est mis à la retraite à la seconde Restauration ...

**Sources : Beaubrun-A., Quintin, correspondances diverses ...**

**MUSQUINET DE BEAUPRE** (Jean-Charles), chef d'escadrons et oncle du général Leclerc, il le suit comme adjoint d'état-major du Corps d'observation de la Gironde (13 décembre 1800), puis aide de camp à l'armée de Saint-Domingue (7 octobre 1801). Blessé à la Crête-à-Pierrot (11 mars 1802), il est fait adjudant-commandant (21 juin) à l'issue de la campagne contre Toussaint. Il rentre en France avec la dépouille de son neveu (10 novembre), et est reconnu dans son grade dès son arrivée (janvier 1803). Il est immédiatement employé au camp de Bruges (8 novembre), sous Davout, avec qui il va servir sans discontinuer jusqu'à Wagram (1803-1809). Fait général de brigade (4 mars 1807), il est blessé à Wagram (6 juillet 1809) et du quitter son commandement pour commander diverses places en Allemagne (1810-1811). Il rejoint Davout pour la campagne de Russie (1812), mais meurt à l'issue de la campagne (26 février 1813), des fatigues de celle-ci. Il avait 63 ans.

**Sources : Norvins, Six**

**NAIRAUD** (Gilbert), chef d'escadrons désigné pour l'expédition de Saint-Domingue (15 février 1802). Il est à son arrivée placé au commandement de la 3<sup>e</sup> Légion de

gendarmerie (20 juin) à Cul-de-Sac. Rochambeau le fait provisoirement chef de brigade (22 novembre). A la tête de 1400 hommes de la 86<sup>e</sup> demi-brigade arrivés en renfort, il repousse quelques centaines d'insurgés à la Croix-des-Bouquets (décembre). Il s'agit d'une escarmouche, où une fois n'est pas coutume les Français ont l'avantage du nombre. Pourtant, Rochambeau grossit le succès de Nairaud, et le nomme pour l'occasion adjudant commandant, un mois seulement après sa précédente promotion (22 décembre). L'explication de cette bienveillance de la part du nouveau capitaine général et de cette promotion rapide est donnée par un témoin, Pélage Marie Duboÿs, qui décrit Nairaud comme : « espèce de jacobin et de terroriste, mais ayant appartenu à l'armée d'Egypte et sous ce point de vue, officier intéressant pour le général Rochambeau, qui n'était pas fâché de faire la cour au 1<sup>er</sup> Consul, en proclamant ainsi un de ses compagnons d'Egypte ». Le rapport rédigé par le chef d'état-major Pierre Boyer au premier Consul (mars 1803) est une fois encore dithyrambique à son sujet. L'adjudant-commandant Nairaud est donc « dans la plus haute faveur » et, à ce titre, il est placé à la tête de la Garde du capitaine général (15 juillet) à la mort de Netherwood. Il cumule ensuite cette fonction, mais surtout les émoluments qui y sont associés, avec celles de commandant de la garde nationale du Cap et commandant de cette place (septembre). Il associe son nom au meurtre de Fédon (24 octobre) en commandant le peloton d'exécution de celui-ci. Il est fait prisonnier de guerre par les Anglais à la capitulation du Cap (30 novembre). Détenu en Angleterre, il s'en évade (1809) et rentre en France. Ses promotions confirmées, il est employé à l'état-major de l'armée de Naples (8 mars 1810), puis mis en disponibilité (29 octobre 1811). Il est rappelé au service pour la campagne de Russie, comme chef d'état-major de la 8<sup>e</sup> division d'infanterie, au II<sup>e</sup> Corps, sous Oudinot (15 janvier 1812). Blessé devant Wilna (10 décembre), il y décède trois jours plus tard (13 décembre) des suites de ses blessures et d'une phtisie pulmonaire, à l'âge de 44 ans. Dans la correspondance et les mémoires de Saint-Domingue, son nom est le plus souvent orthographié « Néraud ».

### **Sources : Duboÿs, Monti, Quintin, correspondances diverses ...**

**NAVERRES** (François Marie), chef de bataillon, il est désigné (23 janvier 1802) pour servir d'aide de camp au général Desbureaux à l'armée de Saint-Domingue. Il sert ensuite comme adjoint à l'état-major général (20 juin), mais il est, pour un motif inconnu, arrêté et incarcéré dans la semaine qui suit à bord de la frégate « La Valeureuse », puisqu'il demande du secours à Rochambeau à ce sujet le 27 juin 1802. Libéré sur intervention de ce dernier (12 juillet), il est plus tard chargé du commandement de l'arrondissement du Borgne (12 septembre). Ayant pacifié cette région, il est promu chef de brigade à la tête de la 2<sup>e</sup> Légion de gendarmerie (8 octobre). Daure l'envoi annoncer la mort de Leclerc à la Martinique et la Guadeloupe (11 novembre) puis, de là, porter des dépêches au gouvernement à Paris, et réclamer des renforts. Pour une raison inconnue, il s'attarde à la Guadeloupe (novembre 1802-juillet 1803), et ne débarque que tardivement en France (août 1803). Confirmé dans son grade, il est nommé adjudant-commandant (27 août), puis envoyé à l'état-major de la 24<sup>e</sup> division militaire à Bruxelles. Il est réformé sans traitement (23 juillet 1805) pour avoir tenté à prix d'argent de faire nommer un jeune homme à un emploi d'officier. Contraint de s'exiler pour échapper à ses nombreux créanciers qui l'ont fait emprisonner à plusieurs reprises, il réside à Ratisbonne (1814) avant de disparaître de nouveau ...

**Sources : Monti, Quintin**

**NERET** (?), chef de brigade mulâtre dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue, il y commande la 11<sup>e</sup> demi-brigade coloniale et l'arrondissement d'Aquin. Il se rallie parmi les premiers aux troupes expéditionnaires du général Boudet (février 1802), et facilite le ralliement du général Laplume. Passé chef de gendarmerie aux Cayes, il opère avec ce général le désarmement du Sud, sans heurts contrairement aux autres départements, et refoule dans les bois la bande de Samedi Smith (vers juillet). Peu après la chute de l'Anse-à-Veau (16 janvier 1803), il marche avec d'Arbois de Jubainville, Laplume et Sarqueleu contre les insurgés, qu'ils battent à l'habitation Laval (12 février), reprenant cette ville ainsi que Miragoane. Il rentre ensuite avec Laplume aux Cayes, où il trouve le chef de brigade Berger aux prises avec un regain d'insurrection : Néret marche alors avec ce chef de brigade contre Ferou, un de ses anciens compagnons d'arme. Mais les troupes françaises sont vaincues au Morne-Fendu et à Maraudhuc (fin février) et contraint de se retrancher dans les Cayes. Sachant jouer des dissensions dans le camp rebelle, Néret parvient ainsi à détacher le chef de bande Bellegarde Baudoin de leur cause (fin mars 1803) et avec lui attaque les insurgés à la Belle-Rivière. Battu, il accuse Baudoin de l'avoir trahit, mais celui-ci s'échappe et retourne se faire pardonner auprès des rebelles. A peu près à la même époque, son camarade Ferbos est attaqué, blessé et battu à Aquin : accusé lui aussi d'intelligence avec l'ennemi, il est noyé sans que son compagnon d'armes Néret tente quoi que ce soit pour intercéder en sa faveur. Lorsque Laplume est remplacé aux Cayes par Brunet (fin avril), Néret et lui sont envoyés à Port-au-Prince, d'où ils sont déportés, séparément, en France (juin). Alors que Laplume est dirigé sur Cadix, Néret accoste à Bordeaux. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite : soit il aura été déporté en Corse, auquel cas on aurait du retrouver sa trace au bataillon des Pionniers noirs ; soit il lui aura été accordé, comme à de très rares officiers de couleur de Saint-Domingue, de s'installer en France, mais en étant exclu de l'armée ... Dans la correspondance et les mémoires de Saint-Domingue, son nom est parfois orthographié « Nérette ».

**Sources : Auguste (« Les déportés ... »), Beaubrun-A., Monti**

**NETHERWOOD** (Adam-Frédéric), chef de brigade d'origine suédoise, il était aide de camp de Bonaparte en Egypte, avant d'accompagner Leclerc à Saint-Domingue comme premier aide de camp. Il embarque avec lui à Brest (décembre 1801), et reste tout au long de la guerre à ses côtés. C'est chez lui que se précipitent tous les officiers supérieurs de couleur à l'annonce de l'arrestation de Toussaint, pour féliciter le capitaine général de cette mesure : Pierre Boyer aurait alors voulu tous les faire arrêter en masse ! Il fait partie du petit cercle d'intime présents lorsque Leclerc rend son dernier soupir, et qui recueille ses dernières volontés (2 novembre 1802). Daure, qui assure l'intérim à la tête de la colonie, donne l'ordre à Netherwood et plusieurs autres officiers proches du premier Consul ou du général Leclerc de rentrer en France avec la dépouille de ce dernier (3 novembre). Mais Netherwood n'embarque pas sur « Le Swiftsure » ... Il reste auprès de Rochambeau, qui le nomme commandant de sa Garde (19 novembre) à la place d'Abbé. Il accompagne à ce titre Rochambeau à Port-au-Prince lorsque celui-ci y transfère sa capitale (fin février 1803). Apprenant la chute de Petit-Goave, Rochambeau lui confie (27 mars) la mission de reprendre cette place avec sa Garde et divers détachements. Avant

de partir, il épouse « une jeune et jolie créole » désargentée (28 ou 29 mars), avec la bénédiction de Rochambeau qui fait office de père à la mariée et lui fournit une dot. Netherwood débarque ensuite devant Petit-Goave (30 mars), et lance immédiatement ses troupes à la charge, sous un soleil de plomb. Plusieurs fois repoussé devant le Fort Liberté, la Garde taillée en pièce, Netherwood continue de compter uniquement sur la valeur de son unité d'élite pour prendre la position d'assaut. Mais il est finalement mortellement blessé à la tête, ce qui entraîne la déroute de ses troupes. A l'agonie, il est ramené à Port-au-Prince où il meurt quelques jours plus tard, ne laissant « que son nom à sa veuve » ... Dans la correspondance et les mémoires de Saint-Domingue, son nom est parfois orthographié « Neterwood ».

### **Sources : Beaubrun-A., Laujon, Monti, Norvins, correspondances diverses ...**

**NOAILLES** (Louis Marie d'Ayen, vicomtes de), fils de Philippe de Noailles, maréchal de Mouchy et petit-fils du maréchal de Noailles, il était le beau-frère de Lafayette et vétéran comme lui de la guerre d'Amérique. Noble progressiste, il siège avec le Tiers-Etat aux Etats Généraux (1789) et c'est lui qui initie le mouvement d'abolition des privilèges (nuit du 4 août 1789). Après l'échec de la fuite à Varennes (juin 1791), il sauve la reine de la foule. Il émigre en Angleterre (1792), puis aux Etats-Unis : sa femme, sa mère et sa grand-mère, restées en France, sont décapitées. Rayé de la liste des émigrés (1802), il rejoint directement le corps expéditionnaire français à Saint-Domingue, où Rochambeau l'emploie dans son état-major (2 décembre). La première mission qui lui est confiée entachera son nom à jamais : Rochambeau l'envoie en mission spéciale à la Jamaïque et Cuba. Dans la première île, porteur de lettres de change en blanc, c'est à dire non accréditées par le gouvernement à Paris, il doit négocier un emprunt le plus important possible : il obtient ainsi plusieurs millions ... que le premier Consul refusera de rembourser au négociant victime, n'ayant jamais autorisé un tel crédit ! Après cette arnaque, il embarque pour Cuba, où il réclame au gouverneur le versement de 400.000 piastres, prêt (authentique cette fois) accordé par le vice-roi du Mexique à Leclerc avant sa mort. Fort de l'importante somme en sa possession, de Noailles fait l'acquisition à Cuba de cent six chevaux pour la cavalerie, mais surtout d'une centaine de dogues de combat, dressés à traquer les esclaves en fuite, pour la coquette somme de 927.000 francs ! Il rentre à Saint-Domingue avec les chevaux et une cinquantaine de chiens (février 1803). Entre-temps, le premier contingent de ces animaux est testé en situation de combat par de Noailles lui-même, lors de la tentative de reprise de Petit-Goave (30 mars) : les chiens se jettent alors sur plusieurs blessés français, qu'ils déchiquètent. Le général Sarrazin les fera abattre à leur retour à Port-à-Prince. Le reste des chiens, arrivé plus tard (mai), s'avère avoir été ramassé dans les rues, et se trouvent composé d'une bonne part de chiens errant, qui sont dispersés dans divers postes, sans qu'ils fassent plus particulièrement parler d'eux. Quant à de Noailles, il est chargé de la défense du Môle Saint-Nicolas (septembre 1803), qu'il parvient à tenir approvisionné grâce à ses contacts américains. Malgré la capitulation de Rochambeau, il refuse de rendre la place. Mais assiégé par terre et par mer, il est conscient de ne pouvoir tenir très longtemps : il parvient au cours d'une sortie brillamment exécutée (nuit du 3 au 4 décembre), à évacuer la ville avec sa garnison et ses blessés, et ce au nez et à la barbe des forces de blocus de la Royal Navy. Ayant débarqué ses troupes à Santiago de Cuba (décembre), il se rend ensuite par mer à La Havane pour convaincre les chefs militaires français rescapés de

Saint-Domingue qui y sont réunis de monter une expédition contre la Jamaïque. Rattrapé par le navire britannique « Hazard » (31 décembre), il ruse et se fait passer pour un capitaine anglais lancé à sa propre poursuite. A la nuit, il aborde le « Hazard » avec ses grenadiers, et s'en empare après une longue lutte au corps à corps (1<sup>er</sup> janvier 1804). Mortellement blessé dans l'action, il expire peu après son entrée triomphale dans le port de La Havane (7 janvier 1804).



Figure : de Noailles

Sources : Beaubrun-A., Begouën-D., Bouvet de C., Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

NOGUES (Antoine), *capitaine aide de camp du général Lannes, il obtient de pouvoir rejoindre son frère (août 1802), nommé lieutenant du capitaine général de la Martinique à Sainte-Lucie, comme aide de camp. Il embarque à Dunkerque (septembre) sur un navire marchand transportant six cents de la 84<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et le commandant Montfort. Débarquant à Saint-Pierre (fin décembre), il rend compte au capitaine général de l'arrivée des renforts et éprouve là son premier tremblement de terre : habitué depuis un mois aux cahots et craquements du navire qui l'a porté, il n'y prête pas attention et s'étonne de l'affolement que cela provoque ! Quelques jours plus tard, il passe en pirogue à Sainte-Lucie, où il trouve son frère, le général Jean Noguès, en mauvaise santé. Le chef de bataillon Legrand, commandant le détachement de la 82<sup>e</sup> en garnison à Sainte-Lucie, ayant péri de maladie peu auparavant, le général promeut provisoirement son frère Antoine au grade de chef de bataillon à la tête de cette troupe (vers le 30 décembre). Il mène ensuite une vie aventureuse, faite davantage de chasse et d'exploration de l'île, de visite chez les colons, que d'officier en service. Mais il est à la tête de son bataillon lorsque les Anglais débarquèrent dans la baie du Lamantin (21 juin 1803). Le troisième frère Noguès, Gabriel, le plus jeune, simple lieutenant, est le premier à s'opposer à la progression britannique avec seulement vingt-cinq grenadiers, leur menant une guerre d'embuscade. Attaquant les retranchements derrière lesquels se sont regroupés les quelques centaines d'hommes de la garnison française,, sous les ordres d'Antoine Noguès, les Anglais en sont repoussés par trois fois par des contre-attaques à la baïonnette. Il est blessé à la cuisse au cours d'une quatrième charge, mais cache sa blessure à son frère et se propose de contre-attaquer une nouvelle fois : mais les Britanniques sont trop nombreux, et impressionnés par la résistance française, offrent*

*d'accorder à toute la garnison le retour en France. Le général Noguès accepte la capitulation selon ces termes (22 juin). L'armée anglaise tint parole, et poussa même la politesse jusqu'à payer aux officiers français l'intégralité des possessions qu'ils laissaient derrière eux, et l'amiral commandant la Royal Navy dans l'opération mis la résistance à l'ordre du jour de la flotte ! Embarque pour la France sur « La Gloire » (23 juin), ils sont capturés en route par un corsaire anglais qui les conduit en Angleterre, où l'amirauté ne les laissa rentrer en France qu'après jugement. Rapatrié en France (janvier 1804), il est confirmé dans son grade (12 mars 1804). Il fait la campagne d'Autriche (1805), puis de Prusse (1806) comme aide de camp du maréchal Augereau. Il passe ensuite au service hollandais comme lieutenant-colonel (17 novembre), toujours dans le giron de son frère Jean devenu aide de camp du roi de Hollande Louis Bonaparte, colonel du 6<sup>e</sup> de ligne hollandais moins d'un mois plus tard (1<sup>er</sup> décembre), puis général de brigade (1<sup>er</sup> août 1808). Repassé au service français comme adjudant-commandant (23 décembre 1810), il est envoyé en Espagne (1811-1813) où il regagne ses galons de général de brigade (8 février 1813). Il sert dans le Sud-Ouest (janvier 1814), avant d'être mis en non-activité à la Restauration. Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il commande la 1<sup>e</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie à l'armée du Nord (23 avril 1815) et combat à ce poste à Waterloo (18 juin) où il est blessé à la main. Mis en non-activité au retour des Bourbons, il n'est réemployé qu'à partir de 1820 ... Il livre dans ses « Mémoires » un témoignage unique de la vie et des combats à Sainte-Lucie pendant la brève période où cette colonie fut restituée à la France.*

Sources : Arvers, Noguès, Six

NOGUES (Jean-François-xavier), général de brigade, il est nommé (1<sup>er</sup> juin 1802) lieutenant du capitaine général de la Martinique à Sainte-Lucie. Il profite de sa fonction pour faire venir ses deux frères, les capitaine Antoine et lieutenant Gabriel Noguès, qui servirent sous ordres, de même qu'un de ses neveux. Débarqué à Fort-de-France avec Villaret-Joyeuse (3 septembre), il se rend sans tarder à Sainte-Lucie, où il ne manque pas de payer le tribut au climat (décembre). Il n'est pas tout à fait remis quand son frère Antoine l'y retrouve (vers le 30 décembre). Villaret-Joyeuse le tient en haute estime, écrivant à son sujet : « La confiance qu'il inspire aux troupes, son zèle, son courage et ses talents m'assurent que Sainte-Lucie, en cas d'attaque, servira longtemps d'avant-poste à la Martinique. Le général Noguès disputera le terrain pied à pied, déterminé à ne se retirer qu'à la dernière extrémité dans des retranchements qui tombent en ruine » (7 avril 1803). Mais lorsque les Anglais débarquent six mille hommes à Sainte-Lucie (21 juin), Noguès n'en a que deux cent cinquante à leur opposer. Il leur oppose malgré tout une résistance opiniâtre, n'hésitant pas à lancer ses deux frères à l'assaut, à plus de dix contre un, pour tenir les murailles. Mais malgré tous ses efforts, l'île est emportée en deux jours : se voyant offrir une capitulation des plus honorables, consistant au rapatriement de toute la garnison sur la France, Noguès accepte de cesser le combat (22 juin). Mais le navire qui le ramène (23 juin) avec la garnison est arraisonné par un corsaire anglais, qui le conduit en Angleterre, occasionnant un délai de plusieurs mois ... Débarqué en France (janvier 1804), il est immédiatement attaché au palais des Tuileries (février), puis brièvement employé dans l'intérieur (juin-septembre). Il sert ensuite comme aide de camp auprès du roi de Hollande, Louis Bonaparte (29 septembre). Il en profite de nouveau pour associer ses frères à sa bonne fortune. Malgré

son passage au service étranger, il est nommé général de division français (1<sup>er</sup> février 1805) et commandant de la place de Paris (février-novembre 1805). Député des Hautes-Pyrénées au Corps Législatif (de septembre 1805 à sa mort), il n'y siège pas longtemps car il est rappelé comme aide de camp du roi de Hollande, promu lieutenant-général de cette nation et nommé gouverneur de La Haye (19 juin 1806). Il meurt chez lui (9 janvier 1806) dans les Hautes-Pyrénées, de mort naturelle, à l'âge de 38 ans ...

Sources : Arvers, Noguès, Poyen, Six, correspondances diverses ...

NORMAND (?), chef de bataillon à l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, il est présent dans l'île au 21 janvier 1803. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

NORVINS (Jacques Marquet de Montbreton de), émigré rentré, il rencontre Leclerc à Paris peu avant son départ pour Brest (octobre 1801). Se liant d'amitié avec lui, il accepte dans un « élan subit d'enthousiasme, n'y voyant qu'une fortune à courir » la proposition de celui-ci de l'accompagner à Saint-Domingue, mais refuse tout grade militaire ou traitement : il ne sera que secrétaire particulier. Il débarque au Cap (4 février) avec l'avant-garde, habillé en flibustier et fait le coup de feu comme simple volontaire. Pendant la campagne contre Toussaint (7 février-1<sup>er</sup> mai), il chevauche avec les Guides de Leclerc, à l'avant-garde. Après la prise de la Crête-à-Pierrot (25 mars), Leclerc propose de le nommer chef de bataillon en récompense de sa bravoure, mais il refuse de nouveau, suggérant de récompenser à sa place l'adjudant-commandant Pamphile de Lacroix, qui est ainsi élevé général de brigade. N'ayant toujours aucun grade, Norvins ne se considère tenu par aucune discipline particulière à l'égard de Leclerc, et n'hésite pas à critiquer certaines de ses décisions discriminatoires à l'encontre de tel ou tel officier. Peu après la fin de la campagne contre Toussaint, il tombe malade parmi les premiers : il attribue ses maux à la fièvre jaune, mais la chronicité de ses crises de fièvre laisse davantage penser au paludisme. Rétabli, il voit tomber autour de lui les membres de l'état-major de Leclerc, les généraux, ... Avec Lenoir, autre secrétaire de Leclerc, il met sur pied la « Gazette de Saint-Domingue », mélange de journal officiel du gouvernement et de publication de petites annonces privées. Aux côtés de Leclerc, il assiste au siège du Cap (15-16 octobre), au cours duquel le capitaine général lui aurait confié quatre sergents de sa Garde et la mission de protéger Pauline Bonaparte, et de l'escorter, au besoin en employant la force, jusque sur la flotte pour la mettre hors de danger si la situation dégénérait. Pourtant, Norvins méprise celle-ci au plus haut point depuis que Leclerc se serait ouvert à lui de sa douleur à la voir le tromper quotidiennement. Quelques jours avant sa mort, Leclerc lui aurait également annoncé sa décision de rentrer en France en laissant le commandement à Rochambeau par voie de courrier, tel Bonaparte quittant l'Egypte et Kléber. Mais la maladie, puis sa mort (2 novembre) aurait annulé ce projet. Pauline Bonaparte lui aurait alors demandé de l'accompagner en France avec la dépouille de Leclerc, mais Norvins, tout à sa rancœur contre celle-ci, refuse et reste à Saint-Domingue pour assister son ami Daure. Il tente pourtant de mettre sur pied un négoce de tabac en partenariat avec des planteurs de Virginie (janvier), mais l'insurrection ruine le projet. Il fait parti du premier cercle des conjurés contre Rochambeau (vers février 1803), l'un des plus ardents à demander l'arrestation et la déportation de celui-ci. Mais il

*fait une nouvelle crise de fièvre (3 mars) et Daure obtient son renvoi en France (12 mars), lui confiant la mission d'informer le premier Consul de l'attitude de Rochambeau. Arrivé à Brest (vers le 6 avril), il est de nouveau cloué une semaine au lit par une nouvelle crise. Véritable spectre, il se rend néanmoins à Saint-Cloud (12 avril) pour voir le premier Consul, alors qu'il eût dû se rendre directement chez le ministre de la Marine, qu'il considère le pire ennemi de l'expédition. Reconnu par Lauriston, aide de camp de Napoléon, celui-ci lui obtient une entrevue quasi-immédiate avec le premier Consul, au cours de laquelle Norvins dresse un portrait sans concession de la situation de l'armée de Saint-Domingue et des atrocités et fautes commises par Rochambeau. Satisfait de la qualité de ses renseignements, Napoléon le congédie en lui promettant une position. Il se rend ensuite auprès du ministre de la Marine, Decrès, qui n'apprécie pas d'avoir été ainsi doublé : Norvins lui crache son mépris en retour, l'entrevue est houleuse ...Rentré chez lui, Norvins se rétablit et active toutes ses relations : Cambacérès, Pauline et Joseph Bonaparte, Talleyrand, ...Il découvre bien vite que le premier Consul a décidé de tirer un trait sur Saint-Domingue, et avec elle sur tous les participants de cette funeste expédition, témoins du premier fiasco d'une armée napoléonienne. Toutes les portes se ferment devant lui, et des tracasseries administratives vont même jusqu'à manquer de peu de l'enrôler de force dans le 18<sup>e</sup> Dragons ! Pauline lui obtient toutefois une place de maître des requêtes au conseil d'Etat, mais il est congédié le premier jour. L'amiral Latouche-Tréville le fait alors mander auprès de lui (juin 1804), lui annonçant qu'il va recevoir le portefeuille de ministre de la Marine et qu'il le veut comme chef de cabinet. Norvins se réjouit doublement de cette proposition, qui va lui procurer un emploi et voir la déchéance de son ennemi juré Decrès. Mais ce dernier manœuvre subtilement pour conserver son poste (juillet 1804) et Latouche n'est pas nommé à sa place. Ulcéré, Norvins se rend chez Decrès et l'insulte publiquement, à la plus grande satisfaction de ce dernier qui a ainsi loisir de dénoncer les officiers de retour de Saint-Domingue qui peuplent son ministère en quête d'emploi. Norvins décide alors d'agir méthodiquement : il se rend à toutes les réceptions où doit paraître le premier Consul, et se présente à lui à chaque fois, mesurant la « température » de ce dernier à son égard. Il a alors le sentiment de n'être pas disgracié, mais seulement éloigné. Son ami l'adjudant-commandant d'Arcambal étant nommé ordonnateur du camp de Boulogne, il obtient de lui d'être employé à son service. A l'amiral Bruix qui s'étonne de l'y trouver et le questionne sur la raison de sa présence dans ce camp, il répond qu'il souhaite devenir préfet de Londres : ce bon mot rapporté à Napoléon, celui-ci dit « Et pourquoi pas ? » (1805). Rentrant donc peu à peu en grâce, Norvins intègre l'année suivante (1806) les Gendarmes d'ordonnance. Il entre ensuite en diplomatie, puis est chef de la police à Rome (1811), période au cours de laquelle Ingres peint de lui un tableau intitulé « Monsieur de Norvins ». Bien que sa carrière ait toujours stagnée sous l'Empire, il devient dès la première Restauration l'un des principaux défenseurs de l'Empereur déchu, lui consacrant une importante biographie. Ses mémoires, publiées en 1840, ne sont pas exemptes de quelques erreurs de dates ou de grades, mais présentent l'intérêt d'être détachées de toutes les considérations politiques des officiers rescapés, qui pour la plupart emploient ce même support pour se justifier, ou rejeter crimes et fautes sur les épaules de leurs voisins. Paul Roussier écrit à propos de ses souvenirs : « Surtout, ce point de vue de touriste, peut-on dire, auquel il se place, a de l'agrément et de l'intérêt, il est plein de*

pittoresque, de jeunesse, de gaieté, d'entrain, et cela change des idées noires que donnent les récits de massacre, d'incendies, de complots, de maladies et de morts que le nom de Saint-Domingue fait surgir sous d'autres plumes. Norvins prouve, ce que l'on oublie trop souvent, quoique chacun en ait fait soi-même l'expérience, que la vie s'accommode très bien du voisinage de la mort. Il ne parle pas uniquement des faits de guerre : avec lui nous assistons à l'installation matérielle de l'armée, au moins de ses chefs, dans la ville du Cap et ses environs et nous avons quelques-unes des impressions de tous jeunes guerriers devant les beautés de la nature tropicale ». *De ces souvenirs de « touriste », Jean Tulard affirme toutefois que « leur intérêt n'en est pas moins [ils s'arrêtent en 1812] très grand et leur authenticité incontestable ».*



Figure : de Norvins, (détail du portrait par Ingres)

Sources : Begouën-D., Norvins, correspondances diverses ...

OCHER DE BEAUPRE (André), *capitaine aide de camp du général Houdetot, il suit celui à la Guadeloupe (mars 1803), puis la Martinique (décembre). Il s'illustre lors de la prise du Diamant (31 mai-3 juin 1805) et est fait chef de bataillon à l'issue de l'opération : il est placé à la tête du 2<sup>e</sup> bataillon de la 82<sup>e</sup> demi-brigade réorganisée à la Martinique. Fait prisonnier par les Britanniques (24 février 1809) et emmené en captivité en Angleterre (1809-1815), il n'est libéré que peu avant les Cent-Jours (1815), il se rallie immédiatement à Napoléon, et sert comme aide de camp de Jérôme Bonaparte à la 6<sup>e</sup> division d'infanterie pendant la campagne de Belgique.*

Sources : Arvers, Poyen

O'CONNOR (?), *chef de bataillon dans l'armée expéditionnaire de Leclerc, il embarque pour cette île avant le 19 juillet 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet ...*

Sources : correspondances diverses ...

O'GORMAN (?), *jeune colon de Saint-Domingue ayant servit comme chef d'escadrons dans les troupes de l'émigration de cette île, aux côtés des Anglais. Au départ de ces derniers, il reste (ou revient plus tard ?) à Saint-Domingue faire sa soumission à Toussaint. Comme bon nombre d'émigrés comme lui, il est placé dans la Garde d'honneur montée de celui-ci : un honneur marquant leur pardon, mais également un moyen d'avoir l'œil sur eux et des otages pour faire pression sur les grands propriétaires. Au débarquement des troupes expéditionnaires (4 février 1802), ils sont nombreux à désertre pour rejoindre Leclerc. O'Gorman est dans ce cas, et se présente à Rochambeau (9 février). Celui-ci se l'attache comme chef d'escadrons et aide de camp*

*dans son état-major. Lorsque Rochambeau devient capitaine général (15 novembre), O'Gorman fait parti, avec quelques colons influents, de son cercle de conseillers privés, qui le conforte dans sa politique de fermeté extrême à l'encontre des noirs. Fait prisonnier avec Rochambeau à la capitulation du Cap (30 novembre 1803), il est considéré par les Britanniques comme l'un des principaux auteurs d'atrocités, et à ce titre transféré prioritairement en Angleterre.*

Sources : Beaubrun-A., Darné-C., Lacroix, correspondances diverses ...

ORNANO (Philippe Antoine d'), *cousin corse de Napoléon et sous-lieutenant de cavalerie, il est attaché au général Leclerc comme aide de camp pour l'expédition de Saint-Domingue (30 octobre 1801). Leclerc le renvoie en France porteur de ses dépêches pour le gouvernement (18 septembre 1802). Il n'arrive que fort tard en France (12 novembre), ayant en chemin été doublé par deux autres messages partis après lui. Son cousin ne lui laisse que peu de temps pour se remettre de son long voyage, car Ornano rembarque pour Saint-Domingue dans les trois semaines (1<sup>er</sup> décembre). Il est promu lieutenant à son retour par Rochambeau (8 janvier 1803), puis capitaine (6 mars) peu avant son retour définitif en France (12 mars). Il se trouve à bord du « Vulcain » avec Jacques de Norvins, qui écrit : « Ornano se portait bien ; il n'avait jamais été un seul moment malade à Saint-Domingue ; ses dix-huit ans, son teint de rose, ses yeux bleus, ses cheveux blonds avaient désarmé la fièvre jaune, non moins que la placidité de son excellent naturel ». Nommé adjudant-major (15 juillet) peu après son retour en France, il est ensuite aide de camp du général Berthier, ministre de la Guerre (3 février 1804), puis chef de bataillon des Tirailleurs corses (24 mars 1805). Lui qui a gagné tous ses galons dans les états-majors des créatures de son cousin s'illustre brillamment au combat à Austerlitz (décembre 1805), où ses Corses tiennent avec les Piémontais de Hulot les villages-clés de Telnitz et Sokolnitz. Il fait encore les campagnes de la Grande Armée en 1806, où il s'illustre à la prise de Lübeck (6 novembre), et 1807. Il est fait colonel du 18<sup>e</sup> Dragons (18 janvier 1807). Il s'éloigne ensuite de son cousin pour combattre en Espagne (1808-1812), où il est promu général de brigade (16 juin 1811) sur le champ de bataille de Fuentes de Onoro. Il commande une brigade en Russie (1812), charge à la Moskowa (7 septembre) et est fait général de division le lendemain (8 septembre). Durant la retraite, il se bat à Malojarslawetz (24 octobre), puis Krasnoe (18 novembre) où il ouvre en personne le chemin à l'infanterie : un boulet le projette par-dessus son cheval et l'étend inerte. Le prince Eugène le croit mort, et ordonne au commandant Tasher de la Pagerie (autre impérial cousin, de l'ex-impératrice Joséphine cette fois) de le recouvrir provisoirement de neige. Le lendemain (19 octobre), le capitaine Delaberge, son aide de camp, cherche et retrouve son corps pour l'enterrer dignement. Mais une fois son chef sortit de son linceul de neige, celui-ci constate qu'Ornano est toujours vivant ! Evacué à dos d'homme jusqu'au quartier-général impérial, le médecin Larrey affirme qu'il faut l'évacuer en urgence s'il veut avoir une chance de survie. Or la seule voiture disponible est celle de l'Empereur, qui n'hésite pas à y faire placer son cousin et à l'envoyer ainsi en France. C'est pour cette raison que Napoléon retraite à pied, au milieu des restes de son armée, jusqu'à la Bérézina. En 1813, il est colonel des Dragons de l'Impératrice, puis commandant temporairement la cavalerie de la Garde Impériale à la mort de Bessières (2 mai-27 juillet) : il combat à Bautzen, Dresde, Leipzig, et est de la charge de la cavalerie de la Garde à Hanau. De retour à Paris, il prend le commandement de toutes les troupes de*

la Garde restées dans la capitale (24 janvier 1814) et participe à la défense de la barrière de Pantin (30 mars). Ayant rejoint Napoléon après la capitulation de Paris, il reçoit le commandement des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> divisions de cavalerie de la Garde (5 avril). Après l'abdication, c'est lui qui commande l'escorte de son cousin. Il est maintenu au commandement des Dragons de la Garde, désormais Royale, mais se précipite auprès de son cousin à son retour à Paris, qui lui confie de nouveau les Dragons de la Garde. Mais il est grièvement blessé (il marchera pendant deux ans avec des béquilles) au cours d'un duel avec le général Bonet, ce qui l'empêche d'être présent à Waterloo. Il est arrêté (20 novembre) pour son ralliement à Napoléon et pour avoir pris la défense de Ney. Libéré un mois plus tard, il se réfugie en Angleterre, puis en Belgique. Rentré en France en 1818, il n'est pas réadmis au service avant 1828. Il occupe ensuite divers postes administratifs (1828-1849), si ce n'est la répression de la Vendée en 1832. Député d'Indre-et-Loire (7 janvier 1849), il adhère au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte et dès lors les honneurs affluent. A la mort d'Exelmans, il le remplace au poste de grand chancelier de la Légion d'honneur puis est nommé gouverneur de l'Hôtel des Invalides (24 mars 1853). Enfin, le jour de la translation des cendres de Napoléon I<sup>er</sup> (2 avril 1861) de la chapelle Saint-Jérôme au tombeau définitif, sous le dôme des Invalides, il est élevé à la dignité de maréchal de France. Il meurt dix-huit mois plus tard ...



Figure : Ornano

Sources : Norvins, Six, correspondances diverses ...

**PAGEOT** (François-Marie-Sébastien), général de brigade blanc né à Saint-Domingue et y ayant fait toute sa carrière militaire (1789-1801). Après le départ du général Hédouville, Toussaint-Louverture le déporte en Nouvelle-Angleterre. Apprenant l'arrivée du corps expéditionnaire de Leclerc, il se précipite à Saint-Domingue et demande immédiatement à Rochambeau (12 avril 1802) de le recommander auprès de Leclerc. N'ayant visiblement pas de réponse, il écrit une seconde fois, puis une troisième (30 avril) au même, lui narrant ses malheurs : sa propriété a été détruite par Christophe, qui a également assassiné son frère. N'ayant pas plus de retour à ses courriers, il écrit une quatrième fois (10 mai), toujours à Rochambeau, pour lui faire la liste de tous les motifs qui ont poussé Toussaint à le déporter, et pour lui demander son secours. Rochambeau finit par le recommander au capitaine général, et en donne avis à Pageot, qui se confond en remerciements (18 mai). Néanmoins, la recommandation de Rochambeau ne semble pas suffire, car Pageot lui écrit de nouveau (14 juin) pour se plaindre de n'avoir toujours pas été employé : il lui demande cette fois de le recommander comme inspecteur de

*gendarmerie. Ne perdant pas espoir, il réitère sa demande (17 juillet), toujours à Rochambeau, d'être recommandé par lui à Leclerc pour pouvoir servir sous ses ordres. Il est finalement nommé au commandement de Jacmel (entre le 18 juillet et le 2 août). Durant le mois d'août, il fait exécuter plusieurs chefs de bande rebelles. Pourtant, malgré cette répression sauvage, il est le seul officier blanc à faire donner les mêmes rations alimentaires aux troupes européennes et coloniales. Il sera par la suite imité en cela par d'autres officiers ...Il se transporte ensuite à l'Arcahaie, d'où il soutient les opérations des généraux Quantin et Jablonowski (septembre). Il rentre ensuite à Port-au-Prince (10 septembre), mais repart immédiatement pour Léogane (11 septembre) d'où il déluge les insurgés, puis repousse des abords de la ville (18 septembre). Informant Rochambeau de la chute imminente de Jacmel, celui-ci le nomme de nouveau commandant de cette ville pour y prendre les mesures nécessaires (22 septembre). Ayant rétabli la situation, il réclame des munitions (2 octobre). Malgré l'aide d'un bateau américain qui l'aide de ses canons (26 octobre), Jacmel est de nouveau serrée de près : Pageot signale plusieurs tentatives de coups de main (4 novembre), tous repoussés. Apprenant la mort de Leclerc, Pageot s'empresse de féliciter Rochambeau pour sa promotion (22 novembre). A cette date, la garnison meurt de faim, et n'a plus été payée depuis longtemps ...L'ennemi en profite pour attaquer (10 décembre), mais est une nouvelle fois repoussé. Les insurgés reprennent alors leur lente asphyxie de la ville, avant de donner un second assaut (16 février 1803) qui subit le même sort. Se donnant de l'air à intervalle régulier, il reste isolé pendant des mois, mais est finalement contraint d'évacuer Jacmel (18 octobre), après 388 jours de siège. Il rejoint le Cap avec ses maigres troupes, et sert sous le commandement de La Poype (novembre). Il marche avec ce dernier et plusieurs milliers d'hommes, tant réguliers qu'irréguliers, pour renforcer Rochambeau aux prises avec Dessalines, mais celui-ci n'attend pas et se fait battre à Vertières (18 novembre). Il est ensuite fait prisonnier lors de la capitulation du Cap (30 novembre). Il ne rentre en France que le 15 mars 1811. Il occupe alors divers postes territoriaux dans l'intérieur du pays, avant d'être mis en non-activité à la restauration (1814). Vraisemblablement réactivé mais inemployé par Napoléon aux Cent-Jours (1815), il est remis en non-activité à la seconde Restauration ...*

**Sources : Beaubrun-A., Begouën-D., Darné-C., Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...**

**PANISSE** (Pierre), chef de brigade, vétéran des Antilles (1793-1798), il est aide de camp du général Desfourneaux et désigné à ce titre pour le suivre à Saint-Domingue (26 octobre 1801). Sur place, il sert successivement comme commandant de place à Fort Dauphin, Saint-Marc, puis Port-au-Prince (septembre 1802). Il y épouse (18 septembre) peu après son arrivée Mlle Marie Geneviève Eugénie Bellanger des Boulllets, fille aînée d'un riche propriétaire, qui lui assure « dix mille francs de rente en France ». Beaubrun-Ardouin le classe avec les d'Arbois de Jubainville, Lavalette du Verdier, Rochambeau, Berger, ... au rang des pires exécuteurs du corps expéditionnaire. Il évacue vraisemblablement Port-au-Prince avec Lavalette du Verdier (9 octobre 1803), puis est chargé à Santiago de Cuba de veiller sur les soldats laissés aux hôpitaux (17 novembre). Il passe ensuite à Santo Domingo et sert pendant plusieurs années sous les ordres de Ferrand (1804-1808). Il est blessé d'un coup de lance à la bataille de Seybo (7 novembre 1808) et fait prisonnier par les Espagnols. Il est vraisemblablement compris

dans la capitulation de Santo Domingo, à moins qu'il n'ait été échangé ou libéré plus tôt, car il est renvoyé en France en vertu de la convention passée avec les Anglais (7 juillet 1809), via la Jamaïque et les Etats-Unis. Son épouse, enceinte, accouche en mer en vue des côtes françaises (décembre). Nommé adjudant-commandant (15 mars 1811), il est chef d'état-major à la 25<sup>e</sup> division militaire, à Wesel (1812), puis de la 17<sup>e</sup> division d'infanterie du V<sup>e</sup> Corps (22 janvier 1813). Il fait la campagne de Lützen-Bautzen (mai), puis est appelé dans la 6<sup>e</sup> division militaire, à Besançon (13 octobre). Il est bloqué dans cette place (1814) et mis à la retraite à la Restauration ...Son nom est parfois orthographié « Panis ».

**Sources : Beaubrun-A., Lemonnier-D., Monti, Pachonski & W., Quintin, correspondances diverses ...**

**PARNAGEON** (?), chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 38<sup>e</sup> demi-brigade, embarquée pour Saint-Domingue (décembre 1801). Il sert à la division Desfourneaux (février 1802) dans laquelle il participe à la prise de Plaisance (16 février), au cours de laquelle, fait rare, c'est lui qui parvient à tendre une embuscade aux insurgés abandonnant la ville. Chargé du commandement de la ville et l'arrondissement de Plaisance (17 février), il se voit dans le même temps mis à la tête d'une brigade de troupes coloniales (7<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, bataillon des Gonaïves et divers détachements des grenadiers et de guides de la Garde d'honneur de Toussaint et de la garde nationale) qu'il a pour mission de désarmer. Servant sous Clauzel, il est promu chef de brigade (avant le 5 juillet) et Brunet le propose à Leclerc (16 août) pour être placé au commandement de la 31<sup>e</sup> demi-brigade, mais c'est D. Baron qui aura finalement le poste. Plus tard, son bataillon de la 38<sup>e</sup> « vote mal », c'est à dire contre le consulat à vie : Parnageon convoque les meneurs de la fronde (23 août). Il meurt de maladie environ une semaine plus tard (31 août 1802).

**Sources : Beaubrun-A., correspondances diverses ...**

**PELAGE** (Magloire), chef de brigade noir, né à la Martinique mais servant à la Guadeloupe, il tente de modérer la rébellion de l'armée contre Lacrosse (21 octobre 1801) dont il prend la tête. Il accepte en conséquence de prendre la tête du gouvernement provisoire issu (10 novembre) du renvoi de ce dernier. Dès lors, il tente par tous les moyens de faire la preuve à Paris de la fidélité de l'île à la République. En vain, puisque le gouvernement, mal informé, envoie un corps expéditionnaire sous Richepance pour reconquérir l'île. Mais lorsque celui-ci débarque (6 mai 1802), il est accueilli non pas à coups de canon, mais par une fanfare ! Mais Richepance se méfie toujours, et Pélage est publiquement humilié : il faut l'intervention plus avisée du général Sériziat pour restaurer la situation. Mais le mal est fait : les soldats de l'expédition, particulièrement ceux qui s'étaient exilés avec Lacrosse, exercent leur vengeance sur les troupes noires en les désarmant, les humiliant et les mettant aux fers sur la flotte. Lorsque Delgrès, Massoteau et Ignace se rebellent, Pélage choisit son camp et oeuvre sans états d'âme à l'élimination de ses anciens compagnons d'armes (12 mai). Sa loyauté aveugle au gouvernement de métropole fait de lui l'un des principaux instruments de la répression de l'insurrection et du rétablissement de l'esclavage. Se voyant confier le commandement de la colonne de Dumoutiers, il participe activement à la défaite et la mort d'Ignace à Baimbridge (26 mai), bataille au cours de laquelle il perd l'un de ses fils qui combattait à ses côtés. Malgré toutes les preuves de loyauté qu'il a déjà donné, il est embarqué (29

juin) et renvoyé en France. Débarqué à Brest (18 août), il est mis en accusation pour sa participation à la rébellion d'octobre 1801 contre Lacrosse. Transféré à Paris (20 octobre), il rédige en captivité son « Mémoire pour le chef de brigade Magloire Pélage et pour les habitants de la Guadeloupe », dans lequel il se justifie de ses actes, et qu'il fait parvenir au premier Consul (octobre 1803). Il est libéré peu après (23 novembre) mais réformé de l'armée (8 mars 1804) à compter du jour de son débarquement en métropole. Vivant de sa pension à Paris (1804-1808), il demande à plusieurs reprises à reprendre du service au ministère de la Guerre : il est entendu et employé en Espagne comme adjudant-commandant (12 septembre 1808). Commandant l'arrondissement d'Estella, en Navarre, il y décède de maladie (7 avril 1810). Sa veuve touchera une pension du gouvernement, puis à son retour en Guadeloupe, une autre du gouverneur de la Guadeloupe, réversible à ses filles.



Figure : Pélage

Sources : Beaubrun-A., Lacour, Monti, Poyen, Quintin, correspondances diverses ...

PERRIN (?), chef de brigade dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue. Sa présence dans l'île est avérée à partir du 22 novembre 1802, date à laquelle réorganise l'armée après sa prise de fonction comme capitaine général : Perret y est à la suite, sans commandement. Sans doute est-il venu avec les renforts arrivés en novembre ? Il rentre en France sur « L'intrépide » avec Peyre-Ferry & Pamphile de Lacroix (21 mars). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ... Son nom est parfois orthographié « Perré » ou « Peret ».

Sources : Peyre-F., correspondances diverses ...

PERRIN (?), adjudant-commandant dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue. Il est mort de maladie un peu avant le 6 juin 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

PERRIN (?), capitaine aide de camp de Leclerc, il accompagne celui-ci à Saint-Domingue (décembre 1801). Il est l'un des rares aides de camp de celui-ci à ne pas être promu en cours de campagne, puisqu'il est toujours capitaine, à la mort de Leclerc, lorsque Daure lui confie une mission spéciale aux Etats-Unis (10 novembre 1802) : il est chargé d'informer la représentation diplomatique française à New York de la mort du capitaine général, et de remettre personnellement au président Jefferson un pli de Daure,

*tout en lui cachant la mort de Leclerc. Il doit également faire passer à la presse américaine des nouvelles de succès militaires français, et répondre à toute attaque de celle-ci. Une mission de communication délicate pour un simple capitaine ... De retour à Saint-Domingue (1803), il est fait chef d'escadrons, mais n'a plus la moindre illusion quant au sort de l'île, comme il l'exprime de manière très pessimiste dans une lettre à Pierre Boyer (février). Il rentre en France peu avant la bataille de Vertières (vers le 3 novembre). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...*

Sources : Beaubrun-A., Monti, Norvins, correspondances diverses ...

PESQUIDON (?), chef du 1<sup>e</sup> bataillon de la Légion expéditionnaire, il embarque avec celui-ci pour Saint-Domingue (16 décembre 1801) de Toulon. Peu engagé dans la campagne contre Toussaint (7 février-1<sup>er</sup> mai 1802), il est une fois le calme revenu placé en garnison autour de l'habitation de ce dernier à Ennery. Ses hommes s'y livrent à divers actes de pillages sur les terres de l'ancien maître de l'île, se servant dans ses jardins ou ses sucres, et malmenant son personnel de maison. C'est pour remédier à ces exactions et discuter avec le général Brunet de la réorganisation du placement des troupes sur ses terres que Toussaint est attiré dans un guet-apens et arrêté (7 juin). On peut supposer que l'attitude de Pesquidon et de ses hommes était calculée pour entraîner un tel résultat, car celui-ci est placé, toujours dans son grade, à la tête des deux bataillons de la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne (10 juin). Il semble qu'il ne soit toutefois pas promu chef de brigade de cette unité : il assure un long intérim en attendant la promotion à ce poste du commandant D. Baron (19 octobre). Lui-même est enfin promu par Rochambeau chef de brigade (22 novembre) à la Légion de Saint-Domingue, qui n'est autre que son ancienne Légion expéditionnaire. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ... Son nom est parfois orthographié « Pesquidou », « Pisquidon » ou encore « Pisquidoux ».

Sources : Beaubrun-A., Laujon, correspondances diverses ...

PÉTION (Alexandre Sabès, dit), adjudant-commandant mulâtre de l'entourage de Rigaud, avec qui il s'est réfugié en France après avoir été chassé de Saint-Domingue (1800). Il est attaché à l'expédition de Ganteaume censée se diriger sur Saint-Domingue (1801), mais qu'il sait devoir se rendre en Egypte : il refuse donc d'embarquer. Réformé à ce titre, il est remis en activité pour participer à l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue. Embarqué sur « La Vertu » avec tous les autres officiers de couleur, il a été informé par une fuite au ministère de la Marine des ordres particuliers du capitaine de ce bâtiment à l'égard de ses passagers : « La Vertu » ne soit pas accoster sans un ordre direct de Leclerc, car si Toussaint accueille pacifiquement le corps expéditionnaire, Rigaud et les siens devront être déportés à Madagascar ! Aussi Pétion et ses compagnons sont-ils d'une certaine manière satisfait de voir brûler le Cap. Débarquer en arrière du corps expéditionnaire (fin février 1802), seul Pétion participe à la campagne contre Toussaint, à la tête de la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale ralliée à Boudet. Il est à la Crête-à-Pierrot (mars), où Pamphile de Lacroix admire son charisme et son courage à toujours se tenir en avant de ses hommes. Mais l'enthousiasme de Pétion est fortement atténué lorsqu'il apprend l'arrestation et la déportation de son chef, Rigaud (2 avril). Dès lors, Pétion ne se fait plus aucune illusion quant aux projets des Français vis à vis de la population de couleur. Lorsque les rumeurs de retour à l'esclavage se font de plus en plus insistantes, il manipule son supérieur, Clervaux, pour le pousser à donner le véritable

*coup d'envoi de la seconde insurrection, limitée jusque-là à la guérilla larvée de quelques bandes et au soulèvement avorté de Belair. Il convainc finalement Clervaux de faire défection (nuit du 13 au 14 octobre) et de marcher contre le Cap, mal défendu. Homme de cœur et d'honneur, il réunit tous les artilleurs européens de la brigade Clervaux, et les renvoie dans les lignes françaises sous escorte, pour s'assurer qu'ils y parviennent vivant. Geffrard se joint à Pétion et son chef qui attaquent le Cap (15 et 16 octobre), alors que Christophe reste attentiste et ne fera véritablement défection qu'à la fin de la bataille. Les insurgés s'emparent des fortifications extérieures du Cap (16 octobre), contraignant Leclerc à se replier dans la ville même. Mais l'annonce de l'arrivée de renforts français les contraint à se replier. Bien qu'il soit la véritable âme de la révolte, Pétion refuse le commandement et laisse celui-ci à Christophe. Il frappe ensuite (novembre) à la frontière entre les parties française et espagnole de l'île, séparant Quantin de Kerverseau. Rochambeau met alors sa tête à prix. Il bat ensuite ce dernier (mai 1803) dans sa tentative de reprendre le Mirebalais. Mais ses relations avec Christophe étant déplorables, il va offrir ses services à Dessalines, qui lui offre vainement le commandement en chef de son armée. Il n'accepte que la division de l'Ouest, à la tête de laquelle il encercle Port-de-Paix, poussant Lavalette à l'évacuer (9 octobre 1803). Entre-temps, son principal rôle dans cette guerre aura été d'être le véritable unificateur de l'armée : alors que Dessalines compte essentiellement sur la force et la terreur pour forcer le ralliement à sa cause de diverses bandes, Pétion parvient, par la négociation et en acceptant constamment de laisser le commandement à ses collègues, à obtenir l'adhésion un à un de presque tous les chefs rebelles isolés. Il parvient même à rapprocher Christophe et Dessalines sous l'égide de ce dernier. Haïti indépendante (1<sup>er</sup> janvier 1804), Dessalines se fait empereur et mate les derniers rebelles à son autorité (1804), puis marche contre le dernier réduit français de Santo Domingo, qu'il assiège (mars 1805). Contraint à la retraite, Dessalines sent son autorité remise en cause, et commence à regarder avec suspicion grandissante le brillant Pétion. Informé par Christophe des préventions de Dessalines contre lui, Pétion n'attend pas d'être sacrifié : il le fait assassiner (17 octobre 1806). Pétion et Christophe se déchirent alors pour le remplacer : alors que le premier contrôle le Nord, le second proclame la République dans l'Ouest (27 décembre). Pourtant, Pétion n'y est que commandant de l'armée, et à ce titre affronte Christophe à la bataille de Sibert (1<sup>er</sup> janvier 1807), mais il est battu. Deux mois plus tard (10 mars), le Sénat le nomme Président de la République. Mais victime de plusieurs conspirations, il dissout le Sénat et règne en dictateur. Malgré tout, il restera comme l'un des meilleurs dirigeants haïtiens ...La guerre contre Christophe se poursuit, sans tourner à l'avantage de qui que ce soit, lorsque Rigaud fait son retour à Saint-Domingue (avril 1810). Pétion accueille son ancien chef à bras ouvert, mais celui-ci refuse rapidement de passer au second plan : commandant dans le Sud, il fit sécession de la République. Pétion se refusa alors à déclencher une seconde guerre contre son ancien chef. Pétion est réélu président l'année suivante (1811) par un Sénat de seulement cinq membres tout acquit à sa cause. Grand allié de Bolivar, c'est également lui qui jette les bases du rapprochement avec la France. Il rédige également une constitution instituant l'abolition de l'esclavage, la liberté de la presse, le bicamérisme, la responsabilité des fonctionnaires et la présidence à vie. Il partage les terres des grandes habitations confisquées entre les paysans qui les exploitent. A la mort de Rigaud, il réunit pacifiquement la République du Sud à celle de*

*l'Ouest. Il meurt de maladie à Port-au-Prince (29 mars 1818).*



*Figure : Pétion*

Sources : Beaubrun-A., Boyer, Lacroix, Monti, Norvins, Pachonski & W., correspondances diverses ...

**PEYRE-FERRY** (Joseph Elysée), créole de la Martinique et capitaine de la 6<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon de la 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, paradoxalement une unité presque exclusivement flamande. Il fait voile avec elle de Lorient (décembre 1801), et sert ensuite à la réserve de la division Rochambeau (février 1802), sous les ordres de l'adjudan-commandant Andrieux. Arrivée tardivement avec sa division devant la Crête-à-Pierrot (20 mars), il monte à l'assaut deux jours plus tard (22 mars), en vain. En mauvais terme avec son chef de bataillon Miquet pour, selon ses dires, l'avoir empêché de s'accaparer un trésor trouvé par lui dans une habitation abandonnée, il est désigné par celui-ci pour une reconnaissance risquée aux pieds du fort (nuit du 23 au 24 mars). Repéré par les sentinelles ennemies, son détachement est immédiatement prit pour cible : Ferry s'en tire par miracle sans blessure mais avec plusieurs trous dans ses habits. Après l'audacieuse sortie de la garnison du fort, Peyre-Ferry fait partie des troupes lancées à sa poursuite. Il sert ensuite dans l'état-major des généraux Pierre Devaux et Quantin, avec lesquels il ne s'attend pas mieux qu'avec Miquet. Il semble en effet qu'un sens de l'honneur chatouilleux et une susceptibilité fort mal placée l'ait toujours poussé à exprimer, même crûment, ce qu'il pensait de ses interlocuteurs, fussent-ils des supérieurs ... Il tombe malade, vraisemblablement de paludisme étant donné ses crises à répétition, et obtient d'être évacué sur la France (18 mars) : il embarque trois jours plus tard sur « L'Intrépide » (21 mars). C'est pendant le voyage qu'il commence à réunir ses notes et à les organiser pour former ses mémoires, alors qu'au même instant, sur le même navire, Pamphile de Lacroix pratique une activité similaire. Versé au 86<sup>e</sup> de ligne à son retour, il est écoeuré à son retour de la manière dont son traiter les vétérans de Saint-Domingue. Stationné dans le Sud-Ouest (1804-1807), il ne participe à aucune des campagnes de la Grande Armée, mais entre avec les premières troupes dans la péninsule ibérique (1807), faisant parti de l'armée de Junot contre le Portugal (1807-1808). Blessé, il est admis à la retraite en 1809, se retire à Toulon et deviendra bibliothécaire. Il a publié de passionnants souvenirs sur la campagne de Saint-Domingue.



Figure: Peyre-Ferry

Sources : Peyre-F.

PHILIPPON (?), chef de l'escadron de la Légion de la Loire dans l'expédition de Saint-Domingue. Il fait voile de Rochefort (décembre 1801) avec le reste de son unité qui fait partie de la division Boudet. Pourtant, Philippon et son escadron en sont détachés avant même le débarquement pour servir de cavalerie à la division Rochambeau. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : correspondances diverses ...

PICQUET (?), chef d'escadrons dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue. Pamphile de Lacroix le mentionne à la tête d' « un faible détachement de vingt blancs (...) et une seule compagnie de grenadiers noirs de la 9<sup>e</sup> demi-brigade coloniale » (septembre 1802) lorsqu'il disperse une forte bande de cultivateurs armés qui menace Port-de-Paix. On le retrouve attaché à l'état-major de Rochembeau (22 novembre). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Lacroix, Monti

PILLET (Pierre Martin), colonel aide de camp de La Fayette, il émigre avec lui (1792) mais rentre en France une fois radié des listes d'émigration (1800). Il est placé chef de bataillon à la Légion expéditionnaire (1801), et participe à ce titre avec le général Sahuguet à l'expédition ratée vers l'Égypte. Le général Meyer de Schauensee, à peine nommé à la tête des troupes pour Saint-Domingue réunies à Toulon, demande à ce qu'il soit placé à la tête de la Légion expéditionnaire, ou au moins qu'il lui soit attaché comme adjudant-commandant (9 octobre 1801). Il n'en est rien, puisqu'il est nommé (5 mars 1802) au commandement du « bataillon colonial de la Guadeloupe », composé de gardes-côtes et de fonds de prison. Il débarque dans cette île avec Richepance (6 mai) et s'y illustre par sa brutalité dans la répression de l'insurrection : il fait ainsi fusiller les infirmiers de l'hôpital de Pointe-à-Pitre parce que noirs. Chargé de fournir des accusés au tribunal spécial instauré par Lacrosse, il arrête et envoie à la mort tous les noirs ayant le crâne rasé, s'étant persuadé qu'il s'agissait là du signe de ralliement d'une vaste conspiration ! Il s'embarque pour la France peu après le renvoi de Lacrosse, et à son retour (2 juillet) est employé à Lille (10 août). Passé à l'état-major de l'armée des Côtes de l'Océan (18 février 1804) puis de la Grande Armée (1805-1807). Promu adjudant-commandant (12 février 1807), il sert au Portugal avec Junot (1807-1808). Blessé et fait prisonnier à Vimeiro (21 août 1808), il passe le reste de la guerre en

*captivité sur un ponton en Angleterre (1808-1814). Rentré en France à la première restauration, il est promu maréchal de camp et mis à la retraite par les Bourbons. Il semble rester à l'écart pendant les Cent-Jours.*

Sources : Lacour, Monti, Quintin, correspondances diverses ...

PINGUET (?), chef de bataillon à l'armée de la Martinique, vraisemblablement arrivé de France avec l'expédition du général Lauriston (mai 1805), car il n'apparaît nulle part avant cette date, pas même parmi les capitaines de la 82<sup>e</sup> demi-brigade, il ne s'agit donc pas d'un capitaine promu. Dès l'organisation du nouveau 82<sup>e</sup> de ligne (26 mai 1802), il reçoit le commandement du 2<sup>e</sup> bataillon. Lorsque le régiment est de nouveau réorganisé (1806), il passe à la tête du 1<sup>er</sup> bataillon, poste qu'il occupe toujours peu avant (1<sup>er</sup> janvier 1809) le débarquement britannique (30 janvier). Contraint de s'enfermer dans fort Desaix avec le reste de la garnison, il est fait prisonnier à la capitulation de la colonie (24 février). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : correspondances diverses ...

PIOGE (Pierre), chef du 1<sup>e</sup> bataillon de la 28<sup>e</sup> demi-brigade légère dans l'expédition de Saint-Domingue, il fait voile (décembre 1801) de Toulon. Débarqué dans cette île (14 février 1802), il sert à la division Hardÿ, et est blessé à la tête de son bataillon à la prise du Morne-aux-Anglais (15 avril). Il rentre en France pour raison de santé (juin ou juillet), toujours dans le grade de chef de bataillon à son retour, alors que Leclerc semblait lui avoir promis le grade de chef de brigade (lettre non datée, envoyée de France après son retour pour lui rappeler sa promesse). Soit Leclerc est revenu sur sa promesse, soit il est mort quand lui parvient cette lettre, mais toujours est-il que Piogé reste chef de bataillon. Il commande les grenadiers du 28<sup>e</sup> Léger détachés à la Réserve d'Arras (6 décembre 1803), les futurs « grenadiers d'Oudinot », puis sert à l'armée des Côtes de l'Océan (1804-1805) et enfin à la Grande Armée avec laquelle il fait la campagne d'Austerlitz (1805). Il est admis à la retraite comme colonel un mois plus tard (16 janvier 1806).

Sources : Monti, Quintin, correspondances diverses ...

POINSOT (Pierre), général de brigade sans emploi, il est désigné pour être employé à l'armée de Saint-Domingue (21 février 1803). Arrivé dans l'île (11 mai), il est immédiatement envoyé aux Cayes (mi-mai), à la division Brunet. Mais il embarque très vite (30 juin) sur « L'Océan », qui le ramène en France (1<sup>er</sup> août). Dès son retour, il est employé au commandement des troupes dans l'île de Walcheren, puis réformé (20 août 1805). Remis en activité dans la 18<sup>e</sup> division militaire (24 mai 1806). Il obtient ensuite le commandement d'une brigade à la division Malher (11 novembre 1807), en vue de l'invasion de l'Espagne. Entrant dans ce pays avec Dupont, il est à la bataille de Baylen, à l'issue de laquelle il est fait prisonnier (22 juillet 1808). Libéré à Marseille (12 novembre), il est employé à l'armée d'Italie (28 novembre), où il est blessé à la bataille de la Piave (8 mai 1809). Rentré à Paris (13 novembre), il est de nouveau envoyé en Espagne (19 décembre). Mis en disponibilité (2 juillet 1811), il organise la formation d'escadrons dans la 6<sup>e</sup> division militaire (2 janvier 1812), puis sert au XI<sup>e</sup> Corps de la Grande Armée en Russie (1812), puis pendant la campagne au début de 1813, avant de passer au II<sup>e</sup> Corps de Réserve de cavalerie (12 avril 1813). Blessé et fait prisonnier (24 mai), il ne rentre en France qu'après l'abdication de Napoléon (1814). Les Bourbons le mettent en

*non-activité, puis à la retraite. Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il sert sous Margaron au dépôt de cavalerie d'Amiens (28 mai). Il poursuit ensuite sa carrière sous la seconde Restauration ...*

Sources : Pachonski & W., Six

PORTALIS (?), chef de bataillon du génie à l'armée de la Martinique, il y occupe les fonctions de sous-directeur de cette arme. Débarqué avec son supérieur Dudézerseul et le capitaine général (3 septembre 1802), il est mort de maladie tropicale avant le 3 mars, puis Villaret-Joyeuse rapporte sa mort et son remplacement à cette date ...

Sources : Poyen, correspondances diverses ...

POYER (?), chef de bataillon dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue. Il est commandant de place au 6 juillet 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

PROST (?), chef du 1<sup>er</sup> bataillon du 26<sup>e</sup> régiment de ligne à l'armée de la Guadeloupe, faisant parti des renforts débarqués (juin 1805) de l'expédition du général Lauriston et de l'amiral Missiessy. Il est toujours en vie à ce grade à la capitulation de la Guadeloupe (25 février 1810). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Poyen

PROVIN (?), chef de l' « escadron expéditionnaire », c'est à dire le détachement du 19<sup>e</sup> Chasseurs à cheval attaché à la Légion expéditionnaire, et dont il devient parti intégrante au retour de l'expédition avortée vers l'Égypte. Affecté à l'armée de Saint-Domingue comme le reste de cette légion, il fait voile de Brest (décembre 1801) et se fait rapidement remarquer sur place par ses exactions. Il est même l'objet d'une lettre de protestation de la part de ses sous-officiers, qui pétitionnent (10 mars 1802) auprès de Desfourneaux pour qu'il soit arrêté et cesse ainsi de ternir l'honneur de l'unité. Cette pétition a été rédigée suite à la visite dans leur camp d'un tonnelier qui s'était vu voler ses outils par des cavaliers de l'escadron, et qui venait s'en plaindre à Provin : celui-ci plaça son pistolet sur la tempe du civil, et menaça de lui brûler la cervelle. Desfourneaux le fait arrêter et déférer devant une cour martiale (22 mars). J'ignore malheureusement quelles suites furent données à cette affaire, et ce qu'il advint de ce chef d'escadrons ...

Sources : correspondances diverses ...

PUSQUISSET (?), chef de bataillon dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, embarqué avant le 19 juillet 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet, toutefois il est possible qu'il s'agisse d'une mauvaise compréhension du nom de l'oncle du général Leclerc : le chef d'escadrons Musquinet (de Beaupré).

Sources : correspondances diverses ...

QUANTIN (Pierre), général de division, il est mis à la disposition de ministère de la Marine (6 novembre 1801) pour servir à Saint-Domingue, mais n'embarque qu'avec les renforts (13 mars 1802). Placé au commandement de la division Dessalines (27 août) peu après son arrivée, il remplace ensuite le général Watrin au commandement de Port-au-Prince (23 novembre). Il commande ensuite la division de gauche du Nord (18 janvier 1803). Opposé à la politique de Rochambeau et ouvertement critique de l'attitude

*des officiers français qui se comportent en pays conquis, il obtient facilement de pouvoir rembarquer pour la France (29 mai). Lemonnier-Delafosse rapporte qu'au moment de monter à bord du navire qui devait le ramener en France, il lança au grenadier qui portait ses bagages : « Grenadier, dis à la garnison que le général Quantin est débarqué à Saint-Domingue avec trois malles, et qu'il s'en retourne avec un simple porte-manteau ! ». Peyre-Ferry, qui a servi sous ses ordres et qui ne l'appréciait guère, le décrit comme un homme de petite taille, fluet, lunatique, asocial, à la « voix glapissante (...) qu'il accompagne de gesticulations ridicules », confirme néanmoins qu'« il n'a jamais eu la réputation de mettre à profit ses commandements pour amasser des richesses par des voies illégales ; je suis persuadé que ses mains sont pures sous ce rapport. S'il possède quelque chose, elle provient de ses économies, et il doit nécessairement en faire puisque le luxe, le faste, la représentation, et toute espèce de dépenses sont bannis de chez lui ». Remis à disposition du ministre de la Marine (24 octobre) à son retour, il est placé au commandement de Belle-Isle (31 décembre). Il y reste jusqu'à sa mise en retraite pour ancienneté de service (12 avril 1811). On trouve parfois son nom orthographié « Quantin ».*

Sources : Beaubrun-A., Lemonnier-D., Monti, Peyre-F., Six, Pachonski & W., correspondances diverses ...

RAMEL (Jean Pierre), chef de brigade émigré, il est autorisé à rentrer en France (1801) et est réformé à son retour en tant qu'adjudant-commandant à son retour (3 juin). Il est remis en activité dans ce grade pour servir à Saint-Domingue (16 août 1802). Il est dès son arrivée (3 janvier 1803) jeté dans la bataille pour la reprise de Port-de-Paix (8 janvier) où il reçoit une blessure à la tête du 2<sup>e</sup> bataillon des francs de l'Ouest. En convalescence au Cap, il est autorisé à rentrer en France pour soigner sa blessure (18 mars), et appareille à bord de « L'Intrépide » (21 mars) sur lequel se trouvent également Pamphile de Lacroix, Peyre-Ferry, Anhouil et Perré. Ignorant visiblement son départ, Rochambeau lui envoie cinquante-huit de ses chiens mangeurs d'hommes (5 avril) au Cap, pour lesquels il ne lui comptera aucune ration de nourriture supplémentaire : « Vous devez leur donner des nègres à manger ». A son retour (16 juin), il est remis en disponibilité (7 juillet), puis désigné chef d'état-major à Périgueux, dans la 20<sup>e</sup> division militaire (21 mars 1804). Il sert ensuite successivement à l'armée d'Italie (11 septembre 1805), en Catalogne (août 1808), au Corps de Réserve de l'armée d'Allemagne (3 juillet 1809) et enfin de nouveau en Espagne et au Portugal avec ce dernier devenu VII<sup>e</sup> Corps de l'armée d'Espagne (1810). Chef d'état-major de Clauzel (1<sup>er</sup> mai 1810) avec lequel il a brièvement servi au Cap sept ans plus tôt, il est remis en non disponibilité (13 juin 1811). L'inaction est de courte durée, puisqu'il passe un mois plus tard à l'état-major de l'armée du Midi (25 juillet). Rentré en France (1813), il est chef d'état-major de la 15<sup>e</sup> division militaire (3 août) puis commandant du département de Seine-Inférieure (21 septembre). Il est rappelé à l'état-major de l'armée d'Italie (19 octobre) jusqu'à la paix générale (1814). D'abord remis en non-activité à la Restauration, il est ensuite promu maréchal de camp (25 novembre 1814) par Louis XVIII, grade qui lui est reconnu par Napoléon (10 juin 1815) pendant les Cent-Jours. Envoyé commander le département de Haute-Garonne (17 juin), il est maintenu dans ses fonctions à la seconde Restauration. Mais il est victime de la Terreur Blanche et des Verdets, qui le blessent d'un coup de feu au bas ventre (15 août) aux cris de « Vive le Roi. A bas Ramel ! ». Il agonise deux jours

*avant de succomber (17 août).*

Sources : Quintin, correspondances diverses ...

RAULET (?), *chef de d'escadron à l'armée de Saint-Domingue, il est nommé au commandement de la gendarmerie de Jérémie (14 août 1802). Il est toujours vivant au 26 novembre 1802, mais je perds sa trace par la suite ...*

Sources : Monti, correspondances diverses ...

REIGNIER (?), *adjudant-commandant désigné pour être employé à la suite de l'armée de Saint-Domingue (fin octobre 1801). Aucune autre information trouvée à son sujet ... Par contre, son épouse semble avoir davantage marquée les esprits que lui : elle tient salon à bord de « L'Invincible », s'occupe de la carrière du jeune aspirant Drinot, en lui permettant grâce à ses relations de servir sur le bâtiment de son choix, ...*

Sources : Drinot, correspondances diverses ...

REPUSSARD (Faustin), *chef de bataillon mulâtre, commandant la garde nationale des Verettes dans l'armée de Toussaint-Louverture à Saint-Domingue. Il se rallie dès leur arrivée aux troupes expéditionnaires (février 1802), et se lance immédiatement à la poursuite de Dessalines, qu'il harcèle tout au long de sa retraite. Il sauve au cours de cette poursuite de nombreux otages blancs entraînés par celui-ci dans sa marche. Il repousse ensuite Charles Belair, et les bandes ralliées à lui, lorsqu'il tente un coup de main contre les Verettes (fin août). Il les poursuit ensuite, et capture Sanite Belair (10 septembre), l'épouse du général Belair, au Corail-Mirrault. Charles Belair se rend peu après pour partager le sort de sa femme ... Malgré cette victoire, et l'exécution après un procès expédié des époux Belair, la situation de Répussard se dégrade rapidement avec la défection de Dessalines (16 octobre) : entouré d'ennemis, Répussard envisage de se replier sur Saint-Marc. Mais le lendemain (17 octobre), il apprend qu'un bataillon de la 12<sup>e</sup> et demi-brigade coloniale sous ses ordres est prêt à rejoindre Dessalines : il alerte son supérieur, Fressinet, qui décide de les éliminer. Ce dernier ordonne une revue sur la place des Verettes, au cours de laquelle Répussard et sa garde nationale mulâtre, ainsi qu'un bataillon polonais, massacre les soldats noirs à la baïonnette. Fressinet, dans son rapport (22 novembre) de ses opérations, mentionne avec beaucoup d'estime Faustin Répussard. Tous se replient ensuite sur Saint-Marc, où Répussard et ses hommes restent sous les ordres de d'Hénin. Pourtant, il échappe à la capitulation de cette place (2 septembre 1803) et se réfugie au Môle Saint-Nicolas. De là, il accompagne le général de Noailles dans sa sortie (nuit du 3 au 4 décembre) et se réfugie à Cuba. D'une manière ou d'une autre, il parvient à rejoindre Ferrand à Santo Domingo, puisqu'il se bat encore sous les couleurs françaises, le bataillon de Ceybo (7 novembre 1808). Il est de nouveau porté à la défense de Santo Domingo, au cours de laquelle il est blessé (27 janvier 1809). Nul ne mentionne sa mort dans les six mois de siège qui suivent, ni parmi les prisonniers : son sort reste donc inconnu ...*

Sources : Beaubrun-A., Monti, Pachonski & W., correspondances diverses ...

REUBELL (Jean Jacques), *adjudant-commandant réformé, destiné à être employé dans l'expédition de la Guadeloupe (3 avril 1802), il passe en fait à la Martinique (16 juin) avec l'avant-garde d'officiers accompagnant le général Castella pour la restitution de cette*

colonie des mains des anglais. Il est rappelé à la Guadeloupe par Lacrosse, à la mort de Richepance (3 septembre), pour occuper les fonctions de chef d'état-major de l'armée (5 septembre) à la place de Ménard, lui-même promu au commandement supérieur de l'armée en remplacement de Gobert. Le « Dictionnaire des colonels de Napoléon » de D. & B. Quintin le donne commandant de la force armée de la Guadeloupe à partir du 3 avril 1803, ce qui semble peu probable étant donné que Ménard est toujours présent, ou alors seulement à titre d'intérim. Il assure effectivement ce poste à partir du départ de celui-ci (août 1803) et jusqu'à l'arrivée du général Ambert (décembre). Néanmoins, celui-ci n'assumera jamais ses fonctions, et Reubell continu d'assurer de fait le commandement jusqu'à son départ pour la France (septembre 1804). Débarqué à Bordeaux (16 octobre 1804), il est employé un an plus tard à Mayence auprès du maréchal Lefebvre (24 septembre 1805), dont il est aide de camp pendant les campagnes de Prusse (1806), puis celui de Jérôme Bonaparte pendant la campagne de Pologne (1807). Passé au service de la Westphalie (2 novembre 1807), il connaît une ascension fulgurante : général de brigade (8 décembre), gouverneur de Kassel et commandant de la 1<sup>e</sup> division militaire (11 décembre), général de division (26 février 1808), chef d'état-major des troupes westphaliennes en Allemagne (1809). Commandant une division westphalienne contre le duc de Brunswick-Öels (juillet 1809), il laisse ses soldats piller la ville de Brunswick, alors intégrée à la Westphalie. Destitué de son grade et déchu de tous ses titres et charges pour ce fait (7 août), il s'exile aux Etats-Unis (septembre). Il ne sera réadmis au service français qu'en 1817 ...Son nom est parfois orthographié « Rewbell » ou même « Rebwel ».

Sources : Lacour, Poyen, correspondances diverses ...

REY (Guillaume), chef de la terrible 5<sup>e</sup> demi-brigade légère à l'armée de Saint-Domingue, il appareille (décembre 1801) de Brest. Dès son arrivée, il est placé à la tête d'une brigade (4 février 1802) à la division Desfourneaux. Celui-ci lui confie le commandement des Gonaïves (17 février). Il est cité pour sa valeur dans les premiers rapports (27 février) de Leclerc, qui le nomme provisoirement général de brigade (8 juillet). Il meurt de maladie aux Gonaïves (21 septembre 1802).

Sources : Monti, Six, correspondances diverses ...

REYNAUD (Hilaire), chef d'escadrons adjoint à la Garde des Consuls, il est envoyé par le premier Consul en mission spéciale à Saint-Domingue (1802-1803). Il est fait adjudant-commandant à son retour (septembre 1803), puis colonel du 15<sup>e</sup> de ligne (1804) et adjoint de Duroc au Palais Impérial. Il participe à la campagne de Friedland (14 juin 1807), où il est blessé. Fait général de brigade (11 mai 1808), il est employé en Espagne sous Bessières (15 juin), puis Sault (30 novembre). Il est blessé au cours de la retraite d'Oporto (12 mai 1809), et employé sous Clauzel une fois rétabli (20 décembre). Il est ensuite employé dans les Asturies (7 mai 1810), il est nommé au commandement supérieur de Ciudad Rodrigo ((mars 1811), mais est capturé en se rendant à son poste par la guérilla de don Julian Sanchez (15 octobre). Livré aux Anglais, il est conduit en captivité en Angleterre. Il ne rentre en France qu'à la Restauration (1814), mis en non-activité, puis employé dans l'intérieur. Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il commande une brigade de gardes nationaux à Paris (31 mai 1815) avant d'être remis en non-activité au retour des Bourbons. Réactivé en 1818, il poursuit sa carrière jusqu'en

1834 ...

Sources : Six

RICHAUD (?), chef de bataillon du génie à l'armée de la Martinique. La première mention de lui date du 31 mai 1805, il s'illustre lors de la prise du Diamant. Villaret le « propose aux bontés » du ministre de la Marine pour ses talents (28 novembre 1806) : il est alors sous-directeur du génie de l'armée. Il est très probablement arrivé en 1804, puisqu'en décembre 1806 Villaret écrit de lui qu'il « m'estime heureux de l'avoir employé depuis plus de deux ans ». Il semble qu'il ait été promu chef de brigade par Villaret, mais n'apparaissant pas dans le « Dictionnaire des colonels » de D. & B. Quintin, on peut supposer que cette promotion ne lui fut pas reconnue ...

Sources : Arvers, Quintin

RICHEPANCE (Antoine), général de division, l'un des principaux lieutenants de Moreau à l'armée du Rhin, il accepte le commandement de l'expédition de la Guadeloupe (2 mars 1802) dans l'espoir de faire fortune. Croyant devoir débarquer à la baïonnette, il est surpris d'être accueilli à Pointe-à-Pitre (6 mai) par Pélage et une fanfare, entourés d'une foule en liesse ... Craignant une perfidie, il malmène ce dernier, et laisse les éléments les plus durs de son armée humilier et désarmer les troupes de couleur. Plusieurs officiers de couleur fuient à Basse-Terre, où ils organisent la résistance autour des commandants Delgrès et Ignace. Détachant une partie des troupes par terre à la poursuite des insurgés, Richepance et Gobert reprennent la mer pour débarquer directement à Basse-Terre (10 mai), sous le feu des canons cette fois. Les troupes rebelles, renforcées de cultivateurs des environs, se défendent avec opiniâtreté : la bataille dans et autour de Basse-Terre fait rage pendant onze jours ! Encerclés dans le fort de la ville par l'irruption des troupes de Gobert sur leurs arrières, Ignace, Delgrès et leurs fidèles parviennent à s'échapper par une poterne (nuit du 21 au 22 mai), puis se séparent. Richepance poursuit Delgrès, qu'il encercle dans l'habitation Danglemont, à Matouba : mais lorsqu'il donne l'assaut (28 mai), celui-ci met le feu à des mines, se faisant sauter avec ses trois cents derniers hommes et les premiers éléments des troupes expéditionnaires. Le soir même, les deux chefs de l'insurrection morts, Richepance proclame le rétablissement de l'esclavage, qui n'est officialisé que plusieurs semaines plus tard (16 juillet). Il mène une politique de déportation massive des noirs, sans distinction entre rebelles et loyalistes : il cherche d'abord à les vendre dans les colonies espagnoles, puis aux Etats-Unis, mais devant le refus des différentes autorités de ces deux pays, il en fait abandonner la majeure partie sur des côtes hostiles et n'en déporte qu'une partie vers la France. La paix revenue, il administre l'île, supprimant la citoyenneté pour les hommes de couleur et le salaire pour les cultivateurs (17 juillet). Il meurt de la fièvre jaune (3 septembre), étant alors remplacé par Lacrosse ...



Figure : Richepance

Sources : Ballaguy, Beaubrun-A., Lacour, Lacroix, Poyen, Malenfant, Monti, Nollet-F., Norvins, Six, correspondances diverses ...

RIGAUD (André), général de brigade mulâtre, il était le chef du parti de cette couleur contre Toussaint à Saint-Domingue (1799-1800). Battu, il est contraint de s'embarquer pour la France (28 juillet 1800). Il ne débarque à Bordeaux (31 mars 1801) qu'après de nombreuses péripéties et est immédiatement réformé. Il est remis en activité (2 novembre) pour accompagner le général Leclerc à Saint-Domingue, où son influence sur les mulâtres pourra s'avérer utile si d'aventures Toussaint optait pour l'affrontement, d'autant que les directives du premier Consul invite justement le capitaine général à s'appuyer sur ce parti. Embarqué sur la frégate « La Vertu » avec les autres officiers de couleur, il sait par son bras droit Pétion que celle-ci a ordre de les déporter à Madagascar si Toussaint se soumet. Débarqué plus d'une semaine après les premières troupes (février 1802), il n'est pas employé en service actif, mais l'annonce de sa venue attire à lui des centaines de ses anciens soldats qui reprennent du service dans les troupes expéditionnaires. Mais il commet un impair en réclamant (11 mars) en écrivant une lettre au général noir Laplume, exigeant la restitution de ses terres, animaux et propriétés que celui-ci s'est accaparé, annonçant également sa prochaine venue dans le Sud, ce que lui a clairement interdit Leclerc. Laplume en informe Leclerc : celui-ci craint alors que Rigaud et ses officiers, en cherchant à récupérer leurs biens, ne mécontentent les noirs récemment ralliés. Il décide en conséquence (28 mars) que Rigaud « ne peut contribuer au rétablissement de la colonie de Saint-Domingue » et ordonne son renvoi en France. Le jour-même, Leclerc invite Rigaud à l'accompagner en tournée d'inspection dans le Sud : ne soupçonnant pas le piège, il embarque sur la frégate « La Cornélie ». Une fois à la voile, il constate que le bâtiment fait route au Nord, et se voit sommer par le capitaine de frégate Villemadrin de lui remettre son épée, étant prisonnier à son bord. Enfermé sur ce vaisseau, il est déporté vers Brest avec plusieurs de ses officiers lors du retour de l'amiral Villaret en France (12 avril). Placé en résidence surveillée à Poitiers (28 mai), puis Montpellier (26 juillet), il est finalement arrêté (15 avril 1803) et enfermé au fort de Joux, où se trouve déjà son vieil ennemi Toussaint. Libéré sous surveillance (octobre 1804), il parvient à s'évader et rejoindre Haïti (19 avril 1810), quoique son évasion semble avoir

été arrangée par Napoléon. Accueillit par Pétion, il ne supporte d'être sous les ordres de son ancien subordonné, et fait scission d'avec la République de l'Ouest de ce dernier (novembre 1810) pour fonder sa propre République du Sud. Il meurt moins d'un an plus tard (18 septembre 1811).



Figure : Rigaud

Sources : Beaubrun-A., Bouvet de C., Lacroix, Monti, Six, correspondances diverses

...

ROBINET (?), chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la Légion de la Loire, il appareille de Rochefort (décembre 1801) avec son bataillon. Il participe à la campagne de d'Arbois de Jubainville dans le Sud de l'île, libérant plus villes (Léogane, Jacmel, les Cayes, ...). J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : correspondances diverses ...

ROCHAMBEAU (Donatien Vimeur, vicomte de), fils du héros de la guerre d'Amérique, lui-même vétérans de cette guerre et de nombreuses campagnes et missions aux colonies, il est général de division lorsqu'il est nommé au commandement en second (28 octobre 1801) de l'expédition en préparation dans les ports de France pour Saint-Domingue. Placé à la tête d'une des divisions de l'armée, il débarque le premier à Fort Dauphin, qu'il prend d'assaut (4 février 1802), massacrant à la baïonnette la garnison prisonnière, et ouvrant ainsi la voie aux nombreux massacres qui vont émailler la guerre. Il poursuit ensuite Toussaint-Louverture, l'affrontant à la Ravine-aux-Couleuvres (23 février) qui, quoiqu'en dise Leclerc dans ses rapports, est un cuisant revers pour le corps expéditionnaire. Il est ensuite appelé à la Crête-à-Pierrot, pour achever l'encerclement de cette place. Tous les autres divisionnaires ayant été mis hors de combat avant son arrivée (20 mars), c'est à lui que Leclerc confie le soin de prendre la place lorsqu'il repart au Cap. Rochambeau délivre un premier assaut (22 mars), infructueux. Il en prépare un second pour le 25 mars, mais Lamartinière tente une percée, à la charnière entre sa division et celle de Lacroix, la nuit précédente. La paix revenue, Leclerc lui confie le commandement de l'Ouest (mai). Son quartier général établi à Port-au-Prince, Rochambeau donne libre cours à son goût du luxe, entretenant une cour et un véritable harem. A la mort de

---

*Leclerc, il hérite du titre de capitaine général : son premier acte (15 novembre) est de faire torturer et tuer le général noir Maurepas, que Leclerc voulait déporter en France. Paraphrasant Fouché, on pourrait dire que ce fut pire qu'un crime : une faute ! La barbarie du procédé poussa à la défection la plupart des officiers et des troupes noires encore fidèle. Il envoie également le général de Noailles acheter des chiens mangeurs d'hommes à Cuba, persuadé qu'il s'agit là de l'arme fatale contre les insurgés. Dès lors, Rochambeau se lance dans une véritable guerre d'extermination, faisant noyer prisonniers ennemis comme simples civils par milliers. Ayant ses habitudes à Port-à-Prince, il décide d'y établir sa capitale (février 1803), et déménage avec toute sa Garde. Son installation dans cette ville donne lieu à plusieurs jours de fêtes somptueuses. De plus, recevant son premier contingent de chiens de combat, il fait dresser une arène dans un couvent, où il livre en pâture un prisonnier pour le plus grand plaisir du général Boyer et de la bonne société de Port-au-Prince (fin février-début mars). Apprenant la capture par les rebelles de Petit-Goave, il y envoie sa Garde (30 mars), sous le commandement de Netherwood, pour la reprendre : l'échec est cuisant et la Garde virtuellement anéantie. De rage, Rochambeau cherche une victime expiatoire à ce désastre : il se tourne d'abord vers la garde nationale du Cap, qui croit, ou affecte de croire, satisfaite du sort fait à sa troupe d'élite. Mais le commandement de celle-ci, avertie de son projet, lui fait clairement savoir qu'il ne laissera pas commettre un tel crime. Voilà Rochambeau avertit ... Il trouve alors un moyen plus élaboré : il organise une grande réception en son palais (avril), à laquelle il convie les femmes noires ou mulâtres les plus en vue de la ville. Au cours de la soirée, il les invite à passer dans une autre salle, toute de noir drapée, et décorée de cercueils, têtes de mort et autres draperies funèbres ...Devant leur étonnement, Rochambeau leur annonce qu'elles venaient de danser pour les funérailles de leurs frères et de leurs époux : le lendemain, une vaste rafle commença, et les victimes furent directement conduites sur les bateaux pour être noyées. Il en profita également pour faire noyer les familles des rebelles connus, ou suspectés, comme la femme et le fils de Paul Louverture, frère de Toussaint. Contraint par la reprise de la guerre avec l'Angleterre et par Paris de ramener le gouvernement de l'île au Cap, il s'exécute (juin). Laissé sans ressource par la métropole, il frappe régulièrement la population ou les négociants de contribution. L'une d'elle donne lieu à un drame qui souillera bien davantage le nom de Rochambeau aux yeux du gouvernement que l'affaire des chiens ou les différents massacres dont il s'est rendu coupable. Le 24 octobre 1803, il ordonne un emprunt forcé de 800.000 fcs. sur la population du Cap, désignant huit négociants parmi les plus aisés pour payer chacun la somme de 33.000 fcs. Cinq d'entre eux refusèrent, et furent emprisonnés, Rochambeau menaçant de les fusiller sous deux heures s'ils ne payaient pas : trois plièrent sous la menace, mais Wantron et Fédon n'avaient pas les moyens de réunir une telle somme. Le frère et associé de Fédon mit alors en vente tous ses biens pour trouver l'argent, alors que l'ordonnateur Perroud tentait de convaincre Rochambeau que la somme demandée dépassait la possibilité de paiement des deux frères. Mais Rochambeau resta intraitable. Il finit par consentir à surseoir à l'exécution lorsqu'une délégation des notables du Cap vint lui promettre qu'elle se chargeait de réunir la somme demandée à Fédon : Rochambeau envoya un aide de camp donner l'ordre de le relâcher, mais l'adjutant-commandant Nairaud, commandant la place, l'avait déjà fait sortir et emmené dans les douves, où l'otage fut fusillé avant que le*

*messenger n'apporte l'ordre de sa libération. Dès ce jour, Rochambeau perdait ses derniers soutiens parmi la haute société coloniale, qui s'empressait d'envoyer courriers et émissaires en France pour dénoncer le capitaine général. Le frère du condamné fit lui-même le voyage, et alla trouver de Norvins, alors encore en cour auprès du premier Consul, pour réclamer justice. Sitôt qu'il fut informé des détails de l'affaire, le premier Consul interdit à tous les officiers de recevoir la moindre correspondance du capitaine général, et de communiquer avec lui. C'est également à partir de ce moment que commence la mise à l'écart de tous les vétérans de Saint-Domingue ... Mais à cette date, le sort de Rochambeau est déjà scellé ou sur le point de l'être : apprenant que Dessalines marche contre lui (novembre 1803), il s'avance à sa rencontre sans attendre les renforts de La Poype, Pageot et Labelinais, et l'affronte seul au cours de la bataille de Vertières (18 novembre). Bien qu'ayant tenu ses positions, le corps expéditionnaire est défait et ne peut espérer poursuivre le combat le lendemain : Rochambeau se replie donc sur le Cap. Acceptant l'idée de l'évacuation définitive de la colonie, il signe une convention avec Dessalines (20 novembre) lui laissant dix jours pour évacuer. Bien que profondément raciste, Rochambeau avait apprécié lors de la journée de Vertières le courage d'un jeune général noir bravant la mitraille à la tête de sa brigade, applaudissant même lorsque après l'avoir vu tomber sous son cheval, il le voit se relever et entraîner de nouveau ses troupes en avant : il lui fait donner son plus beau cheval ! Les dix jours de cessation des combats touchant à leur fin, Rochambeau tente d'obtenir de la flotte anglaise bloquant la rade l'autorisation d'être rapatrié avec ses hommes en France. Devant le refus anglais, et ayant un Dessalines de plus en plus menaçant dans le dos, il est contraint de signer une nouvelle capitulation avec les Anglais (29 novembre), stipulant que le corps expéditionnaire et toute la station navale de Saint-Domingue se constitueraient prisonniers, et que seuls les officiers pourraient rentrer en France. La capitulation devait prendre effet le lendemain. A l'exception de la tentative de percée de « La Clorinde » et « La Vertu », qui se solde par l'échouage de la première et la capture de la seconde, toutes les troupes françaises sont faites prisonnières et conduites à la Jamaïque (30 novembre), officiers compris, en violation de la convention. Détenu un temps à la Jamaïque, il est transféré en Angleterre où il est interné à la prison de Norman Cross. Napoléon ne souhaite pas particulièrement l'échanger rapidement, sans doute pour lui faire payer la perte de Saint-Domingue, il ne rentre en France qu'au bout de huit ans de captivité (6 décembre 1811). Mis en non-activité dès son retour, les pertes catastrophiques en généraux de la campagne de Russie lui donne l'occasion d'être réemployé (7 janvier 1813). Il fait campagne en Saxe sous Lauriston, et est mortellement blessé lors de la bataille de Leipzig (18 octobre). Il expire deux jours plus tard (20 octobre), à l'hôpital de Leipzig.*



Figure : Rochambeau

Sources : Beaubrun-A., Beaudoin, Begouën-D., Bro, Champion, Darné-C., Duboÿs, Forges, Hardy, Herpin, Lacroix, Lattre, Pachonski & W., Peyre-F., Malenfant, Monti, Norvins, Sarrazin, Six, correspondances diverses ...

ROCHAMBEAU (Philippe), *fil*s du général Rochambeau, il est âgé de 15 ans lorsqu'il embarque (juillet 1802) comme aspirant de marine sur le navire « L'Intrépide » pour rejoindre son père à Saint-Domingue. Sitôt arrivé (13 août), il est débarqué pour rejoindre celui-ci à Port-au-Prince, qui fait donner une fête (21 août) pour célébrer son arrivée. Le général Rochambeau garde son fils à ses côtés, dans son état-major (août-décembre). Devenu capitaine général, Rochambeau (père) le place à la tête d'une des chaloupes de débarquement qui amènent les premières troupes à la reprise de Port-de-Paix (8 janvier 1803), et ne manque pas de le citer dans son rapport au gouvernement (mars 1803) : « On admira dans cette circonstance la conduite brillante des jeunes aspirants de marine Philippe Rochambeau et Duhamel qui commandaient les premières chaloupes de débarquement ; ils les conduisirent sous le feu violent de l'ennemi au pied du petit fort avec l'habileté et le courage de marins aguerris et expérimentés ». Le capitaine général le place ensuite (30 mars) comme sous-lieutenant à la 5<sup>e</sup> demi-brigade légère, la meilleure unité de l'armée, recommandant au général Fressinet de le mettre « toujours sur la brèche, qu'il fasse son chemin à la pointe de son épée » et qu'il ne lui soit témoigné aucune préférence. Mais sa santé se dégradant, son père préfère l'éloigner de la colonie : il le fait lieutenant et le renvoie en France (vers le 29 juin) pour raison de santé, lui confiant par la même occasion les dépêches à remettre au premier consul. Sans doute victime de la disgrâce de son père, il va vraisemblablement poursuivre sa carrière militaire auprès des autres cours du clan Bonaparte, puisqu'on le retrouve aide de camp de Murat pendant la campagne de Russie (1812). Il sera pair de France sous les Bourbons, et s'éteindra en 1866.

**Sources : Herpin, Darné-C., correspondances diverses ...**

RODRIGUE (?), chef de bataillon, il s'agit sans doute d'un officier espagnol rallié à Kerverseau lors de son débarquement à Santo Domingo (février 1802). Il est nommé au commandement de la bourgade de Montechrist, qui assure les communications entre les parties française et espagnole. Il y est toujours vivant au 26 novembre 1802, mais j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

**Sources : correspondances diverses ...**

ROMAIN (?), chef de brigade de couleur dans l'armée de Toussaint-Louverture, il fait rapidement défection au profit des troupes expéditionnaires de Leclerc (février). Plusieurs officiers (Christophe, D. Baron, ...) font par la suite l'éloge de sa conduite. Il sert toujours dans le camp français (19 octobre) peu avant la mort de Leclerc, mais fait défection au profit des insurgés après l'avènement de Rochambeau (novembre), sans doute après la mort de Maurepas. Accueillis à bras ouverts par Dessalines (décembre), celui-ci le fait général de brigade dans son armée (2 ou 3 janvier 1803). Il célèbre sa défection en menant un raid contre le Cap (nuit du 5 au 6 février). Il s'installe ensuite au dehors de la ville, contribuant à bloquer cette place par terre. Il tente d'affamer la ville en s'emparant de la baie de l'Acul, principal source de ravitaillement de la garnison, mais est battu par une sortie de Clauzel et contraint au repli (avril). Il tente ensuite d'attaquer directement la ville (24 juillet), mais est de nouveau repoussé par une sortie de Clauzel. Il récidive peu après (5 août), avec le même résultat, mais à la satisfaction d'une victoire personnelle au cours de sa retraite : repéré par l'adjudant-commandant Maillard, il est attaqué en combat singulier par ce dernier, que Romain étend mort avant d'échapper à ses poursuivants. La déportation de Clauzel par Rochambeau (18 septembre) le débarrasse finalement sans combat de son principal adversaire. Il parvient enfin à couper tout ravitaillement à la capitale de la colonie (octobre). Il participe à la bataille de Vertières (18 novembre) sous les ordres de Dessalines.

Sources : Beaubrun-A., Monti

ROOS (?), chef d'escadrons et aide de camp de Rochambeau à Saint-Domingue (1802-1803), sa présence est avérée par plusieurs lettres entre les 31 octobre 1802 et 24 octobre 1803. Promu chef de brigade (27 mai 1803), il est témoin, lors d'un déplacement par mer sur un navire marchand, du débarquement d'armes et de munitions d'un navire de guerre anglais au profit des insurgés, et ce alors même que la paix d'Amiens n'avait pas encore été rompue (1802). Il est fait prisonnier par ces mêmes Britanniques (novembre 1803) et conduit à la Jamaïque. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ... Son nom est parfois orthographié « Rose » ou « Rosé ».

Sources : Beaubrun-A., Monti, correspondances diverses ...

SABES (André Pascal), chef de brigade et aide de camp du général Boudet, il est envoyé comme parlementaire (2 février 1802) à Port-au-Prince avec l'enseigne Gémon. Mis en présence du général Agé, seul blanc de ce grade dans l'armée de Toussaint, ils sont bien reçus mais le général refuse de laisser la division Boudet accoster sans ordre de Dessalines, son supérieur. Arrêté au moment de rembarquer par Lamartinière, les deux hommes sont entraînés dans la retraite de la division Dessalines, devenant ainsi les témoins involontaires des nombreux massacres de blancs qui émaillent cette marche éprouvante. Après avoir vu la plupart de leurs compagnons d'infortune tombés sous les coups des insurgés, Sabès et Gémon sont à leur tour condamnés à mort par Dessalines (27 février), mais ils sont sauvés par l'intervention de Mme Dessalines, qui ordonne au commandant de la petite escorte chargé de surveiller les deux officiers de faire feu sur les envoyés de son mari plutôt que d'envoyer les prisonniers à la mort ! Finalement amenés en présence de Toussaint-Louverture (16 mars), que venaient de rejoindre ses fils, ils se voient reprocher la manière dont Leclerc s'est présenté, comme en pays conquis. Néanmoins, il les fait libérer. De retour dans leurs lignes (29 mars) alors que tous les

*croyaient morts, Sabès est promu adjudant-commandant (fin mars-début avril). En retour, Boudet renvoie à Toussaint le chef d'escadrons Chancy, son neveu et aide de camp : le contact est pris et mènera à la soumission du maître de Saint-Domingue. Il reste à Saint-Domingue après le départ du général Boudet (28 septembre) et est attaché à l'état-major de la division Clauzel (22 novembre) par Rochambeau. Sans doute capturé par les Anglais, il rentre en France (11 janvier 1804) peu après la capitulation du Cap, son grade lui est reconnu mais il est réformé (13 mars). Réactivé à la Grande Armée (3 octobre 1806), il fait les campagnes de Prusse et Pologne (1806-1807) avant de passer en Espagne (10 avril 1808). Rentré en France (1809), il sert dans l'intérieur jusqu'à l'abdication de Napoléon (1814). Il est mis à la retraite à la Restauration, et semble se tenir à l'écart aux Cent-Jours (1815). Ne pas le confondre avec Alexandre Sabès, nom d'usage du célèbre Pétion, avec qui il n'avait aucun rapport.*

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Quintin, correspondances diverses ...

SAHUGUET (Jean-Joseph-François-Léonard Damaritz de Laroche), général de division, il commande les troupes désignées pour renforcer l'armée de Menou en Egypte (janvier-juin 1801). L'opération est un échec, et Sahuguet rentre à Toulon. Il est alors nommé au commandement des troupes françaises en Ligurie (22 août). Il est rappelé au service de la Marine comme capitaine général à Tobago (10 juin 1802), dépendance de la Martinique. Il réoccupe Tobago avec un détachement d'environ cinq cents hommes (mi-juillet). Il y est enlevé en vingt-quatre par la fièvre jaune (12 décembre 1802), à l'âge de 46 ans.

Sources : Beaubrun-A., Ballaguy, Moreau de J., Poyen, Six, correspondances diverses ...

SAINT-MARTIN (Jean Etienne), chef de bataillon, vétéran de Saint-Domingue (1792-1799), il passe dans cette île avant le 19 juillet 1802. Sitôt de retour en France (3 novembre 1803), il est placé major du 20<sup>e</sup> de ligne, puis envoyé servir à l'île d'Elbe (1805). Passé successivement aux armées d'Italie et de Naples (1806-1807), il est promu colonel du 1<sup>er</sup> de ligne (30 avril 1807). Il commande ce régiment dans l'armée d'Italie contre Autriche (1809), reçoit plusieurs blessures à Sacile (16 avril), et passe ensuite en Espagne (1811-1813) avant de combattre en France (1814). Il est fait maréchal de camp et mis en non-activité à la Restauration (1814). Confirmé dans ce grade par Napoléon (10 juin 1815) aux Cent-Jours, il commande les gardes nationales réunies à Valenciennes (19 juin). Il est remis en non-activité, puis à la retraite, au retour des Bourbons.

Sources : Monti, Quintin, correspondances diverses ...

SAINTYOL (?), chef d'escadrons à l'armée de Saint-Domingue, embarqué pour cette île avec le 19 juillet 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

SALME (Jean-Baptiste, dit François), général de brigade proche de Moreau, il est sans emploi à son retour de captivité en Autriche (mars 1801). Il est désigné pour prendre la tête de la brigade réunie à Toulon (29 octobre) pour Saint-Domingue. Débarquée dans cette île (5 février 1802), il forme l'avant-garde de la division Hardÿ et se lance à la poursuite de Christophe, qu'il bat à plusieurs reprises (février), exécutant les prisonniers

qu'il fait à l'ennemi. Passé sous les ordres de Clauzel, il remplace celui-ci à la tête de la division de Droite (14 avril). Son avis semble avoir un certain poids sur Leclerc, puisque son intervention auprès de celui-ci permet la libération de Thouvenot (2 mai), emprisonné pour avoir visiblement critiqué le capitaine général. Salme enterre son beau-frère (10 mai), qui l'accompagnait, fauché par la maladie. Pendant toute cette période à la tête de la division de Droite, Salme se distingue régulièrement par son manque de tact vis-à-vis des noirs, qu'il menace d'enchaîner (27 avril), et désarme (28 avril) les troupes loyales. Leclerc le rappelle à l'ordre mais rien n'y fait : il le fait provisoirement général de division (15 mai) et le renvoie en France le jour-même, pour informer le gouvernement de sa situation. Mais arrivé en France (début juillet), sa promotion n'est pas reconnue par le gouvernement. Il est mis en disponibilité (22 septembre), puis à la retraite (26 août 1803). Retiré dans sa propriété, il échappe de peu à une tentative d'empoisonnement de la part de sa femme : il divorce et se lance dans la fabrication d'amidon. Il est placé sous surveillance par la police lors du procès de son ami Moreau (juin 1804). En l'absence de Napoléon, Fouché le rappelle en activité (8 août 1809) pour commander une brigade de garde nationale dans les Flandres, pour contrer le débarquement anglais de Walcheren. Napoléon le fait remettre à la retraite (26 septembre) dès son retour. Il est une nouvelle fois rappelé en activité (16 avril 1810), en Catalogne, grâce à la protection du général Souham. Il se distingue à la prise des retranchements avancés du fort de l'Olivo (nuit du 4 au 5 mai 1811), repousse une sortie de la garnison (nuit du 14 au 15 mai), mais est tué devant ce même fort (nuit du 27 au 28 mai) d'un biscailen à la tête. Ce n'est qu'après sa mort que Napoléon lui délivra son brevet de général de division et de baron d'empire ...

Sources : Beaubrun-A., Hardÿ, Heitz, Lacroix, Monti, Six, correspondances diverses ...

SANCE (?), chef de brigade d'artillerie à l'armée de la Martinique, il débarque à Fort-de-France (3 septembre 1802) avec Villaret. Il est sous-directeur de l'artillerie de l'armée sous les ordres du frère du capitaine général. Il reste à ce poste et à ce grade (1802-1806) malgré les demandes réitérées de Villaret (28 novembre & 16 décembre 1806) pour lui obtenir une promotion. J'ignore ce qu'il advint de lui après cette date ...

Sources : correspondances diverses ...

SAÔN (Antoine de), chef du 1<sup>e</sup> bataillon de la 15<sup>e</sup> demi-brigade légère, il appareille avec son bataillon (décembre 1801) de Rochefort. Débarqué à Port-au-Prince (4 février 1802), il sert à la division Boudet. Il est toujours en vie au 7 septembre 1802, date à laquelle il est mentionné dans une lettre comme commandant une « division », ce qui laisserait supposer qu'il a au moins été promu chef de brigade, d'autant que son bataillon est alors commandé par un simple capitaine ... J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

SAQUELEU (?), adjudant-commandant, se trouve sans emploi à Paris, revenant de l'Elbe, lorsqu'il est désigné (13 janvier 1802), pour passer à Saint-Domingue. Il sert d'abord comme chef d'état-major du général Watrin (octobre), puis continu de servir dans le Sud à la mort de celui-ci. Il dirige l'une des colonnes parties des Cayes (avril 1803) lors de la grande manœuvre concentrique pensée par le général Brunet. Battu par Ferou, il

---

revient aux Cayes (3 mai), désespéré par son échec, et meurt dans les vingt-quatre suivantes, de maladie (4 mai 1802). Son nom apparaît dans divers mémoires ou correspondance sous des orthographes toujours différentes : « Jaqueleu », « Sarqueleu », « Sacleux », ...

Sources : Auguste (« *La participation étrangère ...* »), Beaubrun-A., Monti, Pachonski & W., Sarrazin, correspondances diverses ...

SARRAZIN (Jean), général de brigade proche de Bernadotte, il est selon lui sacrifié sur l'autel du rapprochement entre ces deux personnages, qui le laissent sans emploi. Il est désigné pour servir à Saint-Domingue (9 décembre 1802) où, toujours selon lui, on voulait le faire mourir. Il fait voile de Toulon (3 janvier 1803) en compagnie d'un bataillon de la 7<sup>e</sup> légère, et est à son débarquement (début mars) nommé commandant de la place des Cayes (5 mars) sous les ordres du général noir Laplume, ce qu'il n'apprécie guère. S'il se montre offusquer dans ses mémoires du luxe étalé par ses collègues, il n'est dans les faits pas moins avide d'or que la plupart des autres officiers du corps expéditionnaire. Néanmoins, il est à mettre à son crédit que les massacres et noyades perpétrés par Berger aux Cayes cessèrent sous son bref commandement (environ du 15 mars à début mai), et qu'il fit libérer nombre d'innocents détenus dans les geôles de la ville. Il commande un petit détachement dans la plaine des Cayes lors de la grande manœuvre de Brunet autour de cette ville (avril) et, ignorant les échecs successifs des autres colonnes, manque d'être encerclé et anéanti, si Laplume n'avait volé à son secours. Il tombe malade à son retour, et sans doute dans un état proche de la catalepsie, est déclaré mort (15 avril). Mais alors qu'on a déjà organisé la veillée funèbre, une vieille servante qui n'a cessé de le soigner le « ressuscite ». Très affaibli, il demande à retourner en France, ce que Rochambeau lui accorde : il tentait de reconforter Saqueleu six heures avant sa mort, il est ne quitte donc pas les Cayes avant le 4 mai. Arrivé à Port-au-Prince pour s'embarquer pour la France, Rochambeau le convainc de rester en lui offrant de le promouvoir général de division s'il accepte le commandement de Jérémie. Sarrazin accepte et reprend le bateau pour se rendre à son nouveau poste, trajet au cours duquel son aide de camp succombe aux maladies tropicales. Dès son arrivée (29 juillet), il impose la ville pour remplir sa cassette personnelle. Très vite, il demande de nouveau à être autorisé à rentrer en France, ce qui lui est finalement accordé (17 août) : le jour-même il embarque avec son butin sur le premier bateau en partance, et file directement à Cuba. Passé aux Etats-Unis, il affirme que le gouverneur de Charlestown lui aurait proposé, au nom du président Jefferson en personne, le commandement de l'armée américaine s'il était décidé à s'établir dans ce pays. Il aurait décliné, par patriotisme ... De Charlestown, il embarque (10 novembre) pour la France, débarque à Bordeaux (mi-décembre) où l'attend une convocation du ministre de la Guerre, et de là fil à Paris. Son franc-parler et son sens de l'honneur lui auraient alors aliéné Napoléon et Decrès, et son grade de général de division non reconnu. Toutefois, il ne tarde pas à être réemployé (28 avril 1804), à la division Mathieu de Saint-Maurice, au camp de Brest. Mais il ne suit pas le VII<sup>e</sup> Corps d'Augereau dans ses campagnes avec la Grande Armée, étant employé dans l'intérieur. S'étant brouillé avec son supérieur le général Chambarlhac et sujet de plaintes de la part des autorités civiles, il est muté au commandement de l'île de Cadzand (22 août 1808). Il repasse ensuite au camp de Boulogne (9 février 1809). De là, il fait défection (10 juin 1810) et rejoint Louis XVIII en Angleterre. En France, il est alors

condamné à mort par contumace, entraînant de fait sa mort civile (15 novembre). Il rentre en France dans le sillage des Bourbons (23 avril 1814), et est reconnu maréchal de camp en non-activité (3 septembre 1814), c'est à dire toujours général de brigade, et déchargé de toutes condamnations (1<sup>er</sup> février 1815). Napoléon le fait emprisonner (23 mars) aux Cent-Jours, puis libéré sous surveillance policière (5 juillet). Il est rayé des contrôles de l'armée (15 janvier 1817) et condamné pour bigamie à dix ans de travaux forcés (28 juillet 1819). Il fuit et vit en exil (1819-1822), principalement à Bruxelles, n'étant gracié qu'en 1822. Officier d'une moralité plus que douteuse, il a à l'instar du chat la particularité d'avoir plusieurs vies, ou du moins plusieurs morts : des papiers officiels attestent de son décès en 1802, 1810 et finalement 1848 ...

Sources : Beaubrun-A., Monti, Pachonski & W., Sarrazin, correspondances diverses ...

SAUBATE (E.), chef de bataillon mulâtre de l'entourage de Rigaud, il a fuit avec lui en France (1800) où il est inemployé. Attaché à l'expédition de Sahuguet pour Egypte, il refuse de s'embarquer et est réformé pour ce motif (1801). Réactivé pour l'expédition de Saint-Domingue, il embarque sur la frégate « La Vertu ». Débarqué tardivement avec Rigaud (février 1802), il aide à encadrer les nombreux anciens soldats de ce général qui se pressent pour servir sous ordres, mais est arrêté et déporté en France avec lui (12 avril). Il est sans doute déporté en Corse, j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : correspondances diverses ...

SAVARY (Charles Joseph Louis Marie), frère du futur duc de Rovigo il est capitaine dans les Chasseurs à pied de la Garde des Consuls lorsqu'il est désigné comme adjoint à l'état-major général de l'armée de Saint-Domingue (26 octobre 1801). Fait provisoirement chef de bataillon par Leclerc (21 mai 1802), Daure le renvoie à l'abri en France en le désignant pour accompagner la dépouille du capitaine général (10 novembre). Confirmé dans son grade (30 mars 1803), il est placé au 59<sup>e</sup> de ligne (29 août), puis est promu major au 7<sup>e</sup> de ligne (21 septembre 1805) et enfin colonel du 14<sup>e</sup> (21 décembre). Il commande son régiment dans les campagnes de Prusse (1806) et au début de celle de Pologne. Il est tué de deux coups de lance (24 décembre 1806) au passage de la Wkra, à l'âge de 35 ans.

Sources : Pachonski & W., Quintin, correspondances diverses ...

SEGRETTIER (?), chef de bataillon mulâtre dans l'armée de Toussaint-Louverture, il fait parti de ces nombreux officiers du Sud qui se rallient sans attendre à Boudet (février 1802) et facilitent la reprise presque sans combat de toutes les villes de ce département. Il sert ensuite dans la gendarmerie, à l'Anse-à-Veau (au moins à partir de septembre). En novembre, lorsque d'Arbois de Jubainville et Berger arrêtent et décapitent la gendarmerie du Sud sur l'accusation de conspiration, Ségrettier n'est pas inquiété et parvient même à sauver son ami Gérin, lui aussi officier de couleur. Lui-même n'est pas véritablement arrêté, mais seulement renvoyé en France. Il est alors versé (avril 1804) au Bataillon des Pionniers noirs, à Mantou, où il sert dans un emploi d'officier inférieur à son rang (lieutenant ou capitaine en second). Je perds sa trace à partir de ce moment-là ...

Sources : Beaubrun-A., Monti, correspondances diverses ...

SEPULCRE (?), chef de bataillon à la 15<sup>e</sup> demi-brigade légère, sans doute au 2<sup>e</sup> bataillon, à l'armée de Saint-Domingue, il fait voile (décembre 1801) de Rochefort. A la division Boudet, il débarque à Port-au-Prince (5 février 1802), et est particulièrement chargé par Boudet (17 février) de s'emparer d'un convoi transportant le trésor de Léogane. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : correspondances diverses ...

SERIZIAT (Charles), général de brigade sans emploi, il obtient comme une faveur d'être employé dans les troupes du général Sahuguet destinées à renforcer l'armée d'Egypte (février 1801). De nouveau sans emploi après l'échec de cette opération, il demande (18 octobre) à remplacer le général Béthencourt, mort de maladie, à la tête des troupes de la Guadeloupe, faveur qui lui est une nouvelle fois accordée (20 octobre). Il l'ignore à son départ de France (7 janvier 1802), mais la rébellion de l'armée de la Guadeloupe contre Lacrosse, survenue trois jours après sa nomination, rend celle-ci sans effet. Il n'apprend ces événements qu'en vue de Pointe-de-Pitre (29 janvier), et se détourne immédiatement pour rejoindre Lacrosse en exil à la Dominique. Le jour de son arrivée dans cette colonie (2 février), Lacrosse tient un conseil de guerre : désormais informé de l'arrivée prochaine de l'armée expéditionnaire de Richepance, il se prépare à contre-attaquer. Sériziat est mis à la tête de toutes les troupes françaises disponibles à la Dominique, soit un petit bataillon formé de troupes de marine débarquées des deux navires venus avec lui, d'officiers exilés avec Lacrosse et de volontaires des Saintes. Lorsque Richepance et ses troupes se présentent en vue de la Dominique (3 mai), Sériziat et ses hommes se joignent à lui (5 mai) devant Pointe-à-Pitre. Là, la flotte française s'emboîte, recevant au lieu des coups de canons escomptés, des représentants de la municipalité et du gouvernement provisoire, qui leur souhaitent la bienvenue, et leur signifient leur plaisir de les recevoir. Richepance craint un piège et reste toute la journée dans la rade sans descendre à terre, craignant un piège. Gardant des otages volontaires à son bord, il descend à terre (6 mai) où il est reçu en fanfare. Mais craignant toujours quelques tricheries, Richepance se montre suspicieux, voire humiliant, à l'égard de Pélage qui se présente devant lui. Sériziat, qui semble avoir mieux apprécié la situation que son chef, se précipite au secours du chef du gouvernement provisoire de la Guadeloupe, et le prenant par le bras, passe en revue avec lui la garde d'honneur assemblé sur la place de la ville pour Richepance. Malheureusement, son bataillon n'a pas ce tact. Composé d'officiers exilés quelques mois plus tôt par leurs homologues noirs aux ordres d'Ignace et Massoteau, il profite de leur retour en position de force pour se venger : ils désarment, frappent, dépouillent de leurs uniformes et mettent aux fers les soldats de couleur qu'ils rencontrent (6-8 mai). Les principaux chefs de l'insurrection de l'année précédente s'éclipsent, et se regroupent dans Basse-Terre pour organiser leur défense. Alors que Richepance reprend la mer (10 mai) pour débarquer dans la ville de Basse-Terre même, il laisse Sériziat à Pointe-à-Pitre comme commandant de place. Deux jours plus tard (12 mai), Sériziat reçoit l'ordre de prendre la tête de la colonne Merlen qui marche à la rencontre de Gobert : il rejoint celle-ci le lendemain (13 mai), et opère la jonction prévue après avoir renversé les derniers obstacles sur sa route (14 mai). Passé sous les ordres de Gobert, il participe avec lui à l'encerclement du fort Saint-Charles à Basse-Terre (21 mai). Sans doute l'a-t-il ensuite

*suivit à la poursuite d'Ignace, jusqu'à Baimbridge (26 mai) ? Il est toutefois la première victime recensée de maladie tropicale à l'armée de la Guadeloupe, expirant (8 juin) une douzaine de jours après cette bataille ...*

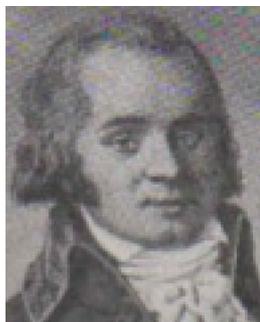


Figure : Sériziat

Sources : Ballaguy, Monti, Lacour, correspondances diverses ...

SOMMES (?), chef de bataillon dans l'armée de Saint-Domingue, il y débarque en février ou mars 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

SPITAL (Nicolas-Philippe-Xavier), général de brigade à l'armée d'Italie, il est désigné (décembre 1802) pour conduire les renforts de cette armée à Saint-Domingue. Il embarque (25 décembre) sur l'un des transports portant la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise. Arrivé dans cette île (17 avril 1803), il lance le jour-même avec ses deux frères dans une partie de chasse dans la jungle, au cours de laquelle ils sont surpris par une averse tropicale. C'est à ce fait que Sarrazin attribue la mort de l'intégralité de la fratrie le surlendemain (19 février).

Sources : Beaubrun-A., Monti, Pachonski & W., Sarrazin, correspondances diverses ...

STAVELOT (?), chef de bataillon dans l'armée de Saint-Domingue. Il est présent dans l'île au moins à partir du 18 octobre 1802, date à laquelle il prend le commandement du 3<sup>e</sup> bataillon de la 68<sup>e</sup> demi-brigade de ligne. Il est toujours en vie au 9 février 1803, date à laquelle je perds sa trace ... Un chef de bataillon Stavelot est blessé en 1810 au combat de la Cao, au sein du 66<sup>e</sup> régiment de ligne, unité qui avait reçu de nombreux rescapés des Antilles. Peut-être s'agit-il du même ?

Sources : (Martinien ?), Monti

THOLOSE (David-Alexis), général de brigade du génie, il est désigné au commandement de cette arme à l'armée de Saint-Domingue (12 mai 1802). Débarqué dans cette île (8 juillet), il ne survit que peu de jours aux maladies tropicales, mourant (12 juillet) de même que quatre des cinq officiers du génie qui l'accompagnaient. Il avait 66 ans, et était passé à Saint-Domingue avec deux de ses fils, dont le plus jeune fut le seul survivant du groupe ...

Sources : Beaubrun-A., Gilbert, Monti, Norvins, correspondances diverses ...

THOUVENOT (Pierre), adjudant-commandant rentré d'émigration, il est désigné pour l'expédition de Saint-Domingue comme commandant (28 octobre 1801) de place, mais

---

est promu quelques jours plus tard au poste de chef d'état-major de la division Desfourneaux (2 novembre). Il est maintenu à ce poste sous les commandements par intérim de Salme (14 avril), jusqu'à être arrêté et emprisonné sur ordre de Leclerc (fin avril-début mai) pour des « propos inconvenants » qu'il aurait tenu contre ce dernier, et cassé de son grade d'adjutant-commandant. Il semble avoir été dénoncé par le chef de bataillon d'artillerie Félix, dont il s'opposait à la promotion. Il est libéré et réintégré dans ses grades et fonctions (4 mai) sur intervention du général Desfourneaux, et sert de nouveau de chef d'état-major, à la division Clauzel d'abord (10 mai). Il tente de démêler le vrai du faux dans les accusations portées contre Humbert (août), mais n'obtient rien de concluant. C'est à peu près à cette période qu'il épouse une créole de Saint-Domingue. Il est ensuite placé au commandement du Môle Saint-Nicolas (25 octobre). Immédiatement après la mort de Leclerc, Daure qui assure l'intérim le nomme provisoirement général de brigade (4 novembre) et lui demande de venir au Cap, où Rochambeau lui confie les fonctions de commandant supérieur de l'artillerie (21 novembre) à la place d'Allix de Vaux : il en profite pour se venger de Félix, qu'il remplace (23 novembre) dans son commandement, puis relègue à Fort Dauphin. Opposé à la politique inhumaine de Rochambeau, il refuse avec Clauzel, Claparède et Daure de paraître à la démonstration publique des chiens cubains du capitaine général, donnée (février 1803) dans une arène dressée pour l'occasion. Peu après, il fait parti du premier cercle des conspirateurs réunis autour de Clauzel pour déporter Rochambeau. Pourtant, lorsque Pierre Boyer rentre en France pour informer le premier Consul de la situation de l'armée, c'est lui que Rochambeau désigne (10 avril) pour lui succéder comme chef d'état-major de l'armée. Cela ne l'empêche pas de continuer à conspirer contre son chef : il est arrêté (9 septembre) dans le cadre du procès intenté contre Lallemand et qui vise à les impliquer lui et Clauzel. Mais devant le mur du silence qui protègent ces officiers, Rochambeau les charge dans une affaire de détournement de denrées et les renvoie en France (13 septembre). Rentré en France via Cuba (1804), il est reconnu dans son grade mais mis en non-activité (2 mars 1805). Il est rappelé en service au II<sup>e</sup> Corps d'armée de Réserve (septembre), puis commandant de diverses places en Allemagne sur les arrières de la Grande Armée (1806-1807). Employé à l'armée d'Espagne (7 mars 1808) sous Moncey, il est chargé du commandement de la place de San Sebastian et de la province de Guipuzcoa (8 mars). Il reste plusieurs années (1808-1811) à ce poste, puis commande une division provisoire à l'armée du Portugal (26 juin 1813), rapidement dissoute (9 juillet). Passé l'armée des Pyrénées (16 juillet), il y commande provisoirement la 9<sup>e</sup> division sous Reille (septembre-octobre) avant d'être remplacé à ce poste par Pierre Boyer (7 octobre), auquel il avait lui-même succédé comme chef d'état-major général à Saint-Domingue, dix ans plus tôt ! Commandant supérieur de Bayonne le jour même, il commande par intérim la division de réserve du général Villatte (10 novembre). Il sert de nouveau à ce poste sous Reille à Saint-Pierre d'Irube (12 décembre), qu'il quitte pour reprendre le commandement de Bayonne (16 décembre), puis de nouveau au commandement de la 9<sup>e</sup> division sous Reille (16 janvier 1814). Bloqué dans Bayonne (23 février), il y est blessé d'une balle à la cuisse (27 février) et signe la convention entérinant la levée du blocus (5 mai). Commandant une subdivision de la 11<sup>e</sup> division militaire à la première Restauration, Napoléon le nomme de nouveau au commandement de Bayonne (10 avril 1815) pendant les Cent-Jours. Il est mis à la retraite à la seconde Restauration ...Pour les

*cousins Auguste, il est « à l'origine de tous les mauvais coups portés par l'armée française contre les généraux noirs », alors que pour Beaubrun-Ardouin le classe parmi les « cœurs généreux », de même que Chanlatte. Tous les chroniqueurs mentionnant l'épisode atteste également de son refus public de cautionner l'affaire des chiens mangeurs d'hommes.*

Sources : Auguste (« Les déportés ... »), Beaubrun-A., Begouën-D., Forges, Gilbert, Monti, Pachonski & W., Six, correspondances diverses ...

TOUSARD (Auriol Louis Anne de), *vétéran de la guerre d'Amérique, il avait été blessé au combat de Rhodes Island (8 août 1778) et avait demandé lui-même l'amputation pour pouvoir retourner immédiatement au combat ! Lieutenant-colonel, il sert plusieurs années à Saint-Domingue (1784-1792) avant d'y être arrêté pour menées contre-révolutionnaires (1792) : condamné à mort, il est libéré sur intervention des autorités américaines (1793). Exilé aux Etats-Unis, il est intégré dans l'armée de ce pays (1795) et dessine les fortifications de Fort Mifflin (Pennsylvanie), de West Point (New York) et de Newport (Rhode Island). Devenu colonel (1800), il est nommé inspecteur de l'artillerie (1<sup>er</sup> décembre), puis transforme la garnison de West Point en école militaire (1801). Rayé des listes d'émigration cette même année, il rejoint directement Leclerc à Saint-Domingue (1802) qui l'intègre dans son armée comme chef de brigade d'artillerie. Il est vraisemblablement placé à la tête du conseil de révision de la garde nationale du Cap (au moins à partir du 10 janvier 1803), car seuls Rochambeau et lui peuvent alors décerner des certificats d'exemption de service (attesté par un ordre du jour du 18 février). Toujours spécialisé dans les fortifications, il fournit (3 mars) au chef de brigade du génie Moulu des projets d'édification de blockhaus autour du Cap. Il est toujours présent le 30 avril 1803, lorsqu'il demande à se voir attribuer un logement suffisamment spacieux pour lui et sa famille. Il rentre en France dans le courant de l'année (1803) et se retire à Soissons avec une pension accordée par Napoléon. Il reprend pourtant du service, non plus dans l'armée, mais en diplomatie, lorsqu'il est envoyé aux Etats-Unis (1805) comme sous-délégué et ministre chancelier des relations commerciales à la Nouvelle-Orléans, puis plus tard à Philadelphie comme vice-consul. Transféré à Boston (1809), il y est chargé d'assurer la protection d'Elisabeth Patterson-Bonaparte, épouse éconduite de Jérôme Bonaparte, et de leur fils. Il est ensuite nommé consul intérimaire à la Nouvelle-Orléans (1811-juillet 1816) puis rentre en France, où il meurt moins d'un an plus tard. Son nom est aussi orthographié « Touzard ».*

Sources : Monti, Quintin, correspondances diverses ...

TREBOUTE (?), *chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 79<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, il appareille (décembre 1801) de Brest cette unité. Lors du débarquement des premières troupes au Cap (4 février 1802), Tréboute et un détachement de sa demi-brigade forment l'avant-garde, chargés d'engager immédiatement les premiers éléments ennemis pour les éloigner du point d'arrivée des autres troupes. Il fait campagne à la division Desfourneaux (5-8 février 1802), puis passe avec son bataillon aux ordres de Rochambeau, après une marche éprouvante émaillée d'embuscades. Il est affecté à la réserve de la division, sous le commandement de l'adjudant-commandant Andrieux. Suite à une erreur de direction, Andrieux conduit son bataillon au pied d'une position ennemie, que la nuit tombante l'empêche d'apprécier pleinement (18 février) : il lance alors Tréboute et son bataillon à*

*l'assaut, qui se font repousser avec de lourdes pertes par un ennemi deux fois plus nombreux et solidement établi. Au cours de l'attaque, Tréboute est pris à parti par deux officiers ennemis, qui tente de se saisir de sa personne : armé de deux pistolets, il les abat à bout portant, avant de voler au secours de son drapeau sur le point d'être prit. S'ensuit une retraite terrible, entravée par les nombreux blessés que l'absence de voitures empêchait d'évacuer autrement qu'à dos d'hommes, et sous le coup d'incessantes attaques. La colonne parvient finalement au Dondon au petit jour (19 février) où elle peut stopper sa retraite. Le lendemain (20 février), Tréboute et ses hommes doivent s'ouvrir à la baïonnette leur chemin jusqu'au reste de la division. Andrieux rejettera tout le blâme de l'échec sur la 79<sup>e</sup> demi-brigade. Il sert ensuite à la Crête-à-Pierrot, dans les derniers jours du siège (20-24 mars), empêchant sur sa position la percée d'une partie des troupes Lamartinière (nuit du 24 au 25 mars). En garnison à Plassac, Tréboute écrit à Rochambeau (19 avril) de lui envoyer des vivres, son bataillon n'ayant plus touché de rations de pain depuis quatre jours et il n'a plus de viande. Il est encore vivant au 13 avril 1803, à Port-au-Prince, toujours chef de bataillon, mais je perds sa trace à partir de ce moment ...*

Sources : Monti, correspondances diverses ...

TYSSOT (Joseph) : capitaine français à la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, il remplace au pied levé le chef de bataillon Zawadzky à la tête du 3<sup>e</sup> bataillon (12 décembre 1802), peu avant l'embarquement de la demi-brigade pour Saint-Domingue (27 janvier 1803). Il débarque au Cap (fin 27 mars) pour être immédiatement réembarqué (8 avril) pour Tiburon, d'où il participe au désastreux mouvement concentrique autour des Cayes mis à point par le général Brunet (avril). Avec l'arrivée d'un chef de bataillon polonais, il est remplacé au commandement de la 3<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon. Là, il se signale maladroïtement (mai) : en garnison dans un fortin avec sa compagnie, il aperçoit au dehors, un superbe cheval sellé sur lequel se trouve un sabre, broutant en contre bas. Tyssot offre 20 francs à celui qui le lui ramène. Quatre volontaires sortent et se font capturer sous ses yeux. Il envoie alors un détachement les délivrer mais en vain. Le général Brunet, informé, relève Tyssot de son commandement pour « conduite irresponsable ». Tyssot est fait prisonnier par les Anglais (novembre 1803), détenu à la Jamaïque puis libéré en 1804. Il débarque au Helder (juillet) et se rend immédiatement auprès du général Vignolle, au camp d'Utrecht, (3 août), où, se faisant désormais appeler « de Tyssot », il implore son aide comme ayant servi sous ses ordres en Italie. Il obtient du général une feuille de route et de l'argent afin de se rendre à Paris au ministère de la guerre afin d'obtenir un nouveau poste. J'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Pachonski & W., correspondances diverses ...

VALABREGUE (?), chef de brigade dans l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue (décembre 1801), il fait campagne à la division Boudet (février 1802). Sitôt débarqué, ce dernier l'envoie à la tête d'une colonne pour s'assurer du bourg de l'Arcahaie, mais Charles Belair l'incendie devant lui avant de l'évacuer. Il traverse ensuite l'Artibonite, de l'Arcahaie à Mont-Rouis (22 février), combattant les troupes de Belair pendant toute sa marche. Retrouvant Boudet sur ce point, celui-ci constate que la colonne Valabrègue a tellement souffert durant cette journée de marche et d'embuscades constantes qu'il la laisse reposer. Il était venu à Saint-Domingue avec son épouse, Mme

*Devigné-Valabrègue, elle-même propriétaire de plusieurs habitations dans le Nord de l'île. Si on ne trouve plus trace du chef de brigade après le 26 février 1802, sa femme devient, lors de la « vice-royauté » de Rochambeau, l'une de ses maîtresses attirées et obtient la rétrocession de ses biens confisqués ...*

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, correspondances diverses ...

VALDONY (?), chef de brigade commandant la place de Santo Domingo (au moins à partir du 22 novembre 1802), il signale (25 décembre) la tentative faite par le capitaine de vaisseau Briot de vendre des déportés de la Guadeloupe comme esclaves à Puerto Rico. Il est toujours vivant et à ce poste au 24 octobre 1803, j'ignore ce qu'il advint de lui par la suite ...

Sources : Monti

VALETTE DE BRIEU (?), adjudant-commandant sans emploi, il est désigné pour servir à l'armée de Saint-Domingue (décembre 1801). Sans doute débarqué dans les premières semaines de la campagne contre Toussaint (février 1802), il meurt de maladie entre les 18 et 22 juillet 1802.

Sources : correspondances diverses ...

VAROC (?), chef de bataillon dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, il embarque pour cette île avant le 19 juillet 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

VASSERER (?), chef de bataillon dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, il embarque pour cette île avant le 19 juillet 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

VERNIER (?), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la 79<sup>e</sup> demi-brigade de ligne à Saint-Domingue, il appareille de Brest (décembre 1801) avec seulement un détachement de son bataillon. Celui-ci est amalgamé (23 juin) dans le 2<sup>e</sup> bataillon de la 79<sup>e</sup> demi-brigade, également dans l'île, le laissant sans commandement. Il est toujours en vie au 18 octobre 1802, date à laquelle je perds sa trace ...

Sources : Monti, correspondances diverses ...

VILAIN (?), chef de brigade dans l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, il embarque pour cette île avant le 19 juillet 1802. Aucune autre information trouvée à son sujet ...

Sources : correspondances diverses ...

VILLARET-JOYEUSE (Louis Thomas, comte), amiral, le second plus vieux en activité dans la Marine, mais le plus vieux à encore naviguer, il commande en chef la flotte de l'expédition de Saint-Domingue (décembre 1801). Il s'y entend très mal avec Leclerc (janvier 1802), qui n'aura de cesse de le dénigrer dans l'opinion du premier Consul. Conformément à ses ordres, ne laissant qu'une escadre pour assister les opérations du capitaine général, il quitte Saint-Domingue (10 avril 1802) pour rentrer en France (20 mai),

où il apprend qu'il a été nommé capitaine général à la Martinique (3 mai). Il exige, et obtient, un traitement digne d'un vice-roi. Débarqué à Fort-de-France (14 septembre), il y mène grand train et se lance dans d'ambitieux projets de travaux publics, qu'il ne pourra achever, la reprise de la guerre avec l'Angleterre lui coupant ses crédits. Constamment assiégé par les Anglais (1803-1809), il reçoit au début des renforts à intervalles réguliers, qui lui permettent entre autre la reprise du rocher du Diamant (31 mai-3 juin 1805), mais ses forces diminuent avec les années. Devant faire face à un débarquement anglais (30 janvier 1809), il est abandonné par ses gardes nationales et se réfugie avec un dernier carré de mille cinq cents hommes dans le Fort Desaix (2 février) : assiégé, il y soutient un premier assaut (19 février) mais doit capituler après vingt-deux jours de siège (24 février). Rapatrié en France par les Anglais (27 avril), il est traduit devant une commission d'enquête sur ordre de l'Empereur (7 septembre) afin d'évaluer sa responsabilité dans la perte de la Martinique. Relégué à Rouen, il est remis en activité (10 avril 1811), et nommé gouverneur général de Venise (29 août). Il s'y éteint (24 juillet 1812) à l'âge de 64 ans. Son nom de baptême était Villaret, l'origine de l'adjonction de « Joyeuse » ou « de Joyeuse » reste obscure ...



Figure : Louis Thomas Villaret-Joyeuse

Sources : Beaubrun-A., Lacour, Lacroix, Monti, Ortholan, Pachonski & W., Poyen, Six, correspondances diverses ...

VILLARET-JOYEUSE (Jean-Marie), chef de brigade d'artillerie, frère du précédent, il est nommé directeur d'artillerie à Santo Domingo (21 janvier 1802). Son frère ayant été nommé capitaine général de la Martinique, celui-ci obtient (26 juin) d'emmener son frère avec lui comme directeur d'artillerie, et le réclame (30 juin) dans une lettre à Leclerc. Placé aux côtés de son frère, il mène la belle vie mais sa carrière stagne : le capitaine général le nomme alors provisoirement général de brigade (26 janvier 1804), et attend la confirmation de Paris. En vain. Il n'a alors de cesse d'écrire à Paris pour l'obtenir, subtilement (lettre du 28 novembre 1806), ou de manière plus directe (lettre du 16 décembre 1806). Jean-Marie Villaret-Joyeuse ne sera confirmé général de brigade que plus quatre ans (28 août) après sa promotion provisoire ! Il est fait prisonnier de guerre à la capitulation de la colonie (25 février 1809) et ne rentrera de captivité qu'après

*l'abdication de Napoléon (1814). Rallié à Napoléon (28 juillet 1815), il n'est pas employé par celui-ci pendant les Cent-Jours, et mis à la retraite au retour des Bourbons ...*

Sources : Ortholan, Poyen, Six, correspondances diverses ...

**VILLATTE** (Jean-Louis), *général de brigade mulâtre originaire de Saint-Domingue, où il a gagné tous ses grades (1792-1796), il est renvoyé en France par Toussaint (juillet 1796) et détenu à Bayonne dès son retour (13 août 1796-23 mars 1800). Libéré sur ordre du premier Consul, il est remis en activité (21 octobre 1801) pour accompagner Leclerc à Saint-Domingue. Embarqué comme les autres officiers de couleur sur « La Vertu », il ne prend pas part aux opérations contre Toussaint (7 février-1<sup>er</sup> mai 1802). Il meurt d'apoplexie (7 mai 1802) dans la semaine qui suivit la soumission de ce dernier, son ennemi personnel : ce détail et sa brève mais violente agonie, ainsi que le fait qu'aucun honneur ne lui fut rendu, laissèrent alors penser qu'il avait été empoisonné par Toussaint, ou Leclerc pour satisfaire ce dernier ...*

Sources : **Beaubrun-A., Bouvet de C., Six, correspondances diverses ...**

**VILLET** (Jacques Joachim Alexandre), *adjudant-commandant réformé, il est désigné pour l'armée de Saint-Domingue. Embarqué à Dunkerque (janvier 1802) comme officier à la suite, son ou ses affectations dans la colonie ne sont pas connues. Rentré en France (début octobre 1803), il est immédiatement employé dans la 13<sup>e</sup> division militaire (13 octobre). Désigné pour servir à l'armée d'Italie (11 septembre 1805), il ne rejoint pas son poste et est mis en non-activité (17 février 1806), puis à la retraite (25 septembre). Il est remis en activité dans son grade (15 juin 1812) dans la 28<sup>e</sup> division militaire à Gênes (7 juillet) où il sert jusqu'à la Restauration, époque de sa mise définitive à la retraite. Il meurt (12 février 1815) avant les Cent-Jours ...*

Sources : **Quintin, correspondances diverses ...**

**VONDERWEIDT** (Marie Joseph Simon Alexis), *chef suisse de la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, il appareille (décembre 1801) avec celle-ci de Brest. Il commande une brigade à la division Desfourneaux (février 1802) et commande l'arrondissement du Haut et Bas-Limbé (17 février). Il est chargé d'y opérer le désarmement des cultivateurs, tâche visiblement rendue d'autant plus difficile par le manque de talent de son principal lieutenant, le chef de bataillon commandant de place Desgrieux. Passé à la division Hardÿ, il opère contre Dessalines (22 mars) pour l'éloigner de la Crête-à-Pierrot lors des opérations de siège contre cette place. Il est promu provisoirement général de brigade par Leclerc (12 juin). Il remplace Humbert, malade, au Môle Saint-Nicolas (13 juillet), mais tombe malade à son tour : emmené à l'hôpital de la Tortue, il est rétabli après dix-sept jours de fièvre (2 août). Son aide de camp Erhard écrit (9 août) à Thouvenot que la santé de Vonderweidt est en constante amélioration, quand il meurt soudainement le jour même ! Sans doute de la fièvre jaune, connue pour laisser une période de rémission à ses victimes avant de les terrasser ... Son nom est parfois orthographié « von der Weidt ».*

Sources : **Beaudoin, Lacroix, Monti, Six, correspondances diverses ...**

**WATRIN** (François), *général de division, désigné pour l'armée de Saint-Domingue (27 avril 1802). Il débarque au Cap (15 octobre) à la tête de l'avant-garde des renforts de*

France, le jour même où cette ville est assiégée par Pétion et Clervaux. L'annonce de l'arrivée de ces troupes fait lever le siège aux insurgés, et permet à Leclerc de se donner de l'air. Mais plus encore que ces renforts, c'est l'apparition au bras de son mari de Mme Watrin qui donne un formidable coup de fouet au moral de la garnison, considérant que si un général de ce rang emmène son épouse avec lui, c'est qu'en France on compte toujours se donner les moyens de s'assurer le contrôle de la colonie. Leclerc expirant deux semaines plus tard (2 novembre), Watrin est immédiatement désigné par Daure pour prendre le commandement de Port-au-Prince à la place de Rochambeau, qui doit revenir au Cap assumer la fonction de capitaine général. Son commandement dans cette ville sera bref : il meurt (22 novembre) moins de deux semaines après sa prise de fonction

...

Sources : Beaubrun-A., Lacroix, Monti, Pachonski & W., Sarrazin, correspondances diverses ...

WIERZBICKI (Piotr Basil), adjudant-major du 3<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, il embarque (15-16 mai 1802) à Livourne, en Italie. Le chef de bataillon Junge, commandant l'unité, ayant obtenu de rester en Italie pour raison de santé, c'est Wierzbicki qui la commande de fait. Arrivé à Saint-Domingue (2 septembre), il est immédiatement transféré à Borgne (3 septembre) avec son bataillon. Il tient garnison à Borgne et dans divers postes autour de la ville, subissant régulièrement des attaques de la part des insurgés (septembre-octobre). Les maladies tropicales, plus encore que les rebelles, ayant décimé le 3<sup>e</sup> bataillon, les survivants de cette unité sont transférés au Cap (mi-octobre) pour être amalgamés dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la demi-brigade. Wierzbicki est pour sa part placé à la même époque à la tête de deux compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon laissées, ou renvoyées, à Saint-Marc : c'est à leur tête qu'il se trouve impliqué dans le massacre de la 4<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (24 octobre). Transféré à la 2<sup>e</sup> demi-brigade à l'arrivée de celle-ci (mars 1803), il est au 1<sup>er</sup> bataillon de cette unité, mais ne participe pas à la campagne de Brunet autour des Cayes (mars-avril). Il est fait prisonnier à la capitulation de cette place (17 octobre). Il est conduit à la Jamaïque (21 octobre). Il est peu après envoyé à Cuba (début 1804) avec les autres officiers polonais de la garnison des Cayes. Il reste à la Havane pendant presque trois ans, tentant tardivement (18 octobre 1806) de rejoindre Santo Domingo avec un renfort de trente-six soldats français et polonais. Constatant l'incapacité du capitaine du navire, qui se dirige droit sur les mêmes « Jardins de la Reine » où périt Lavalette deux ans plus tôt, il le fait relever de son commandement et remplacer par l'un de ses hommes, Richard, qui avaient opéré dans ces eaux comme pirate ! Mais le navire se perd et finit par accoster à la Tortue, où ils sont bien accueillis par un propriétaire anglais se souciant peu de politique internationale. Repartit de ce point après avoir fait des provisions, Wierzbicki est abandonné en cours de route par son pilote de circonstance : Richard disparaît une nuit à bord d'un canot, emportant avec lui tout l'argent du bord et beaucoup d'alcool. Atteignant difficilement le cap de Samana, Wierzbicki décide d'accoster et de continuer par voie de terre : il arrive de cette manière à Santo Domingo ! Il y prend le commandement du contingent polonais (quarante et un hommes) et se lie d'amitié avec un jeune officier y servant, Kazimierz Lux (aucun lien avec le chef de brigade Lux), passionné d'écriture qui recueille depuis son arrivée dans l'île pièces d'archive et témoignages. Lux et Wierzbicki obtiennent de rentrer en France (février 1807), via les Etats-Unis (mars). De retour en France (fin avril), les

deux se séparent, Lux partant servir dans la légion polonaise au service de la France, alors que Wierzbicki obtient son transfert au service du tout nouveau Grand Duché de Varsovie (30 septembre 1807). Il y devient chef de bataillon au 6<sup>e</sup> régiment de ligne polonais (juin 1808), puis colonel du 10<sup>e</sup> (1809). Il commande la division de la rivière Bug (1812) et est fait prisonnier à la bataille de Leipzig (19 octobre 1813). Retiré ensuite sur ses terres, il ne reprend du service qu'au moment de l'insurrection de 1831 contre la Russie. De nouveau retiré, il retrouve régulièrement Kazimierz Lux et d'autres vétérans polonais de Saint-Domingue : de leurs souvenirs naîtra, sous la plume de Lux et Wierzbicki, un ouvrage intitulé « *Historia Legionow Polskich* » (« Histoire des Légions polonaises ») qui deviendra la principale source historique sur l'implication des Polonais à Saint-Domingue ...

Sources : Pachonski & W.

WIET (?), gérant blanc de l'habitation O'Gorman, il commande de deux compagnies de milice privée de couleur protégeant les habitations de son employeur. Rallié dès leur arrivée aux troupes européennes, il encadre la garde nationale de couleur (qui semble n'être rien d'autre que ses compagnies propres, peut-être renforcées) de la Croix-des-Bouquets avec le grade de chef de bataillon. C'est sans doute le même « Viette » qui est arrêté (12 juin) pour avoir « vendu des liqueurs à des nègres », mais est libéré sous caution dans la semaine (18 juin). Loin de se tenir sur la défensive, il mène des colonnes de sa garde nationale dans des sorties contre les insurgés (21 août 1802). Il est plus tard inspecteur des cultures (au moins de septembre), toujours à la Croix-des-Bouquets : toutefois, il semble remplir cette fonction sans en avoir le certificat, puisqu'il éprouve des difficultés à se faire payer ses services ... Il s'illustre (8 juin 1803) en défendant une journée entière le blockhaus de l'habitation O'Gorman à la tête d'une centaine de ses hommes, face à des assaillants très largement supérieurs en nombre et menés par Dessalines en personne. Redouté des insurgés, il n'hésite pas à s'enfoncer en territoire ennemi à la tête de ses compagnies pour les attaquer dans leurs repaires. C'est également Wiet qui recueille les troupes françaises abandonnant le Mirebalais et stoppe les insurgés de Cangé, qui les poursuivait (août ou septembre). Formant une colonne mixte garde nationale/5<sup>e</sup> légère de trois cents hommes (septembre), il tend une embuscade aux insurgés sur l'habitation Vandreuil, et provoque la déroute de trois fois son nombre, en mettant deux cents hors de combat et faisant un impressionnant butin de fusils. Pour toutes ces actions, Pélage Marie Duboÿs n'a de cesse de le mettre en avant pour démontrer la supériorité de la science militaire des colons dans la guerre contre les insurgés, par rapport aux officiers expéditionnaires qui n'entendent rien à la guérilla. D'une manière ou d'une autre, il rejoint Ferrand à Santo Domingo, et sert sous ordres. Craint des rebelles mais adoré de ses troupes coloniales, ce dernier le place au commandement des compagnies de couleur formant la réserve du cordon de troupe couvrant la frontière entre parties française et espagnole (1804-1805). Lorsque l'armée de Dessalines commence à passer la frontière (février 1805), Wiet reçoit l'ordre de s'avancer et de renforcer le dispositif (9 février). Il entre d'abord en contact (21 février), devant Neyba, avec l'avant-garde de l'armée haïtienne, conduite par Pétion. Retranché dans le poste de Fuerto, il y subit l'attaque de près de dix mille hommes, n'ayant vraisemblablement pas le dixième de ce nombre à leur opposer : il est tué (27 février) et sa troupe battue et dispersée ... Son nom est parfois orthographié « Viet ».

Sources : Duboÿs, Monti, Pachonski & W.

ZAGARSKI (?), chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise. Il embarque (15-16 mai 1802) de Livourne, en Italie. Sans doute débarqué avec son bataillon (2 septembre), je n'ai trouvé aucune trace de lui dans la correspondance ou les mémoires contemporains ...

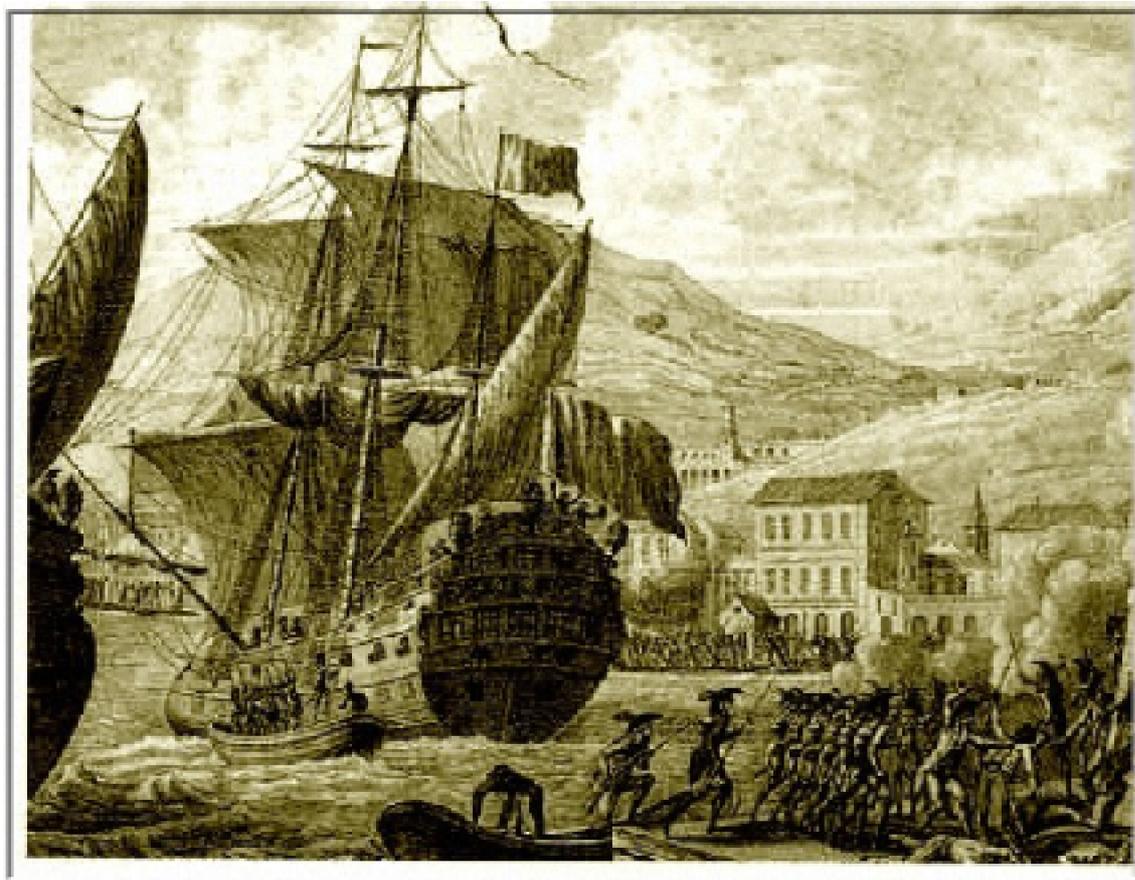
Sources : Pachonski & W.

ZAGORSKI (Tomasz), chef de bataillon polonais servant à l'inspection des troupes, sous les ordres du général Dombrowski, il est désigné pour prendre le commandement de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise (janvier 1803). Son implication dans les activités de la loge maçonnique anti-bonapartiste « Aurora », qui lui ont valu plusieurs semaines de prison, peut avoir influencé sa nomination, moyen pratique de se débarrasser de lui. Il embarque donc (27 janvier) à Livourne, en Italie, à la tête de la 2<sup>e</sup> demi-brigade polonaise, malgré son grade inférieur à la fonction. Après un long périple, il arrive (29 mars) à Port-au-Prince, d'où il est immédiatement envoyé (3 avril) à Tiburon avec son 3<sup>e</sup> bataillon. A la tête de six compagnies de ce bataillon, il reçoit l'ordre (11 avril) de marcher de Tiburon sur Les Cayes, via le Bourg-des-Coteaux. Il en informe son épouse italienne Livia Rosa, qui l'a accompagné, la dirigeant sur Les Cayes par mer, où il doit la rejoindre. Le départ de sa colonne, commandée par Spital, est retardé par la mort de celui-ci, et se met en marche avec plus d'une semaine de retard (19 avril). Peu après Bourg-des-Coteaux, la colonne se fait embusquer, et malgré plusieurs tentatives de percée, est contrainte de se replier sur ce village, ayant eu plus de cent cinquante hommes hors de combat. C'est de ce point que Zagorski et ses hommes sont embarqués sur « La Serpente », et rentre aux Cayes (4 mai). Il meurt dans cette ville peu après ...

Sources : Pachonski & W.

ZEVORT (Guy Joseph), capitaine d'artillerie, il sert sous Leclerc au Portugal avant de le suivre à l'expédition de Saint-Domingue (31 octobre 1801). Il sert à la division du général Debelle lors de sa campagne désastreuse (8-17 février 1802) pour dégager Humbert à Port-de-Paix : Humbert le considère d'ailleurs comme l'un des principaux responsables de ce fiasco. Il sert ensuite, toujours sous Debelle, puis ses successeurs, à l'état-major de l'artillerie de l'armée (1802-1803), avant d'en être nommé chef d'état-major (9 mars 1803) par Rochambeau, puis promu chef de bataillon (23 mai), toujours à ce poste. Il ne profite guère de ses nouveaux galons, étant fait prisonnier par les Anglais quelques jours plus tard (28 mai), lors d'un déplacement par bateau. Conduit en captivité en Angleterre, il ne rentre qu'au crépuscule de l'Empire (24 février 1813). Promu colonel deux mois plus tard (26 mai), il est immédiatement placé à la tête de l'artillerie du Corps d'observation de Bavière, puis commande l'artillerie du XIV<sup>e</sup> Corps (1<sup>er</sup> septembre), mais est de nouveau fait prisonnier à la capitulation de Dresde (11 novembre). Mis en non-activité à la Restauration, il se rallie aux Cent-Jours à Napoléon, qui le place chef d'état-major du Corps d'observation du Jura (6 mai 1815). Après une brève période d'inactivité à la Restauration, il est réemployé par les Bourbons.

Sources : Baeyens, Monti, Quintin



*Figure 21 : Débarquement des troupes françaises au Cap, 4 février 1802*

### **3 - Ordres de bataille des armées expéditionnaires**

[brevet\\_m\\_armees.pdf](#)

### **4 – Eléments de correspondance**

#### ***4.1 - « Note de Bonaparte à l'attention de Berthier » (7 octobre 1801)***

---

en vertu de la loi du droit d'auteur.

(Sitôt les préliminaires de paix signés à Londres avec l'Angleterre [1<sup>er</sup> octobre 1801], le premier Consul Bonaparte transmet à Berthier son projet d'organisation de trois expéditions coloniales à destination des colonies françaises des îles d'Amérique).

« Paris, 7 octobre 1801

**NOTE POUR L'ORGANISATION DES TROUPES COLONIALES**

*Il sera formé deux demi-brigades légères et cinq demi-brigades ligne pour le service des îles d'Amérique, sous les numéros 5e et 11e légères, et 7e, 86e, 89e, 82e et 66e de ligne.*

*Les 5e et 11e légères, et les 7e, 86e, 89e, seront destinées pour le service de Saint-Domingue; la 82e, pour le service de la Martinique; la 66e, pour le service de la Guadeloupe.*

*Il sera formé deux bataillons d'artillerie, composés chacun de huit compagnies.*

*Le 1er bataillon sera destiné pour le service de Saint-Domingue.*

*Le 2e bataillon sera partagé ainsi qu'il suit : les 1e et 2e compagnies pour la Martinique, Sainte-Lucie et Tabago ; les 3e et 4e pour la Guadeloupe; les 5e, 6e, 7e et 8e pour les îles de France et de Réunion et pour les Indes.*

*Le Sénégal et Cayenne auront deux petites compagnies séparées.*

*Les 1eres compagnies du 1er et du 2e bataillon seront placées sur les matricules du 1er régiment, les 2es du 2e, les 3e, du 3e, et ainsi de suite. Ces compagnies seront recrutées par ces régiments.*

*Les officiers, sous-officiers et soldats qui seront de retour France prendront rang et rejoindront lesdits régiments.*

*Tant qu'ils seront aux colonies, l'avancement du 1er bataillon se fera entre soi; le 2e bataillon, par colonies.*

*Ces corps, infanterie et artillerie, seront maintenus au grand complet, l'infanterie par le moyen des six dépôts coloniaux, l'artillerie par le moyen des huit régiments.*

*Il y aura, en outre, à Saint-Domingue une légion dite de Saint-Domingue, et au Cap une légion dite du Cap, lesquelles seront maintenues sur le même pied de guerre que les demi-brigades.*

*Ces légions pourront avoir un certain nombre d'hommes cheval.*

*La 5e légère sera composée de La 5e légère actuelle . . . . . 430 hommes. La 3e légère . . . . . 176 La 7e légère . . . . . 517 La 14e légère . . . . . 730 1,853*

*La 11e légère sera composée de La 11e légère actuelle. . . . . 814 hommes. La 19e légère . . . . . 650 La 28e légère . . . . . 552 La 30e légère . . . . . 219 2,235*

*La 7e de ligne sera composée de La 7e de ligne actuelle. . . . . 640 hommes. La 20e de ligne . . . . . 600 La 23e de ligne . . . . . 600 La 68e de ligne . . . . . 500 La 79e de ligne . . . . . 346 La 31e de ligne . . . . . 362 3,048*

*La 86e sera composée de La 86e actuelle . . . . . 1,100 hommes. La 110e . . . . .*

..... 1,100 La 90e ..... 450 2,650

La 89e sera composée de La 89e actuelle ..... 1,300 hommes. La 77e .....  
..... 150 La 83e ..... 164 La 60e ..... 620 La 74e .....  
360 2,594

La légion de Saint-Domingue sera composée de La légion actuelle ..... 588  
hommes. La légion polonaise, partie dernièrement de Gênes. 2,500

La légion du Cap sera composée de La légion actuelle ..... 369 hommes. La  
113e ..... 822 Le bataillon helvétique ... 500 Le bataillon franc ..... 650  
2,341

Les 600 hommes d'artillerie existant actuellement à Saint-Domingue formeront le  
bataillon d'artillerie destiné pour le service Saint-Domingue.

Ce bataillon sera divisé en huit compagnies, commandées par chef de brigade, deux  
chefs de bataillon, un adjudant-major, etc.

La 82e, destinée pour le service de la Martinique, etc., sera composée des  
détachements de la 82e actuelle, de la 37e, de la 84e, de la 90e, de la 107e, qui sont  
dans ces trois îles.

La 66e, destinée pour le service de la Guadeloupe, sera composée de

La 66e actuelle ..... 1,200 hommes. La 15 de ligne ..... 560 1,760

Les deux premières compagnies d'artillerie seront formées de tous les détachements  
d'artillerie qui se trouvent à la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago;

Les 3e et 4e seront formées des détachements d'artillerie qui se trouvent à la  
Guadeloupe;

Les 5e et 6e, des détachements qui se trouvent à l'île de France, à la Réunion et aux  
Indes;

Les 7e et 8e seront reformées et réunies à Brest, pour pouvoir rendre à leur  
destination.

20 demi-brigades, qui sont aujourd'hui à deux bataillons, seront portées à trois,  
moyennant l'incorporation de 20 bataillons.

Les 19e, 38e et 30e légères; les 31e, 71e, 74e, 77e, 87e, 107e et 101e de ligne seront  
supprimées.

L'incorporation aura lieu conformément au tableau ci-joint.

Les 15e, 35e, 37e, 38e et 73e seront portées, dans l'an XII, à trois bataillons,  
moyennant la création d'un troisième bataillon.

Notre état militaire sera donc composé de 20 demi-brigades à deux bataillons, qui  
pourront être successivement, et au premier bruit de guerre, portées à trois bataillons; de  
85 demi-brigades à trois bataillons, dont 80 sur le continent et 5 aux colonies; enfin de 28  
demi-brigades légères à trois bataillons, dont 26 sur le continent et 2 aux colonies.

Notre artillerie sera composée de 6 régiments à cheval complets en France (l'artillerie  
qui est aux Indes sera complétée par le 6e régiment et portée pour mémoire aux

*matricules de ce régiment), et de 8 régiments d'artillerie à pied; chaque régiment composé de quatre bataillons, et chaque bataillon ayant à, sa suite, et au-dessus du complet actuel, une compagnie qui sera employée hors du continent : moyennant quoi les huit régiments qui ont des détachements quelconques hors du continent les remplaceront sur-le-champ.*

*Toutes les demi-brigades, soit à deux, soit à trois bataillons, qui ont des détachements en Amérique, les remplaceront sur-le-champ.*

*Le bataillon qui est aux Indes continuera à former le 3e bataillon de la 109e.*

*Le détachement de la 8e de ligne, qui est à la Guyane, et le détachement de la 46e, qui est au Sénégal, seront remplacés dans ces demi-brigades, et ces deux détachements, formés à trois compagnies, seront portés en sus sur les matricules de ce corps.*

Chaque demi-brigade à deux bataillons aura une compagnie auxiliaire, commandée par les mêmes officiers et sous-officiers qu'une compagnie ordinaire, et de la même force.

On mettra toujours à cette compagnie les hommes qui ne seraient pas en état de faire campagne, et plusieurs sous-officiers instructeurs, afin que, dans un cas où le corps devrait marcher, il le pût au grand complet, et que cette compagnie pût recevoir les recrues ».

#### **4.2 - « Leclerc à Napoléon » (7 octobre 1802)**

(Un an plus tard jour pour jour, Leclerc réclame désespérément des renforts à son beau-frère. Quand l'aide de camp Bruguière, portant cette dépêche en France sur « *La Diligente* », arriva à Brest, Leclerc était mort depuis trois jours à Saint-Domingue, et l'insurrection y était générale. C'est sa dernière lettre).

*« Le Général en Chef au Premier Consul,*

*Citoyen Consul,*

*Dans la circonstance présente, l'expédition que je vous réclame d'une nouvelle armée de 12.000 hommes qui doit être rendue à Saint-Domingue le plus tôt possible, ne peut admettre aucun délai. Je ne puis croire à la bonne volonté du ministre actuel de la Marine à mon égard, ni au zèle et à la bonne volonté du préfet maritime Caffarelli, dont j'ai beaucoup à me plaindre. Je pense que l'amiral Bruix est l'homme qui ferait le plus rapidement cet armement. Il a déjà fait ses preuves. Quant à la conduite, il faudrait la donner à un jeune contre-amiral, tel que Ganteaume et Dumanoir qui y mettraient du dévouement et de la bonne volonté. Vous devez connaître par expérience combien il y a d'hommes qui ne craignent pas de compromettre la prospérité de leur pays pour avoir le plaisir de voir écraser un homme qui leur déplaît.*

*Je compte [que vous] m'aidez à me tirer de ce mauvais pas ; les événements seuls m'ont entraîné, mais je n'ai pas un seul reproche à me faire. J'ai eu constamment à lutter contre les blancs qui ne parlaient que d'esclavage et contre les noirs toujours en méfiance. Durant ces moments difficiles le moral de mes troupes était anéanti ; mes officiers généraux même ne pensaient qu'à se guérir ou à se préserver de la maladie ; et je suis arrivé au point où j'en suis sans avoir pu l'empêcher.*

*Quant à moi, je vous ai toujours servi avec dévouement ; je continuerai, j'exécuterai à la lettre tous vos ordres. Je justifierai la bonne opinion que vous avez de moi, mais je ne puis me résoudre à rester encore ici l'été prochain. Depuis que je suis ici, je n'ai eu que le spectacle d'incendies, d'insurrections, d'assassinats, de morts et de mourants. Mon âme est flétrie, aucune idée riante ne peut me faire oublier ces tableaux hideux. Je lutte ici contre les noirs, contre les blancs, contre la misère et la pénurie d'argent, contre mon armée qui est découragée. Quand j'aurais passé encore six mois de cette manière, je pourrais réclamer du repos. Quant à Mme Leclerc, elle est malade et c'est un modèle de courage ; elle est bien digne d'être votre sœur.*

*Faits-moi savoir, je vous prie, de suite, quelles mesures vous aurez prises pour venir à mon secours ; mais ne m'envoyez pas mon armée par partie ; envoyez-moi de bon corps et non des débris comme la majeure partie des bataillons que j'ai reçus. Ne pensez pas à m'envoyer des troupes sur des vaisseaux hollandais. Comme les capitaines sont chargés de pourvoir à la subsistance des passagers et qu'ils font un bénéfice à raison du temps de passage ils allongent la traversée et ne sont jamais moins de trois mois en route ; témoin l'escadre hollandaise qui m'a portée la 7<sup>e</sup> DB de ligne, et La Sybille-Antoinette qui, partie du Texel le 15 Prairial [4 juin] a touché en Angleterre, à Madère, aux Canaries, aux Iles du Cap Vert et enfin à la Guadeloupe à la fin Fructidor. Arrivé là, le capitaine-général Lacrosse qui perdra cette colonie s'il y reste longtemps, a fait débarquer les 400 hommes qui m'étaient destinés, il veut sans doute ne pas être le seul auquel on puisse reprocher d'avoir perdu une colonie.*

*Recevez, je vous prie, l'assurance de mon entier dévouement, Cit. Consul.*

LECLERC

*Je suis content du citoyen Brugère [Bruguière] qui aura l'honneur de vous remettre mes dépêches. Il vous donnera quelques renseignements sur notre position ».*

#### **4.3 - « Colbert à Rochambeau » (septembre 1803)**

---

(Le capitaine général Rochambeau avait demandé au commissaire des guerres Colbert des explications sur l'état déplorable de l'approvisionnement de Port-au-Prince. Celui répond de manière cinglante. Mais la lettre, interceptée par Dessalines, fut publiée dans toute l'île et jeta le discrédit sur le Capitaine-général et son entourage).

*« Quelle est facile à remplir la tâche que vous m'imposez !*

*Vous demandez des détails sur notre position : vous croyez qu'il est temps encore de remédier aux maux qui nous accablent, et vous ignorez que notre détresse augmente à mesure que ma plume avance, vous ignorez que le seul remède efficace pour alléger le poids de nos maux est dans le bouleversement de cette organisation même qui vous accorde le pouvoir suprême.*

*Le gouvernement seul, les fonctionnaires publics, et surtout les généraux chargés de la défense des places de la colonie doivent être considérés comme les premiers moteurs des événements affligeants qui assure notre perte. L'intérêt que vous paraissez prendre à notre position et le désir que vous manifestez d'y apporter quelques adoucissements*

devrait ranimer mon espoir et me garantir le zèle que vous mettez à réparer vos fautes et celles de vos prédécesseurs qui ont commis des atrocités que je ne pourrais citer sans blesser la délicatesse que je me plais à vous supposer, et sans rappeler à votre mémoire des souvenirs affreux : mais une foule d'exemples aussi malheureux qu'incontestables, me fait craindre que le langage de la vérité et de l'humanité outragée, choquera votre oreille habituée à l'encens, que de vils courtisans vous prodiguent, et loin de me flatter d'une prochaine amélioration de notre sort, en vous donnant des détails sur notre position, je remplis un devoir que ma place d'administrateur me rend sacré : vous trouverez ci-joint l'état de situation des magasins de cette place qui sont aussi dépourvus de vivres que le sont de connaissances et de probité nécessaires les employés proposés. J'ai eu soin de distinguer la consommation autorisée par nos besoins, de celle usurpée par les généraux commandants [Sarrazin & Lavalette du Verdier], les chefs d'administration, et surtout le commandant en place [Panisse], qui se réunissent pour épuiser nos ressources en faveur de leur sensualité et prodigalité.

Vous jugerez facilement des provisions qui nous restent, de leur durée et de l'avenir qui nous attend, si vous ne faites pas les plus grands efforts pour nous secourir. Je pourrais remplir des pages et encore vous ne connaîtriez que la mineure partie des dilapidations et des vols manifestes et inouïs que commettent impunément les premiers représentants du gouvernement. Rappelez-vous les sommes, comestibles et denrées que vous avez injustement mis à votre disposition, en partant de cette ville, déduisez du restant les dépenses nécessaires et les vols infâmes, les consommations urgentes et les dilapidations énormes qui se sont faites jusqu'ici, et il vous sera facile de calculer notre existence.

L'envoi de farines et de comestibles pourrait il est vrai prolonger notre végétation et nous donner des forces pour soutenir plus longtemps, pas pour nous rendre heureux ! Oh le vain projet, il faudrait des réformes et des changements à proportion des abus qui ont existé jusqu'ici. Je ne parle pas de ceux qu'exigerait principalement votre vie, vos procédés et votre gestion, mais je vise sur vos représentants, les généraux Sarrazin & Lavalette qui commandent cette division ne possèdent pas les qualités requises pour mériter de la part des habitants et autres cette confiance que vous avez perdue depuis votre promotion : l'égoïsme le plus cruel, l'avarice la plus sordide, voilà les objets que seuls fixent leurs attention : des impositions aussi nombreuses qu'injustes, des réquisitions nombreuses ... plusieurs habitants meurent d'inanition, tandis que des généraux prodiguent les mets les plus délicats.

L'union et la plus parfaite harmonie entre l'habitant et les soldats sont les seuls moyens pour braver les dangers qui nous menacent et pour vaincre des ennemis aussi redoutables que ceux qui nous divisent en dedans et nous combattent au dehors. Toutes les démarches des généraux ne tendent qu'à désunir les deux partis, opprimer l'habitant et à exciter le mécontentement du soldats dans un moment où la mortalité et la désertion diminuent considérablement nos forces ... au lieu d'éloigner les femmes et les enfants, les hommes infirmes dépourvus des moyens d'existence, on accorde les prérogatives aux individus qui offrent les sommes proportionnées à leur fortune. Des sommes considérables sont destinées pour assurer le sort à venir des généraux ... et les officiers et soldats, les officiers de santé et les employés de l'administration gémissent dans

*l'indigence et traînent leur existence dans la plus affreuse misère.*

*De tous les officiers publics, le commandant de la place Panisse est celui qui remplit avec le plus de zèle et d'intelligence les intérêts de ces dignes généraux et se distingue toujours par de nouveaux crimes et chaque jour est marqué par une nouvelle atrocité.*

*Le sous-préfet, chef d'administration (Parade) préside avec le général Lavalette, à une commission qu'on appelle de siège, mais au lieu de prescrire des mesures urgentes pour le bien de la sécurité publique ou de veiller sur l'exécution des lois, ils combinent et réfléchissent sur les moyens de s'enrichir, sans se compromettre, ils s'endorment dans les bras d'une jeune créole qui par des caresses libidineuses et lascives obtient les faveurs les plus éclatantes pour les sujets les plus insignifiants.*

*Voilà, citoyen général, les représentants de votre autorité, jugés par eux de notre position et s'il vous importe de faire oublier vos égarements, punissez avec sévérité les crimes de ces usurpateurs, tel est, je vous l'assure, le vœux de tous ceux qui professent les sentiments de probité et de dévouement pour la patrie proscrite par les généraux ».*

#### **4.4 - « La lettre de Saint-Domingue » (1803)**

---

(Cette lettre ouverte a été rédigée par Pélage Marie Duboÿs, homme de loi à Port-au-Prince, entre les 18 mai et 23 octobre 1803. Destinée à une correspondante d'Angers, elle ne fut jamais expédiée. Duboÿs, resté dans la ville sous la domination de Dessalines, est sans doute mort pendant les massacres de blancs de 1804. Certains passages, illisibles, ont été laissés en blanc [?] par le transcritteur, Mr. Guy Robin, et j'ai pour ma part corrigé l'orthographe des patronymes des personnes citées).

*« Port Républicain, le 28 floréal l'an 11<sup>ème</sup> [Port-au-Prince, 18 mai 1803]*

*Madame,*

*Monsieur Mauduit est arrivé ici, le 9 de ce mois [29 avril]. Il m'a remis votre lettre et l'exemption de Mr votre frère. Cette exemption ne pressait guère, l'arrêté des consuls du 16 fructidor an 10 [3 septembre 1802] est une de ces précautions inutiles, un de ces demi-moyens qui trahissent la faiblesse ou l'esprit vexateur de celui qui les suggère et qu'un chacun élude de manière ou d'autre avec d'autant plus de facilité qu'ils blessent la liberté des personnes, un des premiers principes sur lequel repose la constitution actuelle. Cet arrêté n'a reçu aucune exécution dans la colonie.... Eh en effet, rétablissez-y l'ordre avant de me faire une nécessité de m'y rendre. Je vous dirai plus Madame, dans l'opinion où l'on était ici, que l'on voulait l'extermination entière des habitants propriétaires de la Colonie.*

*En rapprochant cet arrêté de l'état de troubles et de désordres où était le Pays, on peut imaginer que c'était un parti pris. Mr Mauduit vient de s'offrir une fièvre qui, heureusement pour lui n'a pas eu de suite. Il en a été quitte pour huit à dix jours d'une diète sévère et quelques médecins.*

*Il faut espérer que cette maladie comptera pour lui pour la maladie du [?] qui continue à moissonner les deux tiers des arrivants, ainsi calculez là dessus en nous envoyant les renforts dont nous avons tant besoin. Et surtout envoyez-nous un général en chef qui fait*

*administrateur, ou au moins, un peu plus que soldat. Jusqu'à présent c'est principalement ce qui nous manque. On s'est plaint de Mr Leclerc, on a peut-être raison, mais qu'a fait de plus, le soldat Rochambeau, uniquement occupé de ses plaisirs.*

Il a laissé ruiner le peu de ce pays qui offrait encore quelques espérances à la mort de Mr Leclerc au lieu de porter son attention vers la partie du sud, qui à partir du Petit-Goâve jusqu'à l'Arcahaye, alimentait encore notre très petit cabotage et pouvait encore fournir au chargement de quelques navires de commerce, il a couru au Cap où tout était perdu et où par conséquent, il n'y avait qu'à se tenir sur une défensive, toujours facile contre les nègres, dans une ville tant soit peu palissadée et a livré ou abandonné ainsi aux nègres, la partie du sud, que bientôt ils ont parcourue la torche à la main et incendiée complètement, à tel point qu'en ce moment les Français y sont enfermés dans les places des Cayes, de Saint-Louis; du fort d'Arcahaye au bord de la mer, de l'Anse-à-Veau, ils sont maîtres encore, de quelques étendues de terre dans le quartier de Jérémie mais ils y sont tellement pressés qu'on craint bien que le général Jarrafin [Sarrazin] ne puisse y arrêter longtemps les progrès que le général jacobin Darbois [d'Arbois de Jubainville] y a si cruellement propagés par les noyades et les évacuations concertées afin de piller en reprenant les lieux évacués.

Dans l'ouest, renfermés également dans la détresse, dans les villes de St-Marc, de Léogane et de Jacmel, ils jouissent encore de ce qui reste dans la plaine du Cul-de-Sac, dans la montagne, des Grands-Bois et au Mirebalais que couvre encore le peu de forces qui se trouvent dans cette ville.

*Mais en ce moment ces trois quartiers sont grandement menacés d'une invasion et il est à craindre que vos héros français n'y fassent que de l'eau claire ainsi qu'ils le font partout. Leur bravoure ne les a pas abandonnés sans doute mais plus ou moins chargés de rapines. Ils sont moins actifs, moins entreprenants et les soldats par une conséquence naturelle moins bien conduits, comptent l'ennemi au lieu de fondre sur lui et sont exterminés au détail, lorsqu'on a affaire à des nègres. Sans les mépriser, il faut se comporter avec eux avec audace, accoutumés à se voir contenus, cent et deux cents, quelquefois plus, par un ou deux blancs. Il faut prendre garde de leur laisser apercevoir qu'on les craint, qu'on est guère 'mouton France' comme ils s'expriment, qu'un 'danda', autre terme de mépris dans leur langage.*

*On les a constamment vus, et vos héros en sont témoins chaque jour, on les a constamment vus fuir devant les gardes nationales ou dragons nationaux du pays, blancs ou autres, quoique, même en nombre [?] et plus, de ceux qui les chargeaient.*

*Me voilà bien loin de vous Madame et de votre protégé, je terminerai cette digression en vous disant que tant que Bonaparte ne nous enverra pas ici un d'Ennery<sup>1008</sup>, c'est à dire un homme vraiment et uniquement occupé du bien de la colonie, le trouble et le désordre s'y perpétueront encore longtemps.*

*Vous avez appris Madame la mort de Mr Fauleon, c'était un homme vraiment estimable et qui brûlait du désir de faire quelque chose. A peine était-il arrivé, que la mort l'a enlevé. J'ai adressé à Mr votre père, l'inventaire fait après sa mort, tant de ce qui lui*

<sup>1008</sup> Victor Thérèse Charpentier, comte d'Ennery, fut gouverneur de Saint-Domingue jusqu'en 1776

*appartenait, que la pacotille de parfumerie que Mr votre père l'avait chargé de vendre, à moitié dans les bénéfices. J'ignore si la facture de cette pacotille qui s'élève à près de 5000 francs est enflée, mais je m'estimerai fort heureux si le produit de la vente s'élève à ce prix. Il est vrai que ces sortes de pacotilles se sont grandement multipliées, et d'ailleurs que ce n'est que le détail qui peut en assurer les bénéfices un peu considérables. Cette sorte de détails n'eut pas gêné Mr Fauleon et ne l'eut pas constitué en de grandes dépenses parce qu'il l'eut fait tout en exerçant l'état d'horloger et qu'il ne lui pas fallu louer une boutique exprès.*

Mais encore ce n'est qu'avec un long temps, qu'il eut pu venir à bout de tous détailler à cause de la concurrence des perruquiers, marchands de mode et autres qui tiennent aussi des articles de parfumerie.

*A peine au moment de sa mort, le 9 nivôse [30 décembre 1801] en avait-il vendu pour 995 francs argent de France quoiqu'il n'y eut qu'un mois qu'il avait ouvert boutique. A en juger par le début, il lui aurait fallu plus de 18 mois pour tout vendre au petit détail. Je viens de répondre Madame à votre question sur Mr Fauleon et sur la pacotille de Mr votre père, mais ajoutez-vous, êtes-vous dans un état assez tranquille pour faire des avances ? pour tenter quelques dépenses sur l'habitation ? La digression où je suis entré plus haut répond en partie à cette seconde question. Mais de nouveaux événements se présentent dans ce quartier et je crois devoir en attendre le résultat avant de fermer cette lettre ».*

« le 29 floréal l'an 11<sup>ème</sup> [19 mai 1803]

*J'ai reçu hier une lettre de Mr votre père, datée d'Angers du 25 février 1803, il m'annonce qu'il a reçu mes lettres du 24 brumaire [15 novembre 1802] et 6 frimaire [27 novembre 1802] derniers et il a la bonté de me témoigner la satisfaction des détails qu'elles contiennent. Je ne suis pas homme, Madame, à répandre l'alarme dans l'âme de ceux à qui j'ai l'honneur d'écrire, mais je ne suis pas homme non plus à les bercer d'espérances incertaines, d'espérances qui souvent n'ont d'autres fondements que des raisonnements creux. J'aime à voir clair en tout : la colonie est certainement aujourd'hui plus malade sans contredit que jamais. Elle avait été dans le cours de cette révolution, mais ce n'est pas une raison d'en désespérer, les ressources sont toujours très grandes et lorsque la France le voudra bien, oui bien; c'est à dire lorsqu'elle enverra ici, non l'écume de ses généraux, mais un général qui sache à la fois commander son armée et administrer en père et non en tyran le pays, un général tout à la fois instruit et animé de bonnes intentions, ferme surtout sans entêtement, juste sans acception des personnes et bon avec discernement. Avec un pareil homme, le mal serait à moitié réparé, la confiance renaîtrait dans toutes les classes, le malheureux habitant reprendrait courage en voyant l'ordre régir dans l'administration coloniale, et les propriétés et la personne respectées qui, aujourd'hui, sont exposées aux entreprises les plus décourageantes de la part du moindre officier en place. A cette occasion, il n'est peut-être pas inutile de vous prémunir contre les actes publics qui émanent de nos gouvernants et que vous pourriez rencontrer dans les papiers publics du continent.*

*Règle générale 1° les rapports militaires ne sont que charlatanerie, on y exagère le moindre petit avantage, on tait avec soin les échecs essayés par nos braves et on y prête à l'un et à l'autre, suivant le degré d'affectation qu'on lui porte, des actes de bravoure qui ne lui appartiennent pas et surtout, on y déguise absolument le véritable état des choses.*

Sans doute que par des rapports particuliers, on instruit plus particulièrement le gouvernement, car s'il ne l'était que par les ordres du jour, ce serait une espèce de trahison digne de toute la sévérité des lois.

2° Les arrêtés et autres actes administratifs ne sont publiés et rendus que pour la forme; ce sont pour le malheureux colon autant d'avis de se tenir sur ses gardes pour ne pas se trouver exposé aux abus qu'ils désignent plus qu'ils ne cherchent à les prévenir, car il est de [??] reçue dans l'armée que les lois et arrêtés ne sont pas faits contre elle mais seulement pour elle, c'est à dire qu'ils peuvent s'en prévaloir contre le passant, mais jamais celui-ci contre eux. Ce dernier trait suffit seul, de vous peindre au vrai la situation du pays et de ses malheureux habitants ».

« du 30 du dit [20 mai 1803]

La lettre de Mr votre père m'apprend qu'il se consolait un peu des nouveaux désastres dont je lui faisais part, par le bruit qui s'était répandu à Angers que 14.000 hommes, arrivés ici en frimaire [fin novembre 1802], avaient en débarquant confondu les nègres dans la plaine de la Croix-des-Bouquets et il ajoutait dans l'exaltation de son âme, nous désirons bien qu'il en soit ainsi et que vous soyez bientôt délivrés sous peu, des tourments qui vous désolent. Et voilà comme se font les nouvelles, ces 14.000 hommes étaient tout au plus 1.400 de la 86<sup>ème</sup> demi-brigade qui l'un après l'autre ont été victimes du climat plutôt que celles des brigands et le haut fait qui a donné lieu à cette grande nouvelle est tout bonnement la défaite de quelques centaines de nègres qui avaient osé s'avancer dans la plaine de la Croix-des-Bouquets. L'ordre du jour en fait honneur au chef de brigade Nerond [Nairaud], espèce de jacobin et de terroriste, mais ayant appartenu à l'armée d'Egypte et sous ce point de vue, officier intéressant pour le général Rochambeau, qui n'était pas fâché de faire la cour au 1<sup>er</sup> consul, en proclamant ainsi un de ses compagnons d'Egypte. Il n'y aurait pas grand mal à cela si, pour rehausser l'éclat de cette petite action due toute entière à la garde nationale et aux dragons nationaux de la Croix-de-Bouquets, on n'y avait inséré le mensonge le plus hardi en représentant la plaine du Cul-de-Sac comme une portion intacte de la colonie, lorsque près des deux tiers des habitations y étaient entièrement abandonnées et que sur les autres, on y travaillait que l'arme d'une main et la houe de l'autre et qu'à peine en retirait-on le prix de ces avances, voilà comme on abuse le propriétaire, comme on trompe le commerce.

Mais le chef de brigade Nerond [Nairaud] sera fait adjudant commandant. N'est-ce donc rien ?

Eh bien, le valeureux adjudant commandant vient hier à la tête des quatre à cinq cents hommes de la 5<sup>ème</sup> légère et de la garde du général Rochambeau appuyée d'une pièce de canon de faire une retraite un peu précipitée devant aussi quelques centaines de nègres venant du côté de l'Arcahaye. Les ordres du jour se sont tus en cette occasion, comme en celle des 60 hommes envoyés au secours de Léogane, le 9 germinal [30 mars 1803] et en celle de l'expédition du Petit-Goave le 7 du même mois [28 mars 1803]. Petites affaires qui ont causé à l'armée, avec le désagrément de trois échecs, au moins à Léogane et au Petit-Goave, près de 300 hommes tués ou mis hors de combat. Je ne puis résister au désir de vous instruire d'une circonstance du départ de cette expédition Petit-Goave faite, pour vous donner une juste idée de l'esprit désorganise l'armée de Saint-Domingue. Jusqu'au dernier sous-lieutenant, avait calculé sur le pillage qu'on s'en

*promettait et s'était muni en conséquence de sacs de café, qu'il se promettait de remplir aux dépens même des propriétaires. Car ils ont pour maxime que le propriétaire perd tout droit sur la propriété lorsqu'il a été forcé de l'abandonner par une évacuation quelle qu'elle soit, ne serait ce que pour quelques moments. Avec un pareil esprit, qui sera surpris des nouveaux désastres de ce pays et du peu de succès d'une armée qui ne rêve que de butin ? On ne butine, on ne s'engraisse promptement que dans le désordre et la dévastation. Témoin, le général Darbois [d'Arbois de Jubainville], dans le canton de Jérémie, riche de près d'un million, témoin x. x., tous ceux qui retournent de ce pays en France avec une espèce de fortune ou qu'il font des remises considérables, ce ne sont pas les économies sur leur traitement, qui leur est mal payé, qui peuvent enfler leur trésor ou fournir à pareilles remises ?*

*Qu'attendre de gens qui ne remuent qu'au son de l'argent ? ».*

*« le 27 prairial an 11 [16 juin 1803]*

*Les événements qui se présentaient lors du dernier article de cette lettre m'ont engagé à ne pas la fermer avant que je puisse vous instruire de leurs résultats. Les brigands commençaient à se présenter en force dans la plaine du Cul-de-Sac, le Mirebalais était envahi par Dessalines et les Grands-Bois, forcés d'évacuer le 9 de ce mois [29 mai 1803]. Le général en chef cru devoir renforcer les divers postes de la plaine; le général Fraissinet [Fressinet] commandant la division de ce département, est chargé de garantir la plaine de l'invasion qui la menaçait, le dix [30 mai 1803], il épouse la seconde [Marie-Adélaïde] des filles naturelles de Mr Bellanger-Desboulets [Bellanger des Boulets] qui lui assure dit-on, dix mille francs de rente en France, ainsi qu'il les avait assurés au commandement de cette place, Panisse, qui avait épousé la première de ses deux filles naturelles.*

*Les malheureux incendies de la plaine, ont été attribué à l'espèce de fort qu'il se faisait par ce mariage, le non succès de ses opérations en plaine et le peu de zèle qu'il a paru mettre à la conservation de leurs propriétés, la défense que le 12 de ce mois [1<sup>er</sup> juin 1803] quinze gardes nationales ont fait dans le blockhaus de l'habitation Borgello [Borgella] contre 12 à 15 cents assaillants dont ils ont tué 25 avant qu'on arrivât à leurs secours. La résistance que le gérant de l'habitation Ogoman [O'Gorman] (Viet) [Wiet] à la tête de cent quelques nègres armés a fait pendant une journée entière dans le block-house de cette habitation à 4 lieues de la Croix-des-Bouquets contre Dessalines en personne et peut-être deux mille nègres brigands, le 19 de ce mois [8 juin 1803] avaient pu apprendre aux troupes européennes à ne pas [?] du nombre. Mais quand on a peur on n'y avait pas si bien [?]. Le même jour 19, près de 200 hommes de la 89<sup>eme</sup>, envoyés à la Croix-des-Bouquets au secours de Viet [Wiet] se laissent enveloppés par les nègres brigands et près de la moitié y périr.*

*Malheureusement c'est dans cette circonstance qu'un avis arrive de France, le 20 du dit [9 juin 1803], avec 130 hommes de recrues, annonçant que la guerre entre la France et l'Angleterre menace de se rallumer.*

*Sur cet avis, ordre du général en chef à l'état-major de l'armée de se mettre en mesure d'être transporté au Cap sur les bâtiments de l'escadre. Cet ordre, bientôt comme des femmes, formant, comme on s'exprime ici son sérail, les voilà en mouvement avec*

---

*tout ce qui leur tient de près ou de loin.*

*L'alarme est dans toute la ville, il n'y a pas assez de bâtiments de transport pour tous ceux qui voudraient fuir un pays qu'ils regardent comme perdu (mais dans la vérité qui n'a jamais été aussi malade). Les brigands parcourent la plaine la torche à la main n'y laissant bientôt rien intact. Les habitations les plus considérables, sont incendiées entièrement, cannes, établissement ; tout a disparu et les cultivateurs qui restaient sont entraînés de gré ou de force. Telle est la situation de la plaine, figurez-vous maintenant celle de ses habitants qui se regardent maintenant comme complètement ruinés. Imaginez les conjectures auxquelles se livrent leurs esprits justement inquiets; la perte de ce qu'ils avaient et leurs espérances trompées les occupent peut-être moins que l'affreux avenir qui se prépare pour la colonie Si la guerre avait lieu entre la France et l'Angleterre, déjà ils se voient bloqués au dehors, les approvisionnements de bouche interceptés et les nègres brigands les inquiétant au dehors et les privant des ressources du pays, tels que vivres de terre qui substantivaient au moins les trois quarts de la population des villes et bourgs, la disette la plus affreuse s'offre à leur imagination avec toutes ses horreurs ; et la France ne saura pas gré à ceux qu'un peu plus de courage que ceux qui partent, retient encore dans un pays qui, peut-être, ne doit ses malheurs actuels qu'à la mauvaise conduite des généraux qu'elle y a envoyé.*

*Je ne perds pas courage, je reste et je suis déterminé à courir les hasards du moment.*

*Le grand juge [Ludot] vient de me nommer pour suppléer le commissaire du gouvernement près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de cette ville qui part pour la France pour cause de maladie. Mr Desperoux [Despeyroux] auquel a succédé le grand juge actuel, m'avait porté dans son travail comme commissaire du gouvernement auprès d'un des tribunaux d'appel de cette colonie. L'intrigue m'en avait écarté à sa mort ; la rigidité de mes principes, peu compatible avec l'esprit de corruption qui dirige assez généralement les employés de l'ordre judiciaire, ici comme ailleurs, m'avait beaucoup nui en cette circonstance et avait donné lieu, m'a-t-on dit, de me représenter au capitaine général Leclerc, comme un tracassier qui ne sympathisait avec personne. L'envie et l'intrigue qui me poursuivait, n'avaient heureusement pas d'autres reproches à me faire. On rendait justice à ma capacité mais on redoutait la rigidité de mes principes*

*Hélas, je sais trop que dans les temps où nous vivons, on ne peut pas faire le mieux. Je sais que, s'il faut avoir les yeux sur tout, il faut apporter beaucoup de ménagement et d'adresse dans la répression des abus qui ne tendent pas directement à la subversion du bien public. Si par un heureux effet du hasard, vous pouviez Madame m'être utile auprès du ministre des colonies, j'ai l'honneur de me recommander à votre bon souvenir. Je ne vois pas, il est vrai, de place vacante dans l'ordre judiciaire, mais je les vois assez généralement mal remplies, ce qui est peut-être pis. Me voilà encore loin du sujet qui vous occupe, de votre habitation et des ressources qu'elle peut offrir pour sa restauration; les cultures en sont complètement dévastées et ruinées en ce moment, mais la sucrerie du Moulin et les cafés à nègres ont échappé jusqu'aujourd'hui à la torche des incendiaires, les cultivateurs l'ont abandonné. Mais on peut espérer qu'avec le retour de l'ordre dans le pays, il en rentrerait encore assez pour rétablir avec le temps, les cultures et offrir des produits suffisants au propriétaire.*

*Mais quand peut-on compter sur le retour de l'ordre ? Il dépend moins du nombre des forces que la France nous enverra que d'un capitaine général, aussi bon général en chef que bon administrateur. Le 25 de ce mois [14 juin 1803], les brigands, maître de la plaine du Cul-de-Sac tentaient de s'établir à portée de canon de la Croix-des-Bouquets de manière à intercepter ou au moins à gêner grandement la communication de ce bourg avec celle de la ville. Le général Lavalette [Lavalette du Verdier] instruit de leurs desseins s'est porté vers eux avec 4 à 5 cents hommes de la garnison de la Croix-des-Bouquets et les a complètement battus; ils ont eu l'audace de s'avancer en bon ordre et au pas de charge pour enlever deux pièces de canon qui les battaient, mais la leur témérité n'a pas tenu aux décharges de ces deux pièces et à la mousqueterie des grenadiers de la 5<sup>ème</sup> qui les soutenait, ils se sont débandés et les chasseurs de la 5<sup>ème</sup> les ont poursuivis jusque dans les bois qui sont toujours leur refuge. Le capitaine des grenadiers de la 5<sup>ème</sup>, un adjudant et un soldat ont été tués dans cette affaire, on compte aussi une trentaine de blessés de notre côté, les nègres ont ramassé leurs blessés et emporté une partie de leurs morts, mais, d'après ce qu'ils ont laissé sur le champ de bataille, qu'on porte à quarante, on peut aisément conjecturer que leur perte, tant en tués qu'en blessés, s'élève au moins à 9 ou 11 cents en ne l'estimant que dans la proportion de la nôtre ».*

« le 28 prairial an 11 [17 juin 1803]

*L'escadre composée d'un vaisseau que monte le vice-amiral Latouche et de six frégates et plusieurs bâtiments de transport, a fait voile ce matin à six heures pour le Cap. Elle emmène avec elle, l'état-major de l'armée, les bureaux de l'administration de l'armée et la garde du général en chef, ce qui peut, avec les domestiques, former une masse d'hommes de 5 à 6 cents [la reprise de la guerre avec l'Angleterre forçait Rochambeau à ramener la capitale de la colonie de Port-au-Prince au Cap, plus facilement accessible aux bâtiments venus d'Europe]. Elle emmène en même temps, outre les femmes attachées à l'armée, au moins 80 à 100 femmes blanches de cette ville. On estime aussi les personnes du sexe de toutes les couleurs qui partent avec l'armée avec leurs servantes au nombre de 5 à 6 cents. On compte sur près de 2000 bouches de moins dans cette ville. Les belles dames, il faut en convenir, emportent avec elles, les bénédictions de toute la ville. Elles ont depuis longtemps jeté leurs bonnets par-dessus les moulins et ne s'en inquiètent guère.*

*Mais malheureusement, ces bénédictions accompagnent aussi le général en chef et elles ne sont pas, à cet égard, aussi indifférentes pour la colonie. Ce n'est pas sans doute un mal, d'avoir une forte passion pour les femmes mais s'en est un pour un général en chef, pour un administrateur, d'en faire sa principale affaire et de se laisser gouverner par elles ou par leurs tenants; surtout lorsqu'elles n'ont aucun mérite fait pour leur exciter l'estime publique et pour justifier jusqu'à un certain point la passion ou plutôt le libertinage qui l'entraîne avec elles ».*

« 14 messidor an 11 [3 juillet 1803]

*En attendant une occasion pour France, je laisse cette lettre ouverte, toujours près à y ajouter ce qui peut arriver ici d'heureux ou de fâcheux. Pour ne rien déguiser Madame de la situation de la colonie et de ses habitants, elle n'a jamais été aussi désastreuse depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce jour. Vos Leclerc et tout vos*

*généraux n'ont fait et ne font encore que des sottises.*

Aucun d'eux n'a connu le fort et le faible de ce pays, ils se sont laissés conduire par leur prévention et, sans s'en apercevoir, se sont laissés entraînés à l'esprit de parti qui domine dans ce pays contre une classe d'homme que l'ancien gouvernement, éclairé par une longue expérience, considérait comme la principale force à employer contre les nègres, au lieu d'en tirer le parti qu'on pouvait s'en promettre en les employant avec sagesse et discrétion, ils se les sont aliénés en les pendant, noyant et fusillant sans forme de procès et la plupart n'ayant d'autre tort que de tenter leur insatiable cupidité.

*Le général Sarrasin [Sarrazin] à pris le 10 de ce mois [29 juillet 1803], le commandement de la division. A peine en fonction, sans égard au découragement général des habitants de cette ville, il s'est occupé des moyens de remplir les coffres du trésor de la division que le général Rochambeau avait vidés en partant.*

*Il demande que ceux des habitants les plus riches de cette ville lui fournissent un dragon équipé et monté ou bien une gourde par jour, entre ses mains. Il débute par une concussion assez lourde, a quoi ne devons nous pas nous attendre ?*

Notre ville offre encore quelques ressources, mais une administration de guerre telle quelle existe dans la colonie comme dans un pays conquis, et est plutôt faite pour les dessécher que pour les faire germer. Les concussions amènent les vexations. Nos municipaux sont aux arrêts chez eux, jusqu'à ce qu'ils lui aient fait les fournitures qu'il exige de la Commune. Jugez quelle confiance, quelle sécurité peut exister dans cette ville ! Pour comble de malheur, nous apprenons aujourd'hui, que les Anglais ont commencé les hostilités sur nos côtes. Leur escadre, à la hauteur du Môle a attaqué « La Poursuivante » qui, des Cayes, se rendait au Cap et a été assez adroite pour leur échapper en leur envoyant quelques échantillons de ses batteries qui, assure-t-on, leur ont causé quelques dommages.

*Vexés, concussions au-dedans, bloqués au-dehors, la plus affreuse détresse est sur le point de mettre le comble aux maux que nous éprouvons. Ce qui restait de votre habitation a été entièrement consumée par le feu. De deux mois, il ne reste plus de moulins à sucre en plaine que sur les habitations Drouillard, Santo, Damiens et Bourgogne. Sur chacune desquelles, il y a un poste militaire, tout le reste a subi le sort de la vôtre ».*

*« 19 thermidor an 11 [7 août 1803]*

*La farine manque en cette ville, les vivres de terre y sont très rares et proportionnellement plus chers que le pain ou le biscuit. Le pain d'une demi-livre s'y vend 17 sous six deniers tournois ou un quart de gourde. Les vivres de terre, les patates, les bananes y ont quadruplés de valeur. Trois patates médiocres, une banane s'y vendent dix sous tournois ou un escalin de la colonie. Le baril de farine de 180 L s'y vend 50 gourdes, 275 francs, la barrique de vin, le même prix. Chacun fuit une terre inhospitalière, les femmes surtout, de toute couleur s'embarquent par centaine sur chaque petit bâtiment partant. Le plus grand nombre se réfugie sur Cuba, et tous, on peut l'assurer sans une gourde dans leur poche. La misère et le découragement sont à leur comble. Le gouvernement se méfie de la garde nationale, il redoute le mécontentement. Les habitants se méfient de lui, ils craignent qu'il ne mette le comble à la honte en évacuant*

*nocturnement. Les Anglais ayant enlevé le brick qui était en station à Léogane. Pour maintenir la communication avec la garnison de ce poste, le général Sarasin [Sarrazin] a jugé nécessaire d'évacuer ce poste, ce qui a eu lieu le 28 du mois dernier [17 juillet 1803] et avec peu d'ordre et une telle épouvante de la part des troupes européennes que le nombre des nègres étonnent toujours, que sans la bravoure d'un détachement de la garde nationale de cette ville, composé de gens de couleur accoutumés à ne considérer les nègres que pour ce qu'ils valaient autrefois à leurs yeux et certes la révolution n'en a pas encore fait d'autres hommes.*

*Il est probable que les évacuants et ceux qui avaient été à leurs secours, auront laissé la plus grande partie d'entre eux au pouvoir des nègres qui les assaillaient dans leur retraite, ainsi qu'ils ont laissé deux pièces de quatre en bronze et les caissons mais heureusement embourbés dans un lagon au travers duquel, dans sa frayeur, le commandant de cette expédition avait pris sa route, malgré tout ce qu'avaient pu lui dire les gens du pays. Le général Lavalette [Lavalette du Verdier], commandait de cette expédition en chef mais prudemment, ce qui assure-t-on ne contribua pas peu au découragement de la troupe, il avait cru devoir rester en mer sur le bâtiment qui l'avait apporté.*

*Le lendemain 29 [18 juillet], le général Sarasin [Sarrazin] a établi une commission de siège et a rétabli la contribution de guerre que le général Leclerc, dans un moment moins désastreux de beaucoup, avait cru devoir rapporter au vendémiaire dernier [fin septembre-fin octobre 1802]. Sans argent, sans subsistance, pense-t-il que des commissions lui en procureront ?*

*Le 6 de ce mois [25 juillet 1803], sur la proposition que lui en a fait la Commune de cette ville, est parti d'ici pour la Jamaïque, un parlementaire qui a pour objet de traiter avec les négriers de cette île, de l'approvisionnement de la division de l'ouest. La Commune de Port Républicain [Port-au-Prince] lui demande, dit-on à cet effet, mille à douze cents barils de farine par mois qui seront payés au taux convenu, quand bien même il lui en viendrait d'ailleurs à meilleur marché.*

*Le général Sarasin [Sarrazin] évacue cependant huit à neuf cents malades sur le Môle et délivre des passeports à toutes les personnes se présentant. C'est toujours autant de bouches de moins dans cette place qui est à la veille d'éprouver une disette affreuse. La baie de cette ville est infestée de barques de nègres, qui déjà nous ont enlevés, à la vue, à six ou sept lieux de distance, des bâtiments américains chargés de farine.*

*Pareils accidents ne nous préparent pas à un avenir consistant. Et nous sommes ici depuis plus d'un mois sans aucune nouvelle d'autre lieu de la colonie et ce qui est plus chagrinant, sans nouvelle de ce qui se passe entre France et Angleterre, sans autres nouvelles de guerre que les hostilités que les Anglais commettent sur nos côtes. On publie aujourd'hui que Jacmel, bloqué depuis une année vient d'évacuer sur les Cayes, on ne sait pas d'où vient cette nouvelle. Nous venons d'avoir sur l'habitation Vandreuil à la Croix-des-Bouquets un succès sur les nègres qui a un peu rassuré nos esprits.*

*Le capitaine Viet [Wiet, il est chef de bataillon], gérant de l'habitation Ogoman [O'Gorman], connu et redouté des nègres de ce quartier parce que par deux fois, il a été les relancer dans le fond de leur repaire, avait obtenu du général Sarasin, la permission*

d'aller à la tête d'un détachement de 2 ou 300 hommes, moitié garde nationale et moitié de la 5<sup>ème</sup> légère, de faire des vivres de terre dans le canton de la Croix-des-Bouquets. Arrivés sur l'habitation Vandreuil à une lieue de la Croix-des-Bouquets, Viet [Wiet] qui s'était avancé jusque là, que pour attirer les nègres des postes qu'ils ont au pied de la Montagne de Bellevue, fait les dispositions et les laissent approcher patiemment. Ils venaient à lui par trois colonnes dans l'intention de leur [?], aussitôt qu'ils sont à la portée. Il fond sur la colonne qu'il avait en tête dans la savane de l'habitation, tandis que quelques pelotons qu'il avait distribués habilement, tournent les autres colonnes en les prenant en flanc. Bientôt la déroute est complète parmi eux, on estime leur perte à deux cents, tant tués que blessés, on a ramené 60 à 80 de leurs fusils. Ainsi un détachement de 300 hommes conduits par un homme qui connaît cet ennemi, a mis en déroute complète trois colonnes de ces ennemis formant en masse près de 8 à 9 cents hommes environ. Il n'est pas à craindre ces ennemis mais il faut savoir les combattre et pour le savoir, il faut le connaître ainsi que le pays ».

« 30 thermidor an 11 [18 août 1803]

Le 19 de ce mois [7 août 1803] nous apprenons l'évacuation de Jérémie et de Sertal par les troupes sous les ordres du général Fressinet qui, dès le 6 [23 juillet 1803], avait capitulé avec Fieron [Férou, général de Dessalines], homme de couleur, commandant l'armée des indigènes contre Jérémie. Cette nouvelle redouble les alarmes et le découragement des habitants qui ne pouvaient plus se dissimuler que l'évacuation de la colonie ne fut un parti pris parmi les chefs de l'armée de Saint-Domingue, un reste de pudeur les arrête encore.

Ils épient le plus léger prétexte que les circonstances pourraient leur fournir. Un nouveau succès que la garnison de la Croix-des-Bouquets vient d'obtenir le 24 [12 août 1803] sur les insurgés qui lui avaient intercepté l'eau qui l'abreuvait dans le bourg, ajoute en quelque sorte à leur embarras, en mettant en évidence au moins clairvoyant, qu'avec un peu d'habileté dans ce métier de la guerre, cet ennemi peut être contenu longtemps encore dans ses repères.

Le général Rochambeau cependant affecte d'agir comme si l'évacuation du pays était fort éloigné de son esprit. Il vient d'organiser une nouvelle administration financière ou plutôt il vient de la remettre sur le pied où elle était au commencement de la révolution. Jusqu'à ces derniers jours, cette administration était régie par la guerre qui, sans aucun bénéfice pour la colonie à [??] 50 milles hommes et 160 millions de francs. La voilà remise entre les mains de la marine dont on espère plus d'économie. Mais c'est un peu tard pour s'en aviser. Le général Sarrasin [Sarrazin], moins, par esprit de justice que dans le dessein d'amener Alphonse Colbert [commissaire des guerres, frère des deux célèbres généraux de cavalerie] à lui faire part d'une partie de ses [?] et dilapidation, le pressait de lui rendre le compte de son administration et surtout d'[?] de 150 milles rations dont la consommation ne paraissait pas justifiée. Colbert, mis aux arrêts, frète une felouque et s'échappe le 25 de ce mois [13 août 1803] à l'insu de la garde qui veillait à la porte, emmenant avec lui 17 malles tant grosses que moyennes; il arrive heureusement à Santiago de Cuba.

L'ordre d'évacuer St-Marc était donné et le général Sarrasin [Sarrazin] faisait les dispositions pour évacuer cette ville le 3 du mois prochain, lorsque le 29 de ce mois [17

août 1803] arrive du Cap, un aide de camp du général Rochambeau qui lui apporte la permission de partir pour France suivant sa demande.

Ses préparatifs étaient faits, ses richesses étaient chargées sur le brick « La Fortune ». A la réception de cette permission, il s'embarque sans différer et remet le commandement de la division au général Lavalette [Lavalette du Verdier] qui, dès le jour même, annonce mensongèrement dans une proclamation qu'il fait afficher qu'il n'était pas dans l'intention du gouvernement d'évacuer cette ville et envoie à St-Marc l'ordre de tenir bon ».

« 16 vendémiaire an 12 [9 octobre 1803]

Depuis le précédent paragraphe, il s'est passé de grands événements dans ce département et Dieu sait ce qui se prépare pour la suite. A peine le général Sarrasin était parti que le 1<sup>er</sup> fructidor [19 août 1803], le général Lavalette [Lavalette du Verdier] entre en pourparlers avec les révoltés campés aux environs de cette ville.

Ils exigent au préalable qu'on abatte la potence que le général Rochambeau avait élevé, il y a près d'une année; et la potence qui n'aurait jamais dû être élevée et qui depuis longtemps n'était plus qu'un monument de la faiblesse de l'armée, après avoir été pendant quelques temps le théâtre de plusieurs atrocités, qui avaient plus servi à irriter les esprits qu'à les comprimer parce qu'il est difficile de n'en comprimer en ce genre parmi des hommes qui, comme les révoltés, pouvaient se parler de tout, vivre au milieu des bois et des moustiques et s'y rappeler par l'influence du climat de la [?] des forces européennes qui sont envoyées contre eux. Ce n'est pas qu'ils y soient invincibles mais il est nécessaire pour les vaincre d'une guerre si active, si continue pour ainsi dire, qu'elle ne leur laissât pas le temps de s'y reconnaître.

Il faudrait que de mois en mois, de nouvelles troupes arrivassent du continent et que les mêmes vaisseaux emportent les blessés et les malades. Peut-on espérer une pareille activité et quelles sommes tout cela coûtera ? Que d'hommes il y faut sacrifier ? Leur nombre il est vrai se réduit chaque jour, mais chaque jour aussi, il en naît plus ou moins. Une guerre moins active traînerait des années, tandis qu'une guerre telle que je la conçois serait terminée peut-être avant deux années expirées.

Les premiers pourparlers n'aboutiront à autre chose qu'à apprendre de leur propre bouche, (de celle du général Pétion), qu'ils avaient décidément embrassé le parti de l'indépendance et qu'ils avaient avec le gouvernement d'Angleterre, un traité d'amitié et de commerce. Le pavillon qu'ils ont adopté est de deux couleurs seulement (bleu et rouge) portées verticalement, la 1<sup>ère</sup> le long du bâton et la seconde ensuite. Il arrive dans le même temps quatre américains et quelques embarcations venant de Santiago de Cuba qui nous approvisionnent en farines et autres comestibles pour cinq à six mois au moins.

Le 24 [11 septembre 1803] nous apprenons l'évacuation de St Marc après capitulation, avec quelques bâtiments anglais qui se présentent dans la baie au moment où cette ville était dans un dénuement absolu de toutes subsistances. Le général d'Hérin [d'Hénin] qui y commandait, est fait prisonnier de guerre avec son état-major; et les Anglais débarquent au Môle Saint-Nicolas, la garnison et la garde nationale, qui formaient ensemble un corps de mille hommes et plus, dont plus de la moitié de gardes nationales.

Le 28 [15 septembre 1803], le capitaine Saint-Guirons, adjoint à l'état-major du général Lavalette [Lavalette du Verdier], arriva du Cap où ce général l'avait envoyé, le 6 de ce mois [24 août 1803] porter des paquets au général Rochambeau, il en rapporte la nouvelle du départ pour France ou pour les Etats-Unis, des généraux Clauzet [Clauzel], Laparde [Claparède, celui-ci fut au dernier moment retenu dans la colonie par Rochambeau], Chouvenot [Thouvenot] et Jules [j'ignore qui il mentionne ici, le troisième déporté étant Lallemand], tous employés au Cap et impliqués de fait ou dans un commerce de café avec les insurgés, aspect peu délicat mais très avantageux pour eux au surplus; tel est le bruit. Quelle fut la véritable cause de cette disgrâce apparente, le public l'ignore. Les bruits chargent en outre le général Rochambeau d'atrocités de toutes espèces, tels que fusillades, noyades à l'occasion de la jalousie [?] qu'il avait conçu pour la favorite la dame Parotey [?] ce dont on ne pouvait se douter, c'est que l'adjudant Veraud [Nairaud] est dans la plus haute faveur et qu'il est tout à la fois, commandant de la garde du général, commandant de la garde nationale du Cap et commandant de la place avec les émoluments surtout, attachés à la charge de ces places. La confiance, tant chez les habitants que chez les soldats.

Les chefs de l'armée, enrichis, craignaient de hasarder au sort d'une bataille le fruit de leurs brigandages de leurs concussions. L'émigration des habitants de cette ville, hommes et femmes, était journalière ; ils partaient par convois de 8 et 10 bâtiments de 15, 25, 80 et 100 tonneaux, qui, outre les marchandises et effets de toute espèce, emportaient avec eux, 3 et 4 et 5 cents personnes. Ces convois se sont répétés dix à douze fois, et à chaque fois, ils versaient entre les mains du général commandant la division, pour la permission de lever l'ancre, 3, 4 et 5 mille gourdes au moins, indépendamment des passeports qui se sont vendus aux hommes jusqu'à 15 et 20 portugaises (120, 150 et 160 gourdes). Le moins 50 gourdes et plus de 600 hommes étaient partis [??] de la récolte que cette émigration a pu valoir aux généraux Sarrasin [Sarrazin] et Lavalette [Lavalette du Verdier], au commandant de la Place Paniste [Panisse], au capitaine du port Massard, au commandant de la rade Dubuisson et au commandant du fort [??] car il fallait payer partout si on voulait aplanir toute entrave. Cette émigration avait achevé de désorganiser la garde nationale. C'est dans cet état de choses que, sans doute, le général Lavalette avait représenté la situation de la ville au général en chef qui, pour réponse à ce qu'il paraît, lui laissa les plus amples pouvoirs de prendre le parti qui lui semblerait le plus convenable.

Le général Lavalette n'était pas embarrassé sur le parti qui pouvait lui être au moins le plus agréable et à la majorité des officiers de l'armée, mais il le fut sur le prétexte à lui donner. Son unique embarras était d'évacuer la ville approvisionnée pour au moins quatre mois et garnie de 3000 hommes de troupes acclimatées en y comprenant la garde nationale.

Dessalines pressait la ville de tous côtés; Lavalette, s'il eut été un peu plus, homme de guerre et s'il eut moins craint de s'exposer au hasard de la moindre affaire, qui ne pouvait être douteuse contre un pareil ennemi, lorsqu'on le connaît, eut pu facilement le débusquer de ses cantonnements et l'obliger à se retirer dans les doubles montagnes. Mais, loin de cela, loin de faire aucune disposition qui eut pu ranimer le courage de ses troupes toutes excellentes, toutes acclimatées, toutes aguerries avec l'ennemi qu'elles

*avaient à combattre, il affectait une circonspection réfléchie dans ses moindres mouvements, propres à refroidir encore le courage de ses troupes que le dégoût de leurs officiers pour un pays où ils manquaient de tout et où ils voyaient que le but de l'expédition était manqué ou plutôt n'avait jamais été l'objet des mouvements des chefs, avait jeté dans une sorte de découragement pire que l'effroi et la terreur qui ne glacent qu'un moment l'esprit du soldat, lorsqu'il est habilement et utilement conduit.*

Le général Lavalette semblait s'occuper du dessein de fortifier un poste qui depuis longtemps eut dû l'être sur le morne de l'habitation Chauchirelle, dite Pellé et qui faute de retranchement, la garde qu'on y plaçait le jour, était obligé d'abandonner la nuit et qui même depuis quelques mois, les ennemis avaient forcé d'abandonner totalement par les inquiétudes qu'ils ne cessaient de lui donner. Ce poste était très intéressant, placé sous les canons de la ville, il éclairait le chemin au delà, jusqu'au poste Drouillard et assurait de plus en plus la communication de la Croix-des-Bouquets dont les convois étaient le plus souvent inquiets par les embuscades que les révoltés plaçaient le long des haies de l'habitation Chautherille. Les révoltés se rassemblaient en grand nombre aux environs de cette ville. Les généraux Dessalines et Pétion s'y trouvaient en personne.

On savait qu'ils avaient le projet d'enlever, s'il leur était possible, les postes de la Plaine (Bourgogne, Santo, Damiens et Drouillard) et d'intercepter ainsi toute communication entre la Croix-des-Bouquets et cette ville.

*Le général Lavalette pouvait disposer de 1500 à 2000 hommes, s'il eut été un homme de guerre ou s'il eut sous ses ordres un officier qui l'eut été, il pouvait avec ces forces bien conduites, renverser tous les projets de Dessalines et de Pétion qui ne commandaient que trois à quatre mille nègres mal disciplinés et nouvellement enrégimentés. Le général Lavalette s'était porté le 30 fructidor [17 septembre 1803] à la tête de quelques compagnies sur le morne Pellé et en avait chassé les nègres qui tentaient de s'y établir, les habitants de cette ville qui connaissaient l'esprit des nègres eussent désiré que, non content de les avoir chassé de ce morne, ils les eut poursuivis en force, tant ils étaient persuadés qu'avec cet ennemi, il ne faut jamais s'arrêter à un demi succès. Peut-être se réservait-il de leur montrer ce dont lui et le chef de la 5<sup>ème</sup> demi brigade légère (Lux), étaient capables de faire. Il donne l'ordre à cet officier d'amener le lendemain de la Croix-des-Bouquets à la ville 400 hommes de la 5<sup>ème</sup> demi brigade. Lux se met en mesure d'exécuter cet ordre; il parvient sans obstacle avec la colonne de 400 hommes et une cinquantaine de malades par des cabrouets à la hauteur de l'habitation Sartre; mais là, il trouve la route interceptée par un corps de troupes ennemis considérable, il entre au poste Damiens, il y met les malades en sûreté et tire trois coups de canon à distance réglée en signal de son embarras. Ce signal était convenu entre lui et le général Lavalette, estime-t-on. Mais ce général, à l'avis qu'il en reçut, se contente de s'avancer en reconnaissance avec les grenadiers de la 89<sup>ème</sup> jusqu'au morne Pellé où il écoute pendant quelques temps et n'entendant aucun bruit d'armes sur le chemin, rentre en ville sans se mettre davantage en peine de ce qu'il pouvait en être.*

*Comptant sur une diversion de la part de la ville qui très certainement eut levé tous les obstacles qui se présentait à lui, le chef de brigade Lux se met en marche avec la colonne, trois heures après son dernier coup de canon d'alarme, il s'avance avec confiance au travers des jardins de Damiens et de Sartre dans l'intention d'arriver au*

---

*poste Drouillard par le chemin de communication qui y était ouvert sur l'habitation Blanchard; il ignorait que ce poste était déjà en la possession de l'ennemi.*

Il culbute tout ce qui se présente sur son passage, mais son arrière garde, vivement attaquée dans les jardins de Sartre, qui éprouva le fâcheux accident de voir sauter le caisson qui accompagnait la pièce et d'être ainsi forcé à abandonner cette pièce. Elle se hâte de se rallier au gros de la colonne qui déjà était entrée sur l'habitation Blanchard et suivait le chemin de communication qui conduit au poste Drouillard.

*Un peu de confusion se met dans la colonne qui bientôt se vit assaillir de toutes parts par la foule des ennemis, (des officiers disent leur avoir compté 14 bataillons; ce qui supposerait près de 6 à 7 milles hommes; à peine étaient-ils la moitié de ce nombre; on peut en juger sûrement par ce dont ils ont fait montre à leur entrée au Port Républicain [Port-au-Prince] après l'évacuation où tout au plus leur armée s'élevait de 4 à 5 milles hommes). La pièce de canon de l'avant-garde s'engage dans la vase d'une rigole. Lux se voit forcé de l'abandonner; ainsi la débandade se met parmi sa troupe dont à peine deux cents se rallient et entrent en corps de troupe au Port Républicain sur les quatre heures du soir, ils avaient mis cinq heures à faire une lieue et demi de chemin de l'habitation Damiens à la ville. Plusieurs officiers et soldats excédés de fatigue, arriveront dans le reste du jour à la ville où on en vit quelques uns tellement frappés de frayeur qu'ils moururent en arrivant dans des troupes cruelles, se croyant tombés entre les mains des nègres.*

*Cette affaire coûte à la division sous les ordres du général Lavalette, outre la perte en tués et blessés qu'on peut porter à près de 200 hommes, celle des garnisons des postes Drouillard, Damiens qui en masse formaient au moins cent cinquante hommes; des garnisons de Santo, Bourgogne et du reste de celle de la Croix-des-Bouquets qu'on estime à près de trois cents hommes. Bourgogne et la Croix-des-Bouquets évacuèrent, à la nouvelle de cette affaire, par la ci-devant partie espagnole ; mais Drouillard, Damiens, Santo et le poste de la Grande-Rivière se rendirent à l'armée ennemie.*

*La perte du côté des révoltés, pas très considérable. Quelques hommes qui se trouvaient parmi eux l'estiment à quatorze cents hors de combat. Que n'eut-elle pas été si le général Lavalette, à la tête de sept à huit cents hommes de la garnison de la ville, comme il l'aurait pu, avait tenté la plus légère diversion de son côté. D'après les reproches qu'il a su qu'on lui faisait à cet égard et a provoqué un conseil de guerre [?] que sa conduite, en cette occasion, y fut discutée, le chef de brigade Lux par ménagement mal entendu et contraire à la vérité, a omis dans la relation, de faire mention des trois coups de canon d'alarme qu'il avait fait tirer à Damiens. Quel a été le résultat du conseil de guerre ?*

C'est ce qui n'est pas connu mais il ne faut pas être grand homme de guerre pour prononcer en pareille occasion, surtout lorsqu'on connaît l'ennemi auquel on avait à faire.

Le lendemain, deux complémentaire [19 septembre 1803], deux blancs restés au bourg de la Croix-des-Bouquets apportent au général Lavalette une sommation de la part du général Dessalines, d'avoir à se rendre au nom de l'humanité parce qu'il était dans le dessein d'attaquer la ville par tous les moyens à sa disposition. La réponse du général Lavalette fut ce qu'elle devait être mais sa conduite le démentit bientôt.

Les magasins étaient remplis pour trois mois au moins, on venait même au secours de la ville qui ne consommait pas plus de 8 à 9 barils de farines par jour. La garnison pouvait à peine en consommer autant. C'était cette abondance qui causait tout l'embarras du général Lavalette. L'évacuation était arrêtée dans son esprit mais comment la faire dorénavant les magasins pleins et à la tête d'une garnison encore de deux milles cinq cents hommes y compris ceux qui restait encore de la garde nationale qui pouvait s'élever à sept à huit cents hommes et dès lors capable de résister efficacement derrière ses remparts aux forces que l'ennemi eut pu déployer contre [??] avait pour exemple la résistance de Léogane , celle de Jacmel, bloquée à la portée du pistolet depuis près d'un an, brisant encore tous les efforts de l'armée indigène.

*Le prétexte le plus plausible à donner à l'évacuation qu'il méditait était le défaut de subsistances.*

*Bientôt il disperse tout en conséquence ou sème dans la ville la crainte d'une prochaine disette dans l'intention de décider les personnes aisées à se munir par précaution de divers articles de subsistance et en diminuant par ce moyen la quantité qui se trouve en vente chez les marchands. Dans le même temps on vendait une partie du magasin et on en transportait les articles enlevés dans les maisons particulières en ville où l'on se proposait de les vendre à ceux qui auraient voulu [??].*

*Les choses étaient dans cet état, le fort Biroton [Bizoton] était bloqué aux moyens des deux pièces de canon que les révoltés avaient établi sur un mamelon voisin et qui battaient l'embarcadère où il fallait descendre pour se ravitailler. Le 4 vendémiaire an 12 [27 septembre 1803], les révoltés démasquèrent le mornet Phéliepeau à demi portée du poste de la Coudrière, une batterie d'une pièce de huit avec laquelle ils commencèrent à inquiéter cette partie de la ville.*

*Le sept [30 septembre 1803] le général Lavalette assemble un conseil de guerre, il y peint la [?] de presse où se trouve la ville, il y insiste et s'extasie sur ce qu'il appelle le tact de Dessalines que l'on ne considère en ville que comme une preuve de l'intelligence qui régnait entre eux, et lui demande son avis sur la position où se trouve la place et la garnison. Le capitaine Frottable s'élève contre le parti pris d'évacuer Biroton [Bizoton] qu'on pouvait ravitailler si on jugeait pouvoir l'évacuer et le chef de bataillon Berge [il peut s'agir de Berger, mais celui est chef de brigade] fait sentir que la division n'a à se plaindre que des mesures qui depuis plusieurs mois acheminaient les choses vers l'état où elles sont, il fit entendre que c'était particulièrement à la dislocation de la garde qu'on devait l'attribuer et par une conséquence nécessaire à ceux qui faisaient commerce de passeports et de permissions de départs ; que la désorganisation de la garde nationale avait nécessairement jeté le découragement parmi les troupes témoins du peu de confiance que les habitants avaient dans les chefs de l'armée. Sans arrêter précisément l'évacuation de la ville, où le général convenait qu'il pouvait tenir longtemps avec les forces qui s'y trouvaient, il est convenu dans cette assemblée qu'on resserrera les postes et particulièrement qu'on évacuera Biroton [Bizoton], si on ne peut le ravitailler, attendu qu'il se trouvait bloqué par l'ennemi au point de ne pouvoir ni le ravitailler, ni le rafraîchir sans essuyer une fusillade et une canonnade à mitrilles de la part de l'ennemi, qui pour la protection de son fort pouvait offrir le combat aux détachements qu'on pourrait y envoyer. Ce fort fut en effet évacué le lendemain, huit [1<sup>er</sup> octobre 1803] mais après une*

canonnade de 4 à 5 petits bâtiments de [?] qui nettoya le bord de mer des ennemis qui se disposaient à intercepter le chemin à la garnison. Vers les sept heures du soir de ce même jour, le commandant du Block-house Reconquis, qui défendait au dehors le poste de la Porte de Léogane, y mit le feu et le fit sauter sans ordre à ce qu'affecte de dire le général Lavalette qui, à l'arrivée de cet officier chez lui, l'envoya sous escorte en prison en le menaçant de le faire fusiller le lendemain. Cet officier, nommé Valleroy, ne tenait à aucun corps et se trouvait employé par le général Lavalette, comme un homme sans conséquence qu'il pouvait charger d'ordres verbaux et [??]. Il paraît qu'il se justifia, il est certain au moins qu'il fut rendu à la liberté, le lendemain et qu'il conserva ses décorations.

L'évacuation de ce block-house découvrait toute la ligne de la Porte de Léogane à La Poudrière.

L'ennemi allait inévitablement s'y établir, ces considérations, qui semblaient amenées à dessein au moins clairvoyant, décidèrent le général Lavalette à une prochaine évacuation. En conséquence, dès le neuf [2 octobre 1803], il entame des pourparlers à cet égard, avec le général Dessalines qui consent à une cessation d'hostilités et accorde une semaine entière pour l'évacuation de la division française, aux conditions par le général Lavalette de lui remettre les forts et les munitions de guerre, intacts, ce qui fut agréé par le général. Les otages sont en conséquences échangés et le 12 [5 octobre 1803] le général Lavalette assemble dans l'église paroissiale les habitants de la ville pour leur faire part, de l'évacuation prochaine de la division sous ses ordres et leur donner de la part du général Dessalines, l'assurance que sûreté et protection seront accordés à ceux qui, pour une raison quelconque, ne pourraient suivre la division.

"Pauvres, nous sommes arrivés, s'écria-t-il et pauvres nous nous en retournons, mais avec la confiance que personne n'a à se plaindre de la division." Oui reprirent les habitants. Le soldat et quelques officiers s'en retournent peut-être plus pauvres que lorsqu'ils sont arrivés, mais il n'en est pas ainsi des officiers supérieurs et de tous ceux qui ont eu quelque [?]. On n'a sans doute qu'à se louer du soldat français, mais que de vexations, que de concussions, que d'atrocités même, n'a-t-on pas à reprocher à la plupart des officiers qui ont pris part au commandement de la division, des arrondissements, des places. Dès l'instant que l'évacuation eut été arrêtée pour le 16 [9 octobre 1803], le sous-préfet Sarade se hâta de déblayer le magasin, des comestibles qui s'y trouvaient. La vente s'en fit publiquement et le baril de farines se vendit, prix moyen au moins 20 gourdes. On estime le produit de cette vente à 24 000 gourdes au moins. Les autres comestibles se vendirent aussi et produisirent au moins 8 à 10 milles gourdes. Le produit total de la vente des subsistances s'éleva à près de 200 000 francs; je ne vous parle pas de cent autres articles, tels que planches, cordages, etc, etc qui furent vendus à tout prix. Quelles destinations, le général Lavalette et le sous-préfet Sarade ont-ils donné au produit de cette vente ?

Enfin l'évacuation de Port-Républicain s'est effectuée ce matin. Le convoi composé de sept bâtiments de commerce, quatre français et trois américains, de trois légers bâtiments de l'Etat et de 15 à 20 petits bâtiments [?] embarcations de cabotage, a mis à la voile de cette rade à six heures du matin emportant avec lui le reste des troupes de la division qui pouvaient former tant sains que malades un corps de dix sept à dix huit cents hommes de la ville, tant gardes nationales, qu'appartenant à l'ordre judiciaire et à

*l'administration de la Marine et peut-être cinq à six cents femmes de toutes couleurs.*

*L'armée de Dessalines est entrée presque au même instant par trois colonnes, l'une par le chemin de la Croix-des-Bouquets, de mille à quinze cents hommes, une autre par le chemin de la Charbonnière, de quinze cents à deux mille hommes, et la troisième par la Porte de Léogane, aussi de quinze cents à deux mille hommes, tous généralement assez bien armés et bien portants.*

*Ils ont formé sur la place du Champ de mars, un bataillon carré sur quatre rangs et en outre deux ailes débordaient sur deux rangs dans la rue de la [?] (ci-devant Condé) de 160 à 200 files de chaque côté.*

*Voilà les quinze mille hommes dont le général Lavalette se disait assiégé dans le Port-Républicain [Port-ai-Prince], et quels hommes ? Des cultivateurs nouvellement armés, des troupes qu'il savait par expérience ne pouvoir tenir en rase campagne et surtout être incapable d'enlever, de vive force, le moindre poste, tous faits en retranchés et défenses.*

*La suite des événements m'a distrait jusqu'à ce moment des [?] du pauvre M. Mauduit. Il a succombé, le 25 thermidor an 10 [13 août 1802], à la fièvre maligne et putride, si terrible aux nouveaux arrivés.*

*Je joins à cette lettre, expédition de son acte de décès. Le pauvre jeune homme était arrivé dans de fâcheuses circonstances, il est mort dans de plus fâcheuses encore. Il n'a pas eu un moment à se louer d'un aussi long voyage. Pourquoi aussi, aime-t-on mieux en France, ajouter foi à des rapports officiels et qui peut ignorer, combien ils sont véridiques, qu'à des lettres particulières et surtout impartiales ?*

*« le 30 vendémiaire an 12 [23 octobre 1803]*

*La scène est changée, nous voilà sous la domination des noirs une seconde fois ou si vous l'aimez mieux, nous voilà à la discrétion de ce qu'ils appellent l'armée indigène. Nous ne chicanerons pas sur les mots ; qu'indigène soit synonyme de créole ou ne le soit pas, ce qui nous inquiète en ce moment.*

*Mais il leur serait bien difficile de trouver dans leur armée un seul descendant des habitants de ce pays lors de sa découverte en 1492. L'entrée de l'armée du général Dessalines n'a été suivie d'aucun désordre, sauf quelques événements particuliers encore en très petits nombre, quelques chapeliers pillés et une douzaine de blancs maltraités de coup de bâtons, par une patrouille particulièrement que conduisait un homme de couleur nommé Lamare commandant la place du Petit-Goave qu'animait le ressentiment de l'emprisonnement de la [?] en cette ville après la défection en ventôse an 11 [fin février/fin mars 1803].*

*Le général Laugé [Cangé], aussi homme de couleur s'est également laissé emporter dans un moment d'humeur à frapper de son bâton le citoyen Lefrere associé de la maison Grieu et Bion, partis pour le continent. On remarque avec chagrin que des hommes de couleur, seulement les deux nommés ci-dessus, se sont livrés à de pareils excès, plus faits pour inspirer un sentiment de pitié en ce moment, qu'un sentiment de haine ou de vengeance. Les peuples civilisés ont toujours respecté leur ennemi à terre. Les blancs sont bien à terre ici, ils y sont désarmés, sans considération, sans influence et en très*

---

petit nombre, à peine en est-il resté 400; ce qui n'en suppose guère plus de 1000 à 1200 dans toute l'ancienne partie française indépendamment des troupes blanches que le général Dessalines peut y avoir en réserve d'après ce que l'on dit et qu'on porte à 3 ou 4 bataillons. Le système de l'armée indigène semble déjà prononcé, s'il faut en croire au pavillon de deux couleurs bleu et rouge seulement qu'elle a adopté et au langage que le général Dessalines a tenu le soir du jour même de son entrée à un grand nombre de blancs qui s'étaient rendu chez lui. Il leur déclara nettement que le but de l'armée qu'il commandait était l'indépendance absolue de tout autre gouvernement que celui qu'elle allait établir au milieu d'elle; que le principal tort de Toussaint Louverture était d'avoir hésité à déclarer cette indépendance, arrêtée du moment de l'évacuation de l'île par les Anglais. Nous ne connaissons rien encore de leurs arrangements avec le gouvernement anglais, seulement nous sommes témoins que les Anglais agissent de concert avec Dessalines, pour forcer les Français à évacuer entièrement cette île. Le Port de Paix et Les Cayes ont été évacués presque en même temps que cette ville, le 25 vendémiaire [18 octobre 1803]. Il ne reste plus aux français que le Cap et le Môle Saint-Nicolas dans l'ancienne partie française de cette colonie. Santiago et Santo Domingo dans la ci-devant partie espagnole.

Le 21 de ce mois [14 octobre 1803], il est entré en ce port une goélette et un trois mats américain. La goélette avait, dit-on apporté des [?] Jérémie. Le trois mats [??], expédié de Philadelphie [?] avec un chargement de comestibles venait des [?] ou des [?] l'avaient conduit. On dit que Dessalines se plut à faire voir à ce capitaine qu'il était resté un grand nombre de blancs au Port-Républicain [Port-au-Prince]. C'est ce qui m'a rassuré, lui répondit, ajoute-t-on, ce capitaine [?] vous amènera d'autres bâtiments et donnera de l'activité à votre [?] cette nouvelle va encourager les armements pour cette [?] [?]. Trois jours après cet entretien, le général Dessalines a livré à l'impression un rapport de son expédition sur le Port-Républicain. J'en joins ici un exemplaire ainsi que de la réponse vraie ou supposée du commissaire Alphonse Colbert au général Rochambeau, que le général Dessalines a également cru devoir publier comme contenant des aveux précieux à sa cause, tels que les reproches bien mérités des atrocités commises par les généraux français. Nous ignorons encore quel parti l'administration de l'armée indigène prendra à l'égard des biens des propriétaires absents du pays par une cause ou par une autre. Seulement nous la voyons en ce moment rechercher les propriétés des personnes parties dans ces dernières circonstances et les mettre sous sa main sauf à faire droit aux réclamations fondées, c'est à dire qui se trouveraient conformes aux principes de fiscalité ou d'expropriation qu'elle pourra adopter. Le général en chef Dessalines est parti hier pour le Cap où il rassemble des forces nombreuses, 3 à 4 milles hommes au moins, sont partis d'ici, assure-t-on pour grossir les troupes qui déjà en forment le siège et qu'on estime en pareil nombre, au moins aussi.

L'armée indigène se compose d'un général en chef et de six généraux de division, de douze généraux de brigade et de 24 chefs de demi-brigades, les unes de trois les autres de deux bataillons. On peut l'estimer dans toute la colonie de 25 à 30 milles hommes armés. Il se loue, comme vous le verrez, des procédés du général Lavalette qui lui a laissé les armements de cette ville et de la Croix-des-Bouquets bien garnis.

On porte à plus de 100 milliers la poudre qu'il y a trouvé et les fusils au nombre de 16

à 20 milles.

*On disait hautement lors des préparatifs de l'évacuation que le général Lavalette lui avait vendu les approvisionnements en [?] d'Espagne [?] d'Angleterre.*

*On prétend, [?] des trois mats [?] que les Anglais . L'approvisionnement en munitions de guerre [?] grandement. Je ne lui [?] été que par les [???] on a pu le convaincre par les munitions trouvées par les [??] affaires [?] et la chose n'est que trop vraie. La perte de [?] était décidée dans l'esprit des chefs de l'expédition. Je joins à cette lettre le procès-verbal de l'état de votre habitation et mes [?] relatives à ma demeure ici.*

*J'ai l'honneur de vous souhaiter et à tous ceux qui vous intéressent, une santé florissante et [?] avec respect ».*

## 5 - Sources et bibliographie

### 5.1 - Sources

---

**Services historiques de l'armée de Terre (S.H.A.T.) :**

**A/ Correspondance de l'armée de Saint-Domingue :**

du 7 mars au 30 avril 1802	(B7.3)
du 1 <sup>er</sup> mai au 16 juin 1802	(B7.4)
du 17 juin au 31 juillet 1802	(B7.5)
du 1 <sup>er</sup> août au 31 août 1802	(B7.6)
du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 septembre 1802	(B7.7)
du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 novembre 1802	(B7.8)
du 1 <sup>er</sup> décembre 1802 au 31 mars 1803	(B7.9)
du 1 <sup>er</sup> avril 1803 au 31 décembre 1809	(B7.10)
de 1810 à 1811	(B7.11)

**B/ Correspondance de l'armée de Saint-Domingue. Situations :**

Armée de Saint-Domingue	1792-1809	(B7.27)
Suite du précédent		(B7.28)

**C/ Correspondance de l'armée de Saint-Domingue. Affaires administratives :**

de 1799 à 1812	(B7.12)
----------------	---------

**D/ Correspondance de l'armée de Saint-Domingue. Affaires politiques, commerciales, administration civile ; note sur les colonies espagnoles :**

de 1799 à 1812	(B7.13)
----------------	---------

**E/ Contrôle des troupes de Corvisier. Troupes coloniales. Guadeloupe :**

Légion <sup>1009</sup> expéditionnaire à la Guadeloupe an X	(43Yc37)
---	----------

**F/ Contrôle des troupes de Corvisier. Troupes coloniales. Saint-Domingue :**

71 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne incorporée dans la 86 <sup>e</sup> demi-brigade et Légion de Saint-Domingue le 12 Floréal an XI – an XI	(43.Yc132)
Légion expéditionnaire partie de Toulon en l'an IX	(43Yc150)
Légion expéditionnaire partie de Toulon en le 15 nivôse an X a été incorporée dans la Légion du Cap - an X	(43Yc151)
Légion de la Loire incorporée dans la Légion du Cap le 20 ventôse an XI	(43Yc152)
Légion du Cap - an X - 1806	(43Yc153)
Bataillon allemand - an X	(43Yc155)
1 <sup>er</sup> bataillon franc - an XI	(43Yc158)
Contrôle du 1 <sup>er</sup> bataillon franc	(43Yc158)
Compagnies de centenaires	(43Yc160)
Saint-Domingue. 1 <sup>ere</sup> compagnie détachées - Déserteurs - formées de déserteurs amnistiés - an XI	(43Yc161)

**G/ Contrôle des troupes de Corvisier. Troupes coloniales. Dépôts coloniaux :**

Dépôt colonial Saint- Domingue - an XI et Tobago	(43Yc177)
Infanterie légère dépôt de la légion expéditionnaire	(43Yc178)
Registre matricule du dépôt colonial établi dans la 16 <sup>e</sup> division militaire à Dunkerque	(43Yc180)

**H/ Contrôle des troupes de Corvisier. Troupes coloniales. Divers :**

Conscrits réfractaires embarqués pour les colonies	(43Yc203)
--	-----------

**I/ Contrôle des troupes de Corvisier. Troupes coloniales. Bataillons**

<sup>1009</sup> Il y a là erreur de dénomination, puisqu'il s'agit en fait du bataillon expéditionnaire du commandant Pillet.

**coloniaux :**

1 <sup>er</sup> bataillon colonial an XI à 1809	(43Yc208)
Registre matricule du 1 <sup>er</sup> bataillon colonial (2 <sup>e</sup> réorganisation) du 21 novembre 1808 au 7 octobre 1814	(43Yc209)

**Archives Nationales :**

***A/ Section Colonies. Correspondance à l'arrivée. Guadeloupe :***

Corr. de Lacrosse, capitaine général. 1801-1802.	(C7a.55-56)
Corr. de Richepanse, Lescallier, préfet colonial. 1802.	(C7a.57)
Arrêtés du gouvernement, mémoires et documents divers. 1802	(C7a.58)
Corr. de Lacrosse et Ernouf, capitaine généraux, Lescallier. 1803-1804	(C7a.59-62)
Arrêtés, règlements, mémoires et documents divers. 1804.	(C7a.63)
Correspondance d'Ernouf et divers. 1805-1809.	(C7a.64-69)
Documents relatifs à la capitulation de la colonie. 1810-1814.	(C7a.70)
Lois, décisions, arrêtés, lettres de ministres. 1803-1808.	(C7a.78-79)
Extrait de la correspondance concernant les officiers militaires. An IX-1810	(C7a.80)
Procès-verbaux d'estimation des Noirs appartenant à l'Etat. 1802-1803.	(C7a.81)
Décisions et rapports. 1790-1810.	(C7a.82)
Affaires militaires. 1790-1810. Documents relatifs aux impositions. 1763-1815.	(C7a.83)
Budget. 1790-1810. Fortifications et troupes. 1809-1810. Tableau de procès jugés. An XI-1807.	(C7a.85)

***B/ Section Colonies. Correspondance à l'arrivée. Martinique et îles du Vent :***

Correspondance de Villaret Joyeuse, capitaine général, et Bertin, préfet colonial. 1802-1803	(C8a.105-108)
Correspondance de Villaret Joyeuse, Bertin et Laussat, préfets, Lefessier Grandpré, grand juge. 1804-1805	(C8a.109-111)
Correspondance de Villaret Joyeuse et Laussat. 1806-1808	(C8a.112-117)
Correspondance de Villaret Joyeuse. Capitulation de l'île. 1809-1811.	(C8a.118)
Mémoires et projets divers. 1680-1808	(C8b.23-24)
Décisions et rapports. 1790-1808. Documents financiers. 1805-1807.	(C8b.25)
Mouvement maritime et commercial. Statistiques et états. 1791-1809.	(C8b.27)

***C/ Section Colonies. Correspondance à l'arrivée. Saint-Domingue :***

Mémoires et projets. Correspondance relative à l'expédition de Saint-Domingue. 1801.	(CC9a.28)
Documents relatifs à l'expédition Leclerc à Saint-Domingue. 1802.	(CC9a.29)
Idem. 1802	(CC9a.30)
Correspondance d'Hector Daure. Expédition Leclerc. 1802.	(CC9a.31)
Mémoires et projets, etc. 1802.	(CC9a.32)
Correspondances de Kerverseau, Ferrand. 1803.	(CC9a.34)
Idem. Rochambeau, Ferrand. Enregistrement de la correspondance des administrateurs et chefs militaires entre eux. 1803.	(CC9a.35)
Correspondances de Rochambeau, Ferrand. 1803.	(CC9a.36)
Idem, arrêtés, règlements. Rochambeau, Kerverseau. 1804.	(CC9a.37)
Idem. Magnytot, préfet colonial. Ordres du jour de l'armée. Correspondance de Ferrand et divers. Documents sur les domaines. 1804.	(CC9a.38)
Correspondance de Santo Domingo, Ferrand, arrêtés et décisions. 1804.	(CC9a.39)
Copie de la correspondance du général Ferrand. 1805-1806.	(CC9a.40)
Correspondance de Santo Domingo et divers. 1805.	(CC9a.41)
Idem. 1806.	(CC9a.42)
Copie de la correspondance de l'armée de Saint-Domingue. 1806-1808.	(CC9a.43)
Correspondance de Santo Domingo. 1807.	(CC9a.44)
Copie de la correspondance de Santo Domingo. 1807. Arrêtés et décisions. 1808.	(CC9a.45)
Correspondance de Santo Domingo. Prise de la colonie. 1809-1813	(CC9a.46)
Mémoires et documents divers concernant Saint-Domingue. 1814.	(CC9a.47)
(...) Correspondance du général Ferrand à Santo Domingo. 1808.	(CC9b.1)
Santo Domingo. Textes législatifs, décisions des préfets coloniaux, documents relatifs à l'administration des domaines. An IX-1810.	(CC9b.3)
(...) Correspondance du commissaire Duny, en mission à Curaçao (1803-1804) et du général Ferrand à Santo Domingo. 1806.	(CC9b.4)
Copie des lettres du chef d'état-major de la division Clauzel. 1802-1803.	(CC9b.10)
Copie des lettres du général Boyé. Ans X-XII.	(CC9b.11)
Enregistrement analytique des lettres adressées au préfet colonial. 1802-1803.	(CC9b.12)
Compte-rendu de l'administration du préfet colonial Hector Daure. 1802-1803.	(CC9b.13)
Enregistrement de la correspondance au départ de l'administration générale et du service de la Marine. An XI.	(CC9b.14)
(...) Correspondance relative à Toussaint-Louverture, ans X-XI.	(CC9b.18)
Correspondance des généraux Leclerc, Rochambeau et autres officiers militaires. Ans X-XII.	(CC9b.19)
Correspondance des amiraux Villaret-Joyeuse, Latouche-Tréville et autres officiers de marine. Ans X-XII.	(CC9b.20)
Correspondance et rapports du général Kerverseau, ans VII à X. mémoires sur la santé publique, la fièvre jaune, sur les troubles de la colonies. Ordres du jour de l'armée du général Leclerc. An XII-1806.	(CC9b.23)
Enregistrement analytique de la correspondance au départ du ministre concernant les affaires militaires. An X.	(CC9b.24)
Enregistrement intégral des arrêtés, ordres du jour et proclamation de l'armée de Saint-Domingue. Ans X-XII	(CC9b.25-26)
Mémoires et documents divers concernant surtout Santo Domingo. An V-1809.	(CC9c.3)

Personnel civil et militaire. Listes générales, correspondance et états divers. 1790-1810	(CC9c.11)
Matricule du personnel civil et militaire. An XI-1815.	(CC9c.17)
Enregistrement de lettres de marques accordées à des corsaires par le général Rochambeau. Ans XI-XII.	(CC9c.20)
Santo Domingo. Extraits de la correspondance ministérielle concernant les officiers militaires. Ans XII-1810.	(CC9c.21)

## 5.2 - Bibliographie

---

### Ouvrages de référence :

CORVISIER (André), *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, volume 3 : Contrôles de troupes diverses : troupes à cheval, artillerie, milices, gardes françaises, troupes suisses, compagnies d'invalides, troupes des colonies et de la marine*, Paris, 1970, Service Historique de l'Armée de Terre, 642 pages.

MARTINIEN (Aristide), *Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire (1805-1815)*, Paris, Editions Militaires Européennes, 1987.

PIGEARD (Alain), *Dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, Tallandier, 2002, 814 pages.

QUINTIN (Danielle & Bernard), *Dictionnaire des colonels de Napoléon*, Paris, S.P.M., 1996, 987 pages.

QUINTIN (Danielle & Bernard), *Dictionnaire des capitaines de vaisseau de Napoléon*, Paris, 2003, S.P.M, 425 pages.

SIX (Georges), *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, Paris, Georges Saffroy, 1934, 2 volumes.

TULARD (Jean), *Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l'Empire*, Librairie Droz, Genève-Paris, 1971, 182 pages.

ss dir.TULARD (Jean), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1987, 1872 pages.

### Contexte :

#### ***A/ Situation en Europe et aux colonies :***

BENOT (Yves), *La démence coloniale sous Napoléon*, Paris, La découverte, 1992, 408 pages.

ss. dir. BENOT (Yves) & DORIGNY (Marcel), *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises : Aux origines de Haïti*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, 591 pages.

BRANDA (Pierre) & LENTZ (Thierry), *Napoléon, l'esclavage et les colonies*, La Flèche, Fayard, 2006, 358 pages.

- FICK (Carolyn), *The making of Haïti: The Saint-Domingue revolution from below*, Knoxville, The University of Tennessee Press, 1990, 376 pages
- LENTZ (Thierry), *Le grand Consulat 1799-1804*, Paris, Fayard, 1999, 626 pages.
- MINARD (Gérard), *Les opposants à Napoléon : 1800-1815, l'élimination des royalistes et des républicains*, Toulouse, 2003, Ed. Privat, 185 pages.
- SAINTOYANT (Jules), *La colonisation française pendant la période Napoléonienne 1799-1815*, Paris, La Renaissance du Livre, 1931, 509 pages.

### **B/ Les expéditions coloniales :**

- Actes du colloque de Saint-Claude (2-3 mai 2002), *1802 en Guadeloupe et à Saint-Domingue : réalité et mémoires*, Aubenas, Archives départementales de la Guadeloupe, 2003.
- AUGUSTE (Marcel Bonaparte & Claude Bonaparte), *L'expédition Leclerc, 1801-1803*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1985, 350 pages.
- BEAUBRUN-ARDOUIN (Alexis), *Etude sur l'histoire d'Haïti*, volume 5, Paris, Dezobry & E. Magdeleine, 1854, 501 pages.
- DARNE-CROUZILLE (Nicole), *L'expédition Leclerc-Rochambeau, 1801-1803. Analyse de l'échec*, thèse de doctorat d'histoire, Le Mans, 1986.
- LACOUR (Auguste), *Histoire de la Guadeloupe*, volume 3 (1798-1803), Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1858, 464 pages.
- ss. dir. MARTIN (Michel L.) & YACOU (Alain), *Mourir pour les Antilles. Indépendances nègres ou esclavage 1802-1804*, Paris, Ed. Caribéennes, 1991, 237 pages.
- METRAL (Antoine), *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue sous le consulat de Napoléon Bonaparte (1802-1803)*, Paris, Ed. Karthala, 1985, 348 pages.
- POYEN (col H. de), *La guerre des Antilles de 1793 à 1815*, Paris, Berger-Levrault, 1896, 452 pages.
- TRANIE (Jean) & CARMIGNANI (Juan Carlos), *Napoléon et l'Angleterre : vingt-deux ans d'affrontements sur terre et sur mer 1793-1815*, Paris, Pygmalion, 1994, 276 pages.

### **Bibliographie contemporaine :**

#### **A/ Correspondances publiées :**

- BAKEL (Jan van), *Vlaamse Soldatenbrieven uit de Napoleontische tijd*, lettres de soldats flamands de l'armée françaises :  
[http://www.di.unito.it/~bakel/jan/public\\_html/menu7.htm](http://www.di.unito.it/~bakel/jan/public_html/menu7.htm)
- BEGOUËN-DEMEAUX (Maurice), *Mémorial d'une famille du Havre : Stanislas Foäche (1737-1806), négociant de Saint-Domingue*, Mayenne, Société française d'histoire outremer, 1982, 315 pages.

BONAPARTE (Napoléon), *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>*, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III, Paris, Imprimerie impériale, 1860, 32 volumes.

BONAPARTE (Napoléon), *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup> avec le Ministre de la Marine, depuis 1804 jusqu'en 1815*, Paris, Bureau de l'Agence Polonaise, 1837, 2 volumes.

BONAPARTE (Napoléon), *Napoléon Bonaparte. Correspondance générale*, Poitiers, Fayard, 2004-2006, 3 volumes publiés à ce jour ... [1784-1802]

DRINOT (Jean-Baptiste), « *Un marin de l'expédition de Saint-Domingue : J.-B. Drinot* », in *Mourir pour les Antilles : Indépendance nègre ou esclavage 1802-1804*, ss. dir.

MARTIN (Michel L.) & YACOU (Alain), Paris, Editions caribéennes, 1991, pages 65 à 81.

HARDY DE PERINI (gal), *Correspondance intime du général Jean Hardÿ, de 1797 à 1802*, Paris, Plon, 1901, 309 pages.

MONTI (Laura Virginia), *A calendar of Rochambeau papers at the University of Florida Libraries*, Gainesville, University of Florida Libraries, 1972, 327 pages.

ROBIN (Guy), *La lettre de Saint-Domingue, rédigée par Pélage Marie Duboÿs*, publiée sur le site de l'Association de Généalogie d'Haïti : [www.agh.qc.ca/index.html](http://www.agh.qc.ca/index.html)

ROUSSIER (Paul), *Lettres du général Leclerc, commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue en 1802*, Paris, Société de l'Histoire des colonies françaises, 1937, 361 pages.

### **B/ Plaidoyers de colons :**

DORIAL (« aîné »), *Réflexions sur Saint-Domingue adressées à Son Excellence le ministre de la marine et des colonies le 18 octobre 1816*, Bordeaux, Lavigne Jeune, 1816.

LEBORGNE DE BOIGNE (Claude-Pierre-Joseph), *Le nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue, combiné avec la création d'une compagnie de commerce pour rétablir les relations de la France avec cette île, précédé des considérations générales sur le régime colonial de la France dans les deux Indes*, Paris, Dondey-Dupré, 1817, 304 pages.

BERQUIN-DUVALLON, *Lettre d'un colon de Saint-Domingue à un journaliste français, ou réponse aux provocations anti-coloniales de quelques folliculaires anglais, et autres*, Paris, Panckoucke, 1814, 26 pages.

BERQUIN-DUVALLON, *Sentiments des colons de Saint-Domingue, envers leur monarque et leur patrie*, Paris, Panckoucke, 1814, 28 pages.

### **C/ Mémoires & études sur les expéditions coloniales :**

Anonyme, *Précis historique des annales de Saint-Domingue de l'année 1789 à l'année 1799*, publié par Gabriel Debien, 2 volumes. [David Geggus l'attribue à Pelage Marie Duboÿs]

- 
- BARRAS (Paul), *Mémoires de Barras*, volume 4, Paris, Hachette & Cie, 1896, 548 pages.
- BEAUDOIN (sgt.-maj. Philippe), *Carnet d'étapes*, Paris, Librairie Historique F. Teissède, 2000, 139 pages.
- BOUVET DE CRESSE (Auguste-Jean-Baptiste), *Histoire de la catastrophe de Saint-Domingue (par J. Chanlatte)*, Paris, Peytieux, 1824, 156 pages.
- BOYER (Pierre), *Historique de ma vie (1792-1848)*, Paris, La Vouivre, 2001, 2 volumes.
- BRO (Henry), *Mémoires 1796-1844*, Paris, Librairie des Deux Empires, 2001, 304 pages.
- CAMBACERES (Jean-Jacques-Régis), *Mémoires inédites*, volume 1, Saint-Amand-Montrond, Librairie Académique Perrin, 1999, 792 pages.
- CASTONNET DES FOSSES (H.), *La perte d'une colonie. La révolution de Saint-Domingue*, Paris, A. Faivre, 1893, 380 pages.
- CHAZOTTE (Pierre Etienne), *Historical Sketches of the Revolution and the Foreign and Civil Wars in the Island of St. Domingo*, New York, William Applegate, 1840, 71 pages.
- DESCOURTILZ (Michel Etienne), *Voyage d'un naturaliste en Haïti*, Paris, Plon, 1935, 232 pages.
- DEMBOWSKI (adj.-comdt. Louis-Mathieu), « *Journal de voyage d'un officier de santé à Saint-Domingue (1802)* », in *Journal et Voyage à Saint-Domingue (1802)*, Paris, Librairie Historique F. Teissède, 1997, pages 129 à 178.
- DUCREST (Georgette), *Mémoires sur l'impératrice Joséphine, ses contemporains, la cour de Navarre et de la Malmaison*, Saint-Amand, Mercure de France, 2004, 461 pages.
- FONTAL (cne), « *Précis des événements militaires qui ont eu lieu à la division commandée par le général de brigade d'Arbois depuis son arrivée à Saint-Domingue jusqu'à l'époque de sa mort* », in DEGUILLY (Jean), *Un Arbois à Saint-Domingue*, Troyes, 1978, La Renaissance, pages 37 à 34.
- GUILLERMIN DE MONTPINAY (lt-col Gilbert), *Précis historique des derniers événements de la partie de l'Est de Saint-Domingue, depuis le 10 août 1808, jusqu'à la capitulation de Santo Domingo*, Paris, Arthus-Bertrand, 1811, 494 pages.
- GUILMOT (André Nicolas Joseph), « *Journal de voyage d'un officier de santé à Saint-Domingue (1802)* », in *Journal et Voyage à Saint-Domingue (1802)*, Paris, Librairie Historique F. Teissède, 1997, pages 9 à 126.
- HERPIN (Eugène), *Mémoires du chevalier de Fréminville (1787-1848)*, Paris, Librairie ancienne H. Champion, 1913, 259 pages.
- JURIEN de LA GRAVIÈRE (vice-am. Jean), *Souvenirs d'un amiral*, Paris, 1872, Hachette, 2 volumes.
- LACROIX (gal Pamphile de), *La Révolution de Haïti*, Paris, Karthala, 1995, 525 pages.
- LAS CASES (Emmanuel de), *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, Flammarion, 1951, 2 volumes.
- LATTRE (Philippe-Albert de), *Campagne des Français à Saint-Domingue et réfutation*

*des reproches faits au capitaine-général Rochambeau*, Paris, Locard, 1805, 285 pages.

LAUJON (Alexandre P. M. de), *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue*, Paris, Delafolie, vers 1806, 257 pages.

LEMONNIER-DELAFOSSÉ (cne Jean-Baptiste), *Seconde campagne de Saint-Domingue, du 1<sup>er</sup> décembre 1803 au 15 juillet 1809 : souvenirs historiques et succincts de la 1<sup>ère</sup> campagne*, Le Havre, Brindeau & Cie Editeur, 1846, 304 pages.

LEMONNIER-DELAFOSSÉ (cne Jean-Baptiste), *Campagne de 1810 à 1815 : souvenirs militaires*, Le Havre, Imprimerie du Commerce, 1850, 415 pages.

MALENFANT (col), *Des colonies, et particulièrement de celle de Saint-Domingue*, Paris, Audebert, 1814, 336 pages.

MEFFROY (Jean), « *Partie du carnet de route de Jean Meffroy* », in DEGUILLY (Jean), *Un Aubois à Saint-Domingue*, Troyes, 1978, La Renaissance, pages 7 à 32.

MOREAU DE JONNES (Alexandre), *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*, Paris, Librairie Guillaume & cie, 1893, 287 pages.

NOGUES (gal Antoine), *Mémoires du général Noguès (1777-1853) sur les guerres de l'Empire*, Paris, Librairie Alphonse Lemerre, 1922, 314 pages.

NORVINS (Jacques de), *Souvenirs d'un historien de Napoléon. Mémorial de J. de Norvins*, Paris, Plon, 1896, 3 volumes.

PEYRE-FERRY (Joseph Elysée), *Journal des opérations militaires de l'armée française à Saint-Domingue 1802-1803*, Paris, Editions de Paris, 2006, 285 pages.

ROEDERER (Pierre Louis), *Œuvres*, Paris, 1856, Ed. A. M. Roederer, 8 volumes.

SARRAZIN (gal Jean), *Mémoires du général Sarrazin*, Bruxelles, Vancaulaert, 1848, 571 pages.

SARRAZIN (gal Jean), *Guerres civiles des Français de 1789 à 1815*, Bruxelles, édité par l'auteur, 1842, 527 pages.

VAUBLANC (comte de), *Mémoires sur la Révolution de France*, volume 3, Paris, Dentu, 1833, 562 pages.

RUTKIEWICZ (Jan), « *Les Polonais à l'expédition de Saint-Domingue, 1<sup>e</sup> partie* », in *Tradition Magazine* n°209, mars 2005, pages 11 à 16.

RUTKIEWICZ (Jan), « *Les Polonais à l'expédition de Saint-Domingue, 2<sup>e</sup> partie* », in *Tradition Magazine* n°210, avril 2005, pages 5 à 10.

### **Biographies :**

**BAEYENS** (Jacques), *Sabre au clair, Amable Humbert, général de la République*, Paris, Ed. Albatros, 1981, 167 pages.

**BALLAGUY** (Paul), *Un général de l'an deux, Charles Sériziat (1756-1802). Histoire d'une famille lyonnaise sous la Révolution*, Lyon, A. Rey, 1913, 348 pages.

**CALVET-ROGNAT** (Ferdinand), *Biographie et obsèques du général de Lapoype*, Léon Boitel, Lyon, 1851, 14 pages.

- CHAMPION** (Jean-Marcel), *Le général de division Victoire Emmanuel Leclerc (1772-1802). Eléments pour une biographie*, Pontoise, Mémoire de la Société Historique de Pontoise, 1979, 47 pages.
- CESAIRE** (Aimé), *Toussaint-Louverture, la Révolution française et le problème colonial*, Paris, Présence africaine, 1981, 345 pages.
- DESNOUVEAUX** (Didier), *Un général baron d'Empire méconnu : Jean-Baptiste Salme*, site dédié entièrement à ce personnage : <http://perso.orange.fr/didier.desnouveaux/salme.htm>
- DUPONT** (Marcel), *Fournier-Sarlovèze, le plus mauvais sujet de l'armée*, Paris, Librairie des Deux Empires, 2002, 253 pages.
- DUPONT** (Marcel), *L'amiral Decrès et Napoléon*, Paris, Economica, 1991, 392 pages.
- FORGES** (M. A. P. de), *Le général Leclerc (Victoire-Emmanuel), beau-frère de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>*, Paris, Imprimerie Paul Dupont, 1868, 39 pages.
- FOUCHE** (Monica), *Glory overshadowed : the military career of general Jean Boudet 1769-1809*, thèse électronique disponible sur le site de The Florida State University ( [HYPERLINK "http://etd.lib.fsu.edu/theses/available/etd-06222005-172749/"](http://etd.lib.fsu.edu/theses/available/etd-06222005-172749/) <http://etd.lib.fsu.edu/theses/available/etd-06222005-172749/> ), 2005, 65 pages.
- GRACEFFO** (Jeffrey), *Making of a marshal : Bertrand Clauzel takes command of the army of Portugal, 1812*, thèse électronique disponible sur le site de The Florida State University ( <http://etd.lib.fsu.edu/theses/available/etd-04122005-012220/> ), 2005, 92 pages.
- HEITZ** (Louis), *Le général Salme (1766-1811)*, Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1896, 184 pages.
- HÖJER** (Torvald T.), *Bernadotte. Maréchal de France. Roi de Suède*, Châtillon-sous-Bagneux, Plon, 1971, 700 pages.
- JAMES** (Cyril L. R.), *Les Jacobins noirs, Toussaint-Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*, Paris, Ed. Caribéennes, 1980, 375 pages.
- MESTRE** (It.), *Le général Claparède. Sa vie militaire, ses campagnes*, Paris, Dupont, 1899, 449 pages.
- MEZIERES** (Henri), *Le général Leclerc (1772-1802)*, Paris, Tallandier, 1990, 286 pages.
- MONAQUE** (Rémi), *Latouche-Tréville, l'amiral qui défiait Nelson*, Paris, S.P.M., 2000, 659 pages.
- NOLLET-FABERT** (Jules), *Le général Richepance*, Grimblot & veuve Raybois, Nancy, 1853, 72 pages.
- ORTHOLAN** (Henri), *L'amiral Villaret-Joyeuse, des Antilles à Venise 1747-1812*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2005, 286 pages.
- PIGEARD** (Alain), « Les généraux de Napoléon. Première partie » in *Hors Série Tradition Magazine* n°25, 2<sup>e</sup> Trimestre 2003, 80 pages.
- PIGEARD** (Alain), « Les généraux de Napoléon. Deuxième partie » in *Hors Série Tradition Magazine* n°26, 3<sup>e</sup> Trimestre 2003, 82 pages.
- SIX** (Georges), *Les généraux de la Révolution et de l'Empire - Etude*, Paris, Bernard

Giovanangeli Editeur, 2002, 347 pages.

**L'Armée et la Marine dans les expéditions coloniales :**

**A/ Généralités :**

AUGUSTE (Marcel Bonaparte), *L'armée de Saint-Domingue : dernière armée de la Révolution*, Sainte-Foy, s. e., 1996, 25 pages.

BELHOMME (Lt.-col Victor), *Histoire de l'infanterie en France*, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, 1902, 5 volumes.

CROWDY (Terry) & HOOK (Christa), « *French revolutionary infantryman 1791-1802* », in *Warriors Serie* n°23, janvier 2003, Osprey Publishing, 64 pages.

MORVAN (Jean), *Le soldat impérial (1800-1814)*, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1999, 468 pages.

PIGEARD (Alain), *L'armée de Napoléon : organisation et vie quotidienne*, Paris, Ed. Tallandier, 2000, 366 pages

PIGEARD (Alain), *L'armée napoléonienne*, Entremont-le-vieux, Ed. Curandera, 1993, 991 pages.

SMITH (Digby G.), *Napoleon's regiments : battle histories of the Regiments of the French Army, 1792-1815*, Londres, Greenhill Books, 2000, 327 pages.

SUSANE (gal Louis), *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Paris, J. Corréard Editeur, 1849, 8 volumes.

**B/ Troupes françaises :**

Anonyme, *Historique du 66<sup>e</sup> régiment d'infanterie (1672-1871)*, Tours, Imprimerie du 66e RI, 1891.

Anonyme, *Historique des régiments de l'armée française. 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie légère*, Paris, Librairie militaire J. Dumaine, 1846, 12 pages.

ARVERS (cne P.), *Historique du 82<sup>e</sup> de Ligne*, Paris, Typographie Lahure, 1876, 380 pages.

BRISSET (cdt), *Historique du 80<sup>e</sup> de ligne*, Lib. Mil. J. Dumaine, Paris, 1876, 96 pages.

CHATRAND (René) : « *Les bataillons coloniaux 1803-1811* », *Soldats napoléoniens* n°12, décembre 2006, pages 28 à 36.

CHATRAND (René) : « *Napoleon's Sea Soldiers* », *Men at Arms Serie* n°227, 2001, Osprey Publishing, 47 pages.

CHATRAND (René) & BACK (Francis) : « *Napoleon's Overseas army* », *Men at Arms Serie* n°211, 1989, Osprey Publishing, 48 pages.

CLERC (cne), *Historique du 79<sup>e</sup> régiment d'infanterie*, Paris/Nancy, Berger-Levrault & Cie, 1896, 339 pages.

COPPENS (Bernard), « *1796-1801 Les demi-brigades d'artillerie de marine* », in

*Tradition Magazine* n°171, octobre 2001.

PIGEARD (Alain), « 1810-1814 Les régiments de réfractaires », in *Tradition Magazine* n°167, mai 2001.

PIGEARD (Alain), « Les compagnies de canoniers [gardes-côtes] » in *Hors Série Tradition Magazine* n°23, 4<sup>e</sup> Trimestre 2002, pages 27 à 33.

SINGLY (G. de), *L'infanterie de Marine: organisation, recrutement, service colonial*, Nancy, Berger-Levrault & Cie Editeurs, 1890, 342 pages.

### **C/ Troupes hors ligne françaises & étrangères :**

AUGUSTE (Marcel Bonaparte & Claude Bonaparte), *La participation étrangère à l'expédition de Saint-Domingue*, Montréal, Microméga, 1980, 163 pages.

BERJAUD (Frédéric), « Des Légions piémontaises à la Légion du Midi » in *La revue Napoléon* n°13, janvier 2003, pages 74 à 79.

BERJAUD (Frédéric), « Les troupes du Corps expéditionnaire de Saint-Domingue (1801-1803). Deuxième partie » in *La revue Napoléon* n°12, novembre 2002, pages 66 à 73.

BERNAERT (F.), *Fastes militaires des Belges au service de la France (1789-1815)*, Bruxelles, Lamertin, 1898, 297 pages.

BRUNON (Jean), *Des Légions de Dombrowski à l'Escadron des Cheval-Légers Polonais de l'île d'Elbe*, Marseille, Ed. Raoul & Jean Brunon, 1940.

BUCQUOY (cdt Eugène-Louis), *Les uniformes du Premier Empire, t.8 : Gardes d'Honneur et troupes étrangères*, Paris, Edition Granger, 1977, 183 pages.

CARLES (Pierre), « Un régiment noir sous le Premier Empire », in *Carnets de la Sabretache* n°434, 1967, pages 342 à 351.

CHESNEY (A. G.), « The Negro Troops of Murat's Army », in *United Service Magazine* n°48, 1913-1914, pages 198 à 202.

DAVIN (Didier), « Il était une fois dans l'Ouest, le bataillon des Francs de l'Ouest », in *Le Briquet*, 4<sup>e</sup> trimestre 1999, Amicale des collectionneurs de figurines historiques du Centre Loire, Orléans, pages 35 à 38.

DEMPSEY (Guy C.), *Napoleon's mercenaries : Foreign units in the French Army under the Consulate and Empire, 1799 to 1814*, Londres, Greenhill Books, 2002, 351 pages.

FIEFFE (Eugène), *Histoire des troupes étrangères au service de la France, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la Première République et l'Empire*, volume 2, Paris, C. Terrana Editeur, 1854, 859 pages.

NAFZIGER (George), WESOLOWSKI (Mariusz) & DEVOE (Tom), *Poles and Saxons of the napoleonic wars*, Chicago, The Emperor's Press, 1991, 270 pages.

PACHONSKI (Jan) & WILSON (Reuel K.), *Poland's Caribbean tragedy: a study of Polish legions in the Haitian war of Independence, 1802-1803*, New York, Columbia University, 1986, 378 pages.

**D/ Conscription, insoumission et désertion :**

BODINIER (Gilbert), « *L'insoumission et la désertion dans l'armée napoléonienne* », in *Histoire socioculturelle des armées, Cahier du CEHD n°7, ADDIM, s. l., 1998, pages 41 à 58.*

DAUDET (Ernest), *La police et les chouans sous le Consulat et l'Empire, 1800-1815*, Paris, Plon, 1895, 359 pages.

FORREST (Alan), *Déserteurs et Insoumis sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1988, 326 pages.

PIGEARD (Alain), *La conscription au temps de Napoléon 1798-1814*, Clamecy, Bernard Giovanangeli Editeur, 2003, 287 pages.

**E/ Blessés, malades et prisonniers :**

AUGUSTE (Marcel Bonaparte & Claude Bonaparte), *Les déportés de Saint-Domingue : contribution à l'histoire de l'expédition française de Saint-Domingue 1802-1803*, Sherbrooke, Naaman, 1979, 158 pages.

BERNARD (Léonce), *Les prisonniers de guerre du Premier Empire*, Paris, Editeur Christian, 2002, 275 pages.

GILBERT (P.), *Histoire médicale de l'armée française à Saint-Domingue, en l'An X ; ou mémoire sur la fièvre jaune*, Paris, Imprimerie de Guilleminet, 1803, 103 pages.

LEMAIRE (Jean-François), *Les blessés dans les armées napoléoniennes*, Paris, Lettrage Distribution, 1999, 336 pages.

MOUQUIN (M.), « *La mort du général Leclerc à Saint-Domingue (1802)* », in *La presse médicale* n° 5, 56<sup>e</sup> année, 24 janvier 1948.